Monsieur Charles Bernède

LE

LYCÉE ARMORICAIN.

Antè omnia musæ.

DIXIÈME VOLUME.



A NANTES,
DE L'IMPRIMERIE DE MELLINET-MALASSIS, ÉDITEUR,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES,
CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN.

1827.

10.e Volume. An 1827. 55.e LIVRAISON.

LE LYCÉE ARMORICAIN.

MÉMOIRE SUR LES MOYENS PROPRES A AMÉLIORER LE RÉGIME DES PRISONS DÉPARTEMENTALES;

PAR M. SALLION, D.-M.,

MÉDECIN DES PRISONS DE NANTES (1).

La société ayant toujours eu à gémir sur des fautes et sur des crimes dont s'étaient rendus coupables quelques-uns de ses membres, le salut commun a exigé, de tout temps, que des mesures efficaces fussent prises afin de punir et de corriger ceux qui avaient violé les devoirs qui entretiennent la sûreté des rapports des hommes entr'eux. Ainsi se trouve justifié l'établissement des prisons et des peines quelconques. Mais le but que les législateurs se sont partout proposé était sans doute de corriger en punissant; et, cependant, par une fatalité déplorable, nous voyons que les coupables, bien loin d'être améliorés par les peines que la justice leur inflige, sortent des prisons dans un état de gangrène morale qui les rend beaucoup plus préjudiciables à la société qu'ils n'étaient avant leur pre-

(1) Ce mémoire inédit a été composé en 1820.

mière faute ; en sorte qu'on peut affirmer avec vérité que le remède ne fait qu'aggraver le mal, parce qu'il n'est pas appliqué comme il devrait l'être ; et qu'ainsi nous ne sommes parvenus, sur l'objet important de l'amélioration des mœurs des criminels, à aucun résultat satisfaisant.

Ces vérités pénibles avaient dès long-temps été proclamées : plusieurs réformes avaient même été pratiquées sur divers points ; mais une impulsion générale vers le bien n'était pas encore donnée. Nous la devons à l'élan du siècle pour tout ce qui est utile ; aux généreux efforts de quelques amis éclairés de l'ordre et de la prospérité publics, et au noble exemple d'un prince auguste. Mais, tout en sentant la nécessité de perfectionner le régime des prisons, il semblerait qu'on a mal compris les moyens qui doivent conduire au but. C'est, du moins, ce qu'on serait tenté de conclure de quelques essais malheureux. La question n'est donc pas encore parfaitement résolue : son importance appelle encore toute l'attention des hommes réfléchis ; et même elle impose, en quelque sorte, un devoir à ceux que leur position rend plus propres à éclairer, sur ce point, les décisions de l'autorité.

Les abus énormes que l'on veut réformer sont entretenus principalement par la mauvaise disposition du local des prisons. La plupart de ces maisons n'étaient point destinées, dans leur origine, à renfermer des coupables : le lieu qui offrait le plus de sûreté était celui que l'on préférait, sans que l'on s'inquiétât d'autre chose que d'empêcher l'évasion des prisonniers. A mesure que les lumières se furent répandues ; que les droits de chacun furent appréciés ; que la jurisprudence eut appris à mieux distinguer les crimes ; que le code pénal se fut perfectionné, en proportionnant avec plus de mesure les peines aux délits, on s'aperçut des vices des prisons. Des magistrats, des écrivains, amis de la justice et de l'humanité, élevèrent la voix pour proposer des modifications qui missent en harmonie le texte et l'exécution des lois criminelles. Pour y parvenir, il eut fallu, dans le plus grand nombre des cas, construire des prisons nouvelles ; mais les dépenses sont toujours le plus grand obstacle aux amé-

liorations que l'on projette : aussi, à défaut de changements généraux, fut-on contraint à n'opérer le bien qu'imparfaitement, et autant que les circonstances et les localités pouvaient le permettre. Cependant, il s'ensuivit des réformes salutaires : le sort des détenus, sous le rapport du physique, en devint moins affligeant; mais le but moral des prisons fut encore loin d'être atteint. Enfin, dans ces derniers temps, l'institution des maisons centrales de détention est venue réaliser, en partie, sur quelques points du royaume, les projets d'une réforme si long-temps désirée, en offrant le spectacle consolant d'une discipline mieux appropriée à l'amendement des mœurs des criminels. Malheureusement, cette réforme ne s'étend qu'à une très-petite partie des détenus; car, en jetant les yeux sur l'état actuel de nos prisons départementales, on aperçoit combien leur régime est vicieux et quels résultats funestes il doit avoir.

On a dit avec raison qu'une prison est le séjour du crime, de l'indigence et du malheur : les confondre est une injustice; et cependant nulle part on ne trouve de distinction. Partout le prévenu est associé à celui que l'on a reconnu coupable : l'enfant, à l'homme vieilli dans le crime; l'imprudent, auquel on ne peut reprocher qu'un léger délit, au scélérat sans honte et sans remords; le malheureux débiteur, à l'escroc et au voleur.... Que l'on ajoute à ces vices, condamnés d'avance par la loi (1), la malpropreté, le dénuement le plus absolu, l'oisiveté la plus complète, le défaut total d'instruction morale et religieuse, et l'on pourra juger quel doit être l'effet d'un état de choses aussi monstrueux.

Il est donc urgent d'y porter remède; et on n'y parviendra qu'en établissant d'abord une classification des détenus que réclament à la fois et la justice et l'humanité.

L'intérêt de la société exigeant que, non-seulement les individus condamnés à une peine quelconque, mais

---

(1) Les maisons d'arrêt et de justice seront entièrement distinctes des prisons établies pour peines (art. 604 du Code d'instruction criminelle).

encore que ceux qui sont simplement prévenus d'un délit, soient gardés sous la main de la justice, on sent qu'il est de toute équité que ces derniers soient distingués des autres, sous le double rapport du logement et du régime de vie. Cependant on ne rencontre presque nulle part cette distinction, par l'impossibilité où l'on est d'en agir autrement, à raison de la mauvaise disposition des prisons. Car ici il ne faut accuser ni les lois, ni les dépositaires du pouvoir : les uns gémissent sur ces abus qu'ils ne peuvent empêcher ; les autres ont consacré en principe la distinction des prévenus et des condamnés. Aussi, dans les réformes projetées, faudra-t-il s'empresser de mettre à exécution ce grand acte de justice. Combien de fois ne voit-on pas des individus incarcérés sur la rumeur publique, ou d'après de fausses préventions, ou par d'odieuses calomnies, être acquittés, soit faute de preuves, soit parce que leur innocence a été mise à découvert ? N'est-il donc pas odieux de soumettre ces malheureux au sort des criminels, et de leur faire expier une faute qu'ils n'ont pas commise ? Bien plus, en les avilissant par le contact d'infâmes scélérats, et en les plongeant dans un excès de misère, n'est-il pas à craindre de voir s'altérer et leur moral et leur physique ? Et quant aux prévenus réellement coupables, il y a aussi une véritable injustice à les confondre avec les condamnés, parce qu'on leur fait subir, par anticipation, la punition de leur crime, que l'on augmente ainsi de tout le temps compris entre leur incarcération et leur jugement ; temps assez long, car souvent l'affaire d'un prévenu ne peut être instruite pour les plus prochaines assises, et il se passe quelquefois 4, 5 et 6 mois avant qu'elle soit jugée. Je pense que ces réflexions sont également applicables aux appelants, puisque leur punition est suspendue jusqu'à la confirmation de leur jugement ; qu'elle ne commence qu'à cette époque, que d'ailleurs leur peine est quelquefois commuée, et qu'ils peuvent même être acquittés.

Mais il ne suffit pas de distinguer les détenus en ces deux grandes classes des prévenus et des coupables ou condamnés. Les coupables ne le sont pas tous également, et il y a une grande injustice et une grande faute en même temps à les confondre tous ensemble.

Comment, en effet, pourra-t-on atteindre le but moral des prisons, quand on laissera l'adolescent, détenu pour un ou deux mois, par correction paternelle, prendre les leçons du vice à l'école de ces hommes profondément pervers, dont les prisons sont devenues la demeure accoutumée? Comment verrait-on sans frémir des enfants de 8, 10 et 12 ans, que la misère a chassés de la cabane de leurs pères, pour aller implorer la pitié publique, renfermés, à titre de vagabonds, dans les maisons ordinaires de détention, et jetés parmi des scélérats dont les affreux discours et les mœurs abominables les façonnent bientôt au crime, et les familiarisent avec les plus honteux débordements? Ceux qui fréquentent les prisons savent combien ce funeste mélange entraîne de maux. Au milieu de cet amas immonde de tous les vices, l'énormité du crime est un motif de considération : le plus criminel est toujours celui que ses compagnons révèrent davantage ; on écoute avec avidité le récit de ses détestables exploits : sans espérance de pardon, condamné pour de longues années, et quelquefois même pour le reste de ses jours, à une existence qui le déshonore à jamais, son infamie l'élève au-dessus de toute bienséance, et lui fait un devoir de tout braver. Le jeune homme timide et repentant, qui gémit sur une première faute, commence, en l'écoutant, à rougir de sa faiblesse ; et bientôt, apprenant à mépriser les lois, les mauvaises dispositions de son cœur, qu'un régime différent eût étouffées, se développent et prennent un caractère de fixité qui, faisant taire tout remords, le ramènera à un crime plus considérable que le premier. Il est constant que l'homme une fois puni, même pour un simple délit, ne tarde pas à subir une autre condamnation plus grave; en-sorte qu'une raison pour être puni est de l'avoir déjà été. Une autre remarque que j'ai faite, c'est l'insouciance et quelquefois même la gaieté des détenus : ils se familiarisent tellement avec leur position, qu'ils n'en conçoivent aucune honte, et qu'être criminel semble pour eux un état, une sorte de condition. Qu'attendre de gens qui sont en de semblables dispositions? et combien n'importe-t-il pas à la société que de sages réglements portent la crainte et le repentir dans ces cœurs endurcis?

Je le répète, une classification convenable des détenus est le premier moyen à opposer à tous ces maux. Les prisons départementales sont, à la vérité, divisées en six classes; mais il n'y a de distinction que sur les registres, et la confusion règne partout pour les individus. Je vais tracer le tableau de ces six classes, pour être à même d'indiquer les modifications dont elles me paraissent susceptibles :

1.ere Classe. Prévenus et accusés.	Détenus sous mandat de dépôt, d'arrêt, arrêt d'accusation; arrêtés par mandat d'amener; mis à la disposition de diverses autorités civiles; enfin, les civils passagers. Tous ces individus sont non jugés, à l'exception des passagers qui peuvent l'être; on y joint aussi les appelants de jugement correctionnel.
2.eme Classe. Détenus en appel ou en pourvoi.	Ceux qui se sont portés appelants de jugement criminel (sont censés non jugés); ou en pourvoi en grâce près de sa Majesté.
3.eme Classe. Condamnés à moins d'un an.	Ceux qui ont été condamnés au-dessous d'un an de prison, par un Tribunal ou une cour, etc., civils : ceux pour dettes; ceux à leurs frais, et ceux par correction paternelle.
4.eme Classe. Condamnés à un an et au-dessus, de prison.	Ceux condamnés correctionnellement ou criminellement à la prison, par une Cour d'assises ou un Tribunal correctionnel (sont susceptibles d'être transférés dans les maisons centrales de détention).
5.eme Classe. Condamnés à la réclusion.	Ceux condamnés criminellement par une Cour d'assises, pour crimes d'escalade, d'effraction, etc; qui sont exposés et quelquefois marqués. (Destinés pour les maisons centrales).
6.eme Classe.	Ceux condamnés criminellement aux travaux forcés à temps ou à perpétuité, à la déportation, au bannissement, etc. Ils sont exposés et quelquefois marqués. Ils sont destinés pour les bagnes ou les prisons d'Etat.

Je ferai observer d'abord que ces six classes ne comprennent que les détenus civils. Cependant, dans beaucoup de prisons, on tient en détention des militaires appelés près des conseils de guerre, ou renfermés par discipline de corps; des marins des équipages de la marine royale ou commerciale, et enfin des gendarmes, pour fautes contre la discipline. Le plus souvent tous ces individus sont confondus avec les détenus civils. Ne conviendrait-il pas que l'on établît une classification particulière pour ces prisonniers, qui sont bien différents des autres, et qui même sont distincts entr'eux? On conçoit que l'intention des chefs de corps, en faisant renfermer leurs soldats par discipline, n'a pu être de les mêler à des criminels, pour qu'ils devinssent tout-à-fait pervers. C'est pourtant ce qui arrive tous les jours; et ces gens, qu'une détention appropriée eût corrigés, rentrent dans leurs compagnies avec le développement de tous les vices, quelquefois de tous les crimes, et exercent sur leurs camarades la plus funeste influence. On peut donc affirmer que c'est risquer de perdre les mœurs d'un militaire, que de le punir par la prison des fautes qu'il a commises contre la discipline. Le code pénal militaire n'offrirait-il aucune autre punition plus convenable?

Pour les gendarmes détenus aussi pour cause de discipline, il est inconcevable que l'on choisisse, comme cela arrive trop souvent, la prison publique. Quelle leçon donne-t-on aux criminels, quand ils voient confondus avec eux les hommes chargés du maintien de la police et de la recherche des coupables? et combien ne diminue-t-on pas ainsi l'importance d'un corps, qui ne peut opérer le bien qu'en raison de l'estime dont il jouit, et de celle qu'il s'accorde à lui-même?

Quant aux militaires traduits devant les conseils de guerre, à ces jeunes soldats que le souvenir du pays natal, les regrets d'un père, d'une mère, de parents chéris, ont éloignés de leurs devoirs et poussés à la désertion, on sent quelle est, en général, la différence qui existe entre leurs fautes et les crimes des prisonniers civils. Chez les militaires, on a surtout à punir l'insubordination, et ce délit peut se rencontrer avec une âme noble, chez un homme qu'un faux point d'honneur, un défaut

de réflexion sur ses devoirs et sur l'ordre et la discipline nécessaires dans les corps armés, ont égaré. Certes, je ne veux point excuser ces fautes graves, devenues mêmes des crimes par la force des choses; mais je réclame, en faveur de la dignité de l'art militaire et de l'honneur qui en est la base, pour que les délits de discipline ne confondent point les coupables avec des criminels, le rebut et la honte de la société.

J'ai vu aussi renfermer dans les prisons des idiots et des insensés, ou parce qu'ils étaient d'une espèce turbulente et dangereuse, ou parce qu'on ne trouvait pas ailleurs où les placer. C'est un abus; car la condition de ces infortunés devient pire, par les privations et les mauvais traitements qu'ils endurent de la part des autres prisonniers, dont ils sont le jouet, et par l'impossibilité de leur administrer des remèdes que ces malades ne peuvent trouver que dans des hospices appropriés.

Outre les six classes de détenus civils, la présence des militaires, dans la plupart des prisons départementales, exigerait donc que l'on en formât plusieurs autres. Mais les divisions des civils devraient-elles être maintenues telles qu'elles existent? ou n'y aurait-il pas des modifications et des augmentations à y introduire? Je suis de ce dernier avis.

Je vois, dans la première classe, les passagers compris avec les prévenus, mélange vicieux à plusieurs égards; car, d'abord, c'est confondre des prévenus, auxquels on doit des ménagements, avec des criminels, puisque dans le nombre des passagers se trouvent fréquemment des condamnés à la réclusion, aux fers, au boulet, etc.; c'est les exposer aux maladies que ces passagers, conduits de prison en prison, peuvent transporter avec eux; aux miasmes, qui sont inhérents à leurs vêtements; à la malpropreté, à la vermine: ce qui est aggraver bien injustement la peine qu'ils éprouvent de la perte de leur liberté. Il conviendrait, au reste, que les passagers fussent totalement séparés des prisonniers sédentaires, pour la salubrité, la sûreté et le bon ordre des prisons. Ce sont eux qui, le plus souvent, apportent le germe des maladies contagieuses; ils sont toujours le plus grand obstacle au maintien de la propreté, en propageant la vermine et la gale. Les détenus sédentaires

saisissent l'occasion de leur arrivée pour s'inoculer cette maladie, afin de jouir des avantages de l'infirmerie; et cette lèpre des prisons se perpétue, au grand détriment de la santé des prisonniers et des fonds de l'administration. Les passagers, ne devant rester que quelques jours dans le même endroit, ne sauraient être façonnés à la règle établie: ils y apportent nécessairement du trouble; et, dans l'espèce d'indépendance où ils se trouvent, ils détruisent, par leur exemple et par leurs discours, la disposition au bon ordre, au travail et à la docilité. Ce sont eux encore qui colportent les nouvelles des prisons, les histoires de séditions, les moyens de révolte; ils apportent en quelque sorte en dépôt les mauvais conseils, les ruses, les complots de tous les scélérats du royaume.

La deuxième classe, se composant en partie des détenus qui se sont portés appelants de leur jugement, et qui, dès-lors, étant censés non jugés, sont, par cela même, assimilés aux prévenus ou simplement accusés, devrait, ce me semble, être confondue avec la première classe, où l'on a même déjà placé les appelants de jugement correctionnel. Quant à ceux qui se sont pourvus en grâce, ce pourvoi étant un aveu implicite de leur culpabilité, ils doivent rester provisoirement dans la classe où les place leur condamnation.

On a associé dans la troisième classe les détenus pour dettes et ceux par correction paternelle, aux individus condamnés au-dessous d'un an de prison. Je ne peux approuver cette association, parce que, parmi les derniers, il se trouve des gens qui n'ont aucune moralité, des habitués des prisons, qui souffleront l'esprit du vice dans l'âme des jeunes-gens que leurs parents ont cru corriger en les faisant renfermer, et les rendront plus corrompus cent fois qu'ils ne l'étaient auparavant. Relativement aux débiteurs insolvables, on a, de tout temps, réclamé pour eux de l'indulgence, et il y a une sorte de barbarie à les confondre avec des gens sortis la plupart des rangs les plus dépravés de la société. Je désirerais donc que l'on instituât une classe particulière pour les débiteurs et pour les détenus par correction paternelle.

Les autres classes ne donnant pas lieu à des réflexions importantes, je vais tracer de suite le tableau de la

classification générale qui me paraît le mieux appropriée aux prisons départementales :

1.re classe.	Détenus sous mandat de dépôt, d'arrêt, arrêt d'accusation ; arrêtés par mandat d'amener ; mis à la disposition de diverses autorités civiles ; appelants d'un jugement quelconque.
2.e classe.	Détenus pour dettes et par correction paternelle. Enfants au dessous de 15 ans, quels qu'ils soient.
3.e classe.	Condamnés au-dessous d'un an de *prison*, par un tribunal ou une cour ; condamnés à un an et au-dessus également de *prison*, criminellement ou correctionnellement. (Je joins ces deux espèces de condamnés, parce qu'en général leur moralité se ressemble, que la peine est la même pour tous ; à savoir celle de la *prison*, et qu'il n'y a de différence que dans la durée de la *détention*.)
4.e classe.	Condamnés à la *réclusion* par les cours d'assises, pour crimes d'effraction, d'escalade, etc. ; condamnés aux travaux forcés à temps ou à perpétuité, au bannissement, à la déportation, etc. (Je joins ici les 5.e et 6.e classes anciennes, parce que les individus qui les composent sont tous assujettis à une peine infamante, étant tous exposés et quelques-uns marqués. D'ailleurs, ceux qui forment la 6.e classe ancienne sont trop peu nombreux, en général, dans les prisons départementales, où ils ne demeurent, comme ceux de la 5.e, qu'en expectative de leur destination ultérieure, pour forcer à établir pour eux une division de local particulière.)
5.e classe.	— Vagabonds et passagers.
6.e classe.	Militaires et marins prévenus ou simplement accusés.
7.e classe.	Militaires et marins condamnés sans dégradation.

On établirait ces deux dernières divisions dans les villes où il y a un conseil de guerre, ou une forte

garnison ; on y recevrait les militaires traduits devant le conseil et ceux punis par discipline de corps ; dans les ports de mer les marins y seraient également admis. Quand ces individus auraient été condamnés à une peine qui entraînerait la dégradation, on les reverserait dans la classe où les placerait leur condamnation, parmi les détenus civils.

Voilà pour les hommes. Je demanderais seulement trois divisions pour les femmes : il serait, en effet, inutile d'établir pour elles les mêmes distinctions que pour les hommes, parce qu'il existe parmi ces derniers plusieurs classes qui n'ont pas lieu chez les premières, dont la peine ordinaire est la *prison* ou *la réclusion* : ainsi,

8.e classe. — Femmes prévenues, accusées et en appel.

9.e classe. — Femmes condamnées et en pourvoi.

10.e classe. — Femmes vagabondes et passagères.

Ces divisions ne seraient nécessaires que dans les prisons des chefs-lieux de départements. Il est d'autres règles à suivre pour les dépôts de sûreté des justices-de-paix, et pour les maisons d'arrêt établies dans les chefs-lieux de sous-préfecture. Dans les premiers, on dépose seulement pour quelques jours les individus punis par la police municipale ; des prévenus que l'on va incessamment diriger vers les prisons des préfectures ou des sous-préfectures, et enfin des passagers. Souvent on n'y rencontre personne. Il suffira de trois chambres bien aérées et convenablement gardées : l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, et la troisième pour les passagers. Dans un grand nombre de ces dépôts il n'y a qu'une seule chambre où l'on réunit les deux sexes. Signaler cet abus, c'est en faire sentir toutes les mauvaises conséquences.

Dans les prisons des sous-préfectures, on ne retient que les prévenus de légers délits et les condamnés à trois mois et au-dessous *de prison*, par le tribunal de police correctionnelle. Six chambres y seront nécessaires, deux pour les prévenus, deux pour les condamnés et deux pour les passagers, des deux sexes. Cette division indispensable n'existe pourtant pas partout ; assez généralement aussi il manque une infirmerie : souvent il n'y a pas d'hôpital dans le lieu, où l'on puisse recevoir les détenus malades, ou bien, s'il y en a, on n'a pas songé à leur y réserver un local.

Revenons aux prisons des chefs-lieux de départements. La classification que j'ai proposée a déjà été reconnue, sous d'autres formes, par les anciens réglements, et elle est également réclamée par la justice et par la raison. Mais les personnes qui connaissent les localités de la plupart des prisons du royaume seront convaincues de l'impossibilité de la mettre à exécution, et, par conséquent, de la nécessité de commencer toute réforme par la construction de nouvelles maisons de détention, ou par l'agrandissement, et de meilleures divisions de celles qui en sont susceptibles. Mais comme, dans un mémoire de la nature de celui-ci, il ne se pourrait pas que l'on indiquât les changements qui sont à pratiquer dans chaque prison, je dois me borner à dire ce que devrait être une prison que l'on construirait de toutes pièces, pour la mettre en rapport avec le classement nécessaire des détenus.

Avant de chercher à déterminer les meilleures règles à suivre dans la disposition générale des localités d'une prison, il convient de parler de la situation où elle devrait être établie. On choisira un lieu aéré, et, s'il se peut, près duquel coulera une rivière, ou toute eau courante, sans cependant que leur voisinage puisse être une cause d'humidité, qui serait très-préjudiciable à la santé des détenus. Un réservoir d'eau et des pompes sont de la plus grande utilité pour entretenir la propreté des cours, des chambres et des lieux d'aisances, dont les émanations sont toujours fâcheuses. Avec une eau courante on peut jouir de l'immense avantage des conduits qui portent les matières fécales et les autres immondices au-dehors et au loin (1). L'eau est encore indispensable pour l'établissement de la buanderie, de la boulangerie; pour le service de la cuisine et de l'infirmerie; pour les bains. En l'ayant sous la main, on évite une dépense qui ne laisse pas que d'être assez considérable dans les prisons où l'on est forcé de faire lessiver le linge et les hardes au-dehors, et d'acheter l'eau potable, puisque ce dernier article monte annuellement, dans la prison de Nantes, à 3 fr. 65 c. par détenu.

---

(1) Si l'on était privé d'une eau courante, on se servirait des fosses mobiles et inodores de *MM. Cazeneuve.*

Le local sera isolé et percé pour que les vents puissent le traverser en tous les sens, et entraîner ainsi les émanations putrides qui s'élèvent toujours parmi les grandes réunions et surtout dans les prisons. Ce moyen concourra puissamment à entretenir les détenus en bonne santé, en purifiant l'air qu'ils respirent. Toutes les fumigations imaginables ne peuvent jamais tenir lieu des avantages d'un air incessamment renouvelé par les courants des vents : aussi doit-on insister sur ce point important, et faire en sorte qu'on ne voie plus les prisonniers privés du premier besoin de la vie, de l'air que les anciens avaient si justement appelé *Pabulum vitæ*.

Ces grands principes reconnus, il s'agit ensuite, dans la construction d'une prison, de réunir la sûreté aux dispositions locatives exigibles.

La sûreté dépendra de la nature de la construction et des avoisinements de la prison. J'ai déjà dit qu'il fallait, autant que possible, qu'elle fût isolée ; j'ajouterai qu'aucun édifice, aucun monticule ne devra la dominer. Par sa structure imposante et solide, par toutes les précautions prises pour la rendre inaccessible aux moyens de destruction et d'escalade, on fera sentir aux détenus l'impossibilité des évasions ; et, en détruisant cet espoir dans leurs cœurs, on les verra plus dociles, plus résignés, plus soumis à l'ordre; ils apprécieront mieux le sentiment de leur dépendance et le tourment d'être privés de la liberté : les prisons en deviendront plus redoutables.

Les dispositions exigibles sont celles qui sont commandées par la classification des prisonniers, l'intérêt de leur santé et l'amélioration de leurs mœurs. *Une prison doit être un instrument d'amélioration morale autant qu'un lieu de sûreté et de force* : aussi, le plan d'un pareil établissement n'est-il point une chose facile et indifférente : il exige, pour être bien entendu, un concours de lumières qu'il serait fort rare de rencontrer chez un seul individu. Il faudrait donc que les fonctionnaires qui, par leur position, sont aptes à juger de la sûreté, de la salubrité et de la distribution nécessaires à l'établissement des dortoirs, des ateliers, de l'infirmerie, de la chapelle, etc., etc., fussent consultés, con-

curremment avec l'architecte, pour que celui-ci traçât ses plans d'après les indications fournies par une connaissance approfondie de l'usage et des besoins de chaque localité. Sans ces précautions, il serait à craindre que de nouvelles prisons ne fussent élevées, sinon aussi défectueuses que les anciennes, au moins bien éloignées encore du degré de perfection qu'on est aujourd'hui en droit d'exiger. Pour excuser des plans vicieux, on ne manque pas d'objecter les convenances du terrain, l'économie; que sais-je? Mais, comme l'a judicieusement dit le *D.r Esquirol*, en parlant des hospices d'Aliénés, *l'économie ne consiste point à priver un établissement des conditions indispensables pour qu'il remplisse sa destination*; et, puisqu'on sent la nécessité de la réforme des prisons, il ne faut pas que des constructions défectueuses aillent, en manquant le but, nous accuser devant la postérité d'incapacité à faire le bien. Dans les objets d'utilité publique, on doit écarter tout ce qui est mesquin et rétréci, tout ce qui empêcherait qu'on ne remplit dignement l'objet que l'on se propose.

D'après les idées que je me suis formées du régime applicable aux prisons, j'avais conçu un plan qui me semblait réunir assez bien les conditions que l'on doit exiger pour que ce régime soit convenablement exécuté. La grande prison de Moscow, appelée *Kaluska-Ostrog*, et le plan de la prison de Comté, imaginé par *John Howard*, m'ont servi de guide. Je le joins ici pour mieux me faire entendre. C'est un carré autour duquel se trouvent des cours et des bâtiments pour les différentes classes des détenus. La maison du concierge est placée au centre, pour que, d'un coup d'œil, il puisse voir tout ce qui se passe. Les divers bâtiments sont percés de fenêtres opposées pour faciliter la libre circulation de l'air. Le rez-de-chaussée serait destiné à servir de laboratoires; on l'élèverait de plusieurs marches au-dessus du sol, afin d'éviter l'humidité: il serait même bon, quand il y aurait facilité, d'en remblayer le dessous avec du cailloutage et surtout avec du mâche-fer, qui entretient toujours les appartements très-secs. Les étages supérieurs serviraient de dortoirs. Je ne parle d'étages au pluriel que dans le cas où la petitesse du terrain obligerait à prendre en éléva-

tion ce qu'on ne pourrait se procurer en largeur; car il serait bien préférable que les bâtiments n'eussent qu'un seul étage, pour intercepter le moins possible la libre circulation de l'air. Les dortoirs seraient composés de cellules où l'on ne pourrait renfermer qu'un seul détenu. Pour la sûreté et aussi pour obvier aux incendies, ne conviendrait-il pas que ces bâtiments fussent voûtés en briques, comme à Vienne et à Dublin? ou bien qu'à l'exemple du *Spin-house* de Breda on plaçât les solives des planchers de manière à ce qu'elles n'offrissent que deux faces obliques, se réunissant dans leur partie la plus basse, et garnies de plaques de fer, et que l'intervalle fût plafonné avec des briques? (Voy. *Howard.*)

L'observation médicale ayant appris que les miasmes qui s'élèvent du corps des hommes et de leurs excréments s'attachent aux murailles, et surtout dans les endroits anguleux, d'où ils exercent une influence encore plus fâcheuse (comme on a pu mille fois s'en convaincre dans les hôpitaux sur les malades qui étaient couchés dans les angles des salles), je proposerais d'arrondir tous les angles des différents compartiments des prisons; ce qui serait encore une raison de plus pour substituer aux plafonds en soliveaux, qui laissent subsister une grande quantité d'angles, où vont se nicher les miasmes, des voûtes en briques, ou des plafonds en plâtre, dans les anciennes prisons où il ne serait pas possible de construire des voûtes.

Les cours seraient pavées en larges pierres plates et inclinées vers un égoût, afin qu'on pût les laver exactement, au moyen d'une pompe placée dans chacune d'elles. Des arrosements pendant l'été auraient, en outre, l'avantage de tempérer la chaleur.

Je crois que ce mode général de construction présente ces avantages; qu'il isole chacune des classes des prisonniers; qu'il est très-propre à l'entretien de la propreté et de la salubrité, par l'isolement de chacun des corps-de-logis, qui pourraient ainsi être traversés par tous les vents; qu'il offre, enfin, une grande sûreté contre les évasions, parce que les gardiens voient tout autour des édifices; au lieu que dans les prisons adossées à d'autres batiments, ou dont les murs des chambres des dé-

tenus donnent au dehors de la prison, il y a toujours des côtés inaccessibles à la vue. Et, à supposer qu'un détenu pût miner les murs épais de sa chambre ou de sa cellule, une fois parvenu dans la cour, il aurait encore à franchir de hautes murailles. D'ailleurs les murs d'enceinte sont doubles et forment entr'eux un chemin de ronde, où l'on établirait des sentinelles et des patrouilles pendant la nuit.

Pour que les murs, par leur élévation au-dessus de la surface du sol, ne nuisissent pas à la circulation de l'air; et pour qu'en même temps ils fussent d'une hauteur suffisante pour ôter toute possibilité d'escalade, on abaisserait le sol du chemin de ronde de plusieurs pieds au-dessous du niveau des préaux; cette disposition aurait encore l'avantage d'égoûter le terrain de la prison, et de concourir ainsi à l'entretien de la salubrité

Je n'entrerai point dans de plus longs détails sur ce plan: je me bornerai à ce simple aperçu, qui servira à expliquer d'une manière plus claire et plus abrégée les idées qui m'ont été suggérées par mes réflexions sur les dispositions locatives propres à remplir le but d'une prison départementale. L'indication que j'ai écrite sur chacune des parties principales de ce plan suffira pour faire connaître les motifs des dispositions que j'ai adoptées.

Le local d'une prison étant ainsi distribué, chaque classe de détenus se trouverait séparée, et il y aurait une bien plus grande facilité à établir une discipline appropriée à chacune d'elles. Je vais parler maintenant des règles qui me paraissent les meilleures à suivre pour y parvenir; règles qui seront, pour la plupart, impraticables dans les prisons actuelles; ou parce que leur étroitesse force à confondre tous les détenus, ou parce que leurs dispositions intérieures sont mal entendues.

Il est urgent de s'occuper d'abord de la classe des prévenus. S'il est nécessaire qu'on prenne des précautions contre leur évasion; si elles doivent toujours être efficaces, il ne faut pas qu'elles portent généralement l'empreinte de la rigueur, comme pour les condamnés. Les prévenus devront communiquer plus facilement avec leurs parents et leurs amis, parce qu'ils ont souvent

besoin de leurs conseils et de leurs consolations. Leur local sera disposé à cet effet. Si les condamnés sont astreints à un genre de travail quelconque, il est juste que les prévenus en soient exempts. Mais, pour les arracher à l'oisiveté, à l'ennui et aux chagrins, il n'en faudra pas moins établir des ateliers où ils s'exerceront à un genre d'industrie conciliable avec la sûreté et l'ordre de la maison, et qui puisse procurer quelque soulagement à eux et à leurs familles. Je pense aussi qu'il serait avantageux, sous plus d'un rapport, de fonder, pour leur usage, une bibliothèque composée d'un petit nombre de livres religieux et moraux, dont la lecture porterait le calme ou le repentir dans leurs cœurs.

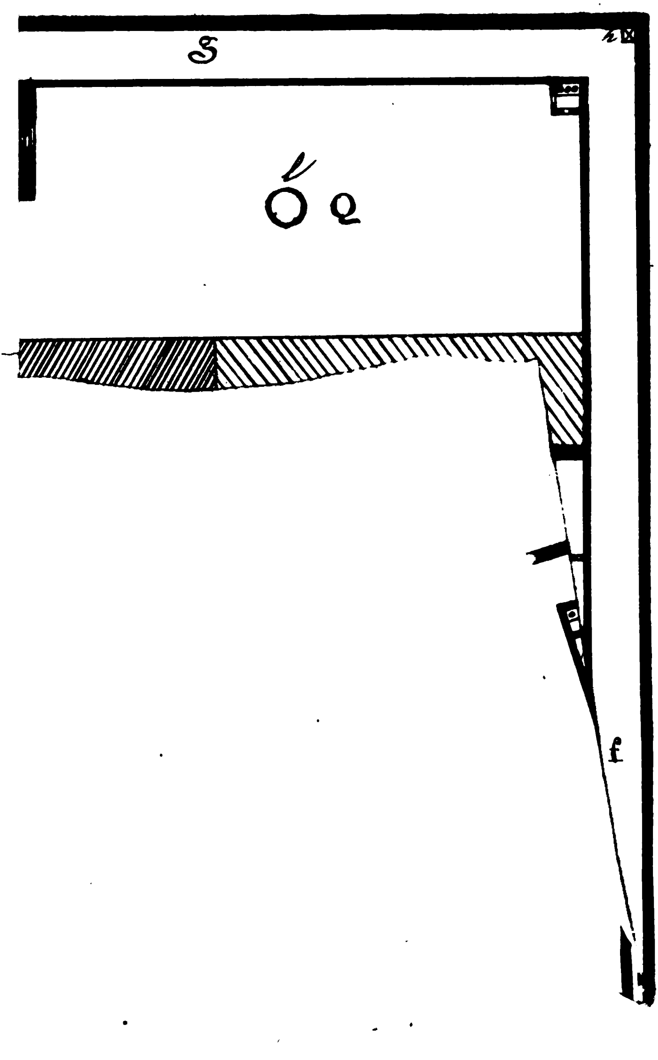
La nourriture des prévenus doit être différente de celle des condamnés. En parlant des aliments des détenus en général, j'entrerai dans de plus grands détails à cet égard. Il sera, au reste, permis aux prévenus de se procurer des aliments autres que ceux qui leur seront dus: ils pourront jouir du produit de leurs revenus; participer aux dons, aumônes, etc.; et se procurer, en un mot, toutes les aisances que leur condition comportera.

La discipline à établir pour les débiteurs et pour les jeunes-gens détenus par correction paternelle se bornera à l'observation des usages généralement adoptés dans toutes les maisons assujetties à une règle. On ne peut rien fixer relativement à la manière de pourvoir à leurs besoins, puisqu'ils ne sont point à la charge du gouvernement. Le travail sera indispensable pour procurer aux débiteurs les secours qui leur sont si nécessaires dans leur position, soit pour subvenir à l'entretien de leurs familles, soit pour acquitter leurs dettes : toutes les facilités devront leur être données à cet effet. On retirerait un très-grand avantage pour les seconds d'une application soutenue à un travail industriel, quelque fût d'ailleurs le rang que leurs parents tiendraient dans le monde. Ils en contracteraient l'esprit d'ordre et de soumission ; et, en devenant laborieux, ils apprendraient à détester l'oisiveté, source première de leurs déréglements. Ce sera surtout pour cette espèce de détenus que des lectures morales et religieuses seront ordonnées.

Les vagabonds et les passagers, ne séjournant pas assez long-temps dans les prisons, ne peuvent être soumis à une règle de conduite déterminée.

Les autres classes composées de condamnés seront assujetties à une discipline plus rigoureuse; les mesures coercitives et les précautions à employer contre les évasions seront plus sévères. Les communications avec leurs parents et leurs amis seront rares et ne pourront être accordées que sur des motifs urgents et bien constatés. On leur appliquera le régime pur et simple de la prison, sans qu'il soit permis d'améliorer leur sort par aucune considération autre que celle de leurs maladies. Cette règle a été consacrée par la loi du 6 octobre 1791, titre 4, article 5, qui porte « qu'il ne pourra être remis » aux condamnés (aux fers, à la réclusion, etc.) aucune » portion de leurs revenus »; et, article 7, « qu'ils ne » pourront recevoir, pendant la durée de leur peine, » aucun don, argent, secours, vivres ou aumônes, » attendu qu'il ne peut leur être accordé de soulagement « qu'en considération et sur le produit de leur travail. » L'article 31 du Code pénal a sanctionné une partie de ces dispositions, en établissant « qu'il ne pourrait être » remis aux condamnés aux travaux forcés à temps ou à » la réclusion, pendant la durée de leur peine, aucune » portion de leurs revenus. » Ces ordonnances sont sages, surtout si l'on a soin que les détenus soient vêtus, couchés et nourris convenablement à leur condition. Je proposerais même de les étendre à tous les condamnés, quelle que fut la nature de leur peine. La prison est un lieu de punition, le régime de vie qu'on y a adopté fait partie de cette punition, et on ne remplirait point le vœu de la loi et de la justice, en permettant que des coupables, parce qu'ils sont riches, ou qu'ils ont des amis, pussent éluder la rigueur de leur peine, et offrir aux autres détenus, peut-être moins criminels, une distinction qui les révolte et les porte à accuser les dépositaires du pouvoir de témoigner des égards à la fortune, lors même qu'elle est associée au crime. Ainsi, qu'il n'y ait aucune distinction parmi les condamnés d'une même classe, et que l'égalité de la faute entraîne en tout l'égalité de la punition. Les détenus ressentiront plus de respect pour la loi et pour ses or-

'rison départementale.



ganes, quand ils verront que tout est réglé par la justice la plus invariable, et que le rang, la naissance ou les richesses ne pèsent rien dans sa balance (1). Les secours, dons, aumônes, seront mis à la masse, pour subvenir aux besoins des détenus, lors de leur sortie de prison; et si ce sont des aliments ils seront distribués aux prévenus, aux appelants et aux débiteurs les plus nécessiteux.

(*La suite au prochain cahier.*)

INDICATION DES RENVOIS DU PLAN.

A. Guichetiers.
B. Corps-de-garde.
C. Passage d'entrée.
D. Conciergerie. Correction paternelle. Débiteurs. Cuisines et bureaux.
E. Lieux de réclusion des condamnés à la prison au-dessus et au-dessous d'un an.
F. Atelier des mêmes prisonniers.
G. Cour, avec puits, de *idem*.
H. Prison des condamnés aux fers, à la réclusion, etc.
I. Atelier des mêmes condamnés.
J. Cour avec puits de *idem*.
K. Prison des hommes prévenus et appelants.
L. Cour pour lesdits prévenus.
M. Prison des femmes condamnées.
N. Cour, avec puits et lavoir, des femmes condamnées.
O. Prison disposée comme celles E et H, pour les femmes prévenues.
P. Lingerie, buanderie, sécherie, etc., bâtiment plus bas que ceux O et T.
Q. Cour, avec puits, de femmes prévenues.
R. Chapelle des détenus.
S. Chapelle du public.
T. Infirmerie.
U. Magasin, bains, etc.
V. Cour, avec puits, de l'infirmerie, etc.
X. Vagabondes et passagères.
Y. Cour desdites.
Z. Vagabonds et passagers.
a. Cour desdits.
b. Militaires prévenus.
c. Cour desdits.
d. Militaires condamnés.
e. Cour desdits.
f. Chemin de ronde, excavé au-dessous du niveau des cours.
g. Chemin de ronde passant sous la chapelle.
h. Guérites.
i. Latrines.
l. Puits.

---

(1) La détention est une punition dont le condamné doit éprouver constamment l'effet; il doit, dans tous les moments de sa détention, en désirer la fin (Instruction à adresser aux commissions des prisons de départements. Paris, 25 mai 1819.)

RAPPORT

SUR L'ÉPOQUE LA PLUS FAVORABLE

POUR LA TAILLE DE LA VIGNE

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE,

Lu à la Société Académique de ce département,

(*Le* 17 *mai* 1827. (1)

MESSIEURS,

Dans votre séance du jeudi 5 avril dernier, il vous fut donné lecture d'un extrait des annales européennes, annonçant l'opinion que la taille automnale de la vigne est préférable à la taille tardive, opinion qui a été adoptée par la Société d'Agriculture, arts et commerce du département de la Charente, qui l'a consignée dans le numéro premier de ses annales de l'année 1827, lequel vous a été adressé.

C'est après avoir entendu cette lecture, que, sur la proposition d'un de nos collègues, vous nommâtes une commission chargée de vous faire un rapport sur la question de savoir si l'opinion, mise par la Société d'Agriculture, arts et commerce du département de la Charente, doit être considérée comme un précepte bon à suivre et à pratiquer dans le département de la Loire-Inférieure. Cette commission, Messieurs, vous l'avez composée de MM. Vilmain, Chaillou, Nuaud, Luminais et moi, avec adjonction de M. Thomine, celui de nos collègues, qui en avait provoqué la nomination. La question que votre commission avait à discuter est donc uniquement celle-ci : est-il plus avan-

---

(1) L'impression de ce rapport a été ordonnée par la Société Académique.

tageux de tailler la vigne en automne qu'en hiver et au commencement du printemps ?

Votre commission a cru devoir se renfermer dans les limites de son sujet et ne pas faire d'un point isolé de doctrine un traité complet d'œnologie ; mais en écartant les questions nombreuses qui se rattachent à celle-ci, elle a voulu l'aborder franchement et la traiter dans toute son étendue, sans chercher à en esquiver les difficultés.

Suit le rapport qu'elle m'a chargé de vous faire.

Malgré les nombreuses différences qu'on remarque en France dans le mode de culture de la vigne, non-seulement d'un département à l'autre, mais encore de commune à commune, et même quelquefois entre les différentes localités d'une même commune, la taille de ce végétal a lieu partout, et partout d'après les mêmes principes, sauf néanmoins quelques légères différences dans la longeur (1), et le nombre des coursons (2) et des sauterelles. Le but de cette opération est de débarrasser la vigne : 1.° de surgeons ou branches chifonnes inutiles et par conséquent nuisibles; et, 2.° d'une grande portion de ses bonnes branches, afin de lui donner plus de force pour nourrir et conduire à parfaite maturité les nouveaux sarments et les fruits qu'elle poussera de la partie des bois qu'on lui a laissée. Je dis conduire à parfaite maturité les nouveaux sarments, car c'est un principe connu de tous les vignerons instruits, que le vin n'est jamais bon et susceptible de se conserver, lorsque, par la crainte des premières gelées de l'automne, on est forcé de vendanger avant la complète maturité du sarment auquel est appendue la grappe, maturité qui se connaît par la couleur grise, rousse ou noisette que prend le bois. Malheureusement, dans les zones septentrionales de la France, il est bien rare que tous les sarments soient mûrs à l'époque des vendanges.

---

(1) Le courson est ce que nos vignerons nomment Broquette, et qu'on nomme ailleurs Pouce, sans-doute, parce qu'il a à peu près la longueur d'un pouce. La sauterelle est ce que nous appelons queue.

(2) Il est des vignobles, en France, tels par exemple que celui d'Arbois où on laisse six nœuds à chaque courson, dans d'autres 4 et 5. Nos sauterelles, ou queue, en ont 8, 10, 12, et quelquefois plus.

La taille s'exerce uniquement sur les sarments de l'année précédente, la vigne ne poussant jamais de branches fructifères sur le vieux bois, fors dans des occasions très-rares dont la cause résulte probablement soit d'engrais trop actifs, soit d'une chaleur extraordinaire à l'époque où la sève reprend son cours. Ce ne sont donc là que des exceptions qui confirment la justesse de l'observation que nous venons de faire.

La taille se fait de temps immémorial et presque généralement en France depuis la fin de l'hiver jusques dans les premiers jours du printemps. Mais pour n'induire personne en erreur, et qu'on ne nous fasse pas dire ce que nous n'aurions pas dit, nous observons ici que dans le rapport que nous avons l'honneur de vous soumettre, nous nommons taille automnale celle qui aurait lieu depuis le commencement de l'automne jusqu'à la fin de décembre, taille d'hiver celle qui serait faite depuis le 1.er janvier jusqu'au 20 mars, et taille du printemps, celle qui serait pratiquée postérieurement au 20 mars.

Nous observons encore qu'avec la taille tardive, on a eu, de temps immémorial et constamment, abondance d'excellent vin en France, toutes les fois que les saisons ont été favorables; que ce n'est que depuis quelques années qu'on a préconisé chez nous la taille automnale comme la plus avantageuse, mais que nous ne voyons dans tout ce qu'on a écrit ou dit, sur cette matière, que des assertions purement hasardées, n'étant appuyées d'aucun fait, ni d'aucune expérience qui puissent leur servir de preuves.

Pour décider la question qui nous occupe et qui, comme on va le voir, ne peut jamais l'être d'une manière absolue et en même temps générale, il faut considérer la position géographique du pays où on cultive la vigne, l'exposition, les abris, la nature du sol, les différentes espèces de cépages dont les uns ont le bois dur, tandis que les autres l'ont mou, dont celles-ci sont très-moëlleuses et dont celles-là n'ont que peu de moëlle, dont quelques-unes sont d'une végétation et d'une maturité précoces, et dont quelques autres poussent tard et nourrissent tard leurs fruits; il faut encore considérer les années sèches et chaudes, chaudes et hu-

mides, froides et sèches, froides et humides, en un mot, la température annuelle et de saison qui influe singulièrement sur la dûreté et la maturité du bois et le rend propre à braver les gelées, ou susceptible d'être facilement désorganisé par elles.

Mais écoutons là-dessus M. le comte Chaptal, un de nos œnologistes les plus distingués.

Quelle est, dit-il, *la saison la plus favorable à la taille ? Cette question est encore à résoudre ; ni les vignerons ni les œnologistes ne sont d'accord entr'eux sur ce point. Il ne faut pas s'en étonner, parce que les uns et les autres ont toujours généralisé leurs principes et constamment raisonné d'après les événements par-culiers aux lieux, aux expositions, au sol, au cli*[illegible] *dans lesquels les premiers ont travaillé et sur le*[illegible] *les seconds ont observé.*

Ce paragraphe est d'une vérité frappante. Un homme observe un petit coin de terre, quelquefois un seul clos de vigne ; et, certain de la justesse de ses observations, il établit un système et des principes qu'il applique à tous les climats, à tous les pays, à toutes les expositions, à toutes les variétés de cépages, à toutes les espèces de terres, tandis qu'ils ne sont souvent applicables qu'au seul local qu'il connaît. Ainsi l'erreur se propage, la routine s'établit, et il faut des siècles pour la faire abandonner. Passons maintenant en revue les opinions des grands-maîtres de l'art, sur la question posée.

Olivier de Serres, le patriarche de notre agriculture, s'exprimait ainsi dans son vieux langage, il y a plus de deux siècles :

Quant, au temps de la taille, il sera limité par le fonds de la vigne et espèces de ses complants. Si la vigne est assise en coustau chaud, de terre mègre et sèche et composée de races ayant petite mouelle, sera couppée le plus tost qu'on pourra après que ses feuilles seront tombées ; au contraire, le plus tard celle qui est posée en plate campagne, de terre grasse, humide et froide, fournie de complant de grosse mouelle ; et, ou qu'elle soit assise et de quelles espèces complantée, toujours on choisira un beau jour pour la tailler, non importuné de froidures ni d'humidités. C'est pourquoi,

en un endroit faudra mettre la serpe devant l'hiver et en l'autre après. Le plus tôt est limité au mois d'octobre, le plus tard en celui de mars. Ceci est tout assuré que la taille primitive cause abondance de bois aux vignes; et, la tardive, au contraire, n'en fait produire que bien peu.

Tout en reconnaissant la justesse des principes posés par Olivier de Serres dans ce paragraphe, je ne puis partager celle consignée dans sa dernière phrase, savoir que la taille tardive ne fait produire que peu de bois aux vignes. Cette année, la taille a été tardive: plusieurs clos de vignes ont été, à ma connaissance, taillés au printemps, c'est-à-dire, à la fin de mars et au commencement d'avril, et jamais la vigne de ces clos n'a eu une végétation plus luxuriante et poussé un plus grand nombre de sarments et de grappes. Ce n'est donc point à la précocité de la taille qu'il faut uniquement attribuer la plus grande vigueur de végétation de la vigne; mais à d'autres causes bien plus actives, qui sont, 1.° la chaleur de l'année précédente qui aura fortifié les racines et procuré une complète maturité au sarment; 2.° une plus grande dose de calorique renfermé dans le sein de la terre, qui n'aura pas été trop affaiblie par l'intensité du froid de l'hiver, ou par la grêle, la neige et des pluies trop abondantes tombées dans cette saison; 3.° une chaleur extraordinaire au moment de la pousse. Cette opinion, votre commission la soumet à l'expérience, et elle invite les propriétaires et les vignerons à faire et répéter à ce sujet des observations qui, nous en sommes convaincus, prouveront que ce n'est point à la précocité de la taille seulement qu'il faut attribuer la végétation plus énergique de la vigne au printemps.

Les partisans de la taille d'automne, dit M. le comte Chaptal, *se déterminent d'après les considérations suivantes: 1.° ce travail fait en automne laisse plus de temps pour vaquer à la foule des occupations que prescrit le retour du printemps.*

Ce motif ne peut être admis. Il est ridicule de nous dire qu'on peut risquer de mal faire en automne, parce qu'on craint de manquer de temps pour bien faire au printemps.

2.° *Toutes les variations de l'atmosphère qui peuvent imprimer du mouvement à la sève (et elles sont assez communes dans les hivers ordinaires) concourent à l'avancement de la vigne. Elles portent déjà de la nourriture dans les vaisseaux et dans les rudiments des bourgeons. Dès les premiers beaux jours ceux-ci se développent. Cette espèce de précocité s'étend à tous les périodes de la végétation; la vigne y gagne au moins quinze jours de chaleur: de là un bois plus tôt formé et mieux aoûté; de là des fruits plus mûrs; de là une maturité qui précède le retour des premières gelées dont l'effet est de resserrer les fibres du bois, de sécher les feuilles, de durcir l'enveloppe de la pulpe, et par conséquent d'arrêter tout-à-coup la circulation de la sève et d'empêcher la formation du muqueux doux sucré.*

Il est évident que ces préceptes, bons à suivre dans les pays où les gelées tardives du printemps ne sont nullement à craindre pour la vigne, seraient funestes dans la pratique à ceux qui y sont sujets.

M. de Chaptal continue:

Ceux qui se font une loi de suivre le système opposé se fondent sur les désastres occasionnés par les hivers rigoureux, dont les effets sont bien autrement sensibles sur la vigne taillée dès l'automne, que pour celle qui ne recevra cette façon qu'après les grandes gelées. Le bois de la vigne est moëlleux et spongieux; ses pores sont très-ouverts, elle est abondante en sève; en la taillant l'hiver, la gelée, les frimas, le givre, les neiges, les brouillards morfondants et toutes les humidités froides, entrant par toutes les ouvertures faites à la plante, se congèlent et pénètrent jusques dans son intérieur. Les gelées printannières ont aussi bien plus d'action sur les jeunes bourgeons que sur les boutons encore revêtus de leur bourre.

Les raisons dont on s'autorise pour suivre chacune de ces deux méthodes sont incontestables. Le talent consiste à savoir les modifier l'une par l'autre. En effet, ici la taille d'automne ne doit être préférée: là on ne doit admettre que celle du printems. Telle race veut être taillée tôt: telle autre demande à l'être tard. Les uns sont précoces, les autres sont tardifs. Retarder la végétation des uns, avancer celle des autres, est une partie essentielle de l'art de les cultiver.

Il ne nous reste plus qu'un mot à ajouter sur ce article important de la culture de la vigne. Si on taille trop tôt, c'est-à-dire avant la chute entière des feuilles, avant que le bois ait acquis le terme de sa maturité il ne restera pas aux plantes trois ans d'existence. Ce fait est constaté par l'expérience et par une longue suite d'observations. Si on taille trop tard, après que la sève a repris son cours, la plus grande partie s'en dissipera en pure perte pour la végétation. (1) *L'époque la plus redoutable partout pour la taille est celle des grands froids, parce qu'alors, comme le ré-*

---

(1) Quelle est la cause des pleurs de la vigne ? On l'attribue généralement à la taille trop tardive, c'est-à-dire à celle faite trop longtemps après le retour de la sève. Mais ne serait-ce point là une de ces erreurs, adoptées, sans examen, comme des vérités, et qui semblent avoir acquis le droit de prescription par leur longue durée ?

J'ai fait tailler cette année 1827, le 15 avril, des vignes en treille dont le bourgeon était déjà gros et elles n'ont pas pleuré du tout, quoique la température fut chaude. Un vigneron de mes voisins a taillé, le lendemain 16 du même mois, quelques hommées de vignes plus avancées que mes treilles, et la coupure s'est à peine mouillée. J'ai observé que les pleurs étaient très-abondantes certaines années, et que, dans certaines autres, on n'en apercevait peu et même point. Raisonnant d'après ces faits, je me suis formé l'opinion suivante que je soumets d'ailleurs avec une entière résignation au jugement des physiologistes.

Lorsque l'été et l'automne précédents ont été très-chauds, que la terre a absorbé une grande quantité de calorique, lequel n'a pas été affaibli ou détruit pendant l'hiver qui succède par des froids très-vifs, et surtout par une grande abondance de pluie et de neiges, la vigne qui a conservé, pendant la température douce de l'hiver, une grande quantité de sève, s'en remplit, au retour de la chaleur, d'une nouvelle dose que le calorique, renfermé dans la terre, fournit à ses racines, ensorte que le végétal éprouve une sorte de pléthore dont il se débarrasse par l'abondance de ses pleurs, ce qui n'a pas lieu après des hivers froids et pluvieux comme celui que nous venons de passer. Plusieurs physiologistes sont de mon avis en ce point qu'ils regardent comme salutaire pour la vigne un écoulement modéré de sève au printemps. Il me paraît donc que les pleurs de la vigne sont une crise déterminée par des circonstances physiques variables, qu'elle est plutôt utile que fâcheuse si ce n'est dans le cas où elle serait suivie d'une sécheresse prolongée avec chaleur. J'ai cueilli des raisins très-beaux, très-mûrs et très-sucrés sur des treilles qui avaient long-temps pleuré, mais j'avoue n'avoir pas observé l'effet de cette déperdition de sève sur la constitution de l'arbre pour les années suivantes ; expérience à faire comme tant d'autres sur la culture de la vigne qui a grandement besoin d'être étudiée. (*Note du rapporteur.*)

marque Olivier de Serres, les froidures pénètrent dedans la vigne par ses grosses entrées. Dans tous les cas, l'ouvrier doit se munir d'une serpette bien tranchante pour éviter de faire éclater le bois. La coupure, comme pour former le haut d'une crossette, doit présenter la forme d'un bec de flûte. Elle résulte en effet du coup de poignet par lequel la serpette est tirée de bas en haut. Il est essentiel que la taille soit faite à un centimètre de distance de l'œil le plus voisin et du côté qui lui est opposé. Par cette double attention, on évite que l'effet de la gelée par laquelle le bois pourrait être surpris, ne s'étende jusqu'à la bourre, on la préserve aussi de la chute de l'eau, ou des pleurs dirigés vers elle par le talus de la coupure.

Votre commission a jugé qu'il ne serait pas inutile de copier ici ce dernier paragraphe de M. Chaptal, quoique étranger à la question qui nous occupe, parce qu'il présente une méthode de taille meilleure que celle usitée chez nous, où la coupure est plate et ronde, ce qui favorise l'introduction nuisible et souvent mortifère dans l'intérieur du courson, de l'eau glacée provenant de la fonte des neiges, de la grêle, du verglas et des gelées blanches (1).

Le nouveau cours complet d'agriculture, rédigé par les plus savants agronomes et cultivateurs de France, dit: *La question de l'époque où il convient de tailler la vigne a été résolue (au mot taille) par les principes, dans l'opinion de ceux qui veulent que ce soit après l'hiver. Cependant j'observerai qu'il est reconnu, dans tous les pays de vignobles, que plus tôt on taille, plus tôt la sève entre en activité et plus les bourgeons sont forts et chargés de grappes.* (2) *Tailler immédiatement après la chute des feuilles est donc avantageux dans tous les climats où on ne craint pas les effets des gelées de*

---

(1) On ne peut trop inviter les vignerons à faire l'essai pour la taille de la vigne d'un nouvel instrument appelé *sécateur*, avec lequel on fait, dit-on, plus et de meilleure besogne qu'avec celui usité chez nous. Assertions qui ont besoin de preuves.

(2) J'ai déjà fait connaître plus haut que je regardais comme une erreur cette assertion qui attribue à la précocité de la taille la plus grande force de la végétation de la vigne, voyez la page 26 ci-dessus.

l'hiver sur les coursons, ni des gelées du printemps sur les bourgeons; mais il faut retarder, le plus possible, cette opération dans les pays froids et dans les expositions sujettes aux gelées d'avril et de mai. C'est pour ne pas faire attention à cette circonstance que tant de vignerons perdent tous les ans le fruit de leur récolte.

Les principes sont posés par les maîtres de l'art; ils sont confirmés par l'expérience des siècles, autorisés et approuvés par la raison, essayons de les appliquer à notre département, dont l'intérêt a spécialement motivé la nomination de la commission au nom de laquelle j'ai l'honneur de vous faire ce rapport.

Le département de la Loire-Inférieure est situé à l'extrémité de la zône occidentale de l'Europe, où la vigne peut être cultivée comme végétal, propre à donner du vin potable et salutaire, lequel peut être converti en eau-de-vie et en vinaigre. Il y a même une partie de ce territoire où on prétend que la vigne ne pourrait mûrir son fruit ou acquérir assez de maturité pour faire du vin, ce qui n'est pas clairement démontré, car on ne cite aucun essai qui établisse cette impossibilité prétendue.

Ce département borné du midi à l'ouest par l'océan, arrosé par les rivières de Loire, de Sèvre et d'Erdre, ayant un grand lac et plusieurs marécages, est, par ces différents accidents, moins chaud en été et moins froid en hiver que les départements plus avancés dans les terres; moins chaud, parce que l'humidité produite par l'évaporation y affaiblit la chaleur, moins froid, parce que cette même humidité y adoucit la température. Voilà pourquoi le raisin n'y mûrit pas aussi bien que dans ceux situés sous le même parallèle, tels que Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, la Nièvre, la Côte-d'Or, le Doubs. Il y a long-temps qu'on a reconnu que l'est de la France était beaucoup plus chaud que l'ouest; aussi remarque-t-on que le département de la Marne, dans des situations qui sont deux degrés plus au nord que celles de la Loire-Inférieure, où on cultive la vigne, produit des vins exquis et du plus grand prix.

Nos cépages blancs sont le muscadet, nommé ailleurs bourguignon blanc, et les rochelles verte et blonde que nous appelons gros plant. On y voit aussi quelques

pineaux blancs en petit nombre, mais les trois premiers cépages forment les 99/100.mes de nos vignobles. Nous avons, dans quelques communes, des cépages noirs de variétés différentes et tirés des divers endroits. Ceux de Saint-Herblain, de Conëron, de Saint-Etienne-de-Mont-Luc, proviennent du pineau de Bourgogne que le duc de Bretagne, François II, avait fait planter dans son fameux vignoble de Breligou, où il donna, pendant un siècle, un des meilleurs vins de France, mais les produits de ce pineau sont aujourd'hui peu estimables parce qu'il est entièrement dégénéré. On ne doit pas s'en étonner, car ce cépage est très-disposé à s'altérer et à se modifier en bien ou en mal, comme le prouve le changement extraordinaire qu'il a subi par sa transplantation au Cap-de-Bonne-Espérance. J'ai lu même, je ne sais où, qu'en Bourgogne on est obligé de le renouveler tous les vingt ans, par le provignage du cep tout entier, sans quoi ses produits perdent de leurs qualités. Il est, au reste, probable que toutes les espèces de cépages sont plus ou moins modifiées par le climat et la nature du sol.

Tous nos cépages ne sont pas très-moëlleux, mais comme nos automnes sont ordinairement chaudes et humides, ce que nous devons sans doute au voisinage de la mer et aux autres causes que nous avons signalées, il en résulte que nos vignes conservent leur végétation quelquefois jusqu'en décembre ; et si quelque gelée blanche fait tomber le pampre avant ce temps, le bois n'en mûrit pas plus vîte, parce que la chaleur entretient une sève intérieure dans le végétal. Coupez à cette époque un sarment ; vous le trouverez rempli d'une moëlle spongieuse que recouvre une enveloppe ligneuse à peine d'une ligne d'épaisseur, et si vous tentez de le courber, et de lui faire prendre une direction autre que celle qui lui est naturelle, il éclatera net, à l'endroit de son insertion sur le vieux bois, ce qui n'arrive pas quand il est parfaitement aoûté, car alors on lui fait prendre telle forme que l'on veut, même la circulaire, sans accident quelconque.

Mais, nous dira-t-on, à quelle époque faut-il donc tailler la vigne dans notre département ?

Pour répondre à cette question, nous rappellerons

le grand principe posé par tous les maîtres de l'art ; savoir : qu'il faut retarder le plus possible cette opération dans les pays froids et dans les expositions sujettes aux gelées tardives d'avril et de mai. Quoique nos froids, pendant l'hiver aient moins d'intensité que ceux de l'est de la France, les gelées tardives sont là plus rares et moins désastreuses que chez nous. Nous sommes sous la volée des vents d'est qui règnent si souvent dans les mois de mars et d'avril, lesquels nous apportent ces funestes gelées blanches qui détruisent d'une année sur trois, la majeure partie des récoltes des vignobles du littoral du golfe de Gascogne à 20 lieues de profondeur dans les terres, depuis Bayonne jusqu'à Guerrande, les vents du nord nous donnent aussi quelquefois des gelées blanches ; mais elles font moins de ravage que celles venant de l'Est. Nous sommes donc ici dans le cas du principe. Cela posé :

Nous dirons : si l'été précédent a été sec et chaud, si le bois était bien mûr, à l'époque des vendanges, s'il y a eu de fortes gelées dans les mois de novembre et de décembre qui aient achevé de durcir le sarment et que la température se soit adoucie en janvier, vous pourrez alors risquer de tailler dans le courant de ce mois, mais nous n'e[illegible]garderons pas moins l'opération comme hasardée ; [illegible] il peut arriver qu'immédiatement après votre taille, il survienne des froids plus vifs que ceux qui ont déjà régné ; qu'il tombe une grande abondance de neige et que le verglas précède le dégel ; dans ce cas, vos coursons seront gelés et ne produiront pas.

Je suppose cependant qu'ils n'éprouveront pas d'accidents et qu'une température douce régnera jusqu'au vingt mars (ce qui n'est pas ordinaire, car c'est en janvier que nous avons souvent les grands froids), il arrivera qu'aux premières chaleurs du mois de mars, chaleurs qui durent peu de jours, votre vigne se développera, et que ses tendres bourgeons deviendront la proie des gelées blanches du mois d'avril.

Tels sont les risques que ferait courir une taille précoce, et cependant nous avons indiqué ici le cas le plus favorable, car les risques seraient bien plus imminents, si on taillait au mois de janvier, après un été humide et sans chaleur, et à la suite d'une automne

chaude et pluvieuse, parce qu'alors le sarment ou plutôt le courson serait sans consistance et périrait frappé de mort par les moindres gelées.

Votre commission a donc pensé que dans notre climat et notre exposition, la prudence commandait impérieusement de ne point tailler la vigne avant le mois de février, et, cela, encore conditionnellement. Car si, à cette époque, les froids étaient très-vifs, le temps mauvais et qu'on n'aperçût aucun mouvement dans la sève, il faudrait encore retarder la taille. Règle générale : aussi long-temps que la saison est froide et que la vigne reste stationnaire, on peut et l'on doit même s'abstenir de tailler. Mais à quelque époque que l'on soit, en février ou en mars, dès qu'on s'aperçoit que le bouton commence à grossir, il faut profiter du premier beau jour pour tailler ; cette opération retardera la végétation de la vigne, et les bourgeons se développeront dans un temps plus chaud.

Cette année, j'ai vu tailler dans la commune de Rezé, depuis le premier jusqu'au 16 avril : j'ai vu déchausser et tailler en même temps une vigne, le 16 du mois cité, et je dois le dire, cette vigne est une de celles qui ont poussé le plus vigoureusement, parce que le travail s'est fait par un temps chaud et que la chaleur a agi fortement sur la partie du tronc qui a été découverte par le déchaussage et sur ses racines qui se sont trouvées plus à portée d'en ressentir l'influence. Un vigneron du pays m'a soutenu que cette manière d'opérer était la meilleure et qu'elle lui avait toujours réussi; parce que vous avez sans doute toujours fait cette besogne par un temps chaud, lui répondis-je, mais si vous aviez taillé et déchaussé par un temps froid et qu'il fût survenu, dans l'espace de quelques jours, une forte gelée blanche, votre récolte tout entière aurait été perdue; il avoua que j'avais raison.

Cependant, cette opération de tailler et de déchausser ensemble par un beau temps lorsque la saison est avancée et chaude, mérite d'être répétée pendant trois ou quatre années, lorsque les circonstances seront favorables par des propriétaires ou des vignerons instruits, non en grand ; ce serait une imprudence, mais seulement sur quelques bouts de planches dont on hasar-

derait la récolte pour ces essais. Car l'expérience est le premier et le plus savant de tous les maîtres.

Nous nous résumons.

Votre commission a énoncé à l'unanimité l'opinion que la taille tardive était la seule convenable aux vignobles de ce département, en se réglant pour la faire un peu plus tôt, un peu plus tard sur les circonstances des saisons qui varient presque tous les ans, mais elle ne se refuse pas à croire que la taille automnale peut être préférable pour les vignobles de nos provinces méridionales, telles que le Rousillon, le Languedoc, la Provence, les côtes du Rhône et quelques localités du Dauphiné. Elle pense même qu'elle pourrait être utilement pratiquée sur des cépages à bois dur dans des pays moins chauds que ceux ci-dessus, mais uniquement dans les expositions où l'on n'a pas à redouter les gelées blanches tardives.

Nantes, le 17 mai 1827.

GRELLIER, *rapporteur*. P. NUAUD, CHAILLOU, VILMAIN.

POËSIES

DE M.elle ÉLISA MERCOEUR. (1)

Ce recueil, dont l'impression va être terminée dans quelques jours, paraît destiné à obtenir du succès. Beaucoup de nos compatriotes, jaloux d'encourager la jeune muse bretonne, se sont fait inscrire d'avance, et l'édition se trouve ainsi, à Nantes seulement, presqu'entièrement vendue avant sa publication.

Parmi les pièces inédites qui figureront dans ce volume, nous croyons qu'on distinguera l'épître dédicatoire à l'illustre académicien que la Bretagne est fière de compter au nombre de ses enfants et que la France cite comme son premier écrivain.

(1) Un vol. in-18; prix: 5 francs. — A Nantes, à la librairie du *Lycée*.

RELATION DU NAUFRAGE

DE LA GOELETTE *L'AVENTURE*, DE L'ILE-DE-FRANCE,

COMMANDÉE

PAR M. LESQUIN, DE ROSCOFF.

Avant de procéder au récit des événements qui amenèrent nos malheurs, je crois nécessaire d'entrer dans quelques détails relatifs à la topographie des lieux et à la description des animaux qui les fréquentent.

Les îles Crozet sont au nombre de quatre; elles furent découvertes en 1772, par les navigateurs français Marion et Crozet; mais ils furent probablement empêchés d'en déterminer la véritable situation, par les brumes épaisses qui règnent souvent des mois entiers dans ces parages. J'ai donné à l'île la plus nord le nom d'Ile Dauphine; celui d'Ile Française, à l'île qui l'avoisine. J'ai appelé Ile du Roi Charles, l'île la plus sud; et Ile Chabrol, la plus orientale des quatre.

Ces îles s'étendent de 46 à 47 dég. de latitude sud et de 44 à 47 dég. de longitude orientale du méridien de Paris. On ne peut se faire une idée de l'aridité de ce misérable pays; depuis Mars jusqu'à Novembre, tout est couvert d'une neige épaisse; le reste de l'année, le temps est obscurci de brumes continuelles.

La végétation y est nulle, la terre y est même très-rare; le sol est généralement formé de petites pierres concassées ou de roches plates, et dans les vallées sont épars çà et là quelques plateaux de verdure, sur lesquels les oiseaux marins se bâtissent des nids.

L'albatros qui est, sans contredit, le plus grand oiseau marin connu, vient pondre son œuf et élever son petit aux Iles Crozet; il le nourrit pendant neuf mois, et ne le quitte que lorsqu'il le juge capable de prendre l'essor.

Le corbeau austral n'est pas aussi grand que l'albatros, il quitte rarement la terre, et s'y fait remarquer par son extrême voracité; il se nourrit des carcasses d'éléphans, et de jeunes pingoins qu'il enlève à leurs père et mère; je les ai vus, en hiver, pousser l'avidité au point de chercher à nous enlever la couverture de nos huttes, formée de peaux d'éléphants. Cet oiseau est d'ailleurs d'un aspect dégoûtant. Sa couleur est généralement grise; mais j'en ai vu quelques-uns d'un blanc éclatant.

La poule du Port-Egmont, ainsi appelée par M. le capitaine Cook, a les mêmes habitudes, mais est beaucoup moins grande que le corbeau austral. Cet oiseau est le plus dangereux de tous ceux de ce pays: quand on lui dérobe ses œufs, il ne manque jamais de voler à la figure du ravisseur, et il faut toujours l'abattre avant de pouvoir s'emparer de la proie.

L'oiseau royal est le plus petit, et l'ennemi de tous ces oiseaux ; les blessures qu'il produit sont mortelles ; aussi, ce n'est qu'à corps défendant qu'ils le combattent. Il vole très-rapidement, et attaque souvent. Il est de la taille d'un linot, a le bec long et pointu, le corps d'un beau gris, la tête noire, le bec et les pattes rouges.

Les goëlands de ces mers sont, à peu près, pareils à ceux de l'hémisphère nord.

Il est un oiseau, seul oiseau terrestre de ces îles, dont l'instinct se fait particulièrement remarquer. Il a le corps d'un beau blanc, la tête ornée d'une crête noire, qui s'accroît à mesure qu'il avance en âge ; le bec d'un pigeon, mais les pattes d'une poule ; il se nourrit de chair, de coquillages, en un mot, de tout ce qu'il rencontre. A notre arrivée dans l'île, les oiseaux de cette espèce se laissaient prendre très-aisément. Mais cela ne dura pas long-temps ; ils s'aperçurent bientôt, qu'ils avaient d'ardents ennemis dans les nouveaux venus, et ne tardèrent pas à s'éloigner de nous. . . . .

Les amphibies que fréquentent ces îles sont :

L'éléphant de mer, ainsi nommé par la ressemblance d'une trompe qu'a le mâle, avec celle de l'éléphant de terre. Cet animal est très-gros ; j'en ai vu longs de 15 à 16 pieds, et hauts de quatre pieds ; ils se servent, pour se traîner à terre, de leurs nageoires, armées de fortes griffes. Depuis septembre jusqu'à mars les grèves et les vallées sont couvertes de ces animaux ; ils ne sont pas dangereux, parce qu'ils se meuvent lentement. Notre vue semblait les effrayer singulièrement : ils ouvraient, en nous voyant, une gueule énorme, et se réunissaient en troupeaux pour nous barrer le passage. Les femelles aiment beaucoup leur petit, elles ne les quittent jamais, tant qu'elles sont à terre, et ne retournent à la mer que lorsqu'il est en état de les suivre. Une propriété commune aux éléphants comme aux loups-marins, c'est qu'ils se remplissent tous la panse de sable avant de prendre la mer : il paraît que cette précaution leur est nécessaire pour nager. . . . .

Les éléphants nous furent extrêmement utiles : leur graisse nous servait à faire du feu, leurs peaux à couvrir nos huttes, leur chair à nous nourrir, et les peaux de leurs petits à nous vêtir (1).

Le léopard marin est plus long que l'éléphant, mais il est bien plus agile. Il a une gueule énorme, garnie de dents aiguës et de très-longues nageoires. Sa peau est bigarrée comme celle du léopard terrestre. Cet amphibie ne paraît aux îles Crozet que dans les mois d'août et septembre, et semble être le mortel ennemi de l'éléphant qu'il n'attaque cependant jamais à terre ; mais il enlève très-souvent ses petits, lorsqu'ils se trouvent près du bord de la mer. . . .

Le Loup marin est très-agile, et saute de roche en roche, avec une souplesse sans égale ; il est quelquefois terrible quand on l'attaque ; mais le moindre coup sur le nez l'étourdit sur le champ. Il monte à

---

(1) Depuis quelques années il paraît sur le banc de *Bagnenaud*, à l'embouchure de la Loire, un amphibie qu'on avait cru, jusqu'ici, être un loup-marin. Je m'y suis transporté, je l'ai vu de très-près, et je me suis convaincu que c'est un éléphant de mer, mais d'une race différente de ceux de l'hémisphère sud.

terre en novembre et se retire vers avril. La femelle vient ordinairement allaiter son petit vers la nuit, et le laisse, le jour, à la garde du mâle.

Les loups-marins aux Iles Crozet sont couverts d'un poil gris, sous lequel se trouve un superbe duvet très-ressemblant à celui de la loutre. Ces peaux étant plus souples que celles des jeunes éléphants, nous nous en servions de préférence pour nos vêtements. Les Anglais les usent pour la chapellerie. Le loup marin ne se nourrit que de poisson et d'insectes marins, et ne mange rien à terre; mais où se retirent ces amphibies lorsqu'ils quittent ces parages? c'est une question dont rien n'annonce une prochaine solution.

Le pingoin est un amphibie de la forme d'un oiseau. Il a, au lieu d'ailes, deux nageoires très-longues qui lui servent à nager, et à se défendre à terre lorsqu'il est attaqué.

Il y a aux Iles Crozet quatre espèces de pingoin:

Le pingoin royal se nomme ainsi à raison de sa grandeur et du beau coloris de son plumage: il a le col bigarré de noir, de jaune et de vert; le devant du corps blanc et le dos gris. Il reste à terre toute l'année, n'allant à la mer que pour y chercher sa nourriture. Ces pingoins ont généralement deux pieds et demi de hauteur; ils se réunissent dans les vallées et y élèvent leurs petits. Ils ont de cruels ennemis dans le corbeau austral, la poule du Port-Egmont, et cette espèce de pigeon dont j'ai déjà parlé. Lorsqu'ils sont poursuivis, ils se laissent tomber sur leurs nageoires et s'en servent pour lancer à leur adversaire du sable et de petits cailloux avec une vélocité extraordinaire.

Le pingoin huppé diffère du pingoin-royal en taille et en forme. Son bec n'est pas aussi aigu, mais il y possède une plus grande force, et s'en sert pour se défendre préférablement à ses nageoires. Il a le dos gris et la partie antérieure du corps blanche. Sa tête est ornée de deux huppes composées de plumes d'un jaune éclatant. Ces pingoins viennent à terre en octobre, et la quittent en mars; ils y pondent et élèvent leurs petits sur des collines voisines d'un fort ruisseau. Leur instinct est admirable. Deux routes conduisent toujours au lieu de la ponte: l'une est destinée aux pingoins montant, l'autre aux descendants. Mais l'aspect d'un être humain répand un désordre général dans ces attroupements; alors ils fuient; mais, s'ils croient ne pouvoir échapper, ils tâchent à coups de bec de vous écarter de leur réunion. C'est pourquoi, quand nous leur allions prendre des œufs, c'était une guerre d'extermination. Chaque jour était marqué par un sanglant combat, où ils perdaient généralement une infinité des leurs.

Il est une seconde espèce de pingoins huppés, pareils à ceux que je viens de décrire, à l'exception de la taille et de la beauté des huppes. Ils préfèrent, pour se réunir, les roches aux collines. Ils montent en novembre, et quittent les îles en avril.

La quatrième espèce diffère peu du pingoin-royal; elle reste, comme lui, constamment à terre, et est d'ailleurs en très-petit nombre dans ces îles.

Tous ces pingoins marchent debout, ne se servant de leurs nageoires que lorsqu'ils sont poursuivis. Ils m'ont semblé tous mus par un grand instinct et général à tous. Tous leurs mouvements se font

ensemble; et deux années consécutives les pingoins huppés montèrent à terre, et la quittèrent le même jour; c'est l'espèce la plus nombreuse; leur nombre passe toute idée; il suffira de dire que toutes les collines de l'île en sont couvertes. J'ai dégagé ma relation des termes nautiques, autant qu'il m'a été possible; mais il m'a fallu cependant en conserver quelques-uns qui ne pouvaient être exprimés autrement.

Ce fut le 28 mai 1825 que, guidé par une malheureuse étoile, je fis voile du Port-Louis (Ile-de-France), sur la goëlette l'*Aventure*, allant aux îles Crozet. Le désir de connaître ces îles, et l'espoir de bénéfices assez considérables m'avaient engagé à faire ce voyage, dont le but était de débarquer sur une des îles des barriques, pour être remplies d'huile d'éléphant marin et des vivres pour la partie de l'équipage qui devait rester à terre, afin de faire cette huile, après le départ du navire. L'armateur, M. Black, avait confié la direction de la pêche à un M. Fotheringan, et comme sujet anglais, ce dernier avait expédié la goëlette. L'équipage était composé de seize hommes Français, Anglais, Espagnols, Portugais et Hollandais, mélange qu'il est difficile d'éviter dans les colonies où les marins sont rares, et se paient extrêmement cher. Neuf hommes devaient rester sur l'île avec le maître de pêche; le reste était destiné à revenir à Maurice sous mes ordres, lorsque le chargement du navire serait effectué. Ces dispositions faites, on s'attendait généralement à une réussite : nous étions loin de prévoir quelle serait la fin de l'expédition.

Avant de commencer le récit de nos malheurs, je crois devoir prévenir mes lecteurs que l'*Aventure* était du port de 55 tonneaux, et qu'une traversée de vingt-cinq à trente jours au plus ayant été jugée suffisante pour nous rendre à Crozet, l'armateur avait fait charger le navire autant qu'il l'avait pu, ne réservant qu'un très-petit espace pour la quantité de pièces à eau nécessaires à la consommation pendant quarante jours.

Poussés par un bon frais de vent de *sud*, nous perdîmes bientôt de vue les côtes de l'Ile-de-France, et les hautes terres de Bourbon, et dans peu de jours nous rencontrâmes les vents variables. Du 6 au 19 juin, le

temps fut extrêmement mauvais, et le froid se fit sentir d'une manière violente. Une neige épaisse tombait tout le jour, et la lune seule éclaircissait le ciel, et nous dirigeait par l'observation de ses hauteurs méridiennes. Sans ce secours, il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de naviguer en hiver dans ces hautes latitudes sud, le soleil ne s'y montrant guères pendant les mois de juin et juillet. Les mers sont d'ailleurs très-grosses, et chaque nuit est marquée par un coup de vent. Les temps terribles que nous éprouvions, nous avaient déterminés à ne faire délivrer qu'une bouteille d'eau par homme, dès le 10 juin; et, le 25, nous rationnâmes à une demi-bouteille par homme; ration que l'usage des viandes salées fait, comme on le doit bien penser, trouver extrêmement petite.

Le 4 juillet au soir, nous vîmes une terre, et le 5, nous mouillâmes par un coup de vent de N.-O. sur la côte du S.-E. de l'île occidentale des îles Crozet. Malgré le besoin pressant d'eau, nous ne pûmes, à raison du mauvais temps, envoyer aucune embarcation en faire à terre. Nous restâmes à bord, spectateurs de la scène pittoresque que nous avions devant les yeux. L'île était couverte de neige, le ciel était noir et menaçant, les vents soufflaient avec fureur; des oiseaux marins, surpris de voir un navire aussi près du rivage qu'ils avaient choisi pour asile, nous entouraient de tous côtés. Cette tristesse générale de l'île, à notre arrivée, cette image de désolation qui régnait partout, m'affectèrent: je crus y voir un pronostic de nos malheurs, et cette impression m'a vivement frappé depuis.

Le mauvais temps dura jusqu'au 25 juillet, c'est-à-dire pendant 20 jours consécutifs, durant lesquels il nous fut constamment impossible de nous rendre à terre pour nous procurer de l'eau. Nous avions, dès le 10, réduit la ration à un verre par jour pour chaque homme; et le 25 toute l'eau était épuisée: nous nous décidâmes donc à expédier une pirogue à terre pour en faire, quoique le temps fût encore terrible et la mer très-grosse. Neuf hommes s'embarquèrent, et nous eûmes bientôt, à l'aide de nos lunettes, la satisfaction de les voir débarquer sains et saufs. Nous ne restions à bord que trois hommes bien portants; le reste était malade, quelques-uns d'eux fai-

saient même craindre pour leur vie. Nous avions expédié dans la pirogue les plus robustes et les plus agiles de l'équipage. Les ordres les plus stricts avaient été donnés au patron de revenir à bord aussitôt l'eau faite; mais le temps qui survint peu après leur départ de bord ne nous permit pas d'espérer que nos ordres fussent exécutés. La nuit fut terrible, les vents soufflaient du N.-O., et bientôt des grains multipliés les firent passer au N.-E. Ces derniers vents rendirent la mer affreuse au mouillage. Le mouvement du navire le fatiguait : il se déclara une voie d'eau assez considérable pour nous tenir constamment la pompe à la main.

Vers minuit, un de nos câbles se rompit; et, à deux heures du matin, notre chaîne-câble, notre dernier espoir, éprouva le même accident. Nous fîmes aussitôt porter la voilure convenable en pareille circonstance, c'est-à-dire que nous nous mîmes à la cappe, dès que nous fûmes au large de l'île. Pendant les dernières heures que nous passâmes au mouillage, le navire fut entièrement et continuellement inondé par des lames effrayantes, et alors nous perdîmes notre seconde pirogue, qui fut enlevée par un fort coup de mer. Notre situation, en ce moment, était vraiment critique. Sans autre ancre qu'une ancre à jet, sans canot, sans eau; avec des hommes que leurs misères récentes, et l'état d'humidité continuelle dans lequel ils se trouvaient depuis six semaines, avaient totalement épuisés, à quoi devions-nous nous décider? Nous résolûmes d'aller à l'une des îles orientales, et de nous assurer d'un endroit où nous pourrions nous approcher assez de terre pour y envoyer un radeau, et, par ce moyen, nous procurer de l'eau. Nous visitâmes donc l'île du roi Charles; mais en aucun endroit nous ne pûmes approcher la terre de moins d'un mille. Cette distance étant trop forte, et la mer d'ailleurs déferlant d'une manière épouvantable sur les rescifs qui, dans toutes ces îles, avoisinent et bordent le rivage, nous fîmes voile vers l'île Chabrol, et nous découvrîmes bientôt ses sommets blanchis : les vents soufflaient encore violemment. Nous parcourûmes le sud et l'est de l'île, et nous n'y vîmes que brisans. Dès que le temps se

modéra, nous nous présentâmes à l'entrée d'une baye, où la mer ne nous semblait pas aussi agitée que sur les côtes : nous y mouillâmes le 28 juillet au soir, à un mille de terre, avec notre ancre à jet. Le vent avait perdu de sa force. Vers le soir, un calme profond succéda aux tempêtes du jour; et, pleins d'ardeur, à la vue d'un changement aussi inopiné, nous travaillâmes sans délai à notre radeau, qui fut terminé vers deux heures, le 29. M. Fotheringham, quoique malade, accompagné du matelot Louis, s'y embarqua; trois hommes, dont deux aussi malades, les suivirent. On plaça deux pièces à eau sur le radeau, et ils s'efforcèrent, à l'aide d'avirons, de gagner la terre. Leurs efforts furent vains: après trois heures de tentatives infructueuses, ils furent obligés de revenir à bord. Le jour se faisait; et bientôt les vents, se fixant au nord, nous chassâmes, sur notre ancre à jet. Nous voulûmes appareiller, parce que la direction dans laquelle chassait le navire nous faisait craindre d'être portés sur des brisans que nous avions derrière nous, et sur lesquels nous nous fussions d'ailleurs perdus corps et biens; les vents soufflant du nord avec violence, et rendant la mer très-grosse. Nous levâmes notre ancre, et nous nous efforçâmes de sortir de la baye; mais nous eûmes la douleur de voir que chaque bord nous approchait du rivage. Nous laissâmes encore tomber notre ancre à jet, espérant qu'elle pourrait tomber entre deux roches, et par ce moyen retarder notre perte. Elle ne tint pas le navire, qu'une vague très-élevée emporta sur un rescif, sur lequel la mer déferlait avec fureur. La secousse terrible qu'éprouva la goëlette fit tomber le mât de misaine. Une seconde vague nous retira du rescif et nous porta sur un autre rescif à une encâblure de terre. Alors, le navire s'ouvrit, et chacun chercha à se sauver : je m'élançai à l'eau, et une forte lame me porta dans peu de temps à terre. La violence de la lame me pressa tellement contre une roche à mon arrivée à terre, que je perdis la respiration par le choc subit que j'éprouvai. Cependant, craignant une autre vague, je fis mes efforts pour gagner le haut du rivage, que j'atteignis sans peine. Aussitôt en sûreté, je regardai autour de moi;

et j'aperçus deux de mes compagnons d'infortune, venus pareillement à terre, et qui tâchaient de gagner le lieu où je me trouvais. Bientôt je vis le reste de notre malheureux équipage porté à terre sur quelques matériaux, et sur la vergue sèche. Ils s'y rendirent tous heureusement, et, à neuf heures, nous nous trouvions sur le rivage au nombre de sept hommes; savoir : Fotheringham; Pierre Aline, maître d'équipage; Louis Joseph; Jonan Salvador; Christiern Metzelaar; Adolphe Fortier, et moi. Chacun remercia, dans son cœur, l'être bienfaisant qui, veillant sur nous, venait de nous délivrer de la fureur des flots et des horreurs de la soif; et des sentiments de gratitude envers lui, succédèrent aux impressions de la terreur et de l'incertitude de notre vie. Ce premier devoir rempli, nous jetâmes les yeux autour de nous et nous contemplâmes quelques instants, dans le plus grand silence, le tableau désolant de cette déserte solitude. Une neige épaisse couvrait la terre, et la blancheur du rivage n'était ternie, çà et là, que par quelques troupeaux d'éléphants marins. Le froid nous tira bientôt de notre contemplation, et nous fit naturellement penser à nous en garantir. J'avais eu la précaution, lorsque je vis la perte du navire assurée, de me munir d'une corne d'amorce, contenant environ un quart de livre de poudre, et de deux pierres à fusil. La poudre avait été mouillée lorsque je vins à terre; mais cependant j'en trouvai une partie assez sèche pour pouvoir espérer d'être à même par ce moyen, d'allumer du feu. L'île était dénuée de bois; mais quelques éléphants marins se trouvaient sur le rivage, et nous nous mîmes en devoir d'aller sur le champ en tuer un, pour employer sa graisse à notre feu. La houle, entr'autres objets, venait de porter à terre un aviron de canot; nous nous en servîmes pour assommer le plus jeune éléphant du troupeau, les autres ayant quitté la place, dès qu'ils nous virent nous avancer en nombre vers eux. Nous dépeçâmes l'animal à l'aide de trois couteaux que nous nous trouvions avoir, et nous en portâmes la graisse à l'endroit où nous voulions allumer le feu. A l'aide de la poudre, et d'un morceau de velours provenant du collet de ma veste, nous eûmes bientôt du feu, sur lequel nous passâmes

plusieurs pièces de graisse, et la grande quantité d'huile qui en découlait produisit dans peu de temps une flamme superbe. Nous nous approchâmes tous, et nous tachâmes de nous réchauffer. Dès que nous fûmes revenus de l'engourdissement général que nous avait causé le foid, nous retournâmes au rivage, sur lequel se trouvaient épars quelques objets précieux pour nous dans cette circonstance, entr'autres quelques vergues et le grand mât d'hune, avec leur gréement et voiles, quatre barriques vaides, un sac contenant environ 50 livres de biscuit, et le fond d'un coffre du charpentier, dans lequel il y avait une scie, une hache de tonnelier, une grosse vrille et un marteau. Nous transportâmes aussitôt ces objets dans un endroit où la mer ne pouvait les atteindre, et nous prîmes les voiles pour nous mettre à l'abri de la neige. Nous dressâmes une tente, au milieu de laquelle nous entretînmes le feu, et nous nous disposâmes à nous garantir du temps terrible dont nous menaçait la nuit prochaine. Un besoin réel se faisait vivement sentir : la faim nous pressait, le sac de biscuit était tellement mouillé, que le pain n'était guères mangeable. Cependant, nous nous rationnâmes à une galette chacun : nous la mangeâmes et nous la trouvâmes bonne. Nous coupâmes ensuite quelques tranches de la chair de l'éléphant marin que nous avions tué, et nous les fîmes rôtir à l'aide de deux morceaux de cercle de barrique; dès que nous les jugeâmes suffisamment rôties, nous essayâmes d'en manger; mais le goût en était tellement mauvais, que nous fûmes obligés de nous décider à terminer notre repas de la même manière dont nous l'avions commencé, c'est à dire aux dépens de notre sac de biscuit. Le repas achevé, nous formâmes un cercle autour du feu; et, après avoir nommé celui qui devait veiller à son entretien, nous nous laissâmes tous aller à nos réflexions. La neige, qui traversait la tente, nous empêchait de nous livrer au sommeil. Qu'elle fut cruelle et longue pour moi cette nuit, la première de ma captivité ! Que d'idées ne me suggéra-t-elle pas ! Je me trouvais sur une île située par de hautes latitudes sud, une île dont la position était très-peu connue, que les navires ne fréquentent jamais, qui

n'offrait aucune trace de végétation, et qui semblait n'avoir été produite que pour servir d'asile aux monstres marins; je me trouvais sous un climat rigoureux, sans vêtement pour me garantir du froid, sans savoir même ce que nous devions employer pour nous mettre à l'abri du temps, et incertains si nous pourrions toujours nous procurer des aliments. Le souvenir d'une mère chérie, d'une sœur et de deux frères que j'affectionnais, que j'étais probablement condamné à ne plus revoir, absorba tellement mes idées qu'accablé de lassitude, je m'endormis sur une douvelle de barrique sur laquelle j'étais assis pour me préserver de la neige. Mon sommeil ne fut malheureusement pas de longue durée : un tourbillon de vent emporta les voiles qui nous couvraient et nous laissa ainsi exposés aux injures du temps. Nous fûmes obligés, alors, de nous lever et de nous tenir toujours en mouvement pour ne pas geler. Enfin, le jour parut à notre extrême satisfaction, et nous nous rendîmes aussitôt au rivage, pour voir ce que la mer y avait jeté pendant la nuit. Nous n'y trouvâmes que les débris du navire, et des paquets de douvelles de barriques. Nous fûmes ensuite à la recherche des voiles que le vent nous avait enlevées la nuit dernière : nous n'en trouvâmes qu'une, l'autre ayant probablement été emportée à la mer. Nous fûmes ensuite détruire un second éléphant pour l'entretien de notre feu, et nous revînmes déjeûner sur notre sac de biscuit, dont nous retirâmes un peu l'amertume en le faisant imbiber d'eau douce. Après cela, nous nous consultâmes pour décider à quel ouvrage nous devions nous livrer d'abord, et nous arrêtâmes que nous devions nous bâtir une maison des débris du navire; mais qu'en attendant nous devions chercher un abri provisoire contre l'air, et voir si la partie de l'île dans laquelle nous étions, n'offrait aucun moyen de subsistance préférable à celui que nous avions déjà employé. Nous nous séparâmes donc en deux bandes : j'allai avec l'une, m'assurer d'un asile pour la nuit, et M. Fotheringham, avec l'autre, visita la vallée. Je trouvai bientôt à une petite distance du lieu du naufrage une caverne entaillée dans le roc, pouvant contenir cinq à six personnes. J'annonçai cette bonne nouvelle

à mes compagnons d'infortune : un cri de joie fut leur réponse. Nous y établîmes donc notre feu, et la vue de l'autre bande revenant chargée de jeunes oiseaux, acheva de nous donner courage. Ils nous dirent avoir parcouru la vallée aussi loin qu'ils y avaient pu s'enfoncer à cause de la grande quantité de neige qui la couvrait; ils ajoutèrent qu'elle était terminée de tous côtés par de très-hautes montagnes, qu'ils n'y avaient trouvé aucune trace de végétation, et qu'ils nous apportaient douze jeunes albatros, dont ils présumaient la chair meilleure que celle d'éléphant marin ; c'était tout ce qu'ils avaient pu trouver. Nous fîmes rôtir cette viande, et nous la trouvâmes excellente, malgré la fumée dont elle était couverte. Nous travaillâmes ensuite à mettre en sûreté tout le bois que nous trouvâmes sur le rivage. Vers le soir, nous nous retirâmes dans notre caverne, et nous soupâmes de chair d'albatros rôtie au feu de graisse, et de notre biscuit avarié. La soirée se passa plus gaiement que la soirée précédente : quoique consternés à la vue du sort qui les menaçait, et des risques qu'ils couraient de passer toute leur vie, ou plusieurs années, sur un pareil rocher, mes compagnons ne se laissèrent pas abattre entièrement: mais, pensant à se résigner à leur malheur et à se procurer le plus de commodités possibles, ils entamèrent une conversation sur les moyens de se les donner, et de pourvoir à leur subsistance. Nous résolûmes donc de commencer dès le lendemain notre maison, nous réservant d'imaginer plus tard un moyen de la couvrir, la caverne dans laquelle nous étions étant très-incommode à raison de son peu d'élévation qui n'était guère que de trois pieds; à cette décision se joignit celle de tacher de fabriquer quelques ustensiles de cuisine avec le doublage en cuivre du navire, qui se trouvait sur plusieurs morceaux des débris venus à terre. Une chose, cependant, nous inquiétait: il nous fallait, pour entretenir notre feu, un grand nombre d'éléphants marins, et nos gens nous rapportaient en avoir vu très-peu sur la grève. La crainte de manquer, par la suite, de feu, diminua un peu notre courage ; mais espérant dans cette providence qui vient toujours au secours des malheureux, nous réparâmes par un pro-

fond sommeil nos forces qu'avaient affaiblies nos misères.

Le dimanche 31 juillet, nous sortîmes de la caverne dès que le jour parut. Après avoir déjeûné de biscuit et du reste de notre viande d'albatros, nous nous disposâmes à bâtir la maison. Le temps, qui, depuis long-temps, avait été sombre et obscur, sembla ce jour se radoucir en notre faveur ; le ciel était clair, mais il glaçait extrêmement fort. Nous passâmes la journée à porter les pierres nécessaires à la construction de la maison, tandis que l'un de nous s'occupait à fabriquer un vase en cuivre pour faire bouillir nos alimens ; mais la quantité de trous percés dans les feuilles de doublage, pour le passage des cloux, l'empêcha de venir à bout de son projet. Vers trois heures de l'après-midi, la neige nous obligea de quitter l'ouvrage. Nous nous retirâmes encore dans notre caverne, et nous diminuâmes encore sensiblement notre sac de biscuit, ne pouvant nous résoudre à manger de la chair d'éléphant tant que nous aurions du pain, quelque mauvais qu'il fût. Cette nuit, il s'éleva un vent de N. E. violent, et la mer fut terrible dans la baye.

Le 1.er août, nous sortîmes de notre caverne, et nous courûmes sur le bord de la mer, où nous trouvâmes plusieurs objets, véritables trésors pour nous, et venus à terre d'une manière extraordinaire dans le rouf que nous avions sur le pont. De ce nombre se trouvaient une caisse contenant une douzaine de couteaux, des fusils, une lance, une marmite, qui, bien que cassée, venait fort à propos à notre secours, un matelas qui m'appartenait, un outil de tonnelage, sept planches entières, composant le dessus du rouf, etc. Nous nous emparâmes aussitôt de tous ces objets, et les portâmes à notre magasin, nom que nous donnâmes à l'endroit où nous déposions les débris sauvés. Nous continuâmes ensuite les travaux du jour précédent, et nous eûmes, vers le soir, une quantité suffisante de pierres pour les murs de la maison. La nuit fit cesser le travail ; en retournant à la caverne, nous rencontrâmes un amphibie récemment venu à terre, différant beaucoup de l'éléphant marin : la variété de sa peau nous fit lui donner le nom de léopard de mer. Nous le tuâmes sur-le-champ à coups de lance ; nous le dépeçâmes et l'emportâmes à la caverne. Cet animal avait

huit pieds de long, la tête longue et plate, les mâchoires garnies de deux rangées de dents très-aiguës, et il se remuait ainsi que l'éléphant ; mais il avait les nageoires infiniment plus longues que ce dernier. Nous fîmes cuire la chair dans la marmite cassée que nous venions de trouver ; mais nous préférâmes la chair de l'éléphant à celle du léopard : cette dernière avait un goût détestable, et quelques-uns se crûrent empoisonnés après en avoir mangé. La joie d'avoir sauvé tant d'objets nécessaires, et particulièrement les couteaux, fut sensiblement diminuée dans cette soirée par la manière dont notre équipage commençait à se conduire envers M. Fotheringham et moi. Quoique nous fussions les premiers à l'ouvrage toutes les fois que l'intérêt général le demandait, ils ne laissaient pas de trouver à redire sur notre conduite à cet égard, et osaient très-souvent accompagner leurs reproches d'injures et même de menaces. Le partage des couteaux et la réclamation que je fis du matelas qui avait été sauvé, comme m'appartenant, et dans l'intention, d'ailleurs, de le prêter à un malade pour y reposer un peu plus commodément que sur la dure, donnèrent lieu à une vive discussion, à la fin de laquelle le ton ferme et décidé que nous prîmes ferma la bouche à leurs clameurs. Ces dissentions naissantes ne pouvaient que nous attrister, en nous faisant envisager l'affreux avenir qui nous attendait : aussi, cette nuit, ne fermai-je pas l'œil.

Le 2 août, la grande quantité de neige ne nous permit pas de travailler à la construction de la maison. Nous parcourûmes le rivage de la baie et nous trouvâmes une boëte renfermant un instrument de navigation et une légère somme d'argent. Le propriétaire ramassa l'instrument ; mais, croyant l'argent chose inutile désormais pour lui, il le laissa sur le rivage, et, tant était grande la persuasion que l'île devait être notre tombeau, personne n'y toucha. Nous rencontrâmes vers le milieu de la baie un troupeau d'éléphants marins, composé d'environ sept animaux. Nous en tuâmes trois et en transportâmes la graisse et la chair à la caverne. Nous fîmes bouillir une épaule entière, car il ne nous restait plus que trois galettes de biscuit ; nous en fîmes sept parts que nous mangeâmes avec l'épaule bouillie ;

Tandis que nous avions du pain, la chair d'éléphant nous paraissait dégoûtante ; mais lorsque nous fûmes privés de cet aliment, nous trouvâmes à cette chair, à peu près le même goût que la chair du bœuf.

Le 3, nous déjeûnâmes de notre épaule bouillie, et nous commençâmes les murs de notre future habitation. Nous résolûmes de lui donner douze pieds de longueur, huit pieds de largeur et cinq pieds de hauteur. Ces dimensions paraîtront extrêmement petites à mes lecteurs; mais quand on considérera la rigueur du climat où nous nous trouvions, l'on conviendra que la petitesse de notre logement devait le rendre bien plus chaud que s'il avait été plus vaste.

Le 4, nous nous livrâmes aux mêmes travaux ; mais une neige épaisse nous força à quitter l'ouvrage, vers midi: nous nous retirâmes donc à la caverne, où nous fîmes cuire pour notre souper les cœurs, les langues et les foies des trois éléphants que nous avions détruits le jour précédent. Ces parties n'étant point aussi huileuses que la chair, nous semblèrent meilleures ; aussi nous les mangeâmes de très-bon appétit. Toute la nuit, il tomba une grande quantité de neige ; mais comme dans la matinée nous avions bouché l'entrée de la caverne par un mur de pierres, ne laissant pour y entrer qu'une très-petite ouverture, nous n'en souffrîmes pas pendant la nuit, quoique le vent, soufflant sur la côte, y entassât des monceaux de neige. Le 5 au matin, nous trouvâmes que le jour tardait beaucoup ; ce que nous regardâmes d'abord comme un effet de l'ennui que nous éprouvions dans notre asile souterrain. Cependant, un de nous s'étant avancé à l'entrée de la caverne, ne tarda pas à s'apercevoir que la neige en avait bouché l'ouverture. Il vint d'un air consterné nous annoncer ce malheur. Nous levant aussitôt, nous mîmes la main à l'œuvre pour abattre le mur et déblayer l'entrée de la caverne : le mur fut abattu ; mais un amas de neige qui n'était retenu que par le rempart, tomba sur le champ, et forma un second rempart plus difficile à déblayer que le premier. Enfin, rivalisant d'ardeur, pour nous tirer de cette dangereuse position, nous parvînmes, au bout d'environ deux heures, à revoir le jour. La neige tombait encore à flocons : nous continuâmes à

travailler jusqu'après avoir rendu le passage libre, et nous rebâtîmes ensuite le mur. Alors, pour notre sûreté future, nous établîmes un quart, composé de deux hommes, chargés de déblayer le passage, à mesure que la neige l'encombrerait. Cette nuit, grâces à ces précautions, nous nous reposâmes en sécurité, après un souper excellent de chair d'éléphant, bouillie dans notre morceau de marmite. Nos gens de quart eurent beaucoup à faire dans la nuit, la neige ne discontinuant point de tomber.

Le 6, je me trouvais de quart, lorsque le jour parut, et le premier objet que j'aperçus fut un jeune éléphant sortant de la mer: nous le tuâmes et le dépeçâmes aussitôt. Ce surcroît de provisions venait fort à propos; car nous n'avions plus que peu de graisse pour notre feu, et la grande quantité de neige nous empêchait de parcourir la grève pour en chercher. Vers midi le temps changea, et un vent de S.-O. très-sec mit fin à la neige, et fit glacer toute la surface de l'île. Nous fûmes donc encore obligés de nous tenir cois dans notre caverne, nous occupant à faire du fil d'une pièce de cordage que nous avions sauvée: nous destinions ce fil à réparer nos effets, mais nous étions très-incertains de ce que nous prendrions en guise d'aiguille, ne voyant rien propre à cela.

Le 7, le temps fut encore le même, et nous ne pûmes sortir de notre caverne. Nous vécûmes, du reste, de l'éléphant que nous avions tué la veille, et nous passâmes encore la journée à convertir les fils de caret en fil fin propre à coudre. Vers la nuit, le temps s'adoucit, et un vent violent du N.-O. fit enfler la mer au point que nous passâmes la nuit dans des appréhensions continuelles qu'elle n'atteignît notre caverne, qui n'en était pas très-éloignée; cependant, elle se borna à venir deux ou trois fois en laver l'entrée sans s'y répandre.

Le 8, le vent était encore extrêmement violent; mais le froid n'était pas aussi vif que le jour précédent. A la pointe du jour, nous courûmes sur le rivage, pour tâcher d'y trouver un éléphant, n'ayant plus rien à manger. Quelle fut notre surprise d'y voir échouée, une partie du navire, et notamment une partie du rouf. Nous nous occupâmes sur le champ à démolir

le rouf, qui était formé de planches très-belles, et fort propres à couvrir notre maison. Nous portâmes ces planches au magasin, avec ce que nous avions trouvé dans le rouf, consistant en trois livres de navigation, et un exemplaire anglais des *Nuits d'Young*, ouvrage m'appartenant, une boîte de compas, deux lances à éléphant, et un sac contenant environ dix livres de haricots rouges, gonflés par l'eau salée. Possesseurs de ce dernier objet, nous nous rendîmes à la caverne, où nous déjeunâmes de ces haricots, que nous mangeâmes avec avidité, après en avoir réservé une partie pour semer au printemps prochain. A la suite du déjeûner, nous travaillâmes à la maison, quoique le froid se fît sentir d'une manière très-vive. Avec un de mes compagnons, je parcourus le rivage pour tâcher de trouver un éléphant; mais, en dépit de mon attente, nous n'en trouvâmes aucun. Arrivés à l'autre extrémité de la baie, nous montâmes sur une colline qui la séparait d'une petite anse, et nous y descendîmes en nous laissant glisser sur la neige. Ne trouvant rien sur cette grève, nous nous disposions à nous en retourner, lorsque j'aperçus; à l'extrémité de l'anse, quelques taches sur la neige. Voulant m'assurer de ce que c'était, je m'y rendis; et là je trouvai une centaine d'une espère de pingoins, couchés sur leurs nids, et qui, effrayés sans doute de nous voir si près d'eux, se mirent en devoir de nous disputer le terrain. Cependant, les bâtons dont nous étions armés l'un et l'autre, ayant bientôt décidé la victoire en notre faveur, les pingoins abandonnèrent leurs nids, dans lesquels nous trouvâmes 138 œufs. Nous les ramassâmes avec ravissement, et les portâmes à la caverne, où nous trouvâmes nos compagnons d'infortune déjà rendus, ayant terminé deux des murs de la maison. Les œufs nous servirent à souper, et le lendemain ils formèrent notre déjeûner. Nous les fîmes frire à l'aide de notre marmite cassée, dans de l'huile d'éléphant, et nous les trouvâmes très-bons; nous en mangeâmes 72 entre nous sept. Ces œufs sont un peu plus gros que les œufs de poule, ont la coque très-dure, et diffèrent des autres œufs, en ce qu'ils sont ronds, et en ce que la partie que l'on nomme communément le jaune, est d'un rouge éclatant. Ils ont, comme nous

l'avons éprouvé depuis, la propriété d'être un violent purgatif.

Le 9, le temps fut sombre et enclin au dégel; nous terminâmes les murs de la maison, et tuâmes un éléphant mâle, extrêmement gros, que nous vîmes de loin sortir de la mer, et s'avancer vers la vallée. Nous le perçâmes de plusieurs coups de lance, et le dépeçâmes; puis, comme de coutume, nous portâmes sa graisse et sa chair à la caverne. La vue de cet animal nous fit plaisir; car nous étions assurés qu'il venait à terre pour y attirer les femelles qui viennent mettre bas sur les grèves sous la protection des mâles, et que, dans cette saison, la grande quantité d'éléphants nous offrirait toujours le moyen d'avoir du feu et des vivres. Cette espérance nous fit passer la soirée assez gaîment, et quelques-uns de nos gens, oubliant un instant leurs misères et l'avenir qui les attendait, firent retentir la voûte souterraine de leurs voix, qui n'étaient rien moins que mélodieuses. Je les voyais avec plaisir dans ces dispositions, persuadé que notre tranquillité commune ne serait fondée que sur la résignation que nous montrerions à notre sort. Mais trop de souvenirs m'agitaient, trop de pensées et de réflexions cruelles m'empêchaient de partager la gaîté commune. Pour leur cacher ma tristesse, qui eût probablement altéré leur joie, je parus m'endormir, et je pus m'abandonner librement aux impressions que j'éprouvais. L'avenir m'inquiétait: Suis-je donc condamné à passer ma vie dans un pareil endroit, et, si je devais y rester toujours, trouverais-je toujours à me procurer les aliments dont j'aurais besoin? D'ailleurs, comment se vêtir? comment se procurer divers objets nécessaires à l'existence de l'homme? Comment résisterai-je aux fatigues de courses journalières sur des montagnes couvertes de neige, sans chaussures, et par un froid rigoureux, dans toutes les parties de l'île, pour nous procurer de quoi subsister? Telles étaient les questions que je m'adressais, et j'y répondais en moi-même. Quant à l'espoir d'une délivrance, Dieu seul savait quand elle aurait lieu. Je n'avais que l'espoir bien vague d'une expédition faite à l'Ile-de-France, pour venir à la recherche du navire, et il n'était pas certain que, même dans ce cas, le navire

expédié rencontrât les îles. Je ne pouvais donc même entrevoir quand je sortirais de cet aride rocher. Je ne craignais qu'une saison pour le manque de subsistance: c'était l'hiver, c'est-à-dire depuis mars jusqu'à septembre; attendu qu'en été l'île abonde en éléphants et en jeunes oiseaux de mer. En hiver, au contraire, les éléphants sont rares; et les jeunes oiseaux, à l'exception des albatros, ont tous pris leur essor et quitté la terre. Je m'endormis sur ces réflexions, et je trouvai dans le sommeil un oubli momentané de mes maux.

Le 10, un temps épouvantable nous empêcha de sortir; nous restâmes dans la caverne autour de notre feu, et nous nous occupâmes encore à faire du fil pour réparer nos effets, et à songer à ce que nous pourrions employer pour couvrir la maison. Après de mûres réflexions, nous résolûmes de la couvrir en peaux d'éléphant, cousues les unes avec les autres; mais, pour cela, il nous fallait des aiguilles, et nous ne savions qu'employer pour en faire.

Le 11, le temps se radoucit, et nous vîmes luire le soleil pendant toute la matinée, ce que nous n'avions pas vu depuis long-temps. A la pointe du jour, un de nous, sortant de la caverne, vit deux pingoins royaux sortir de la mer et s'avancer vers la montagne. Les chasser, les atteindre, et les tuer à coups de bâton, fut l'affaire de peu d'instants. Pensant que leur chair devait être meilleure que celle d'éléphant, nous fîmes rôtir ces deux pingoins pour déjeûner; mais nous préférâmes, après en avoir goûté, la chair d'éléphant, celle du pingoin étant sèche et ayant un goût détestable. La vue de cette viande noire eût, je n'en doute pas, suffi pour dégoûter des gens moins affamés que nous. Cependant, pour épargner notre éléphant, nous en fîmes un repas. En dépouillant les pingoins, nous cassâmes une de leurs nageoires, que nous trouvâmes formée de plusieurs os très-minces et longs: l'idée d'en faire des aiguilles nous frappa sur le champ, et nous la mîmes à exécution. Nous prîmes un des os; nous lui pratiquâmes un chas avec un clou rougi, et lui fîmes une pointe. L'aiguille finie, nous y passâmes le fil que nous avions fait, et nous nous mîmes à coudre. Quelle fut notre joie, quand nous vîmes que cet instrument

remplirait complétement nos vues. Nous fîmes quatre aiguilles des nageoires des deux amphibies; après quoi, nous nous rendîmes au lieu où nous avions bâti la maison: elle était pleine de neige, que nous fûmes obligés de lever à l'aide de planches; travail qui nous fit perdre presque toute la matinée. L'emplacement de la maison vide, nous élevâmes des bigues sur les murs pour supporter les planches. Cela fait, nous les ajustâmes sur la maison aussi près que possible l'une de l'autre. Nous venions de terminer ce dernier ouvrage, quand nous vîmes deux de nos gens, partis dès le matin pour l'endroit où nous avions trouvé des œufs de pingoins, revenir avec une charge d'œufs. Cette seconde trouvaille nous remplit de joie, et nous soupâmes de ces œufs, de préférence à nos autres mets. Nos gens nous dirent que les pingoins avaient abandonné leurs nids, dès qu'ils les avaient vus au haut de la colline. Les œufs qu'ils nous avaient apportés avaient probablement été déposés par les mêmes auxquels nous en avions retiré trois jours avant, et cela nous donnait l'espoir d'en avoir une pareille quantité tous les trois ou quatre jours, pendant un certain temps. Cette journée était donc la mieux employée depuis notre naufrage. Nous avions trouvé le moyen d'avoir des aiguilles; nous nous étions arrêtés à un moyen de couvrir la maison, nous en avions terminé la charpente; nous avions trouvé une centaine d'œufs, mets délicat dans notre situation: c'était assez pour nous rendre joyeux, de sorte que la gaîté de la veille ne fut pas plus grande que celle de cette soirée.

Le 12, le temps fut froid et nébuleux; nous nous rendîmes sur la grève de la baie, et nous y vîmes cinq éléphants mâles; nous nous armâmes de lances, et en attaquâmes deux que nous réussîmes à tuer. Nous les dépouillâmes de leurs peaux, que nous transportâmes à notre habitation, et nous les joignîmes ensemble; après quoi nous les étendîmes sur les planches et les roidîmes autant que nous le pûmes par des amarrages de bitord, fixés à des os d'éléphant piqués dans le mur; ensuite, nous nous occupâmes à paver l'intérieur de notre habitation, et à y transporter la graisse et la chair des deux éléphants que nous avions détruits. La nuit mit fin à nos travaux et nous la passâmes dans la caverne.

Le 13, un froid violent se fit sentir, et nous ne pûmes d'abord déménager; mais, vers 9 heures, le temps étant un peu plus modéré, nous transportâmes notre bagage, qui consistait en très-peu d'objets, à notre nouvelle demeure, où l'on tira au sort à qui choisirait les places. Chacun, ayant sa place désignée, s'occupa à s'installer le mieux qu'il lui fût possible, prenant des pièces des débris du navire pour se garantir de l'humidité du pavé et s'en former un siége et un lit tout à la fois. On plaça le feu au milieu de la maison, et nous commençâmes à trouver notre nouvelle maison préférable à la caverne; mais un vent de sud très-fort, nous fit bientôt nous rappeler un objet que nous avions oublié: c'était une porte. Nous courûmes au bris, et nous trouvâmes un morceau des pavois très-propre à cela. A l'aide d'une scie de tonnelier, que nous avions trouvée deux jours auparavant sur la grève, nous vînmes bientôt à bout d'exécuter notre projet, et avant la nuit nous eûmes une porte à notre habitation. Tout ce jour, nous fûmes assaillis d'une nuée d'oiseaux, seule espèce d'oiseaux terrestres que j'aie jamais vue dans ce pays et que j'appelle pigeons. La graisse qui se trouvait sur les peaux d'éléphants qui couvraient la maison les attirait en foule; mais nous ne pouvions les atteindre à coups de pierres, tant ils étaient prompts à s'envoler dès que l'un de nous sortait de la maison. Vers le soir, le temps qui avait été couvert tout le jour, s'éclaircit; je m'écartai de la maison, et je montai sur la colline au pied de laquelle elle se trouvait. De là je vis toute la vallée dans laquelle nous nous trouvions, et les hautes montagnes qui la bordaient en tous sens. La neige la couvrait entièrement, et le vent en faisait voler des tourbillons jusque sur le sommet de la haute montagne de l'est. Quelques éléphants mâles faisaient paraître, au-dessus de la surface blanchie, leur énorme rotondité, et semblaient, par leur immobilité, défier les frimas et les tempêtes. Des débris du navire, des paquets de douvelles de barriques épars çà et là sur le rivage, attestaient un naufrage récent, et le toit rougi de notre demeure indiquait que des êtres humains y avaient survécu. La vallée pouvait avoir deux milles de profondeur. Je vis, entre deux montagnes, une gorge qui semblait devoir abréger le

chemin à faire pour aller en quelqu'autre endroit de l'île. Cette découverte et la certitude que j'avais de l'existence d'une autre vallée dans le N. O. de l'île me fit prendre la résolution de partir le lendemain pour découvrir cette vallée, et m'assurer en même temps si elle était plus abondante en éléphants que celle dans laquelle nous vivions. Je descendis donc, et, à mon arrivée à la maison, je communiquai mon projet à M. Fotheringham : il se décida à m'accompagner et nous convînmes de partir le lendemain matin, à la pointe du jour. Dans la soirée, nous fîmes cuire quelques morceaux de chair d'éléphant pour porter avec nous dans notre voyage.

Le 24, au point du jour, nous nous mîmes en route, M. Fotheringham et moi, par un temps humide et brumeux, munis chacun d'un bâton et d'un sac de toile contenant nos vivres; arrivés au bout de la vallée, après une marche d'environ deux heures dans la neige, nous entrâmes dans la gorge que j'avais aperçue la veille. Nous montâmes pendant à peu près une heure; après quoi, la brume augmentant, nous suivîmes un étroit défilé sur le haut de la montagne, aussi loin que nous le pûmes. Nous fûmes bientôt arrêtés par une masse énorme de neige qui se trouvait au pied d'une autre montagne qui nous parut extrêmement haute. Nous trouvâmes, cependant, un endroit par lequel nous montâmes jusqu'au sommet avec beaucoup de difficulté, la pente ne formant qu'un morceau de glace, et étant obligés de percer avec nos bâtons l'endroit où nous voulions mettre le pied. Après une marche pénible, entourés d'une brume épaisse, nous arrivâmes dans un endroit où nous crûmes pouvoir descendre. Nous nous assîmes donc sur la glace; et, nous gouvernant avec nos bâtons, nous nous laissâmes glisser jusqu'au bas de la montagne que nous fûmes très aises de gagner, la rapidité de la descente nous ayant presque coupé la respiration. Nous suivîmes une gorge qui partait en pente douce du pied de la montagne, et qui nous conduisit dans une vallée que nous crûmes aboutir à la mer. Des cris variés attirèrent notre attention, et nous en reconnûmes bientôt quelques-uns pour des cris d'éléphants; mais ce ne fut qu'au bout de la vallée, et près

du rivage, que nous vîmes d'où partaient les autres cris. Plus de trois millions d'une espèce de pingoins, bien différents de ceux que nous avions trouvés près de notre baie, étaient rassemblés sur un plateau de pierres, au milieu duquel coulait un fort ruisseau, et la place qu'ils occupaient était sans neige, mais répandait au loin une odeur infecte. Les petits, encore couverts de duvet, se tenaient ensemble, et, tout autour d'eux étaient rangés leurs pères et mères. Un espace large d'environ deux pieds, était laissé inoccupé pour donner un libre passage, jusqu'au milieu du lieu de la ponte, aux pingoins qui revenaient de la mer pour nourrir leurs petits. L'harmonie la plus parfaite semblait régner parmi eux, et tous leurs efforts paraissaient se borner à chasser loin d'eux cette espèce de pigeons dont j'ai parlé, et qui tâchaient de se faire donner les aliments réservés aux jeunes pingoins. Nous nous rendîmes ensuite sur la grève, où nous trouvâmes quelques éléphants marins. En parcourant le rivage, nous aperçûmes une voûte qui nous parut noircie; nous nous approchâmes et reconnûmes qu'on y avait fait du feu, trouvant d'ailleurs deux pierres longues et plates qui avaient sans doute servi à poser les grilles. Un peu plus loin, nous trouvâmes quelques planches que nous pensâmes provenir de quelque canot; mais dont le mauvais état nous prouvait la vétusté; près de là se trouvait une centaine de ces mêmes pingoins que nous avions vus dans la baie du N. E., tous couchés sur leurs nids. Nous leur trouvâmes des œufs, mais tous trop couvés pour pouvoir être mangés; nous n'en rapportâmes donc aucun. Nous étant avancés vers le sud de la vallée, nous y vîmes une quantité de ces oiseaux appelés *nelleys*, que j'appellerai corbeau austral; ils avaient tous des nids faits sur la neige: ils ne les quittèrent pas quand ils nous virent nous avancer vers eux: nous leur supposâmes des œufs, et à coups de bâtons nous les forçâmes à se lever de leurs nids, ce que plusieurs ne firent qu'après avoir été frappés à mort et en vomissant sur nous les matières fétides que contenait leur panse. Nous trouvâmes quarante-cinq œufs que nous mîmes dans nos sacs pour les porter à la maison; plus loin, nous vîmes de jeunes albatros sur un plateau de neige; nous en tuâmes douze, en prîmes six chacun, et nous nous acheminâmes vers

notre demeure, à nuit tombante, lassés, mais contents de la découverte que nous venions de faire, et enchantés de connaître le lieu de la ponte des pingoins royaux, car nous savions que ces pingoins sont toute l'année à terre; ainsi, nous étions certains que tant que nous aurions des forces pour aller chercher notre nourriture dans cette vallée, que nous nommâmes vallée de l'abondance, nous ne souffririons jamais de la faim. Quant à y demeurer, cela devenait impossible, parce que nous n'y avions vu aucune caverne, et qu'indépendamment du bois que nous serions obligés d'y transporter, pour bâtir une maison, nous serions aussi dans la nécessité d'y porter des pierres, les grèves qui bordaient le rivage, étant composées de sable mouvant et de cailloux trop petits pour élever un mur. Pleins de ces réflexions, nous suivîmes, pour nous en retourner, la route que nous avions faite le matin; mais la nuit nous ayant surpris en sortant de la vallée, nous nous égarâmes, et, après une marche de trois heures dans la neige qui couvrait la terre, et qui tombait à gros flocons depuis le commencement de la nuit, nous nous trouvâmes sur le haut d'une montagne où le froid nous saisit d'une manière si violente que nous fûmes obligés de laisser là nos jeunes albatros et nos œufs pour pouvoir marcher plus vîte et nous exercer plus activement. Après plusieurs marches çà et là, sur le haut de la montagne, nous arrivâmes au bord d'une glacière qui nous semblait s'étendre doucement jusqu'au pied de la montagne; nous crûmes donc n'avoir rien de mieux à faire que de nous y laisser glisser, comme nous avions fait le matin. Nous ne fûmes pas plutôt sur la glace que nous fûmes obligés de nous étendre sur le ventre et de laisser nos bâtons, pour tâcher de nous accrocher avec les doigts, la pente étant beaucoup plus forte que nous ne nous l'étions imaginé. Après avoir roulé pendant très peu d'instants, nous perdîmes prise à un endroit perpendiculaire, et nous fûmes jetés sur la neige, qui heureusement se trouvait molle dans l'endroit de notre chute. J'eus tout le côté meurtri et le pouce gauche démis. M. Fotheringham étant tombé sur les pieds, en fut quitte pour éprouver une vive douleur dans les cuisses, douleur qu'il a ressentie plus d'un an après cet accident. Le pouce

me faisait horriblement souffrir; mais je l'enveloppai et je le pressai vivement dans un mouchoir que j'avais sur moi. Décidés à ne plus ainsi risquer notre vie, en essayant de descendre, nous restâmes toujours en exercice près de l'endroit de notre chute, en attendant impatiemment le jour. Le froid nous tourmentait violemment, et une neige épaisse nous traversait jusqu'aux os.

Le 15, le jour si ardemment désiré parut enfin, et nous permit d'examiner le lieu où nous nous trouvions. Notre premier soin fut de regarder d'où nous étions tombés, qu'elle fut notre surprise de nous trouver vivants, lorsque nous vîmes que nous avions parcouru, en tombant, un espace d'au moins cinquante pieds. Nous remerciâmes avec reconnaissance l'être puissant et bon qui nous tendait une main secourable, au milieu de tant de misères, et qui veillait lui-même sur une vie qui commençait à nous être à charge, et à laquelle, sans nul doute, nous ne tenions plus que par le lien naturel, qui est l'horreur de la destruction. Le temps s'éclaircit au point du jour, et nous permit de retrouver notre chemin. Une pluie abondante succéda à la neige, et comme nous marchions à grands pas, nous trouvâmes bientôt un endroit par lequel nous descendîmes dans la vallée. Vers midi, nous arrivâmes à la maison. Nous trouvâmes nos gens assis autour du feu, déplorant déjà la triste fatalité par laquelle nous avions été entraînés à parcourir ces montagnes glacées, que des crevasses remplies de neige rendent très-dangereuses, et dont ils s'entendaient retracer les risques par quelques-uns qui avaient été à l'île Kerguélen, et qui accompagnaient leurs démonstrations d'exemples terribles. Quoique sans égard pour nous, et d'une insolence sans égale, ils eussent été fâchés de nous perdre en ce que nous avions toujours soutenu leur courage en leur montrant l'espoir d'une délivrance prochaine, par un navire venant de l'Ile-de-France. D'ailleurs, nous avions avec nous la poudre que nous avions sauvée du naufrage, seul moyen d'allumer du feu dans l'île, si nous avions le malheur de laisser éteindre le nôtre. Cette dernière considération, je n'en doute pas, contribua beaucoup à la joie qu'ils éprouvèrent en nous voyant de retour: ils la témoignèrent d'une manière

non équivoque. Notre état, il est vrai, était pénible; nous étions transis de froid, entièrement mouillés, nus pieds, nos souliers étant restés dans la neige, et nos joues extraordinairement enflées, laissaient à peine voir des yeux, dont l'abattement devait prouver l'anéantissement de nos forces. Notre premier besoin fut de sécher nos vêtements auprès du feu. Dès qu'ils furent secs, nous voulûmes nous livrer au sommeil, mais la douleur que me causait mon pouce était trop vive pour me laisser fermer l'œil. Je résolus donc d'y mettre un appareil, que je priai un de nos gens de faire. C'étaient deux petits morceaux de bois engougés, que j'appliquai des deux côtés du pouce. Un de nos gens les entoura d'un fil de carret qu'il roidit jusqu'à faire joindre les deux morceaux de bois, afin de faire tenir le pouce droit. La douleur que me causa cette opération fut inouie. Les personnes qui ont éprouvé de pareils accidents pourront seules s'en faire une idée. L'opération finie, je gardai l'appareil bien roidi sur le doigt, et je résolus de ne plus y toucher. Me trouvant alors un peu plus à l'aise, et n'ayant aucune envie de manger, je leur fis part du succès de notre voyage, qui se trouvait presque sans fruit, dès que nous ne pouvions habiter cette vallée, ayant à parcourir, pour nous y rendre, un chemin impraticable pendant l'hiver. Si je ne leur apprenais rien de consolant, ce qu'ils me dirent ne le fut guères pour moi, lorsqu'ils me rapportèrent que les oiseaux avaient dévoré la chair des éléphants mâles que nous avions tués pour couvrir la maison, et qu'il n'en restait plus qu'un morceau, qui nous devait à peine suffire pour la journée; qu'ils avaient essayé d'en tuer d'autres, mais qu'ils s'étaient tous enfuis à leur approche, après avoir vu couler le sang du premier auquel ils avaient donné un faux coup de lance. Nous résolûmes donc de nous rationner, sur ce morceau, jusqu'à ce que nous vissions quelqu'éléphant sur la grève. Vers le soir, un léopard de mer monta très-près de la maison, mais il se retira dès qu'il nous vit près de lui. Dans la soirée, je pus dormir, et je me remis un peu des fatigues de la nuit précédente.

Le 16, la neige dura tout le jour, et le vent en amoncela une grande quantité auprès de la maison.

N'ayant rien à manger, nous nous hasardâmes à sortir pour tâcher de trouver quelque éléphant; mais, à notre désespoir, après avoir parcouru la grève, nous revînmes à la maison sans avoir rien rencontré : pas un éléphant, pas un pingoin ne s'y voyait. Les oiseaux marins mêmes, cherchant un abri derrière d'énormes rochers, semblaient participer à la désolation générale. Un très-petit morceau de chair d'éléphant fut partagé en sept parties bien égales; mais ce léger repas n'assouvit pas notre faim. Tout le jour se passa de même, et, vers le commencement de la nuit n'ayant plus de graisse pour entretenir notre feu, nous fûmes obligés de brûler le bois que nous avions sauvé du naufrage. La faim nous tourmenta vivement toute la nuit; je tâchai, mais en vain, d'appaiser la mienne en buvant beaucoup d'eau. Dans la nuit, la neige cessa, mais il glaça très-fort.

Le 17, le temps fut le même que la veille. Au jour, je me levai et je voulus sortir croyant être plus heureux que le jour précédent; mais je ne fus pas plutôt au ruisseau qui nous séparait de la grève de sable, que je vis qu'il n'y avait pas moyen de le passer, la neige y étant élevée de plus de dix pieds. Je jetai les yeux sur la grève, mais rien n'avait changé, on n'y voyait pas un être vivant. Je rentrai donc à la maison, et je communiquai ces nouvelles à mes malheureux compagnons; alors, ils crurent que c'en était fait d'eux: depuis le 16 au matin nous n'avions pas mangé : cette journée allait se passer de même, et il était plausible que, ce temps continuant à être de même pendant quelques jours, nous succomberions à la fin au manque de subsistances; c'est ce qu'il ne manquèrent pas de m'observer. Je voulus les consoler en leur retraçant des exemples de gens qui avaient échappé à de plus grandes crises que la nôtre, et je les exhortai, autant qu'il me fut possible, à se confier à cette providence qui nous avait déjà tant de fois secourus. Ils se couchèrent en rond autour du feu, et là, le plus profond silence régna pendant tout le jour. Vers le soir, une faiblesse générale s'empara de nous, et plusieurs crurent toucher à leur dernier instant. Des plaintes sur leur situation, de profonds gémissements, des cris de rage et de désespoir, désormais devenus inutiles, furent les suites de cette persuasion. Ce fut dans

cet état d'accablement que se passa la terrible nuit du 17 au 18. Les éléments semblaient conjurés pour nous détruire. Les vents soufflaient avec une fureur inouïe; un temps noir, triste précurseur des tempêtes, laissait à peine voir la vallée couverte d'une neige épaisse. Ce fut une nuit de douleurs, une nuit de pensées amères et de regrets déchirants. Je savais que nous pouvions supporter encore la faim deux jours; mais, si ce temps continuait, la mort me paraissait inévitable. Elle l'était, en effet, dans ce cas, et ma fin prochaine me suggéra de tristes réflexions. C'était sur ce rocher qu'allait aboutir ma vie! c'était donc là le terme de ma carrière! sur une terre destinée à servir d'asile aux monstres de la mer, loin de ma patrie, loin de mes parents, loin de mes amis, j'allais me séparer à jamais d'un monde où jadis j'avais goûté tant de plaisirs, pour errer dans l'incertitude de l'avenir. O ma famille chérie! quels furent mes regrets de quitter la vie sans vous faire mes adieux, sans pouvoir vous dire que nous nous trouverions un jour dans une vie plus heureuse.

Le 18, nous vîmes enfin le jour; mais il ne servit qu'à nous éclairer sur notre malheureuse position, et détruisit conséquemment les espérances que nous avions conçues d'une plus belle journée. Nous promenâmes nos regards tout autour de la maison: nous ne vîmes rien. Nous étant rendus jusqu'au ruisseau, nous ne pûmes le passer, et nous retournâmes au logis résignés à mourir. Notre faiblesse augmenta ce jour au point que quatre de nos compagnons ne purent sortir de la maison. Je continuai à boire de la neige fondue, et je crus y trouver un soulagement: personne ne voulut suivre mon exemple. Vers le soir, j'eus encore assez de force pour aller chercher quelques morceaux de bois à notre magasin, afin d'entretenir le feu. Mais ce fut tout ce que je pus faire. A mon retour, je tombai de lassitude, et je restai en cet état jusqu'au lendemain.

Le 19, il ne neigait plus aussi fortement. M. Fotheringham et moi, qui nous sentions encore les plus forts, nous sortîmes et nous eûmes la force de parcourir la grève. Nous ne trouvâmes rien, et revînmes à la maison sans aucune espérance. La mort nous paraissait certaine. Rien ne s'offrait qui pût nous en préserver. Deux

hommes paraissaient déjà en ressentir les agonies, et je craignis que le manque d'aliments n'engageât quelqu'un à proposer le sacrifice d'un de nous pour sauver les six autres. Cette horrible pensée fit qu'après avoir bien réfléchi, je m'écriai vers midi que, si quelqu'un voulait m'accompagner à la grève de l'Abondance, je me ferai fort d'y être de retour promptement avec des provisions; j'affirmai avec assurance que la neige étant devenue très-molle, nous n'aurions à courir aucun risque, si nous marchions avec précaution. Je leur fis ensuite envisager la certitude d'une mort prochaine, si nous ne faisions point tous nos efforts pour nous en garantir. Ces considérations déterminèrent deux d'entr'eux à accompagner M. Fotheringham et moi à la vallée de l'Abondance; mais nous n'avions pas de chaussures. Nous coupâmes une des peaux de la couverture de la maison; nous la partageâmes en divers morceaux, et nous laçâmes les pièces autour de nos pieds. Cette chaussure, toute froide et tout incommode qu'elle était, ne laissa pas de nous être très-utile pour marcher dans la neige. Nous partîmes donc aussitôt au nombre de quatre, et, vers six heures, nous arrivâmes à la vallée de l'Abondance, après avoir couru les risques d'être engloutis mille fois dans les amas de neige entassés au pied de la montagne. Nous trouvâmes quelques éléphants sur la grève; nous les tuâmes et nous allumâmes un grand feu sous la voûte que nous avions vue le 14. Nous fîmes rôtir quelques morceaux de chair, et, je l'avouerai ici, cette viande, toute fumée, toute huileuse qu'elle était, me parut le mets le plus agréable que j'eusse jamais mangé. Je me gardai cependant de me livrer entièrement à mon appetit, et j'exhortai mes compagnons à suivre mon exemple: ce qu'ils firent cette fois sans murmurer. Nous passâmes la nuit dans cet état, et heureusement pour nous, elle ne fut pas aussi mauvaise que les nuits précédentes.

Le 20, au point du jour, nous prîmes chacun une charge de chair d'éléphant et de jeunes albatros, et nous reprîmes le chemin de la *Vallée du naufrage*. Nous y fûmes vers les cinq heures du soir, ayant été obligés de laisser sur une montagne un de nous, qui, dégoûté de tant de misères, jeta là sa charge, s'é-

tendit dans la neige, et fut sourd aux invitations que nous lui fîmes de se lever. Désespérés de sa résolution, nous essayâmes de le porter; mais cette entreprise était au-dessus de nos forces. Nous prîmes sa charge de provisions, lui fîmes nos derniers adieux, et le laissâmes là !.... A notre arrivée à la maison, nous trouvâmes nos trois compagnons dans un triste état; ils ne pouvaient se lever, et avaient laissé le feu s'éteindre. Ils ne répondaient plus que vaguement à nos questions, et la vue de la nourriture que nous leur apportions ne parut faire aucune impression sur eux. A l'aide d'un peu de poudre, nous allumâmes du feu, et nous fîmes aussitôt cuire la viande que nous avions apportée. Aucun d'eux ne voulut y toucher, mais nous les forçâmes à en manger, en leur mettant nous-mêmes les morceaux dans la bouche, et les obligeâmes à les mâcher et à les avaler. La fatigue nous fit ensuite nous endormir, et chacun reposa aussi profondément que la pensée du malheur arrivé ce jour à l'un de nous, pouvait le permettre. Vers minuit, des cris effroyables me reveillèrent en sursaut. Je me levai, et incertain d'où ils pouvaient provenir, j'éveillai mes compagnons. En entendant les cris répétés pour la deuxième fois, ils furent saisis d'une frayeur extrême. Ils s'imaginaient que c'était l'âme du hollandais Metzelaar, l'homme qui était resté sur la montagne, qui leur demandait des prières; quelques-uns crurent qu'elle faisait des menaces, et affirmèrent qu'elle parlait Hollandais. Aux troisièmes cris, je reconnus la voix, et je ne doutai pas pas que ce ne fut le hollandais en personne qui se trouvait là. Mais ce que je ne pus comprendre, c'était comment il avait pu revenir pendant la nuit de cet endroit périlleux, et qu'elle pouvait être la cause de ses cris effrayants. Je sortis sur le champ de la maison avec M. Fotheringham, et les plus braves d'entr'eux nous suivirent par derrière. Nous nous acheminâmes au lieu d'où partaient les cris, et, rendus au ruisseau dont j'ai déjà parlé, nous en reconnûmes la cause. Nous y trouvâmes Metzelaar au milieu d'un monceau de neige, faisant ses efforts pour s'en retirer, et ne pouvant en venir à bout. Nous le dégageâmes avec assez de peine, et, enfin, nous fûmes obligés de le transporter jusqu'à

la maison. Là, il reprit ses sens, et nous raconta qu'il s'était endormi où nous l'avions laissé; qu'il avait été réveillé à la nuit par une grande douleur dans les jambes, et qu'il avait essayé alors de marcher, pour s'en délivrer, ce qui lui avait réussi; qu'après une marche pénible, et tombant à tous moments dans des trous de neige, il avait gagné le bord du ruisseau, et croyant pouvoir le passer, il avait été englouti dans un endroit profond, où il enfonçait à mesure qu'il voulait s'en dégager. Comme son état était véritablement triste, nous lui donnâmes le matelat des malades (mon ancien matelas) pour s'y coucher, et un sommeil non interrompu le conduisit, ainsi que nous, au lendemain matin.

Le 21, à notre lever, nous aperçûmes, près de la maison, cinq éléphants mâles, et, en allant vers le ruisseau, nous en découvrîmes une quantité dans la vallée. Pleins de joie, nous déjeûnâmes des vivres de la veille, et, ensuite, nous attaquâmes à coups de lance deux des éléphants que nous avions vus. Nous eûmes le bonheur de les tuer. Nous en prîmes toute la graisse, et la chair que nous trempâmes dans de l'eau de mer, et que nous suspendîmes ensuite dans la maison pour fumer, dans le cas où de nouveaux mauvais temps nous empêcheraient encore de trouver des vivres dans la vallée. Nous prîmes aussi les peaux, nous les étendîmes sur la maison, pour en faire des chaussures quand nous serions obligés de voyager. Le reste du jour, nous nous occupâmes de réparer nos effets avec le fil que nous avions déjà fait de carret du gréement.

Tout le reste du mois d'août fut employé à perfectionner notre habitation, et à la clore toutes les fois que le temps permit d'y travailler. Dans cet intervalle, les éléphants montèrent en grand nombre sur le rivage, et nous ne craignîmes plus de manquer de vivres; mon pouce ne me causait plus qu'une légère douleur, et nos différentes occupations firent reprendre à chacun une certaine gaîté.

Au commencement de septembre, les femelles des éléphants marins montèrent à terre, et bientôt toute la grève en fut couverte, ainsi que de leurs petits. Les mâles se tenaient sur la grève entre la mer et leurs fe-

melles, pour les empêcher de se retirer à l'eau, et de laisser leurs petits sans soutien, et d'autres mâles plus jeunes croisaient dans les brisans du rivage, pour y faire retourner celles qui eussent pu tromper la vigilance de leurs gardiens. Il est inconcevable avec quelle fureur se battent ces animaux : leurs cris sont affreux, et ils se déchirent souvent en pièces avant d'abandonner le champ de bataille.

Les petits éléphants nous fournirent une ressource très-grande. Nous en écorchâmes un grand nombre, et nous fîmes sécher leurs peaux dans la maison ; ces peaux, bien séchées et frottées avec soin pendant un temps considérable, devenaient aussi souples que de l'étoffe ; nous en fîmes des vestes, pantalons, gilets, bas, souliers et chapeaux, et nous trouvâmes ces vêtements très-chauds. Tout le mois fut employé à ces occupations ; nous ne nous apercevions du mauvais temps, que lorsque nous étions obligés de sortir pour faire notre provision de graisse et de chair d'éléphant. Les pingoins royaux, qui commençaient à se montrer en quantité dans notre vallée, nous permettaient de varier nos mets. De temps en temps nous allions à la grève où nous avions trouvé les premiers œufs de pingoin, et nous en revenions avec une charge de vingt à trente œufs, que nous faisions cuire dans notre morceau de marmite, n'ayant encore rien dont nous pussions fabriquer des pots, propres à étuver.

Notre santé se raffermit considérablement ; nos malades avaient repris toute leur vigueur, et je commençai à me résigner à ma destinée. Nous avions tout réglé relativement au ménage. Chacun avait sa semaine de cuisine, et, en récompense, durant le temps de son service, il était exempt de toute corvée. Deux hommes étaient chargés de transporter chaque jour à la maison une quantité suffisante de graisse, pour l'entretien du feu, et deux autres se relevaient la nuit pour veiller à ce qu'il ne s'éteignît pas. Ceux que leur tour faisait rester à la maison, réparaient dans ces intervalles les effets déchirés et en mauvais état, et préparaient du fil de carret pour les coudre. Les corvées générales étaient les voyages au lieu de la ponte des pingoins, les attaques des éléphants mâles, et les réparations de la hutte,

Le service ainsi disposé, tout commençait à bien aller; souvent on semblait oublier ce que notre exil avait d'affreux, pour ne penser qu'aux commodités que nous avait procurées notre industrie; avec quel plaisir entendions-nous le vent siffler autour de la hutte, lorsque, réunis près d'un grand feu de graisse, nous savions pouvoir le braver impunément. Notre hutte était petite, et par conséquent la chaleur y était forte; mais la fumée nous incommodait extrêmement; nous résolûmes donc de tâcher d'y remédier. Nous pratiquâmes une cheminée à un des murs de la hutte, et elle ne fuma effectivement que très-peu; mais nous tombâmes de Charybde en Scylla. Le froid violent qui se fit sentir dans la maison après cette opération, nous engagea à suivre notre premier plan, nous bouchâmes donc la cheminée, et nous remîmes le foyer au milieu de l'habitation.

Tout le mois de septembre fut terrible sous le rapport du froid et du vent. Nous en vîmes avec plaisir la fin, espérant qu'en octobre, qui répond à avril dans l'hémisphère boréal, nous trouverions le temps plus modéré, et surtout le terme de la chute des neiges qui nous empêchaient très-souvent de sortir de chez nous. Les équinoxes se firent sentir fortement, et, pendant près d'un mois, le vent fut continuellement véhément.

Octobre ne s'annonça pas sous de meilleurs auspices. Le froid continua à être vif, et la neige tomba toujours en abondance. Au commencement du mois, nous fûmes obligés de renoncer à parcourir la grève, les éléphants s'y trouvaient en trop grande quantité. Plus de vingt mille de ces amphibies occupaient un espace de deux milles de longueur, et là se voyaient le vieux mâle, reconnaissable par sa grosseur et sa trombe énorme qu'il enfle d'une manière étonnante, lorsqu'il veut épouvanter son ennemi par ses cris; le mâle de 4 et 5 ans dont la trombe peu formée ne paraît que très peu, et que la présence du gardien empêche de se joindre au troupeau; la femelle inquiète pour son petit qui généralement se tient près d'elle, en se jouant dans le sable. Notre aspect suffisait pour épouvanter les troupeaux, car à notre vue les petits se retiraient en arrière de leurs mères, et le maître mâle s'avançait pour nous en défendre l'approche. Les fortes marées qui eurent lieu

en octobre détruisirent une grande quantité de ces jeunes éléphants que la vague enlevait du rivage et faisait rouler sur les resecifs, assez fortement pour les tuer. Dans ces grandes marées, d'ailleurs, il arrive qu'un énorme poisson, que j'ai nommé le *Boucher*, et que je n'ai vu qu'à Crozet, s'approche du rivage assez près pour s'emparer des éléphants qui se trouvent dans les brisans; c'est ce dont j'ai été diverses fois témoin. Ce poisson est long de quinze à vingt pieds, j'en ai même vu de plus grands, il est très-vorace et fait la guerre non seulement aux amphibies, mais encore aux oiseaux marins, qu'il approche doucement quand ils se posent sur l'eau, et avale en un instant. Le corbeau austral surtout m'a paru être sujet à être ainsi dévoré.

Les derniers jours d'octobre furent assez beaux, c'est-à-dire sans neige, et le froid diminua sensiblement dès cette époque.

Le 31, nous nous hasardâmes à aller visiter la Vallée de l'Abondance, pour nous procurer quelques jeunes albatros, et nous trouvâmes que le chemin n'en était plus aussi dangereux qu'auparavant. La neige était molle et rendait par là les montagnes assez praticables. Nous trouvâmes plusieurs jeunes albatros et une espèce d'oiseaux leur ressemblant assez; mais différant d'eux en grandeur. Ces oiseaux occupaient le haut d'une colline et y avaient fait des nids en creusant la neige; ils avaient tous des œufs très-gros; mais trop couvés pour être mangés. Nous rapportâmes donc seulement des albatros et nous retournâmes le soir à la *Vallée du Naufrage*, aussi contents de notre journée, qu'un général d'une grande victoire. Du haut d'une montagne nous aperçûmes un énorme banc de glace se dirigeant du S.-E. au N.-O. et qui paraissait dériver rapidement.

Le 1.er novembre le temps fut encore assez beau, nous parcourûmes la côte du N.-E. de l'île, et nous trouvâmes une espèce de pingoins qui nous était absolument inconnue; une colline entière était couverte de ces amphibies, qui en avaient déblayé la neige et s'y étaient composé des nids avec de petites pierres. J'évaluerai à trois millions le nombre de ces pingoins, et je crois que j'approcherai de la vraie quantité. Ils me parurent être de l'espèce des huppés du premier genre,

et nous leur trouvâmes soixante-quatre œufs, nous retournâmes à la maison, pleins de joie de cette découverte, et nous promettant bien de venir retirer tous les œufs que nous pourrions ramasser dans quelques jours.

Les 2, 3, 4, 5 et 6, le temps étant excessivement mauvais et les pluies continuelles, nous ne sortîmes que pour des destructions d'éléphants destinés à notre cuisine et à notre feu.

Le 7, le temps étant un peu plus beau, nous volâmes au lieu de la ponte des pingoins huppés, et nous en retirâmes sept à huit mille œufs, nous pratiquâmes sur le haut du rivage un carré avec des pierres, et nous les y cachâmes. Ayant apporté avec nous des sacs de peau de jeune éléphant, nous en prîmes une charge chacun ; et nous revînmes à la maison. Ce jour, la neige avait presque entièrement disparu de la vallée, et nous commençâmes à voir le sol qui nous avait toujours été caché. Le milieu de la vallée était composé de petites pierres, parmi lesquelles s'élevaient quelques tertres couverts d'une petite mousse, et de cette mousse sortait une plante à laquelle nous donnâmes le nom de chou. Nous la goûtames ; mais nous la trouvâmes excessivement amère, néanmoins nous nous en servîmes en guise de légumes dans un ragoût que nous fîmes le soir, avec de la chair d'éléphant cuite dans notre morceau de marmite, et des œufs de pingoins. Nous avions rapporté à quatre 480 œufs dans nos sacs, et ce qu'on aura peine à croire, nous mangions dans un seul repas, à nous sept, de 80 à 90 de ces œufs, dont la grosseur est au moins le double d'un œuf de poule. Notre manière de les apprêter consistait à les faire frire un à un dans l'huile d'éléphant, quelquefois nous les faisions bouillir dans notre morceau de marmite, qui était notre seul ustensile de cuisine. Cette manière était fort incommode, parce qu'il était difficile d'y faire étuver quelque chose, ce morceau étant fort plat ; et nous n'avions encore rien vu qui pût nous être meilleur.

Tout le reste du mois fut pluvieux et très-venteux. Nous nous bornâmes à expédier chaque matin deux de nous pour chercher au lieu de la ponte des pingoins, le nombre d'œufs nécessaires au lendemain. Vers la fin du mois, toute la neige avait disparu, à l'exception

de celle des montagnes, et nous eûmes le bonheur de voir monter à terre, non loin de la maison, des pingoins huppés de la seconde espèce, venant à terre pondre et élever leurs petits. Nous leur prîmes tous leurs œufs, au nombre d'environ cinq à six mille, et nous les trouvâmes meilleurs au goût que tout autres œufs de pingoins.

Les femelles des éléphants avaient toutes quitté la grève vers le 10 du mois, pour faire place aux jeunes éléphants d'un an, qui venaient muer à terre. Les jeunes éléphants de l'année, déjà forts, s'exerçaient à nager dans les ruisseaux qui traversaient la vallée, et très-souvent même dans les brisans du rivage. Combien de fois suis-je resté spectateur de leurs ébats et ai-je trouvé dans ce passe-temps, l'oubli de mes misères. Elles commençaient à être accablantes, ces misères ; elles commençaient à ne plus être soulagées par l'espoir d'une délivrance prochaine. Novembre était déjà passé, et il me semblait extraordinaire que l'armateur n'eût pas expédié le second navire qui devait prendre l'huile que l'établissement eût été supposé avoir fait à cette époque. On ne savait pas, en effet, à l'île de France, si le navire avait péri, ou non ; mille conjectures pouvaient être déduites de sa disparition. Si même M. Black, dégoûté par le malheur de la première expédition de poursuivre son opération avait eu l'humanité d'exposer au gouvernement Anglais de Maurice ses craintes à notre sujet, il n'était pas douteux que celui-ci n'eût expédié, à la visite des îles Crozet, un des navires de guerre de la station ; et cet acte nous eût évité une captivité de 18 mois sur notre île.

Quoique vers la fin de novembre je ne conçusse plus aucune espérance de délivrance, et que je fisse tous mes efforts pour me résigner à ma triste situation, je ne laissai pas d'affecter ma gaieté ordinaire et de continuer à parler de mes espérances de libération par un navire venant de l'île de France.

L'île nous étant totalement inconnue, M. Fotheringham et moi, nous résolûmes de la reconnaître. Le temps, quoique généralement pluvieux n'était plus aussi froid, et la neige avait disparu de dessus les

collines. Nous nous préparâmes donc à un long voyage; nous prîmes chacun un habillement de peau nouvellement fabriqué, notre sac de peau dans lequel nous fîmes entrer le plus de chair d'éléphant rôtie que nous pûmes, et une douzaine d'œufs bouillis, nous nous munîmes aussi d'un peu de poudre; de quelques fils de carret pour allumer le feu, de nos couteaux de chasse, et d'un énorme bâton. Nous eûmes en outre la précaution de porter avec nous quelques morceaux de peau sèche d'éléphant pour nous garnir les pieds. aucun de nos compagnons ne voulut nous suivre dans notre expédition, la regardant comme extrêmement dangereuse. Nous avions en effet de très-hautes montagnes à gravir: peut-être serions-nous exposés à y passer souvent la nuit, et n'y ayant point de feu, nous risquerions d'y mourir de froid, ce qui avait failli nous arriver dans la nuit du 13 au 14 août.

Quoi qu'il en fût, le 29 novembre, au point du jour, nous nous mîmes en route. Nous nous dirigeâmes vers le sud de l'île, et nous parvînmes au bout de la vallée qui pouvait avoir quatre mille de longueur dans ce sens. Nous escaladâmes ensuite une très-haute montagne, et arrivés au sommet, nous vîmes une autre vallée, mais bien plus longue que la nôtre. Nous découvrîmes la mer couverte de bancs de glace d'une hauteur étonnante. En descendant la montagne du côté du sud, nous trouvâmes un terrain couvert de matières jaunes et métalliques; nous creusâmes environ à la profondeur d'un pied avec nos bâtons, et nous retirâmes encore plusieurs morceaux de ces matières que je crois être du cuivre. Nous nous rendîmes sur le bord de la mer, que nous trouvâmes couvert d'éléphants marins; nous y aperçûmes aussi quelques léopards de mer. La grève pouvait avoir deux à trois milles d'étendue; et la mer y brisait fortement. Cette vallée contenait quelques jeunes albatros, déjà prêts à prendre leur essor et une infinité de pingoins royaux. Du reste, nul vestige de l'industrie humaine, nuls débris n'y paraissaient. Décidés à passer la nuit sur cette grève, nous tuâmes quelques pingoins pour allumer du feu avec leur graisse. En les tuant, nous leur trouvâmes à chacun un œuf. Ces amphibies ne se bâtissent pas

de nids : ils couvent leurs œufs en les serrant entre leurs cuisses et marchent avec. Ces œufs, que nous fîmes rôtir, nous firent faire un excellent souper.

Le lendemain matin, nous partîmes au point du jour, et nous nous dirigeâmes vers l'est de l'île. Nous marchâmes jusqu'à midi, et nous nous trouvâmes dans une vallée qui aboutissait à la mer. Une petite grève de sable la terminait ; elle était couverte de jeunes éléphants de l'année. Nous nous y reposâmes quelque temps ; et le temps, qui avait été pluvieux toute la matinée, commençant à s'éclaircir, nous continuâmes notre voyage, en côtoyant l'île le plus qu'il nous était possible ; car des endroits perpendiculaires nous obligeaient souvent à gagner les montagnes. Vers la nuit, nous fûmes obligés d'en monter une très-haute, et l'obscurité nous fit courir de grands risques en la descendant. Nous arrivâmes dans une gorge que traversait un fort ruisseau ; nous le suivîmes et nous descendîmes bientôt sur la grève, où, trouvant des éléphants, nous en tuâmes un, et passâmes la nuit près du feu, traversés par une pluie abondante qui ne cessait pas de tomber. Aussi, vîmes-nous avec joie le point du jour. Après un frugal déjeûner, nous reprîmes notre route et nous nous acheminâmes vers le N.-E. de l'île. Je marchais un peu devant mon compagnon, la tête baissée, pour éviter les raffales de pluie que le vent me portait à la figure, lorsqu'un cri terrible partit d'un endroit très-voisin. Je portai sur-le-champ les yeux de ce côté, et je vis sur une roche, au pied de la montagne, un énorme loup-marin me menacer en secouant la tête et me montrant les dents, sauter de la roche, et se faire un passage à la mer entre nous deux, fut pour lui l'affaire de peu d'instants. Peu après nous en vîmes un autre, mais beaucoup plus petit : nous réussîmes à le tuer, nous l'écorchâmes et en emportâmes la peau. J'en trouvai le duvet très-beau, et je compris sur-le-champ combien il nous était important de connaître la partie de l'île où se trouvaient ces animaux ; car leur duvet fait que leur peau est beaucoup plus convenable à l'habillement que la peau d'éléphant ; elle est, d'ailleurs, infiniment plus souple.

Après une journée pénible, nous vîmes enfin notre

vieille demeure, et ce fut avec un grand plaisir que nous nous reposâmes à l'abri, après trois jours de courses. Nous trouvâmes, en arrivant, nos gens dans le plus grand désordre : ils s'étaient battus, et avaient presque assommé le matelot hollandais qui, depuis, ne pouvait plus bouger aucun membre, et qui avait reçu une grave blessure par un coup de couteau que lui avait donné le portugais Salvador. Nous nous fîmes rendre compte des causes du tumulte, et il nous parut que le massacre des Anglais à Amboine (Java) par les Hollandais, pendant le siècle passé, avait donné naissance aux troubles. De sanglants reproches avaient été faits, à ce sujet, à Metzelar qui avait répondu en invectivant contre les Anglais et même contre les Français. L'honneur national avait aussitôt poussé les deux Français, qui étaient témoins de la dispute, à venger l'injure faite à leur pays. Ils s'étaient saisis de bâtons, et avaient réduit le malheureux Hollandais au point où nous le voyions. Le Portugais même avait poussé la rage jusqu'à lui porter un coup de couteau dans le dos, au moment où il était tombé. Nous nous déclarâmes contre une inhumanité aussi grande, en leur annonçant que désormais nous n'habiterions plus le même toit.

Le lendemain matin, décidés à nous séparer, nous cherchâmes un emplacement pour bâtir une maison : en ayant trouvé un, nous mîmes sur-le-champ la main à l'œuvre. Dans huit jours, nous eûmes une maison longue de huit pieds, et large de six, avec une hauteur suffisante pour s'y tenir droit : nous nous y installâmes sur-le-champ, et prîmes avec nous le Hollandais qui commençait à marcher. Nous partageâmes la marmite cassée en deux morceaux à peu près égaux; mais nous n'y pûmes plus rien faire bouillir. Tout ce mois, nous vécûmes bien : des milliers de pingoins huppés de la seconde espèce venaient pondre presque à notre porte. Nous ramassâmes environ vingt mille de ces œufs, et les conservâmes dans un endroit sec en dehors de la maison. Les gens de l'autre maison faisaient de même; mais nous ne leur parlions plus ; et, de leur côté, ils n'approchaient pas de la maison, et nous évitaient même, lorsqu'ils nous voyaient nous diriger vers eux.

Le 11 décembre fut un jour célèbre de notre histoire. Vers les trois heures de l'après-midi, je me promenais près de la pointe Est de notre baye, lorsque, entraîné par mes réflexions, je m'acheminai, sans y penser, dans le fond de la vallée. Je lève tout-à-coup les yeux, et j'aperçois une caverne près d'un énorme rocher; j'y entrai, et quelle fut ma joie en y voyant, des deux côtés du ruisseau, une terre bleue très-fine que je reconnus être d'excellente argile. Tout le fond de la caverne était composé d'une terre très-sèche, pareille au bois d'un vieil arbre. Je conçus sur-le-champ l'idée d'essayer à faire de la poterie, et de me servir de cette terre pour la cuire. Je courus donc au logis; je fis part de cette découverte à M. Fotheringham; il vint avec le Hollandais, et nous transportâmes à la maison assez d'argile pour faire une couple de pots et une grande quantité de cette terre pour tenir lieu de bois. Tant était grande mon ardeur pour cet ouvrage, que j'y passai toute la nuit. Le lendemain, j'avais terminé six pots, et je les exposai au soleil pour les faire sécher en peu de temps; mais, à mon grand mécontentement, je les vis tous se fendre à mesure qu'ils séchaient. J'en fis d'autres, mais je les fis sécher à l'ombre, et même loin du feu; ceux-là ne se fendirent pas. J'allumai alors un grand brâsier avec cette terre sèche, qui fit bientôt un feu aussi ardent que celui de charbon, et je plaçai mes pots au milieu de la braise. Après une cuisson de six heures, je les retirai, et je vis que de ces six pots un seul pourrait servir, tous les autres étant plus ou moins fendus. Ce pot pouvait contenir quatre bouteilles; je l'essayai, et je vis qu'il soutenait très-bien le feu. Le soir, nous y fîmes bouillir une épaule d'éléphant avec une sauce d'œuf de pingoins battus ensemble : nous décidâmes que c'était, sans contredit, le meilleur souper que nous eussions fait depuis notre naufrage. Je fus long-temps indécis si je ferais jouir mes gens de la grande maison du bénéfice de ma découverte; mais l'humanité, et peut-être un peu de vanité, l'emporta sur le ressentiment. J'allai leur montrer mon pot; je leur dis où trouver les matières, et je leur expliquai le procédé que j'avais suivi pour fabriquer mes vases. Ils se dirent

très-reconnaissants de ma démarche ; mais ils ne pouvaient profiter alors de cette découverte, attendu qu'ils avaient construit un canot pour aller à l'île du roi Charles, où ils espéraient trouver meilleure chance qu'à l'île Chabrol. Je fus curieux de voir ce canot : il était construit de douvelles de barriques amarréees ensemble par des fils de carrèt, et le tout était recouvert d'une peau d'éléphant mâle. Ce canot avait dix pieds de long sur trois de large. Je fis mes efforts pour les dissuader de s'exposer ainsi à une mort certaine. Je leur dis que la distance était de dix-huit milles, et que très-souvent, en outre, on ne voyait pas une île de l'autre, ce qui pourrait leur faire courir les plus grands risques. Sourds à mes avis, ils persistèrent à me dire qu'au premier beau temps ils courraient leur chance. Je leur souhaitai alors un heureux voyage, et les quittai, bien persuadé que je leur avais parlé pour la dernière fois. Je fis part de leur résolution à mes deux compagnons; M. Fotheringham en fut affligé; mais le Hollandais vit dans leur mort une juste punition de la manière dont ils l'avaient traité ; et, plein de cette opinion, il ne déplora point leur sort.

Le 17, au point du jour, le Hollandais me réveilla en me disant que les *quatre démons*, telle était son expression, étaient déja embarqués. Je me levai et je vis effectivement le canot sortant de la baye ; il avait une voile latine faite de peau de jeune éléphant, et semblait voguer rapidement ; il me paraissait très-chargé. Nous montâmes alors sur une très-haute montagne pour le voir plus long-temps. Le temps était clair, il ne ventait pas violemment, mais de larges bandeaux de brume paraissaient à l'horizon. Nous perdîmes de vue le canot, et nous descendîmes à la maison ; vers huit heures, les vents passèrent au sud, grand frais, et nos inquiétudes sur le compte de nos malheureux compagnons se changèrent en certitude de leur perte ; nous savions, en effet, que les vents du sud les empêcheraient de gagner l'une ou l'autre île, et qu'ils devaient alors nécessairement périr à la mer. Toute l'après-midi le vent s'accrut, et, le soir nous eûmes une véritable tempête.

Le 18, les vents soufflaient du nord-ouest; ils n'étaient pas aussi violents que la veille ; mais la mer paraissait

très-grosse autour de l'île. Sûrs de la perte de nos compagnons, nous fûmes chez eux nous assurer de ce qu'ils avaient laissé. Nous transportâmes à la maison ce que nous trouvâmes devoir nous être utile; et, entr'autres leur porte qui, faite de planches, était infiniment préférable à la nôtre, composée seulement d'un morceau de peau d'éléphant qu'on laissait retomber à l'entrée de l'habitation. Comme les femelles des éléphants venaient alors muer à terre, et que les dernières nuits quelques-unes étaient entrées jusque dans la maison, nous jugeâmes à propos de barricader la porte en dedans au moyen de deux morceaux de bois coupés à cet effet. Vers minuit ou une heure, des coups redoublés sur la porte et une confusion de voix se firent entendre au dehors. Des coups plus violents que les premiers menacent de faire tomber la porte. Je saisis mon couteau de chasse, je coupe la couverture en peau du derrière de la maison, et, mes deux compagnons faisant de même, nous sortons sur-le-champ. Au même instant, la porte cède aux efforts des assaillants. Ils entrent, regardent avec surprise où nous pouvons être, brisent nos pots, et sortent, avec la porte et un paquet de peaux de jeunes éléphants, que nous réservions pour nous en faire des vêtements.

Rentrés chez nous, après leur sortie, nous constatâmes le dégat causé, et nous restâmes toute la nuit auprès du feu, tirant mille conjectures sur leurs intentions, en nous rendant cette visite à une heure aussi indue et d'une manière si violente. Ne leur supposant pas des intentions très-pures, nous résolûmes de nous armer et de nous rendre, au jour, à leur habitation pour leur demander la restitution de notre paquet de peaux, et l'explication de l'assaut donné à notre château la nuit dernière. Au jour, nous prîmes donc nos armes, je saisis mon couteau de chasse que je portai en ceinture, et, une lance d'éléphant à la main droite, je m'acheminai vers la grève. M. Fotheringham avait aussi son couteau de chasse, et portait un bâton au bout duquel se trouvait fixé un gros clou. Le hollandais avait une énorme massue, et avait rempli un sac de pierres pour étonner l'ennemi, prétendait-il. Dans cet accoutrement militaire, et remplis d'une ardeur martiale,

nous arrivâmes près de la maison de nos gens. En nous entendant frapper à leur porte, car ils l'avaient déjà mise en place, le maître d'équipage vint ouvrir, et nous demanda d'un ton arrogant ce que nous voulions. Je lui pointai aussitôt la lance au cœur, et lui déclarai que s'il ne me rendait mes peaux sur le champ, je lui ôterais la vie sans aucun scrupule. Ses gens voulurent le secourir, mais le mouvement que je fis pour percer l'Espagnol de ma lance, leur fit aussitôt jeter le paquet de peaux en dehors de la maison. Nous nous retirâmes alors, et de dehors je les sommai de me dire quels avaient été les motifs de leur conduite de la nuit passée. L'Espagnol sortit seul, et me dis qu'après avoir couru les plus grands dangers dans le canot qu'ils avaient été obligés de laisser au gré des flots, pendant vingt-quatre heures, ils avaient profité de la saute des vents pour retourner à notre île : qu'ils avaient abordé dans le sud de l'île, que le canot avait chaviré dans les brisans, et qu'ils avaient tous été assez heureux pour gagner le rivage, qu'ils s'étaient mis en route sur le champ, pour retourner à la vieille vallée, où ils étaient arrivés, vers onze heures du soir, et que, voyant leur porte enlevée ainsi que d'autres objets, ils avaient résolu de s'emparer de tout ce qu'il y avait chez nous. Je leur répondis que la certitude où nous étions de leur mort, nous avait fait faire cette démarche ; mais qu'à l'égard de leur conduite, rien ne pouvait la rendre excusable, en ce qu'il me semblait prouvé que leur intention avait été de nous ôter la vie. Je me retirai en les prévenant qu'une seconde tentative de ce genre, nous ferait leur déclarer une guerre qui ne finirait que par leur mort à tous.

Il nous fallut donc alors être, de nouveau, potiers. Vers la fin du mois, j'eus terminé, à l'aide de mes compagnons, huit fort bons pots, mais je ne pus réussir à les vernir, mon savoir en poterie ne s'est jamais étendu jusque-là. Je vis aussi les gens de l'autre maison aller diverses fois à la caverne, et je présumai qu'ils se livraient au même genre de travail que moi.

Bientôt arriva le 1.er janvier de l'année 1826 ; ce jour si gai en Europe fut loin de l'être aux îles Crozet. Il pleuvait à torrent. Etendus près du feu, nous restâmes

livrés à de profondes méditations. Le silence n'était interrompu que par les exclamations de notre vieux hollandais, qui ne cessait de s'écrier, en soupirant: « Ah! si j'étais aujourd'hui en Hollande. » Sans penser aux plaisirs du nouvel an, je trouvais dans mes réflexions un sujet de tristesse bien fondé, plus d'espoir de délivrance du côté de l'Ile de France! rien que le hasard ne pouvait nous retirer de cette terre de douleurs. Que disais-je, le hasard? Notre délivrance ne pouvait être que l'ouvrage d'une providence bénigne, en un mot l'ouvrage de l'éternel. C'est dans de pareilles situations, c'est lorsque abattu par le malheur, l'homme peut à peine envisager l'avenir, ou frissonne en y jetant un coup d'œil inquiet, que ses idées s'élèvent vers celui de qui il tient l'existence, et que, poussé par un mouvement naturel, il tombe à genoux et l'implore. Ah! elle est sans Hypocrisie la prière de l'homme malheureux; elle part du fond du cœur; et, dégagée de toute influence étrangère, elle s'élève vers le Dieu bon qui l'exauce toujours. Nous passâmes tout le mois de janvier à la chasse des loups-marins, et nos gens de l'autre maison firent de même. Vers la fin du mois nous en eûmes ramassé près de deux cents peaux. Cette chasse était très-pénible, parce que nous étions obligés de nous rendre par les montagnes au lieu fréquenté par les loups-marins, et de rapporter à notre habitation les peaux que nous trouvions sèches. Or, une charge de douze peaux est forte pour un homme. On concevra donc que nous devons avoir eu de fréquents voyages à faire pour rapporter deux cents peaux à notre ancienne vallée. Aussitôt notre arrivée de la chasse, nous nous occupâmes à fabriquer des lits en peaux, pour nous coucher, et telle fut notre industrie à cet égard, que nous nous crûmes aussi bien dans nos lits de peaux, que dans le meilleur lit de l'Europe. Nous nous fîmes aussi plusieurs effets, et, nous nous disposâmes à passer l'hiver plus commodément que le précédent.

Janvier fut généralement beau, il fit même quelquefois chaud, vers le milieu du jour, mais le coucher du soleil rendait toujours l'air très-froid.

Février vit disparaître le beau temps. Il tomba une neige très forte pendant trois jours; mais elle ne tint

pas sur la terre. Nous profitâmes d'un intervalle de beau temps pour recouvrir notre maison avec les peaux des éléphants mâles qui venaient muer à terre. Nous transportâmes près de l'habitation une grande quantité de tourbes pour conserver le feu pendant notre sommeil, nous rendîmes enfin notre hutte aussi commode que possible. Ces dispositions faites, nous attendîmes bravement l'hiver et ses frimas.

Mars se fit bientôt sentir ; et amena les tempêtes et la neige. Les cimes des montagnes dont la blancheur avait été souvent ternie au mois de janvier dernier, reprenaient leur ancienne couleur. Deux mois s'étaient déjà écoulés depuis que nous n'avions point communiqué avec nos compagnons, lorsqu'un matin Louis Cremon vint nous annoncer que l'un d'eux Adolphe Fortier, venait de mourir, et nous invita à aller constater sa mort naturelle. Nous nous y rendîmes, et vérification faite du cadavre, nous jugeâmes qu'il était mort d'épuisement. Il était malade, disait-on, depuis environ huit jours. Il fut alors question de l'enterrer. Je me chargeai de l'office de fossoyeur, et j'eus bientôt, à l'aide d'un marteau, creusé une fosse de quatre pieds. Mes compagnons ayant enveloppé le cadavre dans des peaux de loups marins cousues ensemble, nous nous disposâmes à faire la cérémonie dans la journée. A midi nous décidâmes qu'elle allait avoir lieu. On plaça donc le cadavre sur deux morceaux de bois, on l'y attacha, et on marcha vers l'endroit de la sépulture. Le silence le plus profond régnait parmi nous, la tristesse était peinte sur toutes les figures ; l'obscurité du temps contribuait à donner à la cérémonie un aspect lugubre. Le cadavre fut confié à la terre, nous revînmes à l'habitation, personne n'avait encore ouvert la bouche; nous semblions tous occupés de la même idée, de la crainte de subir bientôt un pareil sort sur notre rocher.

Sur le point de quitter les autres pour retourner à notre maison, je fus accosté par notre hollandais, qui me dit qu'il désirait nous quitter pour vivre avec ses compagnons, et qu'il allait venir avec nous, emporter ce qui lui appartenait. Nous restâmes donc seuls, M. Fotheringham et moi.

L'hiver s'annonça par des tempêtes violentes, et des

chutes de neige pendant des semaines consécutives, nous eûmes toujours des éléphants jusqu'au mois de juin ; mais à cette époque, ils nous manquèrent, et nous fûmes obligés souvent d'aller chercher des vivres à la Vallée de l'Abondance, ce qui nous occasionnait des maux inouis et de terribles fatigues.

Un jour, nous revenions accablés de lassitude, après avoir passé une nuit sans feu dans la vallée de l'abondance. Nous mangeâmes à notre retour une partie des vivres que nous avions apportés, et nous nous couchâmes. Nous nous endormîmes aussitôt. Après un sommeil d'environ deux heures, nous fûmes éveillés par une masse d'eau qui tombant sur la couverture de la maison, la défonça, renversa deux murs et remplit la maison de goëmon. J'avoue que ma première idée fut que l'île était submergée. Nous parvînmes à sortir, et, très-heureusement pour nous ; car nous étions à peine dehors, qu'une vague très-élevée balaya tous les murs et dispersa tout ce qui se trouvait dans la maison. Nous nous aperçûmes sur le champ que cette inondation subite ne provenait d'autre chose que d'un très-fort raz-de-marée. Nous passâmes toute la nuit à tâcher de recueillir tout ce que la lame rejetait au plain, et le cœur gonflé d'amertume à la vue de ces désastres inopinés, nous ne cessions de nous demander l'un à l'autre ce que nous allions faire. Nous nous décidâmes à rebâtir notre maison plus enfoncée dans la vallée, pour que la mer ne pût nous inquiéter dorénavant, et le lendemain matin, ayant sauvé presque tout ce que nous avions perdu, nous mîmes la main à l'œuvre.

Nos gens avaient vu les effets du raz de Marée ; mais comme leur maison était beaucoup plus loin que la nôtre du bord de la mer, ils ne s'en étaient pas ressentis. Ne voyant plus notre maison le lendemain, ils se rendirent à son emplacement, et nous aperçurent, de là, occupés à en bâtir une autre ; alors ils nous engagèrent si fortement à retourner demeurer avec eux, par de belles promesses de déférence et de respect pour nous, que nous nous décidâmes à condescendre à leurs désirs. Depuis cette époque, je n'ai eu effectivement des torts à reprocher qu'à un seul, et je les ai toujours attribués à une teinte de folie, et au cerveau un peu dérangé de l'individu.

A l'exception de cet accident, l'hiver se passa sans rien de remarquable. Deux de nos gens furent constamment malades, et nous souffrions tous beaucoup des pieds, étant tous les jours obligés de marcher sans chaussure dans la neige. J'ai souvent dans des temps de brume suivi les pas de mes compagnons, aux traces du sang que laissaient couler sur la neige leurs pieds enflés et fendus par le froid. Mais autant que possible, nous évitions de quitter la vallée, à raison des dangers que nous courions en passant des nuits sans autre abri que le ciel; cependant cela nous arrivait quelquefois.

Les éléphants furent rares jusqu'au mois de septembre, où les femelles montèrent à terre. La quantité en fut encore très-considérable. Nous écorchâmes un grand nombre de petits, et nous en fîmes sécher les peaux.

L'hiver, en général, ne fut pas aussi rude que celui de 1825. La neige couvrit la terre depuis la fin de mars jusques fin d'octobre; mais nous ne trouvâmes pas le froid aussi violent.

Mes compagnons d'infortune, pénétrés de la vérité de mon adage continuel, que, de notre bonne intelligence, dépendait la prolongation de notre existence sur cette île, nous témoignèrent plus d'égards qu'ils n'en avaient jamais eu, et notre situation quoique affreuse, semblait être quelquefois oubliée par nous. Une nuit du mois de septembre, je rêvais, auprès de notre feu, sur les chances que nous pouvions avoir d'échapper à la destinée qui nous menaçait, lorsque deux idées se présentèrent à mon esprit.

Je savais que les jeunes albatros, en quittant leur nid, et en prenant l'essor pour la première fois, se dirigent toujours vers le nord, et se rendent souvent dans des parages que fréquentent les navires, à bord desquels ils sont quelquefois pris à l'hameçon. Je formai donc le projet de leur attacher au col des petits sacs de peau, dans lesquels je déposerais un billet qui indiquerait la position des îles, et par lequel je prierais le navigateur entre les mains duquel ce billet pourrait tomber, de dévier un peu de sa route, pour nous retirer de notre misérable situation; j'engagerais, en outre, un baleinier à y venir par l'appât de la grande quantité d'huile que l'on y pourrait faire en peu de temps, toutes les fois

en effet, qu'un baleinier dépèce une baleine dans ces mers, il est entouré d'une quantité d'albatros; et j'avais lieu d'espérer que la curiosité de savoir ce que contenait le petit sac suspendu au col de l'albatros, engagerait quelque personne à s'efforcer de le prendre.

Le lendemain, je mis la main à l'œuvre, et je fis cent sacs de peau. J'écrivis ensuite cent billets de même teneur, que je plaçai dans chaque sac bien cousu. Au premier beau temps, nous nous acheminâmes tous vers la Vallée de l'Abondance, et nous attachâmes nos sacs aux jeunes albatros. Notre illusion fut si grande, que nous crûmes être certains de sortir de l'île par ce moyen.

La seconde idée qui m'avait préoccupé, eut des résultats plus importants. Il n'était rien moins question que de construire un canot, afin de nous mettre en mer, pour tâcher de rencontrer quelque navire ou quelque terre, en nous guidant sur les astres, en place de compas de route dont nous étions privés. Ce projet était praticable, parce que nous avions une quantité de douvelles de barriques, dont nous comptions border le navire, et quelques-uns des débris du navire pour le membrer. Le tout devait être recouvert de peaux de loups-marins cousues ensemble, et roidies sur les hauts du bateau. Cette résolution, toute téméraire qu'elle était, fut adoptée par M. Fotheringham, Louis Cremou et moi. Les trois autres nous déclarèrent qu'ils nous aideraient à travailler, mais qu'ils ne s'embarqueraient point dans une aussi frêle embarcation.

Etant donc décidés à commencer notre ouvrage, nous coupâmes le 11 octobre le guy de l'Aventure, pour nous servir de quille. Nous liâmes ensuite l'étrave et l'étambot à la quille, par de grands clous extraits de pièces de débris. Nous sciâmes quelques membres du navire et nous nous en servîmes pour membrer le nôtre. Tous les clous que nous avions se trouvèrent épuisés après la fin de la membrure. Nous fûmes obligés, lorsque nous posâmes les douvelles de barriques, de percer des trous dans chaque douvelle, et à travers chaque membre, pour y passer les fils de carret, qui devaient servir à les lier, on conçoit que cela dut être fort long. Cependant, le 15 décembre, l'ouvrage qui avait été poussé jour et nuit quelquefois, fut complétement achevé

Nous étions donc possesseurs d'une embarcation ayant seize pieds de quille, et six pieds de bau, très-bien pontée et mâtée. Notre voile était faite de peaux de jeunes éléphants cousues ensemble, et rendues souples par le frottement. Nous avions rempli d'eau douce une barrique vide sauvée du naufrage, et nous l'avions placée dans le canot avant de terminer le pont. Une autre barrique était pleine de viande d'éléphant que nous avions salée avec du sel extrait de l'eau de mer et nous avions entassé dans les extrémités du bateau une quantité d'œufs de pingoins pour varier nos mets à la mer.

Nous attendîmes donc pour lancer notre bateau, et nous mettre en mer, que nous l'eussions couvert en peaux, et, à cet effet, nous résolûmes d'aller le 25 décembre commencer la chasse des loups marins. Mais la providence, toujours prévoyante, veillait sur nous, et ne permit pas que nous entreprissions un voyage qui devait indubitablement nous exposer à une mort certaine.

Le 21 décembre, il avait fait une brume épaisse dans la matinée. Vers 11 heures le temps s'éclaircit, et M. Fotheringham, étant sorti de la maison, poussa tout-à-coup un grand cri, et rentra sans pouvoir proférer un mot. Surpris de cela, je l'invitai à parler; il ne me répondit qu'en faisant des contorsions et poussant de grands cris. Je crus d'abord que les misères qu'il éprouvait avaient affaibli le cerveau de ce jeune homme; mais, à la fin, il me fit signe de sortir, et quelles furent ma joie et mon étonnement, lorsque je vis clairement un navire courant sur la terre, et n'en étant éloigné que d'environ trois lieues. Tous mes compagnons vinrent admirer ce spectacle nouveau, et nous allumâmes aussitôt un grand feu sur une colline. Mais il est probable qu'il ne le vit pas... A la nuit il disparut, et nous laissa livrés au plus affreux désespoir: nous craignîmes que l'île ne lui eût paru inabordable, et qu'il ne l'eût tout-à-fait quittée. Nous formâmes mille conjectures sur cette apparition inattendue. Elle anéantit notre projet de lancer notre bateau, et elle nous fit rôder tous les jours par toute l'île, suivant le navire qui se présenta pendant quinze jours trois fois à notre vue; deux fois surtout à une très-petite distance de terre. Nous fîmes toujours des feux; mais il ne les aperçut jamais.

Le 5 janvier 1827, un de nous, sortant de la maison la nuit, vit un feu très-près de terre. Il nous appela, et nous vîmes, comme lui, ce feu que nous pensâmes provenir des fourneaux du navire, sans doute occupé à faire de l'huile. Nous montâmes aussitôt sur la colline, et nous y allumâmes un grand feu, que nous continuâmes tout le jour. Le navire fit diverses manœuvres sous la terre, mais ne s'approcha point de la baie, à notre grand dépit.

Le 6, il continua les mêmes manœuvres, mais sembla avoir en but de gagner la baie. Vers 4 heures, nous eûmes la joie de voir une embarcation se diriger vers le rivage; elle atterit bientôt, et nous vîmes encore, après dix-huit mois, des figures humaines; car nos figures couvertes de suie, nos longues barbes et les peaux qui nous couvraient, semblaient nous avoir ôté le droit de prétendre au titre d'homme.

Dès que l'équipage du canot fut à terre, ils restèrent à nous regarder avec étonnement, et se risquèrent enfin de nous demander en anglais qui nous étions, et ce que nous faisions en ce pays. Après avoir répondu à leurs questions, je les priai de nous recueillir, et leur demandai, à mon tour, quel heureux hasard les avait conduits en ces lieux. Ils me répondirent qu'ils nous mèneraient avec joie à leur bord, et qu'ils ne doutaient pas que leur capitaine nous reçût avec grand plaisir; que le navire en vue était *the Cape Packet*, de Londres; que, poursuivant des baleines, après avoir été aux îles du Prince-Edouard, ils avaient été très-surpris de se trouver un matin sur des îles qu'ils ne savaient pas exister dans cette latitude, mais qu'ils avaient présumées être les îles Crozet; qu'ils n'avaient vu nos feux à terre que la nuit dernière, et qu'ils avaient déjà fait quelques tonneaux d'huile sur l'île la plus sud.

Alors s'évanouirent toutes mes craintes. Un riant avenir se présenta devant moi, et à 7 heures du soir je quittai l'île Chabrol, sur laquelle j'avais passé dix-sept mois et huit jours. Nous arrivâmes à bord du *Cape-Packet*, vers huit heures. Nous fûmes reçus par le capitaine Duncan, avec toute l'humanité possible, et il nous promit d'aller, aussitôt son chargement terminé, délivrer de l'île Dauphine les neuf hommes que nous y avions laissés.

Depuis notre délivrance par M. Duncan, je m'occupai sans relâche de suivre les observations que j'avais commencées sur l'*Aventure*, et avant mon départ. J'eus le bonheur d'être assez favorisé par le temps pour pouvoir déterminer la vraie situation des îles, et en faire d'exacts relèvements.

Le 3 février, le chargement du *Cape-Packet* étant terminé, nous fîmes route pour l'île Dauphine, où nous revîmes les neuf hommes de notre équipage que nous y avions laissés, et les prîmes à bord.

Nous fîmes ensuite route pour le Cap-de-Bonne-Espérance, où nous arrivâmes et débarquâmes le 5 mars suivant. Y ayant trouvé le navire le *Fils-de-France*, de Nantes, commandé par M. Geoffroy, armateur M. Dobrée, et allant de Chine à Nantes. Je m'y embarquai, et le 7 mai de cette année j'arrivai à Saint-Nazaire, où je respirai l'air de cette vieille patrie, si chère à tous les cœurs français. W. LESQUIN.

TABLETTES LITTÉRAIRES.

LA BEAUTÉ.

Condillac rapporte, dans son *Traité des Sensations*, qu'un aveugle-né, à qui un célèbre chirurgien de Londres rendit la vue, était tout surpris de ce que les personnes qu'il aimait le mieux auparavant, n'étaient pas celles qu'il trouvait alors les plus belles. Cela prouverait-il que la beauté physique ne peut aller sans la bonté morale, et qu'où nous trouvons l'une des deux séparément, nous sommes tentés de croire que la nature s'est trompée. En effet, il n'y a pas de bonté qui ne soit belle en même temps; comme il n'y a pas de beauté réelle dans une physionomie où il n'y a pas d'âme. La régularité des traits tient plus qu'on ne pense à l'harmonie des sentiments. Une figure de cire a quelquefois tout ce qu'il faut pour tenir lieu de la plus belle femme du monde; et, cependant, on s'en éloigne avec indifférence. Le sentiment d'admiration qu'inspire une statue n'est pas le même. Nous savons que le sculpteur n'a pas eu intention de nous tromper complétement; mais seu-

lement de nous rappeler ce que nous avons vu. Nous supposons au marbre ce qu'il n'a pas, et c'est bien souvent l'ouvrage de notre imagination que nous contemplons avec plaisir, plus encore que celui de l'artiste.

La beauté ne se sépare donc pas, dans notre manière de voir, de la bonté. Si on nous dit qu'elles ne sont pas ensemble, nous n'en accusons pas encore la personne que nous admirons; nous croyons que nul homme n'a trouvé le chemin de son cœur, et c'est l'illusion que nous nous faisons que nous pouvons être cet homme-là, qui fait que nous la considérons avec admiration et enthousiasme. La lueur est, pour ainsi dire, la forme du bon et du vrai; et, quand nous voyons la forme élégante d'un vase, nous sommes tentés, en quelque sorte, de croire que la liqueur qu'il renferme en devient meilleure. Cela est si vrai que la beauté, sans la bonté, nous inspire un sentiment de répugnance. Nous ne savons plus à quoi nous prendre après une enseigne aussi fausse. Nous sommes tentés de croire que la nature prend plaisir à nous tromper, et nous nous éloignons d'une beauté de ce genre comme d'un site enchanteur où on ne respire qu'une atmosphère viciée et où les poisons sont mêlés parmi les fleurs.

Ainsi le secret d'être beau, c'est d'être bon. Il y a dans la bonté je ne sais quelle pureté d'âme que la moindre image déshonnête suffit pour souiller. Il y a, au contraire, dans la méchanceté, je ne sais quelle autre impression de dégoût qui fait qu'on la fuit d'autant plus qu'elle est plus propre à nous subjuguer. La beauté réduite à elle seule, est comme l'emblême de la fausseté. L'Armide du Tasse et les sirènes de la fable n'étaient belles que pour les yeux; voilà pourquoi elles n'ont pu enchaîner la grandeur d'âme figurée par Renaud, et la sagesse représentée par Ulysse. Une beauté qui n'est ni vicieuse, ni méchante, quand elle est sans physionomie, est, au contraire, l'indice le plus parfait de la sottise. La physionomie est le miroir de l'âme, et il y a dans les traits de la laideur elle-même quelque chose qui annonce le combat des passions, le malheur ou la souffrance, et qui ne peut pas être l'attribut de la sottise. Esope, le plus laid des hommes de son temps, en était, en quelque sorte, le plus spirituel; et, quand son esprit a été reconnu, il a fait disparaître en même temps sa laideur.

Ainsi une belle âme moule presque toujours à la longue son enveloppe et la rend belle comme elle. On échappe par la grandeur et l'énergie de l'âme aux atteintes du temps. Mais pourquoi, dira-t-on, tout ce qui est bon n'est-il pas toujours beau ? Belle question ! pourquoi y a-t-il des vices qui influent sur les générations ? Pourquoi sommes-nous dans un monde où l'innocence est opprimée, la vertu persécutée ; pourquoi la douleur, la maladie, la mort ? L'énigme du mal est l'énigme de l'homme et de l'univers. Quand on en connaît le mot, on ne demande plus le pourquoi de rien que ce soit ; on comprend tout ; et, en se promenant parmi les masques au bal de la vie, on ne s'étonne plus des disparates qu'on y rencontre : on aborde une âme royale cachée sous la bure comme la bonté sous la laideur, et on lui dit : « Vous n'êtes pas à votre place dans ce pays-ci. » Ce mot là tient lieu de tous les commentaires.

ED. RICHER.

LA LINOTE ET LE PINSON.

FABLE.

D'un vieux et fatigant *Moineau*,
Dame *Linote* à peine délivrée,
Surgit un épouseur nouveau,
Qui, du plus tendre amour lui promit la durée !
Linote, hélas ! le crut ! *femme voit tout en beau !*
Mais, le jeune mari, tyrannique, infidèle,
Pluma tant et si fort sa belle,
Qu'il la mit bientôt au tombeau !

La Linote est votre modèle
Veuves qui de l'hymen rallumez le flambeau !

BLANCHARD DE LA MUSSE.

ERRATA.

Dans la dernière livraison, page 501, on lit *que Henri-Charles du Cambout, évêque de Metz, mourut en* 1782, il faut lire *en* 1732.

Dernière livraison, page 495, 3.e ligne, au lieu de 50 à 60 ; lisez 150 à 160.

DE LA VÉRITÉ.

Une pensée se présente bientôt à l'esprit de tout homme un peu habitué à la réflexion, c'est que la plupart des discussions qui divisent les esprits ne proviennent que du défaut d'attention à considérer les principes des choses qui sont le sujet de leurs méditations ; on adopte des idées sans examen, et ces idées ne sont le plus souvent que celles des personnes avec lesquelles nous avons des relations habituelles. C'est ainsi que l'on porte des jugements, que l'on regarde comme souverains, sur la politique, la littérature et même la philosophie, quoiqu'elle ne doive reconnaître d'autre empire que celui de la vérité. Il semble que tant de dissertations métaphysiques dont on s'occupe depuis si long-temps et maintenant peut-être plus que jamais, auraient un autre résultat que celui d'amuser les esprits oisifs, si l'on parvenait à s'accorder sur le point fondamental de la philosophie, la vérité, et sur les moyens qui nous ont été donnés pour la connaître, c'est là l'objet essentiel d'une science qui a pour but la recherche de la sagesse, qui est elle-même la connaissance et l'amour de la vérité.

La vérité est Dieu lui-même, en la considérant dans son essence, et dans ses effets elle est l'expression de la pensée divine ; tout ce qui porte le caractère de la bonté, de la perfection, est la vérité; tout ce qui porte l'empreinte du mal, est l'opposé de la vérité ou l'erreur; ceci existe dans le sens le plus étendu, dans le monde physique comme dans le monde intellectuel, et cette idée de la vérité est tellement réelle qu'elle est passée dans le langage le plus vulgaire ; nous entendons dire tous les jours en parlant d'un homme privé des qualités qui appartiennent à notre nature, de la force, de la dignité ou plutôt encore de la fermeté d'âme et de la noblesse du caractère, ce n'est pas un homme, c'est-à-dire ce n'est pas l'homme de la pensée du Créateur.

Mais il ne suffit pas de concevoir une idée juste de la vérité, il est important de savoir comment nous par-

viendrons à la connaître ; les sens nous ont été donnés pour nous mettre en communication avec le monde matériel, ils nous présentent, comme un miroir, les images fugitives de ce monde; mais leur témoignage, fragile comme leur existence, nous tromperait à chaque instant, s'il n'était pas rectifié par notre intelligence; et pour ne pas entrer en des détails étrangers à notre sujet, il suffit de faire remarquer que la grandeur des objets, leur distance, leur forme, leur couleur, sont sans cesse différentes des images que les sens nous présentent. La raison dont l'homme est si fier, n'est que le résultat des conséquences tirées du rapprochement de nos idées, ainsi, lorsque j'affirme qu'une chose est bonne, cela provient de l'idée que j'ai de la bonté et de l'application que j'en fais à cet objet; notre raison est en défaut, toutes les fois que les idées premières ne sont pas justes, car il est évident, que plus les conséquences que l'on tirera d'un faux principe seront rigoureuses, plus par cela même elles seront erronées. On voit que toute la science de l'homme repose sur la vérité de ses idées primitives, et nous n'avons aucun autre moyen de nous assurer de leur rectitude, que le témoignage intérieur, témoignage supérieur à nous, puisqu'il redresse nos jugements; témoignage universel, puisqu'il s'adresse à tous les hommes: c'est par lui que nous connaissons la vérité, qui est le bonheur de l'intelligence, comme nous connaissons la vertu, qui est la vérité réalisée et qui doit être l'objet de notre amour et le but où notre volonté doit chercher à parvenir.

L'homme n'est rien par lui-même : vertu, talent, tout ce qui ravit l'estime et quelquefois l'admiration est un bien emprunté qui ne nous appartient pas ; le génie est un flambeau allumé par une étincelle divine ; on n'est point étonné combien l'orgueil est odieux à tous les hommes, lorsque l'on réfléchit combien il est contraire à la vérité: c'est que le sentiment intérieur nous avertit que nous n'avons en partage que la faiblesse et l'incertitude, lorsque nous sommes livrés à nous-mêmes, et que tous les dons qui enrichissent l'âme viennent d'une source céleste, elle est accessible à tous, et cependant nous négligeons d'y puiser et nous préférons les eaux bourbeuses de la terre.

Mais le témoignage intérieur acquiert une force irrésistible, lorsqu'il se fait entendre à un grand nombre d'hommes, et surtout lorsque ces hommes séparés par de grandes distances, par un long intervalle d'années et surtout par des mœurs différentes, ne peuvent être dominés par des préjugés communs: c'est alors que la voix des nations peut être considérée comme la voix de Dieu, et que cette maxime existe dans toute son énergie. Il y aurait une présomption insoutenable à se croire seul possesseur du premier des dons célestes, qui est la vérité, ou même à penser que nous sommes une partie du petit nombre auquel elle serait réservée exclusivement: la lumière véritable luit pour tous les hommes, et nous devons croire que plusieurs la possèdent plus abondamment que nous. Ainsi, dans nos doutes, nous devons consulter les personnes dont le témoignage mérite confiance, et ce témoignage doit être pour nous le sujet de la plus haute attention: le témoignage est la plus forte preuve de la vérité, plus il est étendu et plus il est digne de croyance. Soit que nous invoquions les perceptions des sens, les efforts de notre raison, de notre conviction intime, les autres hommes ont les mêmes motifs à faire valoir, et il y aurait de la témerité à opposer notre opinion particulière au sentiment général; ainsi la philosophie qui place dans la conscience le témoignage le plus évident de la vérité, s'accorde parfaitement avec celle qui le trouve dans le témoignage universel, puisque ce témoignage est aussi celui de la conscience du plus grand nombre.

Cependant, tout imposant que paraît ce témoignage et qu'il est en effet, telle force de raison que l'homme puisse posséder, s'il ne ressent au fond de l'âme cette lumière céleste qui éclaire notre cœur, c'est en vain que la vérité se montrerait à son esprit, il trouverait toujours des motifs pour la méconnaître; elle existe dans le sein de Dieu, elle est sa vive image, et c'est par son secours que nous devons espérer de la connaître. Demandons-la avec instance. La prière cet élan de l'âme vers le souverain bien, est pour celui qui la considère dans son principe et dans ses merveilleux effets, la véritable philosophie.

Ch. DE COMMEQUIERS.

LA VIE.

IMITÉ DE L'ANGLAIS.

J'ai vu près du rivage, au lever de l'aurore,
Une barque légère avancer sur les eaux;
Le soir, aux mêmes lieux, je la revois encore,
Mais mon œil étonné n'aperçoit plus les flots.

De cette triste vie, hélas! voilà l'image;
La vieillesse est pour nous le reflux du bonheur,
Ses ondes le matin caressent le rivage,
Et nous laissent le soir seuls avec la douleur.

Qu'importe que la gloire, au mortel qui l'adore,
Vers le déclin des ans offre encor quelques fleurs,
Rendez-moi, rendez moi la fraicheur de l'aurore,
A l'éclat d'un beau soir je préfère ses pleurs.

Hélas! quand reviendra cette ivresse de l'âme,
Cette première ardeur qui n'a duré qu'un jour.
Le cèdre est sans parfums avant qu'on ne l'enflamme;
Tel je languis, je meurs sans les feux de l'amour.

Z.

ANNONCE DE LIBRAIRIE.

TABLEAU DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES, *faites à l'Observatoire de Nantes, à 25 mètres d'élévation au-dessus du sol, et 44 mètres, à-peu-près, d'élévation au-dessus des eaux moyennes de la mer. — Baromètre réduit à la température de la glace fondante.*

MAI 1827.

JOURS DU MOIS	MATIN à sept heures. Phase de la Lune.	Barom. métriq.	Barom. ordin.	Therm. centig.	Therm. de Réau.	Hygr. à chev.	Vents.	SOIR, à trois heures. Barom. métriq.	Barom. ordin.	Therm. centig.	Therm. de Réau.	Hygr. à chev.	Vents.	ETAT DU CIEL DURANT LE JOUR.
		mèt.	p. l.					mèt.	p. l.					
1		0,761	28,1,4	+14,4	+11,5	63	est	0,761	28,1,4	+18,6	+15	60	s. e.	Brouillard épais le matin, ciel serein, soleil.
2		0,759	28,0,5	+13,6	+11	62	calme	0,758	28	+17,5	+14	60	s. e.	*Idem, idem, idem.*
3		0,756	28	+11,2	+9	64	nord	0,757	27,11,6	+18,6	+15	60	nord	*Idem, idem, idem.*
4	☽	0,758	28	+13,6	+11	62	n. e	0,757	27,11,6	+17,5	+14	62	calme	*Idem, idem, idem.*
5	7 h. 3'	0,756	27,11,2	+15	+12	60	sud	0,751	27,9,5	+17,5	+14	68	sud	Brumeux, couvert, pluie, vent.
6	matin.	0,747	27,7,2	+15	+12	76	s. o	0,747	27,7,2	+17,5	+14	78	o. s. o	*Idem*, grande pluie, grand vent.
7		0,751	27,9	+15	+14	73	ouest	0,752	27,9,5	+16,2	+13	72	o. s. c.	*Idem, idem.*
8		0,752	27,9,5	+13,6	+11	65	ouest	0,751	27,9	+16,2	+13	69	ouest	Couvert, pluie, nuages.
9		0,754	27,9,5	+13,6	+11	67	sud	0,751	27,9	+16,2	+13	65	n. o.	Nuageux, soleil.
10		0,752	27,9,5	+13,6	+11	62	e. s. e.	0,750	27,8,6	+16,2	+13	70	s. e.	Brume, nuages, soleil, pluie.
11	☉	0,751	27,9	+10	+8	62	nord	0,754	27,10,3	+15	+12	65	n. e.	Nuages, soleil, pluie, tonnerre.
12	8 h. 34'	0,756	27,11,2	+10	+8	64	n. n. e.	0,758	28	+13,6	+11	61	e. n. e.	Brumeux, couvert, vent.
13	matin.	0,756	27,11,2	+8,6	+7	65	nord.	0,754	27,10,3	+13,6	+11	64	ouest	Brume le matin, nuageux, soleil, vent.
14		0,754	27,10,3	+11,2	+9	65	nord	0,755	27,10,8	+13,6	+13	62	n. e.	Nuageux, soleil.
15		0,754	27,10,3	+13,6	+11	63	sud	0,752	27,9,5	+15	+12	65	s. e.	Brume, nuages orageux, soleil, pluie, vent.
16		0,745	27,6,3	+15	+12	65	s. s. e.	0,745	27,6,3	+13,6	+13	65	o. s. o.	Nuages, pluie, grand vent.
17	☾	0,746	27,6,8	+13,6	+11	65	sud	0,747	27,7,2	+13,6	+13	65	s. s. e.	Nuageux, pluvieux, vent.
18	11 h. 9'	0,749	27,8,2	+15	+12	67	sud	0,751	27,9	+13,6	+13	67	s. e	*Idem*, couvert le soir.
19	soir.	0,756	27,11,2	+13,6	+11	65	n. e.	0,758	28	+18,6	+15	64	o. n. o	Nuageux, soleil.
20		0,759	28,0,5	+15	+12	62	n. o	0,760	28,1	+18,6	+15	62	n. o.	Nuageux, soleil, brume.
21		0,761	28,1,4	+15	+12,5	61	nord	0,763	28,2,3	+21,2	+17	61	n. n. o.	Soleil, vent, quelques nuages.
22		0,765	28,3,2	+13,6	+11	61	nord	0,765	28,3,2	+20	+16	62	ouest	Nuageux, soleil, couvert le soir, vent.
23		0,762	28,1,9	+15,6	+12,5	68	ouest	0,758	28	+20	+16	70	o. s. o.	Couvert, brumeux, pluvieux, vent.
24		0,750	27,8,6	+13,6	+11	71	sud	0,750	27,8,6	+17,5	+14	70	o. s. o.	*Idem*, nuageux, grande pluie.
25	●	0,749	27,8,2	+15	+12	65	sud	0,748	27,7,6	+16,2	+13	70	ouest	Brumeux, couvert, nuageux, pluie, vent.
26	6 h. 49'	0,748	27,7,6	+12,5	+10	65	ouest	0,750	27,8,6	+16,2	+13	68	ouest	Nuageux, soleil, pluvieux, vent.
27	soir.	0,753	27,9,9	+15	+12	65	ouest	0,755	27,10,8	+16,2	+13	74	o. s. o	Brumeux, couvert, pluie, vent.
28		0,755	27,10,8	+15	+14	75	s. o	0,759	28,0,5	+16,2	+13	75	o. s. o.	*Idem, idem*, pluvieux.
29		0,757	27,11,6	+16,2	+13	74	sud	0,757	27,11,6	+20	+15	70	s. o	Brumeux, pluvieux, soleil.
30		0,757	27,11,6	+17,5	+14	70	sud	0,756	27,11,2	+20	+16	70	s. e	Nuageux, soleil, brume.
31		0,755	27,10,8	+18,6	+15	68	ouest	0,757	27,11,6	+20	+16	68	o. n. e.	*Idem, idem.*

RECAPITULATION jusqu'au 31 Mai 1827.

Baromètre....	Plus grande élévation............	= 28 p. 3,2 lg. = 0,765 mill.
	Moindre élévation................	= 27 » 6,3 = 0,745 mill.
Thermomètre.	Plus grand degré de chaleur.............	— 17 Réaumur. — 21,2 centigrades.
	Moindre degré de chaleur.............	+ 7 Réaumur. + 8,6 centigrades.
Hygromètre à cheveux.	Plus grande humidité................	= 78 degrés.
	Moindre degré....................	= 60 degrés.

Jours dont le vent a soufflé.		Nombre de beaux jours.......	17
Du N................	4	de couverts..........	13
N.-E................	2	de pluie............	17
E................	2	de grêle...........	0
S.-E................	3	de vent...........	15
S................	6	de gelée avec glace....	0
S.-O................	2	de tonnerre..........	1
O................	10	de neige...........	0
N.-O................	2	de brouillard.........	15

Il est tombé 0^{m}, 168 mill. de pluie sur la plate-forme de l'Observatoire, du 1.er au 31.

HUETTE, *Opticien.*

10.e Volume. An 1827. 56.e Livraison.

LE LYCÉE ARMORICAIN.

MÉMOIRE

SUR LES

MOYENS PROPRES A AMÉLIORER LE RÉGIME DES PRISONS DÉPARTEMENTALES;

PAR M. SALLION, D.-M.,

MÉDECIN DES PRISONS DE NANTES.

Suite (1).

Considérant les prisons sous le rapport de leur régime physique, il convient maintenant d'examiner comment les détenus des diverses classes doivent être traités, quant au régime alimentaire, au vêtement, au coucher et aux soins exigés par leurs maladies.

Régime alimentaire. Nul doute que les égards que l'on doit aux prévenus et aux appelants ne rendent nécessaire une distinction de leurs aliments de ceux des condamnés. J'ai dit plus haut que les premiers auraient la faculté de se procurer tels aliments que bon leur semblerait; seulement on veillerait à ce qu'il ne leur en fût pas donné en quantité surabondante, ou en qualités nuisibles; surtout des liqueurs ou du vin, dont on ne leur permettrait qu'un usage très-modéré. La nourriture qui leur serait due consisterait en une

(1) Voyez la page 3 du 10.e volume.

livre et demie de pain de froment ; en soupe faite avec la viande et les légumes, et en une demi-livre de cette viande ; et, pour les jours maigres, en soupe au beurre et aux légumes, avec une ration de pois, de lentilles ou de pommes de terre, et la livre et demie de pain. L'eau pure serait la seule boisson qu'on leur fournirait.

Dans toutes les prisons que je connais, la nourriture des prévenus est la même que celle des condamnés ; elle se compose uniquement d'une livre et demie de pain, moitié seigle et moitié froment, et de soupe faite avec la graisse et les légumes ; et même le plus ordinairement de deux livres de pain sans soupe. La dépense journalière de cette fourniture, pour chaque individu, monte, suivant un tarif que j'ai sous les yeux, à 21 centimes ; savoir : 15 centimes pour la livre et demie de pain et 6 centimes pour la soupe. Par la modification que je propose pour les prévenus, leur dépense s'élèverait à 37 centimes, savoir : 19 centimes pour une livre et demie de pain de froment, 15 centimes pour une demi-livre de viande et 3 centimes pour le sel et les légumes de la soupe. Pour les jours maigres il en coûterait 34 centimes, savoir : 19 pour le pain, 8 pour douze onces de pois ou quarante-deux onces de pommes de terre, suivant la saison, accommodés avec le beurre, et 7 pour le sel, les légumes et le beurre de la soupe. On sent que ces prix peuvent varier ; j'ai suivi le tarif de ce qui existait au moment où j'écris. La différence de la dépense ordinaire à celle que je propose serait donc journellement, par individu, de 13 centimes pour les jours maigres, et de 16 pour les autres jours.

L'arrêté du 23 nivôse an 9, article 1.er, a fixé la nourriture de tous les détenus, sans distinction, telle qu'elle est en usage aujourd'hui ; il porte que « les » détenus dans les maisons d'arrêt, de justice, ou dans » les prisons, ne recevront plus par jour, de la part de » la nation, qu'une ration de pain (1) et de la soupe, » ou la valeur en argent. » On a senti généralement les graves inconvénients de ce dernier mode de pourvoir

(1) Le pain doit, suivant les réglements, être composé, moitié seigle et moitié froment.

à la subsistance des détenus, et partout les alimens sont donnés en nature. Mais il s'en faut bien que l'on se soit partout conformé au texte de l'ordonnance, car dans la majeure partie de 15 prisons dont j'ai eu connaissance, on ne donne aux détenus que deux livres de pain sans soupe; ce qui, malgré l'augmentation de la quantité de pain, est les frustrer injustement d'une partie essentielle de la nourriture habituelle à tous les hommes de nos pays.

On est assez généralement d'avis que ce régime n'est pas suffisant pour des condamnés assujettis à un travail quelconque; parce que le mouvement nécessaire pour l'opérer occasionnant une plus grande sécrétion de sueur, il faut une nourriture plus substantielle pour réparer les pertes du corps, et pour soutenir l'effort des mouvements musculaires. Aussi le régime fixé par l'arrêté du 23 nivôse an 9 n'est-il en usage que dans les prisons où les détenus ne sont exercés à aucun travail: dans les maisons centrales de détention ils sont mieux nourris.

Dans l'année 1818, le ministre secrétaire-d'état au département de l'intérieur, ayant désiré connaître la quantité et la nature respectives des principes nutritifs contenus dans la pomme de terre, le pain, la viande, les fèves, les haricots, les pois, les lentilles, secs; le riz et les légumes verts, tels que choux, navets, épinards, fèves, pois, afin de pouvoir statuer sur la manière la plus économique et la plus substantielle de pourvoir à la nourriture des détenus, adressa à la faculté de médecine de Paris une série de questions auxquelles MM. *Percy* et *Vauquelin* répondirent dans un rapport fait à la faculté, le 9 avril de la même année. Il résulte des expériences comparatives de ces deux savants, que les haricots, les fèves, les pois et les lentilles secs, sont, de toutes les substances proposées, celles qui contiennent le plus de matière nutritive, ne perdant rien par la dessication. Mais comme toutes ces graines sont renfermées dans une enveloppe qui ne paraît pas devoir être nutritive, il y a nécessairement à soustraire le poids de cette enveloppe, qui varie dans chacune de ces espèces: ainsi les lentilles ne recèlent que 94 de matière nourrissante sur 100; les pois 93, les haricots 92, et les fèves

Ces légumes secs sont bien préférables à la pomme de terre; puisque, suivant les mêmes professeurs, elle ne contient que 25 de matière nutritive sur 100; encore faut-il en déduire la matière extractive et ligneuse, qu'ils évaluent à 2 1/2. Aussi pensent-ils: « Qu'une livre de » fèves, ou de haricots, ou de pois, ou de lentilles » de bonne qualité et bien secs, pourrait nourrir au» tant que 3 livres 1/2 de pommes de terre, et que même » dans cette proportion, ces graines sont plus propres » au maintien de la santé et des forces que la pomme » de terre, parce que leurs éléments sont plus analogues » aux principes animaux. »

D'après les expériences de ces deux médecins, le pain serait même inférieur aux quatre graines susdites, puisque le pain de bonne qualité, bien cuit, contient un cinquième de son poids d'eau, et ne donne, par conséquent, de matière nutritive que 80 sur 100. La viande serait encore moins nourrissante; car le filet de bœuf, qui est la partie le plus succulente, perd les 2/3 de son poids par la dessication: or, la viande que l'on donne aux détenus contient souvent le tiers de son poids d'os, ce qui fait que 100 livres d'une pareille viande se réduiraient à 22 ou 23 de matière nutritive.

Ces données positives et sur lesquelles on peut compter, d'après l'autorité d'hommes aussi éclairés et aussi exacts que MM *Percy* et *Vauquelin*, seront un guide sûr pour régler la nourriture des détenus, tant dans leur intérêt que dans celui de l'administration.

Malgré que le pain contienne moins de parties nutritives que le dernier des quatre légumes secs que j'ai notés, je ne pense pas qu'on puisse les lui substituer. Le pain, par la force de l'habitude, par ses qualités particulières et par la fermentation qu'il a subie, sera toujours la nourriture la plus agréable et la plus salutaire, et on ne doit pas en priver les condamnés. Il serait donc toujours la base de leur nourriture; les autres substances ne devant être employées que comme secondaires et pour faire la soupe. Ainsi, dès qu'on aurait appliqué les condamnés au travail, je proposerais de régler leurs vivres de la manière suivante (je joins l'indication approximative des prix): une livre et demie de pain fait, suivant les régle-

menu, avec moitié froment et moitié seigle, 15 centimes; soupe faite avec les légumes, tels que choux, navets, carottes, avec le beurre, ou la graisse et assaisonnée avec le sel, 7 centimes; douze onces de pois ou 42 onces de pommes de terre, suivant les lieux et la saison, apprêtés avec le beurre et le sel, 8 centimes; total 30 centimes, c'est-à-dire 9 centimes de plus qu'il n'en coûte actuellement. Pour boisson, de l'eau pure que l'on acidulerait pendant les grandes chaleurs.

Je ferai observer, par rapport au pain des détenus, qu'il ne faut pas, pour qu'il soit de bonne qualité, se le procurer au rabais. Les fournisseurs ne sont pas toujours consciencieux, et trop souvent le pain est mal cuit et chargé d'une quantité surabondante d'eau. Il en résulte une diminution dans la proportion de matière nutritive; de mauvaises digestions, et, par suite, des maladies d'un traitement coûteux. Une nourriture fondamentale, comme est le pain, ne devrait pas, par une économie mal entendue, devenir pernicieuse. Si le pain n'est pas fabriqué dans la prison, il vaudrait donc mieux l'acheter au prix du cours; on l'aurait bon et l'on serait bien dédommagé, par ailleurs, de la petite augmentation dans cette dépense.

Le pain sera distribué chaque jour, et non pas pour deux jours, comme on le fait en quelques prisons; parce que les détenus affamés mangent quelquefois tout dès le premier jour et souffrent de la faim pendant le second; et aussi parce qu'ils jouent et trafiquent de leur superflu. On obvierait à bien des inconvénients à cet égard et à d'autres, en réunissant chaque classe de détenus dans un réfectoire particulier, pour y prendre leurs repas, sous l'inspection de surveillants.

Quant aux militaires et aux marins, leur nourriture est fixée par les ministères de la Guerre et de la Marine, et elle est bien suffisante. Il n'y aurait d'ailleurs aucun motif de l'améliorer, puisque ces individus ne peuvent être soumis à aucun travail, tant qu'ils sont renfermés dans les prisons départementales.

La nourriture des femmes serait la même que celle des hommes. Je ne pense pas, en effet, qu'il fût juste, comme cela se pratique à Philadelphie, de la leur donner en moindre quantité, en se fondant sur ce que

leurs travaux sont moins pénibles. Cette différence serait admissible pour les femmes des classes élevées de la société ; mais non dans le peuple, où elles ont, en général, les habitudes des hommes. D'ailleurs ne seraient-elles pas soumises, en prison, à des travaux très-fatigants, tels que ceux de la blanchisserie, de la buanderie ?

La nourriture des condamnés étant réglée, il serait expressément défendu d'y apporter aucun changement, à moins de maladie. Il ne pourrait être donné aucun aliment étranger, soit par don, soit par aumône, soit tout autrement : le régime auquel les coupables seraient soumis devant faire partie de leur punition. La physique vient ici à l'appui de la morale, en apprenant qu'une nourriture végétale et réglée est un moyen d'améliorer les mœurs, en adoucissant l'âpreté des caractères indomptables et féroces. Les fondateurs de certains ordres religieux savaient que la sobriété et l'abstinence de la chair contribuaient puissamment à réprimer les passions et à plier les hommes à l'obéissance. « Les maux » moraux, dit *Turnbull*, sinon toujours, au moins » souvent, dérivent des maux physiques. Or, comme, » d'après notre propre expérience, nous trouvons que » les différentes qualités de la nourriture et de la boisson » produisent en nous des désirs momentanés, de l'aigreur, de la douceur, de la pesanteur ou de la gaieté ; » de même il est raisonnable de présumer qu'un usage » long et continu d'aliments légers et sains pourra conserver la disposition du corps dans un état plus doux » et plus serein. » (1). Les rapports intimes qui unissent l'homme moral à l'homme physique, et qui les mettent dans une dépendance mutuelle, ont été assez clairement démontrés ; et ce serait commettre une grande faute que d'en négliger les conséquences raisonnables dans l'œuvre si importante de l'amélioration des mœurs des criminels. Partant de ces principes, le vin et les liqueurs spiritueuses seraient absolument interdits aux condamnés. On sent dès lors combien il est urgent de prohiber les cantines, qui ne subsistent dans les prisons que pour

(1) Visite à la prison de Philadelphie. Traduction de *Petit Radel*. *Paris*, an 8.

y perpétuer l'ivrognerie et toutes ses fâcheuses conséquences. De là la passion du jeu, parce qu'il offre les moyens de satisfaire à la passion du vin : de là les escroqueries des détenus entr'eux, les disputes, les rixes, les animosités et tous les mouvements désordonnés de l'âme. Comment alors établir une règle et prétendre la faire suivre et la faire aimer ? Sous un autre rapport, la cantine est un objet de spéculation coupable chez les concierges qui n'ont pas de délicatesse : ils pressurent les détenus, pour faire un bénéfice plus considérable. Mais, quand bien même ils ne prétendraient qu'à un gain licite ; quand même, comme il en existe, ils veilleraient à ce que les prisonniers ne pussent acheter qu'une certaine quantité de vin, peuvent-ils répondre de l'usage qu'ils en feront, et si celui qui a été vendu à plusieurs individus n'est pas réservé pour deux ou trois qui en abuseront.

Le vêtement est un objet fort important et pourtant très-négligé chez les détenus. La plupart sont à peine couverts de haillons en lambeaux, parce que les administrations des prisons n'ont pas des fonds suffisants pour les vêtir. Il résulte de ce dénuement que les prisonniers croupissent dans la plus hideuse malpropreté, et que leurs corps, en butte à toutes les vicissitudes des saisons, deviennent la proie des maladies dont ils sont quelquefois les victimes. Outre que c'est commettre à leur égard une véritable injustice, parce qu'en les condamnant à la prison, on ne les a pas condamnés aux maladies et aux infirmités, c'est qu'encore on nuit aux intérêts du trésor, puisque les maladies exigent un traitement toujours assez dispendieux.

En laissant les détenus dans une nudité et une malpropreté repoussantes, on ne peut aussi que les fortifier de plus en plus dans le goût du vice et de toute espèce de déréglement. L'habillement n'est pas seulement une affaire du corps ; la propreté et une certaine recherche dans les vêtements annoncent presque toujours un esprit d'ordre. « Un homme, a dit un spirituel écrivain (*Sterne*), ne saurait s'habiller sans que ses idées ne se portent sur son habillement ; et, s'il se met en gentilhomme, ses idées s'ennobliront ». On pourrait donc mettre au nombre des moyens propres

à améliorer les mœurs des détenus, de les habiller tous uniformément, et d'avoir soin de les entretenir dans une grande propreté.

L'habillement des prévenus, des débiteurs, des détenus par correction paternelle, des vagabonds et des passagers, ne saurait être uniforme. Tous ces individus conserveront leurs vêtements, après qu'ils auront été lessivés, s'il y a lieu. Pendant cette opération, on leur fournirait d'autres habits en attendant que les leurs fussent nettoyés. On aurait aussi en réserve un certain nombre de culottes et de capotes pour en revêtir les prévenus dénués de tout; elles seraient d'une couleur différente de celles des condamnés.

Dès qu'un prévenu aurait été condamné, on le dépouillerait de ses vêtements, qui seraient lavés et mis à part, pour lui être rendus à l'expiration de sa peine; et il revêtirait l'uniforme de la prison. Pendant l'été cet uniforme consisterait en un pantalon, une veste, une chemise et un bonnet de toile écrue; pour chaussure, des sabots. En hiver, on substituerait à la toile un pantalon, un gilet, une casaque, des bas et un bonnet tissus de la laine de moutons bruns ou noirs. On pourvoirait également à l'habillement des femmes condamnées, avec les toiles et les étoffes fabriquées dans la maison; en ayant égard à la saison, et en observant qu'il fût uniforme.

Cette uniformité dans l'habillement empêcherait le trafic que font les détenus des vêtements qu'on leur fournit. Elle serait aussi une sorte de punition infligée aux condamnés, qui ne pourraient y apporter aucune modification. Cet uniforme, dans les prisons départementales, ne devrait pas être le même pour toutes les classes de détenus. Ceux qui seraient condamnés à la réclusion ou aux fers, et qui restent dans ces prisons, en attendant qu'il y ait des places pour les recevoir dans les maisons centrales de détention, ou qu'on les dirige vers les bagnes, revêtiraient l'uniforme de ces lieux.

Il serait nécessaire que chaque détenu pût changer de chemise tous les 8 jours; c'est un grand moyen de salubrité, à cause de la perspiration et de la sueur, qui s'élèvent continuellement de la surface du corps,

Mais il ne suffit pas que les détenus soient habillés convenablement: on resterait encore loin du but, si l'on n'entretenait sur eux une grande propreté. Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans des détails médicaux, pour prouver la nécessité de la pratique de cette vertu. A défaut de preuves démonstratives nous avons l'assentiment de tous les hommes, par une sorte d'instinct naturel. La propreté est un besoin; on ne peut se refuser à y satisfaire, sans éprouver une foule de maux au physique comme au moral. Chez les anciens peuples de l'Orient, on voit la religion commander une foule d'actes de purification, par les ablutions, les bains, les fumigations, parce que les législateurs avaient bien senti que, dans un pays chaud où la transpiration est abondante, il était nécessaire de vaincre la paresse naturelle du peuple pour les soins du corps, en faisant de la propreté un devoir de religion. Chez les détenus, d'autres causes amènent le dérangement des fonctions de la peau; et il n'y a que la propreté qui puisse garantir de toutes les maladies qu'il produirait.

Ces vérités étant bien connues, je demande que, dès l'entrée d'un individu dans une prison, tous ses vêtements soient lessivés et mis à sécher au grand air; et que lui-même soit peigné et bien lavé dans un bain chaud. Aussitôt qu'un prévenu aura été condamné, on lui coupera les cheveux: avant sa condamnation on se contentera de les faire peigner, parce qu'on ne doit rien changer à sa coëffure, ce qui pourrait nuire à sa confrontation avec les témoins, en apportant quelque changement à sa physionomie; et ce qui, d'ailleurs, serait une sorte de violence qui l'assimilerait en ce point aux condamnés.

Chaque matin, au sortir de leurs chambres, tous les détenus seraient obligés à se laver les mains et le visage: à cet effet, on fournirait à chacun d'eux une grosse éponge. On leur donnerait aussi une brosse pour se frotter la tête. Tous les samedis ils se laveraient les pieds, et on leur ferait la barbe deux fois par semaine.

Quand un condamné sera mis en liberté, on lui ôtera l'uniforme de la prison, on le baignera et on lui restituera ses propres vêtements. S'il était dans le denue-

ment, on pourvoira à restaurer sa toilette au moyen des étoffes qui seront fabriquées dans la maison. C'est pourquoi on aura toujours en réserve des culottes et des vestes ; mais elles seront faites différemment de celles des détenus et d'une autre couleur. Ce n'est point sans de justes raisons que je réclame des vêtements pour les détenus nécessiteux, à leur sortie de prison. La honte de leur nudité, le besoin de se vêtir les portent souvent à commettre un vol nouveau, auquel ils sont presque contraints par la dure loi de la nécessité. Leur état de dénuement et d'abjection éveillant les méfiances, ils se trouvent forcément en guerre contre la civilisation qui les repousse de son sein.

Après avoir pourvu à la nourriture et au vêtement des prisonniers il faut s'occuper de leur *coucher*. Ici se présente une question bien importante : doit-on rassembler les condamnés par chambrées, ou les placer chacun dans des cellules séparées ? Sous le rapport de la salubrité les chambrées offrent des inconvénients très-graves. Tout rassemblement d'hommes dans un lieu clos corrompt l'air, par les émanations qu'ils y répandent ; à plus forte raison, quand ce sont des prisonniers peu soucieux des soins de propreté, couchés sur de la paille dont l'odeur est très-désagréable, et qui sont accumulés souvent en trop grand nombre dans des lieux resserrés, dont les fenêtres élevées et étroites ne laissent aborder l'air que difficilement. Et, à supposer qu'il fût possible de maintenir dans ces lieux toute la salubrité désirable les réunions n'en devraient pas moins être interdites sous le rapport de la sûreté et de l'ordre, et surtout sous celui de la morale. En effet, c'est dans le silence des nuits que les prisonniers méditent des projets d'évasion ou de révolte ; c'est alors qu'ils peuvent se communiquer plus sûrement leurs idées et aviser aux moyens de les mettre à exécution. L'homme seul est timide ; en société il ose tout entreprendre. En isolant les condamnés on préviendrait efficacement les complots ; et les évasions seraient impossibles. A l'égard de l'amélioration des mœurs, le principal objet que l'on doive avoir en vue, on gagnerait beaucoup à cet isolement. Les conversations des criminels ne sont guères que de nouveaux encouragements pour le crime : les ruses, les

mauvais conseils sont mis en commun ; chacun profite de ceux des autres ; on se fortifie, par l'exemple, dans ses funestes penchants, et la dépravation du cœur amène les plus monstrueuses débauches. Isolez, au contraire, le criminel dans une cellule : quelle favorable influence n'aura pas sur son âme le silence effrayant des nuits! Dans cette solennelle et religieuse obscurité, le souvenir de ses fautes ou l'image de ses forfaits viendront effrayer son imagination et l'arracher au sommeil ; et, dans ces longues heures, traînées péniblement, se rappelant les nuits paisibles de son innocence, il sentira le remords déchirer son cœur ; il soupirera après le repos qu'il a perdu ; et, implorant la miséricorde éternelle, il formera pour l'avenir des résolutions d'une conduite meilleure.

Cet isolement ne serait applicable qu'aux condamnés. Les prévenus, les débiteurs, les vagabonds et les passagers seraient assemblés par chambrées. Il serait convenable qu'il y eût des cellules particulières pour les jeunes gens renfermés par correction paternelle : ce serait un moyen de les amener au repentir, par les réflexions salutaires que ferait naître la solitude. Quant aux prévenus, il faudrait avoir l'attention de ne rassembler, autant que possible, dans le même lieu, que des individus dont la réunion ne pourrait être préjudiciable, ni à eux-mêmes, ni à l'ordre et à la sûreté de la maison : car on sent parfaitement qu'ils ne doivent pas être tous confondus.

Les condamnés seront couchés de manière [illegible]re préservés du froid et de l'humidité. Un châlit, une [illegible]illasse, un sac de toile et une couverture de laine rempliront ce double objet. Je préfère un châlit à un simple lit-de-camp, parce que l'air circule tout au tour du premier, dessous comme dessus : je le préférerais quand bien même on réunirait les condamnés par chambrées, parce qu'ils seraient isolés, et qu'alors les émanations de leurs corps ne se confondraient pas aussi aisément et ne deviendraient pas une cause d'infection mutuelle. On dira peut-être qu'une semblable disposition exigera un plus grand local qu'il n'en faudrait pour loger le même nombre d'individus sur un lit-de-camp : mais ce prétendu inconvénient est bien plutôt un avantage pré-

cieux que l'on ne doit pas négliger, parce que l'air serait ainsi plus abondant et que l'accumulation des détenus ne serait plus possible, le nombre en étant déterminé par celui des lits.

Il est indispensable de substituer des paillasses à la paille simplement étendue sur le lit de camp, ou même sur le plancher, comme cela se voit dans beaucoup de prisons, parce que la paille ainsi étendue, constamment remuée, hachée et en contact avec les vêtements et la transpiration des détenus, contracte une odeur très-fétide et qui doit être nuisible : en outre, elle est dispersée sur le plancher et nuit à la propreté. La paillasse n'a aucun de ces inconvénients. Il est vrai qu'elle est moins chaude, pour l'hiver ; mais au moyen d'un sac dans lequel les condamnés entreraient jusqu'au cou, de la couverture de laine, de leur casaque et de leurs autres vêtements, ils ne pourraient se ressentir du froid. Le sac que je conseille aurait, outre l'avantage de tenir chaudement, celui d'empêcher la prompte usure des vêtements, causée par le frottement rude que le coucher fait exercer sur la paille ou sur la paillasse. Ces modifications dans le coucher des condamnés seront regardées comme indispensables quand on saura que, presque partout, ils sont couchés pêle-mêle sur de la paille renouvelée tous les quinze jours, sans couverture et toujours sans vêtements suffisants. Dans cet état de dénuement le froid les pénètre d'autant plus aisément que le sommeil, en ralentissant, ou même en suspendant tous les mouvements musculaires, rend le corps plus sensible à son impression, par la concentration des forces vitales à l'intérieur. Il suffit même de s'étendre tout habillé et sans autre couverture, sans même se livrer au sommeil, pour se sentir presque instantanément refroidi. La médecine, soit par l'observation, soit par le raisonnement, nous apprend aussi avec quelle facilité le corps, lorsqu'il est dans ces dispositions, contracte le germe des maladies miasmatiques. On sera dès lors peu surpris que les détenus entassés dans des chambres infectes soient victimes de ces affections putrides que l'on a désignées sous le nom de *fièvres de prison*.

Les prévenus sont partout couchés sur de la paille sans aucun autre abri, à moins qu'ils n'aient de quoi

payer le louage d'un lit, qui est ordinairement de cinq sous par nuit. Cet abus doit être réformé. Les prévenus seront donc couchés par chambrées dans des châlits garnis d'une paillasse, d'un matelas, d'un traversin et d'une ou de deux couvertures de laine, suivant la saison. Ceux qui auraient des moyens pourraient se procurer des draps ou en louer au concierge, d'après un tarif fixé par l'administration. Je ne crois pas, en effet, qu'en bonne justice, on soit obligé d'en fournir aux prévenus. En emprisonnant un individu, sur le simple soupçon de sa culpabilité, on doit le respecter et le regarder encore comme innocent; et, en conséquence, le faire jouir, autant que possible, des mêmes avantages, pour le genre de vie, dont il était en possession avant son arrestation: or, la plupart des individus incarcérés appartiennent à la classe la plus misérable du peuple; et, loin de leur faire tort physiquement en les traitant ainsi, on améliorerait le plus souvent leur sort. D'ailleurs, grâces à notre législation, à la modération et aux lumières de nos magistrats, on peut affirmer qu'il n'y a guères que des individus vraiment coupables dont se saisisse la justice; l'expérience des débats le prouve et rassure l'humanité sur les rigueurs d'une détention commandée dans l'intérêt de la société.

Un lit-de-camp garni de paillasses, et de couvertures pendant l'hiver, suffira aux passagers et aux vagabonds.

Les enfants détenus par correction paternelle seront couchés aux frais de leurs parents. Il faudrait que les débiteurs eussent la faculté de faire placer leurs lits dans la prison; car la somme de quatorze francs que leurs créanciers sont obligés à payer pour eux tous les mois, suffit à peine à leur nourriture et aux frais de geole; et, s'ils ne peuvent payer le louage d'un lit au concierge, ils sont réduits à coucher sur la paille comme les criminels.

Les militaires et les marins, suivant qu'ils seront prévenus ou condamnés, seront traités, à l'égard du coucher, comme les détenus civils.

Si la justice et l'humanité exigent que les détenus soient nourris, vêtus et couchés convenablement à leur condition, elles veulent aussi qu'on leur donne *les soins nécessaires dans leurs maladies*; assez de causes morbi-

fiques assiégent les prisonniers pour que l'on songe à en prévenir les effets, ou à remédier au mal qu'elles auraient fait. Sans se targuer d'une ridicule philanthropie, et sans vouloir appeler sur des criminels un intérêt et une pitié que l'on porterait avec bien plus de raison sur la classe des indigents honnêtes, on ne peut se dissimuler que ces individus, pour être coupables, n'en sont pas moins des membres de la société ; qu'ils doivent, tôt ou tard, rentrer dans son sein, et qu'il faut au moins pourvoir aux moyens de leur conserver une santé dont ils ont tant de besoin pour travailler par la suite à se procurer leur subsistance. Il y va, d'ailleurs, de l'intérêt public; car les ulcères rebelles, les maladies cutanées, dégoûtantes et incurables, qui naissent ou s'aggravent dans les prisons, augmentent le nombre des fainéants et perpétuent le fléau si affligeant et si préjudiciable du vagabondage et de la mendicité. Les fièvres des prisons, franchissant leurs enceintes, n'ont-elles pas, plus d'une fois, ravagé nos cités ? Qui ne connaît le fait rapporté par *Baker* ? Aux assises d'Oxford, en 1577, les prisonniers traduits devant le tribunal communiquèrent leur maladie, dont moururent le chef de la justice, le Shériff et 300 personnes, dans l'espace de 40 heures. *Howard* cite plusieurs événements analogues. Aussi ne saurait-on assez blâmer le peu de sollicitude, ou plutôt la négligence absolue que l'on apporte dans beaucoup de prisons, aux soins nécessaires au maintien de la santé des détenus et au traitement de leurs maladies.

= *Une infirmerie* bien administrée sera le complément des soins que l'on aura eus des détenus, sous le rapport du régime de vie. Ces soins seront d'autant plus indispensables, que, voulant astreindre les condamnés à un travail quelquefois pénible, il faudra bien les tenir en état de s'y livrer fructueusement, pour eux-mêmes, et pour l'administration.

Ce que nous avons précédemment proposé relativement à la position et à la distribution du local des prisons, à la nourriture, aux vêtements et au coucher des détenus, suffira pour les maintenir en santé, autant qu'il est possible dans l'ordre naturel des choses. Il ne s'agit plus actuellement que de parler des soins positifs à donner dans leurs maladies.

On peut affirmer qu'il n'y a généralement rien de fixé sur ce point, et que tout est livré à la discrétion des autorités locales. Dans plusieurs prisons, la partie sanitaire est l'objet d'une sollicitude digne des plus grands éloges, ou laisse peu de choses à désirer ; dans quelques-unes, malgré la meilleure volonté pour faire le bien, on se trouve arrêté, parce qu'il n'y a point de moyens d'exécution ; dans d'autres, les localités s'y opposent ; ailleurs, enfin, l'habitude, une routine aveugle, qui ne reconnaît de bon que ce qui se pratiquait autrefois, une insouciance plus condamnable encore, font que les détenus n'ont point les secours que réclament leurs maladies. Si c'est une injustice bien grande envers des prévenus, on peut dire aussi que rien ne justifie ces négligences envers les condamnés. Les uns et les autres doivent compter sur les mêmes soins ; l'homme malade, quel qu'il soit, mérite nos égards : il ne faut plus considérer alors que ses souffrances.

La prison de Nantes, sous le rapport du traitement des maladies, peut, à bon droit, être citée pour modèle ; la sollicitude et l'humanité des magistrats s'étant trouvées secondées par les localités. Et, comme l'expérience est toujours le meilleur guide en toutes choses, je ne crois pouvoir mieux faire, pour établir le meilleur mode à suivre dans les soins à donner aux prisonniers malades, que de détailler ici le régime qui est adopté pour l'infirmerie de cette prison.

Le service médical est fait par un seul médecin ; on a jugé avec raison qu'il était inutile de lui adjoindre un chirurgien, parce que, dans les départements, le nombre des détenus n'est pas généralement assez considérable dans chaque prison, pour exiger les soins de deux officiers de santé : que, d'ailleurs, les maladies chirurgicales sont toujours en très-petite quantité, en proportion des affections qui sont plus particulièrement du ressort de la médecine, et que, lorsqu'il s'en présente, le médecin est tout aussi propre à y remédier. Tous les matins il fait une tournée parmi les prisonniers, et il s'informe si personne n'a à se plaindre. Il examine les plaignants, juge de la valeur de leurs réclamations, et fait de suite transférer les

malades à l'infirmerie. Leurs affections sont ainsi, en quelque sorte, conjurées dès leur apparition. Aussi la santé des détenus est-elle rarement compromise d'une manière un peu grave; et l'administration n'a pas à supporter des frais énormes de traitement; car il est hors de doute qu'une maladie légère ou prévenue à temps entraîne bien moins de dépenses que celle qu'on a laissée s'aggraver par de longs retards. Dans la même tournée, le médecin visite les nouveaux-venus, pour s'assurer s'ils ne sont pas atteints de maladies contagieuses. Les passagers et ceux des autres détenus qui doivent être transférés dans d'autres prisons, sont examinés la veille de leur départ, et l'on fournit des moyens de transport à ceux que des infirmités mettraient dans l'impossibilité de soutenir la marche. Cette précaution, adoptée par tous les royaumes, est dictée à la fois par l'humanité et par une économie bien entendue. Car, d'un côté, si les détenus invalides étaient obligés de parcourir chaque jour une étape, ils tomberaient bientôt exténués, et pourraient contracter des maladies mortelles; d'une autre part, on sent combien ces malades coûteraient à l'état, et combien aussi le service de gendarmerie souffrirait des retards apportés par les accidents inévitables le long de la route.

Je saisirai cette occasion, pour parler de la chaussure des détenus civils passagers. Il ne leur en est accordé aucune, et ils n'ont que des sabots qu'on leur fournit dans les prisons. Il n'en est pas ainsi des militaires et des marins qui, étant soldés, ont à la masse une somme destinée à la fourniture des souliers. Ne pourrait-on pas, lorsque les détenus seront appliqués à un travail quelconque, faire aussi une masse sur le produit de ce travail, pour subvenir à cette fourniture? car il est certain qu'avec de gros sabots, une marche contrainte et déterminée est impossible. Pour suivre les gendarmes et fournir l'étape, les prisonniers sont, le plus souvent, obligés de marcher nu-pieds, ce qui ne peut manquer d'enflammer et d'excorier ces parties. Il faut bien alors laisser les blessés dans la plus prochaine prison, en attendant leur guérison, ou leur fournir des moyens de transport qui occasionnent des dépenses supérieures à l'achat d'une paire de souliers; sans compter que quel-

quefois le froid et l'humidité appliqués aux pieds déterminent des maladies dont le traitement est toujours dispendieux ; et qui, au surplus, sont une peine de plus infligée sans motif à celui qui l'éprouve.

Aussitôt qu'un détenu a été transféré à l'infirmerie, on le dépouille de tous ses vêtements ; on lui frotte le corps, on lui lave les pieds et les mains (s'il n'y a pas de contr'indication) et on lui donne une chemise propre et une casaque de laine. Ses hardes sont de suite lessivées et mises à sécher au grand air, pour lui être remises à la fin de sa maladie.

Les malades sont visités tous les matins par le médecin ; et ils sont généralement soignés comme ils pourraient l'être dans l'hôpital le mieux réglé. Chacun d'eux a un lit pour lui seul : il est composé d'une paillasse, d'un matelas de laine et de crin, d'un traversin, d'une paire de draps renouvelée au besoin, et d'une ou de deux couvertures de laine, suivant la saison. Les châlits sont en fer.

Le régime de l'infirmerie diffère entièrement de celui de la Prison. Le pain est composé de pur froment. La ration entière est d'une livre et demie; on la fractionne, suivant les besoins des malades, en

3/4 de ration,	ou une livre	(500 grammes)
1/2 ———	ou 3/4 de livre	(375 *id.*)
1/4 ———	ou 3/8 de livre	(187 1/2 *id.*)
En soupe ——	ou 3/16 de livre	(93 3/4 *id.*)

Les malades ont, deux fois par jour, un bouillon de viande : de bœuf et de veau avec carottes, choux et navets. Suivant leurs besoins on leur donne une demi-livre ou un quarteron de la viande qui a servi à faire la soupe. Mais, dans tous les cas, on met à la marmite autant de demi-livres de viande qu'il y a d'individus malades.

Du riz au gras ou au lait, des œufs, des pruneaux, sont accordés aux malades, au lieu de viande, d'après l'ordonnance du médecin, qui est également autorisé à prescrire, quand il y a nécessité bien reconnue, du vin rouge ou du vin blanc, dans les proportions d'un quart ou d'un huitième de pinte.

Il existe dans l'intérieur de la maison une pharmacie composée de drogues simples, pour les tisannes et les autres remèdes de première nécessité. Les remèdes com-

posés sont pris chez un pharmacien de la ville, sur le bon du médecin.

Trois baignoires sont en activité journalière pour les galeux et les vénériens.

Il y a un infirmier pour vingt malades.

Les galeux et ceux qui sont affectés d'ulcères simples, sont moins bien traités que les autres malades. Il ne leur est accordé que de la soupe et une livre et demie de pain, moitié seigle et moitié froment. Ils sont couchés dans des lits sur de simples paillasses et ont des draps particuliers. Cette rigueur a été jugée nécessaire pour arrêter la propagation de ces maladies, que les détenus savaient se procurer, afin de jouir des avantages de l'infirmerie. Car, avant qu'on eût pris le parti de les traiter ainsi, ils encombraient l'hospice, et il n'y avait point de terme à des maux que leur industrie savait entretenir à volonté. Depuis qu'ils ont vu que leur régime ne changeait point, ils ont renoncé à un genre de tromperie qui ne leur est plus profitable.

Le local de l'infirmerie est élevé, dégagé de tout bâtiment qui pourrait mettre obstacle à la libre circulation de l'air. Les chambres sont percées de fenêtres opposées, et ne contiennent chacune pas plus de huit ou dix lits. De la sorte il n'y a jamais d'encombrement, et la pureté de l'air y est toujours entretenue. Ces chambres sont d'ailleurs assez multipliées pour permettre, après que l'une a servi pendant un mois ou deux, de la vider et de transporter les malades dans une autre salle qui a été sanifiée en ne servant pas pendant quelque temps, et qui a été d'ailleurs nettoyée, lavée et soumise à l'action continuelle des vents. Par là, on jouit de l'avantage, si rare dans les hôpitaux, des chambres de rechange. Cette disposition du local permet aussi de distinguer les malades en différentes classes, et d'isoler les affections contagieuses. Une fois chaque année toute l'infirmerie est blanchie à deux couches de chaux; précaution bien importante pour la salubrité et qui devrait être adoptée pour tous les lieux habités par les détenus; l'observation ayant appris que les miasmes, ainsi que je l'ai déjà dit, s'attachaient aux murailles et particulièrement dans les angles; qui, par conséquent, devraient disparaître de toutes les salles et autres lieux des

infirmeries. Le bienfait des chambres de rechange est si grand, que dans les prisons nouvelles que l'on a l'intention d'élever, il ne faudrait pas manquer d'en construire, non-seulement pour les infirmeries, mais encore pour les lieux destinés aux détenus valides; car on ferait une grande faute en disposant un local pour un nombre ordinaire de prisonniers, sans prévoir le cas de son augmentation, qui livrerait alors la prison à tous les dangers de l'encombrement. Un aperçu sur le mouvement de nos prisons, depuis le 1.er janvier 1817 jusqu'au 31 décembre 1824, montrera combien l'état sanitaire en est satisfaisant.

Mouvement des Prisons de Nantes, pendant les années

	1817	1818	1819	1820	1821	1822	1823	1824
Détenus existant au 1.er janvier.	100	100	90	108	67	78	113	90
Détenus entrés pendant l'année.	1005	1008	1185	1432	1308	1588	1280	1346
Totaux des détenus.	1105	1108	1277	1540	1375	1666	1393	1436
Détenus sortis pendant l'année.	1005	1018	1169	1473	1397	1553	1303	1345
Détenus morts pendant l'année.	7	4	2	3	5	6	4	3
Proportion des décès.	1 sur 157	1 sur 275	1 sur 638	1 sur 513	1 sur 275	1 sur 277	1 sur 348	1 sur 478

On aurait bien lieu d'admirer de tels résultats, si on se bornait à ce simple énoncé. Mais il est de la vérité de dire que les bases que je viens de poser ne peuvent être rigoureusement admises pour établir la proportion des décès; parce que la population des prisons départementales est trop mobile, et qu'elle se compose, en grande partie, de passagers ou d'individus qui n'y séjournent point une année entière. Pour se procurer, sur la mortalité des prisons, des renseignements positifs, on doit recourir aux bagnes et aux maisons centrales de détention, dont la population est plus fixe. Cependant, en offrant la prison de Nantes sous le point de vue le plus désavantageux, c'est-à-dire en établissant la proportion des décès d'après le nombre des malades seulement, je prouverai que la mortalité y a été bien moindre que dans la vie ordinaire.

C'est ce dont on restera convaincu par le tableau suivant :

	1817	1818	1819	1820	1821	1822	1823	1824
Malades restant au 1.er janvier.	41	26	33	23	30	25	16	17
Malades entrés pendant l'année.	301	375	356	313	366	245	279	291
Totaux des malades de l'année.	342	401	389	336	396	270	295	308
Malades sortis pendant l'année.	309	364	364	303	366	248	274	270
Malades morts pendant l'année.	7	4	2	3	5	6	4	3
	1 sur 48	1 sur 100	1 sur 194	1 sur 112	1 sur 79	1 sur 45	1 sur 73	1 sur 102

En additionnant toutes les quantités de malades qui ont été admis dans l'infirmerie, pendant les huit années indiquées ci-dessus, et, en divisant le total par 34, qui est le nombre total des morts, on trouvera que la moyenne proportionnelle des décès a été de 1 sur 75 et demi. Ces résultats devront paraître bien satisfaisants puisque, d'une part, le terme ordinaire de la mortalité est de 1 sur 39 (quelques personnes disent même 1 sur 33) et que, d'une autre part, suivant M. *Pariset*, médecin de Bicêtre, et membre du conseil général pour l'amélioration des prisons, la mortalité s'élève généralement dans les maisons de détention au vingtième de la population. Encore faut-il remarquer que dans la proportion des décès que j'indique pour les prisons de Nantes, il ne s'agit que de la population des malades.

Si maintenant nous passons à l'examen des maladies qui ont déterminé les 34 décès sus-mentionnés, nous verrons qu'il n'y en a guères qui puissent être réellement attribuées à l'état de détention.

Catarrhes pulmonaires..	3	Empyème..............	1
Phthisie aiguë à la suite de la rougeole.......	1	Apoplexie..............	1
Fièvre ataxique........	1	Diarrhées chroniques...	4
Vomiques.............	2	Entérites.............	4
Hépatitis..............	1	Pleuro-péripneumonie..	1
Catarrhes suffocants....	2	Epilepsie-idiotisme.....	1
Phthisies pulmonaires...	6	Gastrite...............	1
Asthme...............	1	Morts subites.........	3
		Typhus...............	1

Cette dernière maladie fut apportée dans la prison par un militaire passager qui mourut le 3.e jour de son entrée ; la plupart des autres individus qui ont succombé étaient des vieillards ou des vagabonds amenés en prison dans un état d'épuisement.

Je me suis peut-être un peu écarté de mon sujet en entrant dans ces détails, mais ils m'ont semblé utiles pour servir à combattre de fausses idées qu'on s'est plu, par une philanthropie peu réfléchie, ou d'après des renseignements inexacts, à répandre dans le public, touchant le sort des détenus. Sans doute qu'il est encore des prisons tellement malsaines que tous les soins de l'administration ne sauraient arracher les malheureux qui y sont renfermés, à une foule de maladies meurtrières ; mais je ne peux croire, avec M. *Pariset*, que la mort enlève généralement en France, un vingtième de la population des prisons ; et je combattrai l'assertion du docteur *Villermé* qui, dans la séance du 29 novembre 1824 de l'Académie des Sciences, a affirmé que « dans » les prisons de Paris la mortalité était d'un peu plus » de 1 sur 23 ; et qu'en comparant cette mortalité à » celle qui a lieu, terme moyen, en France, il prou- » vait qu'une condamnation à la prison, pendant un » an, équivaut, terme moyen, à la privation de vingt » ans de vie. Ainsi, continue-t-il, un prévenu, ren- » voyé ensuite comme innocent, a pourtant couru » cette terrible chance, et les malheureux détenus pour » dettes sont exposés au même danger. »

On devrait sans doute frémir à l'aspect d'un tableau aussi déchirant.... Mais heureusement il a été démontré qu'il y avait erreur, et que cette épouvantable mortalité dans les prisons de Paris se réduisait à des proportions analogues, quoiqu'un peu moins satisfaisantes, à celles que j'ai données dans mon premier tableau (1). J'ai également sous les yeux un rapport fait par mon ancien condisciple, le docteur *Ehrmann*, médecin-adjoint des prisons de Strasbourg, dans lequel il est constaté que, dans les années 1821, 1822 et 1823, la moyenne proportionnelle *des morts aux malades* a été de 1 sur 30.

---

(1) Voyez le Moniteur du 13 décembre 1824.

Malgré tout, il reste démontré que Nantes conserve encore l'avantage à cet égard. Nous le devons à la position élevée de l'infirmerie ; à son isolement ; à l'action des vents qui la traversent librement ; aux soins d'une administration aussi sage qu'éclairée ; et, enfin, aux visites journalières que le médecin fait parmi tous les détenus, pour signaler les maladies dès leur invasion, et empêcher ainsi la fâcheuse influence qu'exerceraient bientôt sur elles les causes d'insalubrité inhérantes au local destiné aux détenus non malades.

(La suite au prochain numéro.)

BIOGRAPHIE NANTAISE.

BARIN DE LA GALISSONIÈRE.

La famille des Barin de la Galissonière, originaire de notre département et qui porte le nom d'un château situé dans la commune de Monière, a fourni plusieurs hommes de distinction.

Toussaint Barin, officier dans la compagnie du connétable de Montmorenci, fut blessé le 10 août 1559 à la bataille de Saint-Quentin. Après sa guérison, il quitta l'état militaire pour embrasser l'état ecclésiastique, et fut fait abbé de Saint-Maurice. Il mourut au mois de janvier 1577, et fut enterré dans la Sainte-Chapelle, à Paris.

Jacques Barin fut conseiller du roi en tous ses conseils, maître des requêtes, et ensuite conseiller-d'état ordinaire pour en jouir par lui, ses enfants mâles et leurs descendants. Sa terre de la Galissonière fut érigée en marquisat, titre qui a été conservé depuis par plusieurs lettres-patentes. Il fut nommé commissaire du Roi aux états assemblés à Rennes, le 26 novembre 1604, et

premier président à la chambre des comptes de Bretagne en 1619.

Armand-Christophe Barin de la Galissonière, archidiacre de Tréguier, fut nommé, en 1703, premier président de la même chambre des comptes.

Roland-Michel Barin, marquis de la Galissonière, lieutenant-général des armées navales, reçut le jour à Rochefort, en 1693. Il fit ses premières études sous la direction du célèbre Rollin, et s'appliqua spécialement aux sciences exactes. Il entra à 17 ans au service en qualité de garde-marine; et, en 1712, il fut nommé enseigne de vaisseau; deux ans après on lui conféra le titre de lieutenant de vaisseau, et, en 1738, celui de capitaine de vaisseau et de chevalier de Saint-Louis. En 1749, il fut mis à la tête du dépôt des plans, cartes et journaux de la marine. Plusieurs de ces plans devaient être rectifiés par des observations astronomiques; ils le furent par ses soins, et il enrichit beaucoup le dépôt qui lui était confié en y ajoutant la nombreuse collection de M. de Lisle.

Il se distingua dans toutes les circonstances par sa bravoure et son habileté sur mer. Nommé, en 1741, gouverneur-général du Canada, il fit tout son possible pour rendre cette colonie florissante. Il fut appelé en France en 1749 et nommé chef d'escadre en 1750. Le Roi le choisit pour régler, conjointement avec un délégué anglais, les limites du Canada.

La guerre s'étant ensuite allumée entre la France et l'Angleterre, il eut à combattre la marine anglaise. Il remporta une victoire célèbre devant Minorque, en 1756. L'amiral anglais, lord Bying, fut complétement battu et fut sévèrement jugé en Angleterre. Le tribunal pensant qu'un général anglais ne pouvait être battu sans trahison le condamna à perdre la vie; et l'infortuné Bying fut fusillé.

Le marquis de la Galissonière n'eut pas le temps de jouir de son triomphe; Louis XV l'appela pour lui remettre le bâton de maréchal; il se rendait, en conséquence, à Fontainebleau où était la Cour; mais il tomba malade en route et mourut à Nemours, le 17 octobre à l'âge de 63 ans.

Cet illustre marin fut nommé membre-associé libre

de l'Académie des sciences. Il le méritait par ses connaissances en mathématique, et surtout en histoire naturelle. Dans ses voyages il faisait rechercher avec soin tout ce qui intéressait cette science; et, à son retour, il se plaisait à déposer chez lui tous les objets qu'il avait recueillis et à acclimater des végétaux étrangers. Il avait formé, dans son parc de la Galissonière, à trois lieues de Nantes, un jardin des plantes, où elles étaient classées suivant les meilleures méthodes. Il y en avait de très-rares que lui avaient fournies ses campagnes maritimes; mais il prenait un soin particulier de celles qui étaient utiles au soulagement des malades des paroisses voisines qui pouvaient y en prendre en tout temps. Les connaisseurs venaient de très-loin pour voir ce vaste et beau jardin.

M. de la Galissonière joignait aux connaissances dont nous venons de parler beaucoup de douceur, de probité et des vertus dans tous les genres. Il était le père de ses vassaux dont il savait concilier les esprits. Il exerçait, dans la commune de Monières, en quelque sorte, les fonctions de juge-de-paix. Il accommodait les contestations de tous ceux qui l'entouraient et les empêchait de se ruiner en plaidant. Quoiqu'il y ait longtemps que la mort l'ait enlevé, sa mémoire est encore dans la plus grande vénération dans le voisinage du château de la Galissonière.

Il ne nous a laissé qu'un seul écrit qui est inséré dans l'histoire de l'Académie des Sciences. Il est intitulé: *Observations sur une espèce de granit qu'on trouve près de Montaigu, et qui est susceptible d'un beau poli.*

Son éloge est dans l'histoire de l'Académie des Sciences, année 1756.

Jean Barin, probablement de la même famille, fils d'un doyen au parlement de Bretagne, naquit à Rennes, en 1640. Il se livra pendant sa jeunesse aux illusions du plaisir et composa plusieurs ouvrages licencieux. Barbier lui attribue même un des ouvrages les plus obscènes qui aient été écrits en français: *Vénus dans le Cloître*, ou *la Religieuse en Chemise*. Ce livre que Lenglet Dufresnoy appelle infâme, a été publié sous le nom supposé de l'abbé Duprat; mais tous les bibliographes l'attribuent à M. Barin.

Il se convertit dans sa vieillesse et fut ordonné prêtre, en 1703, à l'âge de 63 ans. Il fut aussitôt fait chanoine et grand chantre de la cathédrale de Nantes. Quelque temps après il fut nommé grand-vicaire du diocèse. L'abbé Barin mourut à Nantes, le 7 septembre 1718.

Il a publié dans sa jeunesse, outre l'ouvrage dont nous avons parlé :

1.° Epîtres d'Ovide, traduites en vers français. Rouen, 1676, in-12. Plusieurs fois réimprimées.

2.° Les mêmes avec les Elégies Amoureuses du même poëte. Lahaye, 1692 et 1701, 2 vol. in-12.

3.° La première partie de l'Astrée de Durfé, traduite en vers.

Dans sa vieillesse, et après sa conversion :

4.° La Vie de la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, fondatrice des anciennes Carmelites de Bretagne, et du couvent des Couëts, à Rezé, près de Nantes.

Lambert, dans son histoire littéraire du règne de Louis XIV, parle encore d'un Charles Barin de la Galissonière. Je copie ici son article :

« Charles Barin de la Galissonière, issu d'une noble » et ancienne famille de Bretagne fort distinguée dans » la robe, fut reçu avocat le 6 juillet 1656 et substitut » du procureur-général le 5 janvier 1667. On doit aux » immenses recherches qu'il avait faites dans les registres » du parlement, la connaissance d'une grande quantité » d'arrêts et de réglements. »

J. LE BOYER.

DE L'ENTHOUSIASME.

Enthousiasme : sentiment noble et généreux qui ne se fait sentir que dans un petit nombre d'âmes privilégiées de la nature. Impalpable dans ses formes, son passage est brûlant ; et, s'il laisse une trace, c'est une trace légère, mais vive, dont le trait extatique peut, pour un moment, faire oublier la vie. Son entrée dans

cœur est brusque et inattendue ; sa présence appelle trouble ; son souvenir a quelque chose de calme qui semble préparé pour réparer une agitation désordonnée qui eut pu compromettre le système organique. Errant dans le champ immense de la pensée, l'enthousiasme n'a de démonstration sensible que chez l'être qui s'est élevé à son créateur. Sa source paraît être dans le ciel, et l'homme seul, dont le regard y arrive, a, dans les yeux, quelque chose de cette flamme vive et pénétrante, qui, en s'échappant des globes célestes, s'égare dans l'espace et ne trouve à se recueillir que dans l'âme chaleureuse du roi de la nature.

L'enthousiasme est un sentiment exalté ; il est précédé de tout ce que l'âme peut sentir de généreux et d'élevé. Détaché de ce qui est ordinaire, il termine d'ailleurs ce qui tient à un sentiment ou à une manière d'être que les événements ont préparés.

Le bien est le propre d'une âme qu'a échauffée la contemplation de l'univers et un sentiment exact de tout ce qui existe : l'enthousiasme, en sortant d'une source plus élevée, semble un point de contact entre ce qui existe et ce qui n'est point périssable. C'est, à bien dire, une émanation de la vie; mais plus active que le principe de cette existence, son objet est ce qui est supérieur à la vie, son objet est sans terme, il comprend tout. Ce qui est bien est son commencement ; ce qui est sublime est sa manière d'être.

Mais, tous les hommes ne sont point propres à recevoir cette active chaleur de l'enthousiasme. Les supputations du raisonnement n'y conduisent pas, les spéculations de l'esprit ne suffisent pas pour la rencontrer, les élans de l'imagination y arrivent à peine, et son foyer semble être fixé à un séjour plus noble. C'est du cœur que s'échappe cette flamme, c'est sur elle-même qu'elle replie, et c'est en tourbillonnant autour du siége de la vie et de la pensée, qu'elle acquiert ce degré d'intensité qui la produit au dehors. Son élan est prompt ; le premier objet qui se présente a servi son impatience. Alors, comme un feu qui s'empare d'une matière combustible, il se reproduit, pour le cœur, sous des formes impalpables qui remplissent l'âme d'une substance légère et appropriée à sa nature.

Pour arriver à l'enthousiasme il a fallu une contem-

plation suivie des beautés de la nature. L'âme, pour goûter ce bienfait, a dû être long-temps préoccupée; des sentiments nombreux ont dû s'y presser; et la vie, dans sa circulation abondante, a dû s'échapper avec force de tous les objets qui ont frappé les sens. Cependant, un attachement trop servile aux choses qui décident de la vie animale, ne conduit point à cette inspiration. C'est pour cela, comme nous venons de le dire, que toutes les conditions de la vie ne sont point propres à faire naître l'enthousiasme. Quand l'esprit, réduit à des intérêts du moment, soumet au calcul toutes les chances de la vie et celle d'un avenir éphémère, l'âme alors, comme comprimée par les objets dont elle s'est environnée, et comme attachée à leurs positions et à leurs relations respectives, s'oublie dans des rapprochements accidentels qui usent et consument toute son activité. L'enthousiasme, enfin, pour tout dire, n'est pas dans les détours réglés d'un intérêt personnel. Pour le trouver, l'âme doit se dégager de toute entrave. Loin derrière elle la mesure uniforme d'une existence soumise aux lois ordinaires de la vie animale; le présent doit être peu à ses yeux, et ce n'est que quand elle s'élance vers l'avenir, qu'elle trouve un espace qui s'agrandit sans cesse.

C'est assez dire que l'enthousiasme n'est pas connu de tous les hommes. Malheureux est celui qui n'a songé qu'à vivre! heureux celui qui s'est oublié pour penser à la postérité ou faire le bien de ses semblables!

Que l'enthousiasme se produise, tous les autres sentiments sont effacés. Que le boute-selle ou la charge vienne à sonner, celui qui l'a entendu va braver la mort: le sentiment de notre conservation, l'amour de la vie, les souvenirs de l'esprit et du cœur, tout est oublié; ce lien qui nous tenait à la terre vient de se rompre. Le mot de patrie s'est fait entendre; des étrangers l'envahissent, c'est l'amour de la liberté qui lutte contre la tyrannie; ce sont les descendants des Miltiades et des Thémistocles qui viennent de se réveiller: le croissant de l'islamisme va pâlir. Les Grecs ont secoué leurs chaînes; et, après vingt siècles, l'Attique, restée déserte, a produit des hommes: ils ont étonné leurs semblables.

Mais, sans m'arrêter à suivre l'enthousiasme dans toutes ses modifications, je le prends à sa source, et je vois qu'il a des manières d'être très distinctes ; je veux dire qu'il y a plusieurs sortes d'enthousiasmes. Ici, c'est un sentiment désintéressé qui fait oublier tout ce qui décide de la vie et de son bien-être ; là, c'est encore une espèce de désintéressement, ou plutôt c'est un sentiment qui nous porte des choses communes à celles qui sont plus élevées. On est désintéressé pour celles des degrés inférieurs ; on recherche celles qui sont au premier point de la ligne ascendante. C'est un auteur, un artiste qui fournit la carrière des arts : son but est le temple où l'on rend un culte aux grands hommes ; c'est à la postérité qu'il s'adresse, il est jaloux de ses suffrages, il recherche l'opinion de ses semblables ; mais il s'est proposé de leur être utile, peu importe que ses services soient momentanément dépréciés, il a la postérité pour juge, et son cœur a tressailli, car il y trouve le sentiment du bien qu'il peut faire.

Cette espèce d'enthousiasme semble être la récompense d'une vie laborieuse ; l'objet d'une existence consacrée à l'étude : c'est un oubli des jouissances passagères de ce monde, un désintéressement conditionnel dont le terme, quoiqu'éloigné, a pour principe je ne sais quel sentiment personnel qui nous met en rapport avec nos semblables, tant pour eux que pour nous : pour eux dans le bien que nous voulons leur faire ; pour nous, dans les jouissances que nous tirons de nos propres émotions.

J'ai dit qu'il y avait un autre enthousiasme, celui-ci est d'un désintéressement plus complet ; c'est celui d'un homme qui s'oublie sans aucun profit pour lui, et se sacrifie dans le seul intérêt de ses semblables. Cet enthousiasme pourrait être appelé une vertu civile. Léonidas en est ému lorsqu'il s'immole aux Thermopyles ; d'Assas en a le cœur plein, et, s'il recueille ses forces, c'est pour crier : *à moi, Auvergne*. Il a ramené le fer de l'ennemi sur sa poitrine ; mais il sauve les siens : son cœur est sans désir. Que le procureur-général Molé se fasse décréter plutôt que de laisser mutiler la loi, c'est sa conscience qui parle : il sait qu'il y va de sa vie ; mais il a résisté à l'autorité ; sa fermeté en a imposé.

Et toi, Boissy-d'Anglas, le fer des meurtriers s'est

levé sur ta tête, et tu restes immobile. Ne songeais-tu pas aussi alors que la loi doit être inflexible, le magistrat sans crainte.

Que la société vous paie un juste tribut d'admiration, c'est pour elle que vous vous êtes sacrifiés; elle doit s'acquitter envers vous. Mais, ô toi, généreux N... ! (que ton nom n'a-t-il été conservé); ton âge seul est connu; tu es à peine adolescent, et tu as pris rang avec les braves; tu es à la frontière; c'est ton pays que tu défends, et Championet conduit tes pas. Une action va s'engager : il a mis à l'ordre du jour qu'on ne fera pas de prisonniers. Tu te jettes dans la mêlée; elle est chaude; le combat est long; tu en sors pour venir présenter à Championet un grenadier autrichien que tu as fait prisonnier. Qu'as-tu fait, te dit le général, l'ordre était qu'on ne fît pas de prisonniers; tu as enfreint mon commandement, tu seras puni... Eh ! mon général, que pouvais-je faire : il était sans armes... Oh ! généreux jeune homme ! qui t'eût payé de ta magnanimité? Mais Championet t'a tendu les bras; il t'a pressé contre son cœur. Ici, permets que je joigne mon hommage à celui de ton général, j'aime à citer ta belle action; mon cœur bat avec violence toutes les fois que j'en parle (1).

L'enthousiasme paraît être surtout la propriété des hommes qui pratiquent les arts et les lettres. Alors que l'ennui obstrue les avenues d'un palais, l'enthousiasme se montre dans le réduit obscur d'un homme de lettres. Le riche et l'ambitieux ne songent jamais qu'à eux; celui que l'enthousiasme transporte s'oublie; et, quand la masse semble se traîner à terre, son regard est fixe au ciel; et la nue qui circule, et les globes qui gravitent, ont, dans les agitations de son âme, une répétition des lois qui règlent leurs mouvements.

Oui, cet homme, dont la poitrine se soulève, est échauffé d'un rayon céleste; ses sens n'ont plus d'action, leur ministère est achevé; sa vie, sa vie tout entière s'est recueillie pour goûter le sentiment qui

---

(1) Ce fait, que je cite de mémoire, peut se rapporter à toute autre armée que celle de Championet, mais, dans tous les cas, il appartient à un jeune tambour qui servait sous la république.

l'agite; ses yeux sont immobiles, un nuage ou des larmes épaississent sa vue; sa bouche est entr'ouverte, son haleine est échauffée; sa poitrine sursaute et bat avec violence; ses genoux ont fléchi : le socle d'une statue lui sert d'appui. Qu'est cette agitation, demanderez-vous? c'est celle du talent. Cet homme que vous voyez, est un artiste; au travers du désordre qui règne sur sa figure jaillissent les élans du génie; et ce regard, qui semble égaré, vient de produire le trait sublime qui fait sortir d'un bloc inanimé les formes ravissantes d'un être qui le dispute aux plus beaux modèles de la nature. Mais l'inquiétude n'a pas cessé : un dernier trait reste à donner. Ce torse qui s'arrondit sous le vêtement, a excité le désir. Tel était Pygmalion..... Un vêtement léger l'excite encore; c'est un dernier obstacle qui doit tomber : la nature aime à se montrer sans ornements.... Cependant le voile s'est levé, et tu restes immobile : le fer est tombé de ta main.... C'est cette Galathée qui erra long-temps sur les plages de la Sicile...... Mais, c'est en vain que tu l'appelles, Pygmalion! Il n'est qu'une émanation céleste qui puisse l'animer.... Ce statuaire ose en appeler aux dieux : sa prière est exaucée..... Ce marbre a cessé d'être froid, la vie vient de s'organiser sous ces formes moëlleuses, et la circulation du sang commence à mobiliser ces contours que les grâces se sont plu à révéler.

Telle est l'agitation fiévreuse qui transporte un artiste; son cœur s'est rempli, quand il a compté sur un succès; mais, se surpassant lui-même, il vient de s'oublier en trouvant un trait inespéré pour une figure que l'art et le talent cherchaient en vain. Que l'idée de retracer le passage des Thermopyles soit le produit d'une imagination heureuse, c'est un succès qui assure à son auteur une gloire certaine. Mais que toutes les espérances de la Grèce viennent reposer sur la figure de Léonidas; que l'idée d'une mort certaine s'y joigne au sentiment du devoir, que le calme s'y montre encore, et qu'une âme tranquille annonce à la Grèce que sa liberté sera sauve : un tel résultat ne peut appartenir qu'à l'exaltation du talent, à l'inspiration de l'enthousiasme; à je ne sais quelle révélation céleste qui semble avoir donné au pinceau la facilité de produire les sentiments les plus sublimes de la vie humaine.

Pour peindre l'enthousiasme, j'ai pris deux exemples dans les arts : il en est mille autres qui eussent également servi ma pensée ; et si j'avais voulu suivre cette foule qui pénètre sous les portiques de la scène dramatique, j'aurais trouvé, dans les larmes des spectateurs, les émotions si douces qu'éprouvaient Corneille, Racine, Voltaire, Molière, dans le silence de l'étude. Ici se fût montré le vieux père des Horaces ; là, le premier des Brutus, assis sur son siége consulaire, ouvrant les bras à son fils, le pleurant et l'envoyant au supplice, en faisant des vœux pour sa patrie qu'il a soustraite à l'esclavage.

Comme nous l'avons dit, l'enthousiasme est souvent une vertu civile. Dans ces derniers exemples il est plus particulièrement un état du cœur, une jouissance de la vie, une abondance d'activité, qui tend à se produire au dehors, et à se communiquer ; c'est un bien aise, un bonheur qu'on voudrait faire partager à ses semblables.

Mais il est encore une autre espèce d'enthousiasme. Il tient aux affections privées, et c'est ce qui me fait dire que tous les sentiments généreux de l'âme peuvent y conduire. L'amour paternel et l'amour filial ont, en effet, leurs moments d'exaltation, comme l'amour de son pays, ou telle autre passion généreuse. Et n'est-ce pas, en effet, de l'enthousiasme qui fait tressaillir le cœur d'un père, quand, aux premières années de la jeunesse de son fils, il voit placer une couronne sur la tête de ce fils, et proclamer lauréat celui qui doit un jour soutenir son nom et consoler sa vieillesse ? Que ce fils soit appelé au camp, et que la voix publique ait redit son nom : que de sentiments se pressent dans le cœur de ce vieux père, qui, ne pouvant plus porter les armes, a remis à des mains plus sûres la garde de son pays et la gloire de sa patrie. Ah ! c'est encore là de l'enthousiasme, et cette âme, que le froid de l'âge allait glacer, a été échauffée, elle a retrouvé la vie.

Rodrigue vient de savoir que son père gémit sous le poids d'un affront que ses mains débiles ne peuvent venger. Rodrigue oublie sa maîtresse ; Rodrigue a provoqué le père de celle qu'il aime. Un instant encore,

et le père de Chimène n'est plus, mais Diègne est vengé ; son honneur est sauf...... O vous jeune homme qui lisez ces pages, si vous avez un père que quelque disgrâce ait frappé inopinément, dites-le-moi : votre cœur n'a-t-il pas été plein, lorsque l'opinion publique s'est prononcée en faveur de ce père ? Quelle douce consolation, quelle joie pure et bienfaisante, d'entendre dire que ce père méritait un meilleur sort. Eh ! que sont les faveurs de la terre contre le sentiment d'une vie sans reproche. Oui : le nom de votre père vous reste, et vous pourrez le répéter sans crainte, car vos concitoyens l'ont aimé, et sa mémoire leur est chère.......

Cependant, s'il y a quelque chose de terrestre dans ce sentiment, on peut dire que c'est une émotion physique semblable à l'action précipitée du fluide électrique sur les sens et les parties nerveuses. Le centre de cette émotion est au siége de la vie; une espèce de commotion s'est fait sentir dans les régions pectorales ; subit et actif, ce mouvement a fait frissonner tout le corps. Les articulations ont été atteintes ; elles ont fléchi ; elles ont été surprises. Mais si l'économie animale a eu un moment d'étonnement, ceux de ses éléments, qui ont un rapport plus immédiat avec des émotions de l'âme, ne tardent point à partager l'exaltation de celle-ci. Le siége de la physionomie brille de tout son éclat ; le feu qui s'est concentré au cœur, s'échappe en étincelles pures et abondantes par les globes mobiles de la vue. Tout est actif dans les organes propres à exprimer le sentiment; des contractions répétées, mais légères et gracieuses, transmettent le mouvement de la pensée. La voix serait trop lente à exprimer, la figure devient un tableau mobile; chaque scène s'y produit, chaque sentiment y parle, chaque désir s'y montre, et, jusqu'aux succès et aux triomphes du cœur, s'y peignent par un épanouissement qui montre que la vie est abondante, puisqu'elle s'est répandue à toutes les parties du corps.

Je pense que l'organisation physique demande à être complète pour pouvoir supporter les mouvements précipités de l'enthousiasme ; pour les personnes bien constituées, l'état d'enthousiasme va jusqu'à suspendre l'ao-

tion physique : en état de maladie l'enthousiasme, ne saurait se réaliser, et, s'il se produit alors, c'est dans l'accès de la fièvre; c'est un résultat de la maladie, une irritation nerveuse. De là on peut dire que les individus que la nature a dotés d'un système organique complet et achevé, sont plus propres à l'enthousiasme que ceux qui ont été disgrâciés sous ce rapport; une âme brûlante exalte les sentiments de l'amour; mais que ne peut pas aussi le toucher, le frémissement des nerfs! et combien plus vite n'arrive pas à l'exaltation de cette passion, à l'enthousiasme enfin, celui qui s'est senti défaillir à la pression instantannée de la main de celle qu'il aime.

D'autres considérations sur les rapports physiques de cette manière d'être seraient superflues; je hasarde une dernière pensée sur ce que ce sentiment peut avoir de moral : élevé, il est supérieur à ce qui est bien, et, comme l'a dit une femme illustre (*M.me de Staël*), il est à la conscience ce que l'honneur est au devoir.

Dans ce sens l'enthousiasme ne peut plus être regardé comme un sentiment déréglé qui entraîne le cœur ou l'esprit loin du but proposé, si l'enthousiasme n'entre pas dans tous les cœurs, les âmes qui en sont atteintes se sentent échauffées; elles ont plus d'activité; elles produisent des fruits plus substantiels.

Cela me fait dire : que loin que l'enthousiasme soit chez la créature humaine un principe qu'on voudrait faire passer pour désorganisateur, je maintiens qu'il tend, au contraire, à activer la vie jusques dans ses élémens les plus infinis.

Il fait sortir l'homme de lui-même; il le fait s'identifier avec son semblable; il l'a fait s'oublier; et, s'il a été ému, c'est qu'il a été heureux par le bonheur d'un autre.

L'enthousiasme peut quelquefois, je le sais, faire embrasser avec trop de chaleur une pensée ou une opinion. Dans cette circonstance l'opinion qui est exagérée, est l'erreur du raisonnement, une déception de l'esprit; alors, l'enthousiasme, comme inclination du cœur, a été mal appliqué; le fanatisme en est quelquefois le résultat.

Quand cet élan du cœur s'allie avec les indications de la raison, les sentimens qu'il fait naître à l'exalta-

tion sont des sentiments généreux, des sentiments riches en résultats. Ils sont un signe de vie ; et leur absence est l'image de la mort, ou de ce froid inanimé qui a saisi toutes les facultés d'un être que la nature semble avoir organisé avec indifférence, pour le laisser végéter sans que son existence doive laisser la moindre trace.

A. DUCHATELLIER.

DES CAUSES MORALES ET PHYSIQUES
DES MALADIES MENTALES
ET DE QUELQUES AUTRES AFFECTIONS NERVEUSES.

Tel est le titre d'un ouvrage important que M. le docteur *Voisin*, médecin à Vanvres, près Paris, vient de publier et qui porte cette double épigraphe :

> Qui morbi causas agnoverit, is facilè poterit quæ conferunt afferre. (HIPPOCRATE.)

> S'il est possible de perfectionner l'espèce humaine, c'est dans la médecine qu'il faut en chercher les moyens. (DESCARTES.)

Depuis son berceau jusqu'au dernier moment de la vie, l'homme ne peut se passer de ses semblables ; il reçoit constamment les bienfaits de la société ; mais, s'il est une circonstance dans laquelle il a surtout besoin de l'assistance de ceux qui l'entourent, c'est sans contredit lorsqu'il est privé de sa raison, de cette faculté à la fois si noble et si fragile, et qu'il est dans cet état affligeant, désigné sous le nom d'*aliénation mentale*, ou *folie*.

C'est donc une idée vraiment philantropique que celle d'établir à Nantes un hôpital spécial pour les malheureux aliénés. Elle est due à la sollicitude éclairée de la commission administrative des hospices, et déjà j'entends la reconnaissance publique lui décerner des actions de grâces. Tout en partageant la joie qu'elle doit causer aux amis de l'humanité, hâtons-nous, néanmoins, de remplir la tâche que nous nous sommes imposée : celle de faire connaître l'ouvrage du médecin de Vanvres.

M. Voisin a divisé son livre en 17 chapitres dont nous allons nous occuper successivement. Mais, avant tout, nous transcrirons ici le

page xij de l'introduction, qui fera connaître au lecteur l'esprit dans lequel cet ouvrage est écrit :

« Jusque dans ces derniers temps, l'ignorance où l'on était des fonctions du cerveau n'avait point fait considérer l'étude des causes morales de la folie comme un sujet purement médical : à juste titre alors il rentrait tout entier dans le domaine de la métaphysique, et se ressentait nécessairement de l'obscurité de cette science. Aujourd'hui que les travaux des physiologistes ont jeté un si grand jour sur ces matières, et que la noblesse et l'étendue des attributions du cerveau ont été rigoureusement analysées ; aujourd'hui que cet organe est regardé sans contestation comme le siége, la condition matérielle des facultés intellectuelles et des qualités morales, loin d'envisager cette étude comme étrangère à la médecine, elle en doit paraître et en forme indubitablement une des parties les plus intéressantes. Le médecin donc qui choisit ce sujet pour son texte, et qui, comme dans toutes les branches de l'art de guérir, prenant l'observation pour guide, scrute avec la plus sérieuse attention les profondeurs de la pensée, et cherche à apprécier l'influence que peuvent avoir sur le bonheur et la raison de l'homme, l'éducation, les institutions politiques et religieuses, les mœurs, etc., ne doit pas craindre d'être mis au nombre de ces médecins métaphysiciens ou littérateurs dont l'imagination sut, il est vrai, donner à leurs tableaux la couleur et la vie, mais dont l'esprit superficiel, le jugement peu solide ou les idées spéculatives ont presque annulé leurs productions. »

CHAP. I. *Influence de l'éducation sur la production des maladies mentales.* — L'auteur ne prétend pas parler de l'éducation physique qui, tout entière appliquée au développement du corps, est connue sous le nom de *Gymnastique médicale* ; mais bien de l'éducation intellectuelle et morale qui s'applique à cultiver l'esprit et à former le cœur et qui a été l'objet de la méditation de Plutarque, Montaigne, Locke, Fénélon, Condillac, Helvétius et Rousseau.

M. Voisin démontre, dans ce chapitre, que les mystères de l'organisation n'ayant point été dévoilés à ces hommes de génie, ils ont accordé trop de puissance à ses moyens et que leurs préceptes, qui n'étaient point assez appropriés à la nature de l'homme, n'ont pas constamment trouvé leur application.

Il pense, d'ailleurs, et personne n'osera le contredire sur ce point, que l'homme n'est point un être indifférent, également susceptible de tout ; que ses dispositions sont innées ; que ce n'est point aux impressions accidentelles reçues par les sens, ou fournies par l'éducation, qu'il doit ces penchants impérieux, ces sentiments profonds, ces talents remarquables qui l'ont fait placer au premier degré de l'échelle des êtres ; que chaque individu, en raison de son organisation, a son caractère propre ; que la nature a comblé les uns de ses libéralités et qu'elle a traité les autres comme en marâtre, et que, dans ces circonstances opposées, toujours l'élévation ou l'abaissement des conditions organiques est en harmonie avec la grandeur ou la petitesse des moyens de chacun d'eux ; que ce serait alors bien inutilement qu'on voudrait apprendre à l'homme ou aux animaux des choses incompatibles avec leurs facultés primitives, et que l'éducation ne pourra jamais agrandir ou rétrécir la sphère dans laquelle chaque espèce est renfermée.

CHAP. II. *Éducation morale.* — Entre autres passages remarquables renfermés dans ce chapitre, nous citerons le suivant :

« Voulez-vous réussir dans l'éducation, dit M. Voisin, et apprendre en même temps à diriger l'homme à toutes les époques de la vie : rendez à la nature tous ses droits, épiez ses mouvements ; qu'elle soit votre unique et premier guide. Ne soumettez point indistinctement tous vos élèves à l'uniformité du même plan ; étudiez leurs dispositions primitives ; exaltez, modérez, suivant l'occurrence, les facultés de chacun d'eux ; comprimez l'orgueil et la vanité : ce sont les plus grandes sources de nos misères. Cultivez la raison ; elle éclaire les sentiments et les penchants, et les rend moins indomptables. Combattez quelquefois les passions par les passions ; opposez à leur déchaînement le mépris du public, la rigueur de la loi, la force et l'empire de la religion. En un mot, prenez-en tout le contre-pied de l'usage, et vous parviendrez ainsi, d'une part, à tirer de la nature humaine tout ce qu'elle peut donner de plus avantageux au bien-être de la société et au bonheur de l'individu ; et, d'une autre part vous contre-balancerez par elle-même l'exaltation de certains penchants, qui mettent plusieurs infortunés presque constamment en guerre avec eux-mêmes et avec leurs semblables. Ce n'est que de cette manière, ce n'est qu'en multipliant pour l'homme les motifs déterminants de ses actions, qu'il vous sera possible de le modifier, de le soustraire au joug de ses affections, de ses sentiments, de ses penchants, de lutter avec avantage contre ses inclinations perverses, et de l'enlever conséquemment aux causes qui, dans la majorité des cas, le conduisent à l'échafaud ou provoquent l'explosion du délire. »

CHAP. III. *Influence des institutions politiques.* — L'auteur pense que si Rome, Sparte et Athènes ont compté d'heureux jours, elles en ont été redevables à la sagesse de leurs institutions ; que la forme des gouvernements exerce nécessairement une influence notable sur la production et le caractère de la folie. Il croit remarquer cependant que, sous les gouvernements despotiques, il y a peu de maladies mentales, et que, sous le gouvernement républicain, monarchique et représentatif, tout semble au contraire en favoriser le développement. Les preuves dont s'appuie M. Voisin nous semblent péremptoires.

CHAP. IV. *Influences des institutions religieuses.* — L'auteur débute dans ce chapitre, en disant que de tous les sentiments qui furent donnés à l'homme en partage, celui de la divinité est sans contredit le plus sublime, le plus irrécusable et le plus profondément gravé dans son âme ; que tous les peuples en éprouvent la puissance et qu'antérieur à tous les législateurs, il n'est point le fruit des institutions.

Suivent des réflexions fort judicieuses qui perdraient de leur mérite à être abrégées et que l'on doit lire dans l'ouvrage même que nous analysons.

CHAP. V. *Influence des mœurs.* — M. Voisin cherche à résoudre une question long-temps agitée : celle de savoir si c'est parmi le bas peuple ou parmi les classes élevées de la société que la dépravation morale est la plus grande. Son opinion n'est pas en faveur de ces dernières.

CHAP. VI. *Influence des professions.* — Le médecin de Vanvres, toujours dominé par l'idée que la folie et la plupart des affections nerveuses ont leur siége primitif dans le cerveau, cherche à apprécier l'effet des impressions fâcheuses que cet organe peut recevoir à raison de la position morale dans laquelle se trouve chaque individu.

CHAP. VII et VIII. *Influence des âges et des sexes.*—L'auteur y démontre que le cerveau devient surtout malade à l'époque où il acquiert sa plus grande énergie et que l'aliénation mentale atteint plus fréquemment les personnes du sexe féminin.

Nous nous abstenons à dessein de parler ici de plusieurs chapitres de l'ouvrage de M. le docteur Voisin, qui sont consacrés à la recherche de la nature de quelques affections des personnes du sexe ; et nous arrivons à celui qui traite de l'influence de l'hérédité.

CHAP. XIV. *Influence de l'hérédité.* — M. Voisin admettant avec raison l'hérédité de la folie, recherche les moyens de préserver de cette épouvantable maladie les sujets qui, issus de parents aliénés, auraient le triste privilége d'apporter des prédispositions à cette terrible affection. Il nous console, toutefois, en prouvant que l'hérédité n'est pas une cause d'incurabilité. Il fait encore sentir combien il est absurde de fatiguer l'organe de la pensée en exerçant trop prématurément les facultés intellectuelles chez les enfants doués d'heureuses dispositions de l'esprit.

CHAP. XV. *Caractères et symptômes de l'aliénation mentale.* — On trouve dans ce chapitre quelques passages empruntés à M. Esquirol, dont la vigueur du pinceau donne tant de force et de vie à tout ce qu'il peint. Sans éclipser ceux qu'a ajoutés l'auteur de l'ouvrage que nous avons sous les yeux, ils en reçoivent un nouvel éclat.

CHAP. XVI. *Recherches cadavériques.* — Ce chapitre est destiné à rechercher quelles sont les altérations que laisse la folie dans le corps humain.

CHAP. XVII. *Traitement de l'aliénation mentale.* — Ce chapitre est moins intéressant que les précédents, et l'on était en droit d'espérer mieux des profondes connaissances et du savoir de l'auteur qui sait dominer son sujet. Nous aurions aimé d'ailleurs y trouver quelque chose sur la doctrine physiologique qui exerce une si grande et si heureuse influence sur le traitement des maladies en général.

En un mot, l'ouvrage de M. Voisin, dont nous craignons bien de n'avoir donné qu'une idée imparfaite, est à la hauteur du siècle et figurera toujours avec avantage parmi ceux des Pinel, des Esquirol, des Fodéré, des Georget et des Falret sur le même objet. Il est rempli de vues neuves et utiles et renferme un grand nombre d'observations bien choisies, qui viennent toujours à l'appui de ce qu'il avance. Le style en est pur, clair, concis et élevé, ainsi qu'on en a pu juger par les passages que nous avons cités textuellement.

M. Voisin, en publiant son livre, a bien mérité de l'humanité, et ceux mêmes qui ne partageront pas ses opinions rendront justice à sa bonne foi, à la droiture de ses intentions et au talent remarquable dont il fait preuve.

PRIOU, D.-M.

UNE VALLÉE DU MORBIHAN.

« A spacious landskip cut out into
rivers, woods, rocks, and meadows. »
The spect. N.° 412.

Vallons calomniés, champs de la Gacilly,
Vous par qui l'étranger est si bien accueilli,
De vos plaisirs passés je chéris la mémoire,
C'est de mes plus beaux jours presque toute l'histoire.
En vain sur d'autres bords par le ciel appelé,
Mon cœur de vos hameaux ne s'est point exilé.
Votre doux souvenir, quand le sort m'est contraire,
De mes désirs trompés sait toujours me distraire;
C'est lui, qui, plus puissant que mes savants docteurs,
Souvent dans mon foyer assoupit mes douleurs.
Vers vous, dans mon sommeil, un songe encor me guide,
Et je sens le chemin fuir sous mon pas rapide.
Déjà dans le lointain s'ouvre l'heureux vallon
Où s'écoulaient ces jours qu'épargnait l'aquilon;
Dans ses riants détours s'égarent mes pensées;
J'y rêve à chaque pas mes voluptés passées.
Au pied de ce coteau j'aime ces flots bruyants,
Qui du môle écumeux roulent impatients;
Et cet antique pont qui s'élance aux deux rives,
En recourbant ses arcs sur les eaux fugitives;
Ce temple surmonté d'un modeste clocher,
Que dans l'ombre d'un if mes regards vont chercher.
Non loin des saints parvis ce pieux presbytère;
Où j'oubliai souvent les peines de la terre.
Toi dont le nom rappelle un naufrage fameux,
Mont Saint-Jean, d'où la plaine apparaît à mes yeux,
Dans leurs vastes contours je suis tes flancs arides,
Et ces rochers semés sur leurs pentes rapides.
Tour à tour gracieuse ou triste à mes pinceaux,
La nature en ces lieux offre mille tableaux.
Sous ces rocs suspendus quels paisibles ombrages!
L'onde calme à mes pieds caresse les rivages.
Satisfait du présent, sans soins de l'avenir,
Sous ces feuillages frais j'aimais à revenir.
Que de fois, en rêvant dans ces douces retraites,
J'interrogeai l'écho du *Bois des Amourettes!*
Mais il est un secret qu'il n'a point répété;
S'il me l'avait redit, ma lyre aurait chanté
Celle qui, la première, en sa jeune imprudence,
De ses naïfs amours lui fit la confidence;
Son doux nom que ma muse eût voulu publier,
Trop d'autres ont pris soin de le faire oublier.
Mais d'un œil indiscret, aux gazons, aux fougères

N'allons point demander les secrets des Bergères.
De plus graves pensers mon esprit occupé,
Contemple ces débris, dont mon œil est frappé.
Rochers contemporains des âges druidiques,
Bercez sous vos abris mes songes historiques.
Vous qu'entassa sans art la main de nos aïeux
Autels (1), où leur délire ensanglantait leurs Dieux,
Tombeaux (2), où dort sans nom une cendre oubliée,
De son obscurité peut-être humiliée,
Et qu'une roche aiguë, ouvrage des vieux temps,
A nos neveux encore indiquera long-temps;
Quels sombres souvenirs dans vos grandeurs passées!
Combien sous vos débris de gloires effacées!
Le pâtre à leur aspect, prompt à s'en effrayer,
Fournit de longs récits aux contes du foyer,
La crédule chaumière a sa mythologie,
De féerie et d'amour séduisante magie.
L'illusion parfois relève les créneaux,
Et les portes de fer des manoirs féodaux.
Ces remparts écroulés eurent leurs temps prospères;
J'y lis à chaque pas les malheurs de nos pères.
De la dame d'Ambroise, ici, les fiers donjons,
Sur ce tertre élevé défiaient nos barons.
Là, pesait ton château (3), féodale superbe,
Et l'orgueil de ses tours a disparu sous l'herbe.
La Bouëre et Trégaret (4), où sont vos suzerains?
Sous cette onde ouvrez-moi vos sentiers souterrains.
Nobles seigneurs de Rieux, en votre longue absence,
Du temps votre manoir (5) a subi la puissance;
Empreints dans leurs débris d'une antique splendeur,
Ces murs ont vu comme eux tomber votre grandeur.
Ainsi de nos aïeux les ombres réveillées,
Paisibles Gacilliens, amusent vos veillées,
Tandis que sous vos doigts et le chanvre et le lin (6)
Subissent mille apprêts pour le marché voisin.
Dans vos hameaux pourtant une faible industrie
Féconde à peine encor le sol de la patrie.
A vos troupeaux nombreux la lande sans moissons,
Abandonne à regret de stériles gazons.
Sous son chaume cachée, une pauvre famille

---

(1) Double dolmen décrit p. 569 du cahier de décembre 1826 de ce recueil.

(2) Menhir décrit, *ibid.*

(3) La butte dite *du château*, vastes débris d'un édifice qui devait être considérable.

(4) Anciennes demeures de chevaliers bannerets.

(5) Le château de la forêt neuve, situé à une demi-lieue de la Gacilly, dans la commune de Glenac, était un joli bâtiment du style gothique qui n'est tombé en ruines que depuis la révolution.

(6) Ce chanvre connu à Rennes sous le nom de *Bon-Gacili* est un des plus estimés de Bretagne.

Au flambeau résineux qui dans l'âtre pétille,
Le soir en longs filets (1) transforme de sa main
Le chanvre qui devra lui procurer du pain.
Mais pour votre bonheur, épris d'un noble zèle,
L'un de vos magistrats, à vos besoins fidèle,
D'un esprit éclairé dirige ces travaux
Dont le commerce attend quelques sentiers nouveaux.
Par ses soins bienfaisants, de vos champs à la ville,
Déjà pour vos produits s'ouvre un chemin facile (2).
Des progrès de nos arts soyez ambitieux.
La richesse est toujours au plus industrieux.
Mais tandis qu'au travail vos besoins vous enchaînent,
Sur les rives de l'Aff mes souvenirs m'entraînent.
Ma barque effleure encor la surface des eaux,
Que les aulnes touffus ornent de verts rideaux;
Le chant mélodieux des jeunes passagères
Mesure encor les coups de nos rames légères.
Quand le printemps paré de ses riches couleurs
Vient suspendre en vos champs ses guirlandes de fleurs,
Que de fois au déclin d'une belle journée,
De ces derniers rayons doucement couronnée,
J'allai sur vos gazons par des plaisirs nouveaux
Du jour qui s'écoulait oublier les travaux.
Là, dociles aux lois d'un riant badinage,
Qu'une belle cherchant l'aimable voisinage,
Peu jaloux des grands airs quand la gaîté sourit,
Vous savez dans vos jeux intéresser l'esprit.
Naguères, cependant, certain sot à la mode,
Fier de la nouveauté d'un habit incommode,
Et sans fruit étalant chez vous sa vanité,
Blâma de vos plaisirs l'aimable liberté.
Inhabile à vos jeux il voulut en médire,
Et, railleur mal-adroit, grimaçant un sourire,
S'égaya prudemment aux dépens des absents.
Je croyais le bon ton plus voisin du bon sens.
Libre enfin pour toujours des chaînes de la ville,
Que ne puis-je chez vous me choisir un asile,
Et là, dans quelque coin aux importuns sacré,
Au sein de mes amis vivre heureux, ignoré!
Les plaisirs des salons ne sont qu'un esclavage;
Le bonheur m'a souri sur votre doux rivage:
De mon ambition les tranquilles désirs
Implorent de vos champs les vertueux loisirs.

E. S. DANARD.

(1) C'est surtout pendant l'hiver que les familles peu aisées fabriquent ce tissu qu'on apelle *[illegible]*, large d'environ deux centimètres, et qu'elles vendent ensuite à des marchands qui le transportent à Nantes.

(2) Route départementale qui doit établir une communication directe entre St-Malo et Nantes : c'est à M. de Carheil, chevalier de la Légion d'Honneur et maire de Carentoir, que le pays est redevable de ce bienfait.

L'HABITUDE.

Il paraît assez étrange, au premier abord, que le plaisir de la nouveauté étant l'un des plus vifs dont la nature humaine soit susceptible, nous trouvions néanmoins des charmes réels dans l'habitude. Mais si la nouveauté nous plaît, c'est parce qu'elle étend notre âme hors de nous, et, si nous sommes sensibles aux charmes de l'habitude, c'est précisément parce que celle-ci nous ramène à nous-mêmes.

Nous aimons à vivre hors de nous quand nous n'avons pas encore été blessés dans nos affections. Alors, nous agrandissons notre âme pour ainsi dire avec la nature : toutes les surprises que nous éprouvons sont autant de révélations nouvelles de l'existence ; mais si le malheur nous atteint, si les railleries amères nous poursuivent, alors, au contraire ; nous cherchons à nous garantir de cette vie enthousiaste, et nous choisissons, par goût, un état de la vie qui ne donne point de prise aux grandes passions, et qui, ne promettant pas plus un jour que l'autre ne rend point l'homme le jouet de ses illusions, et ne l'expose point à des mécomptes.

L'enthousiasme est le bonheur de celui qui n'a pas encore éprouvé les peines de la vie. L'habitude est le bonheur de celui qui, ayant beaucoup souffert, s'est retiré à part pour ne plus souffrir. Avec l'habitude, il n'y a plus de mystères pour l'intelligence, plus d'inquiétudes pour l'esprit, plus d'embarras même pour le corps. Avec elle, on se fait aux objets qui nous entourent, comme le corps se fait aux habits qui le couvrent, et on n'en sent plus la gêne. Ce qui était hier sera encore aujourd'hui. Avec elle, point de regrets du passé, d'inquiétude dans le présent, d'impatience d'arriver à l'avenir. En effet, l'avenir ne sera-t-il pas semblable au passé, et si on pouvait être impatient d'y arriver, ce ne serait plus l'habitude, mais la curiosité.

L'habitude n'ennuie jamais, à moins qu'elle ne soit forcée. Dans ce cas-là, elle ressemble à la monotonie, et le mouvement étant naturel à l'esprit humain, il est clair que la monotonie pour lui est un supplice. D'où

vient donc qu'elle n'ennuie pas? c'est que presque toujours, quand elle n'a pas besoin de repos, elle provient de la résignation. On s'y condamne par dédain pour l'espèce humaine, par mépris du sort ou par quelque autre motif secret; on s'imagine qu'elle est contre nature, parce qu'elle paraît ne pas se mouvoir; mais ne faut il pas une grande force de résistence pour rester immobile, quand tout tourne autour de nous?

Aussi, voyez les âmes ardentes dans le moment de leur exaltation? presque toujours elles envisagent l'habitude comme l'état le plus désirable: elle leur paraît ce que le sommeil semble aux corps fatigués, et, si elles ont été assez tourmentées du monde pour en être tout-à-fait dégoûtées, elles entrent dans l'habitude par besoin et y restent par choix. En vain les illusions du monde les rappellent encore, elles leur disent comme Dioclétien à Maximien: « Si vous voyiez les melons que j'ai semés, » vous ne me prieriez pas de reprendre la pourpre impériale. »

Que ce jeune homme ardent, inquiet, arrive dans l'asile tranquille de l'habitude, après le premier regard jeté autour de lui, l'ennui s'emparera de son cœur. Et, en effet, pourquoi lui a été donné ce cœur, si ce n'est pour le donner? ouvrez-lui la porte, il étouffe dans ce réduit, Il n'a rien vu, comment consentirait-il à ne jamais rien voir? Il n'a rien éprouvé, comment connaîtrait-il les délices du repos? Un vague besoin de s'agiter le poursuit: il ne sait pas ce qu'il veut, mais son inquiétude lui est inspirée par la nature. N'allez pas lui dire comme Imlac à Rasselas: mon fils, si vous connaissiez les hommes, vous apprécieriez mieux les bienfaits du repos. Par ces paroles indiscrètes vous donnerez un désir à son cœur: le voilà lancé dans le tourbillon du monde; il faut qu'il voie les hommes, puisque sans eux il ne peut connaître le prix de la solitude. Après quelques années, ce même jeune homme revient; mais qu'il est changé! Autant il était avide de voir, autant il met d'empressement à se cacher la vue du monde. L'horizon le plus étendu suffisait à peine à ses regards, et aujourd'hui il élève de hautes charmilles autour de son petit enclos; il se renferme dans l'asile qui lui paraissait une prison; l'univers n'était pas assez vaste pour lui, et actuellement il s'amuse de quelques objets mini-

gnifiants, sachant que moins il répand son âme, plus il diminue en lui la faculté de souffrir.

L'habitude ainsi a des charmes pour la nature humaine, quoique la curiosité qui lui est opposée en ait aussi, et cependant il n'y a point de contradiction dans l'homme qui ressent les plaisirs de l'une et de l'autre. L'âme par son essence tend à s'élever; mais, quand les vents conjurés ont fait reployer ses ailes, elle se retire dans quelque abri jusqu'à ce que l'orage ait passé. Pour certains hommes, le goût de l'habitude reste pour toute la vie, parce que quand ils regardent dehors, le ciel leur paraît toujours menaçant; d'autres, au contraire, se laissent séduire par un rayon de soleil, sortent dehors pour se réchauffer ou se réjouir à sa clarté, et retournent dans leur retraite quand la même expérience les a détrompés encore une fois de leurs chimères.

Voilà d'où vient l'habitude en général. Il y a d'autres sortes d'habitudes qu'on méconnaît, parce qu'on n'étudie pas assez la nature humaine. Par exemple celle d'une petite âme qui n'a pas l'idée d'autres plaisirs. Nous jugeons cette âme petite, par rapport à nous; mais qui nous dira que, sous ce corset de bure, il n'y a pas un cœur qui ait palpité d'amour et qui ait ressenti comme nous le besoin de se resserrer, parce qu'il a compris qu'il y avait du danger à s'étendre. Qui nous dira que cette vie monotone d'un manœuvre ne soit pas mêlée quelquefois de regrets confus qui démontrent que ce que vous prenez pour un état ordinaire de son âme, ne soit un état violent.

L'habitude chez l'homme de lettres vient d'une autre source. Il y a tant de mouvements dans sa vie idéale, qu'il faut absolument le repos le plus complet dans sa vie domestique; sans quoi, il serait distrait à chaque instant de ses méditations. Mais cette habitude, pour ainsi dire machinale, n'est ni un besoin ni un choix; c'est un bien dont on jouit, parce qu'on ne le remarque pas. Car si l'homme de lettres y faisait attention, si son âme descendait jusques-là, il serait à craindre qu'elle voulût introduire dans son ménage le même mouvement que dans sa bibliothèque, et alors que deviendrait l'habitude.

ED. RICHER.

POÉSIES DE M.lle ELISA MERCŒUR (1).

Les vingt-cinq années qui ont passé devant nous, comme un rêve, tour-à-tour ou brillant ou pénible, et qui semblent avoir donné à la génération naissante l'expérience de tout un siècle, ont, dans leur course rapide, dans leur alternative de misères et de gloire, d'épreuves et de triomphes, défait bien des réputations altières, jeté sur la scène bien des noms obscurs, offert d'étonnantes innovations et enfoui d'odieux préjugés. Grâces à ces transformations miraculeuses, la province a repoussé loin d'elle un passé triste et monotone pour reconquérir un avenir séduisant et enchanteur. La route qui la séparait du séjour privilégié des beaux arts et de la poésie ne paraît plus aussi longue et d'un si rude accès. De toutes parts, on commence enfin à croire qu'une cité n'est pas toute la France; qu'on peut trouver le génie au-delà de ses barrières, et qu'une volonté ferme, un réveil tardif, mais éclatant, doivent amener parmi nous une régénération complète. Reportons nos regards en arrière: la distance que nous avons déjà parcourue est immense.

Il n'est pas encore très-éloigné de nous, ce temps où la main pesante du préjugé retenait captive l'imagination d'une jeune femme, étouffait dans son cœur le germe poétique près d'éclore, traçait pour son éducation un cercle étroit qu'il lui était défendu de franchir, rejetait en dehors les études littéraires, ou si parfois on les admettait comme accessoires futiles et dont l'abus pouvait être très-dangereux, c'était seulement pour dévoiler méthodiquement le mécanisme du vers, en taisant la beauté de la pensée et le charme de l'expression; c'était pour indiquer avec indifférence les détails d'un tableau sans jamais parler de l'inspiration qui avait présidé à son ordonnance. Un esprit actif voyait-il autre chose que des lignes, que des mots ou des phrases; la crainte

(1) Un vol. in-18, avec le portrait lithographié de l'Auteur. Prix: 3 fr. A Nantes, de l'imprimerie de Mellinet-Malassis.

du ridicule l'arrêtait tout-à-coup dans ses excursions, et l'empêchait d'aller au-delà du positif de la vie. Du reste, l'élève pouvait devenir impunément, dans le monde, et sans que cela tirât à conséquence, une femme aimable et même une femme d'esprit ; l'usage de la société, une élocution facile et quelques traits heureux suffisaient pour mériter ce titre ; mais parler sciences et littérature, c'eût été du pédantisme ; être écrivain et poëte devenait un véritable scandale.

Et pourtant, dans ce même temps, au sein de la capitale, le génie féminin, franchissant tous les obstacles, préludait par des triomphes éclatants à une émancipation complète. Bientôt l'auteur de *Corinne* et de *l'Allemagne*, osa se livrer aux élans d'une imagination ardente, et pénétrer les profondeurs de la philosophie. Dès-lors, la ligne de démarcation qui avait séparé les deux sexes sembla ne plus exister. Émules de *M.me de Staël*, les *Louise Belloc*, les *Elise Voïard*, les *De Bawr*, les *Dufresnoy*, les *Desbordes-Valmore*, les *Amable Tastu*, les *De Renneville*, etc., abordèrent avec une égale audace et un égal succès, le champ fécond de la littérature et de la poésie, les annales sévères de l'histoire, et les hautes conceptions de la science. On reconnut que, s'il existe réellement parmi les femmes de ces esprits légers et inconstants, peu propres aux études sérieuses, il en est beaucoup d'autres chez qui une éducation bien dirigée, une instruction variée et profonde développent cette rectitude de jugement, cette vigueur de style, dont les hommes s'étaient attribué le privilége exclusif. Cette grande révolution dans les destinées du beau sexe, cet élan noble et généreux, commencent enfin à se propager parmi nous ; mais les prosélites sont encore bien timides : si des voix tremblantes improvisent, par fois, quelques chants, il est rare que l'écho les répète. Les suffrages d'une amie, ou les applaudissements des bons parents suffisent à l'amour-propre craintif du poëte ; et, il faut le dire avec regret, parmi les productions qui sont parvenues jusqu'à nous, toujours sous le voile de l'anonyme, nous n'en trouvons qu'un très petit nombre qui soient vraiment remarquables. Quelques poëtes ont essayé la plaintive élégie ; bien peu se sont élevés au-

dessus de l'idylle, de la modeste chanson, ou de l'humble charade.

M.lle Elisa Mercœur est la seule qui ait osé se présenter un volume à la main, dans cette arène redoutée et jusqu'à présent déserte. Encouragée par les succès flatteurs qu'ont obtenus ses premiers essais, elle aspire aujourd'hui à un triomphe plus complet : elle veut, quoiqu'elle ait le malheur d'être à la fois, femme, poëte et provinciale, essayer de faire oublier ces torts très-graves aux yeux des lecteurs parisiens, amener ses compatriotes à agréer un recueil de poésies ; en un mot, obtenir un succès littéraire dans sa ville natale....

C'est demander beaucoup, va-t-on s'écrier, et les prétentions de l'auteur sont par trop extraordinaires. — D'accord ; mais cette démarche d'une jeune personne qui vient, à dix-sept ans, offrir comme gage de ce qu'elle est appelée à faire plus tard, un recueil de morceaux poëtiques, déjà appréciés en partie par nos concitoyens, et qui, privée de guides ou de protecteurs, s'est formée seule, sans autre secours que son imagination et les fruits de ses études ; cette démarche, dis-je, ne présente-t-elle pas aussi quelque chose d'extraordinaire, d'intéressant ? N'est-ce pas une innovation assez remarquable pour détruire bien des préjugés, et opérer une sorte de révolution dans l'esprit de nos concitoyens ? Déjà le succès *provisoire* qu'elle a obtenu semble devoir réaliser cette espérance : l'empressement que l'on a mis à souscrire à cet ouvrage fait présager un succès *définitif* plus brillant encore.

Avant que nous essayions de rendre compte des poésies de M.[lle] Elisa Mercœur, nous devons le déclarer franchement, depuis long-temps nous suivons avec un vif intérêt notre jeune muse nantaise dans ses travaux littéraires ; depuis long-temps nous lui avons prodigué les encouragements qu'elle méritait. Notre tâche est devenue par là assez délicate ; et, quoique nous soyons bien convaincu que nous manquerions à notre devoir, si nous faisions en ce moment succéder au langage de l'ami juste et quelquefois sévère, celui de l'admirateur complaisant, ou du flatteur maladroit, le public croirait difficilement peut-être à notre impartialité. Bornons-nous donc au rôle de *présentateur* et de *narrateur*.

Assez d'autres sans doute prodigueront à notre jeune poëte, les louanges outrées qui égarent la raison, au lieu de la guider, ou les critiques amères qui blessent le cœur sans l'éclairer ; quant à nous, nous allons, en parcourant rapidement le recueil de M.[lle] Elisa Mercœur, indiquer les progrès qu'elle a faits depuis deux ans, chercher à en fournir la preuve par quelques citations et laisser entrevoir en même temps ceux qu'elle doit faire encore avec de nouvelles études et des encouragements ; en agissant ainsi, nous croyons bien servir l'auteur et nous mettre à l'abri de tout reproche.

Ouvrons le recueil ; nous lisons : *A M. de Châteaubriand.* Bien ; il y a un noble orgueil dans le choix d'un tel protecteur ; il y a l'espoir d'un brillant avenir dans ce suffrage illustre. Mais, pour obtenir un regard protecteur du grand compatriote, il fallait être modeste sans abaissement, il fallait louer sans flatterie, supplier en poëte. Aussi, dans le début de cette épître, on reconnaît facilement que ce n'est point la faiblesse qui cherche à se soutenir ; c'est l'être qui, confiant dans sa force et pressentant sa destinée, demande l'appui d'un beau nom pour entrer dans la lice, et n'attend qu'un mot bienveillant pour s'en faire ouvrir l'entrée. L'image charmante et l'harmonie douce et poëtique de la fin nous présentent un effet séduisant ; si cette transition est naturelle, elle nous paraît on ne peut plus heureuse ; si elle est préparée, elle est bien adroite. Quoiqu'en étant isolée, elle ne doive pas produire le même effet, nous l'offrons à nos lecteurs comme une preuve de ce que nous venons d'avancer.

> Mais il est des moments où la harpe repose,
> Où l'inspiration sommeille au fond du cœur,
> Où les gouttes du ciel, qui baignaient une rose,
> En séchant par degrés n'humectent plus la fleur.
> Dans ces instants de rêverie,
> Où ton luth sans accord est muet sous tes doigts,
> Comme un son fugitif de quelque note amie,
> Accueille doucement un accent de ma voix.
> Caresse le présent au nom de l'espérance,
> Songe au peu de saisons que j'ai pu voir encor ;
> Et combien peu ma bouche a puisé d'existence,
> Dans le vase rempli dont je presse le bord.
> Tends une main propice à celui qui chancelle ;
> J'ai besoin, faible enfant, qu'on veille à mon berceau :

> Et l'aigle peut, du moins, à l'ombre de son aile,
> Protéger le timide oiseau. "

Puisse notre célèbre compatriote être sensible à ces accents. Un seul regard d'un homme de génie fait plus pour un poëte que toutes les acclamations de la foule (1).

Si nous abordons maintenant les premières pièces datées de 1825, nous trouverons un germe poëtique bien décidé : il y a de la grâce et de la naïveté dans plusieurs pièces, entr'autres dans celle intitulée : *Ne le dis pas*. Ce n'est pas encore la force, l'expression, le brillant des images qui doivent animer plus tard les compositions de Mlle. Élisa : on voit qu'elle s'avance avec timidité, et qu'elle prélude à des accents plus mâles par des accords doux et légers.

En 1826, notre jeune poëte a pris déjà un vol plus élevé; quelques pièces d'assez longue halcine, telles que le *Chant du Barde* et l'*Avenir*, annoncent plus de réflexion dans le plan, plus de hardiesse dans la manière de rendre ses idées. On remarquera aussi, parmi plusieurs morceaux inédits, le *Jeune Mendiant*, *Une Nuit*, *Des Stances*, la *Feuille flétrie*, etc. Nous citerons quelques strophes de l'avant-dernière pièce :

> Ne jamais redouter le temps qui nous entraîne,
> Attendre sans effroi son rappel vers les cieux,
> Chaque jour détacher un anneau de sa chaîne,
> Mourir sans exhaler des regrets pour adieux.
>
> Supporter sans chagrin l'oubli de la richesse,
> Deviner au regard ce qu'éprouve le cœur;
> Sans cesse prodiguer la plainte à la tristesse,
> Et présenter joyeux un sourire au bonheur.
>
> . . . .
>
> Aimer pour enchanter les peines de sa vie;
> Muet à tout soupçon, loin de soi l'exiler;
> Retrouver dans ses fils sa jeunesse flétrie,
> Et comme un doux parfum sur le soir s'exhaler.
>
> Ainsi l'heure toujours en succédant à l'heure,
> Lui devrait révéler quelques nouveaux bienfaits;
> Jusqu'au jour où s'ouvrant la céleste demeure,
> L'âme au sein de son Dieu se repose à jamais.

Nous nous hâtons, à présent d'arriver à l'année 1827. C'est là que nous allons trouver les grandes compositions qui doivent plus particulièrement fixer

---

(1) Cet espoir n'a pas été trompé : nous venons d'apprendre que M. de Châteaubriand a écrit à M.lle Elisa Mercœur une lettre charmante et on ne peut plus honorable pour notre jeune muse.

l'attention, et donner une idée exacte du talent de Mlle. Mercœur. Là, les progrès nous paraissent sensibles : l'auteur s'est affranchi des liens qui arrêtaient son essor. On trouve en lui maintenant plus de force, plus d'audace, de la témérité même quelquefois, témérité qu'on ne saurait se résoudre à blâmer pourtant; car elle est le fruit d'un génie ardent et fier. Il y a dans ces morceaux, de la poësie, presque constamment de la verve, de l'inspiration et souvent un raisonnement profond et des sujets variés.

Après avoir, à l'imitation de tous les poëtes de nos jours, payé son tribut au courage malheureux des enfants de l'Hellénie, en traçant le tableau brillant intitulé le *Songe* ou les *Thermopyles*; Mlle. Élisa, dans *la Pensée*, peint cette vague mélancolie de l'âme, cette tendre rêverie, qui inspirèrent si bien la sensible Valmore. Nous osons croire que ce charmant poëte ne désavouerait pas les vers suivants :

. . . .

Je m'asseyais alors, et j'écoutais, pensive,
Le triste et doux soupir de la brise plaintive.
Mais pourquoi donc ainsi m'arrêté-je souvent ?
Pourquoi, tout effrayée, écouté-je en tremblant ?
Eh bien ! c'est qu'une vague et funeste pensée
Passe, accablant fardeau, sur mon âme affaissée;
Et qu'attristant mon cœur, la voix de l'avenir
De la fuite des jours tout bas vient m'avertir.
O Lyre ! en exhalant l'adieu de l'harmonie,
Si tu peux résonner sous l'aile du génie;
Souriant au trépas sans éprouver d'effroi,
Je dirai quand sa main viendra peser sur moi :
« La mort versant l'oubli des peines qu'elle achève,
» Est le dernier repos..... c'est un sommeil sans rêve. »

Les bornes de cet article nous empêchent de citer un plus grand nombre de ces pièces remarquables, parmi lesquelles nous indiquerons une ode *sur le Sublime*, les *Adieux à l'Existence*, *Tout est Passé*, l'*Incertitude*, l'*Illusion*, la *Gloire* et l'*Indigence*; toutefois, nous ne nous séparerons pas de Mlle. Élisa, sans emprunter quelques strophes à cette dernière ode.

Dieu nous jette au hasard un moment sur la terre,
Et l'existence à l'homme est pesante ou légère;
Ce qui lui semble un âge est à peine un seul jour :
L'un tombe au premier pas, quand un autre s'élève.
Libres ou dans les fers, nous poursuivons un rêve
D'ambition, de gloire, ou d'ivresse, ou d'amour.

Et le mien (que les cieux prolongent ce délire) !
Est d'enchaîner la gloire au magique sourire,
Et je poursuis encor mon songe inachevé.
Mais un vent m'a brisé comme un roseau fragile ;
Ainsi, le voyageur qui cherchait un asile,
Le soir, sur le chemin dort sans l'avoir trouvé.

Aussi, pourquoi ce rêve ? Ici-bas le poëte,
Chaque jour, repoussé par la pitié muette,
N'a jamais que de loin contemplé le bonheur,
Et, de gloire et d'oubli s'abreuvant tout ensemble,
Sans le trouver, cherchant quelqu'un qui lui ressemble ;
N'a pas un sein ami pour appuyer son cœur.

Une production qui s'éloigne entièrement du genre de toutes les précédentes, termine ce recueil : *c'est Annibal mourant.* Nous regrettons de ne pouvoir offrir à nos lecteurs quelques fragments de ce morceau dramatique, qui renferme des vers dignes de la tragédie, et prouve que Mlle. Elisa Mercœur peut prendre tous les tons.

Maintenant, attendons que l'opinion publique se soit prononcée sur cet ouvrage qui, comme on l'a dit, est un *événement inoui dans les annales de la littérature provinciale.* Bientôt nous reproduirons, dans l'intérêt de l'auteur, les justes éloges, les critiques raisonnées que nous aurons recueillis. Nous ne pouvons aujourd'hui devancer ce jugement ; mais nous dirons du moins, sans crainte d'être démenti, que ce recueil révèle un véritable talent poëtique ; et, si notre jeune muse rencontre auprès de ses compatriotes la protection bienveillante, l'appui favorable que lui méritent sa grande jeunesse et son sexe ; si d'utiles encouragements parviennent à soutenir et à diriger cet enthousiasme qui fait le vrai poëte, avec de nouvelles études et des progrès toujours croissants, elle doit marcher un jour sur les traces des femmes célèbres dont le talent en ce moment honore notre France.

LUDOVIC.

ERRATA.

Fragment d'un poëme sur la poste.

54.e Livraison, page 509, 7.e vers, au lieu de *lois* lisez *lois*. — Avant dernier vers, au lieu de *couleurs*, lisez *coureurs*.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LETTRES A NANINE, SUR LA BOTANIQUE,

PAR M. LETOURNEUX, DE RENNES (1).

L'aimable auteur des *Lettres à Emilie*, après avoir enseigné au beau sexe le brillant système de la mythologie, voulait avec la même grâce et le même esprit, lui dévoiler les secrets de la *botanique* : la mort l'arrêta dans son entreprise. Quelques imitateurs, plus savants qu'aimables, tentèrent de remplacer ce charmant professeur; mais pour entraîner les dames dans ces excursions Linéennes, il fallait, sous les charmes du langage, et grâce au merveilleux des tableaux, dérober ce que les principes de l'art pouvaient avoir de trop aride, il fallait inspirer aux écolières assez d'enthousiasme pour les déterminer à parcourir une avenue longue et pénible, avant d'arriver au lieu qui renfermait toutes les merveilles annoncées. M. Letourneux semble avoir atteint ce but; les images qu'il fait passer sous les yeux de ses lectrices sont bien faites pour les séduire; étonnées au premier abord, des prodiges sans cesse renaissants que présente l'étude de cet art enchanteur, elles seront conduites peu-à-peu à désirer d'en connaître les causes; l'espoir d'en découvrir de nouveaux, leur fera surmonter aisément l'ennui d'étudier la classification des plantes, les noms des familles; alors l'objet de l'auteur sera parfaitement rempli. Ecoutons-le nous raconter lui-même, comment il a été amené à composer ce livre : le premier succès qu'il a déjà obtenu est le gage de ceux qu'il doit obtenir encore.

Quelques dames se trouvant à la campagne avec lui, l'avaient plaisanté sur son goût pour les *herbes médicales*. « Piqué de ces légers sarcasmes, dit-il, je gageai qu'avant huit jours, si l'on voulait me prêter quelque

(1) Un vol. in-18; à la librairie ancienne et moderne, au Palais Royal, à Paris.

attention, je ferais passer mon enthousiasme pour la botanique dans le cœur de mes plus satyriques adversaires. On m'en porta le défi, et j'acceptai.

» Je commençai par enchaîner la curiosité de mes aimables incrédules, par leur dévoiler l'existence des amours des plantes; on rit d'abord de ce que l'on ne regardait que comme une fiction; mais je leur offris des faits si concluants, que l'on commença à croire que je parlais sérieusement. Bientôt chaque fleur que l'on rencontrait me fut soumise, et je fus sommé d'en désigner le nom, et surtout de dire quel était le mari et quelle était l'épouse. De l'incrédulité, on était arrivé au doute, et du doute on passa subitement à l'admiration et à l'engouement; l'on m'imposa, bon gré, mal gré, le rôle de professeur de botanique. Il fallut établir mon école sous l'ombrage d'un des bosquets qui avoisinaient le château, et chaque jour un des organes des plantes formait l'objet de la leçon. Sentant bien qu'une sèche analyse aurait promptement refroidi mon inconstant auditoire, je m'occupais chaque matin de réunir quelques idées, et de les orner des attraits de la poésie, pour les offrir le soir à l'avidité de mes jeunes élèves. »

Le professeur, nous en sommes certains, doit exercer la même influence sur toutes ses lectrices, et le seul reproche qu'elles seront en droit de lui faire, c'est de n'avoir pas assez développé son sujet; cependant un grand nombre de notes, placées à la fin de l'ouvrage, donnent sur les notions premières de la botanique des explications très-claires et très-exactes.

Le style de M. Letourneux est à la fois simple et gracieux, l'auteur sait l'animer par des images riantes et une poésie facile; nous ne doutons nullement que l'élève, après avoir moissonné d'enchantements en enchantements n'accorde au professeur la seule récompense à laquelle il aspire; elle dira un jour (comme aime à le croire M. le Tourneux), en se rappelant son premier guide:

» D'un plaisir pur et plus tranquille
» Il nous apprit à goûter les douceurs;
» Et de l'ennui brillant des vains jeux de la ville,
» Dans le bois solitaire il délassa nos cœurs;
» Il [illegible] pour la plante vulgaire!
» Le lichen qui des murs tapisse les débris,
» Partage avec les fleurs de la rive étrangère,
» Le [illegible] mérite de nos regards surpris.

---

(1) Un vol. [illegible]
[illegible] Paris.

PROVERBES ROMANTIQUES,

PAR A. ROMIEUX (1).

Tout le monde a lu les charmants petits tableaux de M. Leclercq; tout le monde a applaudi ces portraits peints d'après nature, et a souri à ces *vérités* trop *vraies* pour paraître sur la scène, et destinées seulement à faire rire les amateurs des salons, en évitant le sauf-conduit des contrôleurs dramatiques. M. Théodore Leclercq avait prouvé qu'on pouvait *encore représenter la société devant elle-même*, et donner à ces légères esquisses un attrait piquant que nos théâtres n'avaient pu encore nous dévoiler, un jeune imitateur s'élance sur les pas du *Molière des salons*. Des proverbes romantiques! vont s'écrier les acteurs bourgeois : cet audacieux sectateur de la nouvelle école voudrait-il donc introduire son idole jusques dans les châteaux, et, plus téméraire encore que ceux qui ont envahi les coulisses du *Théâtre-Français*, transporter le néologisme et les inversions, entre deux paravents, dépouiller le modeste proverbe de sa simplicité toute classique, et faire parler à l'adjoint du chef-lieu le langage du *Rénégat* ou du *Solitaire*? Rassurez-vous, messieurs, le style de l'auteur est simple et naturel; ses personnages, loin d'être des objets fantastiques, tiennent on ne peut plus au positif et sont pour la plupart d'une ressemblance qui effraie; il vous demande seulement la permission d'enjamber par dessus les unités de temps et de lieux : vous lui ferez aisément cette petite concession, et là, du moins, l'infraction aux règles d'Aristote ne tire pas à conséquence; elle ne peut qu'ajouter à vos plaisirs. Rassurés sur ce point, et sans vouloir reproduire ici la défense du vrai romantisme que l'auteur entreprend d'une manière très-ingénieuse, vous plairait-il de visiter les *petits intérieurs* de M. Romieux, je ne vous les indi-

(1) A Paris, à la librairie de Ladvocat, quai Voltaire; à Nantes, à la librairie du *Lycée*.

querai pas tous cependant.— Pourquoi?—Parce que je ne serai pas lu seulement par des amateurs de salon, et qu'on ne peut pas écrire dans un journal tout ce qui se dit entre deux paravents. Cependant, pour vous donner une idée de la manière et du style de l'auteur, choisissons le sujet le moins scabreux, le *Cosmopolite*, par exemple. Arthur, jeune homme ardent, impétueux, a résolu de quitter Paris, de voyager. « Je suis las, s'écrie-t-il devant son ami qu'il veut entraîner avec lui, » je suis las d'être témoin de tant de sottises; je veux » quitter un pays où les illusions sont détruites, où le » positif et l'égoïsme ont glacé tous les cœurs, où tan- » dis que l'un parle de morale religieuse et couvre » d'or les tables d'écarté, l'autre regrette hautement » l'austérité républicaine, et mange des truffes à chaque » repas; où l'on ne voit enfin que charlatans et compères » qui vendent leur baume au plus haut prix, en riant » des sots qui l'achètent. » Richard, l'ami de notre enthousiaste, est un indifférent, il cherche à combattre les idées d'Arthur. L'éloquence de ce dernier, l'entraîne enfin, il consent à suivre le jeune cosmopolite, qui va commencer sa tournée par l'Espagne, où il voit en perspective la patrie de *Gonzalve*, de *Figaro*, les vignobles de *Malaga* de *Xerès* et d'*Alicante*, les yeux noirs et la taille divine des *Catalanes* ou des *Navarroises*. Nous voilà maintenant en Catalogne, la réalité est bien différente : une auberge misérable, un hôtelier scrupuleux, qui dénonce nos voyageurs, parce qu'ils ont un volume de Voltaire en poche, un alcade qui veut les arrêter, un peuple furieux qui demande leur tête, en voilà assez pour engager nos voyageurs à essayer d'un autre pays; ils arrivent en Allemagne, au milieu d'une troupe d'étudiants de l'association des *Burschen*, qui, fuyant les doctrines mondaines, propagent les lumières, donnent des leçons de vertus, et boivent à la liberté et aux dames, dans une tabagie, au milieu d'un nuage de fumée. Nos jeunes gens sont reçus avec des transports de joie, on les invite à assister à un duel entre un Burschen de leur confrérie et un de la foi d'Allemagne. Tout se passera dans les règles. Arthur, à cela près des tourbillons de fumée qui l'aveuglent, paraît enchanté. « Je vois, Messieurs, qu'on ne m'avait

pas trompé sur votre compte. C'est ici que le patriotisme existe et se propage dans toute sa vigueur première ; vos mœurs simples et sévères, vos pensées grandes et généreuses, réchauffent mon imagination engourdie, et il me semble que je serai meilleur, quand j'aurai vécu parmi vous.

Thielmann, étudiant. — N'en doutez pas ; mais il faut avoir la vertu pour but unique de vos actions.

Arthur. — C'est, sans contredit, le plus noble.

Thielmann. — L'amour de la vertu doit vous conduire à l'exaltation contre le vice, et de là contre les vicieux.

Arthur. — Ce sentiment est naturel.

Staub, étudiant, (criant) : Faites donc donner de la bière.

Thielmann. — Nous en demandons un gage de votre part. Un ancien Burschen, enfant dégénéré, comme ils le deviennent malheureusement presque tous en retournant parmi les Philistins, est aujourd'hui assesseur au tribunal de Cassel. Il a poussé l'audace jusqu'au point de publier un livre contre les universités allemandes, et ce crime ne peut rester sans vengeance ; c'est à vous que nous en remettons l'honneur.

Les étudiants. — Oui, Oui !

Arthur. — A moi, Messieurs !

Thielmann. — A vous. Ce n'est pas un assassinat que nous vous demandons. Provoquez-le, et que le traître soit obligé de croiser son épée avec la vôtre. Il ne peut manquer de tomber sous vos coups, car l'homme libre triomphe toujours de l'esclave.

Les étudiants. — Houzza !

Une voix. — Aux mânes de Sand !... (Profond silence.)

Arthur. — Je pense, Messieurs, que c'est une épreuve que vous me faites subir ; car une telle action serait contradictoire avec vos principes. La liberté vous est chère...., respectez-la donc chez tout le monde ; voulez-vous enchaîner la presse, son organe le plus actif ? Qui vous a donné le droit de punir l'auteur d'un mauvais livre, vous qui blâmez, dans les gouvernements, l'exercice de ce droit ! Je ne serai pas l'instrument d'un tel abus, et si c'est là le gage que vous

exigez de mon zèle, je refuse absolument de le donner.

Les étudiants. — A la porte!

Quelques voix. — Il faut le tuer!

Une voix. — Point de Français. (On lance un pot de bière qui va frapper le mur.)

Arthur. — Messieurs, suis-je en danger parmi des hommes qui se disent libres? Je ne puis répondre à tous, mais qu'on me donne une épée, et je tiendrai tête à qui le voudra.

Thielmann. — Je suis votre homme, et je me charge de combattre pour les principes que vous avez outragés.

Les étudiants. — Bravo!

Thielmann. — Avant de nous séparer, frères, je vous rappelle que demain nous tiendrons une séance où je vous présenterai quelques nouvelles idées sur les moyens de régénérer l'Allemagne, et de repousser l'envahissement de la sainte-alliance. En attendant, buvons à la ronde, et vive à jamais notre pays! Soyons toujours purs et fidèles comme l'ont été nos pères, et n'oublions pas ce que nous devons à la postérité! Oui, les Burschen sont libres.

Les étudiants. — Houzza!!

De son côté, Richard a été appelé en duel par un étudiant, pour s'être permis quelques plaisanteries sur le compte de *sa promise;* nos deux jeunes gens, très-heureux d'en être quittes pour une égratignure, s'empressent de quitter ce pays de *penseurs* où le fanatisme idéologique peut être si funeste. La Grèce les appelle; en abordant ce sol sacré, ils rencontrent un major allemand qui se hâte de quitter l'armée des Hellènes, parce qu'il n'y a pas d'avancement, qu'on ne trouve là *ni feuille de prêt, ni masse de linge et de chaussure*, et qu'il est très-pénible pour un tacticien d'aller faire lui-même le coup de fusil, et de commander à des hommes qui n'ont pas de discipline et ne savent pas exécuter la charge en douze temps. Arthur et Richard sont faits prisonniers: une rançon de trois mille piastres les délivre. Tous deux désenchantés reprennent le chemin de la France, en avouant que c'est de tous les pays celui où l'on peut jouir le plus

tranquillement de la vie, et que le sage doit rester où il se trouve bien.

Nous voudrions pouvoir citer les autres proverbes : l'art dramatique, le conseil de *famille*, le *Portefeuille d'un vieux garçon*, le... mais il faut être discret.

LES ÉTATS DE BLOIS,

OU LA MORT DE MM. DE GUISE;

Scènes historiques, par l'auteur des BARRICADES (1).

De toutes les manières d'écrire l'histoire, il n'en est pas de plus originale et en même temps de plus vraie, que celle adoptée par l'auteur des *Barricades*. En mettant dans ce premier tableau les récits des historiens en action, en déroulant sous la forme d'un long drame de grands événements politiques, il avait fait entrevoir quels étonnants effets on pouvait produire ; grâce à cette innovation bizarre, une simple narration se transformait en un tableau brillant et animé ; on semblait retrouver la véritable physionomie, les gestes et le langage de chaque personnage, avec ces développements immenses et même minutieux que n'auraient pu présenter le cadre resserré du drame ordinaire, où les récits rapides et sévères de l'histoire. Là, l'écrivain ne saisit que les sommités, cherche avant tout l'ensemble d'un caractère et *l'historien dramatique* en détaille les moindres traits : c'est comme une contre-épreuve qui vous permet de vérifier les proportions, d'observer sous tous les aspects le personnage déjà esquissé devant vous. Encouragé par ce premier succès, l'auteur a donné la suite des *Barricades*, les *États de Blois*. Ainsi que l'auteur s'y attendait, on a trouvé dans ce dernier sujet plus d'unité d'action et d'intérêt dramatique : il est vrai, comme il

(1) Un vol. in-8°. Paris, Ponthieu et compagnie, à la librairie du *Lycée*; prix : 7 fr. 50 c.

le dit lui-même, que les faits se trouvent disposés si heureusement pour l'histoire, qu'en se bornant à en faire la copie fidèle, on ne saurait manquer de lui donner quelque chose de théâtral.

Nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de leur offrir quelques-unes de ces scènes originales et toutes historiques. L'action commence au moment où les états réclament à grands cris de Henri III la suppression des tailles qui avaient été nouvellement imposées pour subvenir aux frais de la guerre ; le duc de Guise, qui cherchait toutes les occasions de se rendre populaire, vient d'appuyer la demande des états. Les deux caractères principaux sont peints avec une vérité tout à fait remarquable, on croit les voir vivants. D'un côté, paraît le faible et inquiet Henri III, jaloux de la puissance du duc, le détestant au fond du cœur, mais cachant son aversion sous les apparences de l'amitié, de la confiance, et forcé de céder aux volontés de cet audacieux sujet.

C'est l'enfant craintif, haineux qui n'ose s'affranchir tout seul du joug que lui impose son gouverneur et se console de cet esclavage en maudissant en secret son tyran, et en excitant continuellement tous ceux qui l'entourent à servir sa vengeance. D'un autre côté, l'orgueilleux Guise, s'érige en véritable despote, flattant le parti populaire et ne prenant pas même le soin de cacher aux yeux du roi son ambition sous les dehors du respect, il aime à s'aveugler sur sa fortune et repousse avec indifférence l'image des périls que ses amis lui mettent sans cesse devant les yeux. Autour d'eux se trouvent groupés l'altière et superstitieuse mère de Henri III, les cardinaux de Bourbon, de Vendôme et de Gondy, les maréchaux d'Aumont et de Retz, les courtisans Bellegarde et Loignac, le brave et loyal Crillon, etc.; puis, parmi les partisans du duc de Guise, le cardinal, son frère; la duchesse de Nemours, sa mère; d'Espignac, archevêque de Lyon, etc., et parmi les députés aux états le conseiller Pasquier et le célèbre Michel de Montaigne. Nous n'entreprendrons pas d'analyser ici tous les détails de ce drame immense dans lequel apparaissent plus de quatre-vingts personnages; nous ne chercherons point à reproduire cette foule de petits tableaux originaux qui font tour à tour con-

naître la physionomie de l'époque et le caractère de chaque personnage. Nous nous contenterons de citer des fragments de quelques-unes des scènes les plus intéressantes de l'ouvrage.

Le Roi, après de longs combats, s'est enfin décidé à frapper les grands coups : il veut la mort de Guise ; Loignac, gentilhomme de la chambre, a promis le premier de se charger de l'exécution de ce hardi projet ; bientôt les ennemis du Duc sont prévenus, tous y donnent leur assentiment. Le sort de Guise est arrêté, un grand conseil est convoqué pour le lendemain avant le lever de l'aurore. Malgré les bruits sinistres qui circulent et les sages avertissements de ses partisans, le Duc refuse de croire au complot ; il doit se rendre au conseil.

SCÈNE IX.

Vendredi, 23 décembre, 4 heures du matin.

La chambre à coucher du Roi.

Il est nuit. La chambre n'est éclairée que par une petite lampe placée sous le manteau de la cheminée.

Le Roi, à moitié habillé, est assis sur son lit.

Oui bientôt, je crois... Non. — Mon Dieu! que cette nuit est longue!... Certainement il est plus de quatre heures.... Ils m'auront oublié.... Comment peuvent-ils dormir! (*Il prête l'oreille*). Ah! pour cette fois je ne me trompe pas, on frappe à la porte... Qui va là? Est-ce vous, Du Halde?

Du Halde, derrière la porte. — Oui, Sire, c'est moi; il est quatre heures.

Le Roi, *ouvrant*. — Parbleu, je le crois bien! arrivez donc, mon ami.

Du Halde, entrant. — Sire, Mlle. Dubois, la femme de charge de la Reine ne voulait pas me laisser passer.

Le Roi. — Vous avez donc réveillé tout le château pour veiller le Roi?

Du Halde. — Mais non, Sire; je n'ai rencontré que Mlle. Dubois.

Le Roi. — C'est bon; marchez plus légèrement Du Halde... et soufflez votre lampe... Que vous faites de

bruit ! Prenez donc garde ! ma mère est malade, et vous savez qu'elle couche ici dessous.

. . . .

(*Entrent Bellegarde et quatre ordinaires.*)

Le Roi. — Très-bien, Bellegarde, vous marchez sur la pointe du pied ; très-bien : allez vous asseoir à côté de Du Halde ; et vous aussi Messieurs.

Bellegarde, après qu'il est assis. — Sire, je vous amène M. Sainte-Malines, M. Sériac, M. Chalabre et M. Labastide.

Le Roi, à voix basse. — Ces Messieurs sont les bienvenus : nous leur parlerons tout à l'heure..... mais pour le moment, rien que du silence, je vous en prie. Bellegarde, avez-vous vu votre ami Larchant ?

Bellegarde. — Sire, il est dans la basse-cour avec ses Ecossais ; dès que six heures sonneront, il ouvrira la grande porte et se placera au pied de l'escalier.

Le Roi. — Tout va bien.

(Après un long silence, on entend du bruit dans le petit escalier.)

Ah ! mon Dieu ! en voici qui ne sont pas attentifs comme vous, Messieurs, il font un bruit avec leurs bottes !..... (Il se lève et ouvre la porte de l'escalier.) Chut ! chut ! plus doucement, mes amis ; plus doucement.

Loignac entrant. — Nous faisons ce que nous pouvons, Sire...

Le Roi. — Aussi, pourquoi montez-vous tous ensemble.

(Entrent, après *Loignac*, *Ornano*, *Rambouillet*, *d'Aumont*, *Montséry*, *Saint-Gaudin*, *Duguast*, *Halfrenas*, *Herbelade et Saint-Capautel.*)

D'Aumont. — Rien n'est perdu, Sire ; l'ennemi dort encore.

Le Roi. — C'est justement pour cela qu'il ne faut pas battre le tambour. — Allons, Messieurs, asseyez-vous, ou ne bougez pas : si vous continuez cette promenade, vous verrez qu'avant un quart d'heure, tout le monde, dans le château et par la ville, dira que j'ai une armée dans ma chambre. (*Ils s'asseyent.*)

Là, bien.... — Maréchal, il y a place sur mon lit.

(D'Aumont s'assied à côté du Roi, sur le lit.)

Messieurs, il en est parmi vous dix ou douze qui n'ont point encore appris de ma bouche, pour quel sujet je les appelle; mais à voir le secret que j'apporte à tout ceci, ils se doutent déjà que la chose est d'une grave conséquence, et assez périlleuse pour demander l'assistance de tant de braves gens.... C'est surtout à vous que je m'adresse, messieurs mes gentilshommes, il n'y a aucun de vous qui ne me doive un peu de reconnaissance, pour tant de bonnes grâces et de libéralités que j'ai répandues sur vous. Maintenant je veux à mon tour vous devoir quelque chose, mes amis, l'occasion est urgente: il y va de mon honneur et de ma vie! ne m'entendez-vous pas déjà?.... Vous savez quel est mon plus mortel ennemi; eh bien! apprenez qu'il est à la veille de mettre le comble à sa félonie: voilà pourquoi j'ai besoin de vos fidèles épées: je suis résolu à lui porter le coup qu'il me prépare: point de milieu, il faut que je meure ou qu'il meure; et que ce soit ce matin.... Mes amis, me promettez-vous que c'est lui qui mourra?

Sainte Malines. — Je vous le jure, Sire.

Tous les ordinaires. — Nous vous le jurons.

Le Roi. — Bien, Messieurs; bien, j'avais pleine assurance que vous étiez prêts à faire tout ce que vous commanderait votre Roi pour le bien de sa personne et de son état. Çà, voyons: qui de vous a des poignards?

Sériac. — (Tirant une large lame de sa ceinture.) Voici le mien: lame d'Ecosse, je réponds de la trempe.

Le Roi. — Et vous M. Sainte-Malines, vous n'en avez point? ni vous, Messieurs?... attendez.

(Il prend la lampe sous le manteau de la cheminée et va chercher dans un tiroir un petit coffre qu'il pose sur son prie-dieu.)

En voici.

. . . .

. . . .

Mes amis, mes amis, pas de temps à perdre! chacun est-il à son poste? Loignac, vous restez là?.... Bien. Quant à Duguast.... Mais où est-il?

Duguast. — Me voilà, Sire.

Le Roi. — Capitaine, à l'escalier ; là...., bon ! (*aux ordinaires.*) Vous, Messieurs, promenez-vous tranquillement.... pour moi, j'entre dans mon cabinet...., donnez-moi le temps seulement de dire un *Pater*, et je vous envoie votre homme. — « C'est vous Revol qui irez l'appeler..... Mais où allez-vous ? pas encore.... Quand il en sera temps. Passez dans mon cabinet..... Mon Dieu ! comme vous voilà pâle !.... Vous me gâterez tout !.... Frottez vos joues, Révol, frottez vos joues.

Révol. — Sire, il n'y a pas de mal.... Soyez en repos.

Le Roi. — C'est bien (*aux ordinaires.*) Surtout mes bons amis, tenez-vous en garde. Vous le savez, il est fort et puissant, il peut vous donner de rudes coups.... j'en serais marri. — Allons, nous touchons au moment... Alphonse, Bellegarde, venez avec moi.

(*Il entre dans son cabinet.*)

SCÈNE IX.

LA SALLE DU CONSEIL.

(*La porte qui donne sur l'escalier s'ouvre : on aperçoit Larchant et quelques écossais placés sur les degrés; un moment après, Guise, vêtu d'un habit de satin gris, paraît sur le seuil de la porte, tenant un papier.*)

Guise, se retournant vers les Écossais. — Messieurs, je me charge de votre requête ; soyez assurés que j'en parlerai devant le Roi. — Mais pourquoi restez-vous là ? Vous pouvez vous en aller.

Larchant. — Ah ! monseigneur, mes pauvres camarades ont tant envie de savoir quel sera pour eux l'effet de vos bontés, qu'ils vous prient de les laisser à cette porte jusqu'à ce qu'on ait décidé sur leur sort. Ne nous refusez pas cette grâce, Monseigneur.

Guise. — C'est contre l'usage.... mais si tel est votre désir, à cela ne tienne, mes amis.

Larchant. — Merci, Monseigneur.

(*Le duc entre, l'huissier du conseil ferme la porte.*)

Guise: — Salut ! Messieurs.

(*Tous les membres du conseil se lèvent et le saluent. — Il dépose sur le bureau le papier qu'il tient à la main.*)

Monsieur Pétremol, nous lirons cette requête, s'il vous plaît. (*apercevant D'Aumont.*) Comment, M. le Maréchal, vous ici? c'est le jour des nouveautés.... Une compagnie d'archers à cette porte, et votre seigneurie au conseil des finances?

D'Aumont. — Vous avez raison, Monseigneur, ce ne sont pas mes affaires; mais je viens donner un coup de main à mon ami Larchant.

Guise. — Vous êtes partout le bien venu, M. le Maréchal.

Le maréchal Retz, bas à M. de Gondy. — Ne vous semble-t-il pas que Monseigneur le duc a le visage défait et l'air souffrant?

. . . .

. . . .

(*La porte de la chambre du Roi s'ouvre, entre Revol.*)

Revol, *s'approchant de Guise.* — Monseigneur, Sa Majesté vous prie de venir lui parler.

Guise. — Le Roi me demande?

Revol. — Oui, Monseigneur; il vous attend dans son vieux cabinet.

Guise. — J'y vais, Monsieur.

(*Grand silence dans toute la salle.... Les conseillers se regardent les uns les autres d'un air mystérieux.*)

. . . .

Rambouillet. — Monsieur de Marillac, nous sommes à vous, continuez votre lecture.

Marillac. — Article I.er A partir de la Pâque prochaine...

Le Cardinal de Guise, l'interrompant. — Pardon, Monsieur, laissez nous écouter....

D'Espignac. — Quel bruit!

(*On entend quelques cris et un grand trépignement de pieds dans la chambre du Roi.*)

Le Cardinal, se levant si brusquement qu'il renverse son siége. — Dieu! c'est mon frère que l'on tue.

D'Espignac. — Tout est perdu!

(*Il s'élance vers la porte et l'ouvre précipitamment: on entend le Duc crier d'une voix étouffée.* Mes amis! trahison! mes amis! mes amis!....

Le Cardinal, accourant. — Nous voici, nous voici, entrons, d'Espignac.

D'Aumont, fermant brusquement la porte et tirant son épée. Ne bougez pas, Messieurs; qui ne veut mourir, ne bouge (*il saisit le Cardinal par le bras*). Monsieur de Retz, aidez-moi.

(*Le maréchal de Retz tire l'épée et arrête d'Espignac,*

D'Aumont retenant le Cardinal. — Ne vous débattez pas, M. le Cardinal, le Roi a affaire de vous.

D'Espignac. — Nos vies sont en vos mains, Messieurs, au nom du ciel !.....

Le Cardinal. — Infâme guet à pens !

D'Aumont. — Holà ! à nous, les Ecossais !....

(*La porte s'ouvre ; les archers, entrent dans la salle, l'arme au poing et criant vive le Roi !*)

Le Cardinal. — Mort et damnation, canaille ! la mort, cent fois la mort à votre bête féroce.

D'Espignac. — Moderez votre colère, Monseigneur, nous sommes entre leurs mains.

Le Cardinal. — Et que m'importe ? qu'ils m'égorgent aussi, je ne demande pas mieux ; mais laissez-moi maudire ce Judas sanguinaire, ce satan incarné !... Qu'on me conduise devant lui : que je lui dise en face qu'il est un monstre, un tigre.... Je me sens la force de le mettre en pièces !... mes ongles me serviront de poignards. (*Il tombe abattu dans un fauteuil.*)

Rambouillet, bas au maréchal de Retz. — Voilà des paroles qui pourront lui coûter cher.

Le Cardinal. — D'une voix pleine de sanglots : — mon pauvre frère....

D'Aumont. — Attendons les ordres du Roi.

(*Les archers se rangent autour du Cardinal et de d'Espignac. D'Aumont et de Retz l'épée à la main vont causer avec les autres membres du conseil.*)

CHANSONS ET POÉSIES DIVERSES,

PAR M. A. DÉSAUGIERS (1).

Voilà le plus gai de nos troubadours, le digne soutien de la chanson en France, l'élève et l'émule de

(1) Un vol. in-18, à Paris, à la librairie de Ladvocat ; à Nantes, à la librairie du *Lycée*.

Laujon, et l'un des plus anciens habitants du *Caveau*. Depuis vingt ans ses joyeux et spiritituels refrains ont été répétés par tous nos épicuriens ; le peuple les a adoptés, et la haute propriété leur a plus d'une fois accordé l'accès de ses salons. Couplets moraux, tableaux grivois, parodies grotesques, tous enfants de la même famille, apparaissent tour à tour sous des traits divers, et tous sont empreints de cette gaîté franche et naïve qui anima constamment leur père et soutint son courage même en présence des dangers et de la mort. De nouveaux enfants sont venus se joindre aux premiers, ils ne sont point indignes de leurs frères aînés, c'est ainsi qu'après avoir retrouvé *la petite revue*, *la plume*, *l'hymne à la gaîté*, *la charmante parodie de la Vestale et la chanson classique de M. et de M.me Denis*, on ne lira pas avec moins de plaisir *le Code Epicurien*, *En Attendant*, *Paris en Miniature*, *Cadet Buteux à Longchamp*, etc. Ce volume forme la première livraison des chansons de M. Desaugiers: puisse la verve de ce fecond chansonnier nous en fournir encore bon nombre d'autres.

ŒUVRES POÉTIQUES

DE GEORGES CANNING,

Premier Ministre de S. M. Britannique,

Traduites en vers français (texte en regard), et précédés d'une notice sur la vie, par M. Benjamin Laroche (1).

S'il est un homme qui ait essayé de toutes les illustrations, revêtu tous les titres, et ravi à la fois à la fortune et aux génie leurs plus précieuses faveurs, c'est à coup sûr le fameux diplomate de la Grande Bretagne. Orateur, homme d'esprit, poëte, homme d'état, ses harangues, ses conversations, ses poésies, sa politique, ont tour à tour occupé l'attention ou charmé

(1) Un vol. in-18 orné du portrait de Georges Canning. A Paris, à la librairie de Doutté-Dupré, rue Richelieu, n.° 45 ; à Nantes, à la librairie de Mellinet-Malassis ; prix : 3 fr. 50 c.

les loisirs de ses compatriotes. Comme homme d'état, comme orateur, M. Georges Canning est suffisamment apprécié en France ; peut-être comme homme de lettres est-il moins connu. M. Benjamin Laroche, en publiant ses œuvres poétiques a voulu nous mettre à même de juger si cette dernière qualité doit être ajoutée à toutes celles qu'il possède déjà, et que lord Byron lui-même avait accordée à l'illustre ministre.

Les lecteurs du *Lycée* se rappellent sans doute qu'un de nos collaborateurs dans une notice très-intéressante sur Georges Canning, insérée dans la 52.e livraison, a cité plusieurs morceaux du ministre-poéte, traduit en en prose ; ils ne seront peut-être pas fachés de les comparer avec la traduction en vers de M. Benjamin de la Roche. Nous citerons d'abord le morceau suivant tiré du poëme de la morale moderne (1).

Vois : la philantropie à tes yeux vient s'offrir :
Non celle que nos maux chaque jour font gémir ;
Qui, soutien de la veuve et l'appui de l'enfance,
Du timide orphelin prend en main la défense,
Non celle qui pour guide ayant l'humanité,
Fait couler à grands flots l'or de la charité ;
Mais celle dont la France arbore la bannière,
Cette philantropie audacieuse, altière,
Embrassant l'univers dans son amour banal,
Et prêchant le mépris pour le pays natal.

. . . .
. . . .

Qu'est-ce en effet pour nous qu'un nom frivole et vain,
Quand notre âme s'étend à tout le genre humain ?
Fi donc ! moi, limiter les devoirs de mon être
Au petit coin de terre où le ciel me fit naître ?
D'autres à leurs pays viendront offrir leurs bras :
L'ami du genre humain a des pensers moins bas ;
Il embrasse à la fois, dans son amour sommaire,
Toutes les nations que le soleil éclaire.
De nos sots préjugés depuis long-temps guéri,
L'Angleterre et Maroc sont égaux devant lui.
La France nous menace ! il n'en prend point d'alarmes :
C'est pour ces pauvres Turcs qu'il réserve ses larmes.
Concitoyen du monde, il est tout et n'est rien ;
Est de tout les pays, de tous.... hormis du sien.

On trouve dans ce recueil la fameuse ode sur l'asservissement de la Grèce, dont les journaux de Paris ont tant parlé ; plusieurs autres, adressées à Pitt et aux mânes de son fils ainé ; elles sont suivies de notes in-

(1) Voyez la 52.e livraison du *Lycée*, pages 330 et 331.

téressantes rédigées par le traducteur et par l'auteur lui-même. Au moment ou l'Europe a les regards fixés sur le fameux ministre de la Grande-Bretagne, le recueil de ses œuvres poëtiques doit obtenir beaucoup de succès ; c'est principalement dans le poëme de la *Morale moderne*, qu'on reconnaîtra cet esprit vif et satyrique, qu'il apporte si souvent à la tribune. La traduction de M. Benjamin Laroche est élégante ; elle offrait beaucoup de difficultés : l'auteur s'en est tiré avec assez de bonheur.

LES JEUNES INDUSTRIELS,

OUVRAGE TRADUIT DE MARIA EDGEWORTH; PAR M.me LOUISE Sw. BELLOC (1).

Les noms de miss Edgeworth et de M.me Sophie Belloc semblent devoir donner lieu à un rapprochement intéressant; chacun de ces écrivains occupe un rang distingué dans la littérature de son pays, et a contribué d'une manière active à l'émancipation littéraire de son sexe, par d'heureux essais dans divers genres. L'intérêt qu'excitaient les productions remarquables de miss Edgeworth et de M.me Louise Sw. Belloc devient plus vif encore en voyant ces deux écrivains si bien faits pour se comprendre et s'apprécier, réunir aujourd'hui leurs talents, et se prêter un mutuel secours dans un but utile et tout à fait honorable : celui d'instruire la jeunesse; aussi l'on ne sait laquelle de ces dames on doit le plus louer, ou de celle qui, avec une adresse et un charme infini, a su mettre les principes des sciences industrielles à la portée de l'intelligence de ses jeunes lecteurs, ou du traducteur qui a reproduit dans notre langue les leçons de l'aimable professeur, avec cette délicatesse, cette grâce simple et naïve qui semblent n'appartenir qu'à une femme, et qui étonnent d'autant plus dans M.me Belloc que jus-

(1) A Paris, chez Fortic, rue de Seine, n.° 21; à Nantes, à la librairie du *Lycée*.

qu'ici cet auteur nous avait offert dans tous ses écrits un style grave et élevé, des images fortes et brillantes.

Les jeunes industriels, qui se distinguent des nombreux ouvrages que l'on a écrits sur l'éducation, par une conception originale, une méthode à la fois claire et précise, et des détails tout à fait intéressants, méritaient de fixer l'attention de ceux qui veulent amener la jeunesse à suivre cette impulsion rapide qui entraîne tout vers des perfectionnements nouveaux. Déjà M. de Tollenare, dans un article bien raisonné, avait fait connaître de quelle utilité l'ouvrage de miss Edgeworth pouvait être pour les pères de famille qui, ajoutait-ils, y verront comment d'eux-mêmes, « ils peuvent » diriger leurs enfants vers des études qui sont moins » loin de leur portée qu'on ne le croit communément. » Mais notre collaborateur n'avait rendu compte que des deux premiers volumes, et ceux-ci avaient paru trop intéressants pour que l'on ne désirât pas vivement les deux autres avec impatience. Aussi nous avons été véritablement coupables, pour n'avoir pas prévenu plus tôt nos lecteurs de l'apparition de ces deux derniers volumes. M. de Tollenare a rendu notre tâche plus facile en indiquant avec une grande clarté la forme, l'ensemble, le but de l'ouvrage, et en jetant sur ce sujet des raisonnements profonds. Nous engageons nos lecteurs à relire cet article : ils pourront prendre une idée parfaitement exacte des *jeunes industriels* : nous devons donc nous borner à faire une analyse de la seconde partie en adoptant la même marche.

On a vu déjà nos deux jeunes enfants chercher à se rendre compte des éléments et des résultats de différents arts industriels, à l'aide d'une observation attentive, ou d'une démonstration claire et détaillée; déjà ils ont fait des essais sur la pesanteur de l'air, la théorie de la machine à vapeur, la mécanique; ils ont visité plusieurs manufactures, et des bateaux à vapeur, ils ont fait d'heureuses applications des grands ouvrages exposés à leurs regards, ils vont bientôt en faire de nouvelles et mettre leurs observations à profit.

Nos deux enfants habitent une jolie ferme sur le bord de la mer. Henri veut joindre deux ruisseaux par un petit canal; il imite les grandes écluses qu'il a vues dans ses voyages, et apprend, après plusieurs désa-

pointements, à corriger les accidents de terrain, à vérifier le niveau, à construire les chaussées. Bientôt il entreprend de jeter un pont sur un petit torrent qui forçait sa mère, pendant ses promenades, à prendre un long détour. Une latte courbée entre deux pierres lui donne l'idée de l'arche et lui fait comprendre qu'elle doit tirer toute sa force de ses culées. Grâces aux cintres qu'il s'est procurés, et avec l'aide d'un simple manœuvre, il parvient à construire son pont; mais un orage survient, le torrent s'enfle, le petit chef-d'œuvre est renversé. Henri, loin d'être découragé par ce désastre, cherche à en connaître les causes, il les trouve aisément et entreprend de se corriger; il assied ses culées sur le roc, au lieu de les poser sur un terrain mouvant, il dessine une arche qui lui semble plus convenable, confectionne lui-même les cintres; nouvelle construction, nouvel accident, nouvelles recherches. C'est à la suite de ces divers désappointements qu'il est convaincu de l'utilité des mathématiques; c'est avec l'espoir de réussir complétement qu'il se livre à l'étude. Quelques détails sur un pont en fil de fer, lui font concevoir le projet d'en construire un semblable pour remplacer son pont en pierre: c'est en suivant exactement les instructions qu'il a retenues, c'est en répondant aux questions de sa sœur, en combattant les objections naturelles qu'elle lui propose, que notre jeune ingénieur obtient un succès complet.

Des entretiens sur diverses mécaniques étonnantes ne sont pas perdus pour lui; un petit modèle de charpente est sous ses yeux; il en démonte toutes les parties, étudie leur assemblage, et parvient à construire un toit pour une petite maisonnette. Son père laisse agir le raisonnement, et vient à son secours dans les cas difficiles qui demandent des conceptions trop profondes pour une jeune tête. Il lui fait déduire chaque conséquence accessoire, pour arriver à la solution du problême cherché. Une excursion dans un vieux château, fournit aux deux jeunes gens matière à une discussion intéressante sur l'architecture; en examinant un tableau, ils apprennent à connaître les procédés de la gravure, son invention, ses progrès. Le frère et la sœur habitent quelque temps la demeure d'un ami de leur père, savant distingué, qui leur dévoile toutes les raretés de

son laboratoire. Là, nos jeunes gens marchent de surprise en surprise ; chaque chose est une merveille étonnante ; mais, dans cette exploration scientifique, rien de confus, tout est expliqué avec méthode, tout est analysé; c'est par des effets amusants qu'on leur donne quelques idées de la chimie, et des phénomènes de la cristallisation. Un herbier, et une collection de plantes bizarres, devoilent un instant pour eux une partie des merveilles de la botanique. La distillation, l'astronomie, la science de l'optique, sont autant de tableaux qui passent sous leurs yeux, avec des commentaires toujours appropriés à leur intelligence. L'électricité charme avant tout nos enfants, grâces aux récits de ses progrès et des tentatives des grands hommes qui s'en occupèrent. C'est ainsi, qu'après avoir remonté à l'origine de l'étincelle électrique, on passe en revue le globe de souffre d'Otto-Guerike, le diamant de Boyle, les conducteurs de Nollet et de du Fay; la bouteille de Leyde de Muschenbroek; le cerf-volant de Franklin, etc. Ce tableau entraînant fait travailler la jeune tête de Henri. Son père, en homme sensé, arrête son imagination trop vive, et lui ferme cette carrière immense, qu'il n'est donné qu'au raisonnement de l'homme de parcourir avec fruit et sans crainte de s'égarer.

Mais Henri, tout en se bornant aux premières notions, trouve moyen d'étendre le cercle de ses connaissances. La découverte de la carcasse d'un petit ballon amène l'histoire des aërostats, les entreprises de Montgolfier et de ses imitateurs, la composition du gaz hydrogène, la pesanteur de l'atmosphère, la raréfaction de l'air, enfin le pouvoir de l'ascension. Henri veut faire le petit Montgolfier; il puise dans les conversations de son aimable professeur tous les documents nécessaires pour son opération aërostatique. Aidé de sa sœur, il construit un ballon, et les deux enfants, tout fiers d'avoir réussi à le faire monter dans les airs, pensent déjà aux moyens de perfectionnement à introduire et aux tentatives que l'on pourrait faire pour parvenir à les diriger. Des lectures à la fois instructives et amusantes, des conversations raisonnées contribuent à donner à l'esprit de Henri et de sa sœur un développement rapide. Ils ont parcouru toutes les sommités de la science, mais

avec un ordre parfait ; ils en ont compris les principes, grâces aux accessoires intéressants qui les entourent et en dérobent l'aridité, et à la chaîne du raisonnement qui, d'anneau en anneau, les conduit à la découverte de la vérité.

Un jeune homme qui pourra joindre à ces diverses considérations très-claires, mais un peu générales parfois, les notions premières et détaillées qui sont nécessaires dans la pratique d'un art, trouvera, pour ainsi dire, un cours d'éducation dans ce livre. Les jeunes industriels doivent, non-seulement diriger des enfants vers les études des sciences et des beaux-arts, ils offriront encore à beaucoup de grandes personnes une lecture aussi agréable qu'utile, et leur apprendront peut-être bien des choses qu'elles ignorent.

M. de Tollenare a loué avec juste raison le style de Mme. Belloc. Certes, en lisant cette traduction si simple, dans laquelle les expressions naïves de l'original sont rendues avec tant de bonheur, on aurait peine à reconnaître la plume remarquable qui retraça avec autant de force que de vérité les figures colossales de *Bonaparte* et de *lord Byron*. Mais, comme dit notre collaborateur, il fallait une femme pour traduire une autre femme, et Mme. L. Belloc, a prouvé qu'elle en avait ce tact délicat qui saisit les nuances les plus légères et leur prête un charme inconnu. La publication d'un ouvrage plus utile que brillant ajoute peu de chose à la réputation d'un grand écrivain, mais elle lui mérite la reconnaissance de ses concitoyens, et Mme. Belloc, plus que tout autre, a droit à cette douce et flatteuse récompense.

DE LA PRIÈRE.

De toutes les dispositions du cœur de l'homme, il n'en est pas de plus universelle et de plus constante que celle qui nous porte à chercher dans une puis-

sance suprême un soutien pour notre faiblesse, une lumière pour notre ignorance, et surtout une consolation dans les peines de la vie ; que l'on aille fouiller dans les annales des peuples le plus anciennement connus, que l'on découvre des contrées, jusqu'à présent cachées à nos recherches, on y trouvera toujours des témoignages de la Foi des peuples, et l'expression des vœux qu'ils adressent à l'Eternel ; s'il existe parmi nous quelques hommes qui ne ressentent point ce penchant à la prière, c'est dans le nombre de ceux dont l'existence monotone ne conserve presque rien de vital et dont l'âme est engourdie dans la prison des sens ; mais qu'un événement inattendu, qu'une commotion violente mette leur âme à découvert, alors ils se prosterneront avec tous les autres, et, le front humilié, ils invoqueront le secours céleste dont ils avaient en vain méconnu la nécessité.

L'universalité de la prière est un fait irrécusable, elle est une preuve manifeste du sentiment religieux, qui en est la source ; on prie parce que l'on croit ; tous les hommes prient, parce que la Foi (en prenant cette expression dans toute son étendue) existe dans tous les cœurs, elle existe indépendamment de notre volonté, elle existerait même malgré nous, et l'on voit souvent des hommes qui se vantent de leur incrédulité, croire à des superstitions absurdes, tant il est vrai que le sentiment d'un pouvoir surnaturel est le caractère distinctif de l'homme : il est religieux par sa nature, il ne peut cesser de l'être qu'en cessant en quelque sorte d'appartenir à l'humanité.

Mais d'où vient ce sentiment si naturel qu'il est identique avec nous et inséparable de notre âme ? Il n'est point d'effet sans cause, et celle qui agit en notre cœur sans aucun intermédiaire sensible, appartient assurément à un monde différent de celui que nous habitons ; elle s'est fait connaître à tous les hommes, elle atteint les régions les plus éloignées, elle est d'une force irrésistible et cependant d'une grande douceur, il semble que Dieu lui-même, voulant se révéler au cœur de l'homme, ne pourrait être reconnu à des signes plus dignes de sa grandeur et de sa bonté.

Aucun homme de bonne foi ne conteste l'existence d'un Dieu créateur : il suffit de lever les yeux au ciel et d'y contempler ces mondes innombrables, qui roulent sur nos têtes dans un ordre si merveilleux, pour reconnaître qu'ils ne sont pas l'ouvrage du hasard et qu'une intelligence souveraine entretient leur admirable harmonie ; il suffirait même d'abaisser nos regards sur la terre : les richesses dont elle est couverte, l'aimable variété, le doux parfum des fleurs, la saveur des fruits qui leur succèdent, l'instinct des animaux mêmes les plus faibles et en apparence les moins dignes de fixer notre attention, tout nous atteste une sagesse infinie qui préside à la nature ; elle se montre dans l'abeille et dans la fourmi comme dans le plus grand des globes, mais il est doux et glorieux pour l'homme d'en conserver l'image éternellement empreinte dans son cœur, à tous les instants de notre vie ; le témoignage de Dieu lui-même nous révèle ses perfections adorables, et chacun de nous peut redire ces paroles d'un prophète : Seigneur, c'est en votre lumière que nous voyons la vérité. Dieu nous dévoile son immensité, en se faisant entendre à tous les cœurs ; son éternité, puisque dans tous les temps on n'a jamais cessé de le connaître, et tout nous porte à croire, que des intelligences plus heureuses que nous, connaissent plus parfaitement les perfections divines, car entre le créateur de l'univers et la faiblesse humaine, il existe tant de degrés qu'il est plus que vraisemblable que des êtres plus privilégiés que nous remplissent une partie de la distance, quoique leurs qualités éminentes ne puissent être comparées à la souveraine perfection ; sa bonté, puisqu'il daigne s'abaisser jusqu'à nous ; sa justice, en nous punissant dès cette vie, lorsque nous résistons à sa volonté toujours juste ; sa providence, puisqu'il nous enseigne lui-même la vérité et la justice, éternelles bases du bonheur : il serait insensé de croire que Dieu dédaigne de s'occuper d'une âme qu'il instruit lui-même à chaque instant.

Le témoignage intérieur est non-seulement une preuve toujours constante de la présence de Dieu en notre âme, mais il nous apprend encore à la connaître elle-même ;

il se fait entendre à ce qu'elle a de plus intime. Nos sens ne peuvent nous servir à le distinguer; c'est au contraire dans leur anéantissement que les vérités intellectuelles exercent en nous la plus forte impression : c'est alors que l'âme s'écrie, en voyant comme au travers d'un nuage, un monde si différent de celui-ci: Qui me délivrera de ce corps périssable, qui me donnera les ailes de la colombe pour m'élever au séjour de l'immortalité? Lorsque l'âme éprouve le sentiment de la présence du souverain bien, et que la vérité se dévoile à son intelligence, elle éprouve le désir de quitter la terre, elle ne raisonne plus; mais, participant déjà de la vie des esprits célestes, elle est toute admiration et tout amour; sa volonté s'anéantit pour se confondre avec la volonté divine; elle peut dire : Je ne vis plus, mais c'est Dieu qui vit en moi. Ainsi la spiritualité et conséquemment l'immortalité de l'âme nous sont démontrées par un témoignage bien plus fort que celui de la raison si fragile, par le témoignage le plus universel et le seul infaillible, celui de Dieu lui-même dont la présence éclaire et charme notre cœur.

Qui pourrait parler dignement des effets merveilleux de la prière? Il faudrait sonder les profondeurs du cœur de l'homme, cet abyme de misères, de désirs et d'espérances. Quel est celui qui, succombant sous le poids de l'infortune et de la douleur, s'est adressé à l'infinie miséricorde, sans ressentir bientôt le calme renaître dans son cœur? Jamais la prière de l'homme malheureux ne fut rejetée de la bonté céleste. Par la prière, nous trouvons Dieu lui-même, la vérité, le bonheur, la tranquillité de l'âme; la prière est toute la philosophie et bien plus que la philosophie, puisque celle-ci ne cherche qu'à découvrir la vérité, tandis que la prière l'attire en nous, et nous la fait aimer plus que la vie.

Ch. DE COMMEQUIERS.

TABLEAU DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES, *faites à l'Observatoire de Nantes, à 23 mètres d'élévation au-dessus du sol, et 44 mètres, à-peu-près, d'élévation au-dessus des eaux moyennes de la mer. — Baromètre réduit à la température de la glace fondante.*

JUIN 1827.

JOURS DU MOIS	Phases de la Lune.	MATIN, à sept heures. Barom. métriq.	Barom. ancien.	Therm. centig.	Therm. de Réau.	Hygr. à cheveu.	Vents.	SOIR, à [illegible] heures. Barom. métriq.	Barom. ancien.	Therm. centig.	Therm. de Réau.	Hygr. à cheveu.	Vents.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.
		met.	p. l.					met.	p. l.					
1		0,758	28	+17,5	+14	60	sud	[illegible]	29,11,6	+20	+16	65	o. n. o.	[illegible], pluie, vent.
2		0,758	28	+16,2	+13	65	s. o.	[illegible]	27,11,2	+18,5	+15	73	s. o.	*Idem*, brumeux.
3	☽ 9 h. 2' soir.	0,759	28.0,5	+11,2	+9	65	n. o.	[illegible]	28,0,6	+20	+16	65	o. s. o.	Soleil, nuages, vent.
4		0,760	28.1	+12,[illegible]	+10	6[illegible]	n. [illegible]	[illegible]	[illegible]	+18,5	+15	60	[illegible]	*Idem*, *idem*.
5		0,761	28.1,4	+12,[illegible]	+10	58	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	+14	65	ouest	Couvert, nuages, pluie, vent.
6		0,757	27,11,6	+[illegible]	+[illegible]	[illegible]	n. o.	[illegible]	[illegible]	+16,2	+13	66	o. n. o.	*Idem*, quelques éclaircies le matin.
7		0,760	28.1	+11,[illegible]	+9	58	n. n. o.	[illegible]	[illegible]	+16,2	+13	58	n. n. o.	Nuages, soleil, vent.
8		0,762	28.1,9	+12,[illegible]	+10	6[illegible]	est	[illegible]	[illegible]	+17,5	+14	60	n. n. e.	*Idem*, pluvieux, brumeux.
9		0,765	28.3,2	+12,[illegible]	+10	54	nord	[illegible]	[illegible]	+18,6	+15	50	n. e.	Ciel levé, soleil, vent.
10	☉ 3 h. 39' soir.	0,763	28.2,3	+15	+12	52	n. n. e.	[illegible]	[illegible]	+21,2	+17	50	n. e.	*Idem*, *idem*.
11		0,759	28.0,5	+13,6	+11	60	nord	[illegible]	[illegible]	+21,2	+17	55	n. n. e.	*Idem*, *idem*.
12		0,758	28	+16,2	+13	65	[illegible]	[illegible]	[illegible]	+2[illegible],5	+18	56	est	*Idem*, soleil rougeâtre, brume.
13		0,757	27,11,6	+18,[illegible]	+15	63	est	[illegible]	[illegible]	+26,2	+21	60	e. n. e.	*Idem*, tonnerre, grêle, grande pluie.
14		0,756	27,10,8	+18,[illegible]	+15	68	s. e.	[illegible]	[illegible],0,8	+22,3	+18	70	s. s. o.	Brume épaisse, couvert, pluvieux.
15		0,755	27,10,8	+16,[illegible]	+13	70	s. s. e.	[illegible]	27,10,8	+22,3	+18	70	sud	Brumeux, nuageux, soleil.
16		0,755	27,10,8	+16,2	+13	66	s. s. e.	[illegible]	27,10,8	+22,5	+18	60	sud	*Idem*, *idem*.
17	☾ 8 h. 36' matin.	0,755	27,10,8	+15	+13,6	65	sud	0,756	27,11,1	+23,6	+19	60	o. n. o.	*Idem*, *idem*, vent.
18		0,760	28,1	+20,6	+15	60	n. n. e.	0,760	28,1	+25	+20	57	n. o.	Soleil, nuages.
19		0,761	28.1,4	+17,3	+14	5[illegible]	nord.	0,759	28.0,5	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible], couvert, vent.
20		0,758	28	+20	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,757	27,11,6	+23,6	+19	54	o. s. e.	*Idem*, *idem*.
21		0,759	28.0,5	+15	+12	50	nord	0,759	28,0,5	+22,5	+18	50	nord	*Idem*, légers nuages, calme.
22		0,763	28.2,3	+16,2	+13	48	n. n. o.	0,763	28,2,3	+22,5	+18	48	s. o.	*Idem*, *idem*.
23		0,764	28,2,8	+13	+11	50	n. e.	0,764	28,2,8	+22,5	+18	46	nord	*Idem*, vent.
24		0,762	28.1,9	+16,2	+13	48	e. n. e.	0,762	28,1,4	+23,6	+19	49	n. n. e.	Ciel serein, vent.
25	● 10 h. 14' matin.	0,761	28,1,4	+16,2	+13	47	n. e.	0,761	28,1,4	+23,6	+19	40	n. n. e.	*Idem*, *idem*.
26		0,761	28,1,4	+15,6	+12,5	50	n. n. e.	0,762	28,1,9	+22,5	+18	48	n. e.	*Idem*, nuages.
27		0,761	28,1,4	+16,2	+14	50	nord	0,760	28,1	+22,5	+18	50	ouest.	*Idem*, *idem*.
28		0,758	28	+17,5	+14	57	sud	0,757	27,11,6	+22,8	+17	60	o. s. o.	Nuageux, couvert, grand vent.
29		0,756	27,11,2	+20	+14	6[illegible]	s. o.	0,756	27,11,2	+23,6	+19	65	s. o.	*Idem*, pluie.
30		0,756	27,11,2	+20	+15	[illegible]	s. s. o.	0,757	27,11,6	+25	+20	60	sud	Brumeux, nuageux, pluvieux.

est ordinairement l'oisiveté : *Vitiorum semina otium labore exhauriendum*; cette inscription des prisons de Groningue, devrait être celle de toutes les prisons. *Howard* et d'autres voyageurs qui ont visité celles de Hollande, les comparent à de grandes manufactures où règne l'ordre le plus parfait. En Pensylvanie l'introduction du travail dans les prisons en a totalement changé la face, et l'on aurait peine à croire aux améliorations étonnantes qu'il a produites dans les mœurs des détenus, si elles ne nous étaient attestées par les hommes les plus dignes de foi, et notamment par *Robert, J. Turnbull* dont la relation de sa visite à la prison de Philadelphie est si consolante pour les amis de l'humanité; et, plus récemment, par le D.r *Valentin*, dans la deuxième des intéressantes notices qu'il a publiées sur l'état présent des sciences physiques dans les Etats-Unis d'Amérique. Croyons que le temps est venu où le travail devra régénérer aussi toutes nos prisons.

Les divers travaux déjà en pratique dans les maisons centrales de détention, sont depuis long-temps prévus par la loi, pour les prisons départementales, puisque l'arrêté du 23 nivôse an 9, dit, art 2, « les » administrations locales procureront aux détenus les » moyens convenables pour que, par le travail, ils » puissent améliorer leur sort : » et que l'article 40 du code pénal porte que « quiconque aura été con- » damné à la peine d'emprisonnement, sera renfermé » dans une maison de correction : *Il y sera employé* » *à l'un des travaux établis dans cette maison, à* » *son choix.* » On comptait tellement sur ces travaux que l'article 41 ordonne l'emploi de leur produit en établissant que « les produits du travail de chaque » détenu, *pour délit correctionnel*, seront appliqués, » partie aux dépenses communes de la maison, par- » tie à lui procurer quelques adoucissements, *s'il les* » *mérite*, partie à former pour lui, au temps de sa » sortie, un fonds de réserve; le tout ainsi qu'il sera » ordonné par des réglements d'administration publi- » que. » Les malheurs des temps, et bien plus encore le défaut d'espace où l'on put établir des ateliers, ont empêché jusqu'ici de mettre ces lois à exécution : car

on peut affirmer que, dans la majeure partie des prisons, il n'y a pas une seule chambre disponible.

Les avantages qu'on retirerait du travail ne sont point douteux, soit pour les détenus eux-mêmes qui y trouveraient des moyens d'adoucir la rigueur de leur sort présent et de fonder quelque espoir pour l'avenir; soit pour la société qui y verrait un garant d'une meilleure conduite des criminels revenus dans son sein; soit enfin pour le gouvernement, qui peut raisonnablement espérer d'alléger par lui le fardeau des dépenses occasionnées par l'entretien des prisons.

La réforme des criminels par le travail n'est point une vaine spéculation, un beau rêve de la philanthropie; l'expérience, ce grand juge des institutions humaines, a prononcé. « On voit rarement en » Pensylvanie, dit *Turnbull*, les criminels libérés re- » tomber dans leur crime; et de tous les convaincus » pendant cinq ans, il n'y en a pas eu plus de cinq » sur cent libérés qui se soient de nouveau rendus cou- » pables. » La diminution dans le nombre des crimes y a été également sensible, puisque le même auteur la porte à la moitié. Suivant lui, il en faut faire honneur aux changements introduits dans le code pénal de cette province, qui diminuent la gravité des peines; mais je pense que l'on serait plus juste en l'attribuant à la sage administration qui régit les divers départements des prisons : car c'est elle seule qui, en corrigeant les mœurs des criminels, a pu diminuer le nombre des récidives. L'on sait, en effet, que les crimes ne sont guères commis, en général, que par les habitués des prisons. C'est ce qui se passe journellement sous nos yeux: à peine un criminel a-t-il vu expirer le terme de sa détention que, brûlant de mettre à exécution les nouveaux projets qu'il a médités, il s'élance avec plus de fougue dans la carrière du crime, et revient bientôt dans les prisons, se fortifier dans ses mauvais penchants, et se disposer à des forfaits plus grands, qui doivent enfin le plonger dans les fers pour le reste de ses jours, ou le conduire à l'échafaud........ J'ai observé que les détenus qui se livrent à quelque genre d'industrie, comme aux ouvrages de paille ou de marqueterie, sont les plus doux et les plus hon-

nées. Les femmes, auxquelles la charité publique fournit à filer du lin, du chanvre, de la laine, de la charpie, etc., supportent leur sort avec plus de patience et de résignation que les hommes. J'ai noté aussi qu'elles sont proportionnellement moins souvent malades; et que, sous ce rapport, elles coûtent moins à l'administration: au lieu que les hommes, fatigués de leur nullité, tourmentés par l'ennui, ou dévorés par le chagrin; exténués par la débauche, où les entraîne l'oisiveté, contractent des maladies souvent funestes et toujours dispendieuses. Déjà dans nos maisons centrales de détention, on a pu apprécier les heureux effets du travail. Je sais que plusieurs criminels en ont contracté le goût; qu'ils ont appris le métier de tisserand; et, qu'après leur sortie de prison, ils ont été dans le cas, à l'aide de l'économie qu'on fait sur leur travail, pour leur être donnée à l'expiration de leur peine, d'acheter les instruments nécessaires à leur métier, et de se faire un petit bien-être qui, en leur procurant le charme de la possession, leur a fait contracter l'esprit d'ordre nécessaire à toute prospérité, et s'attacher à l'observation des lois protectrices de la propriété et de l'industrie. Ces exemples sont rares, il est vrai, mais ils prouvent la bonté de l'institution, et ils donnent la mesure du bien qu'elle produirait, si elle était générale.

La nécessité du travail étant bien reconnue, il reste à déterminer quels genres de travaux méritent, en général, la préférence; et, pour y parvenir, il faut avoir égard à ceux qui n'auront point d'influence funeste sur la santé des détenus; qui seront plus profitables et plus en rapport avec les productions et les besoins des différents pays, et qui pourront enfin se concilier avec l'ordre et la sûreté des prisons.

Les genres de travaux adoptés pour les maisons centrales de détention pourraient, au premier coup-d'œil, servir de modèles dans les prisons départementales; mais il se présente une observation importante qui semble détruire cette espérance. On doit supposer que tous les détenus que l'on veut appliquer à un travail quelconque y sont novices: or, il faut qu'on les ait sous la main un assez long espace de temps pour en faire de bons ouvriers et retirer du bénéfice de leur

ouvrage. Cela est facile dans les maisons centrales, où l'on rassemble les individus condamnés à plus d'un an de prison ou de réclusion ; mais, dans les prisons départementales, il n'en est pas ainsi : leur population est trop variable, se composant de prévenus, d'appelants, de passagers, de vagabonds, de débiteurs insolvables, de jeunes gens détenus par correction paternelle, de condamnés à moins d'un an, de condamnés à de plus fortes peines, qui attendent le moment de leur départ pour les prisons centrales, les bagnes, les travaux publics, etc. A quelle industrie peut-on former ces individus, dont la plupart ne resteront pas une année dans la maison? Et peut-on même astreindre plusieurs d'entr'eux à un travail qui, étant forcé et une véritable punition, ne doit pas leur être infligé, puisqu'ils ne sont pas encore reconnus coupables? Malgré tout, il existe dans les prisons départementales un certain nombre d'individus susceptibles d'être façonnés au travail, et qui même y séjournent assez long-temps pour qu'il soit profitable. Ce sont les condamnés à un an et au-dessus de prison ou de réclusion; parce que, quoique destinés pour les maisons centrales, ces établissements étant souvent au complet, ils n'y sont reçus que long-temps après leur condamnation : les condamnés à un an de prison pourraient aussi être fructueusement employés. Ce serait donc à ces détenus qu'on appliquerait spécialement le régime de travail ; bien entendu qu'on utiliserait les autres d'une manière convenable. On laisserait les prévenus se livrer, suivant leurs désirs, à des travaux appropriés ; et l'on aurait soin que les débiteurs pussent travailler, surtout ceux qui ont un état qui le permettrait. Ce serait les mettre à même d'acquitter leurs dettes, de se procurer un bien-être, et de subvenir aux besoins de leurs familles.

La première idée qui se présente, quand on pense à occuper des détenus, est de leur faire exécuter tous les travaux nécessaires à leurs différents besoins. Ainsi, on les emploierait à la manutention du pain ; ils feraient la cuisine, blanchiraient le linge, le façonneraient, le raccommoderaient, et se tisseraient les étoffes et les toiles nécessaires à leurs vêtements. Ce serait là les travaux essentiels des prisons : on en adopterait d'autres,

dont je parlerai plus bas, pour ceux des détenus qui ne pourraient pas y être applliqués.

La manutention du pain n'occuperait qu'un petit nombre d'individus. On prendrait pour cela ceux qui auraient déjà servi dans les boulangeries, s'il s'en trouvait dans la prison; ce qui importerait fort peu d'ailleurs, ce travail n'étant pas d'un apprentissage difficile. Il serait seulement nécessaire qu'il y eût un surveillant pour diriger la manutention et pour empêcher les déprédations. Ce travail étant fatigant, on choisirait des hommes robustes: il leur serait accordé, outre la nourriture ordinaire, un litre de vin ou une pinte de bière, pour les jours où ils travailleraient. Cette gratification serait indispensable pour des hommes qui perdent beaucoup par la transpiration, et dont le corps serait trop affaibli sans ce restaurant. Il conviendrait aussi qu'ils eussent sur la peau des camisoles de laine durant leur travail, pour absorber la sueur. Malgré ces dépenses, je crois que l'administration aurait encore le pain à meilleur marché qu'en le prenant chez des fournisseurs, parce que ces derniers ont à payer la main-d'œuvre, une patente, des loyers, et qu'il faut qu'ils obtiennent encore les bénéfices nécessaires à leur entretien et à leur nourriture.

Le blanchissage du linge serait attribué aux femmes: elles auraient également le soin de le raccommoder et de façonner le linge neuf. Ce travail ne suffirait pas à les occuper toutes à la fois; le blanchissage, la lessive, ne sont pas une affaire de tous les jours; le raccommodage et la façon du linge ne demandent que deux ou trois femmes: les autres seraient utilisées par ailleurs. Ainsi, la façon des habillements des hommes et leur raccommodage ne devraient pas être confiés aux hommes, mais bien aux femmes qui, par la nature de leur organisation, sont plus propres aux travaux de l'aiguille, qui ne demandent que de l'adresse et une vie sédentaire. La force étant le partage de l'homme, l'action lui est nécessaire: il faut que cette force trouve des objets sur lesquels elle s'exerce; sans cela, il se consume lui-même et dépérit. Les hommes seraient donc réservés aux travaux plus rudes. Les différentes occupations dont je viens de

parler ne présentent aucun inconvénient grave pour la santé : elles sont ordinaires à la classe inférieure qui fournit le plus de prisonnières.

La cuisine des détenus ne demande pas de grands apprêts : elle exige seulement une certaine force corporelle, parce qu'il faut tirer l'eau, fendre ou scier le bois et soutenir l'action du feu. Deux personnes rempliraient aisément cet office. Elles seraient chargées, sous l'inspection des surveillants de la prison, de faire la répartition et la distribution des aliments.

Le lavage des cours, des chambres, des escaliers, des corridors; la tenue générale de la propreté; le blanchissage annuel de toute la prison à l'eau de chaux, tous les travaux de force, en un mot, seraient distribués à différents détenus, soit à tour de rôle, soit à charge spéciale.

Après avoir fait choix des détenus propres à ces divers ouvrages, on s'occuperait à former des ouvriers pour les tissages de laine et de fil à l'usage de la prison; et l'on prendrait surtout pour cela les condamnés à un an et au-dessus, parce qu'on aurait le temps de les instruire (ce qui demande ordinairement trois mois), et de retirer quelque bénéfice de leur travail : ils seraient d'ailleurs tout prêts à être utilement employés dans les maisons centrales. Ces travaux réunissent toutes les conditions désirables : ils sont directement profitables à l'administration qui a besoin d'étoffes pour l'habillement des condamnés, et de toile pour divers usages : les machines et ustensiles nécessaires ne sont dispendieux ni dans leur achat primitif (1), ni dans leur entretien : ils ne laissent dans les mains des prisonniers aucun outil dont ils puissent abuser contre l'ordre et la sûreté de la prison, enfin ils ne sont pas essentiellement nuisibles à la santé. Je sais qu'on a reproché au métier de tisserand beaucoup d'inconvénients : les principaux sont que les ateliers, étant ordinairement placés dans des lieux obscurs et bas, afin que l'humidité qui y règne entretienne la souplesse des fils, l'ouvrier reçoit de ce séjour humide

(1) Un métier de tisserand coûte de 30 à 36 francs.

et froid, de fâcheuses impressions, surtout pour les organes pulmonaires ; et que la pression exercée sur la poitrine par la traverse du métier ajoute encore aux mauvais effets de la première cause du mal. On ne peut contester la justesse de ces remarques ; mais il est facile de remédier au principal de ces inconvénients, car il n'est pas indispensable que les ouvriers travaillent dans des caves ou des lieux analogues : on établirait les métiers dans de grandes salles au rez-de-chaussée, en ayant seulement l'attention que le soleil ne dardât pas sur eux ses rayons. Quant à la pression exercée sur le thorax, c'est un inconvénient inévitable ; mais quel état n'en présente pas? Je dirai, à cette occasion, que les travaux des prisonniers pourraient servir à des essais dont la réussite autoriserait l'adoption des méthodes proposées par les manufacturiers : les ateliers de nos prisons contribueraient ainsi au perfectionnement de nos produits.

Il est facile de prévoir qu'il ne serait pas nécessaire d'appliquer un grand nombre de condamnés à la confection des étoffes et des toiles destinées au simple entretien des prisonniers. Si tous y travaillaient, on en aurait en surabondance, et il serait douteux qu'elles fussent de qualités propres au commerce. Pour ne parler que des objets utiles à la prison, on fabriquerait deux sortes d'étoffes distinctes par la couleur : la première serait tissue de la laine de moutons bruns et noirs, à la façon de certains canton de la Bretagne et de quelques autres provinces, où les paysans épargnent ainsi les frais de teinture ; la seconde de laines noire et blanche également mélangées et avec leurs couleurs naturelles. On habillerait les condamnés avec la première ; la seconde servirait aux vêtements dont on recouvrirait les prévenus lors de leur entrée, pendant qu'on lessiverait leurs hardes ; et à ceux qu'on accorderait aux condamnés nécessiteux, après l'expiration de leur peine. Outre ces variétés de couleur la forme des habillements serait différente.

Les toiles fabriquées dans les prisons seraient de chanvre ou de lin, suivant les productions des différents pays. On en ferait des chemises pour les détenus ; des enveloppes de paillasses, des sacs, etc., etc.

Au moyen des travaux que je viens d'indiquer, les

besoins physiques des détenus seraient satisfaits; mais il n'y aurait pas d'occupation pour tous les condamnés. On établirait donc d'autres ateliers, où on les emploierait à des travaux d'une exécution facile. Il n'est pas aisé de poser à cet égard des règles fixes; de désigner plutôt tel genre de travail que tel autre: il conviendrait de prendre en considérations les besoins des divers pays, les productions de leur sol: il faudrait peut-être éviter de faire exécuter des travaux qui seraient un moyen de subsistance pour la classe indigente des villes, parce que ce serait la priver d'une partie de ses revenus. C'est par cette considération que le Maire de Nantes s'opposa, avec raison, à ce que les détenus fussent occupés à couper les vieux cordages et à les mettre en étoupes, pour le calfeutrage des navires. Quand un genre d'industrie n'est pas exercé dans un département, et qu'il est de nature à être confié à des prisonniers, ce serait celui-là auquel on s'attacherait de préférence. Dans notre ville, il n'y a point de fabriques de liens et de lacets (1); ces objets se tirent ordinairement d'Angers. Le débit en est certainement considérable, et il y a toutes les probabilités que l'on aurait des débouchés faciles et un profit assuré, si on montait dans la prison des métiers pour cette fabrication. L'apprentissage en est facile, les moyens d'exécution sont peu coûteux; elle ne compromettrait en rien l'ordre de la maison, pas plus que la santé des ouvriers. Je donne cet exemple entre plusieurs qui se présenteraient dans les autres chefs-lieux de départements. Il est d'autres ouvrages faciles auxquels les détenus se livreraient sans aucun inconvénient; comme à faire des pantoufles avec des cordes ou des lisières de drap, des sangles, des reseaux, des nattes et tout ce qui concerne l'état de Vannier; à faire des bas au métier, des chapeaux de paille, des filets, à scier du marbre, etc., etc. Une règle générale à suivre dans le choix de ces travaux, c'est, ainsi que l'a sagement pensé la commission pour l'instruction religieuse et morale établie dans le sein du conseil-général des prisons, d'avoir l'attention

---

(1) Depuis que ce mémoire a été composé il s'en est établi plusieurs.

de faire apprendre aux condamnés des métiers dans lesquels ils puissent trouver, après leur sortie, plus facilement de l'emploi : on aura, en conséquence, égard aux localités ; ensorte qu'il est impossible de rien statuer de précis.

Les femmes sont, en général, peu nombreuses dans les prisons départementales, où elles ne forment guères que le quart de la population. Sur ce quart il y en a bien un tiers de prévenues ou d'appelantes, ce qui réduit à peu de choses le nombre des condamnées. Ces dernières seront suffisamment occupées, comme je l'ai déjà dit, aux travaux du blanchissage et de la lessive, au raccommodage du linge et des habits et à leur façon : celles qui n'y seraient point employées fileraient et dévideraient le lin ou le chanvre à l'usage des tisserands ; elles peigneraient, carderaient et fileraient aussi la laine pour les étoffes. Si, après avoir pourvu à tous ces travaux, il se trouvait encore des femmes inoccupées, on les ferait filer au compte de l'administration, ou bien on les emploierait de tout autre manière.

Je pense qu'il serait convenable qu'il n'y eût, après les travaux nécessaires pour l'entretien de la maison, qu'une ou deux sortes d'ouvrages adoptés pour les condamnés, dans chaque prison ; parce qu'il serait impossible d'établir une surveillance assez active sur des travaux d'espèces différentes ; et que les produits n'étant pas assez bien soignés s'écouleraient avec peine. Je ne crois pas qu'à l'exemple des grandes prisons de Hollande, d'Angleterre et des Etats-Unis d'Amérique, on pût établir, dans nos prisons départementales, des ateliers pour des travaux plus considérables que ceux que j'ai indiqués, par la raison du trop court séjour des détenus dans ces maisons et de la mobilité de leur population. Il n'y a que les travaux faciles et d'une exécution peu embarrassante qui conviennent. Ce n'est que dans les maisons centrales, où l'on n'a plus à s'occuper des formes de procédure, où le sort de chacun est arrêté, et où les séjours sont toujours longs, que l'on peut se livrer à des travaux en grand et vraiment profitables aux détenus et au gouvernement. C'est dans ces maisons qu'il est possible d'élever des ateliers pour la fabrication des draps d'u-

uniforme pour la troupe. Le gouvernement, en faisant opérer à son compte, devrait retirer un bénéfice certain. Dans les prisons départementales très-peuplées, on emploierait les tisserands, après qu'ils auraient fait la fourniture de la maison, au tissage des étoffes adoptées pour les condamnés aux fers et aux travaux publics.

Comme l'un des premiers moyens à employer contre l'immoralité des prisonniers est incontestablement de nouvelles constructions des prisons, soit en partie, soit en totalité, ne pourrait-on pas commencer l'application des condamnés au travail, en les soumettant à cet ouvrage. Je propose cet avis avec d'autant plus de confiance que M. le marquis *Barbé-de-Marbois* a émis la même opinion dans la relation imprimée de sa visite aux prisons des départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure. On économiserait ainsi des sommes considérables sur les frais de la main-d'œuvre, et l'on lèverait une partie du grand obstacle à toutes les améliorations, le défaut d'argent. Il ne serait pas plus difficile de veiller à la garde de ces ouvriers qu'à celle des galériens et des militaires condamnés aux travaux publics; aussi je ne pense pas que ce puisse être là une objection sérieuse.

En proposant de soumettre les condamnés à des travaux quelconques, l'intention du gouvernement a dû être, tout en employant un moyen salutaire pour l'amélioration de leurs mœurs, de ne point accroître ses charges, et même de tirer un bénéfice qui consisterait en ce que les condamnés subviendraient, par leur industrie, à tous leurs besoins. *Howard* pense qu'un tel projet est illusoire, et que partout les gouvernements sont obligés de fournir à une partie des dépenses des prisonniers, bien que leur travail soit profitable à quelques égards. *Turnbull* ne partage point cette opinion, d'après ce qu'il a vu dans la prison de Philadelphie. « Le gouvernement, » dit-il, ni le revenu public, ne contribuent pas d'un » schelling pour le maintien du geolier, des gardiens » et autres dépenses. L'argent est simplement avancé » par eux. Il a été matière de doute, pendant long- » temps, chez beaucoup de personnes, si la rentrée du » travail des criminels pourrait défrayer les frais de la » maison. *Howard*, lui-même, nous assure que, quoique » la chose puisse réussir dans la spéculation, le con-

» traire s'en est toujours suivi dans la pratique, et que
» les maisons les mieux réglées de ce genre en Hol-
» lande sont encore aidées par certaines impositions.
» Mais, d'après l'expérience qu'on a ici, il ne doit plus
» rester aucun doute à cet égard. » *Caleb-Lownes*,
l'un des premiers inspecteurs de la prison de Philadel-
phie, montra à *Turnbull* des pièces qui constataient
que le gouvernement était alors du quart en gain sur ses
avances; malgré les dépenses qu'avaient suscitées des
changements dans les bâtiments de la prison. « Au sur-
» plus, ajoute *Turnbull*, en supposant encore que les
» prisons ainsi constituées dussent apporter une aug-
» mentation de frais pour le public, que serait-elle en
» comparaison des nombreux avantages qui suivent de
» ces établissements, la paix de la société, la sécurité de
» la vie et des propriétés de ceux sur qui on prélèverait
» la taxe »? Je crois que dans nos maisons centrales il
serait possible d'obtenir les mêmes résultats; mais je ne
le pense pas pour nos prisons départementales, parce
qu'on ne peut utiliser qu'une partie de leur population.
Peut-être que, par une bonne administration, telle que
l'expérience la donnera, réussira-t-on à se pro-
curer les mêmes avantages eu égard aux dépenses des
condamnés; mais les prévenus, les appelants, les vaga-
bonds et les passagers resteront toujours et inévitable-
ment aux charges de l'Etat.

Ici se présente la question de savoir comment le pro-
duit des travaux sera distribué et à quoi il devra être
employé. J'ai déjà dit que les étoffes et toiles fabriquées
dans chaque prison serviraient à l'habillement des dé-
tenus et à plusieurs autres besoins. Les détenus retire-
raient donc déjà de leur travail un avantage considé-
rable pour leur commodité et pour leur santé. Les
autres objets manufacturés seraient vendus, et leur pro-
duit serait employé comme je le dirai bientôt.

Les lois ont statué sur cet emploi à l'égard des con-
damnés pour délit correctionnel, ainsi que l'exprime
l'article 41 du code pénal que j'ai rapporté plus haut.
Postérieurement l'article 42 de l'ordonnance du 2 avril
1817 a établi de semblables dispositions pour les maisons
centrales de détention.

Avant d'aller plus loin il ne sera pas déplacé de parler

de la manière dont est employé à Philadelphie le produit du travail des condamnés : en comparant on jugera plus sûrement de ce qu'il conviendra de faire. J'emprunterai encore les expressions du traducteur de *Turnbull* : « Le revenu du travail du criminel
» doit d'abord être applicable au public injurié
» ou à l'individu offensé. Mais, si après avoir fait
» la réparation requise par la sentence, c'est-à-dire,
» si, à l'expiration de la détention, et après avoir
» payé les dépenses, la poursuite, les épreuves, la va-
» leur des articles volés, ou le dommage fait au pour-
» suivant, l'amende due à la commune, le louage des
» outils employés, et enfin la dépense des vivres, de
» vêtement, de blanchissage et de logement, il y a plus
» que balance, ou surplus, cette somme est payée au
» détenu en argent ou en vêtement, et alors on lui
» remet communément l'amende due à la commune. »
Ces dispositions ne sont-elles pas dictées, tout-à-la-fois, par la sagesse et par la justice ? Et ne conviendrait-il pas de nous les approprier ? L'article du code pénal que j'ai cité et celui de l'ordonnance royale du 2 avril 1817 accordent trop aux condamnés. On peut dire, en toute justice, qu'on ne leur doit rien ; et que, si l'humanité exige qu'ils soient vêtus, nourris, logés, couchés et soignés dans leurs maladies, la justice et la raison réclament hautement qu'ils pourvoient de tous leurs moyens à se procurer, par eux-mêmes, ces avantages. Combien d'indigents honnêtes se trouveraient heureux de pouvoir, à l'aide du travail même le plus pénible, donner à leurs familles une nourriture suffisante et saine, un abri et des vêtements contre la rigueur des saisons. Cela est si vrai que, tous les hivers, je vois des malheureux avouer qu'ils se sont rendus coupables de légers délits pour se faire emprisonner, sûrs de trouver alors du pain, un abri et des soins, s'ils tombent malades. N'est-il donc pas immoral autant qu'injuste que des criminels, par le seul fait de leurs crimes, soient mieux traités que les indigents honnêtes ? Et, puisqu'en les renfermant on leur doit tous les secours que réclame l'humanité, n'est-il pas indispensable qu'ils les méritent par leur travail ? Comment, d'ailleurs, le gouvernement peut-il recouvrer le plus souvent les amendes, les frais

de procédure, de timbre, d'enregistrement? N'est-ce pas au condamné à y suffire par son labeur, s'il n'a pas d'autre moyen de le faire? En lui apprenant un métier n'est-ce pas déjà un assez grand bienfait, sans qu'on soit encore obligé de le payer pour cela? Les artisans, quand ils font leur apprentissage, bien loin d'en retirer aucun bénéfice pécuniaire, donnent une rétribution à leur maître, quoique l'ouvrage soit entièrement au profit de ce dernier. N'est-ce donc pas pousser trop loin l'intérêt que l'on peut porter à des criminels que de vouloir faire mieux pour eux? Je pense donc que le produit du travail de chaque condamné devrait être employé comme à Philadelphie. Pour cela, on tiendrait une note exacte du travail de chacun d'eux. Ils sentiraient que plus ils y mettraient d'application, plus ils auraient d'espérance d'augmenter la somme qui leur reviendrait; et l'émulation salutaire qui en résulterait maintiendrait dans la prison l'ordre et la discipline. On remettrait, à ceux qui auraient donné l'exemple d'une meilleure conduite et d'une plus grande assiduité au travail, l'amende à laquelle ils auraient été condamnés. Je ne pense pas plus qu'il fût bon de donner aux condamnés, pendant la durée de leur détention, une portion du produit de leur travail, pour se procurer quelques adoucissements, quand bien même ils le mériteraient par leur bonne conduite, ainsi que l'exprime l'article 41 du code pénal. Que feraient-ils de cet argent? Les cantines doivent être sévèrement prohibées. Ne serait-ce pas autoriser le jeu, en leur offrant un moyen de s'y livrer? D'ailleurs en rendant les condamnés débiteurs du gouvernement, il est douteux qu'ils eussent assez de superflu pour se procurer des adoucissements dans la prison; et, quand ils en auraient, cet argent leur serait bien plus utile lorsqu'ils seront en liberté, puisqu'alors il leur faudra aviser aux moyens d'exister. Le seul cas où l'on pourrait prélever quelque somme sur le produit du travail du condamné serait pour le père d'une famille privée de toute ressource: alors on remettrait à ses enfans une portion de ce produit. On dira peut-être que c'est trop de sévérité; que, par exemple, les condamnés auraient besoin d'argent pour se procurer du tabac qui, dit-on, est un

besoin impérieux chez ceux qui en ont contracté l'usage. Ce prétendu besoin n'est le plus souvent qu'une passion condamnable, ou une habitude vicieuse et contraire à la santé. Le tabac est sévèrement prohibé dans la prison de Philadelphie, parce qu'on a pensé qu'il amenait avec lui la paresse et la malpropreté ; qu'il enlevait au corps une partie de sa nourriture, et qu'il conduisait fréquemment à l'intempérance et à l'ivrognerie. Ces assertions sont vraies, surtout pour le tabac à fumer et à chiquer, qui irrite sous ces formes les voies de la déglutition, et allume une soif qui est l'occasion des excès de vin et de tous les excès qui s'en suivent.

Il me semble que l'effet répondrait à l'attente qu'on est en droit de se promettre d'un pareil ordre de choses. Pourquoi le travail des condamnés ne ferait-il pas face à toutes leurs dépenses, puisqu'un pauvre ouvrier, avec le faible produit de son travail, soutient bien sa famille ? Enfin, si, malgré toutes les probabilités, malgré l'exemple des États-Unis d'Amérique, nous ne pouvions pas obtenir en France les mêmes avantages des travaux des condamnés, toujours est-il certain que le gouvernement y trouverait un bénéfice réel, en cela qu'il n'aurait pas tant de charges à supporter.

Dans le cas où les condamnés ne pourraient pas, par leur industrie, subvenir à tous leurs besoins et satisfaire à toutes leurs obligations, je serais cependant d'avis que l'on ne s'emparât pas de tous leurs bénéfices. Il faut avoir l'espoir du gain pour être stimulé au travail ; sans lui, l'homme reste indifférent, et tombe bientôt dans le découragement. Ainsi donc, on mettrait en réserve, pour chaque condamné, une somme proportionnelle à la valeur de l'ouvrage qu'il aurait fait. Muni de cette somme, et vêtu, s'il était nécessaire, le condamné libéré ne serait plus un objet hideux, le rebut de la société, et, par cela même, inévitablement poussé à de nouveaux crimes. L'espèce d'aisance où il se trouverait élèverait ses idées ; à l'abri du besoin pour le moment, il ne se verrait point forcé à voler pour subsister, et le bien-être qu'il éprouverait lui suggérerait l'idée de se le conserver. Or, le moyen qui le lui a procuré serait naturellement le premier qu'il embras-

serait; et ce moyen, c'est le travail. Avant sa détention, il n'avait peut-être aucune industrie; c'était la paresse qui l'avait conduit au crime : l'amour du travail et la connaissance d'un métier l'amèneront aux idées d'ordre et de soumission aux lois, et il deviendra un membre utile de la société dont il était le fléau.

On aura sans doute remarqué que j'ai distingué les ouvriers en deux espèces principales; les premiers devant être occupés à des travaux d'utilité domestique, ou à fabriquer les étoffes et les toiles pour l'habillement des prisonniers et divers besoins de la maison; et le travail des autres étant un objet de commerce extérieur qui doit produire un revenu en argent. Or, ces derniers présentent bien des sommes pour acquitter leurs dépenses, et sur lesquelles on peut même leur ménager une petite réserve, mais il n'en est pas ainsi des premiers. C'est pourquoi on évaluerait le bénéfice qu'ils obtiendraient de leurs travaux dans une condition libre, et on en porterait le montant en compte pour l'acquittement de leurs dettes, et pour la réserve proportionnelle, qui leur serait remise à leur sortie de prison.

La difficulté sera sans doute de déterminer les condamnés à apprendre un métier; car il faut pour cela supposer chez eux une bonne volonté bien rare dans cette classe d'hommes qui, en général, n'ont été conduits au crime que par un caractère indocile et le dégoût du travail, qui entraîne à sa suite l'oisiveté et tous les vices qui en sont le cortége. On ne rencontre que trop de criminels pour qui l'aversion du travail est si forte, qu'ils lui préféreraient les punitions les plus rigoureuses : ce sont surtout ceux qui ont vieilli dans le crime, et dans l'habitude du genre de vie oisif et crapuleux des prisons. Mais c'est un motif d'autant plus fort pour les contraindre à des travaux pénibles et continuels, qui produiront les plus salutaires effets; parce que, outre qu'ils offrent un exemple de justice, ils sont le châtiment le plus efficace pour exciter la terreur dans des âmes dépravées, et le plus approprié à l'amendement des coupables. On parviendra au but par une juste sévérité, et en distinguant les détenus par classes : car, tant qu'on les tiendra confondus, les

conseils des plus mauvais sujets ôteront aux autres l'esprit d'ordre et l'amour du travail. Au contraire, lorsque les détenus indociles seront dispersés, ils n'exerceront plus une influence aussi considérable ; et les hommes de bonne volonté n'étant plus comprimés se présenteront d'eux-mêmes et entraîneront les autres par leur exemple. Bientôt les avantages du travail seront appréciés, et les moyens de rigueur ne seront plus aussi nécessaires. Tous les jours je vois des condamnés à la réclusion, retenus dans les prisons départementales, solliciter, comme une grâce, leur transfert dans les maisons centrales, dans l'espoir d'y trouver de l'occupation. L'appât du gain, quoiqu'éloigné, l'assurance d'une meilleure nourriture, de vêtements plus commodes; la nécessité, l'exemple, feront que les condamnés se soumettront, plus aisément peut-être qu'on ne le pense, aux travaux établis pour eux.

Pour être ouvrier, la bonne volonté ne suffit pas ; il faut un apprentissage, qui exigerait d'abord que l'on payât des maîtres pour l'instruction des condamnés. Cette dépense doit être considérable, parce qu'elle ne serait nécessaire que dans les premiers temps des établissements. Par la suite, les prisonniers les plus anciens et les plus expérimentés serviraient de maîtres à leurs camarades ; et d'ailleurs il se trouve toujours dans les prisons des gens de tous les métiers, qui serviraient naturellement de guides aux autres dans leur partie. On choisirait surtout pour cet office ceux qui présenteraient les meilleures garanties par leur conduite et leur moralité ; et ils y trouveraient une récompense, en ce qu'on leur accorderait quelques priviléges. Mais on sent bien que ce ne serait point à de pareils maîtres que la surveillance du travail pourrait être uniquement confiée. Pour empêcher les ouvriers de perdre le temps, et les contraindre à faire de bon ouvrage, je ne vois que deux moyens; l'un de donner les travaux à des entrepreneurs, d'après un marché passé entr'eux et l'administration ; l'autre d'établir, comme à Philadelphie, des surveillants spéciaux ; et que l'administration fît travailler elle-même à ses risques et bénéfices. Le premier moyen offre ceci d'avantageux qu'on aurait la certitude que tous les condamnés susceptibles

d'être appliqués au travail auraient de l'emploi ; parce qu'il serait de l'intérêt des entrepreneurs de le faire, comme aussi de surveiller la main-d'œuvre. Mais on ne pourrait soumettre à des entreprises tous les travaux de la maison, tels que ceux qui ont pour objet de satisfaire aux besoins actuels des prisonniers ; et l'administration serait bien obligée dans ce cas d'opérer à son compte. Cependant, pour la plus grande régularité dans l'ensemble du service, je ne pense pas qu'il fût bon de mettre les ouvriers sous des inspections différentes, et qu'il y eût dans la prison des intérêts divers. C'est pourquoi le mode adopté à Philadelphie me semble préférable, par son uniformité, et aussi parce qu'il n'introduit point dans le maniement des affaires de la prison des étrangers, qui ne se pénétreraient jamais assez bien des devoirs imposés aux gardiens et aux surveillants spéciaux, pour concourir efficacement à l'exécution de toutes les mesures nécessaires à l'amélioration des mœurs des coupables, lesquelles doivent toujours être concordantes et qui se supposent mutuellement.

On voit que je ne donne que des vues générales sur les travaux auxquels il serait bon de soumettre les condamnés. Comment, en effet, établir des calculs fixes sur les avances à faire, les chances commerciales, l'aptitude des ouvriers, etc., etc., et désigner un genre de travail qui, bon ici, serait à rejeter pour un autre pays ? Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'on doit avoir du bénéfice en faisant travailler les prisonniers, parce que le gouvernement est en droit de vendre leurs services, ou de les employer à son profit, de manière à se dégrever, autant que possible, des charges que lui impose leur entretien. Il faudra bien d'abord faire des essais et être exposé à des tâtonnements : l'expérience viendra ensuite fixer les idées et établir des bases stables, sur lesquelles on pourra compter.

Ce n'est pas encore assez d'avoir pourvu aux besoins physiques des détenus ; de leur avoir donné le goût du travail, et de les avoir mis en état de s'occuper utilement lors de leur sortie de prison : Il n'y a d'espérance de parvenir au but qui est l'amélioration de leurs mœurs, que par l'instruction et surtout par l'ins-

struction religieuse. On ne peut, en effet, douter, qu'une instruction dirigée d'après les besoins de cette classe d'hommes, ne soit fort propice à leur amendement, et très-propre à concourir, avec le genre d'industrie qu'on leur aura appris, à leur assurer par la suite une existence honnête. Les principes de la lecture, de l'écriture et du calcul leur seraient enseignés : les compositions que nécessiterait cette éducation offriraient autant de leçons de morale et de religion appropriées à la condition des élèves, et l'on peut apprécier d'avance combien ce moyen, dans des mains habiles, aurait de puissance pour leur inculquer l'horreur du vice, en leur montrant des exemples des avantages de la vertu. La facilité qu'offre l'enseignement mutuel dans son mode d'exécution ; les ressources qu'il présente, pour mettre sans cesse sous les yeux des traits de vertu et des maximes de l'évangile, paraissent engager à l'appliquer à l'instruction des détenus. Les succès déjà obtenus à Paris, dans la prison militaire de Montaigu, sont des garants de ceux qu'il serait permis de s'en promettre en d'autres lieux. Cependant, je préférerais l'enseignement des frères de la doctrine Chrétienne, parce que, outre son analogie avec la méthode Lancastrienne, il offre le grand avantage d'être dirigé par des religieux qui, par principe et par devoir, se livreraient avec plus de zèle et de persévérance à la tâche pénible qui leur serait confiée, et sauraient mieux, par leur caractère religieux, propager parmi les détenus les préceptes de la morale évangélique, et entretenir l'esprit d'ordre et de soumission. Ces frères étant assez répandus, on obtiendrait facilement, dans un grand nombre de villes, qu'on en désignât deux pour cette bonne œuvre; et je ne doute pas qu'ils ne s'y prêtassent avec joie.

Partageant ainsi les jours entre l'étude et le travail, les criminels perdraient insensiblement les mauvaises habitudes qui leur sont naturelles. Cette vie régulière et laborieuse, et la docilité qui en est la conséquence, leur inspireraient la résignation à leur sort actuel et l'espoir d'un meilleur avenir.

Mais, peut-on se promettre de pouvoir instruire tous les détenus ? et même serait-il sage et prudent de le faire?

Je crois devoir répondre à ces deux questions par la négative. L'instruction n'est guères applicable, en effet, qu'aux jeunes détenus, qui, n'étant pas endurcis dans le crime, sont encore susceptibles de tourner leur esprit vers le bien. D'ailleurs la jeunesse est plus propre à recevoir l'instruction que l'âge plus avancé; soit qu'elle offre plus de docilité, soit que l'intelligence, plus libre des idées étrangères à celles que l'on veut communiquer, ait plus de capacité pour les comprendre. L'instruction élémentaire n'est utile que par les espérances qu'elle fait concevoir pour un avenir qui souvent n'est pas encore déterminé. Qu'en feraient de vieux criminels? si ce n'est d'y trouver un moyen de plus pour faire le mal. « Le crime a ses maximes, a dit » M. *Barbé de Marbois*, et la persévérance en est » une; et je compte plus sur le travail, pour l'amende- » ment des vieux corrompus, que sur l'instruction. » Quand des hommes avancés en dépravation ont appris » à connaître tout ce que la seule apparence des ver- » tus apporte de profit, je ne peux m'empêcher de crain- » dre leur hypocrisie. » Il conviendrait donc de faire un choix sage des détenus auxquels il serait bon de donner de l'instruction; et de tourner toute sollicitude à cet égard sur les jeunes-gens, et surtout sur ceux que leurs parents ont fait enfermer pour les corriger. La jeunesse possède tous les droits à la bienveillance et aux tendres soins: riche d'espérance, elle a devant elle une longue carrière qu'elle doit parcourir au détriment ou à l'avantage de la société. Une fois engagé dans le chemin du vice, l'homme revient difficilement en arrière: c'est dès les premiers pas qu'il faut l'en détourner. Je ne sais plus dans quelle ville étrangère il existe une société charitable qui se charge des jeunes criminels, à l'expiration de leur peine, lorsqu'ils montrent de l'aptitude au travail, et qu'ils donnent quelque garantie d'un retour vers le bien. Ils sont élevés dans un métier quelconque, par les soins des sociétaires, et deviennent souvent des citoyens utiles. De semblables associations honorent le pays où elles sont établies, et elles auront des imitateurs dans notre France, où les institutions charitables trouvent tant de protections et de secours.

L'instruction élémentaire ne devra donc pas être ap-

pliquée à tous les détenus : aussi n'est-ce pas en elle que l'on fondera les espérances les plus certaines de l'amélioration des mœurs des criminels. Il faudra une autre instruction plus générale, plus appropriée à tous les besoins ; c'est à la religion qu'on devra avoir recours. Ce sera elle et elle seule qui, précisant les récompenses promises à la vertu et les peines réservées au crime, et montrant l'éternité pour les unes et pour les autres, portera dans l'âme des coupables ces utiles remords qui brisent les cœurs endurcis et les ramènent dans les voies de l'équité. D'ailleurs, la religion ne se borne point à donner de douces espérances, ou à inspirer de justes terreurs pour une autre vie : elle adoucit l'amertume des peines de ce monde, et le malheureux qui implore la divinité, a déjà senti du soulagement à sa misère. Les secours de la religion ne sont donc nulle part plus utiles que dans les prisons, où tant de fautes, tant de crimes sont à expier, tant de larmes à essuyer, tant de courages à soutenir, tant d'instructions salutaires à donner. Et pourtant, la religion est presque partout étrangère aux prisons ! mais qu'on n'accuse point encore ici les dépositaires du pouvoir : ils ont senti depuis long-temps que c'était le frein le plus puissant à opposer au débordement des mœurs des détenus. Des circulaires ont plusieurs fois été adressées aux Préfets, pour qu'il fût établi une chapelle et un aumônier dans chaque prison ; mais presque partout, le défaut des localités s'y est opposé, et les choses en sont restées forcément au point où elles étaient. Ainsi les mauvaises dispositions locatives des maisons de détention sont encore en général, sur ce point important, un obstacle invincible aux améliorations projetées, et elles font sentir de plus en plus la nécessité d'y porter remède.

On s'empressera d'attacher un aumônier aux prisons qui n'en ont point encore. Le choix de l'ecclésiastique appelé à cette importante fonction n'est pas indifférent : elle demande un homme profondément versé dans la connaissance du cœur humain ; un zèle ardent, une abnégation entière de soi-même. Que de dégoûts à vaincre ! que de difficultés à surmonter ! que de rebuts à essuyer ! Il n'y a que le feu de la charité chré-

timens qui puisse animer le courage dans une telle entreprise, qui n'offrira rien de ce vain éclat auquel applaudit la multitude; mais où la plus douce récompense sera la conscience du bien qu'on aura fait, et la vénération des hommes sensés et justes appréciateurs de ce qui est utile.

S'il était permis de donner ici quelques conseils aux ecclésiastiques respectables qui voudront se charger d'une tâche aussi pénible, je ferais observer que l'instruction religieuse ne devrait peut-être pas être la même pour toutes les espèces de prisonniers. Les enfants détenus par correction paternelle et les autres jeunes gens seraient, à cet égard, l'objet d'une sollicitude particulière. L'expérience ayant assez prouvé combien on devait peu compter sur des châtiments corporels qui, le plus ordinairement, ne font qu'aigrir l'âme et n'inspirent que la haine pour des principes qu'on entoure d'une sévérité si mal entendue, ce sera avec le langage de la douceur et de la persuasion qu'on essaiera de captiver l'attention de ces jeunes cœurs indomptés. Prévenus d'avance en faveur d'une morale qui s'annoncera avec tant d'aménité et d'indulgence, ils sentiront que ce qu'ils avaient envisagé jusqu'à ce jour sous les apparences de l'austérité la plus effrayante est, au contraire, plein de charme et d'intérêt. La vertu se glissera dans leurs âmes sans effort, et bientôt ils auront appris à l'aimer. La comparaison de leur état présent, soit avec le sort dont ils auraient pu jouir dans la maison paternelle, soit avec l'aisance qu'ils se seraient procurée avec le produit d'un travail honnête, leur développera toute l'étendue de leurs fautes, et leur inspirera le désir de se corriger.

On conçoit qu'il serait bien difficile, pour ne pas dire impossible, de plier de vieux criminels aux pratiques de l'instruction religieuse élémentaire. L'habitude dès long-temps contractée d'une vie déréglée, l'oubli ou l'ignorance de tout principe de religion et de morale, l'espèce d'abrutissement où les a plongés le crime, ne les rendent plus susceptibles que d'émotions violentes, et ne permettraient aucun accès dans leurs âmes à des leçons paisibles et raisonnées. Des prédications fortes, une éloquence simple et mâle,

telle que l'inspirent l'amour de la vertu, l'horreur du crime, la vue de ses funestes conséquences pour le bonheur dans ce monde, et l'intime conviction des peines éternelles qu'il entraîne pour l'autre vie, auront leur effet, en portant le trouble, l'épouvante et bientôt le remords dans ces consciences muettes depuis si long-temps; mais réveillées à la voix terrible et puissante de la vérité.

Pour que les détenus fussent toujours sous l'influence salutaire de la religion, on les réunirait matin et soir dans la chapelle pour assister à la prière que réciterait l'aumônier. Tous les dimanches et jours de fête, ils entendraient la messe, la journée serait, en partie, consacrée à des exercices de piété. La chapelle serait disposée de façon qu'il ne pût s'établir aucune communication entre les hommes et les femmes, de même qu'entre les prévenus et les condamnés. Je voudrais que le public y fût admis. Le spectacle de personnes pieuses, assistant avec recueillement aux cérémonies religieuses, ne manquerait pas d'avoir une influence salutaire sur l'âme des détenus. L'admission du public dans la chapelle aurait encore cet avantage que la charité y serait plus efficacement sollicitée pour les besoins de la prison. Outre les quêtes que l'on ferait, on placerait un tronc à la porte, pour recevoir les aumônes: la vue de la misère est plus puissante pour remuer l'âme, que les exhortations les plus éloquentes.

Il serait inconvénant de pousser plus loin le détail des devoirs de l'aumônier. Il n'y a point de règles à tracer au zèle qu'inspire la charité: elle trouve en elle-même les ressources et les moyens que les circonstances exigent. C'est elle qui saura adoucir l'amertume des peines; amener à la docilité, à la patience, à la résignation et au repentir; c'est elle enfin qui, parlant au nom d'une religion de miséricorde, pourra tempérer l'inexorable sévérité des arrêts des hommes, en montrant au coupable, prêt à paraître devant le juge suprême, des moyens de repentir et des sources de grâce.

(*La fin au prochain N°.*)

HISTOIRE DE BRETAGNE.

LIVRE I.er

Peu d'histoires sont moins connues que celle du noble duché qui donna les Duguesclin, les Clisson, les Arthur de Richemont à la France, et finit par se donner lui-même à elle. Méconnue jusqu'à présent, ignorée, pour ainsi dire des autres provinces du royaume dont elle fait aujourd'hui partie, la Bretagne attend qu'on lui rende enfin justice. Ses mœurs, ses usages, les productions de son sol si varié, si pittoresque, ses annales riches de tant de grandes actions et d'événements dramatiques, tout chez elle est encore à étudier, tout y appelle l'œil d'un observateur judicieux et la plume d'un écrivain habile. Je n'ai pas la prétention d'être cet homme-là : je ne vise point à la réputation, et je n'ai d'autre désir que celui d'être utile. Mais indépendant par mon caractère et par ma position sociale, je dirai franchement ce que je pense des hommes et des choses. Tout n'était pas bien dans les siècles qui ont précédé le nôtre; mais tout n'était pas mal. En général aujourd'hui l'on met trop de passion, trop d'esprit de parti dans la manière d'écrire l'histoire. Nos livres modernes ressemblent à de longs plaidoyers en faveur des opinions qui nous divisent. Je conçois un autre but à l'histoire, je suppose une mission plus grande aux écrivains qui s'arment de son burin : celle de dire la vérité, la vérité tout entière, ou flatteuse, ou sévère. Les leçons de morale et de politique que nous cherchons dans leurs écrits ressortiront seules des faits qu'ils y auront consignés avec candeur et sincérité. Est-ce donc sous l'empire d'une idée fixe et dominante, que l'on doit aborder le grand ouvrage des annales d'une nation ? Il ne convient pas, sans doute, que l'historien prétende imposer à ses lecteurs ses jugements, comme autant d'oracles et d'arrêts sans appel : il faut qu'il leur permette

de juger eux-mêmes ; mais il importe surtout qu'il se montre impartial et juste, ou ceux qui viendront à ouvrir son livre, rebutés dès l'abord, l'abandonneront bientôt pour aller chercher ailleurs un guide plus sûr, sur les traces duquel ils ne courent pas le risque de s'égarer.

Pour moi qui n'ai point entrepris cet ouvrage dans l'intention de plaire à un parti, avec le désir de faire triompher une théorie sur une autre, j'essaierai de mettre mes principes en pratique ; et l'on peut compter sur l'exactitude de ma narration, comme sur la fidélité de mes portraits. Je voudrais faire quelque chose d'agréable à mes concitoyens, en leur communiquant ce livre, le résultat de mes recherches sur notre histoire. Si je me suis trompé dans mon espoir, si je ne réussis point à leur faire aimer la lecture de nos annales, la faute n'en sera qu'à moi seul ; car la matière que je traite est intéressante par elle-même, et déjà deux écrivains plus habiles que moi, en ont su tirer un immense parti.

Cette grande péninsule qui s'étend à l'occident de la France, que baignent d'un côté les eaux de la Manche, et de l'autre celles du golfe de Gascogne, porta jadis le nom d'Armorique avant de prendre celui de Bretagne qu'elle a perdu aujourd'hui comme le premier. Elle était alors fort différente de ce qu'elle est devenue depuis. Une vaste forêt qui s'étendait dans toute sa longueur depuis Fougères jusqu'à la baie d'Audierne, la séparait en deux parties, celle du nord et celle du midi ; et six peuples principaux habitaient son territoire.

Les Curiosolites occupaient les environs de Dinan. Des fouilles récentes faites avec succès à Corseult, laissent peu douter que leur capitale ne fût bâtie sur l'emplacement même de ce village, dont le nom offre une assez grande ressemblance avec le leur.

Les Diablintes ou Diaulites habitaient la partie du territoire armoricain comprise entre Mayenne et Saint-Malo. Leur principale ville s'appelait Noiodun, et se trouvait où sont de nos jours, Château-Neuf-de-la-Noüée, ou Noeun, dans les environs de Mayenne. Les autres cités de ce peuple étaient Alet, près St.-Malo, Dol, Cariffe et Ernée.

Les Namnètes venus du nord-est, après avoir chassé les Samnites qu'ils refoulèrent sur la Saintonge, s'établirent à leur place, sur les bords de la Loire, au lieu où est aujourd'hui Nantes, à laquelle ils donnaient le nom de Condivic.

Les Ossismiens possédaient tout le territoire qui dépend maintenant de Léon, Tréguier, Quimper et Carhaix. Leur capitale s'appelait Vorgan dont il n'est resté que le nom.

Les Redones habitaient les rives de la Vilaine. La plus importante de leurs villes qu'ils nommaient Condate était bâtie sur l'emplacement de Rennes ou sur celui de Redon. Je pencherais de préférence vers cette dernière opinion, si une semblable question pouvait offrir la plus légère importance. Le nom de Redon est absolument le même que celui des anciens Redones, dégagé de la terminaison latine que les Romains y avaient ajoutée. On sait d'ailleurs que les principales villes des Gaules ont depuis long-temps perdu le nom qu'elles portaient autrefois, pour prendre celui du peuple qui les habitait.

Les Vénètes, enfin, occupaient les bords du Morbihan: c'était la nation la plus riche et la plus puissante de l'Armorique. Vivant dans une terre fertile et abondante en bois propres à la construction des navires, possesseurs de mines nombreuses de fer et de plomb, ils s'étaient adonnés au commerce et avaient acquis une immense supériorité sur leurs voisins. Leurs villes bâties au bord de l'Océan, sur des caps avancés dans la mer, annonçaient par leur position seule, l'occupation favorite des habitans; et de nos jours, en en examinant les ruines, on voit qu'une idée principale dominait ce peuple, et que chez lui tout était calculé pour en favoriser le développement.

Dès les premiers siècles de Rome le commerce des Vénètes était fort étendu et très-florissant. Sous le règne de l'un des Tarquin une famine cruelle affligea l'Italie, et des ambassadeurs furent envoyés des rives du Tibre aux bords du Morbihan acheter les grains qui manquaient à Rome. Comment Dariorig, car c'était alors le nom de la capitale des Vénètes, comment Dariorig était-elle connue en Italie? Les Romains n'é-

taient pas encore sortis de la Méditerranée : ils n'avaient point de flottes, et ce ne fut que long-temps après que Rome songea à augmenter par la marine sa puissance colossale et envahissante. Si donc à cette époque reculée on connaissait déjà les Vénètes en Italie, c'est qu'ils y avaient eux-mêmes pénétré, c'est que leur commerce les y avait conduits.

Cette prospérité des Vénètes, fondée sur les bases véritables de la fortune des nations, la sage culture des terres, le commerce et l'industrie, s'accrut à un tel point, que les autres peuples de la Gaule armoricaine reconnurent leur suprématie, et qu'elle plaça dans leur dépendance tous ceux qui habitaient le long espace de côtes qui s'étend depuis le Hâvre jusqu'à l'embouchure de la Loire.

Mais leur puissance ne s'arrêtait pas là : fondateurs d'une marine célèbre ils parcouraient toutes les mers en dominateurs. Ils allaient chercher dans le nord, des bois, du cuivre, de l'étain, et les échangeaient dans le midi, contre les riches productions d'un sol plus favorisé du soleil. Ils étaient les maîtres de cet océan qui baignait les côtes de la Scandinavie, de la Germanie, des Gaules, de l'Ibérie, de la Lusitanie, et ils exigeaient un droit de passage des navires des autres nations qui parcouraient leur domaine.

Leurs vaisseaux construits en bois de chêne étaient d'une grandeur extraordinaire à cette époque. Ils en applatissaient les carènes avec un soin particulier, précaution nécessaire pour les échouer facilement sur les sables de leurs rivages, et pour leur faire parcourir sans dangers, les mers peu profondes de la Baltique où ils faisaient un grand commerce. Ils se servaient de chaînes de fer pour retenir leurs ancres, au lieu des câbles de chanvre que notre marine emploie aujourd'hui au même usage. Leurs voiles étaient faites de peaux tannées et cousues ensemble, qu'ils croyaient plus capables que des toiles de résister à l'impétuosité des vents. Enfin, les vaisseaux, les mâts, les cordages, les voiles, les habits des marins, tout était teint en bleu d'asur, afin que les flottes pussent glisser sur les vagues sans être aperçues.

Fidèles comme tous les Celtes à l'usage d'envoyer

chaque printemps des troupes de jeunes gens tenter la fortune hors de leur pays, les Vénètes dans le temps de leur puissance fondèrent plusieurs colonies importantes. La partie méridionale de l'île d'Albion fut peuplée par eux, et en prit le nom de Breih-Innis, dont les Latins ont fait Britannia et les Français Bretagne : c'est-à-dire île des hommes peints. Sous ce nom de Breih, on désignait également la patrie des Vénètes; l'usage où ils étaient de se peindre le corps de diverses couleurs, les fit appeler ainsi par leurs voisins. Aujourd'hui même, Breih veut encore dire dans la langue de Vannes, indifféremment ou Bretagne, ou ce qui est peint de diverses couleurs.

Ce fut vers cette époque que les Vénètes fiers de leur grandeur et de leurs richesses, donnèrent à leur capitale le nom fastueux de Dariorig ou maîtresse de la mer, nom qui rappelle le titre de dominante que Venise une autre de leurs colonies (1), prit à leur instar.

---

(1) En avançant que Venise fut une colonie des Vénètes armoricains, je ne prétends pas dire que les émigrés partis des bords du Morbihan pour le golphe adriatique bâtirent eux-mêmes cette superbe cité, je serais démenti par tous les historiens. L'époque de la fondation de Venise est connue de tout le monde : personne n'ignore que, vers le commencement du V.e siècle, les ravages des Goths et des Visigoths contraignirent les habitants de Padoue à chercher un refuge dans le Rialto, la principale île des Lagunes; et qu'en 450, les peuples voisins du Pô, de l'Adige, de la Brenta et de la Piave, fuyant devant Attila, transportèrent leurs foyers dans les autres ilots déserts que ces fleuves formaient à leur embouchure, et devinrent ainsi les véritables fondateurs de Venise. J'ai voulu dire seulement que ces réfugiés étaient eux-mêmes les restes d'une ancienne colonie des Vénètes.

La lecture de Strabon ne me paraît pas laisser de doute à ce sujet. « C'est des Vénètes armoricains, dit-il au livre 4, ch. 3 de sa géo» graphie, que descendent les Vénètes du golphe adriatique, que la » ressemblance de leur nom avec celui d'un peuple de la Paphlagonie » (les Hénètes) a fait croire originaires de cette dernière contrée. » Dans un autre endroit, livre 2, émettant la même opinion, il s'exprime ainsi : « Je le crois d'autant plus que leurs voisins les Boïens » et les Sénones vinrent d'au-delà des Alpes. » Si, à ce témoignage de Strabon l'on ajoute ceux de Polybe, de Tite-Live, qui lui-même était né dans le territoire des Vénètes italiens; ceux de l'Empereur Julien et de Dion Chrysostome; si l'on consulte une ancienne inscription conservée à Aquilée; et, enfin, l'opinion de Venise elle-même, dont plusieurs familles se faisaient gloire de descendre des

plusieurs siècles après. Et cestes avoir donné son nom à la Grande-Bretagne, à la république de St.-Marc, c'est-à-dire aux deux plus puissants états maritimes des temps modernes, sont des titres de gloire que ne dédaignerait aucun peuple.

Chacune de ces nations connues sous le nom de Curiosolites, de Diablintes, de Namnètes, d'Ossismiens, de Redunes et de Venètes, formait un état séparé qui se gouvernait par ses propres lois. C'était autant de petites républiques indépendantes les unes des autres, et liées entr'elles par une ligue fédérative, à peu près semblable à celle des Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Deux corps de magistrats se partageaient le soin du gouvernement. L'un, tiré du peuple, s'occupait des affaires intérieures; l'autre, composé des principaux citoyens, formait un sénat, déclarait la guerre, faisait la paix, et réglait les relations de la république avec les nations étrangères. Le sénat des Venètes ne comptait pas moins de six cents membres dans son sein; nombre considérable, et qui justifie ce que j'ai déjà dit de leur importance.

Au nombre des soins principaux qui réclamaient tous les instants de ces deux corps de magistrats, était celui de la religion et des lettres. Les immenses forêts répandues sur le territoire des Armoricains, les côtes sauvages et hérissées de rochers qui ceignaient leur patrie, y avaient attiré divers colléges de druides, et fournissaient un vaste champ à l'exercice de ce culte dont les rites exigeaient des lieux déserts et des bois mystérieux.

C'était là qu'ils élevaient ces autels colossaux en pierres brutes qui subsistent encore de nos jours; c'était là qu'ils cueillaient le gui sacré avec une faucille d'or, et qu'ils prêchaient à leurs disciples cette étrange doctrine de la transmigration des âmes, si ancienne, qu'on ne saurait dire quand elle est née; si universellement répandue, qu'il serait impossible de retrouver aujourd'hui son berceau (1).

Vénètes armoricains, on se convaincra des droits de Vannes à réclamer l'honneur de l'avoir fondée.

(1) On a fait honneur à Phérécyde de Scyros de l'invention du

L'un des dogmes fondamentaux de la religion de ces prêtres, et qui, par suite de leurs prédications, était devenu le point principal de la croyance des Gaules, c'était celui de l'immortalité de l'âme. Ils l'enseignaient publiquement dans leurs écoles ; ils l'avaient même, s'il faut en croire Saint-Clément d'Alexandrie, révélé à Pythagore qui, pendant long-temps, étudia chez eux la théologie, et fréquenta leurs colléges de philosophie déjà célèbres dans le siècle reculé où il vivait. Quelle différence entre cette doctrine sublime, consolante, et celle que professaient des hommes de l'antiquité, fameux cependant par leur nom de sages! Ce n'était ni les poëtiques absurdités de la Grèce, ni le matérialisme de Lucain, ni l'athéïsme de Lucrèce. Pour eux, la mort n'était que le passage nécessaire pour arriver à une vie éternellement heureuse ; ils n'avaient imaginé ou adopté le système de la transmigration des âmes que pour accorder cette dernière partie du dogme de leur immortalité avec celui de la justice d'un Dieu suprême qu'ils professaient également.

La politique des gouvernements s'empara de ce qu'il y avait de grand et d'utile dans cette doctrine qu'elle prit soin de répandre elle-même et d'appuyer de son autorité. Les guerriers en devenaient plus intrépides : ils craignaient moins d'exposer une vie qu'ils devaient retrouver dégagée des chagrins et des misères de la première. Ce fut une conviction semblable qui, dans d'autres siècles, fit les martyrs, et leur donna le courage et la force de souffrir avec constance des tortures dont l'imagination s'effraie.

Mais, à côté des grandes actions qui prenaient leur source dans cette croyance, on en voyait naître de bizarres et d'extravagantes. Ainsi, il n'était pas rare

---

système de la transmigration des âmes ; mais cette opinion qui n'a jamais été généralement adoptée, ne repose que sur l'interprétation faite par Suidas, d'une phrase de Cicéron, où l'orateur romain loue Phérécyde d'avoir, le premier des philosophes grecs, enseigné dans ses ouvrages l'immortalité de l'âme. On a prétendu encore, mais sans preuves, que le Gète Zamolxis en était l'inventeur. La vérité est que, comme beaucoup d'autres idées fort extravagantes, cette croyance s'est répandue dans le monde à une époque dont le souvenir est à jamais perdu.

qu'un Gaulois prêtât de l'argent, sans exiger de son débiteur d'autre condition que celle de le lui rendre dans l'autre monde; ainsi, l'on vit plus d'une fois aux funérailles des morts, un parent ou un ami se précipiter dans les flammes du bûcher, persuadés qu'ils allaient retrouver celui dont ils pleuraient la perte, et commencer une vie nouvelle avec lui.

Prêtres pacifiques d'un peuple guerrier, les druides avaient la guerre et les armes en horreur. Toujours empressés d'éviter l'effusion du sang, ils se jetaient souvent entre deux armées sur le point d'en venir aux mains; ils s'offraient pour médiateurs, et leur éloquence parvint plus d'une fois à faire déposer à deux peuples ennemis les instruments de mort dont ils s'étaient saisis. Mais, si leurs efforts étaient inutiles, le patriotisme reprenait son empire dans leurs cœurs: debout autour des combattants, les bras élevés vers le ciel, ils priaient pour les succès de leur nation, dont ils ne songeaient plus qu'à partager le sort et la fortune.

Chargés eux-mêmes d'une partie importante du gouvernement et de la police intérieure, les druides étaient les juges spirituels et temporels des peuples. Dans de certaines circonstances, lorsqu'un grand crime avait été commis, ils fulminaient une excommunication contre le coupable, et lui interdisaient les mystères. C'était la punition la plus sévère qu'ils pussent infliger, et ses effets répondaient à l'impression qu'elle était destinée à produire sur l'esprit du peuple. Chacun fuyait ceux qu'elle avait frappés du sceau de la réprobation; on évitait tout commerce avec eux, jusqu'à ce qu'ils eussent expié leur crime, et mérité qu'on les relevât de l'excommunication qu'ils avaient encourue.

A la théologie, à la philosophie, à la morale qu'ils enseignaient dans leurs écoles, les druides ajoutaient la physique, la géographie et l'astronomie dont ils donnaient également des leçons. Ils disaient que le monde était éternel, et qu'il périrait un jour par l'eau et le feu (1). Ils étaient les médecins de la nation, comme

(1) Toutes ces idées sont un peu contradictoires; mais ce n'est pas ma faute.

les en étaient les savants, et ils attachaient de grandes vertus au tamarin, à l'anémone pulsatile et surtout à la verveine. Aujourd'hui encore, après tant de siècles écoulés, l'opinion des merveilleuses propriétés de la verveine se conserve dans l'esprit des habitants de nos campagnes et même d'une partie de nos villes.

Leurs écoles étaient extrêmement fréquentées; ils choisissaient, pour les tenir, les lieux les plus retirés, souvent des bois écartés, des plaines incultes. Ils donnaient toutes leurs leçons de vive voix, et, quoiqu'ils possédassent le secret de l'écriture, ils n'en permettaient pas l'usage à leurs disciples : semblables en cela à plusieurs philosophes grecs qui avaient adopté la même méthode. C'était, dit César, pour ne point profaner les mystères et les sciences en les répandant chez la multitude, et pour contraindre les jeunes gens qu'ils élevaient à cultiver leur mémoire. Que les druides n'avouassent que ces motifs, je le conçois; mais que ce fussent les véritables, c'est ce qu'il me paraît bien difficile d'admettre. Profaner les sciences en les répandant chez la multitude : quelle crainte étrange! Le soleil est-il donc moins brillant, parce que ses rayons éclairent et réchauffent le palais comme la chaumière, le pauvre comme l'opulent?

De ces académies, de ces lycées, sortaient les grands personnages de la nation, ses ministres, ses capitaines, ses orateurs et ses poëtes. Ces derniers surtout, que l'on désignait sous le nom de *bard*, jouissaient d'une immense réputation; comme les troubadours de la langue d'Oc, ils étaient à la fois poëtes et musiciens. Leurs ouvrages, destinés à célébrer les belles actions de leurs concitoyens, devenaient promptement populaires, et se retrouvaient dans toutes les bouches, comme les vers d'Homère dans l'ancienne Grèce, comme les octaves du Tasse à Venise, et les romances historiques en Espagne.

Habiles à varier leurs sujets et leur style, ils déposaient quelquefois la trompette héroïque, pour prendre en main le fouet de la satyre, distribuant également la louange et le blâme, l'éloge et la censure. Les poësies du Barde de la Calédonie que nous a conservées M. Mac-Pherson peuvent nous donner une idée du goût dans lequel ils composaient leurs ouvrages.

Telle était l'Armorique, lorsque César en entreprit la conquête. L'histoire qui, jusqu'à cette époque, laisse plutôt soupçonner qu'elle ne révèle la grandeur des républiques armoricaines, semble ne les avoir inscrites sur ses pages immortelles que pour nous apprendre à la fois leur existence et leur ruine. On dirait qu'elle ne nous les montre un instant sur la scène du monde que pour nous les faire voir expirant avec le reste des Gaules sous la puissance colossale des Romains.

Deux campagnes avaient suffi au conquérant, qui écrivit de lui : *Veni, vidi, vici*, pour soumettre les Suisses, les Belges et toute cette étendue qui comprend aujourd'hui Soissons, Beauvais, Amiens, Arras, Verdun et Namur ; Cologne, Liège et Luxembourg avaient éprouvé le même sort et subi la même influence ; Rheims et Autun s'étaient déclarés pour le vainqueur, et la terreur dominait le reste des Gaules où il n'avait pas encore paru en personne. Dans ces circonstances, un simple lieutenant du général italien n'avait eu qu'à se montrer dans l'Armorique, à la tête d'une seule légion, pour en réduire les habitants. L'idée de la résistance ne s'était pas même offerte à ces peuples effrayés et vaincus d'avance par la renommée qui précédait les aigles romaines. Dariorig elle-même avait ouvert ses portes à Crassus : elle avait consenti à perdre son indépendance pour conserver ses richesses. Elle n'avait pas cru s'avilir en reconnaissant la suprématie d'une nation devant laquelle toutes les autres s'abaissaient ; car il paraissait que la destinée du monde était de se soumettre à Rome.

Mais lorsque, par la promptitude de son obéissance, elle eût écarté d'elle le premier danger, lorsqu'elle vit les Romains éloignés, la honte et le repentir vinrent remplacer la terreur qui l'avait maîtrisée. Elle réfléchit à ce qu'elle avait perdu, et se demanda ce qu'elle avait gagné. Le sénat se reprocha sa pusillanimité : la jeunesse rougit d'avoir cédé sans combattre ; et la nation commença à méditer son affranchissement ; on députa des ambassadeurs vers les principales cités de l'Armorique : on les chargea de réveiller dans le sein de leurs habitants l'amour de la patrie et le feu sacré de la liberté. Ils s'acquittèrent avec zèle de leur im-

portante mission, et le succès couronna leurs efforts. Une ligue offensive et défensive fut conclue entre tous les peuples de l'Armorique : de grands préparatifs furent faits dans l'ombre du secret ; et les conjurés n'attendirent plus qu'une occasion favorable pour jeter le masque, et déclarer à Rome qu'ils ne voulaient plus porter ses fers.

Cette occasion ne tarda pas à se présenter. César croyant les Gaules tranquilles, et s'imaginant que l'ascendant de son nom et l'éclat de sa victoire suffiraient pour maintenir dans l'obéissance les peuples qu'il avait soumis, était parti pour l'Illyrie qu'il désirait visiter et connaître. Ses légions occupaient le pays conquis : mais l'Armorique tout entière était libre de soldats romains. Leur éloignement, en rendant complète la sécurité de ses habitants, augmentait encore leur vif désir de secouer un joug sous lequel ils se disaient qu'ils s'étaient plû à se courber eux-mêmes. P. Crassus, ce même officier qui avait reçu leur serment de fidélité à la république romaine, se trouvait alors dans l'Anjou, où il avait pris ses quartiers d'hiver, avec la septième légion. Les grains lui manquèrent, et il envoya des députés en demander aux Curiosolites et aux Vénètes.

A l'arrivée de ces ambassadeurs, toute la ville de Dariorig s'émut. Le peuple exaspéré contre les Romains cria vengeance, et le sénat ordonna leur arrestation. On se flattait d'intimider Crassus par cette démarche hardie, et de le forcer à rendre aux Vénètes les otages que ceux-ci lui avaient livrés, à son entrée dans leurs murs.

L'exemple que donnait Dariorig fut suivi des autres cités armoricaines qu'un même ressentiment aigrissait et qui ne portaient pas avec moins d'impatience le joug de la domination romaine. Les Curiosolites et les peuples des environs du mont St.-Michel retinrent également prisonniers les officiers qui leur avaient été députés, dans le même temps et dans le même but, par le lieutenant de César.

De nouveaux émissaires des Vénètes parcoururent la Gaule armoricaine, pour resserrer les nœuds de l'alliance qui unissait ses peuples, et se concerter avec eux sur des moyens d'action prompts et uniformes. La ré-

pense de ces petites républiques amourettes de leur in lépendance, fut là même partout: « Liberté! guerre à Rome! » Désormais assuré de la participation de ses voisins, le sénat de Dariorig envoya des ambassadeurs déclarer à Crassus la résolution qu'il avait prise de s'affranchir de l'autorité romaine, et lui dénoncer en même temps que, s'il voulait qu'on lui rendît ses officiers, il eût à rendre d'abord les otages qu'il avait reçus.

Cette protestation solennelle effraya Crassus; il comprit toute l'étendue du danger qui le menaçait, au milieu d'une nation active, entreprenante, et pleurant tous les jours en secret la perte de la liberté qu'elle avait reçue de ses ancêtres. Il écrivit aussitôt à César, l'informa de la révolte des Vénètes, et de la fermentation qu'elle excitait dans l'esprit des Gaulois.

César était absent des Gaules, et fort éloigné de l'Armorique, quand il reçut les lettres de son lieutenant. Il s'empressa d'ordonner la construction d'un grand nombre de galères sur la Loire: il fit lever des rameurs dans la Provence, et commanda de rassembler des matelots et des pilotes. De leur côté, les Vénètes instruits des mouvements du général romain, avaient songé à faire leurs préparatifs de résistance; et ils les avaient proportionnés aux forces bien connues de l'ennemi qu'ils allaient avoir à combattre. Pleins de confiance dans la puissance de leur marine, ils avaient réuni dans le Morbihan environ deux-cent vingt vaisseaux équipés avec soin et garnis de machines de guerre. La force de ces navires, leur construction si différente de celle des galères romaines, leur faisait regarder avec une sorte de mépris les vaisseaux ennemis, peu élevés au-dessus des flots, étroits, allongés, leurs mâts mobiles, leurs bancs de rameurs, et les éperons qui en garnissaient les proues.

La connaissance qu'ils avaient des difficultés de la navigation sur leurs côtes, au milieu des hauts-fonds et des rescifs qui les environnent comme une ceinture; la conviction profonde de l'inexpérience des Romains, peu habitués encore à parcourir le grand océan, augmentait leur sécurité: la conscience des forces que leurs villes tiraient de leur assiette la complétait. Presque

toutes, en effet, étaient bâties sur des langues de terre avancées dans la mer, dont les eaux les entouraient deux fois par jour, et leur servaient de boulevards naturels. L'approche du côté de la terre n'en était possible que pendant peu d'heures, et le siége régulier presque impraticable. On s'était d'ailleurs occupé d'ajouter par l'art, aux moyens de défense qu'elles tenaient de la nature.

Tout l'hiver fut employé à ces préparatifs des Vénètes; de nouveaux confédérés entrèrent dans la ligue dont ils étaient l'âme; les colonies même qu'ils avaient fondées dans l'île d'Albion et que des liens nombreux attachaient à la métropole, se déclarèrent en leur faveur. Cependant César convaincu de la nécessité d'éteindre promptement un incendie qui allait toujours croissant, et menaçait d'embraser les Gaules entières, attendait impatiemment que le retour du printemps lui permît d'entrer en campagne. Il craignait un soulèvement général, et s'effrayait à l'idée de voir sa conquête lui échapper. Venu pour donner des fers aux Gaulois, il crut devoir les river; et il se disposa à faire dans les Vénètes un exemple terrible, qui servît à contenir par la crainte, les vaincus dont il n'avait pu se faire aimer.

Tel était l'état des choses, lorsque la fin de l'hiver annonça que les hostilités allaient commencer. César redoutant toujours une révolte de la part de ceux des Gaulois qui conservaient encore les apparences de la soumission, établit sur les bords du Rhin une armée d'observation destinée à tenir en respect tout le nord des Gaules, pendant que Crassus, à la tête d'une semblable armée, partait pour l'Aquitaine, avec ordre de prévenir la jonction des mécontents du midi, avec les insurgés de l'occident. Partageant ensuite en deux corps, les troupes qui devaient agir contre l'Armorique, il donna le commandement du premier à Sabinus, l'un de ses lieutenants, qu'il dirigea contre les Curiosolites, et lui-même, à la tête du second, il partit pour la Vénétie. Décimus Brutus enfin reçut ordre de conduire dans les eaux du Morbihan la flotte réunie dans la Loire.

Mais à son arrivée, César rencontra des difficultés

auxquelles il ne s'était pas attendu. La position extraordinaire et toute nouvelle pour lui des villes des Vénètes, ne lui permettait guères d'en faire le siége. Il ne pouvait songer à les attaquer par mer, n'ayant point sa flotte que des vents contraires retenaient loin des côtes, dont elle ne pouvait et n'osait approcher du côté du continent ; l'abord était impossible, pendant les trois quarts du jour ; le retour constant et périodique de la marée le forçait de faire retirer ses troupes, presqu'aussitôt qu'il leur donnait l'ordre d'avancer. Il ne se rebuta pas, cependant ; décidé à vaincre, sentant de quelle importance il était pour lui que les Gaulois ne le vissent pas éprouver un échec ; il fit construire par ses soldats, des digues et des terrassements ; au moyen desquels il contenait la mer, et paralysait l'action du flux de ses eaux. Ainsi protégée contre l'invasion des flots, l'armée marchait à pied sec sur la grève, s'approchait des murs et les assiégeait.

Tant de travaux gigantesques dans lesquels il consumait un temps précieux et les forces de ses troupes, ne produisaient qu'un misérable résultat. Les Vénètes tranquilles dans l'enceinte de leurs villes, regardaient en souriant du haut de leurs murailles l'immensité de ces préparatifs qu'ils allaient bientôt rendre inutiles. Lorsque les digues étaient achevées, lorsque les terrassements élevés à la hauteur des remparts leur annonçaient que le siége allait commencer, ils abandonnaient la place : ils transportaient sur leurs vaisseaux tout ce qu'ils possédaient de précieux, et se réfugiaient dans une ville voisine dont la possession devait coûter aux Romains des efforts aussi longs, aussi pénibles et tout aussi infructueux.

Ces manœuvres des Vénètes employèrent la plus grande partie de la campagne, et, César, convaincu de l'impossibilité de les soumettre sans le secours de sa flotte, se résolut à l'attendre. Aussitôt qu'elle parut, celle des Armoricains mit à la voile, et s'avança à sa rencontre. La supériorité ne paraissait pas être du côté des Romains. La faiblesse naturelle de leurs galères se montrait d'une manière effrayante, auprès des masses imposantes des vaisseaux de Dariorig, dont l'élévation au-dessus des flots était telle, que les tours construites

sur le gaillard des navires de Brutus, n'atteignaient pas à leur niveau. Il en résultait que les javelots des Romains lancés de bas en haut, produisaient un effet à-peu-près nul, tandis que ceux des Armoricains poussés dans une direction contraire, ne portaient que des coups mortels. Les éperons qui garnissaient la proue des galères Romaines n'étaient pas une arme plus redoutable: les Poutres de chêne qui bordaient les vaisseaux des Vénètes, étaient trop solides, pour qu'on dût craindre leur choc; ils venaient s'y briser sans seulement les ébranler.

Ce serait peut-être ici le lieu de dire quelque chose de la manière dont les Romains avaient coutume de combattre sur mer, et de l'espèce de service qu'ils attendaient des éperons dont ils ornaient leurs galères. Ces vaisseaux dont la longueur était à-peu-près huit fois plus grande que la largeur, allaient à la voile et à la rame. Mais leurs mâts qui pouvaient s'abattre, s'abaissaient au commencement du combat: les rames servaient seules aux manœuvres pendant toute sa durée. Ce qu'il y avait alors de plus important pour la galère qui attaquait, c'était de briser les rames de l'ennemi qu'elle forçait à s'arrêter, et contraignait à se rendre, en courant à l'abordage; tel était aussi l'usage auquel étaient destinés les éperons. Les vaisseaux que l'on distinguait alors entr'eux, par le nombre des bans de rameurs, dont ils tiraient leur principale force, comme on les distingue aujourd'hui par celui de leurs canons, forçaient de rames en courant l'un contre l'autre. Le talent du pilote consistait donc à diriger sa galère de manière à ce que ses éperons enfilassent les rames de la galère ennemie, et en brisassent le plus grand nombre possible, pendant qu'il s'efforçait, en même temps, de ne point donner prise sur lui aux éperons de son adversaire.

Mais les vaisseaux des Vénètes n'avaient point de rames, et le seul avantage que possédassent les galères romaines était celui d'un plus grand nombre, et d'une plus grande agilité. Il était dix heures du matin, lorsque le combat commença. L'armée romaine couvrait les hauteurs du rivage; et son chef debout au milieu d'elle, les yeux attachés sur la mer, partageait son attention,

et peut-être aussi les mouvements secrets d'inquiétude qui l'agitaient, dans l'attente du grand événement qui allait décider de ses destinées dans les Gaules: du côté des Vénètes, il n'y avait point de spectateurs; tous ceux qui avaient pu prendre les armes étaient sur la flotte. Les vieillards, les femmes et les enfants renfermés dans l'enceinte des villes, attendaient, avec anxiété, l'issue du combat, en adressant au ciel des vœux ardents pour que leurs défenseurs revinssent victorieux.

Brutus avait aperçu à la fois, la différence de la construction et des agrès des deux flottes, la dissimilitude de leurs manœuvres, et tout le désavantage qui devait en résulter pour lui dans le combat; mais il s'était heureusement pourvu d'une espèce d'armes qui lui rendirent de grands services, et auxquelles il finit par devoir le gain de la bataille. Ces armes étaient des faux extrêmement tranchantes, semblables à celles dont on faisait usage dans les siéges, en donnant l'assaut. Elles étaient emmanchées de longs pieds, et chaque galère en portait un certain nombre. Après avoir transmis ses instructions aux officiers sous ses ordres, Brutus donna le signal du combat. On vit aussitôt les galères romaines se détacher et sortir de leurs lignes: les mâts s'abaissent, et les matelots se couchent sur leurs rames. Plusieurs galères entourent le même vaisseau. Une grêle de traits fond sur les assaillants et ne ralentit point leur ardeur. Ils combattent sous les yeux de César: l'armée entière est là sur le rivage: elle les encourage par sa présence et par ses cris. Les faux se dressent, s'enlacent dans les agrès des vaisseaux armoricains, les brisent, et les voiles sans support, tombent sur le pont et embarrassent la manœuvre. Dès-lors, ces vaisseaux qui paraissaient si redoutables, un instant auparavant, ne sont plus que de lourdes machines qui cèdent au roulis des vagues, et résistent à la main qui tient le gouvernail. Ils s'arrêtent, demeurent immobiles, et l'ennemi court à l'abordage. Un combat terrible s'engage alors sur chaque vaisseau: le sang ruisselle et va teindre les eaux de la mer qui bouillonnent sous la carène; les Vénètes font des prodiges de valeur, mais les Romains l'emportent.

Cependant les confédérés perdaient successivement tous leurs vaisseaux : le découragement se glissait dans la flotte, et ils prirent le parti de la retraite. Ils étaient parvenus à se rallier, et déjà ils avaient pris le dessus du vent, lorsque tout-à-coup il survint un calme plat qui les contraignit de s'arrêter, et leur enleva le seul espoir de salut qui leur restât. Les Druides s'écrièrent que le ciel combattait pour Rome; et D. Brutus n'eut plus qu'à achever une victoire facile sur un ennemi déconcerté et affaibli par les pertes qu'il avait déjà faites. Son triomphe fut complet : à peine quelques vaisseaux parvinrent-ils à échapper à une entière destruction, à la faveur de la nuit qui était survenue.

Après cet éclatant succès des armes romaines, on peut dire que la guerre des Vénètes était terminée. Leur marine et celle de leurs alliés étaient anéanties : toute leur jeunesse avait péri en essayant de défendre la liberté de la patrie ; et Dariorig humiliée ouvrit ses portes au vainqueur. Ce fut signer l'arrêt de sa ruine éternelle ; César, irrité, n'écouta que son ressentiment ; il fit mourir tous les sénateurs, et vendit à l'encan le reste des habitants, sans épargner les cheveux blancs de la vieillesse, les grâces innocentes de l'enfance, et la faiblesse d'un sexe qui doit rencontrer partout indulgence et protection.

Pendant que ces évènements se passaient chez les Venètes, les Curiosolites qui avaient imité leur révolte, subissaient le même sort. Un homme appelé Viridovix s'était mis à leur tête ; son armée grossie des habitants du Mans, d'Evreux et de Lisieux, était campée à peu de distance de celle du lieutenant de César. Sabinius, retranché dans un lieu commode et sûr, se tenait sur la défensive. Il craignait d'engager imprudemment une bataille rangée avec une armée plus nombreuse que la sienne, et ne s'occupait qu'à se fortifier dans son camp, s'inquiétant peu du mépris que sa conduite inspirait aux Armoricains.

Mais un Gaulois traître à sa patrie, lui fournit les moyens de vaincre, lorsqu'il ne pensait qu'à se défendre. Sabinius l'accueillit, comme on accueille cette espèce d'êtres vils qu'une fausse politique, malheureusement presque toujours justifiée par le succès, engage

trop souvent à employer; et il paya ses services, avec ce qui fait le mobile des âmes basses; avec de l'or. Cet homme se présenta aux portes du camp de ses compatriotes : il leur parla de l'irrésolution naturelle du général romain, augmentée encore par la nouvelle qu'il venait de recevoir d'une grande victoire remportée par les Vénètes sur César : il leur exagéra la faiblesse de son armée, et les décida facilement à courir l'attaquer dans son camp, où la frayeur le tenait renfermé, où, disait-il, il serait facile de le forcer.

Viridorix, ou plutôt l'armée sous ses ordres, à laquelle il fut contraint de céder, se hâta d'exécuter une résolution qu'elle croyait devoir achever la ruine des Romains, et assurer la liberté de la patrie. Les soldats se chargent de fascines, destinées à combler les fossés de l'ennemi : ils montent en courant la colline sur laquelle son camp est assis. Mais Sabinus était prévenu, et son armée était rangée en bataille derrière ces retranchements. Il laissa les Armoricains s'avancer et se fatiguer à gravir la colline; profitant ensuite du désordre complet de leurs lignes, il donna le signal du combat. Tout fut alors pour lui : l'avantage du lieu, la lassitude de ses ennemis, ce défaut d'ordre dans leurs rangs, auquel Viridorix n'avait pu porter remède. Les Romains frais et pleins de confiance dans les talents de leur général, s'élancent sur les Armoricains : ils les enfoncent, ils les renversent; et la cavalerie qui se met à la poursuite des vaincus, achève de les détruire.

Cette victoire de Sabinus compléta le triomphe de César dans l'Armorique. Toutes les villes se soumirent au vainqueur, qui, satisfait de l'excessive sévérité avec laquelle il avait traité les Vénètes, leur pardonna et mit des garnisons dans leurs murs.

Alors, l'an de Rome 696, commence une ère nouvelle pour l'Armorique devenue province romaine : ses peuples humiliés firent encore, à de longs intervalles, quelques efforts inutiles pour secouer un joug auquel, malgré leur abaissement, ils ne pouvaient s'accoutumer. Mais l'ascendant que Rome avait pris sur eux était trop grand : ils ne purent reconquérir une liberté que la ruine des Vénètes leur avait fait perdre à jamais; et ils ne reprirent leur rang parmi les nations, que quand les

Romains eux-mêmes cessèrent d'en être une. Sous les successeurs des premiers César, leur condition de peuple vaincu s'améliora par degrés : Galba les déclara citoyens Romains, et cette nouvelle qualité leur donna droit aux dignités de la République dans laquelle il les incorpora. Mais ces faveurs par lesquelles les Empereurs cherchaient à se les attacher, détruisirent insensiblement leur caractère national, et anéantirent leur patriotisme, en réveillant leur ambition et lui donnant une direction nouvelle. Ils perdirent jusqu'à leurs noms que des noms Romains vinrent remplacer : leur éducation, leurs usages, la Religion, la monnaie, la langue même, tout s'altéra et finit par devenir Romain. Les Vénètes et leurs plus proches voisins, que le souvenir de la cruauté du conquérant éloigna toujours des héritiers de sa tyrannie, conservèrent seuls les mœurs et le langage de leurs ancêtres.

Pendant que les empereurs captaient l'amitié des Armoricains par le don du droit de cité, faveur enviée de tous les peuples qu'ils avaient soumis, ils changeaient leur ancienne géographie qui ne pouvait plus servir qu'à réveiller des souvenirs qu'il était important d'éteindre. J. César avait partagé les Gaules en deux grandes divisions ; la première qui comprenait le Languedoc, la Provence, le Dauphiné et la Savoie, portait le nom de Gallia Braccata, la Gaule aux larges braies ; elle s'appela depuis la Gaule Narbonaise. La seconde, sous le nom de Gallia Comata, la Gaule aux longs cheveux, renfermait la Belgique et tout le reste des Gaules. (1)

La Gaule aux longs cheveux se subdivisait en trois parties principales : l'Aquitaine, la Celtique et la Belgique. L'Aquitaine était tout le pays compris entre les Pyrénées, la Garonne et la province qui avait Narbone pour capitale. La Celtique, plus considérable que les deux autres, avait pour limites la Narbonaise, l'Aquitaine, l'Océan, la Seine, la Marne et le Rhin : la

---

(1) Il est à remarquer que les deux caractères distinctifs qui fournirent au conquérant les noms par lesquels il distingua ces deux grandes divisions des Gaules, se sont conservés, jusqu'à nos jours, dans la Basse-Bretagne, dont les habitants portent encore les larges braies de la Gallia Braccata, et les longs cheveux de la Gallia Comata.

Belgique était à-peu-près ce qu'elle est encore aujourd'hui.

Auguste trouva ces premières divisions insuffisantes. L'an 27 avant J.-C., il fit faire à Narbone, où il se trouvait, le dénombrement des peuples de la Gaule. Il démembra la Celtique pour accroître l'Aquitaine qui s'étendit alors jusqu'à la Loire, et la Belgique qui alla s'appuyer d'un côté aux Alpes, et de l'autre à la Seine. Le nom de la Celtique fut changé : elle prit celui de Lyonaise, et eut Lyon pour capitale.

Après Auguste, l'empereur Adrien divisa la province Lyonaise en deux parties, et l'Armorique se trouva comprise dans la seconde. Cette seconde partie fut elle-même subdivisée plus tard en deux autres; Tours devint la capitale de celle qui comprit avec l'Armorique, le Maine et l'Anjou. Cette distribution, conservée par les prédicateurs du Christianisme dans les Gaules, subsiste encore dans la hiérarchie ecclésiastique; l'Archevêque de Tours est le Métropolitain de tout ce qui faisait autrefois la troisième province Lyonaise.

JULIEN TASLÉ.

(*La suite à un prochain cahier.*)

BIOGRAPHIE NANTAISE.

BECDELIÈVRE.

La maison de Becdelièvre compte sept branches dans les diverses parties de la France, dont trois sont encore en Bretagne. D'après le plan que nous nous sommes formé, nous ne devons parler que des personnages illustres de ces dernières et spécialement de ceux qui appartiennent à la branche qui honore encore notre département. Elle a fourni un grand nombre de magistrats distingués, des premiers présidents de cours souveraines, plusieurs présidents à Mortier, des évêques, des ambassadeurs et des guerriers qui se sont signalés par leurs belles actions.

Pierre de Becdelièvre, seigneur du Bouëxic en la paroisse de Guipri, dans le diocèse de St.-Malo, est la souche d'où sortent toutes les branches qui sont en Normandie, en Bretagne et dans les autres provinces. Il était, en 1360, écuyer de Jean IV, dit le conquérant. Son petit-fils, appelé aussi Pierre, fut trésorier et receveur-général du duc de Bretagne en 1448; Guillaume, autre petit-fils, fut secrétaire de Jean V.

Raoul de Becdelièvre fut chargé par François II, père de la duchesse Anne, d'une ambassade auprès du roi des Romains, Maximilien d'Autriche et auprès de Charles VIII, roi de France.

Charles de Becdelièvre, seigneur de Chavaignes, accompagna en France la duchesse Anne, lorsqu'elle épousa Charles VIII. On lui confia le gouvernement de plusieurs places importantes, et il suivit le roi de France, lorsqu'il fit la conquête de Naples.

René de Becdelièvre, seigneur de Sazilly suivit à la conquête du Milanais le roi Louis XII qui le nomma en 1502 gouverneur et podestat de la ville d'Alexandrie. Quelques années après, le même monarque, pour récompenser René de Becdelièvre, lui donna en 1511 la charge de conseiller-clerc en l'échiquier de Normandie. René succéda ensuite au cardinal d'Amboise dans la charge de garde-des-sceaux de la chancellerie au parlement de Rouen. Il fut un des magistrats les plus distingués de son temps.

Louis de Becdelièvre, neveu du précédent, était filleul de Louis XII. On lui confia aussi les postes les plus éminents.

François de Becdelièvre fut premier président de la cour des comptes en 1638. Les fiefs et châtellenies de Bossac et de Guipri, unis à la seigneurie de Bouëxic furent érigés en vicomté par lettres-patentes du mois de février 1637.

René de Becdelièvre, marquis de Saint-Georges fut un militaire distingué. Il fit la campagne d'Allemagne en 1664, sous M. de Pradel, et il se signala par sa bravoure et son sang-froid aux sièges de Douai, de Tournai et de Lille, en 1667. Ses services lui valurent le grade de major du régiment du roi. Il fit en cette qualité la campagne de 1672 et fut blessé en 1673 devant Maest-

wicht. Nommé colonel-lieutenant du régiment du Roi en 1676, et brigadier d'infanterie, en 1677. La Flandre le vit faire toute sorte d'actions d'éclat. A la bataille de Saint-Denis, près Mons, à la tête de son régiment, il repoussa le prince d'Orange; mais, dans une charge, il eut le bras emporté, et il mourut de cette blessure dans les premiers jours de septembre.

Pierre de Becdelièvre fut nommé gentilhomme de la chambre du Roi, premier président de la cour des aides de Normandie et conseiller en tous les conseils. La seigneurie de Quevilly, les fiefs de Hocqueville et de Berthcauville réunis furent érigés en marquisat, sous le nom de marquisat de Quevilly, en faveur de Pierre de Becdelièvre. Les lettres-patentes sont de 1654.

Jean-Baptiste naquit à Nantes en 1651, épousa à 26 ans Renée de Sesmaisons et fut aussi premier président. Il a laissé les souvenirs les plus honorables, magistrat distingué par ses connaissances, il fut doué des plus grands talents et des plus rares vertus. Souvent il fut pris pour arbitre dans les affaires les plus importantes de la province de Bretagne. Il jouissait de la réputation de la plus haute sagesse. Le chancelier Daguesseau en parle avec le plus grand éloge. « Les trois Arnaud, dit-» il, ont contribué à réunir à Louis XIV la force de » M. de Becdelièvre. Magistrat intègre et éclairé, il » exerça la plus honorable des magistratures, celle qui » constitue arbitre dans les circonstances les plus déli-» cates. M. de Becdelièvre fut consulté sur les affaires » privées et sur celle d'une province jalouse de ses pri-» viléges. Le roi lui rend ce témoignage : l'intégrité, » la sagesse et le caractère inflexible d'un seul ramènent » les têtes exaltées et il concilie ce qu'il me doit avec ce » que les Bretons attendent de son impartialité. » Il mourut en 1736 à l'âge de 85 ans.

Hilarion François, marquis de Becdelièvre, petit-fils du précédent, reçut le jour à Nantes en 1707 : Premier président de la chambre des comptes de Bretagne, dans des circonstances difficiles, il déploya de grands talents, et sa correspondance avec les ministres lui fait le plus grand honneur. Il joignit aux connaissances politiques les vertus et les qualités qui font aimer les simples particuliers. Il mourut à Nantes, à l'âge de

82 ans. Les lettres-patentes qui érigent en marquisat la terre de Becdelièvre, sont du mois de février 1717, elles furent rendues en faveur du père de ce dernier.

Charles-Prudent de Becdelièvre, naquit à Nantes, en 1705; abbé de Vierzen en 1730, de la Caignot en 1731, Grand-vicaire de Perigueux; en 1736, il fut sacré évêque de Nismes, en 1738. Ce prélat fut extrêmement révéré pour ses grandes vertus et sa grande charité. Les nombreux établissements de bienfaisance qu'il fonda dans sa ville épiscopale, y font encore à présent chérir sa mémoire. Il mourut peu de temps avant la révolution dans un âge très-avancé. Il était à cette époque sous-doyen des évêques de France. Madame de Genlis dit en parlant de cet évêque de Nismes, que pendant 40 ans, il ne sortit pas un seul jour de son diocèse et que ses lumières égalaient sa piété et sa charité. « Il fit » ajoute-t-elle, réparer les chemins, établit des manu-» factures, enrichit sa ville épiscopale et n'y laissa point » de pauvres » La même M.me de Genlis dans le troisième volume de ses *Mères Rivales*, rapporte de notre évêque de Nisme, une anecdote qui prouve combien il était charitable et combien il était délicat dans sa manière d'exercer sa charité. La longueur de cette anecdote nous empêche de la donner, mais nous invitons à la lire dans l'ouvrage.

M.me de Genlis, dans une note qui se trouve au commencement de ce trait historique, laisse une incertitude sur le personnage qu'elle a voulu désigner, en ne paraissant donner à M. de Becdelièvre, alors évêque de Nismes, que le titre de Grand-Vicaire. M. le marquis de Becdelièvre, l'ayant invitée à rectifier cette inexactitude, ou plutôt à faire disparaître cette amphibologie, en a reçu la réponse suivante, datée du 17 juillet 1827, et écrite de la main de M.me de Genlis elle-même :

« Je vais, Monsieur, ordonner la petite correction » que vous désirez, mais je doute qu'on puisse l'exé-» cuter sur le champ, parce qu'on vient de faire une » nouvelle édition de cet ouvrage. Au reste la phrase en » question ne peut laisser de doute sur le sens, après » tout ce qui la précède. Mais je ne veux pas moi-même » qu'il puisse y avoir la plus légère équivoque sur une

» chose qui m'intéresse si vivement. Car j'ose vous assu-
» rer, Monsieur, que votre vénération pour la mémoire
» du vertueux évêque de Nismes, n'est ni plus profonde
» ni plus sincère que la mienne. C'est à cette confor-
» mité de sentiment, que j'attribue l'indulgence que
» vous voulez bien me montrer dans votre obligeante
» lettre. Recevez-en, Monsieur, l'expression des sen-
» timents avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

D. C.sse DE GENLIS.

Anne Christophe, marquis de Becdelièvre, était encore jeune au commencement de la révolution. Elevé à l'école militaire de Sorrèze, il en sortit à l'époque des premiers troubles, mais il avait eu le temps de faire de solides études. Sa fidélité et son dévouement à la cause des Bourbons le firent émigrer, et il alla les rejoindre hors du Territoire de France. Il fit la campagne de l'armée de Condé, et il s'y distingua par sa bravoure. Tous ses biens furent vendus, et il ne rentra en France, sur la fin de 1794, que pour se joindre aux armées royales de l'ouest. Il y fut reçu en qualité de major-général de l'armée commandée par Scepaux, sur la rive droite de la Loire. Il donna dans plusieurs combats des marques d'un courage héroïque et montra des connaissances étendues dans l'art militaire. Au mois de juillet 1795 il fut blessé au combat d'Oudon, à la tête de sa troupe qu'il cherchait à rallier; il reçut une balle dans la poitrine, qui occasionna sa mort, arrivée au village de la Chaise, le 10 août de la même année.

J. LE BOYER.

DU PASSAGE DES ALPES,

PAR ANNIBAL;

ET DE L'EMPLOI DU VINAIGRE POUR ROMPRE LES PIERRES.

Tite-Live, en racontant le passage des Alpes, par Annibal, dit qu'il s'était servi du feu et du vinaigre, pour s'ouvrir un chemin à travers ces montagnes. Tous

les savants ont rejeté ce fait comme fabuleux, et le rédacteur du journal le GLOBE, a suivi l'opinion établie. Dans sa feuille, du 14 janvier 1826, il rend compte de *l'histoire critique du passage des Alpes, par Annibal*, par M. Laurenza ; et il ne manque pas de relever » *la circonstance fabuleuse*, consignée par Tite » Live, du feu et du vinaigre, employés par Annibal, » pour ouvrir un chemin dans le rocher.

Cette question vient d'être remise en discussion, par M. Mongez, dans la séance publique et annuelle de l'académie des inscriptions et belles-lettres, du 27 juillet dernier. *Le Globe*, du 31 du même mois, en rendant compte de cette séance, s'exprime ainsi, sur le mémoire de M. Mongez.

» La plus curieuse, et même sans comparaison la » plus amusante lecture de cette séance, a été celle » d'un mémoire *sur le passage des Alpes, par Anni-* » *bal, et l'emploi du vinaigre pour brûler les pierres*; » ouis, en l'an de grâce 1827, un brave et digne [illegible] » [illegible], a cru pouvoir prononcer [illegible] » [illegible] discussion, sur ce fameux problème » historique. Dans un mémoire de cinquante pages, » [illegible], divisé en deux parties, M. Mongez, [illegible] » a comparé divers écrivains de l'antiquité, qui ont rapporté le passage des Alpes par Annibal [illegible] » [illegible] des *rochers dissous par le vinaigre*. Après » avoir battu Tite-Live par des autorités, il l'attaque » par le raisonnement; puis il a recours aux preuves » physiques et chimiques, [illegible] jusqu'à la moindre » ligne des [illegible] anciens, qui a rapport au vinaigre » radical et au vinaigre ordinaire. Des anciens, il passe » [illegible], et [illegible] » cieux pyrrhonisme, des arguments jusques chez les » Chinois [illegible].

« Nous craignons que de tels exemples ne soient » d'une dangereuse conséquence, qu'on ne nous apporte » l'an prochain quelque dissertation sur les cailloux » que l'augure Nœvius coupa en deux avec un rasoir; » et qu'on ne pousse la manie du paradoxe jusqu'à » [illegible] qui [illegible] de sa surprise, [illegible] par [illegible] [illegible] mémoire [illegible]

» terie, dans le genre du *chef-d'œuvre d'un inconnu*,
» et que le malin académicien voulait, à l'exemple de
» Matanasius, montrer finement à ses collègues le ridi-
» cule de l'érudition déplacée. S'il en est ainsi, nous
» conviendrons volontiers, que le mémoire sur *Annibal*
» et sur le *vinaigre* est un persiflage de bon goût,
» quoiqu'un peu trop prolongé peut-être. »

Le malin journaliste, en persiflant le brave et digne académicien, ignore qu'on pourrait le lui rendre avec usure, comme complice de l'incrédulité qu'ils professent tous les deux. *Oui, en l'an de grâce* 1827, les ouvriers qui empièrent les grandes routes et qui creusent des canaux en Bretagne se servent du feu et du vinaigre, afin d'entamer quelques rochers qui ne peuvent l'être sans cela, par les outils les mieux acérés. Ils n'ont jamais entendu parler d'Annibal, ni lu Tite-Live; mais ils suivent la tradition orale qui leur a été transmise depuis cette époque jusqu'à ce jour, sans s'inquiéter de l'opinion des savants académiciens et des journalistes.

Je puis citer parmi ceux qui ont fait usage de ce procédé, M. Prin, entrepreneur de grandes routes dans notre département, et MM. Copal frères, entrepreneurs du canal de Bretagne, entre la Loire et la Vilaine. Je tiens d'un de ces derniers, qu'ayant rencontré, dans la direction du lit du canal, une veine de rocher de couleur verte et d'une dureté telle que les fleurets ne pouvaient l'entamer, il l'avait non pas *dissout par le vinaigre*, suivant l'expression du *Globe*, mais rendu friable, et c'est précisément ce que dit Tite-Live; enfin, nous avons vu, pendant tout le cours de cet été, l'entrepreneur de la grande route de Nantes à Clisson y établir des bûchers, afin de disjoindre par l'action du feu, les blocs de rochers qui ont servi à l'empierrement.

Mais, dit-on, où Annibal aurait-il trouvé une quantité de vinaigre suffisante, au sommet des Alpes, pour cette opération immense?

Je réponds, 1.° que dans les armées de cette époque, la boisson des soldats était de l'oxycrat, composé d'une petite portion de vinaigre et d'eau; qu'ainsi il y en avait toujours une grande provision à la suite des armées, et que c'est sans doute dans cet état d'oxycrat, qu'Annibal

» de corde devant le rocher, en le croisant l'un sur
» l'autre, jusqu'à la hauteur de la voûte où l'on tra-
» vaille ; ce qui forme un objet de cent ou cent dix
» pieds cubes de bois, plus ou moins, suivant l'exi-
» geance des cas, autour duquel on arrange des pierres
» pour mieux concentrer la chaleur ; on allume ce bû-
» cher qui est achevé de brûler, au bout de quatre
» à cinq heures. *Lorsque le rocher est encore chaud,*
» *on y jette quelques baquets d'eau*, qui le fait fondre
» et l'attendrit, de manière qu'il est ensuite aisé de
» l'abattre avec le marteau et l'acier. »

L'auteur cite les mines d'étain de Ehrenfriderisdorf, en Saxe, et de Schlackenwald, en Bohême ; celles de cuivre de Falhun et de Nyakopparberg ; et celles de fer de Dannemora, en Suède ; celles de cuivre de Ramelsberg, au Hartz ; celles d'argent de Konsberg, en Norvège, etc.

Un procédé semblable est également employé avec succès, dans l'art de la verrerie, en Allemagne.

« On prend des cailloux de *kisselstein* (quartz vi-
» treux), on les porte dans un fourneau de calcinage,
» *on les fait bien rougir au feu, et on les jette tout*
» *rouges dans des baquets remplis d'eau froide ; ils s'y*
» *réduisent dans l'instant en petits morceaux, et y*
» *deviennent très-friables ; on les porte ensuite sous*
» *des pilons* (1). »

Enfin, c'est à peu près de même qu'on prépare, à Staford et dans le Northumberland, le silex qui entre dans la préparation de la poterie blanche d'Angleterre.

J'ai dit que le vinaigre n'agissait que comme fluide aqueux ; cependant, il ne serait pas impossible que la pratique des anciens, d'accord avec les dernières analyses des chimistes, qui ont reconnu une petite portion de potasse dans le feld-spath, ne leur eût appris que le vinaigre était préférable sur les roches qui, comme le granit, contiennent beaucoup de ce minéral. Dans cette circonstance, outre l'action physique, il y en a une chimique, à cause de la neutralisation de la potasse par l'acide du vinaigre.

Si, l'année prochaine, on lit à l'Académie un mémoire sur le caillou coupé avec un rasoir par l'au-

---

(1) Fonte des Mines, par Gensanne, t. 2, p. 201.

gure Nævius, ainsi que le craint le rédacteur du GLOBE, je lui conseille, avant de se décider pour la négative, de faire un voyage à Saint-Aignan-le-Fusiller, département de Loir-et-Cher. Lorsqu'il y aura vu tailler sur six faces chaque pierre à fusil, à raison de six francs le millier, peut-être se persuadera-t-il que Nævius pouvait couper un caillou, sans être un grand sorcier.

P. ATHENAS.

RÊVERIES.

Il faut connaître avant d'aimer : Ce refrain d'une vieille chanson, renferme une maxime pleine de justesse. Si elle était suivie, on échapperait à bien des peines; mais si l'on *connaissait avant d'aimer*, on n'aimerait guères, et peut-être la vie entière se passerait-elle sans qu'on pût aimer jamais. Qui fait naître l'amour? qui l'entretient et le porte jusqu'au délire? la trompeuse pensée d'avoir trouvé une âme capable de comprendre la nôtre, et les décevantes illusions de l'imagination entretenant cette erreur. Trouver une âme semblable à la sienne! c'est le besoin, c'est la chimère de la jeunesse. Certainement, deux âmes faites l'une pour l'autre ont été jetées ensemble sur la terre; mais, d'avance, on peut être assuré qu'elles ne se rencontreront pas. Une félicité aussi grande n'est point le partage de l'humanité. Dans le monde, le bien et le mal sont égaux au physique comme au moral, et du choc qui en résulte, résultent aussi la vie et le mouvement; si le bonheur nous semble la vie, il n'est pas le mouvement, et, pour exister, ce monde a besoin de mouvement; la terre de tourner, la mer de s'agiter, de couvrir ici tout un pays florissant, là d'abandonner une plage sablonneuse et stérile que le hasard, le temps finiront par peupler et par rendre fertile. Pourquoi l'homme seul ne serait-il point soumis aux lois générales qui régissent ce vaste univers? De quel droit voudrait-il échapper seul aux changements, aux souffrances, aux variations, aux misères, lot de tout ce qui respire? Comment se flatterait-il d'obtenir pour lui seul une stabilité qu'il ne voit régner nulle part? lorsque tout s'a-

gite sur ce globe, peut-il espérer d'y vivre tranquille?

Pour entretenir dans la même proportion le mélange de bien et de mal nécessaire à l'existence du monde, tel qu'il a été créé, il est de toute impossibilité que les choses s'arrangent comme l'esprit et le cœur le désirent. De même que deux électricités contraires maintiennent le globe en équilibre, de même deux forces contraires, le vice et la vertu, le malheur et le bonheur, agissent et réagissent sans cesse l'un sur l'autre, éloignent tout ce qui tend à se réunir, et s'opposent à cet état doux et paisible que l'homme souhaite, appelle, espère inutilement, puisque la nature toujours active et ennemie du repos, a tout disposé pour que ce repos, cessation de la vie, ne se trouvât nulle part. Et, cependant, ce besoin de repos et de bonheur, ce besoin en apparence si contraire au vœu de la nature, c'est elle qui nous l'a donné; elle, ou cette intelligence supérieure dont nous sentons les inspirations, dont notre âme aperçoit quelquefois les divines clartés, en dépit du voile de vapeur qu'étendent devant elle les raisonnements de l'esprit et les réflexions d'une raison éclairée. C'est alors que s'éveille ou se fortifie la pensée d'un autre monde, d'une autre vie; vers elle se tournent tous nos désirs, et elle devient notre espoir. Ne trouvant rien ici-bas de ce qui peut satisfaire notre âme, c'est à cette autre vie que nous le demandons; c'est dans l'éternité, dans ce monde inconnu, mais dont nous avons la prescience, que nous obtiendrons ce qu'inutilement nous avons cherché sur la terre; c'est là que cette âme créée pour nous s'unira à la nôtre; c'est là que nous pourrons aimer, aimer comme on aime, quand on comprend dans toute son étendue le mot *amour*. Qui le comprend mieux que la femme!.. Mais bientôt elle se sent glacée, puis révoltée... C'est en vain qu'elle veut faire briller la lumière qui l'éclaire à des yeux qu'elle croyait semblables aux siens; ces yeux ne voient pas!... Elle se tait, soupire, s'éloigne enfin; et son âme, après avoir beaucoup souffert, n'aspire plus qu'à cette autre vie, où, peut-être, ses pensées seront comprises, où, peut-être, ses espérances ne seront plus trompées; où, peut-être, se réaliseront ce qu'ici-bas elle ne peut plus regarder que comme des chimères!

S. U. DUDRÉZÈNE.

PREMIER VOYAGE DE NANTES A PARIS,

PAR MER,

FAIT EN JUIN 1825,

SUR LE PARISIEN, BATEAU A VAPEUR

De 83 pieds de tête en tête, callant deux pieds d'eau, et ayant une machine à basse pression de la force de douze chevaux, construite à Liverpool, dans les ateliers de MM. Fawatt et Prestons.

Partis de Nantes, le 28 mai 1825, à midi, nous n'arrivâmes à Saint-Nazaire qu'à sept heures du soir; la marée, qui nous était contraire, occasionna ce retard. Notre équipage se composait d'un ancien capitaine au cabotage, d'un marinier de la Loire, d'un mécanicien peu capable, de deux chauffeurs, d'un ancien soldat, dont nous fîmes un cuisinier, d'un passager, du constructeur du bateau, de son fils et de son gendre; tous, excepté le patron, sans aucune habitude de la mer.

Le 29, à trois heures du matin, nous mîmes dehors avec une goëlette qui se rendait à Cayenne. Le temps était calme, et la mer sans ondulation sensible; après avoir passé entre Pierre-Percée et Baguenaud, la goëlette nous dit adieu, et fit route au sud. A cinq heures, les vents commencèrent à souffler avec violence, du nord-est. La mer, devenant à chaque instant plus grosse, contrariait la marche de notre léger bateau. Nous avions peine à soutenir notre vapeur; notre charbon, qui n'était point assez fort, se consommait d'une manière sensible, et sans produire beaucoup d'effet. Néanmoins, à onze heures, nous rangeâmes Hédic et Houat; un banc de sardines, qui passa près de nous, attira notre attention : c'était pour nous une nouveauté. A quatre heures, nous avions dépassé Belle-

Isle ; cependant, notre patron, pour éviter les détours de la côte, nous avait portés à quatre ou cinq lieues de Grois, que nous commencions à laisser derrière nous, sur notre droite. Le vent fraîchissait sans cesse et poussait sur notre avant des lames énormes qui nous arrêtaient à tout moment. L'idée effrayante pour des novices, tels que la plupart d'entre nous, de nous trouver, au milieu de la nuit, sur une mer fortement agitée, avec un bâtiment dont la construction légère avait été uniquement calculée pour les eaux paisibles de la Seine, avec une machine qu'on essayait, en quelque sorte, pour la première fois, et dont la moindre pièce dérangée pouvait nous laisser, sans défense, exposés aux coups d'un ennemi qu'elle n'avait point été destinée à combattre ; la dépense du charbon, sans proportion avec le faible résultat que nous en obtenions, ce qui nous faisait craindre d'en être tout-à-coup dépourvus, avant d'avoir atteint un port, où nous pourrions en renouveler la provision ; tous ces motifs nous décidèrent à entrer à Lorient. Pour y parvenir, il fallait se mettre en travers de la lame, et, pour amortir les effets du roulis, installer une voile. Déjà le mal de mer avait fait disparaître de dessus le pont une partie de ceux que le service de la machine n'appelait pas dans l'intérieur du bateau. Les efforts réunis de ceux qui restaient, venaient à peine de dresser un mât, et cherchaient à hisser la voile, lorsque la lourdeur de cette voile leur faisant craindre la chute du mât et les avaries qu'elle pouvait occasionner, il fallut tout amener et rester encore, sans appui, exposés aux balancements d'un roulis qui menaçait, à chaque instant, d'enlever nos tambours et de démonter nos roues. Les vomissements bruyants du mécanicien et des deux chauffeurs trahissaient l'état de détresse où ils se trouvaient, et rendaient indispensable, dans la chambre de la machine, la présence de l'un de nous, pour continuer le service du fourneau. Il ne restait sur le pont que le capitaine et le passager qui, atteint un instant du mal de mer, était à peine remis de l'assaut qu'il venait d'éprouver. Dans cette situation, persuadés que le tangage, en nous fatiguant moins, par cela seul soulagerait notre équi-

page abattu, d'après un avis ouvert par celui qui se tenait à la bouche du fourneau, et unanimement approuvé sur le pont, nous reprîmes notre première direction, debout au vent, que nous suivîmes quelque temps. Les mêmes raisons, qui nous en avaient fait changer d'abord, nous décidèrent une seconde fois à la quitter, et à tenter d'entrer à tout risque à Lorient. Dans cette intention, et pour nous dérober, autant que possible, aux effets de ce roulis, qui nous paraissait si dangereux, dans l'espoir aussi de trouver, sous le vent de l'île, une mer plus douce, nous cherchâmes à tourner Grois par sa pointe méridionale, quoique la plus éloignée. Notre attente ne fut pas trompée; au bout d'environ deux heures de marche, des flots plus unis permirent à notre mécanique d'imprimer au bâtiment toute la rapidité dont il était susceptible. Cependant, autour de nous s'épaississaient les ombres de la nuit : nous savions qu'il y a des écueils à l'entrée de la rivière de Lorient; mais nul de nous ne savait comment les éviter. Des pilotes que nous croyions à chaque instant voir s'avancer vers nous, aucun ne se présentait pour nous tirer d'embarras. Enfin, les fusées volantes du feu d'artifice qu'on tirait à Lorient pour le couronnement de S. M. Charles X, qui se faisait sacrer ce jour même à Reims, nous tinrent lieu de phare pour nous diriger. Bientôt nous aperçûmes les illuminations du Port-Louis, qui se confondaient avec celles de Lorient. A onze heures, nous avions passé près des roches nommées les Harengs, et nous jetions l'ancre en face du Port-Louis.

Il fallait remplacer notre combustible; MM. Ratinat et Vrignaud eurent la bonté de s'en occuper. Malheureusement nous ne trouvâmes chez les marchands que des charbons de forge, dont il fallut nous contenter.

Nous eûmes de nombreuses visites, entr'autres celles de M. Segondat, directeur du génie, et M. Ledéan, ingénieur, qui nous félicitèrent sur la construction et la distribution de notre bateau; M. le maire de la ville nous témoigna beaucoup de bienveillance.

Dans le port, deux objets fixèrent particulièrement notre attention, une étuve à chauffer les bordages, de l'invention de M. Ledéan, et un brion ou ringeat du

vaisseau le *Royal-Charles*, dont la quille venait d'être placée la veille, sur les tains. L'arbre qui le formait avait été planté par M.me de Sevigné ; ainsi que le constate une inscription gravée sur la pièce même, à laquelle plusieurs larquettes ou ramailles, qu'on y avait placés, nous prouvèrent qu'on attachait de l'importance.

Le lendemain matin, sur les quatre heures, nous quittâmes Lorient, dans l'intention de nous rendre sans nous arrêter à Grenesey. A quatre heures du soir, nous doublions les fameuses roches de Penmark. Les mêmes contrariétés que la veille, les mêmes motifs nous firent prendre la résolution de relâcher dans la rivière d'Audierne ; mais notre patron, qui connaissait la route directe de Nantes au Havre, où il s'était chargé de nous conduire, était peu pratique de l'entrée des divers ports de la Bretagne, et nous conseillait de prendre un pilote. La difficulté était d'en trouver. Une chaloupe de pêche s'approcha de nous, et nous proposa d'acheter du poisson ; nous proposâmes à notre tour à ceux qui la montaient de nous conduire à Audierne ; un d'eux eût bientôt escaladé notre bord, à l'aide d'un bout de corde qu'on lui jeta, pour éviter les avaries qu'une mer houleuse aurait pu nous occasionner. Il s'empara de la barre du gouvernail ; et, à 10 heures, la marée étant trop basse pour entrer dans la rivière nous mouillâmes en dedans de la roche plate, appelée *la Gamelle*. Le lendemain, un de nous descendit à terre, pour prendre des renseignements sur l'heure à laquelle nous pourrions franchir sans obstacle le passage du Raz ; il revint à 7 heures, avec des jeunes gens chargés de retirer du fond de la mer les canons du vaisseau *les Droits de l'Homme*, qui s'était perdu en l'an 2 ou l'an 3, dans cette baye, dans laquelle une fois engagé avec certains vents d'ouest, il est presque impossible d'éviter le naufrage. Ces jeunes gens nous conseillèrent de passer le Raz à huit heures et demie, heure à laquelle commencerait à se faire sentir la pointe de la marée. Nous appareillâmes sur le champ pour nous conformer à cet avis. Aussi, ce passage franchi sans difficulté, sur une mer basse et presque étale ; ne nous

laissa-t-il, cette fois, aucune de ces impressions d'effroi, dont nous y fûmes frappés à notre second voyage. Mais qui pourrait, après l'avoir contemplé, oublier jamais le magnifique tableau que nous offrit la baye de Brest, dès que nous y eûmes pénétré par le gigantesque portail du Raz? derrière nous, à babord, s'étendait à cinq lieues en mer la chaussée de Seins, recouverte par les flots, mais que nous révélaient et le mouvement particulier des eaux sur un bas fond, et quelques rochers apparaissant çà et là – au dessus de leur surface, et l'aspect brumeux de l'île de Seins; puis, en revenant à l'est, les roches du Raz, entre lesquelles nous venions de passer, les promontoires hauts et escarpés, qui forment cette baye, au nom de sinistre présage (*la Baye des Trépassés*), sur les plages sablonneuses de laquelle, par l'effet du remoux des courants, on est sûr de recueillir les corps de tous les malheureux qui se perdent dans ces parages; en suivant toujours à l'est, pour revenir au nord, l'entrée de la baye de Douarnenetz, dont nous apercevions le fond vaporeux, surmonté de la pointe conique d'une montagne énorme, que nous jugeâmes devoir être située dans les environs de Châteaulin; la presqu'île de Crozon avec ses capes élevés, le bec de la chèvre; la pointe de Penthier, et le goulet de Brest, à travers lequel nous jetions, en passant, sur la magnifique rade, des regards de regret; au nord à nous, la presqu'île de Saint-Matthieu, dont la pente, éclairée par le soleil, nous présentait le mélange de toutes les cultures, au milieu desquelles ressortait la quantité surprenante de petites villes, de bourgs et de villages, qu'on s'attend peu à découvrir sur cette extrémité la plus occidentale de la France; tout-à-fait, sur la pointe, les restes d'un antique monastère, surmontés d'une tour, qui sert de phare; le passage du Four, sur lequel nous nous dirigions; au delà, la suite des îles nombreuses d'Ouessant, d'où s'élevaient des tourbillons de fumée, produit par les tas de varec, qu'on y brûle pour faire de la soude, terminée par la tour ou phare d'Ouessant, que nous n'apercevions qu'à travers le brouillard dont sont ordinairement enveloppées ces îles; enfin, à l'ouest, cet océan im-

mense, sans limites, théâtre de tant de combats, dont nous nous plaisions à rappeler les souvenirs; sur cette mer unie, que ride seulement le zéphyr, qu'on se figure un bateau élégant, rapidement emporté par la double puissance d'une machine dont rien ne gêne les effets, et d'une forte marée; éclairez cette scène d'un soleil sans nuages; sur le pont du bateau placez une table, et sur cette table, un énorme plat de poissons frais achetés des pêcheurs d'Audierne, autour duquel s'empressent quatre voyageurs armés d'un vigoureux appétit; et décidez si elle n'était pas juste cette réflexion de l'un d'eux, que dans le salon à manger des Tuilleries, où tous les arts ont dû étaler à l'envi leurs prodiges, le roi de France ne pouvait déjeûner ni avec d'aussi bon poisson, ni entouré d'objets aussi imposans..... Seulement, que nous nous trouvions petits, nous et notre bateau, au milieu de cette vaste scène! il nous eût fallu là des vaisseaux de guerre, des évolutions navales, et, quel spectacle pour l'œil d'enfants d'une ville livrée au commerce maritime! le pavillon ennemi, fuyant devant le pavillon de France, une victoire enfin remportée par les Français, et y avoir contribué pour quelque chose.

Toujours favorisés par la marée, nous eûmes bientôt doublé le cap St.-Mathieu; et franchi ce détroit où, depuis, par la faute de notre guide, il nous fallut tant lutter, quoique victorieusement, contre les courants, et dépassé la roche isolée qui donne son nom à tout ce passage. Nous débouchâmes enfin dans la Manche, dans cette mer dont on nous avait fait des rapports si effrayants, que nous n'avons trouvés que trop vrais. Sur notre droite s'étendait une côte de rochers, peu élevée, pénétrée de toutes parts par la mer, et en avant de laquelle, aussi loin que la vue pouvait s'étendre, se montraient çà et là, au-dessus des flots, des rochers épars, indices des bas-fonds dont ils forment les sommités; sur notre gauche, la solitude des mers, interrompue de loin en loin par quelques voiles, à une distance immense, et faisant une route qui les déroba bientôt à nos yeux. Pour accroître notre inquiétude, notre patron nous déclara qu'il ne pouvait dans ces parages nous servir de pilote, et

nous invita à en prendre un, dès qu'il s'en présenterait. Ignorant les passages sinueux par lesquels les habitants de cette côte se dérobent entre toutes ces roches, soit à l'orage, soit à la poursuite de l'ennemi, il nous fallait prendre le large. Nous nous décidâmes à chercher un abri pour la nuit, dans la rade de l'île de Batz; la carte nous en indiquait la position; mais nul de nous n'en connaissait les abords; et pas un pilote ne paraissait sur la côte. Nous hélâmes un pêcheur, pour l'engager à nous diriger vers cette île; mais soit qu'il n'entendît pas le français, soit épouvanté à l'aspect, nouveau pour lui, d'un bâtiment marchant sans voiles ni rames, et exhalant une épaisse fumée, soit mauvaise volonté, il ne fit aucune manœuvre pour nous accoster. Alors notre patron nous conseilla de porter plus au large pour aller chercher Grenesey, où nous ne manquerions ni de pilotes ni de charbon. Nous nous rendîmes à cet avis; mais cette marée impétueuse, jusqu'alors si favorable, allait nous devenir contraire; le vent fraîchissait, la journée s'écoulait, tout nous annonçait une nuit agitée que nous jugions imprudent de passer dehors. Nous nous décidâmes à nous rapprocher de la côte, sûrs, en la suivant, de trouver enfin l'île de Batz; mais comment y entrer? personne à bord ne l'avait seulement vue de loin. Nous marchions toujours; la nuit était survenue, notre pavillon, mis en berne, n'avait attiré vers nous aucune chaloupe qui pût nous fournir un pilote. L'écume des brisans nous indiquait seule les rochers, qui nous forçaient à reprendre le large et nous faisaient craindre de dépasser l'île sans nous en apercevoir. Notre mécanicien et les chauffeurs etaient rendus de fatigue et du mal de mer. Notre position nous paraissait inquiétante, quand, à l'aide d'une longue vue, l'un de nous distingua au milieu des lames un objet sur lequel elles ne brisaient pas. En effet, au bout d'un quart-d'heure, nous reconnûmes une embarcation à rames. Elle s'approcha de nous, en nous hêlant. Nous répondîmes que nous cherchions l'île de Batz, que nous venions de Nantes et allions à Paris, ce qu'on prit pour une plaisanterie. Cette embarcation était montée par huit douaniers qui nous avaient aperçus avant le coucher du soleil, et s'étaient

dirigés vers nous, nous prenant pour des fraudeurs anglais. Notre langage, la vue de notre bateau, la demande que nous leur avions d'abord adressée de nous donner un d'eux pour pilote, eurent bientôt dissipé leurs soupçons. Nous nous séparâmes, eux pour conduisait leur ronde de nuit, nous, pour nous rendre au mouillage, conduits par un d'entr'eux. Nous leur devions notre salut. La route que nous suivions nous menait droit sur les roches. Notre nouveau patron, que trompait la grandeur apparente de notre bâtiment, voulut d'abord nous faire faire le tour de l'île, pour entrer par la passe du nord; mais instruit de notre faible tirant d'eau, 26 pouces, il nous introduisit par l'endroit même, où nous nous trouvions. Une fois l'ancre jetée, son premier soin fut de se faire conduire à terre, dans le canot, d'où il nous ramena bientôt son oncle, vieux pilote brèveté, qui nous prévint de nous tenir prêts pour trois heures du matin. Il était plus d'onze heures. Nous voulûmes prendre quelques instants de repos; mais dans cette rade, qui n'est qu'un détroit entre l'île et la côte, le roulis se faisait sentir si fortement, que l'eau, encore contenue dans la chaudière, donnait au bateau, des secousses, qui nous contraignirent à la vider entièrement.

Le lendemain, à l'heure dite, nous étions en route pour Grenesey; mais les apparences de gros temps qui accompagnaient notre départ n'étaient point trompeuses. Au bout de quelques heures de marche, notre pilote, étonné d'avoir à conduire sur une mer aussi grosse, un pareil bateau, peu rassuré par les détails que nous lui donnions sur la légèreté de sa construction, effrayé, ainsi que nous, des craquements que faisaient entendre la charpente et la menuiserie, ce qui nous inspirait des craintes pour la machine, fut le premier à nous proposer de nous rapprocher de la côte, où, en cas de tempête, nous étions sûrs de trouver un abri. Nous venions de reconnaître les Triagons; il offrit de nous conduire à la baye de Perros. Nous nous remîmes à sa discrétion, et nous dirigeâmes vers la terre que nous commencions à perdre de vue. La partie de la côte, que nous reconnûmes bien distinctement la première, sans être plate, n'a rien de majestueux; elle est formée de

rochers découpés de la manière la plus bizarre, entre lesquels la mer pénètre de toutes parts. De derrière ces rochers nous vîmes sortir une vingtaine de chaloupes de pêche, qui, attirées par la nouveauté du spectacle que nous leur présentions, vinrent se ranger autour de nous. Qu'on nous pardonne un léger mouvement de vanité : à la vue de ces nombreuses embarcations, toutes semblables, qui, les voiles en panne et les avirons hors de l'eau, nous offraient chacune une suite de figures humaines, exprimant la surprise, où tous les âges et tous les sexes se trouvaient mêlés (1), et dont les traits et les vêtements nous semblaient aussi extraordinaires que pouvaient l'être à leurs yeux, les décorations brillantes de notre bateau, le mécanisme qui le faisait mouvoir et l'épaisse colonne de fumée qui le couronnait, nous ne pûmes nous empêcher de prononcer les noms de ces navigateurs, qui, en approchant d'îles jusqu'alors inconnues aux Européens, se voyaient entourés des pirogues des habitants, qu'ils nommaient des sauvages. L'aspect de ceux-ci avait bien quelque chose de sauvage; mais les sentiments, du moins chez quelques-uns, n'avaient rien d'hostile; notre pilote bas-breton, qui parla à plusieurs, nous apprit qu'ils avaient été attirés vers nous par l'intention de nous porter secours; la fumée qu'ils apercevaient leur faisant croire que le feu était à notre bord. Peut-être d'autres avaient-ils été poussés par l'espoir de se livrer au pillage, suivant la coutume, qui régna si long-temps sur toutes ces côtes. Quoi qu'il en soit, nous nous séparâmes, les chaloupes prenant les directions, qui devaient les conduire aux endroits les plus favorables pour la pêche; nous, marchant à l'est pour atteindre la baye de Perros. Bientôt l'aspect de la côte changea : sur des plages sablonneuses s'élevaient çà et là de nombreux tas de roches granitiques, de toutes les formes, empilées au hasard; on eût dit le théâtre d'un combat que des géants se seraient livré à coups de pierres proportionnées à leur taille et à leurs

(1) Tel est l'usage sur cette côte, les femmes et les enfants accompagnent les hommes à la pêche, et, en cas de naufrage, éprouvent le même sort.

forces. A l'extrémité de ces plages, le sol brusquement relevé forme une pointe aigue, sur laquelle une guérite et un corps-de-garde de douaniers offrent l'apparence de fortifications. Vis-à-vis se présente ce groupe d'islots, nommé les *Sept-Iles*, qui ne sont, à proprement parler, que des rochers couverts presque partout de terre végétale, mais dont les pentes rapides laissent croire à peine que le pied de l'homme puisse s'y arrêter. Cependant nous remarquâmes sur la crête de l'un d'eux les murailles blanches d'une habitation, et notre pilote nous parla d'un fort dont le canon, en temps de guerre, peut favoriser l'entrée des caboteurs. Nous avançons entre ces terres d'un aspect désolé ; nous tournons au sud, rasant les rochers de la pointe que nous laissons à droite, et tout-à-coup nous apercevons une baye demi-circulaire, dont les bords, s'élevant en pente douce, offrent aux regards du navigateur fatigué de l'ennuyeuse uniformité de la pleine mer, ou de l'aspect effrayant d'une côte hérissée de rochers, tout ce qui peut entrer dans la composition d'un paysage du genre gracieux, toutes les cultures, à l'exception de la vigne, toutes les espèces d'arbres et tous les genres d'habitations champêtres, depuis l'humble chaumière, à demi-cachée dans le sein d'un verger, jusqu'au château entouré de ses grands bois de haute futaie. Jamais contraste ne fut plus frappant, et nous croyions qu'un peintre placé sur la grande île, qui défend le mouillage des vents de nord-est, et saisissant delà le fond de la baye, la pointe qui la couvre au nord, une partie de la côte fuyant à l'ouest et quelques-unes des Sept-Iles, composerait un tableau qui ne manquerait pas d'effet.

Nous jetâmes l'ancre à huit heures. Notre pilote voulait nous échouer ; nous nous y opposâmes, redoutant pour nos roues et le fond du bateau un fond qui nous paraissait peu uni et couvert de gros galets. Les douaniers vinrent à bord ; mais à leurs manières nous dûmes attribuer cette visite plutôt au désir curieux de voir un bâtiment d'un genre tout-à-fait inconnu dans ces parages, qu'au soupçon et à l'austérité de leurs devoirs. Ils nous annoncèrent du mauvais temps pour la nuit, et, d'après leur conseil, nous mouil-

lâmes notre seconde ancre, et tînmes toujours notre vapeur haute. Les vents venant de l'ouest, par-dessus le coteau qui forme le fond de la baye, l'enfilaient dans toute son étendue, et leur violence nous contraignit plusieurs fois à relever nos ancres et à changer de place. Notre pilote ne quitta pas le pont de la nuit. Le lendemain matin, plusieurs caboteurs relâchèrent dans la baye : l'un d'eux avait eu sa misaine emportée, et nous dit avoir passé une cruelle nuit dehors. Nous nous décidâmes à passer la journée dans cet abri, pour donner à l'agitation des vagues, le temps de se calmer.

Pendant notre relâche, nous descendîmes plusieurs fois à terre. La campagne nous parut répondre à ce que promettait l'aspect de la baye. Un achat de lait et de fruits que voulurent faire deux d'entre nous, dans une métairie où ils ne trouvèrent que des femmes entendant aussi peu le français qu'eux le bas-breton, donna lieu à une scène, qui n'avait rien que de comique, à en juger par les éclats de rire auxquels se livraient ceux qui y figuraient. Un laboureur, qui avait anciennement navigué et qu'on fut chercher dans un champ voisin, mit fin à leur embarras mutuel.

Le 4 juin, à 10 heures du matin, renonçant au voyage de Grenesey, nous installâmes deux voiles et appareillâmes pour St.-Malo, où nous nous proposions de renouveler notre provision de combustible, ayant pour ressource, en cas qu'il vînt à nous manquer en route, de gagner St.-Brieux. La côte est toujours la même, partout hérissée de rochers ; les *épées* de Tréguier et de Bréhat revenaient souvent dans la conversation de notre vieux pilote; et, par leurs pointes aigues, les roches auxquelles on donne ce nom, nous parurent le mériter. La fougue vraiment effrayante des marées de la Manche, accrue par un vent violent, nous donna lieu de croire qu'il y avait de l'imprudence dans notre sortie. Plusieurs fois nous vîmes notre faux beaupré caché sous les lames, qui soulevaient les portes de nos chapeaux de tambours. Nous craignions que quelque pièce dans cette partie ne vînt à manquer ; dans ce cas, l'axe de nos roues, privé de support à l'extérieur pouvait se briser, et nous laisser

dénués de notre principal moteur. Cependant, nous avions traversé l'ouvert de la baye de St.-Brieux, dont le fond ne nous paraissait, à l'horizon, que comme une bande étroite et incertaine. Nous laissions sur la droite le menaçant cap Frehel et le château de la Late, que nos longues-vues nous faisaient à peine distinguer des rochers auxquels il paraît comme collé; à travers les écueils, convertis en forts, qui en défendent l'approche, s'élevait du sein des eaux, la masse compacte de la ville de St.-Malo. Par-dessus les murs élevés qui lui donnent un aspect si imposant et si sévère, les croisées des étages supérieurs des maisons, qui la bordent du côté de la mer, étincelaient des feux de l'astre qui s'abaissait derrière nous; tandis que, contrastant avec cette masse éclairée, l'ombre prématurée du soir couvrait la pente orientale des terrains élevés qui forment l'autre rive de la Rance, dont nous découvrions au loin le cours bordé de maisons de plaisance, où la nature, secondée par tous les moyens que la richesse met à la disposition de l'art, semble s'efforcer de dédommager, les jours de repos, le négociant Malouin de l'espèce de captivité à laquelle le condamne l'amour du travail et du gain, sur l'étroit rocher où le génie du commerce et peut-être la passion de la liberté, ont pu seuls attirer et fixer ses ancêtres. Enfin, nous franchîmes tous les écueils, que notre pilote nous nommait en passant; et, à 5 heures du soir, nous mouillâmes en rade de St.-Servan. Nous avions mal choisi notre mouillage : un pilote vint à bord, leva nos ancres que la force du vent faisait chasser, et nous amarra sur un des corps-morts destinés à l'embossage des frégates du gouvernement.

Nous étions à peine quittes des visites d'usage, qu'une épaisse colonne de fumée nous annonça, dans le lointain, du côté de la Rance, l'arrivée du *Courrier*, bateau à vapeur, de même forme que le nôtre, le premier qui ait été construit à Nantes, et par le chef de notre entreprise. Ce bateau, vendu à des actionnaires de St.-Malo, pour faire le service de paquebot entre cette ville, Dinan et Jersey, était parti de Nantes deux jours après nous; mais, conduit par d'anciens capitaines américains, étrangers à toutes ces considérations

pusillanimes, qui nous portaient à chercher le voisinage de la côte, le *Courrier*, déjà soumis plusieurs fois à l'épreuve de la mer, avait pris sa route en dehors de toutes les îles, nous avait précédés à celle de Batz, où l'on en avait eu connaissance le matin du jour que nous y relachâmes, et, faute de pilote et par la négligence que devait apporter à examiner les brisants, un équipage écrasé par un travail prolongé jour et nuit, sans interruption, depuis le départ de Nantes, avait manqué se perdre sur les sept-îles, ne s'était sauvé que grâce à la providence ou à son faible tirant d'eau; et, parvenu avant nous à St.-Malo, avait commencé de suite le service auquel il était destiné, et revenait alors de Dinan. Notre pavillon et notre fanon arborés, notre cloche mise en branle, et les acclamations de notre équipage, témoignages d'amitié auxquels il répondit par des témoignages semblables, l'accueillirent à son passage.

Saint-Malo ne pouvait qu'exciter vivement la curiosité de Nantais (1) : nous le visitâmes avec intérêt. Nous trouvâmes à cette ville certain air de grandeur et d'austérité républicaine, qui s'accorderait avec le projet qu'on prête aux Malouins des siècles passés, de se rendre indépendants. Nous y vîmes des choses certainement propres à enfler le cœur de Bretons, de Français : ces fameuses murailles, dont on attribue la construction aux habitants eux-mêmes; ces pièces de canon que, pour récompenser leur patriotisme, leur donna un de nos derniers rois; cette belle chaussée de Paramé; une halle au blé moderne, qui nous parut d'une construction tout à la fois plus noble, plus élégante et mieux appropriée à son objet que l'édifice destiné au même usage dans notre patrie. Nous ne pouvions manquer de visiter les chantiers de construction, qui ne nous offrirent rien de remarquable. Nous nous fîmes un jeu de traverser souvent, soit en carrioles, soit à pied, soit en bateau, l'espace qui sépare Saint Servan de Saint-Malo, et qui offre aux personnes peu familiarisées avec les phénomènes de la

---

(1) La statue de Duguay-Trouin est au nombre de celles qui décorent une des entrées de la bourse de Nantes.

marée, le spectacle étonnant d'une mer, quelquefois fort houleuse, au lieu même où elles ont pu passer à pied quelques heures auparavant.

Nous ne trouvâmes que de mauvais charbon, dont le besoin nous contraignit à nous servir. Nous avions une longue route à faire, et des engagemens contractés nous interdisaient toute relâche avant d'arriver au Hâvre.

M. E***, commissaire de marine, que l'un de nous avait eu l'avantage de connaître à Nantes, nous donna des marques d'intérêt. Il nous procura, pour nous conduire au Hâvre, un capitaine, auquel nous ne devons que des éloges en tout genre; dès que ce vrai loup de mer eût été à même de juger exactement de la marche que notre machine pouvait imprimer à notre bâtiment, il nous annonça d'avance l'heure de son arrivée à tel ou tel endroit, sans se tromper d'un quart d'heure. Nous avons eu plusieurs fois occasion de regretter qu'il ne fût pas de notre second voyage: que d'inquiétudes il nous eût épargnées!

Partis le lundi 6 juin, sous sa conduite, avant la pointe de la marée, nous nous trouvâmes bientôt en pleine-mer, n'ayant plus de terre en vue, si ce n'est, par intervalles, quelques écueils, tels que les *Minquiers*, les *Pater-Noster*, *Roche-Dove*, sur lesquels la mer brisait avec fureur, reste de l'agitation occasionnée par un gros temps, qui, la veille, avait forcé plusieurs navires, récemment sortis, de rentrer dans le port. Avant le coucher du soleil, nous eûmes connaissance de Jersey. Sans longuevue, nous distinguions les tours nombreuses dispersées sur la côte méridionale, les principaux édifices de Saint-Hélier, et, sur la partie la plus élevée de l'île, une caserne, que nous faisaient reconnaître les rayons du soleil, penchant vers son déclin, réfléchis par les vitres des fenêtres. Grenesey s'apercevait au nord-ouest, sous la forme d'un nuage obscur. A huit heures, nous étions entre Jersey et Cers. Notre guide nous annonça qu'avec une marée aussi forte que celle qui se faisait sentir, nous devions être à trois heures du matin au cap la Hague. Entre onze heures et minuit, nous aperçûmes les casquets; ce sont des feux placés sur la roche qui termine au

nord cette suite de terrains élevés au-dessus de la mer, connus sous les noms d'île de Chozé, Jersey, Grenesey, Aurigny, etc.; ils sont au nombre de trois, et leur mécanisme est tel, qu'on n'en voit jamais que deux à la fois; l'un paraît s'éteindre, un autre reparaît. Nous trouvâmes dans le Raz une mer telle que nous n'en avions pas encore vu de si houleuse. La marée était haute, les vents d'ouest violents, et la nuit très-noire.

A quatre heures, nous passions devant Cherbourg, dont nous voyions parfaitement la rade, les cales couvertes, et quelques vaisseaux en construction. Quant à la fameuse jetée, le fort de Querqueville à l'ouest, à l'est le Fort-Royal, et l'île Pelée au centre, en indiquent la place; la mer maintenant la couvre.

Dès le cap la Hague, nous avions saisi la différence qui existe entre les côtes de Bretagne et celles de Normandie. Ici, la terre, quoique généralement plus haute, se termine par des bords adoucis, sur lesquels, en cas de besoin, il nous semblait très-facile d'échouer un bâtiment aussi plat de fond que le nôtre. Nous admirâmes, en passant, la construction élégante du phare de Harfleur. A partir de la pointe basse sur laquelle il s'élève, au lieu de nous lancer directement vers l'embouchure de la Seine, la crainte de manquer de charbon, et le désir de nous tenir toujours à portée d'en aller chercher dans un des ports nombreux de cette côte, nous la fit ranger de plus près; ce qui allongeait encore notre route. Le vent d'ouest était tombé; la marée perdait; le courant, et l'on connaît la violence des courants de la Manche, le courant nous était contraire; notre faible charbon ne pouvait soutenir notre vapeur qu'au moyen d'une forte consommation; nous agitâmes plusieurs fois la question d'aller passer la nuit dans la rivière de Caen. Nous nous faisions souvent rendre compte de ce qui restait de charbon, et établissions là-dessus des calculs qui toujours se terminaient par nous faire croire que nous aurions de quoi atteindre le Hâvre. Par précaution, nous examinions ce que le bord nous offrait de propre à brûler sans inconvénient, en cas que le combustible ordinaire vînt à nous manquer. Des caisses, une des deux barriques

dans lesquelles nous avions apporté de l'eau de Loire, furent mises en pièces, pour nous en servir au besoin. Cependant la nuit était survenue; enfin nous apperçûmes (1) et nous vîmes insensiblement grossir les feux de la Hève, qui servent à faire reconnaître aux navigateurs l'entrée de la Seine. Nous nous rappellerons long-temps les deux longues heures pendant lesquelles ces feux nous semblèrent deux yeux énormes qu'un de ces animaux, doués de la faculté de les rendre lumineux dans l'obscurité, aurait tenus fixés sur nous, qui, de notre côté, tenions les nôtres constamment fixés sur eux. Bientôt s'y joignirent les lumières du Hâvre, les fanaux qui indiquent l'entrée du port, où notre capitaine nous introduisit heureusement. Il ne nous restait pas de quoi chauffer notre fourneau pendant une heure. A onze heures et demie, nous étions placés, et, sur l'invitation d'un homme préposé à ce soin, ayant tout éteint à bord, nous nous disposions à nous livrer au repos, lorsqu'un bruit, comme d'un violent ouragan, se fit entendre en dehors du port; il cessa tout-à-coup, et un bateau à vapeur, avec ses roues arrêtées, passa près de nous comme un éclair, et fut prendre sa station plus avant dans le port. C'était la *Camilla*, paquebot arrivant d'Angleterre, ayant une double machine d'une force de deux fois vingt chevaux. Nous le vîmes le matin; il nous parut bien entendu pour un bâtiment destiné à la mer; avec une telle machine, sa marche doit être supérieure à la nôtre; quant aux formes et à tout ce qui peut être commode aux voyageurs, les Hâvrais eurent la bonté de nous faire beaucoup de complimens.

Au Hâvre, on se croit transporté dans la Capitale; il paraît en faire partie, à l'exception du port, des bassins, etc., auxquels Paris n'a rien de comparable.

---

(1) Du plus loin qu'on apperçoit la nuit, un feu sur mer, c'est plutôt comme la réflection d'une lueur que le feu lui-même, que vous saisissez d'abord; mobile et fugitive, comme le fluide qui vous la renvoie, elle vous échappe, reparaît et disparaît encore; enfin elle se fixe, grossit, et vous reconnaissez quel est le phare, soit au nombre des feux, soit aux différentes combinaisons, suivant lesquelles la lumière augmente et diminue, ou s'éclipse et reparaît, un nombre de fois connu, dans un temps donné.

Des bateaux destinés à transporter les voyageurs le nôtre était le premier qu'on y eût vu appartenant à des Français. Dans les marques d'intérêt qu'on nous donna, il entrait un certain esprit national qui, chez quelques-uns, s'exprimait d'une manière fort énergique. Nous aimons à croire que ceux chez qui régnait cet esprit, durent avoir un moment de plaisir, lorsque, de dessus les jetées où la foule s'était portée pour nous suivre des yeux, on nous vit, dans le trajet de trois lieues qui sépare le Hâvre de Honfleur, devancer d'un tiers du chemin la *Duchesse-de-Berri*, paquebot appartenant au consul américain, à la suite duquel nous étions sortis du port.

On nous avait procuré d'excellent charbon de Mons; partis à midi, nous étions avant dix heures à Rouen. Il en faut convenir, les rives de la Loire au-dessus de Nantes ne peuvent soutenir la comparaison avec celles de la Seine, dans cette partie de son cours. Ici, vous trouvez tous les genres de pittoresque; partout s'offrent des villes et villages, dont les maisons propres et élégamment bâties, au moyen des couleurs dont elles sont peintes, ressortent parmi des arbres d'une belle venue, et vous présentent l'aspect de la prospérité. A cette époque, les bateaux à vapeur étaient rares sur cette partie de la Seine; cette navigation avait encore tout le charme de la nouveauté. Aussi, grâce aux décorations brillantes du nôtre, et à sa forme svelte et gracieuse, la foule se portait-elle sur la rive; partout éclatait la curiosité, la satisfaction : nous étions enchantés. Tranquillement assis sur le pont, ou nonchalamment appuyés sur la lisse d'un bateau rapidement emporté par une forte marée, nous voyions se dérouler sous nos yeux un paysage enchanteur d'une vingtaine de lieues de long. Nous nous croyions sauvés de tout danger : on va voir combien nous étions dans l'erreur.

Nous passâmes le Pont de Rouen dans la nuit du jeudi au vendredi; le lendemain, au soleil levant, nous étions en route. Un brouillard épais nous força bientôt de nous arrêter. Cependant, avant quatre heures du soir, nous nous trouvions à Vernon. Le pilote, qui nous dirigeait depuis Rouen, nous avait prévenus qu'il nous serait impossible de passer les divers

ponts de la Seine, sans les secours en chevaux, câbles et hommes, que des privilégiés, connus sous le nom de *Maîtres de Pont*, ont seuls le droit de fournir et de faire payer fort cher aux bateaux qui se présentent pour les franchir. Malgré ces avis, qu'il nous renouvela dans cette occasion, pleins de confiance dans notre machine, nous crûmes pouvoir enlever ce passage de volée, et enfilâmes la seule voie praticable aux bateaux. La force de notre machine nous porta lentement sous l'arche. Là il y eut un moment d'équilibre entre notre force motrice et la résistance que nous éprouvions. Un renforcement dans le courant occasionné par la pile à notre droite, nous surprit dans ce moment, et, nous saisissant par le travers, nous jeta vers la pile opposée. Heureusement, résolu à céder à un ennemi contre lequel il nous semblait dangereux de lutter plus long-temps, nous venions de modérer l'action de la machine; nous reculions; et, grâce à ce mouvement, nous ne fîmes que glisser, en la heurtant, le long d'une jetée élevée autour de la base de la pile à gauche, pour le service du hâlage, et nous en fûmes quittes pour notre tambour de bas-bord fracassé. Une toise plus haut, nous donnions à plein corps, contre l'arrête aiguë d'une échancrure pratiquée dans cette jetée et renfermant un escalier; notre léger bateau s'entr'ouvrait; et le poids de la mécanique, sa seule charge, se trouvant réuni sur le même point, nous coulions bas. Force nous fut d'avoir recours au maître du pont; celui-ci fit d'abord le difficile, se plaignant de l'audace que nous avions eue de vouloir frauder ce qu'il appelait ses droits. Le nom auguste d'une personne de la famille Royale, qu'on voit souvent parcourir ces bords, et au service de laquelle un de nous eut l'adresse de donner lieu de croire que notre bateau était destiné, eût bientôt levé toutes les difficultés; nous couchâmes au-dessus du pont.

A Mante, où nous nous arrêtâmes le lendemain, pour déjeûner et prendre du charbon, nous crûmes devoir employer quelques chevaux; à la rigueur, nous eussions pu nous en épargner la dépense. Notre mécanicien, à peine débarrassé de l'obstacle que lui opposait la chute de l'eau sous le pont, faillit entraîner

les chevaux à la rivière ; nous allions plus vite qu'eux.

Nous eûmes bientôt atteint Meulan. Là, cinq bateaux, trois qui descendaient et deux qui remontaient la rivière, arrivés avant nous, attendaient chacun son tour de passage, et malheureusement c'était à ceux-ci à passer les derniers. Il nous fallut assister cinq fois de suite aux apprêts nécessaires, qu'on renouvelle à chaque bateau, qui tiennent près d'une heure, et qu'on aurait renouvelés une sixième fois pour nous, si le maître du bateau, qui devait immédiatement nous précéder, considérant que, grâce à notre machine dont l'action faisait presque équilibre avec le courant, un poids aussi léger que le nôtre, n'augmenterait pas beaucoup les 1200000 kil. que pesait son chargement, n'eût consenti à nous laisser nous amarrer à son arrière, et profiter ainsi des dispositions prises pour son passage. Nous n'en payâmes pas moins le maître de pont. Au moyen de cette complaisance, nous pûmes aller passer la nuit quelques lieues au-dessus de Meulan, le long d'un rivage sans habitations et sans nom.

Le dimanche, 12 juin, à trois heures de l'après-midi nous étions à l'ancre au-dessus du Pont-Royal, près des bains Vigier, après avoir passé dans la journée sous les ponts, sans compter quelques parages difficiles, tels que celui nommé vulgairement la *Morue*, où des digues pratiquées du temps de Louis XIV, pour porter les eaux de la rivière dans le bras qui faisait mouvoir la machine de Marly, occasionnent un courant si violent, que nous ne pûmes le surmonter qu'à l'aide d'un câble tourné sur notre crick mis en mouvement; d'un autre câble tiré par plusieurs hommes de l'équipage débarqués à terre, et de notre machine, portée à son plus haut point d'énergie. Il existe là un maître de poste qui fournit des chevaux. Nous n'eûmes qu'à nous louer de ses procédés. Considérant notre bateau, le premier de cette forme qui eût paru sur ces rivages, comme un objet de curiosité plutôt que de profit pour lui, il nous aidait de ses conseils, à défaut de ses chevaux, dont nous paraissions décidés à nous passer.

Il n'en fut pas ainsi à un pont au-dessus, que nous

franchîmes, sans difficulté. Un batelet se détacha de la rive, dirigé par un seul homme, qui voulait nous barrer le passage; en vain de notre bord lui représentait-on, à grands cris, le danger auquel il s'exposait en voulant nous accoster; son obstination allait l'entraîner sous nos roues, si notre marche supérieure ne l'eût bientôt laissé derrière nous. Il nous adressait des représentations, dans lesquelles nous crûmes distinguer la menace d'un procès-verbal. Nous fûmes bientôt hors de la portée de la voix: nous n'en avons plus entendu parler.

Nous sommes entrés dans ces détails, afin que si cette relation tombe sous les yeux de quelque personne fréquentant la Loire, elle puisse saisir les différences qui distinguent sur ce point les deux rivières. Tandis que sur l'une, on évite avec soin de gêner la circulation, sur l'autre on croirait qu'on a pris plaisir à multiplier les obstacles, en voyant ces pêcheries nombreuses, dont les estacades forcent l'eau à se précipiter dans des engins placés aux sommets des angles qu'elles forment, ou à s'échapper sur les côtés avec une rapidité qu'elle n'aurait pas, livrée à son indépendance naturelle; en voyant encore subsistants ces ponts, dont la construction vous reporte à des siècles de priviléges et d'abus, où des piles énormes et des arches étroites, en partie barrées par des usines, ne laissent aux bateaux qu'une arche, où le courant réuni presque tout entier forme, d'un côté du pont à l'autre, une chute souvent de plus d'un pied. Ces entraves supprimées, on pourrait remonter du Hâvre à Paris, en douze jours, au moyen de bateaux accélérés, semblables à ceux dont on se sert sur la Loire, employant tour-à-tour la voile et des chevaux, et en six jours à l'aide de remorqueurs à vapeur, d'une construction légère. Le commerce y gagnerait économie de temps, économie de frais de rivière; Paris verrait arriver dans ses murs des flottes de jolis bateaux à voiles, où se formeraient des marins, où s'emploieraient des bois de la plus petite espèce; ce qui ménagerait pour les constructions maritimes les bois de plus forte dimension.

Malgré les retards dont nous avons parlé, nous remontâmes la Seine en 44 heures; ce qui semble prouver

qu'on exagère beaucoup la longueur du chemin par eau de Rouen à Paris ; on la porte ordinairement à cent lieues ; nous sommes fondés à croire qu'elle n'eu passe pas soixante.

Après quelques jours de station au Pont-Royal, les actionnaires ayant décidé qu'on placerait le bateau sur la haute Seine, pour faire le service de Paris à Melun, on le mit en mouvement pour aller occuper son point de départ, au-dessus du pont du Jardin des plantes. Nous avions à bord le maître des ponts de Paris, qui avait disposé sur différents points des hommes, avec ordre de venir nous apporter le bout d'une haussière, quand ce secours nous deviendrait nécessaire. Nous étions parvenus sous une arche du Pont-Neuf, qu'à l'aide de notre mécanique nous franchissions bien lentement, à la vérité. Deux hommes, placés au-dessus, avec un batelet, croient que le moment est arrivé d'exécuter les ordres qu'ils ont reçus. Sans considérer le danger auquel ils s'exposent, ils s'élancent, se dirigeant vers nous. Le parisien, engagé sous le pont, ne pouvait s'arrêter sans compromettre sa sûreté et celle des personnes qui se trouvaient en grand nombre à bord. En vain crie-t-on aux imprudents de s'éloigner ; soit dévouement aveugle aux ordres de leur chef, soit qu'ils n'entendent pas les avis qu'on leur donne, ils continuent à s'avancer; le courant, déjà si rapide, doublé par la présence au milieu de la voie, d'un corps tel que le bateau à vapeur, les entraîne sous notre roue gauche. L'un d'eux, jeune et sachant nager, voit le péril et s'y soustrait en plongeant hardiment dans la rivière ; on le recueillit au port situé sous la galerie du Louvre. L'autre, un vieillard, père de huit enfants, est entraîné sous la roue, avec son batelet, qui disparait un moment et se remontre bientôt entre deux eaux. L'homme ne s'y voyait plus : à côté, flottaient sur la surface une rame et un chapeau.

Qu'on juge de la rapidité des courants, et des difficultés que leur bizarrerie, si l'on peut employer ce mot, oppose à ceux qui veulent remonter la Seine. Nous avions franchi avec nos seuls moyens, cette arche malheureuse ; nous étions en grande eau, vis-à-vis certaines grilles placées sous le quai de l'île du palais, notre bateau resta tout-à-coup stationnaire; quelque

développement qu'on donnât à la vapeur, il nous fut impossible de surmonter le courant; il fallut avoir recours aux moyens ordinaires. Il en fut de même sous le Pont-au-Change, et surtout sous le pont Notre-Dame.

Le lendemain, nous partîmes à sept heures et demie pour Melun, afin de reconnaître cette partie de la Seine; on compte 18 lieues par eau de Paris à Melun; le même jour, à 9 heures du soir, nous étions de retour à Paris, et nous avions perdu deux heures à Choisy, pour dégager de nos roues les cables de trois bateaux, amarrés au-dessous du pont.

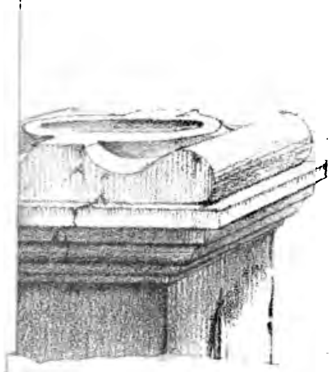
Après neuf voyages, les actionnaires, découragés par des contrariétés de tout genre, par l'énormité des droits-réunis (qui, depuis, ont été réduits), par les passages où il fallait attendre son tour, comme sur le bas de la Seine, se décidèrent à vendre le bateau. Un particulier l'acheta, le mit en société, et en commanda un second (*la Parisienne*), que nous conduisîmes à Paris, l'année suivante.

Ce qu'on a dit de la navigation sur la Seine, au-dessous de Paris, peut s'appliquer à la Haute-Seine; mêmes obstacles, mêmes avantages, en les faisant disparaître, pour tout ce qui la borde, depuis que, par la construction des canaux de Saint-Denis et du faubourg Saint-Martin, les difficultés de la traverse de Paris ne s'opposent plus à ce que les mêmes bateaux, venant du Hâvre, se rendent à Melun et même à Montereau.

ANTIQUITÉS TROUVÉES A NANTES.

Des ouvriers, en creusant dans le lit de la rivière d'Erdre, pour y construire une écluse du canal de Bretagne, ont trouvé, à vingt pieds au-dessous du sol actuel de cette rivière, trois têtes de bélier en terre cuite, dont nous donnons ci-joints les dessins (figures B et C.)

Ces objets ont été déposés, par les soins de M. le Maire de Nantes, à la Bibliothèque de la ville.



En appelant l'attention de nos savants sur ces antiquités, nous leur offrons, comme objets de comparaison, deux dessins. Le premier présente une des faces d'un tribunal ou autel triangulaire (figure D), que Montfaucon, tome 2, 1.re partie, page 132, décrit ainsi : « Chaque face représente un génie. Un de ces génies » porte une rame sur le cou, ce qui semblerait marquer que c'est un autel de Neptune.... » — Le second dessin est un autel taurobolique (figures A 1. et A 2.) trouvé à Lyon en 1705, à la montagne de Fourvières (1), qui se trouve décrit dans les mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (tome 2, page 443) : « Cet autel, qui est d'une seule pierre, a quatre pieds » et demi de hauteur, quinze à seize pouces de largeur » sans la base et la corniche, et à-peu-près autant » d'épaisseur. Le dessus est creusé en forme de bassin » de la profondeur d'un pouce. C'est là qu'on allumait » le feu sacré qui servait à brûler l'encens ou quelques » portions de la victime.... Au milieu de la face gauche » paraît une tête de bélier (figure A 2) avec les mêmes » ornements que celle du taureau (figure A 1) qui est » sur la première face ; savoir une guirlande de grains » qui, passant du front entre les cornes, se distribue » des deux côtés, en manière de festons. »

A MONSIEUR L'ÉDITEUR DU LYCÉE ARMORICAIN.

Monsieur,

J'aspire vivement à lire, dans le *Lycée*, les instructions et les explications que les savants nous ont promis de publier sur les deux têtes en terre cuite qu'on a trouvées dans l'Erdre et qui viennent d'être placées dans la Bibliothèque de Nantes. Je me repose entièrement, comme je le dois faire, sur les lumières et les connaissances des antiquaires qui veulent bien s'en occuper ; mais indépendamment de ce qui peut être dit de profond, d'historique et de judicieux sur ces antiques, plus ou moins

(1) Nous devons le modèle de cet autel à Monsieur Ch. [illegible], qui l'a dessiné lui-même à Lyon.

précieuses, il est une foule de petites particularités qu'ont le plus grand besoin de connaître des hommes plus habitués à rechercher les petites pratiques des arts et de la construction qu'ils ne sont versés dans ce que l'archéologie a de plus scientifique et de plus relevé. »

Je suis du nombre de ces amis praticiens des arts et métiers, et je voudrais bien que, pour venir à mon secours dans cette circonstance remarquable, les savants consentissent à descendre dans les petits détails dont j'ose leur présenter l'état.

Je n'y comprendrai ni les formes ni les dimensions exactes, parce que les lithographies annoncées ne laisseront rien à désirer à ce sujet. Du reste,

Ces têtes de bélier en terre cuite sont-elles sensiblement ressemblantes ?

Proviennent-elles d'un procédé de *moulage* ? Sont-elles composées de deux pièces accolées ? En voit-on l'indication dans des côtes plus ou moins reconnaissables à la surface ? Ces têtes sont-elles plus ou moins creuses ?

Au contraire sont-elles un travail de chevalet et d'ébauchoir ; et, dans ce cas, ne sont-elles pas pleines, formées d'un bloc principal et offrant quelques différences dans les formes ?

Sont-elles cuites, dures et bien sonnantes ? La terre est-elle à *crud* sans trace ou vestige de couverte métallique ? Ou la surface en est-elle plus ou moins vitrifiée par l'action violente du fourneau ?

Les moyens d'attache qu'elles présentent sont-ils en creux pour recevoir des crampons, boulons, goujons, ou en bosse pour être reçus dans des [illegible] tels que boutons, hameçons, crochets, etc. ?

Le plan supposé de position indique-t-il que la surface destinée à recevoir la *toupe* de la tête fût droite et plane ? Si la tête n'est ni couverte, ni scorifiée, quelle en est la teinte ? les poteries du pays en offrent-elles de pareilles ?

Les têtes sont-elles sculptées pleines et en *chair* comme fraîchement coupées, ou les crânes en sont-ils décharnés comme le sont en grand nombre les *bucranium* des tauroboles. A-t-on fait des recherches ultérieures pour retrouver tout ou partie de l'autel qui, sans doute, était aussi en terre cuite ?

Agréez, etc.

FRANÇOIS REVER.

TABLEAU DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES, *faites à l'Observatoire de Nantes, à 25 mètres d'élévation au-dessus du sol, et 44 mètres, à-peu-près, d'élévation au-dessus des eaux moyennes de la mer. — Baromètre réduit à la température de la glace fondante.*

JUILLET 1827.

Jours du mois	Phase de la Lune.	MATIN, à sept heures. Barom. métriq.	Barom. ordin.	Therm. centig.	Therm. de Réau	Hygr. à chev.	Vents.	SOIR, à trois heures. Barom. métriq.	Barom. ordin.	Therm. centig.	Therm. de Réau	Hygr. à chev.	Vents.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.
		mèt.	p. l.					mèt.	p. l.					
1		0,754	27,11,6	+18,6	+15	64	sud	0,757	27,11,6	+23,6	+19	60	s. o.	Brume, nuages, soleil, vent.
2	☽	0,757	27,11,6	+18,6	+15	61	est	0,757	27,11,6	+26,2	+21	50	s. s. o.	*Idem, idem.*
3	7 h. 18' matin.	0,753	28,0,5	+17,5	+14	60	o. n. o.	0,763	28,2,3	+25	+20	54	ouest	*Idem, idem.*
4		0,764	28,4	+18,6	+15	55	sud	0,764	28,2,6	+22,5	+18	58	o. s. o.	Nuageux, couvert, pluie, brume.
5		0,763	28,3,6	+18,6	+15	62	s. o.	0,766	28,3,6	+23,6	+19	55	n. n. o.	Nuageux, soleil, brume, petite pluie.
6		0,76	28,4	+18,6	+15	56	n. n. e.	0,767	28,4	+25	+20	52	n. e.	Soleil, nuages, vent.
7		0,76	28,4	+17,5	+14	49	nord	0,768	28,4,5	+25	+20	50	n. n. o.	Ciel serein, soleil, vent.
8	○	0,768	28,4,5	+20	+16	50	n. n. e.	0,768	28,4,5	+28,6	+23	49	nord	Petite brume, soleil, vent, nuages.
9	10 h. 40' soir.	0,768	28,4,5	+18,6	+15	52	nord	0,768	28,4,5	+27,5	+22	50	nord	Soleil, vent.
10		0,766	28,3,6	+17,5	+14	52	nord	0,766	28,3,6	+30	+24	48	nord	*Idem*, un peu couvert le matin.
11		0,763	28,2,3	+16,2	+13	51	nord	0,763	28,3,6	+28,6	+23	50	nord	*Idem, idem.*
12		0,762	28,1,9	+16,2	+13	54	nord	0,761	28,1,4	+28,6	+23	50	n. e.	*Idem, idem.*
13		0,760	28,1	+17,5	+14	44	e. n. e.	0,760	28,1	+28,6	+23	40	e. n. e.	*Idem, idem.*
14		0,753	28,0,5	+17,5	+14	40	est	0,758	28	+26,2	+21	50	e. s. e.	Soleil, vent, tonnerre, pluie.
15	☾	0,757	27,11,6	+17,6	+14	62	nord	0,757	27,11,6	+27,5	+22	50	s. s. e.	Nuages orageux, vent, soleil, petite pluie.
16	8 h. 41' soir.	0,759	28,0,5	+18,6	+15	55	ouest	0,760	28,1	+25	+20	43	o. n. o.	Brume épaisse, nuages, soleil, vent.
17		0,760	28,1	+18,6	+15	52	e. n. e.	0,761	28,1,2	+28,6	+23	45	o. n. o.	*Idem, idem.*
18		0,762	28,1,9	+17,5	+14	50	n. o.	0,763	28,2,3	+28,[illegible]	+22,5	50	n. o.	*Idem, idem.*
19		0,762	28,1,9	+20	+16	55	ouest	0,762	28,1,4	+28,6	+23	50	o. n. o.	*Idem*, couvert par moment.
20		0,759	28,0,5	+22,5	+18	57	s. o.	0,758	28	+26,2	+21	65	n. o.	Couvert, vent, pluie.
21		0,763	28,1	+15	+12	53	n. n. o.	0,760	28,1	+25	+20	50	n. o.	Nuageux, soleil.
22		0,761	28,1,9	+16,2	+13	52	sud	0,761	28,1,2	+25	+20	55	s. s. o.	Couvert, nuages, pluie.
23		0,761	28,1	+18,6	+15	60	sud	0,762	28,1,4	+28,6	+23	55	s. o.	Brume, nuages, soleil, pluie.
24	●	0,764	28,1,9	+18,6	+15	60	nord	0,761	28,1,2	+32,5	+26	52	e. n. e.	Brume épaisse, soleil, quelques nuages.
25	0 h. 51' matin.	0,759	28,0,5	+18,6	+15	50	n. o.	0,760	28,1	+28,6	+23	48	o. n. o.	Nuages orageux.
26		0,764	28,2,8	+18,6	+15	55	nord	0,768	28,3,2	+28,6	+23	50	n. o.	Nuages, soleil, vent.
27		0,765	28,3,2	+21,3	+17	63	ouest	0,766	28,3,6	+28,1	+22,5	55	o. n. o.	Nuageux, vent.
28		0,767	28,4	+20	+16	60	nord	0,765	28,3,2	+32,5	+26	50	nord	Brume, nuages, soleil, vent.
29		0,762	28,1,9	+22,5	+18	60	n. e.	0,759	28,0,5	+36,3	+29	53	n. o.	Brume le matin, ciel levé, soleil, vent.
30		0,760	28,1	+22,5	+18	54	ouest	0,763	28,2,3	+27,5	+22	33	nord	Nuageux, soleil, vent.
31	☽	0,766	28,3,6	+17,5	+14	45	n. e.	0,764	28,2,8	+27,5	+22	45	e. n. e.	Ciel levé, soleil, vent.

RECAPITULATION jusqu'au 31 Juillet 1827.

Baromètre	Plus grande élévation	= 28 p. 4,5 lig. = 0,768 mill.
	Moindre élévation	= 27 » 11,6 = 0,757 mill.
Thermomètre.	Plus grand degré de chaleur	+ 32,5 Réaumur. + 40,4 centigrades.
	Moindre degré de chaleur	+ 13 Réaumur. + 16,2 centigrades.
Hygromètre à cheveux.	Plus grande humidité	= 64 degrés.
	Moindre degré	= 33 degrés.

Jours dont le vent a soufflé.		Nombre de beaux jours	27
Du N.	11	de couverts	4
N.-E.	2	de pluie	7
E.	4	de grêle	0
S.-E.	0	de vent	24
S.	4	de gelée avec glace	0
S.-O.	2	de tonnerre	1
O.	5	de neige	0
N.-O.	3	de brouillard	10

Il est tombé 0m, 020 mill. de pluie sur la plate-forme de l'Observatoire, du 1.er au 31.

Le thermomètre *maxima* est monté jusqu'à 32,5 le 29 juillet. (Réaumur.)

La température de cette journée, observée à deux heures, avec des thermomètres ordinaires, ne s'étant pas élevée au-dessus de 29 degrés, c'est sans doute entre trois et cinq heures qu'aura existé la chaleur extraordinaire indiquée par le *maxima*.

HUETTE, *Opticien.*



Peytavin, del.

Cabinet de Mr. Richard Jeune.



Lith.e de Mellinet, à Nantes.

Lycée Armoricain.

10.e Volume. An 1827. 58.e LIVRAISON.

LE LYCÉE ARMORICAIN.

MÉMOIRE SUR LES MOYENS PROPRES A AMÉLIORER LE RÉGIME DES PRISONS DÉPARTEMENTALES ;

PAR M. SALLION, D.-M.

MÉDECIN DES PRISONS DE NANTES.

Fin (1).

Après avoir indiqué ce qui me paraissait le plus propre à améliorer l'état physique et moral des détenus, il me reste à entrer dans quelques détails généraux sur la discipline intérieure des prisons ; détails que j'ai rejetés à la fin de ce mémoire, pour ne pas interrompre l'ordre de la discussion.

L'objet qui mérite le plus d'attention est le choix d'un concierge. C'est, en effet, sur lui que repose tout le succès de la discipline : et l'on peut affirmer que, quelque bons que soient les réglements, ils ne vaudront rien par eux-mêmes, s'il n'existe pas un chef actif et dévoué, qui apporte tous ses soins à les faire ponctuellement exécuter. Espérera-t-on trouver dans la

(1) Voyez les pages 3 du 10.e volume, 95 et 169 des 56.e et 57.e livraisons.

plupart des concierges des hommes capables de coopérer à l'œuvre si importante de l'amendement des criminels? Je ne le pense pas. On s'est trop accoutumé à regarder ces officiers comme de simples gardiens, des geoliers, desquels on ne semblait exiger que de la fidélité et une rigueur farouche. Avec de pareils hommes on ne parviendra jamais au but des institutions que l'on médite, qui visent à la réforme des coupables, et non à leur avilissement. Pour y atteindre, il faudra rendre l'office de concierge respectable et désirable, ainsi que l'exprime *Turnbull*, à toute personne honnête et instruite; ce qui est bien loin de nos mœurs: car, parmi nous, un homme bien né semble s'en exclure de lui-même. Pour relever l'emploi des concierges il n'est qu'un moyen; c'est de proportionner leurs appointements aux services qu'ils doivent rendre: c'est, ensuite, de leur interdire tout casuel provenant, soit du paiement de quelques services qu'ils auraient rendus aux détenus, soit de la vente de liqueurs spiritueuses ou de toute autre chose; c'est de leur défendre toute exaction, tout acte arbitraire; enfin, c'est de mettre à leurs gages les garçons, surveillants, guichetiers, etc., en les indemnisant en conséquence; car il est indispensable, pour la sûreté, l'ordre et la discipline de la maison, dont les concierges sont responsables, que les gens de service dépendent d'eux; parce qu'ils leur doivent une obéissance prompte et aveugle. En Hollande, où l'on voit des prisons si bien réglées qu'on les a comparées à de grandes manufactures, on apporte un soin tout particulier au choix des concierges. Les détenus leur donnent le nom de *Père*, qui indique tout à la fois, qu'ils sont vigilants et bons. Ils sont, en effet, doux et humains; chacun respecte leur autorité, et craindrait de mériter leur improbation. Tant il est vrai que ce n'est point par des chaînes et par des tortures qu'on peut rendre les hommes meilleurs! ainsi je regarde comme première et indispensable condition de la réussite dans les réformes que l'on veut introduire dans les prisons, d'y placer des concierges capables de faire le bien.

En améliorant la condition des concierges on ne s'assurerait pas seulement d'une meilleure exécution des

règles propres à perfectionner le régime des prisons, on ferait encore un acte de justice envers ces fonctionnaires dont la vie entière se passe au milieu des inquiétudes et des fatigues de toute espèce. Quand on songe à leur responsabilité, aux peines que leur donne le maintien de l'ordre et de la propreté, la surveillance sur les personnes, l'inspection journalière des localités; les détails sans nombre relatifs à la tenue des registres, à la correspondance, à la comptabilité, à leurs rapports avec toutes les autorités, aux renseignements qu'ils doivent fournir au besoin, etc., etc, on est étonné que des fonctions aussi importantes, aussi pénibles, je peux dire même aussi difficiles, n'élèvent pas les individus qui en sont chargés, en leur procurant une aisance et une considération que l'on voit attachées à des places bien inférieures en utilité et en mérite.

Mais la surveillance et l'administration des prisons ne doivent pas être entièrement confiées aux seuls concierges. Les lois ont prévu qu'il était nécessaire que ce soin fût remis, en partie, à des magistrats d'un ordre élevé : c'est pourquoi l'article 611 du code d'instruction criminelle porte que « le juge d'instruction est tenu » de visiter, au moins une fois par mois, les personnes » retenues dans la maison d'arrêt de l'arrondissement. » Qu'une fois au moins, dans le cours de chaque session » de la cour d'assises, le président de cette cour est » tenu de visiter les personnes retenues dans la maison » de justice; et que le Préfet est tenu de visiter, au » moins une fois par an, toutes les maisons de justice » et prisons et tous les prisonniers du département. » Que l'article 612 dit encore « qu'indépendamment des » visites ordonnées par l'article précédent, le Maire de » chaque commune où il y aura soit une maison d'ar- » rêt, soit une maison de justice, soit une prison; et » dans les communes où il y aura plusieurs maires, le » Préfet de police, ou le Commissaire-général de police, » est tenu de faire, au moins une fois par mois, la » visite de ces maisons. » Et qu'enfin l'article 613 ordonne que « le Maire, le Préfet de police, ou le Com- » missaire-Général de police, veillera à ce que la nour- » riture des prisonniers soit suffisante et saine, et que » la police de ces maisons lui appartiendra. » La loi

du 3 brumaire an 4, articles 577, 578, 579, exigent aussi « qu'un des officiers municipaux du lieu fasse, » au moins deux fois par décade, la visite des prisons, » qu'il veille à ce que la nourriture des détenus soit » suffisante et saine, etc., et attribue en général la » police des prisons à l'administration municipale. ».

On voit par ces dispositions que tout a été prévu pour que les prisonniers fussent exactement surveillés, et qu'ils pussent faire parvenir leurs réclamations aux diverses autorités capables de les protéger contre les abus ou les vexations des employés subalternes. L'ordonnance du 9 avril 1819, qui autorise la société royale pour l'amélioration des prisons et l'établissement d'un conseil général, correspondant avec des commissions particulières créées près de chacune des prisons départementales, semble le complément de tout ce qui peut être fait de plus avantageux, pour parvenir au but si désirable de la réforme des mœurs des criminels, et, en général, de l'amélioration du sort des détenus. Chaque commission étant divisée en plusieurs sections, à chacune desquelles est attribuée l'inspection de l'une des parties du service, tous les plus petits détails seront connus, tous les moyens d'amélioration seront signalés et mis bientôt à exécution. On a donc lieu de croire qu'avec une telle institution, dirigée par les premiers fonctionnaires de chaque ville et par les citoyens les plus recommandables, on obtiendra les résultats les plus consolants.

« De concert avec l'aumônier, les commissions feront souvent des visites, pendant lesquelles ils s'informeront du délit de chaque prisonnier, des circonstances qui l'ont accompagné et qui peuvent le pallier ou l'aggraver, de sa conduite antérieure, de ses moyens d'existence. Ces notions seront de la plus grande utilité pour appliquer les soins nécessaires à détruire les mauvaises habitudes des criminels ; car on sait que dans la médecine de l'âme, comme dans celle du corps, les remèdes doivent varier ou être modifiés suivant les individus. Les commissaires prononceraient sur le mérite de ceux qui, par leur conduite, se seraient rendus dignes d'être recommandés à la clémence du Roi, pour la remise ou l'adoucissement de leurs peines. Cette espérance serait un puissant encouragement à bien faire. »

Pour se livrer à tous ces détails, il est besoin d'un

ardent amour du bien public. Nul doute que les commissaires, honorés de la confiance des premiers magistrats, ne répondissent à l'attente de leurs concitoyens : l'estime générale et le sentiment intime et si consolant de leurs bonnes œuvres seraient leur plus douce récompense.

Malgré la vigilance des concierges, malgré les inspections et les exhortations des commissaires des prisons, malgré l'exemple du travail et de l'ordre, on doit s'attendre à ce que des détenus d'un caractère indocile, méprisant les conseils salutaires et se révoltant contre la discipline, porteront le trouble et soufflèront l'esprit d'insubordination parmi leurs camarades. Des punitions graduées suivant la gravité des fautes seront un moyen indispensable à opposer à ces dangereux exemples. *Turnbull* assure qu'à Philadelphie les détenus savent si bien apprécier les avantages de l'ordre et du travail, que l'on a rarement des punitions à leur infliger. Jamais on ne les frappe; et, lorsque l'un d'eux s'est rendu coupable, on emploie d'abord les réprimandes douces et persuasives : on lui fait envisager les avantages qui résultent pour son bien-être, de la docilité et de l'assiduité au travail; les malheurs qu'il se prépare, en s'abandonnant à ses funestes penchants. Si, par aucune voie conciliatrice, si, par aucune privation sur ses aliments et sur ses récréations, on ne peut parvenir à dompter des caractères inflexibles et féroces, alors on a recours à l'isolement complet et à un régime de vie particulier. On prolonge ou on adoucit plus ou moins le temps et les rigueurs de cette détention, suivant les circonstances. Ce que j'ai dit des cellules particulières trouve naturellement ici son application : ce ne sera qu'une extension plus rigoureuse du principe. Le détenu coupable sera gardé dans une cellule spacieuse écartée des autres : il n'aura pas même la consolation de savoir qu'un autre criminel subit près de lui le même châtiment, parce que les murs de séparation des cellules de punition seront assez épais pour intercepter la voix. Une fenêtre élevée et garnie de doubles barreaux de fer l'empêchera d'avoir aucune communication à l'extérieur. Un privé sera placé dans un coin de la cellule; il communiquera à un égoût

éloigné ; de l'eau en suffisante quantité sera donnée au prisonnier pour le nettoyer et enlever les émanations malfaisantes. La chambre ne contiendra aucun meuble : il ne sera accordé que de la paille pour le coucher. Du pain noir en petite quantité et de l'eau composeront toute sa nourriture : elle sera donnée chaque matin par un tourniquet, afin que le détenu n'ait aucune communication avec qui que ce soit. Cependant, de temps à autre, on s'assurera de son état, en entrant dans sa cellule : ces visites seront courtes et silencieuses. On entretiendra la salubrité dans ces cellules, en les tenant spacieuses, en leur donnant une hauteur de dix pieds au moins, et en les plaçant au premier étage.

On peut aisément concevoir quelle salutaire influence une retraite aussi rigoureuse aura sur le caractère des détenus les plus réfractaires. Le défaut de diversion, la solitude, qui dispose aux réflexions et aux méditations si effrayantes pour le crime, l'affoiblissement du physique par un régime de vie austère, et, par là, l'amortissement des passions, le sentiment de sa propre faiblesse et de sa dépendance, ramèneront nécessairement le coupable à des idées de soumission et au repentir. Ajoutez aussi que cette punition porte un préjudice notable au détenu, en ceci que, ne travaillant plus, il a moins à espérer de pouvoir gagner assez pour avoir en réserve une petite somme après l'acquittement de sa dette envers l'état et le public injuriés par son délit.

J'ai cru ne pouvoir mieux faire que d'emprunter plusieurs de ces détails à l'auteur de la relation d'une visite à la prison de Philadelphie. En fait d'institutions, c'est l'utilité et non la nouveauté qu'il faut rechercher : lorsque nous en connaissons qui peuvent remplir nos vues, il n'y a, ce me semble, rien de mieux à faire que de les imiter. « L'utilité de cette » punition, dit *Turnbull*, a été complétement démon» trée par l'expérience. Plusieurs hommes endurcis au » crime et à l'audace, sur qui tout mode de correc» tion était suivi d'effets contraires à ceux qu'on en at» tendait, et qui étaient, à juste titre, regardés comme » incapables de tout amendement, sont devenus, par ce

» simple genre de punition, aussi tranquilles que ja-
» mais, n'ayant pas occasionné par la suite le moindre
» trouble parmi les autres. »

Tous les matins, à une heure fixée suivant les saisons, les détenus se lèveront, sortiront de leurs chambres ou cellules, et s'occuperont des soins de propreté personnelle, tels que je les ai indiqués. Les chambres seront balayées chaque jour à tour de rôle, et les cellules, par chacun de leurs habitants. On les lavera une fois par mois : il en résultera les effets les plus salutaires pour la santé. A Philadelphie, on attribue, avec raison, la salubrité de la prison à ces mesures de propreté. Les avantages en sont tels que, de huit cent soixante personnes qui y furent renfermées depuis le 28 septembre 1780 jusqu'au 5 du même mois 1790, douze seulement moururent de leur mort naturelle; et que, vers la fin de 1793, quand la fièvre jaune eut étendu ses ravages sur presque toute la ville et les faubourgs, six prisonniers seulement en furent atteints (1).

Le son d'une cloche convoquera les détenus à la prière. Ce moyen d'appel n'est peut-être pas indifférent en lui-même; il réveille les souvenirs de la religion; et, chez des hommes dépravés, on ne saurait rien négliger de ce qui peut contribuer à l'affermir dans les cœurs. Immédiatement après cette cérémonie, les détenus seraient conduits dans leurs ateliers respectifs. Pendant le travail, il leur serait sévèrement défendu de parler, de rire, de chanter; en un mot, on leur prescrirait le silence le plus rigoureux, qui ne pourrait être rompu que pour les demandes que nécessiterait l'exécution du travail. Ce silence est indispensable pour le maintien de l'ordre, et il est très-favorable aux réflexions salutaires : parce que moins on donne d'exercice aux sens, plus l'âme est recueillie, plus il y a de calme dans le système intérieur. A Philadelphia le silence n'est pas exigé pour les femmes. Cette disposition, que des esprits légers pourraient considérer comme une plaisanterie, est dictée par une connaissance approfondie du caractère du sexe et de son organisation physique. La pré-

---

(1) *Turnbull*, p. 17.

dominance du système nerveux, sa grande mobilité, qui donnent aux femmes de si grands traits de ressemblance avec les enfants, sous le rapport de la vivacité des impressions et du besoin de les communiquer, justifient cette condescendance et doivent engager à l'imiter.

On suspendrait le travail pour le repas du matin, qui serait fixé à dix heures. Les détenus se rassembleraient dans un réfectoire commun ; mais à des tables particulières à chaque classe. Les avantages d'un réfectoire commun seront appréciés pour le maintien de l'ordre et de la décence qui doivent régner dans toutes les actions des prisonniers. Etant placés sous l'inspection d'un surveillant qui, d'un coup-d'œil, apercevra tout, il ne leur sera plus possible de se livrer au trafic de leurs aliments, qui, en fomentant chez eux la passion du jeu, a encore le double inconvénient d'ôter à quelques individus la subsistance qui leur est nécessaire, et de satisfaire chez d'autres à une gloutonnerie souvent funeste à la santé. Pendant le repas on ferait une lecture morale. Il est, sans doute, inutile de dire qu'on ne donnera aux détenus aucunes cuillers, fourchettes ou assiettes etc. de métal quelconque; et que tous les ustensiles à l'usage de la table seront de bois. L'industrie des prisonniers est si active, leur génie si fécond en ressources, qu'on ne saurait prendre trop de précautions pour leur ôter tout moyen de nuire ou de s'évader. Il y a eu, dans la prison de Nantes, un détenu qui, à l'aide de boutons, de cuillers et de divers morceaux de plomb et d'étain qu'il s'était procurés de longue main, avait su fabriquer toutes les clefs nécessaires à son évasion : entreprise inouie et incompréhensible pour tous ceux qui ne savent pas combien le malheur et le désir ardent de recouvrer la liberté rendent l'homme fertile en ressources ingénieuses ! avec de la cire il avait pris l'empreinte des clefs, lorsque les guichetiers, les ayant pendues au bras, se promenaient sans méfiance, ou parlaient à quelques personnes. Ces clefs énormes, au nombre de quatre, et du poids d'une livre dix onces, monument de l'industrie et de l'amour de la liberté, furent découvertes par trahison. Il faut noter que ce prisonnier avait les fers

aux deux pieds et les mains jointes par des menottes, lorsqu'on le renfermait dans son cachot. Au moyen d'un instrument de bois qu'il avait fabriqué, et qu'il tenait entre ses genoux, il se débarrassait les mains; et il travaillait alors dans le cachot où il était enfermé seul, à la lumière de chandelles qu'il façonnait avec la graisse de ses aliments et des effilures de sa chemise. Les autres moyens d'exécution n'ont pu être découverts.

Après le repas du matin, comme après celui du soir, qui serait à quatre heures, on laisserait les détenus prendre une heure de récréation. Elle serait grave et sans tumulte. Pour obvier aux conversations dangereuses et à la passion du jeu, qui trouverait toujours sur quoi s'exercer, bien qu'il ne fut laissé aux condamnés aucun argent, et qu'ils n'en pussent avoir sur le produit de leur travail, ne serait-il pas convenable de les occuper à des jeux d'adresse, qui auraient encore l'avantage d'imprimer au corps des mouvements utiles pour remédier à l'inertie où se trouve une grande partie du systême musculaire, pendant des travaux industriels qui demandent, pour l'ordinaire, peu d'exercice.

Les dimanches et les jours de fête seraient consacrés aux pratiques de la religion et à de plus longues récréations. Pendant ces jours les condamnés recevraient les visites de leurs parents et de leurs amis, avec les précautions exigibles. Rarement, et seulement pour des raisons majeures et appréciées par les autorités compétentes, permettrait-on à des étrangers l'entrée dans l'intérieur des prisons. La fréquentation de ces lieux affaiblirait peut-être la crainte qu'ils doivent inspirer.

Les détails particuliers des réglements de police intérieure des prisons; des devoirs des détenus, suivant la classe à laquelle ils appartiennent; des punitions à leur infliger; etc.; les ordonnances relatives à leur régime de vie; les règles de conduite, les obligations des concierges et des gens placés sous leurs ordres; l'ordre et le mode des inspections des commissaires, etc., etc., ne peuvent trouver leur place dans un mémoire de la nature de celui-ci. Je dirai seulement qu'il serait bon que la partie de ces réglements qui concernerait les détenus fût, à l'exemple de l'Angleterre,

affichée dans plusieurs endroits apparents de la prison, et qu'elle fût lue tous les mois aux prisonniers assemblés, et à chaque prisonnier, à son entrée dans la maison. Il conviendrait également que l'on affichât l'ordonnance du Roi relative à la remise des peines, et qu'on en fît, chaque mois, la lecture aux prisonniers assemblés. Chacun ayant ainsi connaissance de ses devoirs, des punitions qu'il encourt, s'il les enfreint, et des récompenses auxquelles il peut atteindre, s'il les remplit avec exactitude; il est certain que l'ordre et la discipline en seraient mieux observés.

Telles sont les réflexions qui m'ont été suggérées sur les améliorations qu'il est urgent d'introduire dans le régime des maisons de détention. Il m'a paru impossible de fixer les dépenses qu'elles nécessiteraient, et les bénéfices qui résulteraient des différents travaux adoptés: l'expérience seule l'apprendra. Il est cependant permis de croire que le gouvernement verrait ses dépenses en ce point sensiblement diminuées, lorsque le régime de travail sera partout en pleine activité. Toutes les prisons ne pourront pas, sans doute, se prêter, dans l'état actuel des choses, aux changements que l'on projette. J'ai dû indiquer ce qui me semblait le plus convenable à faire, dans le cas où on établirait une prison *de toutes pièces*. Dire ce qu'il y aurait à exécuter dans chaque prison, eut été une chose impossible. Ce serait, en effet, un travail immense et qui demanderait la connaissance parfaite de chacune d'elles. Les réformes à introduire dans leur régime et dans leurs constructions seront sollicitées par les commissions particulières, suivant l'urgence des besoins, et les convenances des lieux. Là il sera possible d'organiser un travail quelconque; ici on aura les facilités pour classer les détenus. Mais, si tout le bien désirable ne peut être pratiqué de suite sur tous les points, il est au moins de la plus grande urgence que l'instruction religieuse soit donnée, sans délai, à tous les détenus. C'est d'ailleurs le point qui, partout, doit rencontrer le moins d'obstacles dans ses moyens d'exécution. Le temps et la persévérance amèneront à la fin un changement général dans cette partie si importante des institutions humaines; et s'il est refusé aux sages qui ont

provoqué les utiles améliorations qui nous occupent, d'en voir le complément, ils n'en devront pas moins s'en glorifier, car ils en seront récompensés par le bien qu'ils auront déjà fait, et par les bénédictions de la postérité, qui recueillera le fruit de leurs efforts. Il est, en effet, permis d'espérer que le régime de vie auquel on soumettra les criminels, adoucira leurs mœurs, et rendra à la société une sécurité trop souvent compromise.

La solitude, le silence, et la régularité de la vie; un régime austère et végétal, des travaux assidus et quelquefois pénibles; la solennité des cérémonies religieuses; le changement inconnu qui s'opérait dans la suite ordinaire des idées, et dans les habitudes dès long-temps contractées; l'isolément, qui mettait l'homme en présence avec lui-même; l'éloignement des distractions diverses qui l'arrachaient auparavant aux réflexions salutaires; tout, dans certains ordres monastiques, concourait puissamment à dissiper l'erreur des illusions, chez des hommes naguères adonnés aux plus grands déréglements; ou à faire sentir aux criminels, qui y cherchaient un asile, toute l'horreur de leurs fautes. Aussi, a-t-on mille exemples des conversions les plus éclatantes obtenues, sans effort, par la règle de ces ordres. Pourquoi des règles analogues, adoptées pour les prisons, n'inspireraient-elles pas aux détenus des remords utiles, et la résolution de changer de conduite? Mais, il faut le dire, l'ensemble de la règle est nécessaire pour obtenir un succès certain et durable. Rompez un des anneaux de la chaîne, et le criminel abandonné à lui-même, en se trouvant seul avec ses mauvaises pensées pendant quelque temps, perdra bientôt le fruit qu'il aurait déjà pu retirer de la soumission à ses autres devoirs.

19.e LETTRE MORBIHANNAISE.

Mœurs Bretonnes. — Caractère du Paysan.

Pardon, ma tante, si j'ai tant différé à vous livrer mes petites observations sur les mœurs et cou[tumes] du pays où me tient encore exilée le dévouement qu'il

m'inspire. Plusieurs motifs pourraient justifier un retard si prolongé. Le plus puissant a été celui qui m'a déterminée à ne vous adresser mes faibles esquisses qu'après avoir étudié mes modèles avec toute l'attention dont je suis capable. Nos citadins, quoi qu'on en dise, diffèrent si peu de ceux des autres provinces, que le voyageur crédule qui vient les visiter par curiosité, en espérant trouver, dès Rennes ou Nantes, une des avant-gardes de la horde sauvage signalée par M. Aimé Martin, reste confondu en se voyant au milieu d'une population non moins civilisée que la capitale. Telle fut aussi, je le confesse à vous seule, la première des nombreuses mystifications que j'étais destinée à éprouver en rentrant dans cette chère Bretagne dont il ne pouvait me rester aucun souvenir. L'accueil flatteur que je reçus d'abord à Vitré, les couplets improvisés, dit-on, qui me furent adressés par le Béranger de l'arrondissement, la profusion monstrueuse d'un souper qui me valut une indigestion aux trois quarts mortelle ; les petits jeux innocents et le grand bal qui le suivirent; tout, enfin, loin de me prouver ma translation dans l'Armorique, ne servit qu'à me rappeler l'une de ces soirées du Marais que nous donnait une fois l'an notre si vénérable cousine Mlle Véronique de Kerembarras. Ma brillante réception à Rennes, le jour suivant, ne dut-elle pas encore prolonger mon illusion, puisque rien ne ressemblait davantage aux adorations hebdomadaires auxquelles j'étais habituée dans la rue de Rivoli. Ce rêve enchanteur ne s'évanouit enfin que lorsqu'après vingt-six ans d'absence, je me retrouvai à une lieue de Vannes au milieu de mes ex-vassaux, ébahis de revoir si grande, si radieuse et peut-être si belle la chétive petite suzeraine qu'ils n'avaient connue qu'au berceau. Ce fut alors seulement qu'il fallut bien, bon gré mal gré, se rendre à l'évidence quoique Bretonne, et reconnaître l'existence réelle des deux classes si distinctes dont se compose la population de notre péninsule. L'une, en suivant pas à pas la civilisation, s'est enfin mise au niveau du reste de la France, tandis que l'autre, constamment isolée et stationnaire au milieu de ses landes, loin de se plaindre de son sort et de réclamer les soins protecteurs auxquels elle aussi a droit

de prétendre, semble, au contraire, les repousser par son orgueilleuse résignation, tant elle est persuadée qu'elle ne doit rien attendre que du ciel.

Accoutumée dès l'enfance, et quelque puisse être mon auditoire, à dire sans hésiter la vérité qui plaît ou peut ne pas flatter, ne craignez pas, ma tante, que je devienne moins sincère en vous entretenant d'une contrée qui m'est si chère et dont la franchise qui la caractérise si éminemment est devenue un proverbe populaire. Cette précieuse qualité, si rare aujourd'hui hors de nos limites, ne paraît s'être si long-temps conservée parmi nous que parce que nous l'avons toujours respectée comme un privilége héréditaire. Malheureusement, mais pour eux seuls, quelques-uns de nos compatriotes semblent, depuis quelques années, avoir pris plaisir à répudier scandaleusement cette honorable succession. Par suite de ce funeste exemple nous avons craint assez long-temps que certain fléau importé nouvellement sur les points les plus importants de notre territoire, n'y prît racine et ne finît par s'y naturaliser. Mais, grâces à Dieu et peut-être aussi à notre bon sens naturel, peu d'entre nous ont succombé. Nous sommes, en effet, si comiques nous autres bons Bretons, lorsque nous voulons nous rendre serviles imitateurs et afficher grotesquement, suivant les circonstances, le vice à la mode ou la vertu du jour, qu'il y a tout lieu de présumer que la crainte seule du ridicule si puissante sur nos cerveaux a dû suffire pour neutraliser la contagion qui nous menaçait.

Maintenant que vous ne vous opposerez plus, sans doute, à ce que les habitants de Vannes, Lorient, Pontivy, etc., soient placés dans la même catégorie que les naturels des autres villes du royaume, les nuances qui pourraient établir entre eux quelque distinction sont si légères, qu'en vous peignant un administrateur ou un administré morbihanais de race urbaine, il vous deviendrait, je crois, bien difficile de reconnaître en quoi l'un ou l'autre diffère d'un Picard ou d'un Tourangeau de la même classe. Mais il n'en est pas ainsi du paysan breton, unique en son espèce. Tout en lui annonce un être à part qui, s'il ne consultait que ses goûts, ses habitudes et ses préjugés, n'aurait

jamais aucune communication avec les cités, si la plus impérieuse nécessité ne le contraignait à des relations d'intérêt auxquelles s'allient rarement celles de la bienveillance, et moins encore le charme de cette fraternité qui devrait confondre les enfants de la même patrie. Occupons-nous donc d'abord de lui. J'ai choisi dans le Morbihan une des communes les plus connues et les plus importantes tant par leur étendue que par leur population, pour en faire le théâtre où va figurer cet homme singulier. J'éviterai peut-être, par ce choix, toutes les contradictions et les réclamations auxquelles je devrais m'attendre, si je n'avais point eu la précaution de vous désigner l'individu de la grande famille que je veux vous faire connaître et le lieu où je me fixe pour vous le représenter d'après nature.

Le paysan de la vaste commune de P.... est, comme tous ceux de la Bretagne, naturellement timide lorsque nulle passion ne l'agite, mais fier par caractère et d'une sensibilité excessive. Il aime à être flatté, se laisse facilement prendre à tous les piéges tendus à sa vanité, mais pardonne rarement la raillerie, même la plus innocente. Egoïste, bavard et curieux à toutes les époques de la vie; il est vif et turbulent dans l'enfance, gai et taquin dans l'adolescence; parvenu à la maturité de l'âge il affecte une gravité par fois risible, devient lourd et apathique, et, au déclin de la vie, comme presque tous les vieillards, causeur éternel, conteur assomant, mais attendant assez indifféremment la fin de son obscure et pénible carrière. Il ne manque ni de bon sens, ni de jugement, mais ne paraît pas communément doué d'une forte dose d'esprit naturel; toujours indécis quand il est question de ses intérêts, quoique se croyant un oracle infaillible lorsqu'il ne s'agit que de ceux d'autrui, ce n'est jamais qu'à la dernière extrémité qu'il se détermine, à prendre une résolution décisive dont il se repent aussitôt. Il redoute tellement d'être dupe de sa confiance, qu'il ne l'accorderait même pas sans réserve à l'avocat chargé de la défense de ses droits, de son honneur et de sa vie. La nature, ou plutôt un préjugé traditionnel, en a fait à l'extérieur un stoïcien renforcé. Il souffre avec calme et courage en public, rougirait de laisser tomber la

larme qui roule sous sa paupière, fume et converse tranquillement à deux pas du lit mortuaire de sa femme ou de son enfant, les conduit froidement jusqu'à leur tombe qu'il contemple d'un œil sec, et revient chez lui, où souvent il s'énivre avec une partie du cortége funèbre. Mais souvent aussi, à peine a-t-il satisfait en tout point à l'étiquette sauvage dont il est l'esclave, que la nature resaisissant avec violence ses droits sacrifiés à un sot orgueil ne tarde pas à se venger, et que bientôt nouvelle victime, le malheureux qui avait osé braver la douleur, expire en emportant avec lui le secret de son désespoir. Je crois, madame, vous avoir cité un de ces exemples dans une de mes précédentes lettres.

Si notre compatriote agreste ne se distingue point par une vaste instruction (le plus habile ne lisant pas même correctement), au moins doit-on admirer l'extrême pureté de ses mœurs, sa probité, son respect et sa compassion pour l'infortune d'autrui et la noble patience avec laquelle il supporte lui-même le malheur. Persuadé que nulle puissance humaine ne peut modifier la destinée qu'il doit subir, il s'y soumet sans effort, sans murmure. Se sent-il dangereusement malade, son premier soin est d'appeler un prêtre, et il attend ensuite paisiblement sur son grabat le dénouement qui doit décider de son sort, fermement assuré que, s'il doit guérir, il n'a pas besoin de médecin, et que, s'il succombe, il a du moins épargné une dépense inutile à ses héritiers. Vous penserez, certainement aussi, chère tante, que l'homme qui, dans toutes les circonstances, ne se conduit que d'après une pareille doctrine, ne doit pas attacher un grand prix à l'existence, et pourrait, par fois, devenir dangereux pour la société, si, quoiqu'aveuglé par son absurde fatalisme, il n'avait l'espoir ou la crainte d'une autre vie. Bavards qui, pour vous récréer, vous plaisez à railler cet homme et à détruire en lui cette dernière croyance qui lui sert au moins de frein, si elle n'est pas l'unique consolation qui lui reste, apprenez, à votre tour, qu'à dater du jour où vous l'aurez convaincu que la mort qu'il méprise déjà n'a point de lendemain, vous êtes à sa discrétion et pouvez d'un instant à l'autre devenir la première victime qu'il pourra impu-

nément sacrifier à ses passions, puisque mourir ne sera plus rien pour lui que cesser pour toujours de souffrir. Ne serait-ce donc pas à cette funeste idée de l'irrévocabilité de son sort, qu'on s'occupe si peu de combattre, qu'il faudrait attribuer l'immobilité de l'habitant de nos campagnes, tandis qu'il regarde stupidement autour de lui tout se mouvoir, avancer, s'éclairer et se créer de nouvelles jouissances. Mais cet être si borné peut-il, en conscience, envier ces jouissances qu'il nous voit acheter si chèrement, lorsque, pour lui, ce suprême bonheur est de vivre sur le modeste domaine qu'il a hérité de ses aïeux, d'avoir un porc salé dans son charnier, sa provision de seigle, de sarrazin et de cidre assuré, et si, à tant d'avantages, il peut encore ajouter l'honneur insigne de siéger au conseil municipal ou à celui de fabrique. Faites-en un maire comme tant d'autres, et alors, parvenu au *maximum* des dignités champêtres, quel vœu pourra-t-il encore lui rester à former, s'il a un fils recteur d'une paroisse et une fille mariée à l'un des notaires du canton?

Vertueux plus par intérêt que par réflexion, le premier titre à ses yeux est celui d'honnête homme, et quiconque a cessé de le mériter n'est plus pour lui, quelle que soit sa position sociale, qu'un être dégradé, pour lequel il ne dissimulera jamais son mépris. Il voue le même sentiment aux mœurs licencieuses, aux délateurs, et, de tous les vices, l'ivrognerie est le seul auquel il accorde plus que de la tolérance. Le père de famille est toujours grave et austère avec sa femme et ses enfants adultes qu'il n'a pas l'habitude de tutoyer et envers lesquels il n'est point prodigue de caresses.

Aux soins particuliers qu'il prend de son bétail et à l'empressement qu'il met à faire appeler le matois rusé qui usurpe la qualification de vétérinaire, tandis qu'il abandonne à la providence seule un frère ou un père en danger, on serait tenté de croire qu'il a plus d'attachement pour ses animaux que pour sa famille; mais la déclaration que me fit, l'an dernier, l'un de mes métayers les plus estimables, fera bientôt évanouir ce doute affreux. Qu'avez-vous donc Richard, lui demandais-je un jour que je le vis triste et abattu? « Trop » de chagrin me répondit-il en secouant la tête et d'une

» voix altérée ; ma meilleure vache et mon plus jeune
» fils se meurent. Je ne sais ce que le bon Dieu fera de
» mon petit Charles ; mais le médecin de nos bêtes ne
» désespère pas encore de la mienne. Eh bien, Madame,
» ajouta-t-il avec chaleur et en levant sa main droite
» vers le ciel, vous me croirez, si vous voulez, mais
» je jure par l'âme de ma pauvre mère, que j'aimerais
» encore mieux cent fois perdre ma vache que mon
» enfant. » Vous présumez bien que je n'hésitai pas un
seul instant à croire à la sincérité si originalement exprimée de ce brave homme. Ainsi que je l'aurais parié l'animal martyrisé et probablement empoisonné par le charlatan champêtre succomba ; mais, Dieu merci, nous trouvâmes bientôt le moyen de réparer cette perte, et le joli petit Charles, qui criait à tue tête qu'il ne voulait pas mourir sans sa sœur et à qui je fis donner les plus prompts secours, fut sauvé.

Le paysan, plus honnête que beaucoup de gens qui se croient plus civilisés que lui, salue presque toujours le premier les personnes qu'il rencontre, en leur souhaitant le bonjour avant midi, et le bonsoir dès qu'il juge que le soleil est parvenu au méridien. S'il parle à quelque inconnu de sa classe plus âgé que lui, il lui donne le titre respectueux de parrain, celui de cousin s'il est à peu près de son âge, et le nomme affectueusement son filleul, s'il le juge de beaucoup plus jeune que lui. Quant aux autres campagnards de sa connaissance il ne les appelle jamais que par leurs prénoms. Tous ont une idée innée des convenances qui les porte à soumettre leur ton, leurs gestes et leurs expressions au respect ou aux simples égards qu'ils croient devoir à l'âge, au sexe ou à l'opinion qu'ils ont de la personne à laquelle ils s'adressent. Ce n'est jamais qu'avec répugnance et lorsque la nécessité les y contraints qu'ils s'énoncent en français. Leur conversation est alors timide, leur maintien embarrassé et leur attention toujours distraite par la crainte de ne point être compris ou de provoquer, par un mot impropre, ce rire moqueur que redoute tant leur amour-propre excessif. Voulez-vous les mettre promptement à l'aise, au risque de prolonger d'une heure un entretien qui n'exigerait que quelques minutes, adressez leur la parole dans leur

idiome. Ce ne seront plus alors les mêmes personnages. Leurs traits soucieux s'épanouiront de plaisir, leurs accents deviendront plus vifs et plus sonores ; en même temps que leurs bras, jusqu'alors immobiles, s'agiteront enfin en imitant assez exactement toutes les évolutions rapides de ceux d'un télégraphe. Ils sont tellement passionnés pour leur langage rude et sauvage, qu'il suffit de s'en servir même ridiculement pour être toujours bien accueilli par eux. On parvient, par ce moyen, à les persuader bien plus facilement et à obtenir d'eux des conditions plus avantageuses dans toutes les transactions. M. de Puysaie, malgré tout l'éclat dont il était environné, l'immense autorité dont il était revêtu et tous les moyens de séduction qu'il employa, ne put parvenir à insurger quelques centaines de nos paysans qu'en recourant enfin aux plus terribles menaces.

Le jeune George Cadoudal, au contraire, né comme eux sous le chaume et sans autre recommandation qu'une audace à toute épreuve, n'eut besoin que de paraître seul pour être bientôt environné d'une foule de ses égaux qui le proclamèrent pour leur chef et lui obéirent aveuglément, parce que, ne leur ayant pas été imposé, il était l'homme de leur choix et que comme eux encore, lui aussi était Breton.

Né sous un ciel nébuleux, sur un sol granitique heurté par les flots toujours mugissants d'une mer semée d'écueils, familier dès son enfance avec les orages et les tempêtes, ne vivant qu'au sein de sa famille, sans relations intimes avec ses voisins aussi isolés que lui ; le paysan de P.... ne peut être doué que de ce tempérament mélancolique sujet à de si profondes impressions. De là cette tenacité invincible pour ses habitudes monotones et cet amour, ou plutôt cette passion insurmontable qu'il conserve pour les lieux où il a reçu le jour, qui le poursuit partout où l'entraîne le sort, et le conduit rapidement au tombeau, du moment qu'il a perdu l'espoir de revoir le foyer paternel. L'ancienne compagnie des Indes, et après elle la marine royale, pour conserver des marins si précieux que leur fournissait notre province, avaient toujours soin d'embarquer sur chaque vaisseau expédié de nos ports, un joueur de bignou, largement rétribué et dont les seu-

les fonctions se bornaient à faire danser l'équipage. Par suite de cette sage précaution, l'Etat n'eut plus à regretter la perte énorme de marins qu'occasionnaient continuellement les voyages de long cours. Le matelot, quoique harrassé à l'issue de son service, au lieu de se livrer au repos, courait prendre place au cercle formé autour de chaque mât. Là sous les tropiques, comme sous l'équateur, en rade de Pondichéry ou de Canton, s'imaginant toujours fouler le sol natal, au son de son instrument nationale si chéri, il goûtait un charme inexprimable à faire retentir, sous ses bonds joyeux et ses pas cadencés, le même pont, où souvent quelques instants après, il revolait, encore ému du doux souvenir de la patrie, combattre et se sacrifier pour elle.

(La suite à un autre numéro.)

DE LA POÉSIE AU XIX.ᵉ SIÈCLE

ET DE LA LECTURE DES POETES.

1.er *Article.*

Chaque époque eut ses poëtes ; chaque siècle, son genre et sa physionomie littéraires ; chaque peuple, ses penseurs ; chaque société, ses goûts et ses inclinations : tels sont les divers faits que l'on observe de nos jours comme aux siècles passés.

Mais, à telle époque, c'est la poësie et sa vive inspiration qui dominent la littérature et les arts ; à telle autre, c'est la pensée d'observation, le calcul et le raisonnement. De là les divers caractères des sociétés humaines et leur direction prononcée vers tel ou tel but.

Un fait qui semble la conséquence directe de cet état de choses, est, je crois, que la poësie et les œuvres de l'imagination sont plus généralement goûtés dans les temps où la société se constitue, que dans ceux, où, après une première institution, les hommes poursuivent avec persévérance la réforme et le mieux être que des

dissertations perpétuelles déplacent et réalisent sous des aspects divers. L'imagination a aussi plus d'autorité dans les temps de décadence que dans ceux où les hommes peuvent s'attacher à la réalité, dans les temps où la puissance s'agrandit aux dépens du droit commun, que dans ceux où elle est toujours continuée par ce même droit.

Cette assertion ne paraîtra pas étrange, si l'on observe que la poësie demande de l'entraînement et qu'elle vit d'illusions ; que ces deux circonstances se présentent d'elles-mêmes dans le moment où l'homme, cherchant une patrie et demandant des dieux domestiques, est disposé à accepter toutes les promesses qu'il croit entrevoir dans un ordre de choses qu'il juge nécessaire à ses affections particulières comme à sa condition sociale et politique. Le même phénomène a encore lieu dans les temps de décadence, et à ces époques rares où un homme puissant, s'emparant de la fortune de ses semblables, leur fait parcourir, dans un court espace, tout le champ d'une carrière nouvelle et aventureuse que la gloire ou tel autre prestige environne de l'illusion. Mais on n'en disconviendra pas : ici la poësie n'a plus la même destination, elle n'a pas non plus le même caractère. Ou elle devient complice du pouvoir qui fascina les yeux de la multitude, ou, réduite à un rôle plus humble, mais dont elle se ressent toujours, elle jette ses fleurs au-devant du malheureux qui fuit le monde pour échapper à ses maîtres, et elle est alors comme une compagne d'infortune avec laquelle l'homme aime à s'entretenir pour s'étourdir sur les mécomptes et les déceptions qui lui révèlent chaque jour et son abaissement et sa dégradation.

Ces faits posés, jetons un coup-d'œil rapide sur les diverses époques qui furent plus ou moins favorables à la poësie : nous verrons quelles chances de succès elle peut avoir de nos jours, et comment s'explique généralement l'accueil plus ou moins flatteur que le public fait aux poësies qui lui sont offertes.

Remontons, pour un instant, jusqu'à cet Homère qui apparaît dans la nuit des âges comme un colosse dont la voix devait retentir jusqu'aux siècles les plus reculés. C'est du milieu des ruines qu'il se fait entendre :

mais à qui s'adresse-t-il ? à des hommes qui n'ont point encore de patrie, ou qui ne la connaissent que d'hier. Un pouvoir exhorbitant s'élevait sur la côte d'Asie et menaçait vingt peuplades, qui ont leurs rois, mais qui déjà veulent être indépendantes; c'est la chute de ce pouvoir ou de cette puissance que le poëte a prise pour sujet. Les Grecs auxquels il s'adresse forment déjà les éléments de ces républiques qui vont jeter un jour si brillant sur la civilisation. C'est des dieux et de la patrie qu'il leur parle; et, cimentant avec force ces deux pensées, il jette, comme par hasard, les principes vigoureux de cette théorie politique, où les dieux s'intéressent à la chose publique et deviennent ses défenseurs, où l'homme peut s'élever jusqu'à mériter l'apothéose et où le simple citoyen vit, en communauté de pensée, avec les dieux qu'il s'est choisis. Est-il étonnant qu'avec du talent et de tels principes, l'*Iliade* ait été un poëme prodigieux? non, sans doute; mais qui oserait disconvenir que les circonstances ne firent peut-être autant pour le succès du poëme que le talent même de son auteur.

Parcourez actuellement la longue suite d'années qui s'écoula de l'époque où vivait Homère, à celle où parut Virgile : quels sont les poëtes que vous compterez dans cet intervalle ? Vous nommerez Pindare, Sophocle, Euripide, Théocrite, Anacréon, etc. Mais que firent ces hommes ? L'un chanta des odes sublimes qu'une civilisation et des institutions nouvelles inspirèrent; l'autre soupira des idylles qu'il répétait sur les bords de la mer, quand la tyrannie pesait sur la Sicile sa patrie; celui-ci s'étourdissait sur les plaisirs du vin et de l'amour; les autres parurent sur la scène et furent les inventeurs d'un genre sublime, il est vrai, mais qui a ses limites pour tous les âges et toutes les époques, en ce qu'il retrace les mœurs et le caractère de l'homme, plutôt qu'il ne rend compte de ces grands mouvements qui peignent et les révolutions de la Société et les ères diverses que parcourt l'esprit humain. Il faut le dire, aucun de ces poëtes n'eût une chance pareille à celle d'Homère.

Mais Virgile paraît, et l'on répète, pendant près de vingt siècles, qu'il est l'égal et l'émule du chantre de

Troie. Non, le chantre d'Auguste est un courtisan, l'autre est un citoyen. Tous deux ont fait des vers sublimes et qui feront long-temps encore le désespoir des poëtes; mais les circonstances n'ont pas été les mêmes : l'un fut imitateur, l'autre est original; l'un flatte et caresse le pouvoir, l'autre le recommande comme une autorité et l'humilie quand il est injuste; l'un rappelle des titres et retrace des généalogies, l'autre accorde une origine surhumaine à l'homme; mais demande à ses héros ce dont les dieux seuls sont capables. Il faut le dire, la distance est immense.

Arrivons à des temps plus rapprochés de notre époque. Combien de poëmes comptons-nous, qui aient eu quelque chose de cette fortune prodigieuse que trente siècles ont confirmé au poëte de Scio? Le nombre en est petit, mais ne sont-ce pas encore ceux qui nous retracent quelques-unes de ces époques décisives où l'espèce humaine semble se reconstituer sur de nouveaux frais, et où le poëte, à l'aide d'une série d'idées et de principes nouveaux de faits et d'événements encore sans modèles, fait passer devant son lecteur les scènes variées d'un drame nouveau et d'une magie dont le caractère a le charme de l'invention et la fraîcheur de la nouveauté.

N'est-ce pas ainsi que travaillèrent Le Dante et Le Tasse, Le Camoëns et Milton: Le Dante, en s'emparant de la légende sacrée pour nous faire parcourir son enfer où les ennemis de la liberté et les orgueilleux de son temps eurent la place qui convenait à leurs actions dans ce monde, et en imprimant à l'ensemble de sa composition ce caractère sévère de la loi chrétienne qui soutient le faible contre l'oppresseur et ses tyrans; Le Tasse, en profitant de l'esprit de son siècle, pour chanter cette chevalerie et cette mythologie nouvelle, la féerie, qu'une cause consacrée par la religion et le dévouement rendait si éminemment poétique; Le Camoëns, en voyant dans la fortune et les découvertes de ses compatriotes une ère nouvelle et féconde en événements; Milton enfin, en se faisant d'autorité, l'interprète du code sacré de la chrétienté et en osant appeler, au tribunal de l'éternel, la perversité et la fraude, le dol et la mauvaise foi, les intentions hai-

neuses du méchant et la basse jalousie qui le dévore.

Ce sont là, je crois, les poëtes et les poëmes qui se recommandent le plus aux suffrages des hommes. Mais, nous dira-t-on, *l'Essai sur l'homme*, *la Henriade*, ne méritent-ils donc pas aussi et notre estime et nos suffrages : à Dieu ne plaise que nous professions une telle hérésie ; mais l'œuvre de Pope est le discours d'un penseur en vers élégants, et le chant de Voltaire, le récit d'une page d'histoire dans laquelle sont intercalles presque tous les principes d'une philosophie au moment de naître, et qui devait faire école : ces faits ne constituent point la véritable poësie.

Arrivons au siècle où nous vivons ; et, passant sous silence quelques imitations plus ou moins heureuses des œuvres du moyen âge et de la poësie ancienne, voyons quels sont les poëtes dont les œuvres se recommandent, ou mieux encore sur quelles probabilités leur succès peut se fonder.

Personne d'abord ne disconviendra, du moins nous le pensons, que la mythologie ancienne ne soit plus de mise dans le langage de notre siècle et que sa magie n'ait beaucoup perdu à nos yeux. Mais, si cette mythologie est généralement condamnée, beaucoup de personnes pensent qu'il en faut une autre, et qu'il est nécessaire d'en avoir une. Des hommes de talent, et leur nombre est assez grand, l'ont pensé, en essayant d'accréditer la mythologie du Nord, par l'adjonction de quelques idées prises à la source même du christianisme. Mais deux choses devaient s'opposer à leur tentative : la résistance aux croyances merveilleuses dans un temps où l'esprit d'enquête et la philosophie écartent toutes les traditions qui avaient consacré le privilége ; et l'impossibilité matérielle où se trouvèrent les peuples du Midi (les plus portés incontestablement à la culture de la poësie) de trouver du charme à des descriptions où les frimas du Nord et le ciel nébuleux de la Scandinavie jouaient un rôle si important.

On semble donc avoir passé condamnation sur ce fait, était-ce pour mieux faire : je ne le pense pas, si je regarde, du moins, comme une tendance générale et comme un goût prononcé, cet amour du merveilleux qui s'illumine du flambeau un peu terne des XIII.e et

XIV.ᵉ siècles. Beaucoup de poëtes et de romanciers surtout semblent cependant avoir donné dans l'erreur : leur temple est un vieux donjon ; le feu qui brille sur l'autel, le pâle flambeau des sépulcres ; et je ne vois autour d'eux que des ombres qui se réveillent, au bruissement du lierre, pour passer processionnellement à la lueur incertaine de la lune, comme si la lumière du jour devait leur être funeste.

Est-ce là, je le demande, la poësie et les descriptions qui doivent fixer l'attention du siècle. Des hommes qui sortent d'une série d'événements qui ont fait de trente ans de révolution comme un drame dont chaque scène est une tragédie, des hommes, qui, après avoir rempli eux-mêmes une vie pleine d'agitation, voient, par de-là les mers, vingt peuples, qui, sous un ciel nouveau, font briller le flambeau de la civilisation, peuvent-ils et sauraient-ils s'intéresser long-temps à des fictions qui n'ont d'autre magie que celle de l'ombre et du mystère; d'autre caractère que celle d'une tradition populaire ou ridicule, d'autre motif qu'une description fantastique et presque toujours hasardée.

Ces faits, j'ose le dire, ne constituent point la poëtique de notre siècle. A des hommes long-temps agités, il faut une lecture pleine d'événements ; si le merveilleux ne leur agrée plus tel qu'on le leur présenta long-temps, ce peut être une idée heureuse d'avoir exhumé les souvenirs des siècles passés, et d'avoir su les présenter revêtus du charme de la nouveauté ; mais, encore une fois, il y manque, pour le succès, une condition essentielle, celle de pouvoir nourrir la pensée du siècle, en lui imprimnat ce mouvement d'activité qui porte la société vers l'innovation et le perfectionnement que chaque jour la philosophie nous laisse entrevoir de plus près. Cette poëtique ne peut donc intéresser la société que pour un instant; d'autres besoins se font sentir : c'est à l'homme de génie à savoir les satisfaire.

Qui a lu Byron sentira ce que nous voulons dire. Mais peut-être ce poëte lui-même n'a-t-il point aperçu tout ce qu'il eût été en position de tenter, si son humeur chagrine et *l'orgueil roturier* d'une origine féodale ne lui eussent point troublé l'esprit. Byron entrevit,

sans doute tout ce que le présent eut de poétique; mais il revint trop souvent au passé, et il est probable que ses succès eussent été encore plus éclatants, si, au lieu de prendre ses souvenirs dans la civilisation ancienne, il eût pris ses fictions dans l'œuvre moderne de la régénération civile des peuples anciens et nouveaux. Cette vérité se démontre par la vogue dont jouissent deux poëtes que la renommée a déjà désignés parmi nous: nous voulons parler de M. Casimir Lavigne (nous entendons M. Lavigne des premières *Messéniennes*) et de M. Victor Hugo. Leur talent respectif est peut-être aussi poétique l'un que l'autre; mais le premier de ces poëtes est beaucoup plus lu que l'autre. A quoi cela tient-il, car ils ont souvent traité les mêmes sujets, si ce n'est que le premier s'autorise de ce que notre âge promet, et que l'autre, au contraire, ne juge le présent que par le passé.

Nous croyons donc ne pas nous tromper en disant que l'époque actuelle, par l'ordre des idées en circulation, par les événements qui se sont réalisés et par ceux qui se préparent, est aussi éminemment poétique que telle autre que ce soit; et que, pour réussir, il suffirait, en admettant le génie, de savoir allier tout ce que la philosophie moderne peut avoir de positif avec ces traditions du moyen âge, et plus particulièrement encore avec cette soif, si je puis m'exprimer ainsi, avec cette irritation de la nouveauté, que je compare à une maladie de l'imagination qui nous porte vers l'inconnu, en nous détachant du passé.

Dans un second article, nous essaierons de compléter nos idées, en spécifiant, d'une manière plus précise, les exigeances du moment, et l'état particulier de la pöesie en province.

A. D—R.

BIOGRAPHIE NANTAISE.

ROHAN.

La maison de Rohan est célèbre dans les annales de Bretagne; elle s'est alliée avec les souverains de cette

province, et aucune famille bretonne ne présente de souvenirs plus honorables ; la plupart de ces souvenirs se rattachent au château de Blain, situé dans notre département, où sont nés plusieurs des grands hommes de cette maison. Les augustes alliances des Rohan et leur antiquité très-reculée, faisaient dire aux habitants de Blain que cette famille avait pour devise : *Roi, je ne puis ; prince, je ne daigne ; Rohan, je suis.* Quoi qu'il en soit les Rohan avaient anciennement le titre de vicomtes et possédaient la plus ancienne vicomté de Bretagne. Depuis, ils ont pris le titre de ducs et même de prince. Ce fut Henri IV qui érigea la vicomté de Rohan en duché-pairie, en faveur de Henri II dont nous parlerons bientôt. Le château de Blain fut construit en 1105 par un duc de Bretagne; il passa ensuite par alliance dans la maison de Rohan, et il y est toujours resté depuis.

Je pourrais ici esquisser la vie d'un grand nombre de personnages illustres de cette famille, qui se sont distingués dans les différentes carrières dans lesquelles on peut servir l'état ; mais ces détails seraient trop longs, et je suis forcé de renvoyer aux dictionnaires biographiques pour les suivants.

1.° Pierre de Rohan, chevalier de Gié, maréchal de France, mort en 1513.

2.° Benjamin de Rohan, prince de Soubise, mort en 1640.

3.° Armand Gaston de Rohan, docteur de Sorbonne, évêque de Strasbourg, cardinal, grand aumônier de France, membre des académies françaises et des sciences, mort en 1749. On lui doit des lettres, des mandements, des instructions pastorales et un rituel de Strasbourg.

4.° Marie Eléonore de Rohan, abbesse de la trinité de Caen, ensuite de Malnoue, près de Paris, morte en 1681. Elle a fait paraître *la Morale du sage*, in-12, *Paraphrase des pséaumes de la pénitence*, 1 vol. in-12, des *Exhortations* aux professions des filles qu'elle recevait, et des *Portraits* écrits avec grâce et délicatesse.

5.° Louis de Rohan, grand veneur de France, condamné à mort en 1674, pour avoir pris part à une conspiration contre l'état.

6.° Louis-René-Edouard Rohan, cardinal, évêque de Strasbourg, grand-aumônier de France, qui est devenu

tristement célèbre dans le procès du collier, mort en Allemagne en 1802. Beaucoup d'ouvrages ont été imprimés à son sujet; mais ils ne sont pas de lui.

Je ne m'attacherai qu'au grand homme suivant, parce qu'il est né au château de Blain, dans notre département.

Henri, duc de Rohan, prince de Léon, pair de France, naquit en 1579. Il fut un des plus grands guerriers de son temps. Zélé calviniste, il soutint ses co-réligionnaires de son épée et de sa plume; c'est de lui que Voltaire dit :

> Avec tous les talents le ciel l'avait fait naître,
> Il agit en héros, en sage il écrivit;
> Il fut même grand homme en combattant son maître
> Et plus grand lorsqu'il le servit.

Il fit ses premières armes sous Henri IV; et, dès l'âge de seize ans, il se distingua au siége d'Amiens. Le meilleur des rois qu'aient eus les Français, le bon, le brave, le grand Henri lui porta toute sa vie la plus tendre affection. Le duc de Rohan le paya du retour le plus sincère, il lui survécut et il ne cessa de le regretter. Après la mort du roi son protecteur et son ami, il se trouva à la tête des religionnaires de France, et il soutint au nom de ce parti trois guerres contre Louis XIII. La première eut lieu dans le Bearn, lorsque le roi voulut rétablir dans cette province la religion catholique romaine. Elle se termina à l'avantage des protestants. Le blocus de la Rochelle fut cause de la seconde et la troisième qui eut lieu, lorsque cette ville fut assiégée pour la seconde fois. Ces deux dernières guerres furent moins heureuses pour la religion que soutenait le duc. La ville fut prise et il fut forcé, en 1629, de traiter de la paix. Un article de ce traité portait que les protestants remettraient toutes les fortifications qui étaient en leur possession. Les religionnaires en furent mécontents, parce qu'ils se trouvaient par là dans l'impossibilité de recommencer la guerre. Ils allèrent jusqu'à l'accuser de les avoir vendus; mais il s'en justifia. A cette paix, il se retira à Venise, où il paraît qu'il fut question d'acheter, pour lui, l'investiture du royaume de Chypre, pour y établir les familles protestantes de France. Il négocia, dit-on, cette affaire avec chaleur, mais elle manqua par

diverses circonstances qui seraient trop longues à raconter. Marguerite de Béthune, fille du duc de Sully, son épouse, rapporte, dans ses mémoires, que Laporte ne lui demandait que 200,000 écus et un tribut annuel de 20,000 écus, pour lui céder la souveraineté de l'île.

La république de Venise choisit Rohan pour son généralissime contre les impériaux ; mais il ne put accepter cette place, parce que Louis XIII l'envoya en ambassade en Suisse et chez les Grisons. Tous les pays où il se trouvait le voulaient pour conduire leurs armées. Les trois ligues le prirent pour leur général, dans la guerre qu'ils soutinrent pour faire rentrer la Valteline sous leur obéissance. Il y réussit, après avoir battu plusieurs fois les impériaux et les Espagnols. Quelque temps après, les Grisons s'étant soulevés, il fit avec eux un traité particulier dont la cour ne fut pas contente. Il se retira à Genève, où il resta quelque temps. Mais le duc de Saxe-Weimar, son ami, en guerre avec les impériaux, l'appela auprès de lui : il voulut même lui donner le commandement de toute son armée, prête à combattre auprès de Rhinfeld. Le duc de Rohan le refusa et se mit seulement à la tête du régiment de Nassau. Il parvint par sa bravoure à enfoncer les ennemis, mais il fut blessé et mourut de ses blessures, le 13 avril 1638, à l'âge de 59 ans. Sa dépouille mortelle fut portée à Genève : cette ville lui a érigé un beau tombeau en marbre. La duchesse de Rohan aussi attachée au protestantisme que son époux et ne lui cédant pas en courage, partagea toutes ses fatigues. Elle se distingua par la défense de Castres, contre le maréchal de Thémines, en 1625. Elle mourut à Paris, en 1660.

Quoique Henri de Rohan fût presque toujours occupé à la guerre, il n'a cependant pas laissé d'écrire, et ses ouvrages portent l'empreinte de ses talents militaires. Ils sont propres à former de bons guerriers ; en voici la liste :

1.° *Le Parfait Capitaine, ou l'Abrégé des Commentaires de César*. Paris, 1636. In-4.°, et 1658, in-12.

2.° *Les Intérêts et Maximes des Princes*. Cologne, 1666. In-12.

3.° Un *Traité de la corruption de la Milice ancienne.*

4.° Un *Traité du Gouvernement des Treize-Cantons.*

5.° Des *Mémoires* qui ont eu plusieurs éditions ; mais dont la plus complète est en 2 vol. in-12. Ces mémoires commencent en 1610 et finissent en 1629.

6.° *Recueil de quelques Discours politiques sur les affaires d'état,* depuis 1612 jusqu'en 1629. Paris, 1644. In-8°.

7.° *Mémoires et quelques Lettres de Henri duc de Rohan, sur la guerre de la Valteline.* 3 vol. in-12.

En général, le style du duc de Rohan, dans tous ses ouvrages, est remarquable par sa simplicité et sa candeur. Il porte un caractère de véracité qui intéresse. Cet écrivain narre agréablement et avec assez de précision. On prétend qu'il avait manifesté le désir et conçu le projet de diviser la France, à-peu-près comme elle l'a été depuis la révolution.

J. LE BOYER.

LA SOLITUDE.

ÉLÉGIE.

Orphelin au berceau,
Qu'était pour moi la vie !
Mon cœur eut une amie,
Et voilà son tombeau...
Paisible terre
Où dorment mes amours,
Sous ton ciel solitaire
Je veux finir mes jours :
Seul avec la nature ;
Je goûte en ces doux lieux
Cette volupté pure
Que j'enviais aux dieux !...

Je t'entends, Philomèle ;
Au rendez-vous fidèle
Tu viens sur le rameau
Qui couvre le tombeau
Écouter et redire
La plaintive chanson
Qu'à l'écho du vallon
Fait répéter ma lyre :
Voici la fin du jour,
J'entends ton doux ramage ;
Chante encor ; le feuillage
S'émeut à tes accents d'amour...
Mais je crois distinguer une voix gémissante...
De quelque malheureux c'est la plainte touchante.
Un vieillard, pour la nuit,
Me demande un asile ;
Bonhomme ! sois tranquille,
Le ciel en ces lieux t'a conduit.
Soulager la misère
Est mon premier désir ;
Je mets tout mon plaisir
A consoler un frère :
Victime du malheur !
Infortuné que j'aime ;
Pour être heureux moi-même
Je fais votre bonheur !
Mais il faudra que votre ami succombe ;
Sous ce tilleul on creusera sa tombe,
Et les heureux qu'il aura faits,
En parcourant la solitaire allée
Viendront offrir à la pierre isolée !
Quelques larmes et des regrets...

PAUL BUESSARD.

COMMUNICATION

A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE,

DE QUELQUES OBSERVATIONS

SUR DES ANTIQUITÉS

DÉCOUVERTES A L'ENTRÉE DU CANAL DE BRETAGNE.

Messieurs,

Dans les immenses travaux que l'on exécute en nos murs, pour établir l'entrée du canal de Bretagne, on fait de profondes excavations au-dessous du fond qu'avait dernièrement la rivière d'Erdre, mise à sec, en ce moment, au-dessus de son confluent ordinaire avec la Loire. De ces fouilles accidentelles, il est retiré, journellement, des objets anciens et même antiques, qui sont très-abondants dans un quartier d'abord voisin, puis annexé, et ensuite incorporé à une ville soumise tour-à-tour à tant de vicissitudes sous les Gaulois, les Romains, les Normands, les Bretons nos pères et nos frères adoptifs les Français. Parmi les véritables antiquités extraites de ce lieu jusqu'à présent, et qui ont échappé à une destruction maladroitement intéressée, il en est de curieuses dont il a déjà été rendu compte dans le *Breton*, « l'un des meilleurs journaux et remarquable, surtout, par son but d'utilité locale, » dit le *Globe*, si bon juge en cette matière. Je vais, Messieurs, avoir l'honneur de vous en entretenir moi-même, mais pour mieux parvenir à vous en exposer le mérite et les circonstances, je crois devoir faire précéder mes descriptions archéologiques de quelques considérations historiques, topographiques, etc.

Vous vous rappelez, Messieurs, que, d'après nos annales, la première clôture de Nantes, réparée en 889, finissait, à l'occident, aux rues actuelles de Saint-

Denis, des Carmélites et des Jacobins; qu'en 939, Alin Barbe-Torte fit construire, au dehors, une chaussée depuis la Haute-Grande-Rue, jusqu'au canal de l'Erdre qui coulait alors au pied de la Dune-Verte (*Viride Dunum*), devenue la rue de Verdun, dont une moitié prit, en 1590, le nom du Moulin; qu'en 990, Conan-le-Tort fit bâtir le château du Bouffai, encore existant en partie, à l'endroit où l'Erdre se joignait à la Loire; qu'après l'incendie général de 1118, la ville fut agrandie, et ses murailles portées jusqu'au dedans de l'église Saint-Léonard et en dehors de celles de Saint-Saturnin sur les bords de l'Erdre dont le lit se trouvait encore où sont aujourd'hui les rues Saint-Léonard, des Carmes et de la Poissonnerie (1); qu'enfin ce ne fut qu'en 1220, que le Duc Pierre, dit Mauclerc, voulant renfermer dans l'enceinte le Bourg-Main (*Burgus de Medio*, ainsi nommé à cause de sa situation entre la Fosse et le Marchix), recula la rivière d'Erdre jusqu'au quartier Sainte-Catherine sur la prairie de Nian ou Anian (2). Le nouveau lit de cette rivière convergea avec l'ancien, vers l'embouchure. Depuis, en 1583 et 1587, on tenta, mais inutilement, de le faire passer dans les douves, au-delà de Saint-Nicolas.

Je sais avec vous, Messieurs, que si les Inscriptions Nantaises, recueillies avant 1532 par G. Harel, disent positivement que « le duc Pierre fit combler le canal de l'Erdre passant proche de la porte de ville, aux Changes (3), et ouvrir un nouveau canal à travers la prairie Nian » qui devait, de ce côté, commencer au revers des rues de Saint-Similien et de la Boucherie, et qui s'étendait, en largeur, jusqu'au fleuve. Je sais,

---

(1) Les fondements de la maison actuelle, rue de Verdun, ou de la Commune, n.º 10, sont si extraordinairement épais et solides qu'ils paraissent avoir pour base la muraille qui, jadis, bordait l'Erdre. Cependant, ou plutôt par une espèce d'analogie, la maison voisine, n.º 8, est, en partie, élevée sur pilotis.

(2) Le pan d'ancien mur que l'on voit encore rue du Marais, et dont les créneaux sont aujourd'hui au niveau du sol, est un reste de la troisième et dernière clôture, dont les *Petits-Murs* qui traversaient en forme de pont très-élevé le nouveau canal de l'Erdre (où est maintenant le pont à péage) était un prolongement.

(3) Nom qui vint de ce qu'un changeur demeurait hors de la porte d'entrée.

dis-je, que, d'autre part, l'historien Travers qui écrivait vers 1750, parle très négligemment de ce déplacement de la rivière d'Erdre. Voici comment il s'explique : « on attribue aussi au Duc d'avoir rétréci le lit de l'Erdre, dans la ville, et de l'avoir éloigné de la place des Changes et fait décharger sous le Rateau (Pont d'Erdre). Il causa quelques dommages aux chevaliers du Temple, que Conan-le-Gros avait établis proche le Bourg-Main, l'an 1141. » — Aucun plan de Nantes ne peut offrir de renseignements à cet égard. Les plus anciens dont on se souvienne avaient été faits en 1539 et 1621 : ils sont perdus tous deux. Fournier, mort en 1810, nous en a laissé un autre de ce qu'était la ville sous le règne de Henri III. De Fer a publié le sien en 1716. Celui de Cacault, sur une plus grande échelle, est de 1756. M. Sébire a donné le dernier en 1795, et l'a fait rectifier depuis. Il en est d'autres, mais encore en portefeuille. Puisse celui qui a été levé par M. Peccot être bientôt gravé !

Dans ce dénuement de titres effectifs, l'hydrodynamique et la géologie ne fourniraient-elles pas quelques raisonnements propres à fixer la vérité que je cherche de bonne foi ?

La distance du coteau de la rue de la Boucherie à la colline de la rue de Verdun est d'environ 90 toises, espace beaucoup trop large pour avoir formé, dans sa totalité, l'embouchure d'une petite rivière très-paisible en son cours et qui devait l'être ainsi même avant son barrage, avec écluses et moulins, à la chaussée de Barbin, construite ou rétablie vers 570 par le grand Saint-Félix. Si l'on veut admettre que le courant, quel qu'il fût, ait creusé des lagunes en laissant entre elles des ilots dans une espèce de marais, cherchons dans l'inspection des lieux le chenal que ce courant a dû suivre. Repoussé par la pointe avancée du Bourgneuf, qui est bien vieux, au bout du chemin de Rennes, un peu au-dessous du coude abrupt, que fait la rivière après être descendue de Barbin et de Versailles, dans une direction du Nord-ouest au Sud-est, ancien cours. Repoussé, dis-je, du couchant, le fil de l'eau aura dû naturellement se porter obliquement vers l'autre rive, au levant, laquelle plus aplatie lui présen-

tait moins de résistance ; et, de là, n'éprouvant plus d'obstacles, il aura coulé directement et à peu près suivant la méridienne, au travers de cette portion orientale de la vallée, jusqu'à la Loire. — Il n'y a que les torrents étroitement encaissés qui rongent leurs bords et y laissent le roc à nu. Une nappe d'eau étendue, ou des canaux ramifiés cèdent aux alluvions que les versants d'alentour accumulent lentement sur leurs bords, et aux attérissements que par leurs dépôts successifs, ils produisent eux-mêmes à la longue. Ces premiers délaissements doivent être plus considérables aux pieds des coteaux élevés, surtout quand ils sont rentrants comme c'est ici le cas, qu'aux lisières droites et déjà aplanies au bas des petites collines, et qui sont plus exposées à être entamées. — Je crois donc, Messieurs, qu'il m'est déjà permis de regarder l'existence de la prairie Anian au-dessous du vaste plateau de la place de Bretagne et des environs comme physiquement incontestable.

Si nous voulons, maintenant, examiner dans leur intérieur les terres creusées au-dessous du dernier lit de l'Erdre à son embouchure, nous trouverons une première couche de 9 à 10 pieds d'épaisseur, composée de décombres, de débris de poteries et d'ossements, de gravier, de vase et autres matières bourbeuses, évidemment apportés par les eaux et qui ne sont pas encore convertis en une substance compacte, homogène et solide. Six siècles complets depuis le détournement du cours de l'Erdre par Pierre Mauclerc font, à la vérité, un période de temps déjà assez long pour marquer quelque époque dans la nature : mais que cette durée est courte pour le grand laboratoire élémentaire!.... On conçoit néanmoins facilement que depuis 1220, date de l'établissement du nouveau canal de l'Erdre, le fond en a dû progressivement s'élever. La chapelle des Templiers située tout auprès prouve combien cet exhaussement est devenu considérable, puisque cette église bâtie dans le XII.e siècle, et que l'on démolit, aurait aujourd'hui son premier pavé à plusieurs pieds au-dessous de la partie la plus basse de la rivière qui l'avoisine. — Ainsi s'explique la contexture de cette couche superposée et composée de divers corps encore distincts

37

et non aglomérés, qui s'est présentée à la surface du sol momentanément desséché. Qu'est-ce, en effet, Messieurs, que ce gisement incohérent et morcelé sinon le produit de récentes alluvions, un terrain de nouvelle formation?

Après l'avoir traversé, on arrive à une masse argileuse verdâtre, grasse et pesante, dont la densité annonce l'extrême ancienneté. Fouillée et excavée en différents endroits jusqu'à 8 et 9 pieds, cette seconde couche se montre partout d'une uniformité qui n'a pas varié même dans des sondes faites à vingt pieds de profondeur. C'est dans ce banc d'une argile que Buffon dit être de si lente composition, et qui, selon l'illustre naturaliste, forme une des principales enveloppes du globe terrestre, qu'ont été trouvées les antiquités dont j'ai à parler. Ne suis-je pas, Messieurs, encore autorisé à voir dans cette terre glaise, la base de la vieille prairie de Nian?

Passons à l'histoire des Gaulois, dont je prends le précis dans un curieux manuscrit de feu notre compatriote dom Bonnard, ouvrage qui est à la Bibliothèque publique. « Les druides, dit-il, déclaraient la guerre aux dieux des Grecs et des Romains, parce qu'ils les regardaient comme de fausses divinités. Ils se moquaient des peuples qui faisaient des idoles pour adorer l'ouvrage de leurs mains. Ils adoraient des intelligences pures, éternelles et immuables, des êtres spirituels, dégagés de toute matière. Ils ne connurent les dieux de Rome que long-temps après l'entrée des vainqueurs du monde dans les Gaules. Ils subsistèrent jusqu'aux règnes de Dioclétien et de Constantin le Grand, c'est-à-dire autant que le paganisme. » D'après cela, nos antiques ne peuvent être d'invention druidique, quoique montrant des indices gauloises sous un type égyptien ou romain.

Pardonnez-moi, Messieurs, la digression où j'ai été obligé de me lancer, pour asseoir ma dissertation, et pour étayer quelques objections contre le sentiment manifesté dans l'article du *Breton* du 9 août sur le même sujet. Ainsi s'exprime M. Le Boyer, l'un de vos membres les plus érudits : « On ne sait à quelle époque ces statues ont été jetées dans l'Erdre : la pro-

fondeur à laquelle on les a trouvées, et les dépôts qui se sont formés au-dessus par couches, au nombre desquelles s'en trouve une argileuse, prouve qu'il doit y avoir bien des siècles. Serait-ce, ajoute-t-il, des divinités étrangères que les druides auraient fait précipiter dans l'Erdre? Serait-ce des idoles apportées d'Egypte par les Romains, que l'établissement du christianisme aurait fait détruire? » Je ne diffère de l'auteur que dans un seul point, mais ce point est capital pour la chronologie topographique; le voici : Je ne puis admettre, Messieurs, que ces idoles, ou emblêmes, trouvés au pied du côteau de la rue de la Boucherie, aient été jetés dans l'Erdre il y a bien des siècles, et peut-être par les druides mêmes qui ont tout-à-fait disparu au commencement du IV.e; et mon incrédulité se fonde, comme vous le prévoyez, sur ce qu'il n'y a que 607 ans que cette rivière a son cours de ce côté, et que, auparavant, elle passait au-dessous de la rue de Verdun, 90 toises au-delà vers l'est. Je pense, au contraire, que ces figures, après avoir servi, sous les Romains définitivement expulsés de chez nous en 440, d'ornements à quelques autels sur la prairie de Nian (on sait que les Romains avaient leurs temples à sacrifices, comme les lieux d'exécution, hors des villes), y auront été abandonnées ou plutôt enfouies; car j'hésite aussi à reconnaître que le lit d'argile qui les recouvrait, dit-on, ait pu se former depuis. La guerre déclarée contre les images dès les premiers temps du christianisme, et, ensuite, les pillages de Nantes par les Huns, les Saxons, les Normands et tant d'autres envahisseurs, rendent assez raison du soin qu'on a dû prendre, en divers temps, de soustraire de tels objets à la vue de barbares vainqueurs. Après un laps de siècles, notre Vendée sera peut-être aussi la terre des *Antiquailles*, nom que l'on donne à Lyon, à la montagne de Fourvières.

Passons aux antiquités mêmes que j'ai à décrire. Celles en terre cuite, au nombre de trois, exposées à la Bibliothèque, représentent, toutes une tête de bélier pleine et en chair comme sur l'animal vivant, au-dessus d'une gaîne quadrangulaire, droite et plate en avant, et en talus, avec une légère gorge sur les côtés,

dont la face postérieure se prolonge par le haut en arc aminci, et dans le bas par un ressaut carré qui, dans sa rupture à l'extrémité de la saillie, indique que ce bout était l'attache ou le tenon qui était scellé par des boulons ou crampons dans la pierre contre laquelle la figure était probablement posée verticalement et en relief.

De la consistance de la brique, et à peine attaquable au couteau, l'argile cuite de ces statues est d'un gris terne au dehors, et rougeâtre dans l'intérieur. La pesanteur prouve que ces blocs sont massifs.

Deux de ces figures sont frustes, et l'autre est bien conservée. C'est celle-ci qui va nous servir de modèle.

Hauteur totale, 13 pouces 1/4 : base oblongue, 4 pouces 1/2 sur 8 pouces. Les détails de mesure sont renvoyés aux notes (1). Pour se faire une idée de la masse entière, il faut se figurer la forme extérieure d'un bocal carré et rétréci latéralement vers le haut qui se termine par une tête de bélier dont le museau déborde en avant, et dont l'occiput s'étend en un chanfrein, lequel tombe en se contournant en cou de cygne et en s'élargissant le long dudit support, jusqu'à la prolongation de la base de celui-ci : ce qui donne asses bien au profil de l'arrière, l'aspect d'un gouvernail surmonté d'un casque.

La tête de bélier dans sa saillie a une inclinaison d'environ 45 degrés, le front large est sans éminence, et la ligne faciale presque droite ; les yeux sont gros et sortant de leurs orbites, le museau peu arqué et très-effilé, les nazeaux tombant carrément sur la mâchoire qui en paraît trop épaisse. Il n'y a aucune indice des oreilles, qui, dans la nature, ont plus d'un

---

(1) Hauteur générale et base comme ci-dessus ; avancement du ressaut en arrière 3 pouces 1/2 ; largeur de cette saillie à l'extrémité 3 et 4 pouces, hauteur de ladite 4 pouces 1/4. A 9 pouces d'élévation les faces de la gaîne n'ont plus que 2 pouces 1/4 sur 3 pouces 1/4 de largeur. De la retraite en doucine, au-dessus du ressaut, jusqu'au sommet 9 pouces. — La tête de bélier à 3 pouces 1/2 de longueur du front au museau ; largeur à l'implantation des cornes 3 pouces 1/2 ; *idem* aux yeux 2 pouces 1/2 ; épaisseur aux naseaux 1 pouce 1/2 sur 2 pouces. Cornes courbées : diamètre en-dehors 4 pouces ; *idem* en-dedans 2 pouces ; grosseur du boudin uniforme 2 pouces.

tiers de la longueur de la tête, et sont placées immédiatement derrière les cornes, en se dirigeant horizontalement de chaque côté. Pareille sonstraction n'a point lieu dans la sculpture analogue du monument découvert en 1704, sur la montagne de Fourvières, à Lyon. Les cornes sont la partie la plus soignée; elles n'ont pas, comme on l'a imprimé, la forme de cornes d'Ammon qui est une spirale à plusieurs circonvolutions. Leur courbure est seulement celle de la faucille ou du croissant: elles sont abaissées, se replient en arrière et se relèvent un peu en avant. Grandes et aussi grosses au bout d'en bas, qui est coupé et non pas cassé carrément, que dans les autres parties; elles sont, non-seulement contournées en vis dans toute leur longueur, mais encore chaque rudente est découpée en manière de cables. Elles ont une couleur noire, les aurait-on vernies? Il a été remarqué, lors de l'extraction, que toute la figure semblait enduite d'une matière gluante et à reflets argentins qui s'est promptement dissipée à l'air, et n'a laissé qu'un faible luisant œil de perdrix. Serait-ce une décomposition de converte métallique.

Un rang de perles est simplement tracé en chevron sur l'os frontal; mais des quatre côtés du support pyramidal, et sur les angles du chanfrein qui y est adossé tombent des chapelets ou torsades de globules qui ont pris naissance derrière les cornes. La face antérieure de la gaîne, est, comme je l'ai déjà dit, d'aplomb et tout-à-fait unie; celles latérales sont un peu en pente et légèrement concaves entre les ornements granulés. Il est à observer que dans l'espèce d'appendice qui s'élève en courbe depuis le prolongement postérieur de la base jusqu'au sommet de la tête, il y a, de l'un et de l'autre côté, cinq trous de la grosseur du doigt, lesquels se trouvent tellement en rapport respectif, que, quoiqu'ils soient remplis de terre aujourd'hui, il est probable que chacun d'eux communiquait intérieurement avec son analogue.

La seconde figure a 14 pouces 1/4 de haut, les autres grandeurs, comme les formes, sont proportionnelles à celles ci-dessus; il y manque la moitié antérieure de la tête et une partie des cornes, les faces latté-

rales du support sont un peu plus creuses, et celles-ci contiennent chacune trois trous, en outre des autres cinq trous qui sont dans la partie de l'arrière dont le ressaut a la même sorte de cassure que le précédent.

La troisième statue diffère un peu des deux autres, quoique en conservant le même caractère. Elle a 18 pouces de hauteur, et la largeur de la gaîne sur le devant, est de 6 pouces : le museau est également tombé ; mais les cornes restent. Le derrière de la tête au lieu de s'arrondir comme les autres, en quart de sphère, s'étend horizontalement dans toute son épaisseur, et se recourbe brusquement à la perpendiculaire qui tombe ici jusqu'à la base, dont la saillie a été tout-à-fait rompue. Cinq rangs de points en forme d'aigrettes sont vers l'occiput. Quant au bloc carré ou support, il est couronné au bas de la tête, par un rang de cordelettes qui pendent également sur les angles, mais en outre, il en tombe une ganse au milieu des faces latérales, ce qui divise celles-ci longitudinalement en deux parties dont les gorges sont profondes. Celles vers le devant portent cinq trous, les autres quatre trous.

Les différences, quoique légères, dans les proportions et dans les contours de ces trois figures, qui, en représentant un même objet, sont ressemblantes entre elles mais non pas semblables, prouvent qu'elles n'ont pas été moulées uniformément, mais bien modelées séparement sur un bloc plein et qui est d'une seule pièce. Leur réunion dans un même lieu dénote que de tels symboles ne devaient pas être très-rares. Leur conservation plus ou moins parfaite dans une matière si aisée à briser et à détruire entièrement, annonce qu'on y a donné des soins, et qu'elles auront été plutôt cachées en terre que jetées dans une rivière. — Du reste le travail en général n'en est pas des plus mauvais et il a, au moins pour nous, le mérite de la rareté.

Je sens, Messieurs, que malgré sa longueur, peut-être fastidieuse, cette description est encore insuffisante pour faire connaître à ceux qui en seront réduits à ce seul tableau, un objet bizarre et baroque qui manque de cette comparaison sans laquelle on ne peut former aucun jugement. Comment, en effet, tenter de dé-

peindre par le discours ce qui ne peut bien s'exprimer qu'avec le crayon; car tel est, parfois, l'avantage de l'artiste sur le littérateur que quelques traits de dessin suffisent pour rendre clairement des idées qui seraient restées noyées dans l'obscurité d'un style diffus. Mais, Messieurs, grace à l'obligeance de votre digne confrère, M. Guillet, le Bibliothécaire, je puis mettre ici, sous vos yeux la chose elle-même, et parvenir, ainsi, tout à coup, à vous la faire parfaitement comprendre. Cela vaut infiniment mieux que de longues et pourtant incomplètes définitions que vous condamnerez, peut-être, relativement à vous; mais que vous excuserez, sans doute, en faveur du simple lecteur.

Mais, quel usage faisait-on de ces statues? Il me semble démontré que le principal était, ainsi que je l'ai déjà dit dans le *Breton*, de décorer chez les Romains et dans leurs colonies les autels *crioboliques* qui, comme au taurobole de Lyon, montraient de pareilles têtes de bélier « ornées d'une guirlande de grains qui, passant sur le front, entre les cornes, se distribuait ensuite des deux côtés en manière de festons (1). » Ne peut-on pas croire aussi que, en commémoration des sacrifices du bélier à Atys, amant chéri de Cybèle, la Mère des Dieux, les plus pieux des initiés, conservaient chez eux la figure de la victime consacrée? Nul doute, selon moi, que ces figures de plein relief, n'aient été appliquées verticalement contre des murs, où leurs ressauts postérieurs servaient à les fixer solidement. Vraisemblablement que, dans les trous traversant d'un côté à l'autre, (qui auront pu servir d'events pendant la cuisson), on passait dans les jours de fêtes des rubans, on attachait des couronnes et on appendait des ex-voto.

Il a été également extrait du même endroit des médailles en or et en argent qui ont disparu dans les creusets de l'orfèvre, seule ressource malheureusement que connaissent les furtifs vendeurs. D'autres ont été préservées de cette fatale destruction, mais, je ne les ai pas vues. Quant aux diverses menues-monnaies des

---

(1) Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tome 2.e, page 443 et suivantes, Antiquité expliquée de Montfaucon, tome 2.e, première partie, pages 170 à 174.

siècles précédents, mêlées de quelques autres à têtes, plus ou moins effacées, d'empereurs romains, (unciæ ou douzièmes d'as), telles qu'il s'en montrait fréquemment encore naguère, parmi les gros sous, on a eu raison de dire qu'il n'est pas étonnant de trouver une assez grande quantité de ces pièces, successivement perdues dans un quartier où étaient les Halles à la viande dont le plancher, au-dessus de l'eau, était devenu à jour par vetusté. L'on aurait pu ajouter que les boues des rues, entraînées par les eaux pluviales en auront porté beaucoup d'autres dans un lieu où tombent depuis long-temps, les principaux égoûts de l'intérieur de la ville, et où ils étaient retenus par les radiers de moulins à la rue des Halles. Je vous en présente une soixantaine (1) accompagnées d'une bague qui n'a de remarquable que son chaton contenant un cristal de roche.

Il me restait à vous rendre compte de la petite statue de bronze, en fonte creuse, au moins dans l'intérieur du corps, de la hauteur de sept pouces quatre lignes et du poids de deux livres sept onces, retirée, aussi elle, des susdites excavations, et qui, après un colportage clandestin, lequel menaçait de livrer cette précieuse antique au fondeur, est heureusement devenue la propriété d'un de nos savants les plus distingués. J'annulle l'article que j'avais préparé à cet effet, heureux que je suis de pouvoir y substituer celui, bien autrement intéressant, que m'a accordé M. Richard jeune, le possesseur de cette pièce archéologique. Voici, Messieurs, le précis que cet honorable collègue m'a chargé de vous communiquer en son nom.

« Je me serais fait un plaisir de satisfaire plus tôt la curiosité publique relativement à la petite figure de bronze trouvée dans les fouilles du canal, qu'un heureux hasard m'a procurée, si des occupations qui sont

---

(1) Plusieurs amateurs en ont ramassé par centaines. Ils sont invités à publier des rapports sur les plus curieuses. On y a aussi découvert de larges lames d'épée et divers instruments et ustensiles. Dans la démolition d'un mur qui, au même endroit, était sous l'eau depuis bien long-temps, on vient de trouver, en un seul trou, neuf pièces d'or fin, larges et minces, pesant ensemble une once deux gros.

pour moi un devoir (1) m'avaient laissé quelques moments pour celles qui ne sont qu'un délassement. A l'époque de la découverte des figures en terre cuite déposées à la Bibliothèque publique, je fus informé qu'un ouvrier du canal avait offert à un chaudronnier de cette ville une petite statue de bronze, et que n'ayant pu convenir de prix avec lui il l'avait colportée ailleurs. Je fis sur le champ des recherches pour la soustraire au creuset du fondeur et à l'ignorance plus destructive que le temps; car l'ignorance détruit le plus souvent ce que le temps a épargné. Dès le même jour je fus assez heureux pour réussir. »

« Cette petite statue est précieuse, et parce qu'elle est d'une parfaite conservation et parce qu'elle présente plusieurs singularités dignes de remarque, et parce que c'est le seul monument de sculpture antique qui ait été trouvé à Nantes, en sorte que l'intérêt du sujet s'accroît par l'intérêt de localité. »

« Le métal dont elle est composée est un cuivre jaune entièrement semblable à celui de plusieurs médailles romaines qui proviennent des mêmes fouilles et que j'ai examinées dans le dessein de faire connaître les plus curieuses. Cette sorte de métal moins sujette à s'oxider et surtout la dorure dont la statue a été recouverte en entier, ont contribué à la conserver dans une intégrité complète, et l'ont préservée du vert-de-gris ou de la patine qui quelquefois ajoute à la valeur des bronzes antiques lorsque les formes n'en sont pas altérées. Quoiqu'elle ait été soigneusement lavée et frottée par son premier possesseur, elle offre dans les plis des draperies et diverses cavités les taches de la boue noirâtre et tenace dans laquelle elle a été si long-temps plongée. Taches bonnes à conserver comme un certificat d'origine. »

« L'usage de dorer les statues était commun chez les anciens pour les petites figures, et n'est pas sans exemple pour celles de grandes proportions. La statue de la fortune dans le fameux temple qui lui était consacré à Preneste, était dorée, suivant le témoignage de Pline. Quelques antiquaires ont cru que les cheveux de la

(1) Note du rapporteur. M. Richard, conseiller de préfecture, était encore surchargé par le secrétariat du Conseil général du département.

Vénus de Médicis ont été dorés; et sans chercher des exemples hors des Gaules, de petites statues de bronze doré ont été découvertes à diverses époques à Nismes, à Autun et à Lilebonne (*Julia bona*). »

« Pour imiter l'éclat et la couleur des yeux les anciens ont eu souvent recours à un artifice réprouvé par le bon goût, celui de les incruster en argent. La figure que nous décrivons ici porte les traces d'une semblable incrustation. Les divers recueils d'antiquités en fournissent plusieurs exemples, et pour en citer un, qui soit emprunté d'une ville peu éloignée de nous, M. Allou, auteur d'une description des anciens monuments de Limoges et de la Haute-Vienne, publiée en 1821, fait mention *d'une petite idole de Mercure en cuivre avec des yeux d'argent*...

« Le sujet que représente notre petite statue de bronze n'est pas embarrassant à déterminer. C'est évidemment, et sans contestation, le génie de l'automne personnifié sous les traits d'un jeune homme ivre, tenant de la main gauche une grappe de raisin, et de la droite, élevée, un lièvre suspendu par les pieds de derrière. La taille rappetissée par la flexion du tronc et des jambes n'a que 7 à 8 pouces de hauteur; mais elle serait de 9 à 10 pouces, si elle était supposée dans une attitude droite. »

« Sous le rapport de l'art, elle laisse beaucoup de choses à désirer, et ce serait trop bien présumer de l'artiste que d'attribuer à l'intention d'exprimer l'ivrognerie plutôt qu'à l'ignorance du dessin ces traits grossiers, ces joues rebondies, ces lèvres épaisses qu'on y remarque. Cependant on doit reconnaître que la proportion des membres est assez exacte, la pose juste et vraie, et la démarche chancelante de l'ivresse naturellement exprimée. A tout prendre, cette petite figure l'emporte de beaucoup sur la plupart de celles qui ont été trouvées dans les Gaules, et qui ont été publiées par Caylus et autres amateurs d'antiquités. »

« La tunique qui compose son seul vêtement, est large, courte, sans manches, relevée par une ceinture sur laquelle elle se replie et descend jusqu'aux milieu des cuisses. La forme en est exactement la même que celle qui était usitée chez les Romains et qu'on retrouve même sur quelques monuments gaulois. »

« Les raisins, symbole de la vendange, et le lièvre, symbole de la chasse, désignent convenablement l'automne, et sont les attributs ordinaires de cette saison personnifiée chez les anciens, comme l'attestent des monuments de tous genres, médailles, statues, bas reliefs, peintures, dans la citation desquels on n'éprouve que l'embarras du choix. »

Sur des médailles de Probus, de Commode, de Caracalla et de Constantin, les quatre saisons sont représentées par quatre jeunes gens, avec les attributs particuliers à chacune, et l'inscription : *temporum felicitas*, ou *felicia tempora* ; et l'automne y figure constamment tenant des raisins dans la main gauche et un lièvre suspendu par les pieds dans la main droite. La planche 41.e du grand-cabinet romain, de La Chaussée, nous présente un génie jeune et ailé avec un lièvre à la main, [illegible] comme le symbole de l'automne. Un génie jeune, [illegible] avec un lièvre à la main se trouve aussi représenté, planche 91.e du tome 4.e des Antiquités Romaines et Gauloises de Caylus. Il ne donne point l'explication de ce fragment de peinture antique, trouvé à Rome ; mais elle ne peut être différente de celle donnée par La Chaussée d'une figure toute semblable.

L'auteur de l'Antiquité expliquée nous fournit aussi [illegible] d'un superbe tombeau antique qui, du cabinet de M. de Foucault, a passé dans le jardin [illegible]. Les quatre saisons y sont représentées par quatre femmes couchées. Chacune d'elles est accompagnée d'un petit génie tenant les attributs des saisons ; [illegible], vêtu d'une tunique courte, tient un lièvre à la main. A la vérité, il [illegible] placé près de l'hiver ; mais les exceptions confirment [illegible] les règles loin de les détruire. Ce tombeau paraît un monument de sculpture grecque, et [illegible] la chasse du lièvre qui, dans les climats plus froids des Gaules, se faisait en automne, avait lieu en hiver dans la Grèce et le midi de l'Italie, comme l'attestent Virgile (Georgiq. Lib. 1) et Horace (Lib. 1. Sat. 2). Ainsi s'explique la différence que présente ce tombeau comparé aux autres monuments antiques. Si les saisons désignées par quatre jeunes gens sur les monuments romains sont

représentées par quatre femmes sur un monument grec, c'est que le nom des saisons en grec est du genre féminin : ὧραι, et parce que les saisons marquent les divisions de l'année, comme les heures marquent les divisions des jours. »

« Un manuscrit de la bibliothèque de l'Empereur, à Vienne, imprimé par le savant Lambeccius, contient un ancien calendrier qu'il fait remonter au temps de l'Empereur Constance avec les images des douze mois de l'année, accompagné de tétrastiques ou quatrains attribués à Ausonne. Le mois d'octobre qui appartient à l'automne y tient un lièvre à la main, et le tétrastique d'Ausonne sur ce mois commence ainsi :

Dat prensum leporem, cumque ipso palmite fœtus
October...... »

« La disposition des cheveux forme la particularité la plus remarquable et la plus rare que présente la petite tête dont il s'agit ici, où c'est cette disposition qui, par une combinaison du goût romain et du goût gaulois, nous autorise à la regarder comme un ouvrage romain exécuté dans les Gaules ; car les Gaulois étaient reconnus par leur chevelure longue, touffue et bouclée, tandis que les jeunes Romains portoient les cheveux courts et lisses. Cette chevelure longue et touffue [illegible] de boucles [illegible] en tire-bouchons. Je n'ai pu trouver jusqu'ici que deux figures antiques avec une sorte de frisure analogue. Le savant auteur de la Religion des Gaulois, dom Martin, donne la description et la figure d'une tête de bronze trouvée dans le voisinage de Paris. C'est un jeune homme sans barbe, dont les cheveux frisés symétriquement forment de grosses boucles allongées perpendiculairement. On attribue cette tête à Apollon ou à un Dieu gaulois. Mais le collier qu'il porte, d'où pend une bulle sur la poitrine, indique plutôt un jeune patricien romain dont une semblable bulle formoit, comme on sait, le caractère distinctif.

« Un arrangement semblable des cheveux frisés en tire-bouchons se remarque sur une figure de femme du cabinet du père Albert, représentée planche 3, du tome III du supplément à l'Antiquité expliquée de Montfaucon. Un trait de ressemblance de plus se remarque dans

une petite touffe de cheveux sur le haut du front et de la tête, et qui rappelle le singulier ornement placé sur le sommet de la tête de notre figure, ornement dont la forme indécise laisse douter si c'est une natte formée par les cheveux eux-mêmes, ou bien un ornement étranger, figurant la tête, les ailes et la queue d'un oiseau. » (1)

Non seulement, Messieurs, nous devons à la plume même de M. Richard jeune cette excellente description de sa statue de l'autorité antique, mais encore à la suite de sa complaisance l'exposition que j'ai l'honneur de vous faire ici de l'original. M. Peyravin, autre membre de la Société, a bien voulu s'associer à cet acte d'obligeance en se chargeant de copier et de dessiner [illegible] le précédent (2); et M. Mellinet, notre secrétaire adjoint, toujours zélé pour les arts qu'il pratique, vous promet une lithographie jointe au texte, dans le prochain numéro du *Lycée Armoricain*, dont il est l'éditeur.

Je vous propose, Messieurs, de voter des remercîmens pour tant de bonnes dispositions, à Messieurs Richard jeune, Gaillet, Pestrin et Melinet; et je vous demande, en outre, l'autorisation ou la permission de livrer à l'impression le présent mémoire.

J.-J. LE CADRE.

Nantes, [illegible]

— Les conclusions de M. Le Cadre ont été adoptées par la Société Académique.

A M. L'ÉDITEUR DU LYCÉE.

Monsieur,

Lorsque j'eus l'honneur de vous adresser l'indication dont vous avez rendu compte dans votre [illegible] livraison

---

(1) Note du rapporteur. — Quelques traces d'étain sous les pieds de cette statuette dénotent qu'elle a dû être soudée sur un socle ou tout autre support métallique.

(2) Note de l'éditeur. — Les têtes de bélier ayant déjà été lithographiées dans notre dernière livraison, nous ne les répétons pas ici.

son, sur les recherches que je désirais qu'on voulût bien faire pour constater l'état et la destination des encolures de bélier trouvées sous la rivière, on n'en avait encore trouvé que deux, et la planche lithographiée n'en représente pas non plus davantage; peu de jours après j'appris qu'on en avait trouvé une troisième avec une figurine en bronze, et profitant d'une occasion que j'avais d'écrire à M. Thomine, je lui soumis l'idée qui m'était survenue sur la destination de ces ornemens décors, en lui demandant s'ils ne pouvaient pas avoir été employés aux angles d'un trépied, support de lampe, tige de candélabre, etc., aussi bien qu'à ceux d'un autel (*cornu altaris*). Cependant je suis loin de nier ce dernier emploi; je pense seulement qu'il y a un peu plus de probabilité pour le premier que pour le second, parce que dans le premier l'objet eût pu, indistinctement, être votif ou de luxe, mais encore de service habituel, au lieu que dans le second cet objet n'eût été que de laraire, vû la petitesse de ses dimensions qui n'eussent permis de s'en servir que de la même manière dont nous plaçons les réchauds sur nos tables. Au surplus, autel ou pied de girandole, ou candélabre, et l'un et l'autre peuvent être regardés comme possibles: mais ce qui n'est pas également indifférent, c'est [illegible] connaître combien il y avait réellement d'encolures attachées à l'objet, ce que peut-être on pourra savoir à l'aide d'un goniomètre, car ces figures me paraissent n'avoir eu d'adhérence ni entre elles ni avec le *fût* de la pièce. Les stigmates figurés sur la lithographie me paraissent être des *repères* propres à replacer ces objets dans l'exacte et même position dans laquelle on en a fait l'ébauche et l'essai, c'est-à-dire à les monter et démonter à volonté. On verra donc probablement si les angles d'ajustement sont de 90 degrés pour un autel ou un pied de lampe quadrangulaire, ou bien s'ils ne sont que de 60 pour un sujet équilatéral. Cette mobilité des encolures pourrait peut-être bien servir encore à faire connaître ce travail en terre cuite, fort *insolite* en ce genre; je pourrais même ajouter unique jusqu'à présent. L'usage ne pourrait point faire entendre que ces pièces au lieu d'être des *débris* d'un tout assemblé et fini, sont, au contraire, celles d'un *noyau*

sur lesquelles l'artiste, ouvrier, *fondeur*, se propo-sait de couler *en métal*, les *composants* de son sujet, qu'il aurait après cela réunis par des soudures ou boulons rivés à la manière des anciens. . . . . . .

Ces antiques me paraîtraient sous ce rapport autant ou plus curieux que sous celui de fragments. Toutefois il n'appartient qu'aux savants qui les ont sous les yeux de prononcer sur le mérite de ces pièces, et je ne suis pas assez fou, ou si vous voulez assez *enthousiaste* pour me figurer qu'à cent lieues des objets, dans les dernières années de ma vie, et sur la simple vue d'une planche qui n'est pas expliquée, je puis deviner comme au *gage touché* des pièces antiques sur lesquelles je n'ai pas de données.

C'est uniquement pour en obtenir de précises, Monsieur, que je vous excède de mes questions. Pardonnez-le moi; voyez, du moins, dans la surabondance que je vous en fais, la preuve du très-vif intérêt que la découverte m'inspire.

J'ai l'honneur, etc. FRANÇOIS REVER.

P. S. Ce ne serait pas le premier *noyau* pour *mouler* qu'on eût trouvé; vous savez qu'on a rencontré celui d'un *bélier couché* parmi les figurines de la forêt d'Evreux.

ADDITION
AUX
ANTIQUITÉS DÉCOUVERTES A NANTES.

A Messieurs les Éditeurs du Lycée Armoricain.

Messieurs,

Veuillez ajouter à mon autre article sur les antiquités trouvées à Nantes, la notice suivante:

Il se passe peu de jours qu'il ne soit découvert de nouveaux objets dans les fouilles du canal; mais il existe maintenant une active concurrence entre les amateurs et entre les marchands, pour se procurer à l'envi les découvertes quotidiennes; et, parmi les acheteurs

comme parmi les vendeurs, les uns se cachant des autres. Ce qui est bien à regretter pour nous autres Nantais, c'est que le plus curieux est envoyé directement à Paris. Voici ce qu'un des pourvoyeurs n'y a pas encore expédié: C'est la chose même sous les yeux que j'en fais la description.

Que l'on se figure une silhouette, j'écris à la lumière, représentant, en son pourtour, un triangle à-peu-près équilatéral posé sur sa pointe, laquelle est écornée, et ayant deux pouces sur ses trois côtés. Dans ce périmètre est un petit génie ou un amour avec les bras mollement arrondis le long d'un corps potelé et les jambes grassouillettes doucement recourbées en arrière jusqu'à la cassure qui est vers leur milieu. Ces jambes, quoique un peu écartées dans le bas, par leur position, ne sont pas découpées à vide; une espèce de draperie est entr'elles. La tête, un peu inclinée en avant, est celle d'un joli enfant. Garnie de cheveux bouclés, elle porte, comme on l'a déjà remarqué sur la statue de bronze de M. R. une petite éminence au-dessus du front; mais comme ici cette partie est usée, on ne sait si c'est une houppe de cheveux ou un jet flamboyant. La figure, le tronc et les membres sont bien soignés et montrent un fort joli enfant dont le sexe n'est pas douteux. Il a, des deux côtés, de grandes ailes éployées, dont les os, fortement prononcés, s'élèvent d'abord jusqu'au niveau du sommet de la tête, puis se recourbent latéralement en arc très-surbaissé, vers le bout du fouet; d'où, au lieu de plumes, revient en quart de cercle, à la hauteur du coude, le bas d'une membrane, laquelle est striée comme aux ailes de chauve-souris. Cette partie du travail est au reste plus négligée que les autres.

Le tout est en bas-relief sur terre cuite qui paraît avoir été moulée, et dont la partie postérieure, non-seulement unie, mais encore repliée en angle, laisse croire que cette légère sorte de sculpture s'adaptait, pour ornement, à des vases, ou sur les coins d'autres petits ustensiles.

Un de nos meilleurs antiquaires y voit le *Sommeil* et l'un des pénates chez les payens.

Agréez, Messieurs, mes salutations affectueuses.

J.-L. LE CADRE.

Nantes, le 20 septembre 1827.

A MONSIEUR L'ÉDITEUR DU LYCÉE ARMORICAIN.

Monsieur,

Dans un feuilleton du *Journal de Nantes* (N.° 230), où se trouve la description du genre de maçonnerie que les Romains employaient dans les Gaules, on lit, page 4, colonne 11, le passage suivant, en notes :

« M. F. Rever a retrouvé cette maçonnerie gallo-ro-
» maine dans les ruines du théâtre antique de Lillebonne:
» Voici la description que, d'après ses observations, il
» en donne dans son mémoire sur lesdites ruines :

« Tout est en murs très-épais, à pierre perdue et
» bain de mortier, revêtus en pierres de petit appareil
» taillées carrément, sur la face extérieure, placées par
» assises régulières, et dont les joints bien marqués sont,
» en quelques endroits, soigneusement repris. Des bri-
» ques d'environ 4 cent. d'épaisseur sur 26 à 27 de long,
» et 21 de large (à-peu-près), sont employées pour
» former des chaînes de liaison, qui sont distribuées par
» intervalles d'un mètre et demi, sur la hauteur des
» murs dont elle occupe toute l'épaisseur. »

Après cette citation, le feuilleton continue ainsi pour son propre compte :

« Par sa seule sagacité, l'archéologue neustrien a
» reconnu des trous de boulins dans de petits canaux ou
» conduits horizontalement dirigés, qui, de distance en
» distance, traversent lesdites murailles : c'est ce qu'on
» avait déjà remarqué à Rome, où les ouvertures avaient
» été, comme tout le mur, primitivement recouvertes
» d'un enduit fort épais. M F. Rever croit que les
» boulins étaient de fer : ce qui aurait dispensé, dit-il,
» de se servir, en bâtissant, d'échasses et d'écoperches.
» M. J. Rondelet pense, au contraire, qu'ils étaient de
» bois et faisaient partie de l'encaissement dans lequel on
» maçonnait. Encore aujourd'hui, à Nantes, les supports
» d'échafauds son également en bois, et n'ont d'autre
» soutien que le mur plus ou moins étroit sur lequel ces
» soliveaux mobiles sont posés, et où ils restent en

» équilibre par les charges égales des deux côtés de
» l'échafandage qui est tout-à-fait suspendu à quelque
» hauteur que ce soit. »

L'auteur du mémoire, ayant principalement en vue de faire complétement connaître 1.° ce qu'il a remarqué sur les lieux, 2.° ce qu'il peut y avoir de rapport entre les observations du feuilleton et ce qu'il a dit en son mémoire, a cru devoir rétablir ses observations sous les yeux de vos lecteurs, et vous demande la permission de mettre comme en regard avec elles, le passage suivant de son mémoire, relativement à ces trous de boulin. Il est à la page 21, un peu moins de trois pages après le précédent.

Dans l'épais massif d'une maçonnerie écorchée, j'ai découvert de petits canaux ou conduits horizontalement dirigés, comme le long d'une assise, à des distances inégales d'un à deux mètres : la largeur n'en est que de huit centimètres; l'intérieur revêtu de ciment est uni, lisse et droit comme s'il eût été moulé sur un mandrin poli. Quant à la profondeur, j'ai lieu de croire qu'ils traversent tout le massif, puisque j'y ai fait aisément couler des sondes de plus de deux mètres un tiers. Je ne ferai pas le récit de toutes les suppositions que la vue de ces canaux me suggéra, je dirai seulement qu'après en avoir long-temps cherché de semblables ailleurs, j'eus la satisfaction d'en apercevoir un tout pareil au pied du mur dégarni de parement z.; il traversait ce mur et aboutissait du côté opposé, dans une ouverture carrée de la dimension d'un moëllon de petit appareil et parfaitement semblable à beaucoup d'autres que je prenais, à l'extérieur des murs, pour des trous de boulin. C'en fut assez pour que je me crusse obligé de les examiner toutes. Je reconnus que non-seulement elles se correspondaient d'un côté à l'autre des murs, mais encore qu'elles se communiquaient à travers ces murs par des percées rondes, polies, droites et de même largeur que les canaux du massif.

Je ne doutai plus alors qu'elles n'eussent été moulées sur des boulins *traversiers* : et, considérant que des perches assez menues pour en avoir été les *noyaux*, et aussi longues qu'elles eussent dû l'être pour soutenir des échafauds des deux côtés du mur, n'auraient pu

long-temps servir sans se tordre ou se courber sous le poids des matériaux et des ouvriers, au point de ne pouvoir plus être retirées de leurs gaînes traversant des murailles aussi épaisses, je me persuadai que les Romains avaient employé des boulins de fer, ce qui les dispensait d'échasses et d'écoperches ; et je me confirmai dans cette opinion, en observant que ces trous de boulins n'étaient pas en exact alignement de perpendicule les uns au-dessus des autres.

Voici maintenant les réflexions que faisait l'auteur du mémoire, en vérifiant ce qu'il avait écrit et le comparant avec ce que le feuilleton en disait.

« Ce n'était donc pas crainte de culbute que j'aurais cru les échasses nécessaires, si les boulins, n'ayant pas trois pouces d'épaisseurs, eussent été en bois, leur encastrement dans les murs et les premières assises dont on eut pu les charger avant d'établir les échafauds dessus les en eussent préservés ; mais c'était évidemment de peur que des perches aussi minces, rompissent sous la charge, et, si j'ai songé aux boulins de fer, c'était d'abord à cause de l'intérieur de ces canaux régulièrement *calibré* ; c'était ensuite à cause de l'impossibilité qu'il y aurait eu souvent de retirer d'un massif de huit pieds d'épaisseur, de pareilles *gaulettes*, qui, pour soutenir des échafauds de part et d'autre, auraient dû avoir quinze pieds de long ; qui, imbibées dans le milieu par l'eau du mortier, et desséchées dans les deux bouts par le hâle, n'auraient pas manqué de se tordre, etc. »

« Il est vrai, continuait l'auteur en ses réflexions, il est vrai que je n'ai point le mérite d'être allé jusqu'à Rome, fureter de pareils conduits; ce n'est pas même là mon seul côté faible : car, je n'aurais pas encore reconnu ceux de Lillebonne, non plus qu'aucun savant, curieux voyageur, bourgeois, antiquaire, habitant accolé à ces murailles, ne l'avaient fait, si, après m'être tourmenté de mille manières, pour expliquer la destination de ces couloirs, pour deviner s'ils étaient des canaux de conduite ou d'épuisement, d'irrigation, d'issoration, etc., et ne sachant plus comment me tromper, je n'en eusse rencontré finalement un qui me creva les yeux. »

Ainsi raisonnait en monologue l'auteur du mé-

moire qui ne voyait pas qu'on pût le taxer de sagacité, soit en plus, soit en moins, vu les recherches multipliées et persévérantes qu'il avait faites.

Toutefois, par suite d'autres recherches depuis la publication du mémoire, il sait maintenant: 1.° que M. de Taillefer en a reconnu de pareils à Vesone, traversant le mur, paraissant avoir contenu des perches d'environ trois pouces de diamètre (Mémoire sur les antiquités de Vesone, in-4.°, tome 1, page 333). 2.° qu'il y en a de comparables dans les antiquités d'Augst, que des savants pensent avoir servi à l'écoulement des eaux pluviales (recherches historiques sur les antiquités d'Augst, traduit de l'Allemand, par G. Jacob Kolb, page 10, Rheims; in-8.°); 3.° qu'il en existe dans les pans de murs, présumés restes d'un temple de Janus, près d'Autun, que des antiquaires ont cru avoir servi *pour des infixations de poutres* (cité par l'historien de la ville d'Autun; in-4.°, page 250); en sorte qu'il ne désespère pas que, désormais, on en trouve dans la plus grande partie des monuments romains, en petit appareil, où l'on en voudra chercher.

Après cela, passant à l'examen de la citation de M. J. Rondelet, l'auteur du mémoire n'a pas tardé à se bien convaincre que les trous remarqués n'étaient nullement semblables à ceux de Lillebonne, de Vesone, et qu'au lieu d'être ronds comme ceux-ci, ce que ne dit pas M. J. Rondelet, ils devaient essentiellement être quadrangulaires, quoiqu'il ne le dise pas non plus, puisque les pièces sur lesquelles il dit que ces trous avaient été moulés, étaient équarries.

Bientôt il reconnut aussi que M. J. Rondelet, loin de prendre pour de vrais boulins les morceaux de bois indiqués par le feuilleton, les traite de *petits bâtons* et n'en désigne l'usage et l'emploi, que pour servir de *contre-boutants*, entre deux pièces de bois comparables à deux jumelles, qu'on serre, en approche, avec des cordes, à l'aide d'un tourniquet, et entre lesquelles on place ces petits bâtons pour empêcher qu'on ne les serre outre mesure, et pour en fixer à demeure l'écartement. C'est en décrivant les pratiques de la construction en *pisé* (ou terre battue), dans un encaissement, qu'il donne tous ces détails; c'est là qu'il donne le nom de toutes les pièces de l'encaissement: les traverses

qui servent de base à la caisse sont des *lusiommères* et sont équarries ; ce sont elles que M. J. Rondelet dit avoir laissé les trous dans le mur. Les montants ou jumelles sont des *aiguilles*, et les *petits bâtons* placés entr'elles pour en régulariser l'écartement et qu'on nomme *gros-de-murs*, ne doivent jamais être pris dans l'épaisseur des murailles ; d'où il résulte que même à Rome, personne n'a vu ni décrit les trous, ronds, traversiers, calibrés et n'ayant pas toujours trois pouces de diamètre (voyez Rondelet, tome 1, partie 1.re, page 230 et suivantes, et, pour les petits bâtons, planches 5, figures 1.re, n.o 6, etc.)

Joint à cela qu'il eût été bien difficile de modeler un mur en *petit appareil* à coups de masse ou de pisoir, dans un encaissement, sans déranger la belle simétrie du parement, ces assises horizontales si bien alignées, cette pose régulière, alternative et bien entendue des moëllons ; *pleins* et côtés toujours sur *joints* ! si l'on disait que les parements étaient peut-être ajustés et collés après coup, on paraîtrait ne pas prendre garde à la difficulté qu'il y aurait eue à monter *de fond* un pareil collage avec des moëllons qui, souvent, n'ont pas huit pouces de *queue*.

Quant aux échafaudages de Nantes, l'auteur n'en peut rien dire. Il n'y en remarqua point, quand il alla voir cette seconde capitale de Bretagne, il y a longtemps ; il doute seulement que les planches en soient posées sur des perches de trois pouces d'épaisseurs et croit voir le contraire dans le nom de soliveaux que le feuilleton leur donne (1) ; toutefois, il frémirait d'épouvante que quelque gros lourdaud de maçon, plus fourni que son vis-à-vis, ne rompît l'équilibre établi par l'égalité des charges opposées, et sans doute aussi par l'emploi méthodique des matériaux, s'il ne se rappelait ce qu'il a dit des premières assises sous lesquelles on peut donner de la fermeté à ces boulins traversiers, s'il n'observait aussi que chaque côté de l'échafaud agit *du moins* pour enlever l'autre ; et ré-

---

(1) L'auteur du feuilleton cité fait observer que le bout du boulin est acoré dans l'intérieur, et que c'est de ce côté que les maçons commencent à charger les échafauds, qui ne débordent que d'environ 3 pieds.

siste *en plus* à l'enlèvement, parce que ces soliveaux ne reposent pas sur un centre unique et commun, parce que chaque côté n'agit et ne s'appuie que sur le parement qu'il regarde, parce que la force motrice est toujours *en raison inverse des bras du levier.*

Quant aux titres que lui donne le feuilleton, l'auteur affirme qu'il n'a point les connaissances qui rendent digne de la qualification d'archéologue ; et, relativement à celle de Neustrien, il se félicite d'avoir reçu l'honneur de l'adoption, et l'attache flatteuse de quelques sociétés savantes, ce dont il se fera toujours un devoir de se rendre digne par reconnaissance : mais il ne peut revendiquer le mérite natal, étant né dans le département d'Ille-et-Vilaine, de parents originaires des Côtes-du-Nord tout près du château de Broons.

F. REVER.

LE BONHEUR.

Mes bons amis, j'eus aussi ma jeunesse
Et mes plaisirs enivrants ; mais bien courts ;
De mes beaux ans une aimable maîtresse,
Sut embellir le trop rapide cours.
De ses rigueurs.... Elle était belle et sage !...
Mon luth plaintif ne cessait de gémir.
J'étais heureux, comme on l'est à cet âge ;
Mais mon bonheur m'empêchait de dormir.

Plus tard, hélas, je dus à la fortune
De grands trésors, de nombreux courtisans ;
L'ambition, l'étiquette importune,
Courbaient mon front sous les ennuis pesants.
Par les désirs usant mon existence ;
Je ne vivais que dans mon avenir.
Qu'il est heureux ! soupirait l'indigence ;
Mais mon bonheur m'empêchait de dormir.

Si j'étais roi, me disais-je en moi-même,
La tête un soir sur mon humble oreiller,
Laissant aux lois la puissance suprême,
A l'aise enfin je pourrais sommeiller.
Un songe alors me donne une province,
On me couronne... et je me sens frémir !..
Qu'il est heureux, disait-on, d'être prince !
Mais mon bonheur m'empêchait de dormir.

J'épuise envain la coupe de la vie,
Sans jamais boire à celle du bonheur ;

Des voluptés qu'ici-bas l'on envie,
J'ai savouré l'ivresse avec ardeur;
Mais cette ivresse, en douleurs trop fécondes,
Ne m'a laissé que sujets de gémir!...
N'envions pas les heureux de ce monde,
Car leur bonheur empêche de dormir.

Pour arriver au bonheur sur la terre,
Ne suivons pas un sentier trop battu;
Il en est un, négligé, solitaire,
Fleuri pourtant qui mène à la vertu.
On y rencontre une modeste aisance,
On n'y voit point la pauvreté gémir;
On y cultive en paix la bienfaisance,
Ce bonheur là vous permet de dormir.

E. D.-V.

DE L'IMITATION
ET DES IMITATEURS.

Si vous n'avez pas assez de génie pour créer, assez de forces pour vous frayer une route nouvelle, ou pour rester original même en imitant, pourquoi prenez-vous la plume? Qu'avons-nous besoin de tant de mauvaises copies d'un bon modèle? Virgile imita Homère; Boileau, dans un autre siècle, et Béranger de nos jours, ont imité Horace. Imitez comme eux, ou créez comme Milton, comme le Dante, comme lord Byron. Mais, si c'est trop exiger de votre faiblesse, si vous n'avez pas de votre talent cette confiance intime, qui faisait dire à Chénier, se frappant le front en marchant à l'échafaud: *Pourtant j'avais quelque chose là!* eh bien! n'écrivez pas: renoncez à une profession qui ne peut que compromettre votre repos, en vous séduisant par la trompeuse amorce d'une gloire qui n'est pas faite pour vous.

Pâles imitateurs du genre et du style d'un grand écrivain, qui n'avez pas son âme, et ne copiez jamais que ses défauts, vous ressemblez à des pygmées groupés autour d'un géant, pour mieux faire apprécier sa taille colossale par le contraste de votre petitesse. Quel bon ouvrage, ceux des maîtres exceptés, devons-nous aux écoles de Schiller, de Châteaubriant, de

Byron et de Walter-Scott ? A moins qu'on ne prétende nous citer comme des chefs-d'œuvre, *Han d'Islande*, *le Solitaire*, *le Renégat*; *Ipsiboë*, *l'Etrangère*, *Tristan-le-Voyageur*, et tant d'autres productions décolorées, qui n'ont pas même, comme celles-ci, le triste avantage d'attirer l'attention par leur extravagance ou leur ridicule.

Un seul imitateur, plus heureux que ceux qui, comme lui, se condamnent à se traîner servilement sur les traces d'un autre, est parvenu à se faire lire avec intérêt, même après son modèle. Mais quel fruit a-t-il retiré de ses travaux, et des peines qu'il s'est données pour contraindre son talent, qui pouvait être original, à ne revêtir que des formes étrangères, à n'être, si je puis hasarder une semblable expression, que le reflet du brillant génie de l'Ecosse ? On l'a surnommé le Walter-Scott de l'Amérique !.... Cette gloire est belle, sans doute; car beaucoup d'autres en ambitionnent vainement une pareille; mais s'il avait voulu rester lui même, peut-être aussi, quelque jour, un autre écrivain eût-il été fier de s'entendre appeler le Cooper de l'ancien monde. . . . .

Il est donc bien difficile de créer ! bien difficile de penser et de parler autrement que tout le monde ! puisque tant d'hommes, même avec beaucoup de talent, n'osent pas l'entreprendre. Imprudents qui, pour s'élever, empruntent les ailes d'Icare, sans se rappeler l'horreur de sa chute. . . . .

Ce travers tient à notre nature : l'homme est essentiellement imitateur et paresseux, imitateur surtout, peut-être parce qu'il est paresseux. Les mêmes erreurs, les mêmes vérités, les mêmes idées ont été, tour-à-tour, adoptées par l'Europe, et presque toujours sans beaucoup d'examen. On a mieux aimé croire ce que croyait son voisin, que de prendre la peine de rechercher et de peser les motifs de sa croyance. On a préféré n'être souvent que l'écho d'un sot, au pénible travail de penser et de parler tout seul. Aussi, quand il s'est élevé quelque grand personnage supérieur à son siècle, un cri subit d'étonnement a salué l'apparition du phénomène. Sa pensée, jaillissant de son cerveau, forte et vigoureuse, a fait de rapides conquêtes;

et il a quelquefois suffi d'un tel homme pour changer la face du monde.

Notre admiration pour les grands talents qui ont reculé les bornes des sciences, pour les écrivains qui ont enrichi notre langue des chefs-d'œuvre qui feront à jamais sa gloire, n'est pas autre chose que l'aveu secret de notre impuissance : c'est l'hommage que la faiblesse rend à la force. Mais, par une malheureuse fatalité, aussitôt qu'il s'élève une grande réputation littéraire, l'éclat qui l'environne, séduisant quelques-uns des adorateurs de l'idole, ils ne voient que la fortune, et n'en rêvent que le partage. S'ils n'osent pas se flatter de se guinder jusqu'à sa hauteur, ils espèrent du moins qu'ils en approcheront assez pour détacher un fleuron de sa couronne, pour qu'un rayon, échappé de l'auréole de gloire qui l'entoure, tombant sur eux, vienne éclairer leur obscurité, et révéler au monde le mystère de leur existence ignorée jusqu'alors.

Il est si peu d'hommes qui se rendent justice à eux-mêmes, qui ne s'exagèrent pas leur esprit, leur savoir, surtout parmi ceux qui font profession des lettres, que ce qui devrait leur glacer la main quand ils songent à prendre la plume est précisément ce qui les pousse à écrire. Donnez-nous des lettres persanes, disaient les libraires lorsque parut ce chef-d'œuvre de critique et d'ironie ; et la foule des imitateurs, qui crut que le talent de Montesquieu consistait dans la forme de son livre et les noms étrangers des personnages qu'il y faisait agir et parler, inonda le monde littéraire d'un déluge des plus grotesques ou des plus ineptes parodies.

Il y a quelques années qu'un grand écrivain qui avait assisté au drame terrible de la révolution française, doué d'une âme ardente et d'une brillante imagination, éprouva le besoin de rendre d'une manière neuve des idées nouvelles. Prosateur dont les pages, éloquentes renfermaient seules plus de poësie que toutes les lignes rimées des versificateurs de l'époque, souvent sublime, quelquefois inégal, toujours ingénieux, il dédaigna de parler la langue de ses devanciers ; il entreprit de la plier à toutes les exigeances de son génie, à toutes les fantaisies de son imagination, comme une

argile encore molle qu'un statuaire façonne à son gré, dont il fait un Jupiter tonnant après en avoir fait un Antinoüs ou une Galathée. Je me trompe : M. de Châteaubriant fit tout cela sans effort et sans y songer : le génie ne sait qu'obéir à ses inspirations ; c'est la médiocrité qui calcule et qui combine. Mais qu'ont fait ses nombreux et maladroits imitateurs ? Ce n'est point son talent, ce n'est point sa pensée, sa touche brillante et poétique qu'ils ont cherché à imiter, parce qu'ils ont bien senti que cela était inimitable ; c'est la forme de sa phrase et le mécanisme de son style qu'ils se sont attachés à reproduire. De là cette emphase, ce pathos, ces étranges associations de mots étonnés de se trouver ensemble, ces tours forcés, ces inversions, que repousse le génie de la langue française, et qui sont d'autant plus ridicules que presque toujours un si grotesque échafaudage ne supporte rien.

Quelque temps avant que ce genre faux s'introduisît dans notre littérature, une assez mauvaise traduction de Mac-Pherson nous fit connaître les poésies d'Ossian. Aussitôt tous nos écrivains s'enveloppèrent de nuages et se perdirent dans les brouillards de Morven. On n'entendit plus résonner autour de soi que les noms d'Erin, d'Ismala, d'Olgar ; il ne fut plus permis de comparer les héros à autre chose qu'à des chênes ou à des torrents, les grands hommes à des montagnes, et la beauté à un météore qui brille dans l'obscurité de la nuit. Maintenant, le goût des littératures étrangères commence à se répandre parmi nous, et la phrase à la mode doit avoir quelque chose de l'ellipse anglaise, ou du vague et de la prolixité allemande. Où est ce pauvre Ronsard ?

Dont la muse en français parlait grec et latin ?

Il ne serait qu'un assez mince écolier auprès de nous.

J. T.

LA MORT.

Nous n'avons pas, comme dit l'Ecriture, le pouvoir de faire venir sur notre tête un cheveu blanc ou un cheveu noir. Nous sommes donc sans cesse dépendants,

et de qui? de la main qui a ordonné tout. Si nous jetons un coup d'œil sur la nature et que nous y trouvions tout dirigé dans un ordre admirable, pouvons-nous nous plaindre de faire nous-mêmes partie de cet ordre, ne serons-nous pas persuadés que celui qui nous a donné la naissance nous conduit lui-même au terme et sait mieux que nous si ce terme nous convient ou non, si nous sommes mûrs pour ce passage ou si nous ne le sommes pas. Quand nous nous endormons chaque soir nous nous abandonnons à la puissance de celui qui nous a donné l'être, nous nous y livrons avec confiance, parce que nous savons que le sommeil est un repos ménagé par son intelligence; pourquoi manquerions-nous au dernier moment de la même confiance? ne sommes-nous pas sous sa main aussi bien qu'à l'instant où nous reposons avec tant de sécurité notre tête sur l'oreiller? l'existence dans ce sommeil avait été comme déliée, il l'a renouée; pourquoi ne renouerait-il pas également notre être à une autre vie?

Les réflexions de Buffon sur la mort sont fort bonnes pour consoler le matérialiste convaincu, s'il en est; il n'a peur que de la douleur, et Buffon prouve très-bien qu'en ôtant le moral de la mort nous en détruisons toute l'horreur, que nous arrivons à ce moment comme l'animal, non pas pleins de vie, mais mourants, et que la souffrance n'existe plus quand la faculté de souffrir est presque éteinte. Cette philosophie stoïque est très-bonne pour apprendre à ne pas craindre la mort; mais elle est négative, et c'est par une philosophie tout active qu'on parvient non-seulement à ne pas craindre l'heure dernière, mais à la braver.

Le courage en tout genre est un effort de l'âme par lequel, exaltant outre mesure sa puissance propre, elle parvient à ne plus sentir les influences des choses qui lui sont opposées. C'est ce courage qui fait que, quand on n'a pas peur de la douleur, on ne la sent pas autant que quand on l'attend à venir; qu'on s'imagine la sentir dans chaque fibre et qu'on en suit la durée dans chaque seconde. Ce courage mettait les stoïciens au-dessus des autres hommes par un effort simplement humain; qu'est-ce donc quand il s'unit à la confiance en la divinité et qu'il demande, pour ainsi dire, à la puissance qui conserve de l'aider à combattre la puis-

rance qui parait anéantir. Ne remarque-t-il pas dans la nature que tout marche en se développant; que le germe vaut moins que l'être entier, que l'enfance vaut moins que l'âge mûr, que la fleur plus brillante que le fruit n'est cependant produite que pour l'amener ? quel développement inattendu notre être ne doit donc t-il pas éprouver en sortant de sa prison corporelle? il n'y a pas un fruit de perdu dans la nature physique, comment y aurait-il dans la nature morale des pensées de perdues ? La plante qui s'épanouit dans un désert serait plus utile que l'homme, si la vertu n'était pas quelque chose de réel et qui se rejoint à son origine. Supposer une vertu sans récompense, serait bien autrement important que supposer une graine inutile, et, cependant, s'il n'y a pas une graine qui ne serve à quelque usage à la grande table de la nature comment n'y aurait-il pas de même une table céleste où les vertus fussent à leur place ?

Bien plus, suivons cette comparaison : la plante quelque admirable que fût son développement successif était un individu. A l'instant où elle a donné son fruit, elle se multiplie par lui, et d'une manière si prodigieuse, que si cette plante existait seule sur la terre, en peu d'années elle en couvrirait la surface. Quoi ! la plante tend à l'infini et l'homme n'y tendrait pas ! le terme chez elle est l'instant le plus admirable, et chez l'homme ce serait la fin ! non, la divinité ne peut présenter une pareille contradiction; et si comme le dit encore l'Evangile, elle a revêtu de tant de magnificence la plante qui s'épanouit aujourd'hui et qui demain sera jetée au four, que ne fera-t-elle pas pour vous, ô hommes de peu de foi ! Qu'on ne dise pas que l'homme au physique donne des rejetons comme la plante. Quelle disproportion n'y a-t-il pas entre les deux progressions, et c'est au physique que l'homme est le moins favorisé des ouvrages de la nature.

Chaque instant qui s'écoule nous rapproche du terme, et le terme, considéré en homme religieux comme en philosophe, est l'accomplissement de l'œuvre. Ce n'est jamais dans le premier appartement d'un palais que sont les choses les plus magnifiques; c'est dans le dernier. En voyant nos jours s'écouler nous devons les voir avec la même tranquillité que nous voyons les ondes

d'un fleuve, dociles aux lois de la nature, se précipiter vers la mer. Mais si nous ajoutons à cette considération philosophique, contre laquelle il est impossible au bon sens de se révolter, si nous ajoutons, dis-je, la pensée consolante que c'est un être intelligent qui dirige ainsi ces ondes, et que tout, étant en progression dans son ouvrage, tout y marche vers la perfection, loin de nous indigner contre la loi qui nous entraîne, nous devons nous applaudir d'être arrachés aux tristes réalités pour marcher vers les régions de paix et de lumière que l'espérance nous a montrées tant de fois. Souvenons-nous que l'espérance est le vol de l'âme, et que ce qu'elle aperçoit est si vrai que la religion nous a ordonné d'en faire une vertu. Souvenons-nous que tout est réel dans les instincts du cœur, et qu'ils nous portent tous vers l'avenir; souvenons-nous que le présent ne nous laisse que des dégoûts, que nous accusons sa lenteur, et en voyant ainsi les forces de l'âme tendre d'elles-mêmes vers le but et en considérant que le but est le chef-d'œuvre du créateur, si nous sommes impatients de quelque chose, c'est en quelque sorte de n'y pas aller assez vite.

En vain nous appellerions ces vérités consolantes des exagérations poétiques. Toute la force de notre raison ne peut pas empêcher qu'elles soient des jouissances et que les raisonnements contraires ne soient en défaut. Qu'est-ce que la vie, si ce n'est pas un cours, et qu'est-ce qu'un cours s'il n'y a pas un but? Tâchez de la fixer par la pensée à quelque chose de présent, vous ne le pourrez pas; comme l'eau que vous prenez à la main, il vous en reste d'autant moins que vous la pressez davantage. Elle paraît une réalité comme les fruits de Tantale, jusqu'à ce que vous essayiez d'y porter les lèvres. Rien ne subsiste, tout passe; rien n'est achevé, tout est en travail; la vie nous trompe partout, parce qu'elle n'appartient pas à ce monde et que quand nous l'aurons atteint nous serons déjà dans l'autre. Nous avons peur de la mort; mais tout meurt, à chaque instant, en nous et autour de nous. Notre être d'hier est mort, car celui d'aujourd'hui est un autre. La matière coule de moule en moule, et ses changements sont autant de morts véritables. Nous mourons non-seulement au physique tous les jours, puisque les molécules orga-

niques ne font que passer et repasser au dedans de nous ; mais nous mourons à chaque instant au moral à ce qui n'est pas la vie véritable. Nos désirs changent pour faire place à d'autres. Nous louons aujourd'hui ce que nous haïssions hier. Nous redoutons la mort, parce que nous craignons qu'elle nous arrache à ce que nous aimons : insensés, que nous sommes ! ces choses que nous aimons feront peut-être alors notre tourment, et le trépas que nous envisageons comme un ravisseur viendra peut-être comme un libérateur ?

Ames sublimes, ne craignez point la mort ; elle n'est pas faite pour vous : elle ne sera pour vous qu'une continuation de la vie, car votre vie est la vertu, et la vertu ne peut périr. Vous avez commencé sur la terre la courbe que vous aurez à parcourir dans les cieux ; soyez sans effroi si le temps vous entraîne : vous continuez à monter, vous ne descendez pas. Vous ne laissez rien de vous-même après vous, puisque vos pensées étaient toutes pures et qu'il n'y avait rien en elles qui fût mortel. Vous avez laissé les infirmités de l'homme, et cet enthousiasme si pur que vous éprouviez quand votre âme s'élevait sur les ailes de la contemplation, cet enthousiasme si pur qui était pour vous un éclair de bonheur dans la vie, est devenu votre état permanent. Les méchans qui ne l'ont jamais éprouvé peuvent redouter la mort, car elle finit leur songe et leur présente un bonheur qui n'est pas le leur. Mais parce que l'air vif du dehors prive de la vie l'habitant des eaux, faut-il le redouter quand on se sent organisé pour lui ? Il y a un enthousiasme dans le cœur de l'homme pour tout ce qui est mystérieux ; comment n'en éprouvera-t-il pas un plus puissant encore pour un événement qui éclaircit tous les mystères, qui est l'accomplissement de toutes les espérances ? En voyant le monde se dépeupler chaque jour, une grande âme privée de ses amis, dit quelquefois avec amertume que ce n'est guère la peine de vivre encore. Si on lui disait que les amis qu'elle regrette sont dans la chambre voisine avec tous les génies de l'univers, toutes les âmes sublimes et vertueuses. Avec quel empressement ne quitterait-elle pas la chambre où elle se trouve et où il n'y a plus que des enfans, pour passer dans celle où sont les hommes ?

ED. RICHER.

TABLEAU DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES, *faites à l'Observatoire de Nantes, à 25 mètres d'élévation au-dessus du sol, et 44 mètres, à-peu-près, d'élévation au-dessus des eaux moyennes de la mer. — Baromètre réduit à la température de la glace fondante.*

AOUT 1827.

JOURS DU MOIS.	Phase de la Lune.	MATIN, à sept heures. Barom. métriq.	Barom. ordin.	Therm. centig.	Therm. de Réaum.	Hygr. à chev.	Vents.	SOIR, à trois heures. Barom. métriq.	Barom. ordin.	Therm. centig.	Therm. de Réau.	Hygr. à chev.	Vents.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.
		mét.	p. l.					mét.	p. l.					
1		0,762	28,1,9	+17,5	+14	45	nord	0,759	28,0,5	+30	+24	40	e. n. e.	Soleil, nuages, vent.
2		0,750	27,11,2	+22,5	+18	46	est	0,756	27,11,2	+31,5	+26	40	o. s. o.	*Idem*, *idem*.
3		0,757	27,11,6	+21,2	+17	50	sud	0,757	27,11,6	+30	+24	45	s. s. o.	Brume, nuages, soleil, vent, pluie.
4		0,757	27,11,4	+20	+16	55	s. o.	0,760	28,1	+25	+20	45	s. o.	Vent, soleil, nuages.
5		0,762	28,1,9	+18,6	+15	55	sud	0,763	28,2,3	+26,2	+21	45	n. o.	Nuageux, couvert, pluie, soleil.
6		0,764	28,2,8	+17,5	+14	52	nord	0,764	28,2,8	+28,6	+23	40	nord	Soleil, vent, nuages.
7	☉	0,763	28,2,3	+18,6	+15	50	est	0,761	28,1,9	+30	+24	36	est	*Idem*, *idem*.
8	5 h. 34'	0,759	28,0,5	+18,6	+15	45	est	0,758	28	+31,2	+25	35	n. e.	*Idem*, *idem*.
9	matin.	0,759	28,0,5	+21,2	+17	48	sud	0,759	28,0,5	+28,6	+23	50	s. s. o.	Couvert, vent.
10		0,758	28	+18,6	+15	[illegible]	ouest	0,756	27,11,2	+22,5	+18	50	s. o.	*Idem*, petite pluie.
11		0,756	27,11,2	+18,6	+15	56	ouest	0,755	27,10,[illegible]	+22,5	+18	48	o. n. o.	Nuageux, soleil, vent.
12		0,756	27,11,2	+17,5	+14	54	ouest	0,758	28	+22,5	+18	56	n. n. o.	Soleil, grand vent.
13	☾	0,761	28,1,4	+16,2	+13	50	o. n. o.	0,762	28,1,9	+23,6	+19	50	ouest	*Idem*, *idem*, brume le matin.
14	11 h. 42'	0,758	28	+16,2	+13	54	sud	0,754	27,10,3	+26,2	+21	50	s. o.	Brume le matin, nuages, soleil, vent.
15	matin.	0,748	27,7,6	+20	+16	57	ouest	0,748	27,7,6	+22,5	+18	60	s. o.	Nuageux, couvert, pluie, vent.
16		0,747	27,7,2	+17,5	+14	60	ouest	0,747	27,7,2	+21,2	+17	55	o. n. o.	Brume, nuages, pluie, vent.
17		0,752	27,9,5	+16,2	+13	55	s. o.	0,755	27,10,8	+21,2	+17	50	n. o.	*Idem*, soleil, vent.
18		0,756	27,11,2	+16,2	+13	55	est	0,766	27,11,2	+21,2	+17	58	s. s.	Nuageux, soleil, pluie, tonnerre.
19		0,757	27,11,6	+16,2	+13	60	sud	0,757	27,11,6	+22,5	+18	60	ouest	Nuages, soleil, vent, pluie le soir.
20		0,758	28	+18,1	+14,5	60	sud	0,758	28	+21,2	+17	60	s. o.	*Idem*, couvert, brume.
21		0,759	28,0,5	+15	+12	57	nord	0,759	28,0,5	+21,2	+17	54	nord	Nuageux, vent.
22	●	0,759	28,0,5	+15	+12	58	nord	0,760	28,1	+21,2	+17	52	nord	Brume, nuages, pluie orageuse.
23	2 h. 25'	0,764	28,2,8	+13,6	+11	60	nord	0,765	28,3,2	+22,5	+18	55	nord	Vent, soleil, nuages.
24	soir.	0,767	28,4	+13,6	+11	60	nord	0,767	28,4	+22,5	+18	65	nord	Brume épaisse le matin, nuages, soleil.
25		0,762	28,1,9	+13,6	+11	68	n. n. o.	0,762	28,1,9	+21,2	+17	55	n. e.	Soleil, vent, nuages.
26		0,763	28,2,3	+12,5	+10	52	nord	0,763	28,2,3	+20	+16	50	n. n. o.	*Idem*, *idem*.
27		0,764	28,2,8	+11,2	+9	55	nord	0,765	28,3,2	+20	+16	50	nord	*Idem*, *idem*.
28		0,767	28,4	+11,2	+9	58	nord	0,767	28,4	+20	+16	50	nord	*Idem*, *idem*.
29	☽	0,767	28,4	+13,6	+11	57	nord	0,767	28,4	+20	+16	50	nord	*Idem*, *idem*.
30	9 h. 14'	0,767	28,4	+10	+8	50	n. n. e.	0,767	28,4	+20	+16	45	n. e.	*Idem*, *idem*.
31	soir.	0,765	28,3,2	+13,6	+11	55	nord	0,765	28,3,2	+20	+16	50	n. e.	*Idem*, *idem*.

RECAPITULATION jusqu'au 31 Août 1827.

Baromètre....	Plus grande élévation............	= 28p. 4,5 lig.	= 0,767 mill.
	Moindre élévation............	= 27 » 7,2	= 0,747 mill.
Thermomètre.	Plus grand degré de chaleur.............	− 26 Réaumur.	− 32,5 centigrades.
	Moindre degré de chaleur.............	+ 8 Réaumur.	+ 10 centigrades.
Hygromètre à cheveux.	Plus grande humidité..............	= 60 degrés.	
	Moindre degré....................	= 35 degrés.	

Jours dont le vent a soufflé.		Nombre de beaux jours........	24
Du N..................	12	de couverts..........	7
N.-E..................	2	de pluie............	8
E..................	3	de grêle............	0
S.-E..................	0	de vent............	22
S..................	5	de gelée avec glace.....	0
S.-O..................	4	de tonnerre..........	1
O..................	4	de neige..........	0
N.-O..................	1	de brouillard..........	7

Il est tombé 0^m, 640 mill. de pluie sur la plate-forme de l'Observatoire, du 1.er au 31.

HUETTE, *Opticien.*

10.e Volume. An 1827. 59.e LIVRAISON.

LE LYCÉE ARMORICAIN.

HISTOIRE DE BRETAGNE.

LIVRE SECOND (1).

Le caractère de la nation armoricaine changea, comme on l'a vu, sous le gouvernement des empereurs romains. Les peuples se façonnèrent au joug, et devinrent, comme les autres habitants de l'empire, des espèces d'esclaves assez dociles ; heureux qu'on leur permît de jouir de ce dont on ne pouvait les priver, l'air, l'eau et le feu. Cependant, dans le même temps que Rome, parvenue au faîte de la grandeur, après avoir étendu sa domination sur tout le monde connu, éprouvait les premiers symptômes de sa décadence, lorsque ses faibles souverains commençaient à trouver le sceptre de l'univers trop pesant pour leur main, un pouvoir redoutable s'élevait dans l'ombre et grandissait au sein même de son empire. De pauvres pêcheurs et quelques hommes grossiers en avaient jeté les fondements dans une ville presque ignorée de l'Asie. Ils s'étaient présentés aux nations comme les envoyés du Très-Haut et les apôtres d'une religion toute divine, qu'ils leur annonçaient sous le nom de bonne nouvelle (2). La pureté de leurs mœurs, la sainteté de leur vie, la sublimité de la morale qu'ils avaient reçue de la bouche sacrée du Dieu dont ils

(1) Voyez le livre 1.er, page 192 du 10.e volume du *Lycée*.
(2) Ευαγγελιον. Evangile, bonne nouvelle.

tenaient leur mission, et qu'ils prêchaient avec l'onction d'une âme persuadée, accrurent rapidement le nombre de leurs disciples; bientôt des villes, des provinces entières, furent chrétiennes.

Des peuples opprimés, pillés, vendus, torturés par les préteurs romains, reçurent avec reconnaissance une religion qui leur assurait une vie meilleure, un royaume nouveau dont ils seraient citoyens, où la justice divine prendrait soin de les venger de leurs tyrans. Rome elle-même eut ses fidèles et ses martyrs; et l'antique échafaudage du paganisme, sapé dans ses fondements, au sein de la ville immense qui avait été, pendant tant de siècles, le siége de ses absurdes superstitions, ne tarda pas à s'écrouler dans les provinces.

Vers le milieu du troisième siècle, le christianisme pénétra dans les Gaules, et le sang des martyrs coula dans ses villes. Lorsqu'au mois de septembre 284, Dioclétien monta sur le trône impérial, la ville de Tours avait un évêque, et un prêtre de son clergé avait déjà prêché à Nantes la parole divine et converti plusieurs de ses principaux habitants à la foi. Quelques années après, Constance-Chlore, élevé à la dignité de César, fut nommé gouverneur des Gaules, et la religion chrétienne, qu'il protégait tacitement, jeta de nouvelles et plus profondes racines dans les provinces de son département (1).

Cependant l'empire romain s'affaiblissait de jour en jour sous le gouvernement des imbécilles successeurs des premiers Césars. Les provinces éloignées de la capitale, respirant avec plus de liberté, se rappelaient leur vieille indépendance et songeaient à la reconquérir; tandis que les barbares du nord, attirés de leurs stériles déserts par l'appât des richesses du midi, com-

(1) Toutefois, les progrès de la religion chrétienne furent moins rapides dans l'Armorique, où le culte des druïdes n'était pas encore entièrement détruit quatre cents ans plus tard. Ce ne sont pas seulement les Armoricains d'aujourd'hui qui conservent, avec un respect religieux, les croyances et les traditions de leurs ancêtres. Cet attachement qu'ils montraient pour les usages, pour les mœurs, pour la foi de la terre natale, leurs pères l'avaient montré avant eux, et c'est l'un des traits les plus invariables du caractère de la nation.

mençaient leurs irruptions dans la terre du luxe et des jouissances.

Déjà, sous le règne des empereurs Dioclétien et Maximien, des pirates saxons s'étaient montrés sur les côtes de l'Armorique et sur celle de la Grande-Bretagne. Un homme, appelé Carausius, qui, de simple soldat, s'était élevé au grade de général des armées romaines, reçut ordre de s'opposer à leurs brigandages et le fit avec succès. Mais, accusé de concussion et d'intelligence avec les pirates, déclaré traître à l'empire, condamné à mort par Maximien, il se révolta, s'empara de l'île d'Albion, se déclara prince indépendant, et sut se maintenir, dans la province qu'il avait usurpée, contre toutes les forces de ces anciens maîtres, qui finirent par l'en reconnaître souverain légitime et signèrent un traité d'alliance avec lui. Quelques années après, Carausius fut assassiné par un aventurier nommé Allectus, qui avait été son ami et qui prit le titre de son successeur. Mais le meurtrier ne jouit pas long-temps du fruit de son crime. L'empereur Constance-Chlore lui déclara la guerre, le défit dans une bataille où il perdit le trône avec la vie, et la Grande-Bretagne rentra sous la domination romaine. Pendant la durée de ces guerres, un grand nombre de familles bretonnes, fuyant devant les troubles et l'anarchie auxquels leur patrie était en proie, abandonnèrent son sol ensanglanté, et allèrent chercher un asile dans l'Armorique. Constance leur permit de s'y établir; il leur assigna même le territoire des Vénètes et celui des Curiosolites, dont la plus grande partie était restée inculte et inhabitée, depuis la victoire de J. César.

C'est de cette époque que datent les premières migrations des Bretons insulaires sur le sol de l'Armorique. Elles continuèrent pendant plusieurs années: elles devinrent surtout fréquentes dans le Ve siècle, pendant l'invasion des Jutes et des Angles. Chassés par ces conquérants féroces, les Bretons rendirent à l'Armorique les habitants que leur île en avait reçus autrefois, et y furent eux-mêmes accueillis comme des amis et des frères. Les Armoricains leur donnèrent des terres à cultiver, des landes à défricher; et, des conditions généreuses auxquelles ils les concédèrent à ces

malheureux fugitifs, naquit alors cette espèce de contrat, nommé contrat à domaine congéable, étranger au reste de la France, et si commun dans nos départements.

En même temps, l'Armorique changeait de maîtres et de nom. L'espagnol Maxime était devenu général des armées romaines et gouverneur de l'île de Bretagne. Capable de concevoir et d'exécuter de grands projets, mais dévoré d'ambition, il ne voyait dans la pourpre impériale qu'une proie qui devait appartenir au plus fort. L'empire était alors divisé entre Gratien, Valentinien et Théodose : Maxime entreprit de les renverser ou de partager avec eux. Sa révolte parut d'abord peu faite pour inquiéter les trois César, et Gratien se flatta de réduire facilement un rebelle qui n'avait que deux légions sous ses ordres. Mais une foule de Bretons embrassèrent le parti de son rival, et lui donnèrent bientôt un aspect formidable. Maxime s'embarqua à la tête de cent mille hommes, dit l'abbé Galet, alla aborder à l'embouchure de la Rance, battit l'armée impériale sous les murs d'Alet, et vit aussitôt toute l'Armorique se déclarer en sa faveur. La révolte s'accrut rapidement après ce premier succès, et Gratien, vaincu, finit par périr misérablement, laissant à Maxime un sceptre sanglant, que Théodose devait lui ravir bientôt après, et qu'il était destiné à payer de sa tête.

Une fois en possession du trône qu'il avait convoité, Maxime songea à récompenser les amis dévoués qui l'avaient aidé dans son usurpation. A leur tête se trouvait un jeune prince écossais, nommé Conan Mériadec. C'était le chef des Bretons réunis aux légions séduites par Maxime : il méritait d'être distingué par le nouveau César ; et il le fut. Pour prix de son dévouement, Maxime lui donna la partie occidentale de l'Armorique, avec le titre de roi : c'est-à-dire que Conan eut tout ce qui est compris entre le Cap-Finistère, le Mont-Saint-Michel et l'embouchure de la Loire ; car l'Armorique était alors beaucoup plus étendue que ne l'est aujourd'hui la Bretagne. Les insulaires qui avaient accompagné Conan le suivirent dans ses nouvelles possessions et s'y établirent avec lui, sans opposition de la part des Armoricains peu nombreux et depuis long-temps habitués à voir les Bretons émigrer dans leur pays.

Après la mort de Maxime, Conan trouva, dans le vainqueur Théodose, indulgence et pardon. Une véritable amnistie, entière et sans restriction, couvrit d'un voile d'oubli la conduite des Bretons qui avaient pris part à l'usurpation. Ils furent confirmés dans la possession de leurs terres, et leur chef continua de porter le titre de roi de la Petite-Bretagne, nom que les insulaires avaient imposé à l'Armorique en s'y établissant, et en souvenir de leur ancienne patrie.

Désormais, possesseur tranquille de l'Armorique Occidentale, dont le nom, s'effaçant de jour en jour avec les souvenirs de sa longue soumission aux Romains, finit par faire place à celui de Bretagne qu'elle a porté jusqu'à nos jours; Conan s'occupa de faire régner la justice et les lois dans son royaume. Il protégea également, de tout son pouvoir, la religion chrétienne à laquelle il était attaché. Aidé des prêtres et des moines qui l'avaient suivi, ou que les convulsions de la Grande-Bretagne forçaient à s'expatrier tous les jours, il fonda les églises de Vannes, de Dol et de Saint-Paul-de-Léon. Mais Conan n'était pas assez éclairé pour être tolérant : emporté par son zèle pour la propagation de la foi et le renversement des idoles, il oublia que ce n'est point par l'épée, mais par la douceur et la persuasion, que doit s'établir une religion de paix et de miséricorde. Le massacre des vierges de l'île de Sein souilla la gloire de son règne. La force et la violence sont de mauvaises armes, et ne prouvent jamais rien que contre celui qui les emploie; mais l'on méprisa souvent cette vérité : l'on ne comprit pas qu'imiter la cruauté des premiers persécuteurs du christianisme, c'était faire tout ce qui était en soi pour justifier leurs fureurs.

Cependant Conan-Mériadec, tout en conservant les dehors de la soumission, méditait en secret de secouer le joug des César, que leur faiblesse, toujours croissante, rendait un objet de mépris pour les anciens sujets de leur empire. Son royaume, aggrandi par ses conquêtes sur les Wandales de l'Aquitaine, sur les Wisigoths de l'Auvergne, du Poitou, de l'Anjou et de la Saintonge; la prospérité de ses villes et de ses campagnes, ouvrage de son administration paternelle; l'amour du peuple, le dévouement des

grands qui lui devaient tout, flattaient son juste orgueil et réveillaient son ambition. Il attendait une occasion ; et il la saisit avec empressement quand elle se présenta.

Parvenu au pouvoir suprême, par les mêmes moyens que Maxime, le soldat Constantin régnait alors. Mais s'il avait été assez fort pour s'emparer du sceptre impérial, il fut trop faible pour en supporter le poids. Un de ses généraux mécontents se mit à la tête des barbares qui commençaient à s'établir dans les Gaules, et les ravagea ; se mocquant de l'impuissante colère de son maître, incapable de mettre fin à ses brigandages. Dans ces circonstances, Mériadec publia qu'il était relevé du serment d'obéissance qu'il avait prêté à Rome ; que puisque ses empereurs n'étaient plus en état de protéger les peuples de leurs provinces, ceux-ci avaient le droit de pourvoir eux-mêmes à leur sûreté. Il pourvut en effet à celle de son royaume ; et l'expulsion du petit nombre de magistrats que Rome entretenait dans ses états, suivit de près la déclaration de son indépendance.

Constantin, outragé, n'osa pas tenter de châtier la révolte de Conan, et dévora l'affront en silence ; mais, six ans après, Exupérantius, préfet du prétoire des Gaules, entreprit de faire rentrer les Bretons dans le devoir. L'histoire ne nous a pas conservé les détails de cette guerre. Il paraît certain cependant que l'issue n'en fut pas favorable aux Romains ; car nous voyons en 419, trois ans plus tard, ce même Exupérantius s'employer en qualité de médiateur, et préparer la reconnaissance de l'indépendance du roi des Bretons, qu'il n'avait pu réduire une seconde fois au misérable état de vassal du bas empire. Cette reconnaissance, au surplus, n'établissait rien autre chose que la faiblesse des Romains ; elle dut être assez indifférente au nouvel état qui jouissait en paix de l'indépendance de fait que son roi lui avait assurée par sa victoire.

Conan-Mériadec, prince sage et ferme, aimé de ses sujets, craint de ses ennemis, ne survécut que de deux années à ce traité inutile à sa puissance, mais non pas à sa gloire. Il mourut vers l'an 421, après avoir porté la couronne pendant la longue période de trente-sept années. Fondateur de la monarchie bretonne, le plus

ancien des états indépendants qui se formèrent en occident, des débris de l'empire romain, Conan mérite d'occuper une place distingué dans notre histoire. Jeté sur une terre étrangère, dans des circonstances difficiles, entre les légions vaincus de Maxime et les aigles triomphantes de Théodose, il lui fallut autre chose que du bonheur pour se maintenir, après la chute et la fin sanglante de son protecteur. Sans doute les Armoricains, rompus à la servitude, durent attacher assez peu d'importance à obéir à un prince breton ou à un préteur romain. Mais Conan ne fut pas seulement respecté, il fut aimé; et cette affection des anciens habitants du royaume, qu'il envahissait avec les cent mille insulaires qui l'avaient suivi, dépose éloquemment en faveur de son gouvernement. Les Armoricains étaient, il est vrai, façonnés au despotisme romain, mais ce n'étaient pas des barbares. Quelques épigrammes d'Ausone, assez mauvais poëte latin, contemporain de Conan, prouvent que l'Armorique du V.e siècle, n'était pas étrangère à la littérature, et que l'on y jugeait ses vers comme nous les jugeons nous-mêmes aujourd'hui. En résumé, Conan fit de grandes choses chez une nation au milieu de laquelle le flambeau des lumières n'était pas encore éteint, et son nom ne périra pas en Bretagne.

Il paraît, à la lecture de nos vieilles chroniques, qu'à sa mort Conan-Mériadec laissa un grand nombre d'enfants : quelques-unes en comptent jusqu'à vingt-quatre. Presque tous embrassèrent la vie monastique: les autres moururent vraisemblablement sans postérité, à l'exception de Cunkar, auquel on rapporte la fondation de la petite ville de Concarneau. Celui-ci qui avait cessé d'exister avant Conan, laissa un fils, dont le nom se trouve diversement écrit chez nos légendaires; et ce fut celui qui succéda à la couronne et à l'autorité souveraine de son aïeul.

Salomon I.er, ou Gicquel, ou Witol, ou Wittric'h, ou Salaün, car on lui donne tous ces noms et d'autres encore, suivit sur le trône les errements de son prédécesseurs. Attaché aux Romains, marié lui-même à la fille d'un Patrice, il renouvela les traités d'alliance que Conan avait faits avec l'empereur, et ne songea dans toutes les circonstances de sa vie, qu'à entretenir

et à fortifier la bonne intelligence qui régnait entre les deux peuples. Il ne montra pas moins de zèle que son aïeul, pour la gloire de la religion chrétienne; mais moins fanatique, il ne fit pas couler le sang de ceux qui ne partageaient pas sa conviction. Ses édits n'eurent pour but que de rendre la nation qu'il gouvernait plus heureuse et plus éclairé. Il s'attaquait aux abus et les poursuivait jusqu'à ce qu'il les eût déracinés, avec une constance que n'eurent pas toujours des princes plus puissants que lui, et venus dans des siècles où le succès eût été plus facile et moins périlleux.

L'acte qui fit le plus d'honneur à son règne, fut l'abolition de la coutume odieuse et barbare, introduite par les préteurs Romains, de vendre à l'encan les enfants des malheureux qui ne pouvaient payer les taxes qui leur étaient imposées. Salomon ne voulut pas que les coffres de son trésor se remplissent d'un or arrosé des larmes et du sang de ses sujets. Qui ne croirait qu'un tel prince fut l'idole du peuple dont il était le père ? Mais il faut le dire à la honte de son siècle : Salomon ne put obtenir l'amour de ceux qui lui devaient le bonheur et l'aisance de leurs familles. Il finit par périr, victime de ses propres sujets, égarés par les suggestions perfides d'un rival ambitieux qui aspirait à le renverser pour s'asseoir sur son trône.

Ce rival s'appelait Gradlen : originaire de la Grande-Bretagne, il avait suivi Mériadec et épousé la sœur de Darerca, sa seconde femme. En faveur de cette alliance, Conan lui avait fait présent de vastes domaines dans les environs de Saint-Paul-de-Léon; et Salomon, à son avènement au trône, l'avait élevé à la dignité de prince de Cornouaille. Mais Gradlen portait ses vues plus haut, il fallut que le meurtre de son bienfaiteur, ordonné ou permis au moins par lui, fournît à son ambition, les moyens de se satisfaire. Salomon assassiné, mourut vers l'an 435, laissant pour légitime héritier de sa couronne, un fils nommé Auldren, qui eût dû régner après lui, mais qui ne monta sur le trône que 11 années plus tard, après la mort et le règne du prince de Cornouaille.

La nouvelle du meurtre de Salomon affligea vivement les Romains dont il avait toujours été l'allié fidèle et

dévoué. Excité par le Patrice Flavius, dont le Roi de Bretagne avait épousé la fille, l'empereur Valentinien III, résolut de venger sa mort sur Gradlen, que le cri public accusait d'en être le principal auteur. Litorius, l'un de ses généraux, entra en campagne, pénétra sur les terres du nouveau roi que les Bretons venaient de reconnaître, et obtint d'abord quelques succès. Gradlen qui ne se sentit pas assez fort pour résister seul à l'orage, chercha des alliés, et fut assez heureux pour en trouver de puissants.

Les Bagaudes, c'est-à-dire des espèces de guérillas gauloises, qui s'étaient formées pour secouer le joug des Romains, s'unirent à ses projets de résistance, et les Francs qui commençaient à faire quelques incursions isolées dans les Gaules, se déclarèrent également pour lui. Aidé de leurs secours, Gradlen fit changer la fortune, et chassa le général Romain de ses états. Victorieux alors, après s'être vu au moment de perdre sa couronne, il poursuivit Litorius, l'épée dans les reins. Il s'avança même jusqu'à Tours, dont il s'empara, mais qu'Aëtius reprit l'année suivante.

Gradlen était un homme dur et impérieux. Moins humain que son prédécesseur, moins occupé que lui du bonheur de son peuple, il fut cependant plus heureux sur le trône. Ses sujets qu'il gouverna avec une rigoureuse sévérité, se montrèrent toujours soumis, et lui restèrent fidèles dans la mauvaise fortune, écueil ordinaire de l'autorité des rois et de l'affection des peuples. Il fut religieux, comme le furent long-temps les princes, croyant qu'en protégeant l'église, en bâtissant des monastères et dotant des abbayes, ils expiaient tous les crimes qu'ils avaient pu commettre : comme si la faveur du ciel s'achetait au même prix que celle des hommes, avec de l'or et des protestations menteuses. Aussi Gradlen, fonda-t-il un assez grand nombre de couvents, et se déclara-t-il le protecteur de plusieurs moines célèbres.

Tels furent l'irlandais Ronan et les Bretons insulaires Winwaloe (1), et Corentin. Un trait de la vie

---

(1) Winwaloe : c'est celui dont on a corrompu le nom d'une manière ridicule, pour en faire Saint Guignolé.

du premier peut servir à nous faire connaître, avec quelle effrayante rapidité, depuis la mort de Conan, les ténèbres de l'ignorance et de la superstition s'étaient étendues sur la Bretagne. Ronan vivait en anachorète, dans un hermitage qu'il s'était bâti, au milieu d'une forêt de la Cornouaille, encore payenne. Mais la vie retirée qu'il menait, la profonde solitude qui entourait sa demeure, ne suffirent pas pour le dérober long-temps à tous les yeux. Le bruit de sa mystérieuse existence se repandit dans les campagnes voisines de son hermitage ; et leurs crédules habitants se peignirent Ronan, comme un homme adonné à l'étude de la magie. Dès-lors on lui attribua tous les malheurs, tous les événements fâcheux dont le pays souffrait. Une femme alla, même, jusqu'à dire que, pendant la nuit, Ronan se transformait en bête, et qu'il avait englouti, dans un repas abominable, les membres palpitants de sa fille. Cette fable absurde trouva du crédit auprès de ceux qui l'entendirent raconter. Elle arriva même aux oreilles de Gradlen, qui se trouvait à peu de distance de l'hermitage de Ronan, dans son château de Quimper. Ce prince manda Ronan devant lui, et jura dans le premier mouvement de son indignation, de le faire manger par les chiens de sa meute.

Cependant, le pauvre hermite comparut devant le monarque irrité, qui ne vit en lui, ni un magicien, ni un ogre, mais un solitaire pieux, de mœurs simples et pures. Une enquête solennelle et la confession du principal auteur de ces bruits ridicules, achevèrent d'éclairer Gradlen, qui renvoya dans son désert, Ronan, comblé de présents et de marques d'estime.

Winwaloë était, ainsi que Corentin, originaire de la Grande-Bretagne. Gradlen qui l'aimait, le mit à la tête du monastère de Landevenec'h qu'il avait fondé, en même temps qu'il donnait à Corentin, son château de Quimper, pour en faire un couvent, et y établir la règle des moines de la Calédonie, qu'ils suivaient tous les deux. Ce château était bâti sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la cathédrale de Quimper-Corentin, dont le nom s'est accru de celui de son premier abbé et de son premier évêque ; car Saint-Corentin fut élevé à cette dignité, peu de temps après son établissement dans la maison royale de Gradlen.

Enfin, après un règne de 11 années, passé moitié dans les camps, moitié dans les cloîtres, Gradlen cessa de vivre, l'an 445, et fut inhumé dans l'église de l'abbaye de Landevenec'h. (1) Il n'eut qu'un fils qui mourut avant lui, et fut remplacé sur le trône, par celui qui en était le légitime héritier, Auldren, fils de Salomon I.er

Auldren, 4.e roi de la Petite-Bretagne, arriva au pouvoir dans des circonstances difficiles. Il eût besoin de toute l'énergie de son caractère pour se maintenir au milieu des dernières et terribles convulsions de l'empire Romain qui croulait, pour n'être pas renversé par les secousses anarchiques que l'invasion toujours croissante des sauvages du nord, imprimait aux provinces de la Gaule. L'époque était arrivée où la société paraissait devoir se dissoudre, et la civilisation trop faible pour lutter contre la barbarie, était à la veille de disparaître entièrement de l'Europe.

Dans le désordre et la confusion générale, la Grande-Bretagne, la vieille et fidèle alliée de l'Armorique, se distinguait encore par ses désastres et ses malheurs arrivés au point, qu'ils ne pouvaient plus se supporter ni s'accroître. Les ravages des Scots qui succédèrent à ceux des Romains, avaient achevé sa ruine; et les insulaires parvenus au dernier degré de la misère, étaient réduits à se cacher dans leurs forêts ou dans leurs montagnes, pour se soustraire à la féroce avidité des barbares. Leurs anciens maîtres, les Romains,

---

(1) D'Argentré rapporte, dans son histoire, l'épitaphe de Gradlen. Les épithètes qu'on lui donne contrastent avec ce que nous avons vu du caractère de ce prince; mais Gradlen avait fondé et enrichi l'abbaye de Landevenech, dont un moine écrivit l'épitaphe qu'on va lire :

Hoc in sarcophago
Gradlonus magnus
Noster fundator,
Illi propitia
Jacet in clyta magna propago
Britonum rex, mitis ut agnus,
Vitæ cœlestis amator :
Sit semper Virgo Maria.
Obiit anno 405.

Il y a ici erreur de date : peut-être existait-elle dans l'épitaphe que d'Argentré rapporte; peut-être aussi n'est-ce qu'une faute d'impression.

vers lesquels le désespoir les avait fait recourir, étaient restés sourds à leurs prières, en protestant de leur impuissance. Dans cette extrémité, ils s'adressèrent à Auldren, qui gouvernait en paix leurs frères, établis dans l'Armorique. Wethelin, évêque ou archevêque de Londres, passa la mer et alla le conjurer de les prendre sous sa protection. Il lui offrit, au nom de ses concitoyens, la couronne de la Grande-Bretagne; mais Auldren refusa le trône sur lequel il le suppliait de s'asseoir.

Il y eut plus de politique que de véritable désintéressement dans le refus d'Auldren. Entouré lui-même d'ennemis puissants et envieux, il avait assez à faire dans ses propres états pour se défendre contre leurs irruptions, et les contenir derrière la Loire, qu'ils avaient déjà plus d'une fois tenté de passer. Il ne voulut pas s'exposer à perdre le royaume qu'il tenait de ses pères, pour l'espoir peut-être chimérique d'en conquérir un nouveau. Tels furent les motifs réels de sa conduite : cependant, il ne rejeta pas entièrement la prière de Wethelin; il lui accorda un secours de 4000 hommes de pied et de quelques chevaux, dont il donna le commandement à son frère Constantin, et renvoya l'ambassadeur, satisfait du succès de sa mission.

Les insulaires reçurent Constantin comme un envoyé du ciel, et accoururent en foule grossir sa petite armée. Le jeune prince, doué de courage et de talents militaires, attaqua vigoureusement les barbares, les défit en plusieurs rencontres, et les contraignit à se retirer dans les marais de la Calédonie (1), au-delà de cette fameuse muraille élevée par les Romains, depuis Carlisle jusqu'à l'embouchure de la Tyne. Délivrés de ces redoutables ennemis, les Bretons se montrèrent reconnaissants envers leur libérateur, et le proclamèrent souverain du royaume que son bras avait relevé.

Cependant Aétius, celui-là qui avait enlevé Tours à Gradlen, et refusé aux Bretons insulaires les secours qu'ils lui avaient demandés, trouva mauvais qu'un autre eût fait ce qu'il n'avait pu ou n'avait pas voulu faire. Ce lieutenant du faible Valentinien, puissant par l'indigne alliance de son maître, avec les barbares éta-

(1) Aujourd'hui l'Ecosse : Scotland, terre des Scots.

blis dans les Gaules, et dont la politique fausse et perfide prétendait les détruire les uns par les autres, ordonna à Eocharic, roi des Alains, d'entrer en Bretagne. Déterminés par l'espoir du pillage, plus que par l'influence Romaine, les barbares traversèrent la Loire et ravagèrent les états d'Auldren qui, ne se trouvant pas en état de résister avec avantage à leurs forces supérieures aux siennes, eut recours à la médiation d'un grave personnage, respecté des deux partis, et connu depuis sous le nom de Saint-Germain-d'Auxerre.

Germain, qui revenait du royaume de Constantin, accepta avec plaisir la mission dont le chargeait Auldren. Il entra en négociation avec Eocharic et en acheta une suspension d'armes, que la confirmation de Valentinien, signée à Ravennes, alors le siége des débris de l'empire, convertit en une paix, dont Auldren devenu plus fort, refusa les conditions. Eocharic cria à la duplicité, au parjure; mais Aétius qui craignait que de nouveaux succès n'accrussent trop la puissance du roi des Alains, lui imposa silence, et l'empêcha d'inquiéter plus long-temps les Bretons.

Trois ans s'étaient écoulés depuis les derniers événements de cette guerre, lorsqu'un nouveau peuple, sorti comme les Alains des déserts de l'Asie, pénétra dans les Gaules, sous la conduite de ce brigand fameux qui se glorifiait du titre de fléau de Dieu. La mort et la dévastation accompagnaient la marche des Huns : l'épouvante, la consternation les précédaient. Les malheureux habitants de ces belles contrées tant de fois dévastées, attendaient le passage du torrent destructeur, dans les angoises de l'agonie, dans les inexprimables tourments qui assiégent l'âme du criminel condamné à mourir, pendant qu'il compte les courtes minutes qui le séparent encore de l'échafaud. C'était le plus terrible ennemi que l'empire eût eu à combattre dans sa décadence. Aussi Aétius chercha-t-il de tous côtés des troupes et des alliés pour s'opposer à l'invasion d'Attila. Toutes ces peuplades qui s'étaient partagé les Gaules, furent poussées, jetées par lui dans une confédération commune contre le roi des Huns, et commencèrent, par sa destruction, le grand œuvre de leur propre ruine, qu'Aétius avait entrepris, mais qu'il ne fut pas assez puissant pour exécuter.

Ce dut être un spectacle étrange que celui d'une armée d'Alains, de Francs, de Bourguignons et de Wisigoths, obéissant à un général romain, trop heureux de trouver des alliés dans les barbares que méprisait son orgueil, et qu'il eût voulu écraser. Ils se jetèrent sur les Huns, comme des loups qui défendent la proie qu'ils ont égorgée, contre la dent de l'hiène qui veut la partager avec eux. Attila fut vaincu et forcé de fuir, quoique Eocharic eût secrètement favorisé son entreprise, en lui ouvrant les portes d'Orléans, où il ne put se maintenir. Aétius le chassa, l'épée dans les reins, jusque sous les murs de Châlons en Champagne, où il le défit entièrement, et força les débris de son armée de repasser le Rhin, derrière lequel il les poursuivit et acheva leur destruction (1).

Les Alains, que leur conduite dans le cours de cette guerre, avait justement rendus suspects aux confédérés, ne tardèrent pas à recevoir le châtiment de leur duplicité. Auldren avait conservé un vif ressentiment de leur invasion dans ses états, et saisit avidement l'occasion d'en tirer vengeance. Certain que les Alains ne seraient soutenus ni d'Aétius, ni de leurs voisins, il alla porter, à son tour, la guerre dans leurs possessions. Leur roi vaincu, éprouva le sort dont il avait menacé celui des Bretons : il perdit une partie de ses états qu'Auldren réunit aux siens, et eût la douleur de voir la ville d'Orléans passer sous l'obéissance de son rival.

Pendant qu'Auldren reculait ainsi les limites de ses états, et s'aggrandissait par la ruine de ses ennemis, une tragédie sanglante se jouait dans sa famille et portait le deuil dans son cœur. Constantin, son frère, après un règne de dix années, était mort assassiné par des factieux et des mécontents. Il laissait deux fils : Constans et Aurèle-Ambroise, surnommé plus tard Uther-Pen-dragon.

---

(1) Nous ne jugeons guères des hommes que par le succès de leurs entreprises. Attila fut un des plus grands monarques dont l'histoire nous ait conservé le souvenir. Simple dans ses mœurs, craint, mais cependant aimé de ces sujets, rusé, fier, ardent dans sa colère qu'il savait maîtriser au besoin ; sobre et d'une inconcevable bravoure, il ne lui a manqué que d'avoir fondé un empire. Mais Alexandre est un grand homme, et Attila n'est qu'un brigand. Si Jules César était mort le lendemain du jour où il passa le Rubicon, l'histoire eût mis sur la même ligne Catilina et César.

Constans l'aîné avait embrassé la vie monastique : Aurèle était trop jeune pour recueillir paisiblement l'héritage envié de son père. Il se trouvait à la cour de Constantin un seigneur puissant, nommé Wortiger. Courtisan souple et adroit, il avait su capter l'affection de son maître, par des protestations étudiées d'un dévouement sans bornes, en même-temps qu'il travaillait à s'attacher le peuple par des libéralités, et en se donnant pour le plus ferme appui de ses droits dans les conseils du prince ; d'autres ambitieux ont suivi la même marche depuis Wortiger. Le meurtre de Constantin fut le premier degré qu'il s'éleva pour monter au trône ; mais malgré l'audace de cet attentat, il n'osa pas encore jeter tout-à-fait le masque. Il prit le deuil du roi, feignit une vive et profonde douleur de sa perte ; et le peuple qu'on trompe toujours lorsqu'on veut en prendre la peine, crut son affliction sincère. Constans, moine et imbécille, quoique le fils aîné de Constantin, n'était pas celui qui devait régner après lui ; mais c'était de sa faiblesse et de son incapacité que Wortiger avait besoin pour l'accomplissement de ses projets. Il le fit sortir de son cloître, le revêtit des habits royaux, et le présenta à la multitude, qui reconnut pour roi le fantôme élevé par son favori. Il y eut bien quelques hommes éclairés, quelques amis sincères de leurs pays, qui pénétrèrent l'artifice des menées de Wortiger; mais son ascendant sur le peuple étouffa leur propre influence, et, dans l'impuissance de servir utilement les véritables intérêts de leur pays et de la famille de leur dernier souverain, ils se bornèrent à soustraire son plus jeune fils, à ce que le meurtrier du père eût pu entreprendre contre sa sûreté, et le firent partir secrètement pour la cour d'Auldren.

Wortiger gouverna alors le royaume, sous le moine Constans, qui croyant avoir en lui un ami dévoué, s'abandonna aveuglément à ses conseils. On le vit s'entourer d'une garde nombreuse, dont le fidèle ministre se réserva la composition ; mais qu'il sut bientôt indisposer contre son maître. On disait hautement que Constans n'était qu'un imbécille qui ne savait pas régner, et que l'homme de talents, celui seul qui était digne de porter la couronne, c'était Wortiger. De ces discours sédi-

tieux, la garde du roi passa à la révolte : sa solde arriérée en fut le prétexte, et Constans la victime; elle le massacra dans ses appartements, et proclama Wortiger son successeur.

Le ministre s'assit enfin sur le trône qu'il avait acheté au prix de deux parricides. Toujours adroit et hypocrite, le premier usage qu'il fit de sa nouvelle autorité, fut d'ordonner et de faire exécuter le supplice des assassins de Constans, dont lui-même avait dirigé les poignards. Car c'est ainsi que les tyrans et ceux qui secouent la poussière native de leurs habits, pour se revêtir de la pourpre, savent payer les services de leurs amis. On crut, ou l'on feignit de croire à l'innocence de Wortiger, et Auldren vit le meurtrier de son frère et de son neveu, usurper paisiblement l'héritage de sa famille sans pouvoir la venger lui-même; il survécut peu de temps à cette double catastrophe, et mourut l'an 464, père de quatre enfants, dont deux seulement nous ont laissé des souvenirs de leur existence.

Erech, fils d'Auldren, que nos chroniques appellent aussi quelquefois Riothiam ou Riocham, a moins occupé l'histoire que son prédécesseur. Il aimait le séjour de Vannes, où il faisait sa principale résidence, et où il se teint un concile l'année qui suivit son avénement au trône. Les actes de ce concile, peu important en lui-même, se bornèrent à quelques réglements de discipline ecclésiastique, dans le but de rappeler à l'unité les différentes liturgies du royaume, dont la dissimilitude faisait craindre un schisme dans l'église bretonne.

Trois ans après la tenue de ce concile, Erech se trouva engagé dans une guerre contre les Wisigoths, dont l'issue faillit lui être fatale, quoiqu'il n'y figurât que comme l'allié des Romains qui, sous leur empereur Anthême, essayaient encore de se soutenir dans les Gaules.

Euric, roi des Wisigoths, déjà maître d'une grande partie de ce malheureux pays déchiré par la lutte sanglante qui s'était établie entre ses anciens conquérants et ses nouveaux possesseurs, aspirait à y régner seul et sans compétiteur. Un ministre infidèle d'Anthême, Armand, préfet du prétoire des Gaules, abandonnant les intérêts qu'il était chargé de défendre, se rendit au

Wisigoth, dans l'espoir de s'élever sur les ruines de l'empire, à la faveur des troubles que l'entreprise d'Euric devait exciter. Une de ses lettres interceptées, trahit ses desseins, et donna à Anthème les fils de la conspiration ourdie contre lui. Arvand eût dû payer sa perfidie de sa tête : l'empereur se contenta de le bannir; mais il se mit en mesure de déjouer le complot qui venait de lui être ainsi révélé. Il députa des ambassadeurs vers Erech, et lui demanda des secours contre un ennemi qui avait résolu de l'envelopper dans la ruine de l'empire, pour prix de sa constance à demeurer son allié fidèle. A cette nouvelle, Erech s'empressa de rassembler une armée sous les murs de Vannes; et bientôt, à la tête de douze mille hommes, il partit, passa la Loire et s'avança rapidement jusque dans le Berry, où il comptait opérer sa jonction avec les troupes d'Anthème. Mais Euric l'avait prévenu. Auprès de Bourgdéole, sur les bords de l'Indre, Erech rencontra l'armée des Wisigoths, infiniment supérieure en forces à la sienne. Contraint d'accepter la bataille qu'elle lui offrait, il la perdit, et sa défaite fut si complète que, hors d'état de tenir plus long-temps la campagne, il se retira vers son royaume, avec autant de précipitation qu'il en avait mis à se jeter en avant. Sans s'inquiéter d'Anthème, dont il méprisait la faiblesse, et qu'une révolte de ses sujets forçait de rappeler momentanément en Italie les troupes qu'il avait dans les Gaules, Euric marcha à la poursuite des Bretons, et s'empara de tout ce qu'ils possédaient au-delà de la Loire, qui devint encore une fois, la limite de leur royaume. Peut-être eût-il poussé plus loin ses conquêtes; peut-être Erech n'eût-il rien conservé de l'héritage de ses pères, si les Bourguignons n'avaient pas arrêté les Wisigoths, et ne les avaient pas forcés à se défendre, à leur tour, contre de nouveaux ennemis; car, dans ce siècle malheureux, entre vingt peuplades rivales, qui se disputaient la possession des Gaules, la paix se maintenait difficilement pendant quelques mois, souvent même pendant quelques jours.

Erech humilié, retiré dans un château qu'il avait fait bâtir non loin de Vannes, et dont les ruines portent encore aujourd'hui son nom (1), ne songea plus

(1) Château d'Erech, près de Questembert.

qu'à gouverner avec équité, ce que les armes d'Euric lui avaient laissé de son royaume. Il se consola de ses pertes par la culture des lettres qu'il aimait, et dont la correspondance qu'il entretenait avec Sidoine-Apolinaire, évêque de Clermont, poëte et historien, nourrissait et fortifiait le goût naturel qui le portait vers elles.

Il était dans la destinée d'Erech d'entreprendre des guerres dont l'objet lui était étranger, et dont d'autres que lui devaient recueillir les fruits. C'était ainsi qu'il avait combattu les Wisigoths; ce fut de même qu'il combattit Wortiger, l'assassin de son oncle et de son cousin, l'usurpateur du royaume de la Grande-Bretagne. Mais, désabusé du prestige de la gloire militaire, par le mauvais succès de sa première expédition, il ne voulut pas prendre lui-même le commandement de sa nouvelle armée, et se contenta de donner à son cousin Aurèle, les moyens de recouvrer le trône de son père.

On se rappelle que ce prince vivait à la cour d'Erech, depuis le meurtre de Constantin et l'élévation dérisoire du moine Constans. Auldren, son oncle, avait accueilli sa jeune infortune avec tout l'intérêt que devait inspirer la grandeur de la catastrophe dont il était victime, et lui avait fait donner à Bourges, ville qui dépendait alors de sa couronne, une éducation digne du sang royal qui coulait dans ses veines.

Pendant qu'il grandissait, en nourrissant le ressentiment du crime qui avait précipité son père, du trône dans le cercueil, et qu'il attendait que l'heure de la vengeance vint à sonner, Wortiger voyait se renouveler sous son usurpation, les incursions et les ravages des Scots, que Constantin avait su contenir pendant son règne ferme et vigoureux. Sa fortune changeant, le peuple se détacha de lui, et le tyran, devenu faible et soupçonneux, se vit obligé d'appeler des étrangers à son secours, ne pouvant plus compter sur le dévoûment et l'affection de ses sujets. Ces étrangers étaient des Saxons et des Angles qui, dans le mouvement général qui entraînait les peuples du nord vers le midi, avaient aussi eux abandonné leur ancienne patrie, pour en conquérir une nouvelle. Le chef de ces aventuriers nommé Hangist, soudoyé par Wortiger, descendit dans la Grande-Bretagne, battit les Scots, et s'em-

para si bien de la faveur du tyran, qu'il en obtint des terres où il s'établit avec ceux qui suivaient sa fortune. Wortiger alla même jusqu'à autoriser son nouvel ami à appeler auprès de lui tous ceux de ses compatriotes qui pouvaient désirer se fixer dans ses états. La conséquence de cette démarche insensée, fut la descente d'une seconde armée de Saxons, plus nombreuse que la première. Une jeune beauté, Ronice, fille de Hangist, accompagnait ce renfort d'alliés, ou plutôt de maîtres, auxquels Wortiger ouvrait si imprudemment son royaume. Il entrait dans les desseins de Hangist de se servir de sa fille, pour acquérir un nouvel ascendant sur l'esprit d'un prince, dont il consentait à ne paraître, pendant quelque temps encore que le vassal, mais qu'il avait résolu de renverser de son trône, aussitôt qu'il se croirait assez fort pour l'entreprendre impunément. Tout fut préparé avec soin pour l'exécution de ce projet. Au milieu de l'ivresse d'une orgie, on vit tout-à-coup apparaître la forme enchanteresse de la jeune Ronice. On la vit déployer ses grâces et mettre en œuvre tous les artifices de la séduction pour captiver Wortiger. Le stratagème réussit : le tyran s'enflamma et la demanda pour épouse à son père. C'était ce que Hangist avait désiré ; mais ce bizarre hymen qui ne tarda pas à se célébrer, mais le nouveau crédit qu'il donna aux Saxons, et la concession du territoire de Kent qui en fut la suite, achevèrent d'exaspérer les Bretons.

Ce fut le moment que choisit l'exilé Aurèle : à la tête de dix mille hommes qu'il devait à la généreuse amitié d'Erech, il passa la mer, descendit sur les rivages de son royaume, et vit aussitôt accourir sous ses drapeaux, une foule d'insulaires, ou secrètement attachés à sa famille, ou mécontents de l'usurpateur. Le bruit de son arrivée alarma Hangist et son gendre ; ils assemblèrent quelques troupes à la hâte et marchèrent à la rencontre du prétendant. Mais le terme des prospérités de Wortiger était arrivé. Ses Saxons et le petit nombre de Bretons restés fidèles à l'or qu'il pouvait encore prodiguer, plus qu'à sa personne qu'ils méprisaient, furent défaits et taillés en pièces. Hangist, prisonnier, fut, dit-on, mis à mort après la bataille, par ordre du vainqueur ; Wortiger lui-même, réduit à prendre la fuite, alla s'enfermer dans un château

où le fils de sa victime le brûla avec la tour qui lui servait de refuge. Telle fut la fin d'un hypocrite fameux, qui n'était pas sans talents, mais qui eut encore plus de vices que de qualités dignes d'éloges. Teint du sang de deux rois, il arrosa du sien la terre qu'il avait effrayée par ses crimes ; éclatant exemple de cette éternelle et consolante vérité : que la justice divine ne laisse jamais les grands attentats impunis, mais que, pour être lent, le châtiment n'en est pas moins assuré, et n'en est souvent que plus terrible.

Aurèle que ses exploits et le dragon emblématique qui surmontait ses drapeaux, avaient fait surnommer Uther Pen-Dragon, c'est-à-dire : Aurèle le terrible ; Aurèle à la tête de dragon monta sur le trône après la fin tragique de Wortiger, et commença à rentrer en possession des états de son père. Son règne fut agité par des guerres sanglantes; sa fin, malheureuse et hâtée par le poison. Ce ne fut que son fils, si renommé sous le nom du roi Arthur, et tant chanté par nos vieux romanciers, avec les chevaliers de la Table-Ronde, Merlin l'enchanteur et la fée Morgane, qui acheva sa conquête et rétablit entièrement le royaume de Constantin

Cependant Erech était mort sans enfants. Eusèbe, suivant quelques historiens, neveu de Gradien et usurpateur du royaume de Bretagne, suivant d'autres, légitime successeur du dernier roi, ceignit le diadême et se montra prince sévère et cruel. L'histoire n'en rapporte qu'un seul trait, dont l'atrocité fait frémir. C'est un pénible métier que celui d'historien : à peine de loin en loin quelque belle action s'offre-t-elle à nos pinceaux; à peine pouvons-nous écrire une seule page, sans tremper nos plumes dans le sang. Eusèbe qui, comme son prédécesseur, préférait le séjour de Vannes à celui des autres villes de son royaume, mécontent de quelques-uns de ses sujets, pour des motifs qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous, s'en vengea d'une manière horrible : à la façon des despotes d'Orient et des pachas de la Grèce. Portant lui-même le fer et le feu dans ses propres états, il ravagea les terres des malheureux qui avaient encouru sa disgrâce et qui habitaient les bords de la Vilaine, à quelques lieues de Vannes. Tout fut dévasté : les moissons brûlées, les

maisons démolies, les arbres abattus, et sur les ruines qu'il prenait plaisir à amonceler autour de lui, les stupides ministres de ses vengeances coupèrent les mains et crevèrent les yeux à tous les malheureux dont ils purent se saisir. Melaine, solitaire pieux, renommé pour ses vertus, depuis évêque de Rennes, et l'un des saints les plus célèbres du calendrier de Bretagne, osa représenter au roi l'énormité de son crime, et fut assez heureux pour se faire écouter et exciter le repentir dans son âme. — Voilà tout ce que j'ai retrouvé d'Eusèbe dans nos obscures chroniques; mais, muettes sur tout ce qui regarde le sixième roi de Bretagne, elles s'étendent avec complaisance sur la vie et l'épiscopat de Saint-Melaine. On me pardonnera d'en extraire quelques lignes utiles au développement de cet ouvrage, que je n'ai pas entrepris dans le seul but de retracer une longue et affligeante série de guerres étrangères, et de dissentions intestines, de meurtres et de violences, de folies et d'absurdité, mais avec l'intention de peindre, autant qu'il serait en mon pouvoir, les mœurs et l'état social de la Bretagne, aux différentes périodes de son histoire.

Saint-Melaine naquit auprès de Vannes, vers la fin du V.e siècle. Il appartenait à une famille riche et distinguée, et se consacra, jeune encore, à la vie monastique. Amand, évêque de Rennes, le choisit à son lit de mort, pour le successeur de sa dignité : Clovis, même, le remarqua et parut l'estimer, autant que le fier Sicambre pouvait estimer un moine. Melaine se fit surtout connaître dans un concile tenu à Orléans, et sur lequel l'ascendant de ses talents exerça une grande influence. Plusieurs canons de ce concile sont intéressants et méritent d'être tirés de l'oubli.

A cette époque reculée, l'établissement de lieux d'asile pour les criminels, établissement si contraire à l'esprit de toute bonne justice, et que la religion chrétienne avait emprunté au paganisme, jouissait d'une grande faveur. L'inviolabilité de ces refuges, mise sous la sauve-garde de l'excommunication, c'est-à-dire de la peine la plus sévère qu'on pût alors prononcer, de la peine qui effrayait le plus l'imagination, assurait l'impunité des coupables et le retour fréquent des crimes. Ainsi, l'assassin et l'adultère, le brigand qui vous

avait dépouillé de vos biens, le misérable qui avait ravi l'honneur à votre fille, n'appartenaient plus à la justice humaine, dès qu'ils avaient mis le pied dans le parvis d'une église, ou franchi le seuil de la maison d'un évêque. Il était défendu d'employer la force pour les en faire sortir : les contraignait-on à quitter l'asile dans lequel ils avaient su pénétrer, ce ne pouvait être qu'après avoir juré sur les saints évangiles, qu'ils ne souffriraient ni la mort, ni la mutilation, ni aucune autre peine corporelle ; l'excommunication suivait la violation de ce serment solennel. Quel désordre dans l'état !....

. . . .

Le christianisme, en s'établissant dans les Gaules, n'y avait point détruit l'esclavage introduit par les Romains. Il paraît même que les esclaves usaient fréquemment de supercherie, pour se faire conférer la prêtrise, et obtenir ainsi une liberté, objet de leurs plus ardents désirs, et dès-lors inviolable; car il fut fait défense aux évêques, sous des peines sévères, d'admettre dans les ordres sacrés, aucun postulant, dont la qualité d'homme libre ne leur fut pas personnellement connue, ou solennellement attestée par des témoins dignes de foi.

. . . .

Tels sont les actes les plus remarquables de ce concile où brilla Saint-Melaine. Les légendes qui ont parlé de lui se sont accordées à le représenter comme un grave et austère personnage, grand par son savoir et sa piété, honoré de l'amour des peuples et de l'estime des rois. Mais c'est dans ces légendes mêmes qu'il faut lire tous les détails de sa vie privée et des miracles qu'on lui attribue. Comme historien, j'en ai dit tout ce que je devais en faire connaître : le reste n'est pas du domaine de la critique.

Il paraît qu'Eusèbe qui, dans les premières années de son règne, s'était montré injuste et sanguinaire, se repentit de ses crimes vers la fin de sa carrière. Il paraît que son caractère emporté jusqu'à la fureur, s'adoucit par le commerce aimable de sa femme Landovène, et le spectacle des douces vertus d'Aspasie, sa fille et son unique enfant.

. . . .

J. T.

PROJET
D'UN ÉTABLISSEMENT AGRICOLE
DANS L'INTÉRÊT DE LA CLASSE INDIGENTE.

SUCCÈS D'UNE PAREILLE ENTREPRISE DANS LES PAYS-BAS.

L'éducation des classes inférieures doit être, dans l'état actuel de notre civilisation, la pensée dominante de tous les hommes qui sont appelés, par leur fortune ou leur position sociale, à exercer quelqu'influence sur le sort de la classe indigente.

La pratique des aumônes et des dons gratuits, est, incontestablement, un bienfait qui n'a besoin ni de nos éloges, ni de notre assentiment. Mais ce palliatif suffit-il, et avons-nous fait, pour notre semblable, tout ce que nous lui devons, lorsque nous avons accordé à ses larmes le pain qui assure son existence pour un jour de plus.

Ou je me trompe, ou ce n'est pas assez de donner au malheureux le moyen de fournir la carrière qu'il a commencée sous les haillons; et, si vous n'avez fait que lui garantir la vie sans la lui rendre supportable, suivant moi, vous n'avez pas tiré de vos aumônes tout le fruit possible; je dirai plus : vous n'avez pas su en faire l'emploi; car au lieu d'aider ce malheureux, et de le rendre à la société, c'est vous qui l'avez fixé à cette borne, où désormais il attendra le pain que vous lui avez promis et sur lequel il compte pour prolonger des jours qui s'écoulent dans l'abjection, ou dans le dénûment des premiers besoins.

Combien ce malheureux eût eu à se louer de vos bonnes intentions, si, au lieu de perpétuer sa misère, par un acte de bienfaisance, consommé à l'instant et presque sans frais, vous aviez consenti à régler l'emploi de vos aumônes, de manière à ce qu'elles devins-

sent, dans ses mains, le principe d'une condition fondée sur le travail et appuyée des notions primitives qui constituent la dignité humaine.

Nous ne craignons pas de le dire, c'est là, suivant nous, le seul moyen que nous possédions d'appeler, à une condition meilleure, la classe nombreuse des indigents; et c'est aussi là le plus noble emploi que l'homme aisé puisse faire de ses épargnes.

Cette pensée, au reste, n'est pas nouvelle; et la plupart de nos collègues, pour peu qu'ils aient arrêté leur esprit sur cet ordre de choses, ont appelé, plus d'une fois, de tous leurs vœux, un moyen qui peut répondre à leurs intentions; en même temps qu'ils reconnaissaient d'ailleurs les lacunes d'une foule de projets, mis en pratique et restés sans résultat, ou seulement présentés *ex-professo*, et consignés dans des annales scientifiques ou littéraires.

Ce que nous proposons, n'est donc pas d'offrir un nouveau projet, encore moins de donner des idées qui nous soient purement personnelles.

Dans ce qui a été tenté jusqu'à ce jour, nous avons remarqué l'établissement du *Champ-Frédéric*, près d'Anvers. Nous donnons ici ce que nous avons recueilli sur cette institution de bienfaisance, comme le croyant tout-à-fait approprié aux besoins de la Bretagne, et pouvant servir d'échelle à une entreprise du même genre.

Connu sous le nom de *Champ-Frédéric*, l'établissement en question a pour objet de rendre, au travail et à la société, cette classe nombreuse d'indigents, qui, délaissés ou abrutis par la misère, n'ont de ressource que le denier de la veuve, de perspective, que le repos qu'assure la livrée de l'abjection ou celle de la paresse.

Une vaste bruyère près de Wortel (province d'Anvers) a été choisie pour lieu d'opération.

Des actions, des dons gratuits, des emprunts; ont fait les premiers frais, et constituent le capital de l'établissement.

Une administration nommée par les actionnaires et les donateurs, est chargée de la direction du travail et de tout ce qui importe à la prospérité de la chose.

I. L'établissement se divise en colonies libres et colonies de répression. Les premières sont formées de petites fermes occupées par autant de familles indigentes, mais qui ne sont jamais adonnées à la mendicité. La colonie de répression se compose de mendiants, réunis dans un vaste bâtiment, et occupés à l'exploitation des fermes, au milieu desquelles ce bâtiment a été construit. Le réglement de cette dernière colonie est d'une sévérité proportionnée au degré de démoralisation où sont descendus ceux qui l'habitent. Une filature établie dans l'intérieur du grand bâtiment sert à occuper les colons lorsque le temps ne permet pas qu'ils se livrent aux travaux du dehors. Sur les lieux, et avec la connaissance des localités, on pourrait établir quelque genre de travail plus approprié aux besoins du pays ou de l'établissement même, tels qu'atelier de charronnage, de menuiserie, etc.

II. (*Colonies libres*) La société admet dans la colonie une famille indigente composée de 8 à 10 individus, moyennant la somme de 3400 f. une fois payée, ou moyennant une somme annuelle de 45 fr. par individu pendant 16 ans au plus; ce qui, dans l'un et l'autre cas, donne la propriété de la ferme pour en disposer à perpétuité, en cas que les premiers occupants viennent à quitter.

III. Chaque ferme est composée d'une maison, bâtie en briques, ayant une chambre commune, quatre chambres à coucher, cave, grenier; une grange comprenant l'étable; et 3 hectares 1/2 de terre. La première mise en culture des terres, se fait aux dépens d: la Société. Un tiers des terres composant chaque ferme est défriché avant l'arrivée des colons; ce qui s'est fait d'abord par des bras étrangers, et plus tard, par les colons déjà établis. Aussitôt que la ferme peut nourrir une vache, elle la reçoit; une deuxième lui est donnée en temps oportun. La dépense de premier établissement y compris l'achat de 3 hectares 1/2 de terre, son ensemencement et la construction de la ferme, s'est élevée à 2,800 francs environ.

IV. (*Mobilier et vétements.*) Ils sont fournis par la société, et consistent, en vêtements de corps et ustensiles de ménage, tels que lits, couvertures, draps,

chaudrons, plats, assiettes, chenets, pinces, pelles à feu, tables, chaises, rouets à filer, haches, hoyaux, serpettes, bêches, fourches, brouettes, etc.. Des retenues faites sur les gains de chaque famille servent au remboursement de la Société, envers laquelle les familles restent obligées jusqu'à ce qu'elles aient acquis la propriété desdits objets.

V. (*Salaires.*) L'expérience ayant démontré que le travail, payé à la journée, favorisait la paresse, on le calcule, dans l'établissement, à la mesure, et la rétribution accordée est celle qui a cours dans le pays.

VI. (*Nourriture.*) La distribution s'en fait toutes les semaines. Elle est, pour un ménage de 7 personnes, d'un hectolitre de pommes de terre ; de 48 livres de pain, plus 2 fr. 60 c., qui sont donnés en billets ou bons que des boutiquiers, autorisés par la Société, admettent pour monnaie courante, après que la Société a fixé elle-même le prix de chaque objet.

VII. (*Condition du colon locataire.*) Pour ce qui concerne l'instruction morale et religieuse, il reste soumis à la police de la colonie. Chargé de pourvoir à ses besoins, il jouit de la libre disposition de ses biens. Comme les autres colons, il peut d'ailleurs prendre part aux travaux en dehors de sa ferme.

Le colon locataire est obligé de payer la contribution personnelle. Les réparations locatives sont à la charge de la Société.

Le bail de location aura lieu pour un temps indéterminé et pourra, de la part de la Société, être renouvelé tous les ans. Le taux annuel de la ferme peut être exigible en autant de terme qu'il plaira.

VIII. (*Colonies de répression*). Les mendiants de la deuxième colonie peuvent être affranchis, et ils appartiennent alors aux colons libres. Préposés jusques-là à l'exploitation des 12 grandes fermes qui dépendent du dépôt général, ils y travaillent sous la surveillance du comité de direction.

IX. Chaque ferme a eu, dans le principe, 2 chevaux, des moutons et 6 vaches ; le défaut de nourriture suffisante avait conseillé cette réserve.

X. Chaque colonie est divisée par quartier, renfermant chacun 24 familles et ayant un surveillant ; chaque

quartier a deux sections : chacune de celles-ci, un chef choisi parmi les colons les plus instruits et chargé de donner l'instruction agricole.

XI. A la pointe du jour les colons sont tenus de se rendre devant la maison du sous-directeur, où se fait l'appel. Ceux qui manquent à ce devoir ne sont point admis au travail ; ce jour-là ils n'ont point de salaire.

XII. 80 à 100 mendiants sont attachés à chacune des grandes fermes. L'adjudication de l'ameublement général de l'établissement y compris les instruments aratoires et les vêtements s'est élevé à 40,000 fr., ou environ 40 fr. par personne, le hamac se trouvant en dehors de cette dépense.

Telles sont les bases principales de l'établissement du *Champ Frédéric*, et de la mise en action de cette intéressante entreprise, qui compte déjà plusieurs années d'existence et de succès, et dont la prospérité a été telle que dans une seule année, celle de 1824, il a été possible d'augmenter le nombre des colons de 152 individus.

Les nombreux malheureux qui y ont été recueillis ont passé, pour la plupart, de la plus absolue misère à la condition honorable de fermiers ; et, ce qui prouve combien a été bien entendue cette institution, qui n'a pas le grand inconvénient des dépôts de mendicité, où le malheureux se voit obligé à un sacrifice forcé de sa liberté, c'est que le mode de répression, employé pour contenir ce grand nombre d'individus, pris dans la dernière classe du peuple, a été modifié successivement ; et que, les peines les plus légères, la privation du salaire a presque toujours suffi au maintien de l'ordre.

Tels sont à peu près les faits qu'il nous a été possible de recueillir, extraits des dernières années du Journal d'Agriculture des Pays-Bas : nous indiquons cette source à nos collègues pour qu'ils puissent y recourir dans le cas, où, comme nous, ils verraient dans une entreprise aussi éminemment bienfaisante, l'occasion d'un essai du même genre pour notre province.

Sûrs d'être entendus de nos concitoyens nous prendrons la liberté de leur soumettre quelques observations sur cet intéressant sujet, en les appelant à réunir tous les faits qui pourraient concourir au succès d'une bonne action.

En fournissant dans un cadre resserré tous les faits que nous avons pu recueillir sur l'établissement agricole du *Champ-Frédéric*, nous avons eu surtout en vue, comme nous l'avons dit, de faire naître l'idée d'une entréprise de même genre pour notre province.

Ou nous nous trompons, et nos sentiments nous auraient abusés, ou tous les avantages qui ressortent d'une telle entreprise seront facilement saisis, il serait donc surabondant de parler ici et des défrichements que nous avons à faire, et de la classe nombreuse qui nous demande du travail, classe envers laquelle nous avons au moins un engagement, ne serait-ce que celui de ne pas la frustrer des bienfaits d'une civilisation dont nous sommes, en grande partie, redevables à nos devanciers.

Autant pour l'agriculture, que pour la classe des indigents, ne serait-il donc pas possible de faire sortir la Bretagne de l'état d'inaction qui nous a retenus, jusqu'à ce moment, dans le cercle rétréci des certitudes plus ou moins équivoques de la théorie; et de franchir ce provisoire des notions systématiques, pour aborder franchement la pratique, et chercher, dans celle-ci, les proportions d'un état de choses plus approprié aux besoins positifs et aussi plus conforme aux connaissances spéculatives sur lesquelles nous nous épuisons depuis des siècles.

Rien ne nous manque, ni les moyens, ni les facilités nécessaires pour arriver à l'exécution; car, dès-lors que le particulier et les communes partagent entr'eux la charge de nourrir les indigents et de subvenir à leurs besoins: le particulier, qui distribue ses aumônes, et la commune qui institue des asiles de bienfaisance, ne sont-ils pas dans le même cas, et ne pourraient-ils pas également, et dans une même pensée, concourir à la formation d'un établissement agricole du genre de celui dont nous parlons? Quelles ressources, en effet, le particulier et les communes ne trouveraient-ils pas dans une destination de même espèce donnée à leurs épargnes, quand ils pourraient, pour une somme modique, assurer l'existence d'une ou de plusieurs familles, les obliger à accepter une condition meilleure, et faire de leur travail un élément de prospérité commune. Et qu'on ne

pense pas que les mises-hors resteraient improductives : tout le monde sait qu'il existe en Bretagne vingt lieux pour un, qui n'attendent que la main de l'homme pour récompenser un travail soutenu. Cette considération surtout nous paraît remarquable : nous la regardons comme une chance de plus dans l'entreprise d'une institution agricole, qui, dès le principe, aurait le double objet de venir au secours d'une classe malheureuse et de servir de ferme-modèle dans un pays où les nouvelles méthodes sont si difficiles à répandre.

Mais, nous dira-t-on, quel moyen d'arriver là? — N'avez-vous pas l'administration locale, dont vous faites vous-mêmes partie, et que des magistrats honorables s'estiment toujours heureux de seconder! N'avez-vous pas aussi, à Nantes et à Vannes, des Sociétés Académiques capables de donner une bonne direction; et, dans un grand nombre d'arrondissements, des comités d'Agriculture à même d'apprécier les besoins et les ressources des localités, en même temps qu'ils accueilleraient favorablement une occasion de se rendre utiles et de constater leur existence par quelqu'entreprise d'un intérêt général? — Mais, nous dira-t-on encore, de pareils projets ont souvent été mis en avant et sont presque toujours restés sans résultat, voire même sans commencement d'exécution. — Cette circonstance, nous l'avouons, n'est malheureusement que trop certaine, et nous la rencontrerons encore long-temps, sans doute, comme un obstacle aux plus heureuses entreprises. Aussi ne nous sommes-nous pas bercés d'une vaine espérance, et n'avons-nous pas compté comme fait ce que nous regardons à peine comme exposé. Mais lorsque les idées généreuses se multiplient de jour en jour, et deviennent familières pour tous les hommes, nous croyons que le simple énoncé d'un fait, bon de lui-même, amène tôt ou tard une application utile; et qu'il faut, dès-lors, en préparer le succès de longue main, en provoquant la discussion et l'examen des circonstances qui lui sont plus ou moins favorables.

Dans cette persuasion, nous nous hasardons à émettre ici un avis, sur lequel nous appelons l'attention de nos concitoyens. Ne serait-il pas possible que les comités d'Agriculture prissent l'initiative sur la question dont

nous nous occupons, et que, par une sorte d'enquête agricole, ils parvinssent à obtenir, des communes ou des particuliers, tous les faits qui pourraient servir de premières données? Ne pourraient-ils pas aussi se poser eux-mêmes les questions suivantes ou d'autres, et se concerter pour arriver à remettre à l'Académie de la Loire-Inférieure, par exemple, tous les documents qui pourraient servir à la rédaction d'un projet définitif calqué sur la charte d'établissement du *Champ-Frédéric*, et approprié aux besoins particuliers de la Bretagne; de telle sorte qu'une liste de souscription pût s'ouvrir immédiatement sous les auspices d'une Société portée déjà de tant de zèle pour l'instruction et le bien-être des classes inférieures.

1.° Un état comparé de la population et du nombre d'indigents par commune.

2.° Un état des fonds alloués par les communes, ou de ceux qu'elles pourraient allouer pour subvenir au secours de leurs indigents.

3.° Un état présumé des sommes qui seraient fournies, en capital ou en rentes, pour l'établissement des familles indigentes.

4.° Un état présumé du nombre d'actionnaires par arrondissement, avec la fixation du taux jugé le plus avantageux pour la quotité des actions.

5.° Une note raisonnée sur la connaissance des localités, pouvant servir à fixer le lieu où il conviendrait d'asseoir l'établissement; avec le prix de la main d'œuvre et des matières premières, indispensables pour la construction et l'établissement de grandes fermes de défrichement.

A. DUCHATELLIER.

A l'occasion de ce mémoire, M. LE CADRE a fait la communication suivante à la Société Académique du département de la Loire-Inférieure, dans la séance du 4 octobre 1827:

« Messieurs,

» La Société Académique a renvoyé à sa section d'agriculture, l'examen d'un mémoire de M. Duchatellier, l'un de vos membres correspondants, sur des

défrichements à opérer en ce département par les œuvres d'une bienfaisance raisonnée. Nous en avons eu connaissance et, quoique sans mission à cet égard, nous avons l'honneur de vous faire part de nos observations particulières sur un sujet aussi important.

Nous disons, aussi nous, *Bretagne*, seulement pour désigner la partie occidentale de la France que nous habitons; les droits comme les charges de notre ancienne province étant heureusement à jamais confondus avec ceux qui sont communs à tous les Français sous une unique monarchie, l'objet de leur commun et mutuel amour. — Dans la Bruyère d'Anvers qui, pour l'infertilité, ne le cédait en rien à nos landes de Bretagne, il a été établi, par une société autorisée et protégée par le gouvernement des Pays-Bas, une réunion de petites métairies qui, remises à l'exploitation de familles d'indigents aidés de la charité publique, doivent devenir en peu de temps des fermes productives. On estime que dans seize ans ces fermes seront en plein rapport, et jusque-là, grâce aux secours répartis aux divers colons par une administration générale, les produits augmenteront progressivement; par cette institution l'existence des pauvres laborieux est assurée dès le commencement de leurs travaux; et leur sort s'améliore de plus en plus par le simple effet de leur zèle sagement dirigé. Par là, l'aisance future naît de l'infortune actuelle; par là s'épure la morale dans les derniers rangs de la société, et s'accroît la prospérité publique.

Trois hectares 1/2 de terre déjà préparée à la culture, une maison d'habitation, une étable et, quand il en est temps, une vache, un porc et des moutons; des outils aratoires, des vêtements: la nourriture et une rétribution journalière sont fournis par l'administration à chaque famille ou réunion partielle d'indigents. Chacune de ces familles se compose de huit à dix personnes. — Vraisemblablement ces divers membres ne sont pas toujours parents entre eux. — Mais admet-on différents sexes et plusieurs ménages ensemble? alors comment maintenir l'ordre? cependant pour les petits soins ruraux et domestiques il faut des ménagères. — Que deviennent les vieillards, les infirmes et

les malades qui, dans le dénuement de leurs propres forces, ont le plus besoin du secours des autres ? Il y aura un hôpital. Bien pour les indispositions passagères mais un établissement dont la constante activité doit faire tout le succès ne peut être en partie, converti en un hospice permanent qui se remplirait à la longue. — Suspendons ces réflexions anticipées, et bornons-nous en ce moment à l'exposition.

» Il y a trois sortes de colonies.

» L'une, dite *libre*, où, moyennant la somme de 3,400 francs, payée en entrant, la famille devient immédiatement propriétaire de la ferme et jouit de toutes les assistances promises jusqu'à ce que les revenus soient en pleine activité, c'est-à-dire seize ans, pendant lequel espace de temps, la propriété, soit en totalité, soit par quoteparts, est déjà transmissible sous l'approbation de l'administration.

Dans l'autre colonie, nommée *de location*, il doit être payé annuellement 45 francs pour chacun des membres de la famille occupante, laquelle ne devient réellement propriétaire et ne peut en exercer les droits, qu'après les seize ans révolus. — Nul doute que ces locataires, qui ont également droit aux distributions de secours et qui avancent de plus en plus vers la possession, n'admettent eux-mêmes en cas de retraite, ou par leurs héritiers, après leur mort, les remplaçants qui viennent, par la suite, profiter de leurs portions dans les avantages déjà acquis par la famille : car, il n'est pas présumable que la Société veuille se réserver les chances de tontines ou de pensions viagères.

» La troisième colonie est appelée *de répression*. C'est un dépôt de mendicité où les pauvres et les vagabonds, soustraits par la police à la vie errante et déréglée, sont employés principalement à la culture des terres, sous la surveillance de chefs immédiats. Les travaux de ceux-ci étant de rigueur, ils sont en outre, occupés à la filature dans l'intérieur des bâtiments, quand ils ne peuvent être utiles au dehors. Ces reclus sont, aussi eux, divisés par familles dont chacune exploite une ferme particulière dans un enclos commun. Ils sont, comme les autres colons, nourris,

vêtus et entretenus aux frais de la compagnie. Leurs journées leur sont payées en totalité par elle; mais tous les produits de leurs travaux tournent au bénéfice ou au remboursement de l'établissement. Cependant, avec du zèle, de la bonne conduite et de l'économie, ces ouvriers, d'abord contraints, peuvent, à l'aide des rétributions qui leur sont accordées, suivant leurs mérites, aisément parvenir à se racheter de la servitude, et à devenir eux-mêmes locataires, et par suite propriétaires. Tel est l'espoir: tel est même le but de l'institution.

Voilà, Messieurs, l'analyse succincte du plan largement développé par M. Duchatellier.

» Ainsi, la société Belge, en utilisant les dons de la charité, offre à l'insuffisance qui, partout ailleurs ne reçoit que de modiques et infructueuses avances, non-seulement une propriété, mais encore les moyens de l'améliorer; elle présente au dénuement presque absolu, l'existence actuelle et le bien-être prochain. Ce sont là les bienfaits particuliers. Mais rendre à l'agriculture, en seize années, des terres infertiles depuis tant de siècles; créer des valeurs à jamais productives là où ne régnaient que des déserts; augmenter en un mot, les ressources et les richesses de la patrie: c'est s'élever, autant qu'il peut être permis aux industrieux mortels, à la sublimité de la création.

» M. Duchatellier retrace un tel modèle à nos méditations.

» Après avoir rendu un légitime hommage aux vues philantropiques sous lesquelles nous sont présentées les dispositions de l'établissement déjà en activité dans les Pays-Bas, nous allons maintenant les examiner sous leur aspect en économie politique. Ne les regardant ici, que comme un projet proposé pour le défrichement des landes de Bretagne, nous en discuterons librement et l'esprit et l'intention. Nous oserons même y rechercher la possibilité de quelques abus.

La fondation du Champ-Frédéric dans les bruyères, près d'Anvers, déjà connu par les agronomes, leur paraît une louable application de sages principes. Mais pour assurer la permanence et pour faire prospérer un semblable établissement, il faut plus que le dé-

vouement des particuliers : le gouvernement doit en être non-seulement le protecteur, mais encore le créateur et le soutien. L'organisation financière doit avoir moins pour but de se faire rembourser les frais par les colons eux-mêmes, que d'y faire concourir la charité publique par le judicieux emploi d'une faible portion des contributions générales. S'il existe un *déficit* entre les rentrées et les dépenses, il ne peut être supporté sans danger que par l'état lui-même qui, en faisant le bien actuel, se prépare un avantage pour l'avenir ; car une nation profite, dans toute son étendue, des résultats de défrichements opérés sur une portion de son territoire. Si, au contraire, il y a un *boni* dans les revenus annuels, quelle source abondante, toute faible qu'elle paraisse à sa naissance, pour le corps sociale qui est perpétuel en sa durée!.... C'est pour lui, le legs fait, en 1789, par B. Franklin aux villes de Boston et de Philadelphie, d'une donation de 2,000 l. sterling (48,000 fr.), il sera retiré en cent ans, 131,000 l. sterl. (3,144,000.)

» Si nous considérons l'opération, comme spéculation commerciale et particulière, nous douterons qu'une compagnie d'actionnaires, même étayée par les moyens coercitifs de l'autorité, puisse, par ses seuls capitaux, utiliser, en les dirigeant, les bras mis à sa disposition, de manière que le produit des travaux soit en totalité pour les colons, et les avances laissées à la charge de l'administration.

C'est sous ce point de vue d'une entreprise à bénéfice que nous allons en scruter les statuts.

» Dans l'article II intitulé : *Colonies libres*, il est dit : « La société admet dans la colonie une famille indigente composée de 8 à 10 individus, moyennant la somme de 3,400 francs ; une fois payée, ou moyennant une somme annuelle de 45 francs par individu (ensemble 450 francs,) pendant 16 ans (en tout 7,200 francs) ; ce qui, dans l'un ou dans l'autre cas, donne la propriété de la ferme pour en disposer à perpétuité, si les premiers occupants viennent à quitter. »

» Voilà donc une fondation, dite de charité, ou par 3,400 francs payés à l'avance (somme qui avec le cumul des intérêts doublerait en 13 ans) ou bien, par

7,200 francs, payés partiellement en 16 ans, on acquiert au bout de ce terme, la propriété du fond que l'on aura reçu inculte, et qu'à l'aide du logement, de la nourriture, des instruments et de quelques rétributions on sera parvenu par 16 années de travail, à convertir en ferme productive. N'est-ce pas là, pour le colon, tout uniment un placement de capitaux et un sacrifice de longs et pénibles travaux, pour en obtenir à une époque éloignée, le remboursement? — Où sont, nous demandons-nous, les 8 à 10 indigents qui pourront réaliser entre eux, soit de prime abord, 3,400 francs, soit chaque année, pendant 16 ans de clôture, 360 à 450 francs? Les âmes bienfaisantes viendront, dira-t-on, à leur aide; mais la charité n'exclut pas les calculs économiques. C'est, en conviendra M. Duchatellier, acheter bien cher 3 hectares 1/2 de mauvaise terre. Et les engrais, qui les fournira?....

» Voyons les autres classes.

» Les *colons locataires* ne nous paraissent que des manœuvres. La propriété de la terre, mise par eux en rapport, reste à la compagnie qui, après l'avoir livrée dans son premier état de stérilité, la conserve pour en disposer quand elle aura acquis la fertilité. Les logements, les instruments, la nourriture et les autres avances ne sont que des prêts remboursables par la bonification du sol. Aussi, ce colon n'est-il bien réellement que locataire, quoiqu'il soit dit, art. VII: *qu'il jouit de la libre disposition de ses biens*. Il paie la contribution personnelle, acquitte annuellement un bail de location, lequel, ce qui nous semble outrer le vice et les inconvénients des courts termes pour les fermages, peut être renouvelé tous les ans, c'est-à-dire augmenté progressivement, suivant les améliorations obtenues.

» On ne s'explique pas assez clairement sur ces baux de location et sur leurs paiements. Quels seront les prix annuels que la Société peut exiger en autant de termes qu'il lui plaira? Comment, surtout dans les premières années, l'indigent auquel il faut fournir le mobilier, les vêtements, les outils, etc., pour remboursement desquels il sera exercé des retenues sur le gain journalier de chaque famille; à qui il est fait, chaque semaine, une distribution, par ménage de 7 personnes, d'un hect

tolitre de pommes de terre, de 48 liv. de pain et de 2 fr. 60 c. en bons sur des boutiquiers autorisés (précaution très-sage) : comment, disons-nous, même avec la rétribution accordée par l'art. V, et dont on ne fait pas connaître la valeur, le malheureux, dénué de tout en attendant les produits toujours très-lents d'un nouveau défrichement, pourra-t-il réaliser un paiement quelconque de loyer annuel? Nous concevrions mieux un arrentement perpétuel à partir d'un terme assez éloigné pour espérer des revenus, soit dix ans ou plus, et que, jusque-là, les mobiliers, vêtements, salaires, nourriture, etc., fussent regardés comme la rétribution du cultivateur qui aurait créé la propriété. Mais, cela rentrerait-il dans le système financier? Il y a parfois des combinaisons intéressées jusque sous le voile de la généreuse bienfaisance.

» Quant aux mendiants, *colonie de répression*, ce sont des serfs attachés à la glèbe : aussi, dit-on art. VIII, qu'ils pourront être *affranchis*. Mais comment pourront-ils parvenir à payer ou à gagner cet affranchissement? Ils ne possèdent rien, ne sont même pas maîtres de leur personne, tout appartient à l'administration qui les tient sous sa dépendance, qui règle leurs salaires, et qui profite de leurs travaux? Tel est le juste effroi de tous les dépôts de mendicité. Tout y est ravi aux détenus, et jusqu'à l'espérance.

» C'est, nous le savons, avec M. Duchatellier, un bel axiome de la civilisation moderne que *d'obliger l'indigence à accepter une condition meilleure et de faire de son travail un élément de prospérité commune*. Le Champ-Fréderic demanderons-nous encore, réalise-t-il ce que notre auteur, lui-même, appelle une utopie? Nos landes de Bretagne ne peuvent-elles être rendues à l'agriculture qu'abreuvées par les sueurs du captif indigent? Le bien public se lie-t-il à l'avantage particulier dans des colonies de répression? L'humanité ou la sûreté des riches, exigent-elles la servitude et l'esclavage des pauvres?.... Lorsque ces questions auront été résolues par des *certitudes non équivoques*, expression échappée à M. Duchatellier, nous dirons avec lui : « *Franchissons le provisoire des notions systématiques et abordons franchement la pratique.* Dès à présent, nous répéterons ces

autres paroles du même écrivain. *Défions-nous des théories, attachons-nous au positif, et ne nous épuisons plus en aperçus spéculatifs.*

» Tout auprès de cette grande question qui est tant agitée aujourd'hui par les hommes d'état, les publicistes et les moralistes : *Quelle destination la Société, pour sa propre sûreté et pour l'avantage de tous, doit-elle donner aux forçats libérés ;* M. Duchatellier ne l'a, néanmoins, pas abordée. — Un M. de Villeneuve a fait de la colonisation de ces hommes malheureux, et parfois dangereux, l'objet de ses discussions ; et dans un ouvrage, dont le *Constitutionnel* vient de rendre compte, il propose les landes de Bordeaux pour être défrichées par eux. Déjà, un propriétaire offre d'en abandonner 70, 80 ou 100 arpents pour y asseoir l'établissement. — Voici les réflexions du journaliste à cet égard : « C'est la dissémination et non pas le rapprochement des forçats libérés qu'il faut à l'ordre public. Qui pourrait penser sans frémir à la réunion dans un seul canton de tous ces anciens criminels pouvant se livrer à des rébellions terribles. » Ce rédacteur préfère la déportation. Mais, Messieurs, c'est ajouter une nouvelle punition à une peine déjà subie : *non bis in idem* ; et c'est une condamnation en masse pour des délits antérieurs de natures bien diverses. — N'y a-t-il jamais eu un seul honnête homme aux galères ?.....

» Messieurs, s'il nous est permis d'émettre ici notre avis, nous dirons avec franchise que le mémoire de M. A. Duchatellier est, par son but intentionnel, digne de votre accueil, et qu'il mérite à ce zélé et laborieux auteur les remerciements de ses collègues et de ses compatriotes. Comme incitation à de nouvelles observations, et même à d'autres idées analogues, l'impression en semble utile. — Messieurs ! provoquez les lumières, et ne laissez pas *la lampe sous le boisseau.*

J.-J. LE CADRE.

M. de Tollenare ayant pris la parole après M. Le Cadre, a regardé le mémoire de M. Duchatellier comme une invitation à tous ses collègues de venir apporter quelques matériaux pour l'érection du monument dont il présentait l'esquisse.

« Je vais essayer, » dit M. de Tollenare, d'acquitter ma dette personnelle; d'autres collègues en feront autant; et, quand la Société Académique aura réuni un certain nombre de notes, elle pourra s'occuper plus efficacement de l'important projet qu'on lui soumet. »

Il s'agit d'établir en Bretagne et dans le département de la Loire-Inférieure des colonies agricoles dans l'intérêt de la classe indigente, et l'on cite, comme excitation à cet établissement, le succès obtenu dans le royaume des Pays-Bas, à Fredericksoord (ou *Champ-Frédéric*). M. de Tollenare réunit, aux renseignements qu'a fournis sur cet établissement M. le général-major Vanden-Bosch, ceux qu'a publiés M. le baron d'Haussez sur une entreprise de même nature dont il provoque l'exécution dans la préfecture de la Gironde, qu'il administre.

L'un et l'autre de ces habiles administrateurs fondent, ainsi que M. Duchatellier, l'utilité des colonies agricoles sur l'opportunité de pourvoir à ce qu'exige l'accroissement patent de la population, à laquelle les travaux manufacturiers ne donneraient pas assez d'occupation pour la garantir de la misère et de la mendicité.

M. de Tollenare croit que les colonies agricoles ne détruiront point dans sa racine le principe générateur de la misère, parce que les causes qui ont amené celle dont on se plaint aujourd'hui, les infirmités accidentelles, le défaut d'intelligence ou de conduite, la paresse, l'imprévoyance dans les mariages, les oscillations politiques, etc., ne manqueront pas de se reproduire quand on aura pourvu aux souffrances actuelles; mais, puisque ces colonies ajourneront l'indigence, rendront les hommes meilleurs et accroîtront la puissance de l'état; il ne peut considérer que comme un bienfait l'établissement qui en serait tenté dans notre pays, où tant de terrains incultes semblent les appeler. — Voici, selon lui, quel est le principe sur lequel on peut appuyer l'établissement des colonies agricoles qu'on propose :

La nourriture et le couvert suffisent pour chasser l'indigence. Le travail d'un homme, à la terre, si on le guide passablement, peut les assurer directement à lui, et à sa famille, qui s'occupe des vêtements, et cela

sans troubler les autres industries ; car on peut supposer cette famille isolée de toutes les autres et se suffisant à elle-même si, du reste, on lui a fourni le fonds de terre en état d'exploitation. — Nous avons des terres vagues ou à-peu-près. Si une Société charitable avance les capitaux, ou fournit le crédit nécessaire pour mettre le sol en culture ; si elle en fait des fermes qu'elle offrira aux indigents sous des conditions qui ne puissent nuire aux cultivateurs qui ne sont pas indigents, c'est-à-dire à des conditions qui laisseront au colon à-peu-près juste ce qu'il lui faut pour vivre avec sa famille et pour entretenir sa diligence, ces colons vivront directement du produit de leur travail, sans porter préjudice aux cultivateurs payant le fermage ordinaire ; il suffira que la société agricole, comme une seconde providence, se conserve les moyens d'aider les victimes de désastres extraordinaires.

Ce principe n'est autre que celui-ci :

Souscripteurs à cette société charitable, devenons industrieux pour le compte de l'infortune, constituons-nous propriétaires fonciers, déterminés à employer tous nos revenus à répandre des bienfaits plus discrets que ne le sont les aumônes.

Il faut voir les choses telles qu'elles sont, ne pas s'imaginer qu'il y a des prodiges dans les combinaisons fondamentales d'une colonie agricole, et qu'avec rien on produira quelque chose. Il s'agit de trouver des personnes assez désintéressées pour abandonner à des familles malheureuses les profits d'un défrichement aussi bien combiné que le serait celui qu'entrepren-draient des spéculateurs intéressés.

Quant à l'état, il ne peut qu'accueillir avec satisfaction un plan qui accroîtra la masse des produits de la nation en même temps qu'il en procurera le débouché, et qui soulagera la police du poids d'une population qui tendrait toujours à l'immoralité et au désordre. Peut-être, sous ce rapport, le gouvernement se sentira-t-il porté à coopérer lui-même aux travaux qu'entreprendrait la société philantropique avec ses souscriptions privées.

Arrivant à l'application possible à notre pays du plan déjà mis à exécution dans le Brabant et dans le dépar-

tement de la Girotide, M. de Tollenare continue ainsi :
Nous avons des landes, comme on en a dans ces deux contrées, et les objections contre leur stérilité sont victorieusement réfutées par les succès obtenus chez les religieux de la Trappe, chez M. Delfant, M. de Saint-Céran, et autres. Nous pouvons croire que, sous la conduite de directeurs intelligents, nous ne ferons pas fouiller inutilement dans le sein de la terre. Nous ne nous inquiéterons pas non plus des débouchés, puisque nous partons du principe que nos producteurs à la bêche seront eux-mêmes les consommateurs.

Mais ces landes appartiennent, pour la plupart, à des communes qui tiennent à les conserver telles qu'elles sont.

Faudra-t-il, pourra-t-on contraindre les communes à vendre ou à arrenter leurs terrains vagues ?

Ou bien, fera-t-on, comme la société de Frederiksoord qui a acheté pour 115,000 francs un domaine de 500 hectares, dont partie était en culture, et partie en bruyères ?

M. de Tollenare dégage cette dernière question, afin que ceux de ses collègues qui s'occuperont du plan de colonie agricole, soient mieux disposés à concentrer leur attention sur la première qui lui paraît hérissée de difficultés. « S'il nous fallait à Nantes, dit-il, acheter pour cent mille francs un domaine analogue à celui de Frederiksoord, je crois bien qu'on le trouverait dans le département ; mais je doute fort qu'on réussît à réunir, par des souscriptions volontaires, la somme nécessaire pour le payer. Et quand on la réunirait, ne faudrait-il pas la réserver pour les mises en valeur et pour les secours accidentels ?

» L'idée de posséder un domaine partie en culture et partie en landes, comme il s'en trouve plusieurs dans la Loire-Inférieure, m'avait d'abord séduit, comme pouvant se lier à celle d'une ferme expérimentale qu'on y a projetée pendant un certain temps. Le conseil-général, me disais-je, pourrait intervenir dans un achat semblable de 4 à 500 hectares, s'en réserver 80 ou 100 pour sa ferme expérimentale, et s'arranger pour le reste avec la société de bienfaisance. Quoique dans la ferme expérimentale, le but soit d'épargner la

dépense et les bras, et que, dans la colonie, il soit d'occuper à la bêche le plus de bras possible; il me semblait que la contradiction n'était qu'apparente, et qu'il y aurait utilité dans le rapprochement de ces deux établissements, tant pour les bons conseils et l'aide réciproque, que pour l'économie d'administration. Mais depuis les judicieux arrangements que le gouvernement a pris avec les religieux de la Melleray, il ne paraît plus aussi nécessaire de s'occuper d'une ferme expérimentale; du moins il est probable que le conseil général le jugerait ainsi; il faut donc abandonner l'idée d'acheter un domaine en partie cultivé. Il le faut, dis-je, à cause du prix trop considérable qu'il exigerait et à cause de la nécessité de se réserver le capital provenant des souscriptions, pour les énormes frais de défrichements et de premier établissement.

» Je crois donc que c'est sur les terres de lande exclusivement, qu'il faut tourner ses vues, et j'invite nos collègues à présenter leurs idées sur les moyens de s'en procurer une étendue suffisante pour une colonie agricole, pendant que, d'un autre côté, nous sonderons les esprits pour y découvrir s'il y aura moyen de recueillir, par des souscriptions volontaires, le capital nécessaire pour mettre ces mêmes landes en valeur.

« Je vais exposer mes idées sur le capital premier, sans lequel on ne peut rien entreprendre, pris sur les souscriptions annuelles qui, à l'instar de ce qui se pratique à Frederiksoord, doivent faire fructifier le capital et procurer les accroissements successifs.

» D'abord, que valent 4 à 500 hectares de landes tolérablement situées? ne pouvant déterminer cette valeur, je prierai seulement qu'on m'aide à la reconn[illegible]e; mais j'ajouterai, en attendant:

» Que les communes arrentent ou vendent, toujours est-il qu'il est désirable que le capital de l'arrentement soit immobilisé en rentes sur l'état, ou autrement; car ce capital ne doit point être soumis aux chances des souscriptions annuelles: il faut qu'il soit généreusement déboursé par les fondateurs.

» Ceux de nos collègues qui s'occuperont de cette question diront si 20 ou 25,000 francs suffiront.

» Il s'agit maintenant de travailler sur cette table rase

au moyen de souscriptions annuelles, naturellement variables ; comme à Fredericksoord, de former d'abord deux ou trois fermes, une autre année autant ; puis, à mesure que ces fermes entrent en rapport, ou en employer le léger profit à de nouvelles fondations nécessairement très-faibles ; ou mieux encore en engager la valeur dans des emprunts déstinés à étendre les entreprises ou à multiplier les fermes. — Cherchons ces souscriptions.

» Le nombre des souscripteurs pour Fredericksoord s'est élevé, dans tout le royaume des Pays-Bas, à 24,000, qui ont fourni 132,000 francs par an (le minimum des souscriptions étant 52 sols de Hollande, ou près de 5 fr. 50 c.). — Nous ne pouvons nous flatter d'un semblable résultat pour un seul département.

» M. le baron d'Haussez s'est, sans doute, aussi lui défié du succès des collectes, et a proposé pour les épargner de traiter à l'entreprise pour la mise en valeur des fermes, au moyen de l'intérêt de 7 et demi pour cent, donné pendant trois ans à l'entrepreneur.

» Je n'adopterais pas volontiers le système des entrepreneurs pour un établissement de bienfaisance, dans la crainte de n'en rencontrer que de cupides. Dans une affaire toute paternelle, comme l'est celle-ci, je préférerais du moins en commençant, que l'administration fût tout à fait maîtresse de ses opérations.

» Je donne donc la préférence à l'emploi direct des souscriptions telles quelles, et comme il faut bien que je porte une valeur imaginaire à celle-ci pour mes calculs ultérieurs, je suppose que, pendant quelques années, la charité bien excité ait fourni dix mille francs par an.

» C'est avec ces 10,000 francs par an qu'il faudrait avoir fait naître un jour 50 à 60 fermes de 6 à 8 hectares qui nourriraient 350 à 400 individus et qui auraient acquis une valeur vénale de 3 à 400 mille francs au moins. — Ce ne serait nullement un miracle ; ce serait un effet tout naturel du calcul joint au désintéressement. Une si belle entreprise est donc bien digne d'exciter l'émulation des amis de leur pays.

» Voyons ce que nous ferions avec notre sol acquis et nos souscriptions annuelles de 10,000 francs.

» Je ne suis point assez instruit en agriculture pour déterminer quelle sera l'étendue des fermes convenables à nos contrées et quelle en sera la dépense d'établissement; je ne peux me livrer qu'à des conjectures qu'amenderont nos membres de la section d'agriculture; mais pour le moment, il me faut des données quelconques pour m'expliquer.

» Je vois près de Nantes, des *bordiers* de 3 à 4 hectares, qui cultivent à la bêche et qui peuvent vivre de cette petite tenure avec leur famille; mais c'est qu'ils s'offrent ailleurs comme journaliers, vignerons, etc. Les fermes de Frederiksoord sont de 3 hectares; mais c'est dans un pays de culture très-perfectionné, où la diligence est plus commune qu'ici, et où les bestiaux ne quittent presque jamais l'étable. M. le baron d'Haussez porte les siennes à 6 hectares, sans entrer dans aucun détail d'assolement. Je crois que les nôtres ne peuvent guères être plus étendues, puisqu'on cultivera à la bêche, et qu'elles ne peuvent l'être moins à cause de l'habitude enracinée d'envoyer les bestiaux au pacage. Nos agronomes nous diront quels sont les perfectionnements que nous pourrons adopter sous ce rapport. En attendant, je compte chacune de nos fermes à six hectares, sauf rectification.

» Fredericksoord calcule pour la mise en valeur de chacune de ses fermes sur une somme de 3570 francs, dont 1050 francs employés à la maison d'habitation qui est d'une dimension étrangère à nos habitudes. M. d'Haussez se base sur 2400 francs pour les siennes, dont cependant l'étendue est double. Dans les premières, les semailles de première année et mise en valeur des terres, sont portées pour 840 francs, et dans les secondes pour 500 francs. — Je ne connais pas assez les difficultés de défrichement dans le Brabant et dans les Landes de Bordeaux pour, de ces frais, en induire les nôtres : je crois y avoir vu, en traversant rapidement ces pays, des terres légères et friables, tandis qu'ici, nous avons à traiter des terres si fortes qu'il ne faut rien moins que la puissante charrue de M. Athenas pour y pénétrer avec succès. Je pense donc que nous pouvons porter un peu moins que Fredericksood parce que nos cultivateurs n'ont pas autant d'habitudes,

de perfection et d'aisance que les Hollandais; et un peu plus qu'à Bordeaux, parce que nous avons affaire à un terrain rebelle. J'estimerai donc l'établissement de chacune de nos fermes à 3000 francs, et encore sauf rectification.

» La première année, nous en établissons deux seulement, tant pour bien étudier nos plans que pour nous préparer à des frais généraux de routes, plantations, etc. La seconde année, nous en établissons trois; la troisième année, trois autres.

» Déjà, nous commençons à entrer en jouissance. C'est alors que, si les souscriptions ne se sont pas ralenties, nous songeons à construire, comme à Frederiksoord, la maison du directeur, l'école, le magasin, et qu'éclairés par ce que nous avons fait, nous entrons franchement dans les diverses combinaisons dont le Brabant a donné un si heureux modèle.

» Les souscriptions se sont-elles arrêtées à trois années de 10,000 francs, la Société de bienfaisance est en possession (en outre des landes), de huit fermes qui, à 27 francs l'hectare (ou 1 fr. la boisselée(1) rapporteront 1000 à 1200 francs au moins, et avec ce capital qui n'entretiendrait en ville que 6 à 8 indigents, elle en soutiendrait 48 à 50. Mais il y a lieu de croire qu'un semblable succès, en même temps qu'il serait loin de refroidir les souscripteurs, donnerait accès à la bourse des prêteurs, où seraient puisés les moyens de s'accroître graduellement.

« En tout cas, si cet essai de trois ou quatre ans ne déterminait pas à fonder la colonie en grand, il resterait toujours une belle valeur qu'on pourrait faire tourner au profit des établissements de bienfaisance déjà existants, accomplissant ainsi les vues généreuses des souscripteurs, dont on ne pourrait pas dire que les fonds auraient été gaspillés.

« Je ne pense pas que, pour commencer, il fallût organiser de suite le gouvernement ingénieux, mais un peu compliqué qu'a adopté la société Hollandaise.

---

(1) Frederiksoord a fixé le prix de ses fermes à 105 francs les trois hectares, quand le colon est devenu capable d'exploiter par lui-même.

Il serait mieux d'attendre à la troisième année, afin d'exciter plus d'intérêt en présentant au public des résultats et non des projets. Jusque-là, un comité gratuit bien composé, et un agent salarié, au fait des exploitations rurales devraient suffire ; le tout, sous le patronage de l'autorité.

« Je me plairais à entrer ici dans des développements qui exciteraient encore les réflexions et la sagacité de nos agronomes, si je ne me sentais le besoin de provoquer l'attention sur une autre question à laquelle se rattache probablement tout le système.

« Je ne demande pas si, dans notre département, il y a des indigents ; il ne faut, hélas ! pour s'assurer de l'affirmation, que jeter les yeux autour de soi. Mais je me demande si nous y avons une assez grande quantité d'indigents valides, disposés à aller exploiter la colonie agricole. Je sais bien qu'il se trouvera toujours des colons qui viendront volontiers s'établir dans une ferme où on les nourrira pendant les premières années, où on leur fera des avances, etc. ; mais n'oublions pas que ce doivent être des indigents déjà à la charge du public, et que c'est cette charge qu'on veut diminuer en employant utilement des forces sans emploi. Or, mes recherches jusqu'à ce moment ne m'ont pas fait découvrir une population de cette sorte, très-considérable. Appeler dans la colonie, des gens qui peuvent vivre ailleurs, serait altérer l'ordre naturel ; y placer des vieillards et infirmes, serait sans effet : les dépôts publics sont pour eux préférables. Puisqu'il ne faut pas salarier, pour ainsi dire, des gens pour qu'ils se déclarent indigents, il est absolument nécessaire de continuer des recherches afin d'obtenir un tableau du nombre à peu près permanent d'individus qui ne sont indigents que parce qu'ils ne trouvent pas à travailler ; je dis permanent, car des gens qui ne manquent d'ouvrage que par intermittence et qui quitteraient volontiers la colonie pour aller à des travaux libres, compatibles avec les déréglements dans lesquels ils ne se complaisent que trop souvent, de pareils gens ne conviendraient pas à la colonie, et ce n'est pas vraiment pour eux qu'on la projette. L'établissement qui serait basé sur l'emploi de

cette population, pourrait être, d'une certaine façon, utile à l'état, en ce qu'il y multiplierait les produits; mais il ne serait pas un établissement essentiellement de bienfaisance privée, comme on se le propose.

« Je me résume, et pense que, provoquées par le mémoire de M. Duchatellier, les questions que chacun de nous doit travailler individuellement à éclaircir, sont celles qui suivent :

» 1.° Faut-il acheter seulement des landes incultes, ou acquérir un domaine déjà composé de parties cultivées, et de parties incultes ?

» 2.° Si l'on ne peut acheter que des landes, sur quelle partie du département faut-il jeter les yeux ? Quelle somme suppose-t-on nécessaire pour en acquérir 4 ou 500 hectares ? En faut-il plus, en faut-il moins ? Quels seraient les procédés à employer pour déterminer les communes à s'en dessaisir ?

» 3.° De quelle étendue suppose-t-on que doivent être les fermes ? Quel assolement y prescrira-t-on ? De quelle quantité et de quelle sorte d'individus les peuplera-t-on ?

» 4.° Quel genre de bâtiment d'habitation et d'exploitation adoptera-t-on? Quelle division dans les terres de la ferme, quelles plantations ? Que coûtera ce premier établissement de chaque ferme ? Quelle avance exigera le défrichement et l'ensemencement de chacune d'elles ?

» 5.° Quels seraient les avantages et les désavantages de donner l'établissement premier de ces fermes à l'entreprise ?

» 6.° A quel prix suppose-t-on qu'après trois ans, on pourrait les affermer aux colons capables de les exploiter par eux-mêmes ?

» 7.° Combien trouverait-on dans le département de familles indigentes à la charge publique et ayant besoin du secours de l'établissement colonial.

» Quand nous aurons approfondi ces diverses questions, et celles qui, chemin faisant, ne manqueront pas de se présenter encore, alors, Messieurs, la Société Académique réunira tous ses matériaux, et pourra dresser un projet digne d'être offert au public. »

DE L'INSPIRATION DANS LES ARTS (1).

Ut pictura poesis.

On dispute beaucoup sur le danger de l'analyse dans les arts. Avant de parler de la prééminence de l'inspiration sur l'analyse, il est bon de débuter par reconnaître l'utilité de celle-ci.

Quand on analyse, on ne sent plus; cela est vrai. Mais si l'analyse n'inspire pas l'artiste, elle apprend du moins à celui qui ne sait pas, comment il doit s'y prendre

(1) Cet écrit a été lu, l'année dernière, à la Société Académique, par M. Thomine, qui l'a fait précéder de la note suivante :

Messieurs,

Occupé depuis quelque temps d'un travail aussi considérable par son étendue, que le sujet en est important, M. Edouard Richer me charge de vous lire en son nom un écrit dont, comme membre-correspondant, il fait hommage à la Société.

Le grand ouvrage dont s'occupe sérieusement M. Richer, a pour titre : *Histoire des Erreurs et des Progrès de l'Esprit humain*. C'est un écrit philosophique dont il médite sans cesse quelques pages et qui me semble propre à changer une grande partie des idées reçues, si j'en juge par quelques fragments dont j'ai pu avoir connaissance.

Nos grandes réputations y sont appréciées d'une manière neuve. Les époques de l'histoire et les grands hommes qui ont influé sur l'esprit humain, y paraissent de front; en sorte qu'on peut apprécier à la fois les hommes et les choses. La philosophie utile et transcendante que professe l'auteur, y analyse les arts d'imagination et les sciences exactes; comme dans le monde physique les mêmes gaz font pousser un chêne et végéter une mousse.

Cette même philosophie, que quelques personnes affectent de croire vague, y est partout appliquée à l'histoire et aux hommes. Par elle l'auteur explique les fables et la morale, les superstitions populaires et les théories scientifiques qui touchent également par quelqu'endroit au cœur humain.

Les vastes connaissances de M. Richer, ainsi que les talents dont il fait preuve tous les jours, nous promettent un ouvrage digne de la réputation étendue dont il jouit dès-à-présent. On peut sans enthousiasme et sans témérité, considérer à l'avance cet ouvrage comme un monument propre à honorer, non-seulement la Bretagne, mais la France entière.

pour soumettre à son jugement les productions des autres. Si chacun se prétendait juge, tout en affichant le mépris et l'ignorance des règles, il arriverait dans les arts ce qui arrive en politique, quand tous les pouvoirs se trouvent remis confusément dans les mains d'une populace qui n'en connaît ni l'origine, ni les obligations.

On dira qu'Aristote a fait, d'après Homère, la poëtique de l'épopée; qu'ainsi la critique venant après l'art, celui qui a le sentiment de l'art peut se passer de la critique; s'il atteint le but, qui est d'émouvoir les hommes, il se trouvera bien vîte, dira-t-on, un nouvel Aristote qui ne manquera pas, d'après lui, de placer les bornes de l'art et d'ériger en règles ce qui avait été fait d'inspiration. Nous sommes d'accord là-dessus. On sent bien que le génie n'a pas besoin de règles : nous prouverons tout-à-l'heure que s'il les avait même présentes à la pensée, dans le moment de l'inspiration, il ne ferait peut-être rien qui vaille. Mais cette foule, qui s'échauffe aux rayons du génie, a besoin de l'analyse pour discerner la lumière véritable de la fausse. Il y a dans la nature, des corps lumineux sans chaleur. Il ne faut pas dans les arts prodiguer notre admiration à ce qui ressemble à ces corps. Notre âme n'y trouverait rien qui la réactionnât. L'analyse est donc utile, si ce n'est pour nous aider à produire, du moins pour nous guider. S'il ne s'agissait dans les arts que de sentir, chacun est assez disposé à avouer qu'il sent à sa manière; mais personne ne convient, à moins que ce ne soit un ignorant, qu'il juge à sa façon.

Après cette déclaration, je vais insister sur la nécessité de s'en rapporter à l'inspiration dans les arts, plus souvent qu'on ne le fait d'ordinaire. On a peur de mettre son âme en quelque chose que ce soit, à moins d'être bien sûr d'agir comme tout le monde. On craint tant que l'âme ne nous conduise dans un monde où nous soyons tout seuls, que, sitôt qu'on se sent agité par elle, on en éprouve de la défiance, comme si les émotions qu'elle communique étaient des sensations solitaires et qui ne fussent propres qu'à nous. Avec la règle on a plus de confiance, parce que la règle, établie par le grand nombre, nous donne une sorte de

caution de notre plaisir. Nous nous y abandonnons avec sécurité, parce que nous n'en prenons pas sur nous seuls la responsabilité, et que notre amour-propre n'a rien à redouter des jugements qu'on peut porter sur notre manière de voir et de sentir.

Toute poëtique possible des arts repose sur le goût, cette faculté qui est convenue de donner des lois à l'âme pour la mettre en sûreté dans son plaisir. Toute pratique, au contraire, repose sur le tact, cette autre faculté qui trouve la règle écrite en elle, et qui ne la compare point à la règle d'autrui pour juger de sa valeur. Le goût disserte, le tact admet ou rejète. Celui-ci, qu'on peut considérer comme l'habitude de l'inspiration, est un instinct sûr et rapide qui s'aide de la règle sans y faire attention, et comme par routine. Le goût est une faculté que l'éducation développe et qui s'en rapporte toujours à cette dernière avant de laisser échapper les impressions qu'elle reçoit. Le tact peut se trouver chez celui qui ne sait pas ce que c'est que cette faculté elle-même, et, tout en l'admirant, le goût, qui prétend sans cesse le diriger, peut à la fin s'énerver.

La seule chose qui puisse conserver ou accroître en nous le tact, c'est l'habitude du sentiment. Chercher ce qui provoque l'inspiration est le seul moyen de l'éprouver. Quand on redoute de se livrer à son âme, on ne la sent plus. En craignant de laisser voir son originalité, on cesse d'en avoir. Tout ce qui provient de l'âme doit nécessairement nous inspirer un certain degré de confiance. Le blâmer de suite, ce serait vouloir proscrire l'originalité, et l'originalité dans les arts est trop précieuse pour la méconnaître; elle deviendrait trop rare, même, si on la sacrifiait sans scrupule à une éternelle imitation.

Laissons donc le goût régner sur les manières, où il peut satisfaire l'amour-propre à peu de frais, mais ne lui permettons pas de dominer seul dans les arts. Il faut quelque chose de spontané et de libre dans l'âme de l'artiste. Avec le tact, on est toujours créateur, même quand on juge; avec le goût, on n'est que juge alors même que l'on croit créer.

S'abandonner aux inspirations de l'âme est, sans doute, le moyen d'arriver à l'originalité; mais il peut paraître

difficile de placer des jalons dans le champ immense que nous ouvre l'inspiration. Souvenons-nous que, s'il faut des jalons à l'artiste qui tient le crayon ou le pinceau, tout son talent est manqué s'il pense à ces jalons-là dans le moment de la composition. En débitant des vers comme ceux de Boffler, on fait attention sans doute à l'exactitude du rhythme; mais si on se laissait asservir par ces détails en lisant la *Phèdre* de Racine, c'est qu'alors on n'en sentirait plus la beauté. L'expression commune dit que, pour sentir les arts, il faut être sous le charme; si on ne consent plus à être subjugué par le plaisir, si on veut le saisir pour voir ce qu'il est en lui-même, on ne l'aperçoit plus. Le sentiment est précisément opposé à l'attention. Celle-ci est le guide de l'homme à l'état ordinaire; l'autre est le régulateur de nos facultés à l'état divin que les poëtes ont désigné sous le nom d'extase.

Et qu'on ne pense pas que cet état, sans lequel on ne produit rien dans les arts, soit si rare. La sphère du sentiment est immense. Il n'y a pas une statue, un tableau qui ne représente quelqu'une de ces actions sublimes qui empruntent du sentiment tout leur prix. Plus le peintre est prompt à recevoir les impressions du sentiment, plus il est apte à les exprimer. S'il arrête la main qui va tracer une émotion sublime pour se demander comment il doit s'y prendre, c'est qu'il ne sent pas encore assez vivement. Dans le moment de l'enthousiasme, n'eût-il devant les yeux que la terre, il la pétrirait plutôt que de rester oisif devant le sentiment qui s'empare de lui.

C'est toujours par une suite de notre profonde ignorance sur la nature humaine, que nous demandons à une faculté à nous éclairer sur le travail d'un autre. Il y a deux êtres dans l'homme, et celui qui veut juger l'être moral avec les sens de l'être physique s'aveugle lui-même. Il est dans les ténèbres, et, parce qu'il jouit d'une certaine lumière, il ne peut convenir qu'il lui en manque une autre. L'artiste donc qui demande aux règles la cause de l'émotion qu'il éprouve est comme l'enfant qui égorgerait un oiseau pour voir d'où vient le chant qu'il écoute.

Le sentiment est, comme la vie, une chose qui ne se voit et ne se prouve que par soi-même. Vous dis-

porterez dessus tant que vous voudrez, vous ne la provoquerez pas pour cela. Plus vous mettrez d'âme dans votre admiration, plus celle-ci sera vive et vraie; plus vous y mettez de restriction, plus elle vous abandonnera. Il arrivera même nécessairement que vous aurez passé, sans vous en apercevoir, de la chaleur de l'enthousiasme au persiflage de la critique; je dis sans vous en apercevoir, il serait mieux peut-être de dire sans vous l'expliquer, car il est rare que les baillements de l'ennui ne vous avertissent pas que vous avez cessé de participer à la vie, pour la voir froidement passer devant vous.

Consentons donc, une fois pour toutes, à consulter chaque faculté pour ce qui lui est propre. Nous n'intervertissons pas au physique l'usage de nos sens. Nous savons très-bien qu'il ne faut pas flairer avec l'oreille, ou écouter avec l'odorat; mais, au moral, enveloppés dans une ignorance complète, nous ne savons encore pas si c'est au cœur que nous devons nous en rapporter pour juger telle action, ou si c'est le cerveau que nous devons prendre pour juge de telle autre. Il résulte de ceci des méprises de tout genre, non-seulement dans les arts, mais encore en philosophie et en morale. Vous voyez des âmes ardentes toutes persuadées de la vérité du sentiment auquel elles s'abandonnent, et d'autres toutes froides qui prétendent que ce sentiment n'est pas. C'est que les premières s'en rapportent à une faculté, et que les autres interrogent une faculté différente. Le cœur et le cerveau ont leur empire distinct dans les sensations immatérielles, aussi bien que la vue et l'ouïe ont le leur dans nos perceptions physiques. L'homme sensible qui s'élève par les élans du cœur jusqu'à la divinité la sent trop intimément pour en douter; le philosophe qui veut s'en démontrer géométriquement l'existence, n'aperçoit plus rien. Faut-il, pour cela, mettre en doute l'existence de Dieu. Non, certainement, il faut dire que l'un l'a cherché avec l'organe convenable, et que l'autre n'a pu l'apercevoir, parce qu'il se servait d'un organe qui n'est pas destiné à nous mettre en contact avec lui.

N'arrêtons donc pas uniquement notre pensée sur

les moyens par lesquels on arrive au beau et au sublime dans les arts ; consentons quelquefois à oublier la théorie pour l'inspiration, et ce beau et ce sublime se dévoilera à nous, comme aux grands maîtres peut-être dont nous admirons les ouvrages. Pour trouver le beau, il ne faut pas le chercher curieusement : nous le chercherions peut-être toute la vie sans l'atteindre. Il faut se mettre dans la disposition de le recevoir, et il apparaîtra aussitôt. Bien que nous ne le voyions pas, il est là ; il n'attend pas que nous allions à lui, il attend seulement que l'inspiration ait allumé sa flamme dans notre sein, pour y trouver un autel. L'enfant, à sa naissance, prend sa vue pour un toucher et croît atteindre l'horizon avec la main. Il en est de même des hommes faits; ils voient aussi eux le beau dans le lointain; ils croient se l'approprier par cette vue. On prend la main de l'enfant, pour lui apprendre à saisir le corps qu'il demande. Il faudrait pouvoir prendre également le cœur de certains hommes. Laissez-le-moi pétrir comme je l'entendrai ! leur dirait-on ; après cela, vous ne m'objecterez plus rien.

L'art humain est d'autant plus parfait, qu'il vient plus complètement à bout de cacher les moyens par lesquels il a opéré. Les chefs-d'œuvre ne sont conçus ni par la main ni par le coup-d'œil ; mais par l'âme. Ce que celle-ci sent bien est également bien exprimé par les organes qui la servent. C'est donc à l'âme surtout qu'il faut s'en rapporter pour juger ce que l'âme a produit. S'il fallait connaître les règles de la versification pour être ému des vers que récite Andromaque, la versification serait une sorte de métier intellectuel auquel on arriverait par un apprentissage plus ou moins long, mais qui n'aurait rien de commun avec l'art sublime dont elle modifie le langage. La poésie a sa source dans le cœur humain, et c'est là qu'il faut arriver pour s'assurer si on a atteint le but. Les connaisseurs sans doute ont leurs plaisirs qui ne sont pas sans charmes ; mais la foule a les siens qui l'emportent toujours sur ceux-là. Virgile a écrit les *Géorgiques* pour les connaisseurs; mais il a écrit pour le genre humain le 4.ᵉ livre de l'*Enéide*. Qui prétendra

actuellement que le premier de ces poëmes doit l'emporter sur l'autre ? S'il fallait de même savoir manier le pinceau ou se servir des fils à plomb pour juger des beautés de la peinture et de la sculpture, on pourrait dire que ces arts ne sont pas bâsés sur les besoins et les plaisirs de la nature humaine; mais sur les conventions de quelques individus qui font un secret de leur métier.

Ce qui ne s'acquiert point par l'étude, l'emporte toujours sur ce qui est établi sur elle. C'est ce qui est donné à l'homme qui est le véritable sublime : ce n'est pas ce qu'il se donne lui-même. Les choses faciles sont toujours préférables aux autres; et, si l'art lui-même veut arriver au sublime sans tenir compte de l'inspiration naturelle, il est obligé de s'imposer un travail tel qu'on puisse croire que les difficultés ne l'ont point arrêté, et qu'il est venu à bout de donner à des choses difficiles, l'aisance et la liberté des choses naturelles, qui sont les seules faciles. Il y a toujours quelque chose de roide et de guindé dans ce qui n'est que l'art. Il peut y avoir du danger à donner carrière à son imagination; mais les écarts de l'imagination sont encore de la vie; tandis que la régularité de l'art n'est trop souvent que de la mort. Quand on a une imagination forte, on la soumet comme d'elle-même au joug des règles; mais quand le sentiment des règles étouffe en nous le génie, rien n'est assez puissant dans la suite pour le ressusciter.

Il y a dans l'âme humaine une certaine chaleur qui se développe ou se concentre selon les objets auxquels elle s'applique. Elle est tout entière sur un seul objet; comme elle peut aussi environner l'univers entier sans s'éteindre. C'est cette chaleur interne qui fait l'homme. Où il applique sa vie, il la sent. Il peut donc arriver qu'en se passionnant pour les règles comme pour la nature, on sent celles-là assez vivement, pour leur donner la supériorité sur tout le reste. Mais de ce que l'homme a le pouvoir de s'enchanter lui-même de sa propre joie, devons-nous soumettre le genre humain aux impressions de quelques-uns. N'y a-t-il pas dans les impressions universelles quelque chose de plus vrai, de plus profond, de plus entraînant ? et qui sait

même si ces hommes qui trouvent tout leur plaisir dans la culture de quelque art en particulier, ne sont pas séduits par une ignorance volontaire. Ils ont rétréci peut-être leur horizon, et l'univers n'existe plus pour eux au-delà de leur parterre et de leur maisonnette.

Le tact dans les arts provenant de l'inspiration, est essentiellement créateur. Le mot créateur était synonyme du mot poëte chez les Grecs, et on sent que s'il n'entre pas de poësie dans un art quelconque, tout est perdu. Où la poésie se montre, un nouveau monde paraît à nos regards. N'examinez point ce monde en pensant à vos règles étroites, vous ne l'apercevriez peut-être pas. L'amant de Julie ne considérait avec ivresse le cabinet de toilette de sa maîtresse, que parce qu'il y voyait partout l'empreinte de son âme. S'il n'y avait aperçu que les colifichets du boudoir d'un autre, son âme ne se fût prise à rien ; parce qu'il n'y aurait vu que des chiffons. Il y a un souffle de vie qui anime l'univers et l'homme, et partout où ce souffle se manifeste, la poésie paraît. Il ne peut pas y avoir de poésie véritable sans âme. Nous avons des poëmes qui n'en renferment pas, mais la postérité en fait justice. Toutes les recommandations, tous les titres possibles ne peuvent rien sur elles. On peut bien arriver par l'intrigue à se faire un nom, mais il n'y a pas d'intrigue qui force une ou plusieurs générations à se passionner d'un livre qui n'a rien pour émouvoir.

C'est toujours l'universalité en fait de sentiment qui est la pierre de touche des ouvrages, et l'universalité ne connaît que le plaisir; les moyens par lesquels on vient à bout de la produire, sont étrangers à la nature humaine, telle qu'elle est sortie de la main du créateur. Nos âmes sont des receptacles d'amour ou d'admiration ; et, pour communiquer les sentiments aux autres, il faut en avoir une forte dose nous-mêmes. Si notre esprit n'est occupé que des moyens mécaniques par lesquels on exprime ces sentiments, c'est qu'il n'est pas rendu encore à les peindre. Il ne jouit pas de l'admiration ou de l'amour en eux-mêmes; il décrit seulement la forme des corps sur lesquels leur lumière se réfléchit. Méditer ou écrire sur les propriétés des objets, ce n'est pas en éprouver l'influence, et il faut

toujours consentir à se laisser aller au branle des choses pour les connaître. Si on veut les arrêter pour calculer leur mouvement, on ne connaît plus que celui qu'on voudrait leur donner. On conçoit les choses telles qu'on les ferait soi-même et non pas telles qu'elles sont faites.

Partout où nous ne voyons pas nos petits moyens artificiels, nous sommes tentés de ne rien voir. L'homme d'esprit dans la société n'est pas celui qui parle des arts avec âme, parce que l'âme ne suppose pas toujours de l'étude; mais c'est celui qui affecte de parler en connaisseur, parce qu'il est clair qu'il y a là un sentiment dont l'amour-propre fait son profit. Tous les hommes ont une âme; mais tous les hommes n'ont pas ce que suppose une bonne éducation. Cet amour-propre qui nous abuse si cruellement dans les rapports d'amour et d'amitié qui devraient lier les hommes, nous trompe encore plus dans les élans d'admiration avec lesquels nous contemplons l'univers ou les beaux arts qui nous en offrent les copies. La sphère armillaire est bien ingénieuse, sans doute; mais si, en contemplant la voûte céleste, je m'imprime tous ces cercles dans la mémoire, au point de me les figurer en réalité, le spectacle magnifique qu'elle me présente est en pure perte. La science qui devrait m'apprendre à mieux voir, m'éloigne de l'impression nécessaire pour bien voir. Toute mon érudition est une distraction, et les arts comme la nature, pour être bien sentis, exigent une chose, le sentiment. L'âme simple et naïve qui éprouve un instant d'admiration à la vue de ce que vous croyez juger si bien, cette âme est plus avancée que vous. C'est pour elle que le théâtre a été si bien disposé. Pour vous, vous êtes dans les coulisses; vous prenez votre plaisir où vous le trouvez, c'est possible; mais ce plaisir est la lie du vase dont les autres boivent la liqueur.

On observe dans le monde une sorte de lutte entre l'ignorance et la science. Celle-ci veut toujours diminuer, et son orgueil fait tort aux vérités mêmes qu'elle proclame, car elle tâche sans cesse de persuader à l'ignorance que les sensations la trompent; l'ignorance n'est pas l'erreur. Celle-ci connaît mal; l'autre ne con-

rait rien ; mais c'est précisément en cela que son suffrage est si précieux, parce qu'il n'y a jamais de science dans les sentiments véritables. Cette guerre entre ceux qui savent et ceux qui sentent, s'aperçoit principalement entre les vieillards et les jeunes-gens. Les premiers veulent toujours que leur expérience l'emporte ; les seconds prétendent sans cesse faire prédominer leurs sensations. Les uns et les autres s'éclairent de deux flambeaux différents. Mais la différence qu'il y a, c'est que la lumière de la jeunesse est celle de la nature, et que la lumière de l'âge, comme celle de la critique des beaux-arts, provient de l'homme seul. Tandis que ce vieillard s'en va levant les épaules, après avoir causé avec ces jeunes-gens qui n'ont pu le réchauffer et qu'il n'a pu éclairer, l'observateur sourit à l'écart de la surprise de l'homme. Il s'explique la raison d'une lutte qui est interminable, parce qu'elle est fondée sur deux facultés réelles, entre lesquelles nous avons le pouvoir de mettre l'équilibre, ou de la faire cesser.

Qu'on ne tire pas de ceci une conséquence diamétralement opposée aux principes que j'ai émis en commençant cet article. Il y a des gens qui ne manqueraient pas de dire que je préconise ici l'ignorance. Ces réflexions ne sont adressées qu'aux hommes qui ont pris l'habitude de méditer, et ceux-là savent bien que si l'ignorance est la condition requise pour recevoir les impressions naturelles, ce n'est pas la qualité qui convient pour les produire. Il faut une âme simple pour écouter la voix intérieure de la conscience ; mais il faut une âme enthousiaste pour en traduire le langage avec chaleur et passion ; distinguer le point précis où cet enthousiasme devient de la science, ou continue de s'associer à l'abandon, est le sujet des réflexions que nous avons faites. La science dirige l'enthousiasme ; mais souvent, en le tirant hors de lui, elle le fait cesser. L'abandon accélère son mouvement, parce qu'il ne lui demande rien qui l'entrave. Deux amants qui font chacun de leur côté des madrigaux sur la passion qui les anime, sont dans la science de l'enthousiasme ; mais deux amants qui se taisent l'un devant l'autre et qui cependant ne peuvent se quitter, sont dans l'abandon de l'enthousiasme ; [illegible]-il

pas clair que les sensations communes peuvent être appelées à juger du degré de ces deux amants, et que le suffrage de l'ignorance elle-même est ici de quelque poids.

La science, portée dans les sentiments, est exactement la même chose que les règles introduites dans les beaux arts. S'il n'y a que de la science en amour, il n'y a plus que de l'esprit; s'il n'y a que les règles dans les beaux arts, il n'y a plus également que le coup d'œil. La vie n'est plus ni dans l'un ni dans l'autre.

Destinés à créer partout, c'est-à-dire à répéter partout les actes de notre principe, c'est par une infirmité de notre nature que nous sommes réduits à copier. Le singe n'imite l'homme que parce qu'il est placé au-dessous de lui dans l'échelle des êtres; l'homme également n'imite la nature, que parce qu'il est descendu au-dessous du rang que lui avait assigné son auteur. Mais dans cette imitation même il faut laisser voir de la vie, de la spontanéité pour faire croire qu'elle est naturelle. Les actions du singe ne nous font rire que parce qu'elles sont une simple imitation; si les nôtres sont dépouillées également de l'inspiration créatrice, nos chefs-d'œuvre ne sont plus que des tours d'adresse comme ceux de l'animal.

Pour atteindre le but, nous ont dit les grands poëtes, il faut observer telle règle ou telle autre. Le principe est vrai; mais souvenez-vous que, dans les beaux arts comme en religion, la lettre tue et l'esprit vivifie. Faites en sorte donc, tout en vous assujettissant vous-mêmes aux règles, de laisser croire aux autres que vous avez marché tout seul. Votre ouvrage alors, comme ceux de la nature, paraîtra avoir la vie par lui-même. Mais si la difficulté vaincue vous énorgueillit, si vous laissez apercevoir aux autres que vous êtes allé plus loin qu'eux, que vous ayez une langue qu'ils ignorent, des règles dont ils ne soupçonnent pas l'existence; adieu votre talent: vous n'êtes ni un poëte, ni un artiste.

Les règles arrêtent, et il n'y a que l'inspiration qui fait marcher. Celui qui attend tout des règles peut enchasser dans un ouvrage des mots tout polis par

d'autres, des phrases toutes faites, et ne produire rien d'absolument mauvais; mais il ne fera rien qui ait une physionomie à soi. Si c'est un artiste, on ne trouvera dans ses ouvrages rien qui caractérise son *faire*. En s'attachant uniquement aux règles, on peut courir les risques de rester là et de ne voir que les règles toute la vie. Il en est des beaux-arts jugés simplement par les règles, comme de la musique conformée aux paroles. L'attention accordée trop exclusivement à celles-ci, fait disparaître pour ainsi dire l'émotion vague de l'autre, émotion d'autant moins délicieuse, qu'on s'appesantit sur elle davantage. Tout ce qui touche à l'âme conduit de suite à une sensation où il n'y a ni règles, ni calculs. On y trouve, comme dans le bonheur, une impression qui charme par sa monotonie et dont on voudrait prolonger la durée. La monotonie, qui est la mort de l'esprit, est au contraire ce qu'il y a de plus doux pour le sentiment.

Si nous étions bien persuadés que sitôt que nous provoquons le mouvement de l'âme, ce n'est plus à nous de le guider, nous n'attacherions pas tant d'importance aux théories basées sur une connaissance trop superficielle de l'homme. Le mouvement que nous nous donnons n'est pas celui de la nature, parce que, pour que le sentiment soit vrai, il faut qu'il nous modifie et non pas que nous cherchions à le régulariser. Le maître d'école de La Fontaine qui grondait l'enfant prêt à se noyer au lieu de lui porter secours, commandait lui-même à son sentiment, et dès-lors il n'en avait plus. Si la mère qui s'est jetée devant le lion de Florence eut raisonné avec l'instinct sublime qui la transportait, elle l'eût fait taire; c'est en lui obéissant qu'elle a accompli ce que l'amour maternel a de plus héroïque.

Ces règles qui asservissent les artistes vulgaires, sont des distractions importunes pour le génie. Il les sait par cœur une fois pour toutes; mais, tout en s'y conformant par la suite, il n'y songe plus. S'il y revient, c'est quand il a oublié son ouvrage et qu'il veut le revoir avec les yeux d'un juge. Par elles, il corrige ses tableaux; mais, s'il ne leur a pas communiqué la vie dans le moment de l'inspiration, toute la correction possible

n'y fera rien. On sait bien, dira-t-on, qu'il faut être inspiré pour produire, mais on ne le sait pas assez, puisqu'on se défie de soi. Ce n'est pas encore assez de reconnaître la nécessité de l'inspiration, il faut toujours s'y abandonner.

Je dis que, tout en se conformant aux règles dans le moment de la composition, l'artiste n'y songe pas. C'est qu'il y en a en nous une faculté instinctive qui supplée l'attention, nous servant à notre insçue et qui laisse l'esprit plus libre. Tout ce qu'on a bien appris se reproduit ainsi instinctivement à notre mémoire, sans que nous paraissions y être pour quelque chose. Cette faculté, pour ainsi dire l'esclave des autres, est précisément la seule que veuillent écouter les praticiens. Ils intervertissent l'ordre de prééminence de nos facultés et donnent à la dernière le rang de la première. Le génie, au contraire, en agit avec les règles, comme nous en agissons avec l'art de l'écriture dont nous nous servons pour exprimer nos pensées. Nous avons appris à former les caractères dont se composent les mots; mais, dans le moment de l'inspiration, même la plus légère, nous écrivons sans les remarquer. Quand le cœur nous dicte une lettre à la personne que nous aimons, si notre âme était employée tout entière à l'attention minutieuse qu'exigent l'art de l'écriture pour ceux qui ne se sont pas familiarisés avec lui, il serait bien à craindre qu'elle ne fût pas capable de suivre une idée, ou de développer un sentiment. Cela va tout seul, parce que nous écrivons depuis long-temps. Cela va tout seul aussi pour le génie, parce que, dans peu ou dans beaucoup de temps, il s'est tellement habitué aux règles que sa mémoire les observe pour lui, sans que son inspiration en soit ralentie. Les enfants qui commencent à écrire mettent leur orgueil à former des lettres, et s'embarrassent très-peu de ce qu'elles expriment. La vanité des artistes minutieusement attachés aux règles, est aussi une vanité de commençant. Quand cette vanité se trouve chez les plus âgés eux-mêmes, c'est que toute la vie ils ont commencé et n'ont pas fait encore un pas. Ce pas eût été de l'inspiration et les aurait sauvés du joug des règles.

Qu'on étudie attentivement le plaisir qu'on éprouve

dans la critique même la plus éclairée des arts et celui qu'on ressent dans leur culture familière, on s'apercevra bien vîte que l'homme est susceptible d'être ému dans les arts de deux manières différentes : c'est l'esprit qui s'amuse des règles; mais c'est le cœur qui palpite d'enthousiasme et d'amour; et, comme le dit si naïvement l'Ecriture: quand le cœur est plein, la bouche parle. C'est toujours une impression qui a sa source dans le cœur que l'on se propose dans les arts. Quand l'âme éprouve une de ces impressions, elle tombe à l'instant dans une rêverie douce dans laquelle les objets extérieurs n'agissent plus sur elle, ou n'agissent plus du moins avec son consentement. Les règles tiennent l'attention éveillée et empêchent cette rêverie délicieuse de naître. Les arts sont destinés à provoquer un sentiment qui approche toujours de l'admiration. Que l'admiration soit vague si l'on veut, toujours est-il vrai qu'elle existe; toujours est-il vrai que ce sentiment est un, et que tout ce qui tend à le diviser s'affaiblit.

L'éternel besoin de la nature humaine, à tous les degrés des conditions sociales, comme à tous les âges de la vie, c'est le besoin d'admirer. L'inquiète curiosité qui nous guide, cherche à savoir pour admirer. De là cette mobilité qui nous fait courir après la nouveauté. Créatures finies, notre penchant le plus irrésistible c'est de nous plonger dans l'infini : il n'y a que lui qui nous fasse mieux sentir la vie. Quand le cœur s'ouvre aux premières impressions de l'amour, nous croirions sentir faiblement, si nous ne jurions pas à l'objet de nos affections de l'aimer, de l'aimer seul et de l'aimer encore au-delà du tombeau. Qui ne sent point cet enthousiasme dans ses passions aussi bien que dans ses travaux, n'a point un cœur fait pour l'amour ou pour les arts : tout ce qui n'est pas en nous nous fatigue; tout ce qui se compte, tout ce qui se mesure, tout ce qui se calcule peut satisfaire l'oisiveté de notre esprit, mais ne contente jamais l'ardente soif de l'âme. L'impression que nous recevons est d'autant plus profonde qu'elle est moins susceptible d'analyse. Ce qui l'explique la fait évanouir. De même que les mots expriment toujours très-imparfaitement ce qu'on sent vivement; de même

ces moyens mécaniques des arts sont toujours loin, malgré leur perfection, de l'impression vague qui résulte du but moral auquel ils tendent.

Les moyens employés pour atteindre le but, sont comme les échafaudages dont on s'est servi pour élever un édifice: quand l'édifice est achevé, l'échafaudage disparait; de même ces règles qui nous ont guidés ne doivent plus se montrer quand le but est atteint; elles sont du domaine de la réflexion, et le but est toujours de l'admiration. La réflexion disserte sur les moyens d'arriver au plaisir: il n'y a que l'admiration qui en jouisse. Si elle commente son plaisir, elle ne le sent plus; les prophètes disent que l'esprit est comme le vent: il souffle, et on n'en connaît pas la trace. L'admiration est ainsi: on la reçoit, mais on ne sait d'où elle vient: il y a bien des gens qui prétendent le savoir; car ceux qui font des livres savent tout. Mais comment se fait-il que quand on les a lus, on n'admire plus: on a dans la tête des phrases sonores qui rappellent bien, si l'on veut, des idées bannales; mais la poitrine qui se gonflait auparavant d'admiration, n'est plus oppressée; les larmes qui bordaient la paupière sont taries: on est tranquille, parce qu'on a eu le malheur de se croire plus savant; mais cette tranquillité-là, si l'artiste la connaît une fois, n'attendez plus rien de lui: tout son talent est manqué. Qu'il me soit permis, en finissant, de recommander aujourd'hui plus que jamais l'inspiration dans les arts; introduisons chez eux cette sève poëtique, comme nous avons tant besoin de l'introduire dans la versification; ne craignons point les aberrations de l'âme: ce n'est pas dans le siècle de l'esprit que les illusions du sentiment sont à redouter; quand on calcule tout en morale, quand on peut se rendre raison de tout en science, on est bien loin de cette disposition superstitieuse qui fait accueillir avec enthousiasme les choses de l'âme; ce n'est pas dans un temps où l'esprit est employé à les tourner en ridicule, qu'on doit voir avec défiance l'empire qu'elles reprennent sur nous.

C'est précisément cet esprit du siècle si opposé à l'inspiration qui entrave la marche du génie. Tout le monde sait bien qu'il faut de l'âme dans les arts; mais on sait cela comme tant d'autres choses, sans en être pénétré,

et surtout sans porter cette conviction dans la pratique; bien loin de là, vous apercevez un double visage chez tous ceux qui se livrent à la culture des arts. « Nous » nous passionnons, ont-ils l'air de nous dire, parce qu'il » le faut bien ; mais nous ne sommes pas assez simples » pour croire à la réalité de ce qui paraît nous occu- » per. » Une fois le pinceau jeté là, tout leur enthousiasme les abandonne. Ils ont de la fougue de commande, des écarts auxquels préside la volonté, et parce que les règles n'ont rien à reprendre à leur ouvrage, ils le croient en effet irrépréhensible.

Tout ceci vient de ce qu'aujourd'hui on n'est pas assez instruit des choses de l'âme pour oser les avouer : si on était plus avancé dans cette connaissance, si on distinguait parfaitement ce qui appartient à notre nature véritable de ce qui y est étranger, sûr enfin de soi, on n'hésiterait plus de manifester ses sentiments ; on ne rougirait plus de ce qu'on éprouverait, quand on saurait que ces sensations appartiennent à la nature humaine ; au lieu d'en agir ainsi, on cache pour ainsi dire son admiration ; on a honte de ses propres sentiments de peur de passer dans l'esprit des autres pour des fous ou pour des dupes. Comment veut-on, en effet, qu'un artiste ait assez de courage pour s'en rapporter à son âme, quand nos métaphysiciens prétendent que l'âme n'est pas. C'est l'ignorance qui est la base de toute cette fausse réserve qu'on porte dans les arts d'imagination. Si on savait jusqu'où on peut aller, on irait sans crainte ; mais, dès les premiers pas, on se croit engagé trop loin, et on veut donner une excellente idée de la justesse de son esprit en blamant ceux qui vont au-delà. N'adoptons rien de ce que notre organisation morale refuse d'admettre ; mais ne rejetons pas tout ce qu'une théorie trop superficielle repousse sans savoir pourquoi.

Il s'élève aujourd'hui, relativement au plus noble des arts, une dispute sur la prééminence des deux genres. Les sectateurs du classique et du romantique s'outragent sans se connaître, uniquement parce que la passion s'en mêle. Des gens soi-disant modérés tâchent de faire entre eux des traités de paix avec des lieux-communs ; mais toute la dispute provient de cette même ignorance ; si on raisonnait sur son être, avant de

disputer sur les plaisirs des arts, on saurait, à ne pas s'y méprendre, quelles sont les jouissances qui tiennent à notre nature et que la philosophie et le goût doivent avouer, et quels sont les faux plaisirs que la mode, l'esprit d'innovation, l'envie de briller, proclament de préférence.

Ceci peut être éclairci par un exemple : il y a des hommes qui rangent au nombre des inconvenances du théâtre les apparitions et les prédictions que les poëtes mettent quelquefois dans la bouche des mourants. Quelques âmes de bonne foi sont toutes ébranlées de ces visions et de ces divinations ; mais n'osent avoir une opinion à elles : elles disent comme tout le monde que ce sont des extravagances. Les gens prétendus raisonnables prouvent alors que le plaisir ne doit pas être fondé sur l'extravagance, et ces machines tragiques sont condamnées après quelque hésitation de la part des uns, après quelques remords de la part des autres. On permet d'y croire, comme aux êtres moraux déifiés dans la *Henriade*, ce qui veut dire qu'il faut s'amuser d'une chose avec laquelle notre être moral n'est nullement en contact. Le vrai philosophe gémit de voir une littérature ainsi palliée. Lui seul sait à quoi attribuer le ton décisif des uns et la méprise des autres. Il se demande s'il est vrai que la nature humaine soit constituée de manière à ne jamais apercevoir que ce que ses sens lui découvrent. D'après les réponses de la science et des siècles, il juge que ces prétendues inconvenances théâtrales sont dans la nature ; et, sans s'embarrasser si on le traitera de romantique ou de classique, lui seul est assez hardi pour les avouer, parce que lui seul est assez éclairé pour démontrer la vérité de ce qu'il approuve.

ED. RICHER.

QUELQUES CITATIONS.

L'AVEUGLE.

Un aveugle se tenait exposé aux doux rayons du soleil du printemps ; la chaleur bienfaisante de l'astre

pénétrait à travers ses membres, et les rayons de lumière tombaient sur les globes obscurcis de son visage, que l'aveugle lui présentait fixement.

« O toi! s'écria-t-il, mer immense de lumière, merveille de la main toute-puissante qui t'a créée et qui te conduit dans sa magnifique carrière! de ton sein affluent la chaleur et la vie, et ta force ne s'épuise jamais. Oh! combien doit être grand et bon celui qui t'a formé! »

Ainsi parlait l'aveugle. Un homme qui se trouvait là l'entendit, et les paroles de l'aveugle le surprirent. C'est pourquoi il lui demanda: « Comment peux-tu admirer l'astre du jour, puisque tu ne le vois pas? »

L'aveugle répondit: « Mon ami, c'est précisément parce que je ne le vois pas comme toi que je l'admire. Depuis que la lumière de mes yeux s'est obscurcie et que l'éclat du soleil leur est refusé, j'ai reçu le soleil dans mon âme; chaque fois que je sens sa présence, une aurore nouvelle se lève en moi, *et je vois rayonner la lumière intérieure. Mais vous, vous ne le voyez, comme tout ce qui vous appartient journellement, que des yeux du corps!* »

L'INDIEN.

On demandait à un pieux indien, qui s'efforçait de faire songer ses frères à leur salut, d'expliquer quelle était cette religion qu'il voulait répandre? « Mon frère, répondit-il à celui qui l'interrogeait, lorsque je reconnus que mon cœur était mauvais et corrompu, *j'implorai le grand esprit qui a formé mon cœur.* Des larmes coulèrent de mes yeux pendant plusieurs années. A la fin, je sentis que mon cœur était changé, qu'il était devenu tendre et bon. Je me crus élevé au-dessus de ce monde, et mes dispositions étaient telles que j'aimais tous les hommes, et que je pouvais tout supporter de leur part, pensant que le mal que je voyais en eux provenait de cette même corruption du cœur sous laquelle j'avais gémi si long-temps. Voilà en quoi consiste la vraie religion, sentir sa misère et être indulgent pour celle d'autrui. Voilà la religion que je veux exhorter mes frères à étudier et que je voudrais qu'ils connussent par leur propre expérience. »

COMPARAISON.

« Voici ce qu'un savant Brame m'a assuré avoir tiré d'un des plus anciens livres du pays sur l'emblême de la divinité. Imaginez-vous, dit cet auteur, un million de grands vases tous remplis d'eau, sur lesquels le soleil répande les rayons de sa lumière. Ce bel astre, quoiqu'unique, se multiplie en quelque sorte, et se peint tout entier en un moment dans chacun de ces vases ; on en voit partout une image très-ressemblante. Nos corps sont ces vases remplies d'eau, le soleil est la figure du Souverain être ; et l'image du soleil peinte dans chacun de ces vases, nous représente assez naturellement notre âme créée à la ressemblance de Dieu même. »

LA CONVERSION.

« Long-temps bercé d'illusions trop vaines,
Auprès de toi, j'ai rêvé le bonheur,
Sexe méchant !.... je brise enfin les chaînes
Que tes attraits imposaient à mon cœur.
Je n'irai plus, dans un tendre délire,
A tes noirceurs m'exposer désormais ;
Et chaque jour on m'entendra redire :
Sexe méchant, je te fuis pour jamais. »
Ainsi, de ma bouche insensée,
Le dépit s'exhalait un jour ;
Et de douleur l'âme oppressée,
Je maudissais le pouvoir de l'amour.

Faibl ejouet de l'inconstance,
De vingt beautés qui m'avaient su charmer,
Je repoussais jusques à l'espérance
De rencontrer un cœur qui sût aimer.
Sexe charmant, pardonne à ma colère :
Je fus trahi, je crus l'être toujours ;
Savais-je alors que celle qui m'est chère
De mes ennuis viendrait finir le cours.
Pardonne aussi, toi qui me rends parjure,
A des sermens dont mon âme gémit,
J'attends l'oubli d'une si longue injure,
Quand c'est par toi que l'amour me punit.

: . . . . e . . . . r.

LETTRE A M. DE FREMINVILLE,

SUR SON OUVRAGE INTITULÉ :

ANTIQUITÉS DE LA BRETAGNE. (1).

Monsieur,

Je vois avec plaisir que vous avez entrepris de publier un ouvrage étendu sur les antiquités Armoricaines. Il est temps de signaler et, s'il est possible, d'expliquer ces monuments vénérables, quoique grossiers, d'un peuple primitif, qui ne sont que des objets indifférents pour le vulgaire et que la plupart des archéologues ont ou ignorés ou méprisés, ou dont ils n'ont parlé que très-superficiellement.

Mais, en applaudissant à votre entreprise, je vais me permettre quelques observations sur la première livraison de votre ouvrage, et j'espère que vous ne vous en offenserez pas, étant trop équitable pour condamner dans les autres une liberté dont vous usez vous même envers eux.

I.° LOCMARIAKER.

1.° Voulant donner l'interprétation du nom de cette commune, vous vous exprimez ainsi : « Locmariaker ou plutôt Locmariakaër, puisque le *Ker* est terminal, signifie *lieu de la Belle Marie* (la Sainte-Vierge). »

Quoique l'expression de *Belle Marie* ne réveille en breton le souvenir ni de la *Belle Arsenne*, ni de la *Belle Maguelonne*, ni de la *Belle et la Bête*, ni de la *Belle au Bois Dormant*, ni des autres belles célèbres dans les romans ; il n'en est pas moins vrai qu'elle est inconvenante, même en cette langue, attendu que le mot de *belle*, quand rien ne le détermine à être

(1) Première partie. Monuments du Morbihan. — A Brest, chez Lefournier et Deperie, libraires rue Royale, n.° 84. — 1827.

pris dans un sens moral, porte dans l'esprit la seule idée de la beauté corporelle, qui n'est pas celle que l'on considère dans la Sainte Vierge.

Votre interprétation a donc le défaut que les grammairiens Grecs appellent ταπείνωσις, c'est à dire une certaine bassesse qui avilit la dignité du sujet, ce qui la rend improbable.

Il est vrai qu'en composision, le mot *Ker* (village) est ordinairement initial; mais il ne l'est pas toujours, témoin le *Coz-Ker* (vieux village), témoin encore, le *Plessis-Ker*, village voisin de *Locmariaker*.

2.° Voici quelque chose de plus sérieux que des pointilleries grammaticales. « Nous ne faisons aucun » doute, dites-vous, que la ville de *Dariorigum*, que » César désigne comme le chef-lieu de cette peu- » plade (des Venètes), ne soit réellement *Locmaria-* » *ker* et non pas la ville actuelle de Vannes. »

Voilà, Monsieur, une étrange distraction. Quoi! César désigne *Dariorigum*, comme la capitale des Venètes! Il faut rendre à César ce qui est à César, mais il ne faut lui rien prêter. Le nom de *Dariorigum* ne se trouve nulle part dans ses écrits, il ne nomme aucune ville de la Vénétie, et il nous laisse même ignorer si elle avait une capitale. Relisez cet historien, et vous serez étonné de lui avoir attribué, jusqu'à trois fois, ce qu'il ne dit pas une seule fois.

Le premier écrivain qui ait donné *Dariorigum* pour la capitale des Venètes, et même qui l'ait nommé, c'est Ptolomée d'Alexandrie et, entre César et lui, il y a un intervalle de près de deux siècles.

Voyons si vous serez plus heureux en preuves qu'en citations. « Outre que beaucoup de monuments l'attes- » tent encore, dites-vous, les particularités locales le » prouvent par leur conformité avec ce qu'en *dit César* » dans ses commentaires. Le général romain s'exprime » ainsi : (*Lib. III. de bel. Gallico.*) *Erant ejusmodi* » *fere situs oppidorum ut, posita in extremis linguis,* » *promontoriisque, neque pedibus aditum præberent,* » *cum ex alto æstuoso excitavisset, quòd bis accidit* » *horarum duodecim spatio, neque navibus, quòd* » *rursus, minuente æstu, naves in vadis afflictaren-* » *tur.* »

Pour établir que *Dariorigum* était à Locmariaker, vous partez de la supposition que toutes les villes, ou, si vous le voulez, tous les *oppida* vénétiques, étaient situées sur des caps et que la mer les environnait deux fois le jour. Mais César ne place sur des promontoires que la plupart de ces *oppida*, comme on le voit dans les paroles mêmes que vous citez : « *Erant ejusmodi fere.* » et son témoignage est confirmé par Dion Cassius, dont voici les propres termes : « *Erant Venetorum urbes in locis munitis ut adiri non* » *possent ac fere omnes oceano allaebantur.* »

Or, si toutes les villes des Venètes n'étaient point assises sur des langues de terre, si elles n'étaient pas toutes baignées par l'Océan ; il s'en trouvait qui étaient loin de la mer ; et comment prouveriez-vous que *Dariorigum*, dont aucun ancien ne fixe la position, n'était pas au nombre de ces dernières ?

Mais je suppose que tous les *oppida* de la peuplade vénétique eussent la position qu'il vous plaît de leur supposer ; Qu'en pourra-t-on inférer ? Rien autre chose, sinon que *Dariorigum* était ailleurs qu'à Locmariaker, puisque ce village, loin d'être ceint de la mer deux fois le jour, ne peut l'être jamais et qu'en tout temps il est accessible aux gens de pied.

Vous continuez l'exposé de vos preuves, et vous dites : « Ce qui vient à l'appui de l'opinion que cet » endroit fut jadis le chef-lieu d'une nation » puissante, c'est le nombre et la grandeur des mo- » numents dont il est environné. »

Il me semble que ces monuments sont un assez faible appui pour votre opinion. Ce qu'ils prouvent très-bien, c'est qu'il existait à Locmariaker une ville riche et puissante. Mais ce n'est pas à dire qu'elle fut le chef-lieu de la cité. Vannes est aujourd'hui le chef-lieu du Morbihan et la capitale de la Basse-Bretagne, et cependant cette ville est moins riche, moins peuplée et moins importante que Lorient et que Brest. J'en infère que la ville située à Locmariaker, pouvait être plus oppulente et plus puissante que toutes les ville de la Vénétie, quoique la capitale de cette célèbre peuplade fût placée ailleurs.

Vous ajoutez : « Le nom de *Dariorigum*, donné par

» César à l'*oppidum* des Venètes, n'est autre chose » que *Dariotic* ou plutôt *Douarioric* avec une termi- » naison latine. Or, *Douarioric* signifie en celtique, » *terre du roi* ou *du chef*, ce qui indique encore que » ce lieu était la résidence du chef de la nation. »

Changez *Dar* en *Douar*, si vous voulez, comme vous avez transmué *Ker* en *Kaër*. Mais vous ne pouvez pas faire que *Douario* signifie *terre*. Il est vrai qu'à l'imitation des Grecs, les Français ont coutume, dans les mots composés de deux autres, d'intercaler des voyelles, comme un ciment pour les unir et aussi pour en adoucir la prononciation. Mais ces épenthèses-euphoniques sont inusitées dans la langue des Celtes, et, pour exprimer *la terre du roi* ou *du chef*, un breton dira rudement *Douar-ric* et ne s'avisera jamais de dire *Douario-ric*.

« *Douario-ric*, dites-vous, signifie en Celtique, *terre* » *du roi* ou *du chef*, ce qui indique que ce lieu était » la résidence du chef de la nation. »

Si je ne craignais de vous offenser, Monsieur, je dirais que votre assertion est un paradoxe. Au temps de César, les Venètes n'étaient soumis ni à un Roi ni à un chef individuel. Ils avaient un sénat et, rien de plus.

Je viens d'exposer toutes vos preuves, que vous paraissez regarder comme démonstratives, puisque vous dites : « *Nous ne faisons aucun doute*, etc. » Mais quand on traite des questions obscures et embarrassées, le ton décisif ne convient guères, et le mieux est de n'être sûr de rien.

Vous êtes le maître de vos opinions; mais, pour convaincre les autres de celle que vous avez adoptée, vous auriez dû aborder franchement les raisons de ceux qui ne pensent pas comme vous et en faire sentir le faible. Car, bien qu'elles ne soient pas péremptoires, elles ne sont pas assez méprisables pour être regardées comme nulles, et en y fermant les yeux, vous ne les avez pas anéanties.

3.° (A Locmariaker), dites-vous, on voit très-bien » sur la surface intérieure de la grande table (du » Dolmen, dit table de César), une figurre bizarre, » que M. Mahé a prise pour un (φαλλὸς) ou (ἰθύφαλλος); » mais qui n'y ressemble pas du tout, ainsi qu'on

» peut s'en convaincre par l'inspection de la fig. B., » pl. 3. »

J'ai cru et je crois encore, avec plusieurs autres, que la figure gravée sur le dolmen précité représente un ιθύφαλλος, mais je me suis bien gardé d'y voir un φαλλὸς, auquel en effet elle ne ressemble point. Prenez garde à ce que vous écrivez, Monsieur, comme il ne faut pas identifier César avec Ptolomée, il ne faut confondre l'ιθυφαλλος avec le φαλλὸς. Ces quiproquo, s'ils se multiplient dans votre ouvrage feront une fâcheuse impression, et ils donneront lieu, non à moi qui n'ai aucune intention de vous blesser: mais aux malins, dont l'espèce n'est pas rare, de dire que vous êtes sujet à prendre le *nom d'un port pour un nom d'homme.*

Il est vrai que votre figure B ne ressemble ni à un φαλλὸς ni à un ιθύφαλλος et quelle serait ma condamnation, si elle était fidèle; mais je ne crains pas d'assurer que c'est une figure d'imagination et que l'original n'y est pas reconnaissable, ce qui me met en droit de retourner contre vous le reproche fondé que vous faites aux dessinateurs de nos monuments.

« Cette inexactitude est telle que l'on ne pourrait » jamais se persuader que ces figures ont été dessinées » d'après nature, si les auteurs ne l'affirmaient eux-» mêmes. »

Heureusement vous nous faites espérer que l'exécution lithographique de vos planches sera, à l'avenir, mieux soignée que dans la première livraison de votre ouvrage.

4.° Après avoir parlé de la table de César, vous ajoutez: « C'est dans le voisinage que se voit le plus grand des menhirs connus. Sa longueur total est de 58 pieds.»

J'ai, moi-même, mesuré cette superbe pierre avec soin et elle m'a donné 63 pieds de longueur, ainsi qu'à plusieurs autres. Cette différence parait minutieuse et cependant elle n'est pas tout à fait indifférente. Je connais plusieurs monuments Celtiques, les uns de la même espèce, les autres d'une nature différente, qui ont précisément les mêmes dimensions. Pour en citer un exemple, au midi de Kergrain, village peu éloigné de Vannes, il existe un parallélogramme rectangle formé par des parapets de terre, qui a 54 pas

de large et 59 de long; et, plus loin, sur une autre lande, on voit une figure semblable, qui a aussi 54 pas de largeur et 59, bien comptés, de longueur.

Or, Monsieur, vous avez observé vous-même à Locmariaker des monuments différents du plus grand menhir connu, et ils vous ont donné 63 pieds de longueur. Il est donc probable que l'énorme peulven auquel vous donnez 58 pieds, a réellement les 63 que j'y ai trouvés (sans savoir que la même commune offre des monuments de la même longueur), et que ce nombre renferme quelque mystère.

II.° *Monuments semblables à ceux des Celtes, ailleurs que dans la Celtique.*

« L'observation judicieuse et générale qu'absolument
» aucuns monuments semblables à ceux des Celtes
» n'existent en Italie, en Grèce, en Egypte, en
» Syrie, etc., démontre qu'aucun peuple du Midi ni
» de l'Orient, n'a élevé de menhirs, de dolmens, ni
» de cromlechs, etc.

C'est votre assertion et elle appelle un examen un peu long. Dans l'essai sur les antiquités du Morbihan, j'en ai prouvé la fausseté, non par assertions sans preuves, mais par de bons témoignages et par des monuments encore subsistants. Comme je l'ai déjà observé, votre tactique est de ne tenir aucun compte des raisons qui vous incommodent, de les mettre à quartier, de les regarder comme non avenues, méthode expéditive sans doute, méthode facile pour avoir raison aux yeux des lecteurs peu habiles ou peu attentifs, mais aussi méthode par trop superficielle et que devrait dédaigner un auteur qui veut composer un ouvrage en conscience, comme je suis convaincu que vous le voulez.

Puisqu'il le faut, je vais donc parcourir toutes les contrées que vous nommez et quelques autres que vous ne nommez pas, pour vous faire voir qu'elles possèdent ou qu'elles ont eu jadis des monuments semblables à ceux des Celtes.

1.° *Italie.* — Je ne vous citerai ni le tombeau de Bianor, tumulus dont parle Virgile. (Eglog. IX, vers 59.) Ni Le Barrow du Roi Dercennus, dont le même

poëte fait mention (Enéid. Liv. XI, vers 849), ni le dolmen peu éloigné de Rome, sur lequel Ovide vit offrir un sacrifice pompeux, ni les autres monuments Celticoïdes que j'ai signalés en Italie. Excepté en ce qui regarde la Syrie et la Chine, sur lesquelles je n'ai rien de nouveau à dire, j'emploierai contre vous des témoignages dont je ne me suis pas déjà servi.

Les Romains avaient leur Jupiter, pierre, par lequel ils avaient, de temps immémorial, coutume de jurer. « *Jurabo per Jovem lapidem, Romano vetustissimo usu* a dit Apulée, dans son traité *de Deo Socratis*.

Ce Jupiter-là ne ressemble pas mal à nos Menhirs que nos ancêtres honoraient aussi *vetustissimo usu*.

Il en de même des termes italiques. Quand ils n'étaient des troncs d'arbres, c'étaient des pierres fichées en terre verticalement, ainsi que nos menhirs et on leur rendait aussi des honneurs divins, comme on le voit par ces vers d'Ovide :

» Termine, sive lapis, sive es defossus in agro
» Stipes, ab antiquis tu quoque numen habes.
» Te duo diversâ Domini de parte coronant,
» Bina que liba tibi, binaque serta ferunt.
» Ara fit, etc., etc.

Il serait difficile d'assigner une différence essentielle entre ces termes et les fichades des Gaulois, auxquelles la tradition de leurs ancêtres avait appris également à faire des vœux et à offrir des présents. « *Ab antiquis tu quoque*, etc.

2.° *Grèce.* — La Grèce nous fournira des preuves plus décisives que ces deux derniers. « Dans une » plaine, au midi de Lacédémone, sont éparses des » collines assez élevées, faites de main d'homme et cons- » truites avant la naissance des arts, pour servir de « tombeaux. » C'est ce que dit Athenée (Liv. XIV, ch. 5.), et il faut avouer, bon gré mal gré que ces collines étaient de vrais tumulus.

En voici d'autres, si ceux-là ne vous suffisent pas. Hérodote, parlant des tombeaux qu'on voyait à Platée, regarde plusieurs de ces monuments, comme les ouvrages de certaines villes grecques, jalouses, pour faire oublier leur lâcheté, de faire croire qu'elles avaient pris part à la défaite des Perses. Je ne m'arrête pas à cette

conjecture, mais la nature de ces tombes doit être observée. C'étaient, dit l'historien, des tas formées de terres amoncelées. ἑκάστους χῶμα χώσας (Liv. IX.)

Je vous demande, Monsieur, si des terres amoncelées, pour servir de tombeaux ne sont pas justement ce qu'on nomme des tumulus.

Autre témoignage. « Auprès de la porte Prétide, dit » Pausanias, sont les tombeaux d'Amphion et de » ses enfants, des garçons à part, et des filles à part. » Plus loin est celui de leur père et de son frère Zé- » thus, en une commune colline de terre. On y voit » aussi des pierres taillées grossièrement, que l'on dit » être celles qui accoururent à la mélodie de ses chants.» (Bucoliques.) Cette colline tumulaire d'Amphion ressemble parfaitement par sa destination, par sa nature, et par ses accessoires à nos montissels. On y voit aussi quelquefois des pierres fichées tantôt irrégulièrement, quelquefois en cercle; et cette conformité, jusqu'en des circonstances accidentelles, mérite d'être observée.

Voici un autre exemple de la ressemblance des tumulus celtiques et de ceux de la Grèce. Ceux des Gaulois sont quelquefois couronnés de menhirs, qui pyramident élégamment sur leurs sommets. Eh bien! nous allons en trouver un grand nombre de pareils dans la Grèce. Mercure, montrant ce pays à Caron, de dessus une montagne, lui dit : « Vois-tu ces éminences qui sont près » des villes et qui sont ornées de petites colonnes? Ce » sont leurs tombeaux? » (Lucien, dialogue intitulé *Caron* ou le *Contemplateur*).

Observez, Monsieur, que ces tumulus étaient nombreux, puisque Mercure dit : « *Vois-tu ces éminences qui sont près des villes* »; et ne dites plus qu'il n'y en avait aucun dans la Grèce.

Ces menhirs dressés sur des tombeaux m'en rappellent un autre, qui avait une destination différente. « Saturne, » dit Hésiode, vomit la pierre qu'il avait avalée ré- » cemment, et Jupiter la ficha en terre près de Pytho, » dans un des enfoncements du Parnasse, pour qu'elle » servît de monument aux hommes, et pour les » étonner. »

» Τὸν μὲν Ζεὺς στήριξε κατὰ χθονὸς εὐρυοδείης
» Σῆμ' ἔμεν ἐξοπίσω, θαῦμα θνητοῖσι βροτοῖσι.

(Théog., vers 498.)

Cette pierre fichée en terre, cette pierre qu'on regardait comme un monument commémoratif, et qui surprenait les mortels, sans doute par sa masse, qu'était-elle, Monsieur, sinon un énorme menhir, dont le peuple attribuait l'érection à un Dieu, comme parmi nous il rapporte les monuments dont l'érection lui paraît surmonter les forces humaines, à Gargantua, aux fées ou aux sorciers ?

3.° (Midi). — *Egypte.* — Hérodote raconte que Sésostris élevait des stèles ou colonnes de pierre dans les pays qu'il s'assujettissait : « στήλας ἀνίστη ἐς τὰς χώρας » (Liv. II.) ; et Diodore le dit comme Hérodote : « στήλας κατεσκεύασεν ἐν πολλοῖς τόποις » (Liv. I.) Quoi qu'il en soit de Sésostris, dont l'histoire est bien suspecte, on voit que deux historiens attribuent aux Égyptiens la coutume d'ériger des pierres pour conserver le souvenir de leurs victoires.

Vous direz peut-être que ces colonnes n'étaient pas grossières comme nos peulvens. Mais outre que vous le direz au hasard, outre qu'Homère donne le nom de stèle à la pierre brute qu'Ulysse dressa sur le tombeau d'Elpenor, je connais, dans le Morbihan, sur une lande marécageuse, deux pierres bien taillées et qui n'en sont pas moins des menhirs.

Si, néanmoins, vous voulez absolument qu'on vous montre des fichades grossières en Egypte, on peut vous satisfaire. Volney dit y avoir vu « des blocs informes d'espace en espace, qu'on prend pour des statues mutilées. » Si ces blocs avaient eu réellement jadis la figure humaine, quelques-uns, sur un aussi grand nombre, en conserveraient au moins de faibles restes ; et Volney ne dirait pas qu'on les prend pour d'anciennes statues ; il affirmerait qu'elles le sont en effet.

Ces blocs informes et verticaux, comme des statues, sont donc de vrais peulvens transformés en statues par les Egyptiens modernes : ce qui n'a rien de surprenant, puisqu'on fait le même conte sur un menhir du Morbihan

Voici un fait qui vous étonnera davantage. Strabon, voyageant en Egypte, vit son chemin couvert de monuments religieux composés de deux pierres brutes qui en supportaient une troisième.

Il n'est pas possible de méconnaître ces monuments ; et tout homme de bonne foi avouera qu'il y avait des lichavens dans le royaume des pyramides.

4.° *Ababdeh*. — Puisque nous en sommes sur l'Egypte, je dirai un mot sur une contrée voisine. « Les » Ababdeh, peuple qui habite le désert voisin de » l'Egypte, disent que les Troglodytes avaient une » manière d'inhumer les morts qui leur était particu- » lière. On jetait des pierres sur le cadavre jusqu'à ce » qu'il en fût entièrement couvert. Cette coutume est » encore pratiquée aujourd'hui par les Ababdeh. En » effet, on me fit remarquer, dans la vallée de Quoceyr, » plusieurs tas de cailloux, qui étaient les tombeaux de » quelques Ababdeh tués dans un combat. A trois lieues » de Quoceyr, je vis, au milieu de la route, un mon- » ceau de pierres qui recouvraient, m'a-t-on dit, le » corps d'un riche marchand assassiné par les Arabes. » Ainsi parle M. de Bois-Aymé, dans un mémoire sur la vallée de Quoceyr. (Descript. de l'Egypte, faite pendant l'expédition de l'Armée Française ; Mémoires, t. 1, pag. 198).

Vous ne soupçonniez pas, Monsieur, que la mode des galgal tumulaires fut jadis en activité parmi les Troglodytes, et qu'elle continue de l'être parmi leurs descendants.

5.° Elle s'est perpétuée encore en d'autres contrées du midi. « Les haggy (pélerins de la Mecque) ont l'usage » de former de petits tas de pierres, en forme de » pyramides, pour indiquer la sépulture des pélerins » morts dans le voyage. » Dit M. J.-M. Le Père (dans un mémoire sur la communication de la mer des Indes avec la Méditerranée, par la Mer-Rouge et l'isthme de Soueys, page 33, dans la description précitée de l'Egypte.

6.° *Orient en général*. — Les celtœ, que le peuple appelle *pierres de tonnerre*, sont très-communs dans cette partie du monde, comme dans les contrées celtiques. « L'Asie et l'Europe, dit M. Goguet, sont par- » semées de ces sortes de pierres. » A quoi il ajoute en note : « La Carmanie, pays voisin de la Chaldée, est, » selon Agricola, un de ceux où l'on trouve le plus de » ces pierres de foudre. » (Origine des lois, des arts et des sciences, tom. 1, page 176.)

7.° *Palestine.* — Après que les Hébreux eurent passé le Jourdain, Josué ordonna de prendre dans le lit de ce fleuve douze pierres, une pour chaque tribu, et de les affermir (ou planter) dans la terre, pour qu'elles servissent à la postérité de signe et de monument commémoratif de ce qui était arrivé. On affermit donc dans le camp des Israëlites douze pierres tirées du Jourdain, et on en mit debout (comme porte le texte hébreu EQIM) douze autres, dans le lieu du fleuve par où l'on avait passé. C'est probablement le seul exemple de menhirs érigés dans l'eau; car ce que Cambry veut nous faire croire de semblables monuments qu'on voit au fond de la mer, est plus merveilleux que solidement prouvé.

Long-temps après, Josué, après avoir entendu la promesse que le peuple fit d'être fidèle à la loi, prit une très-grande pierre et la plaça (où comme dit l'hébreu, il la mit debout IQME) sous un chêne, qui était dans le sanctuaire, et il dit: Cette pierre témoignera contre vous, elle qui a entendu vos promesses.

Je ne répéterai pas le fait de Jacob et celui de Samuël, qui dressèrent des pierres, le premier sur le tombeau de Rachel, l'autre entre Masphat et Sen, après une victoire remportée sur les Philistins, parce qu'il me semble en avoir fait usage dans l'*Essai sur les Antiquités du Morbihan.* Mais je citerai avec plaisir ces paroles de Calmet: « On voit par toute l'antiquité la » coutume d'ériger des colonnes sur le tombeau des » morts. L'Ecriture parle de la colonne d'Absalon; » Homère parle de quelques colonnes semblables. »

Je ne puis comprendre quelle différence vous pourriez trouver entre les pierres dont je viens de parler et les menhirs que, de votre aveu, les Celtes érigeaient ou sur les tombeaux, ou en mémoire de quelque événement célèbre.

Hérodote parle aussi de stèles de pierre qui subsistaient encore de son temps dans la Palestine, et qu'il déclare avoir vues de ses yeux: » « ἐν δὲ τῃ Παλαιστίνῃ αὐτος ἔωριν ἐ:ύσας » (Liv. II.)

7.° *Syrie.* — Volney fait mention de tumulus qu'il a vus dans cette contrée. Voyez s'il convient de lui donner un démenti.

8.° *Perse.* — Les anciens Persans élevaient des menhirs; et, si vous en doutez, lisez Tavernier, qui dit en avoir vu quelques-uns près de Persépolis.

9.° *Indes.* — Des galgals, parmi les Indiens, vous paraîtront sans doute un phénomène. Écoutez néanmoins ce qu'en dit M.r Coupé: « Les anciens étaient » dans l'usage de faire, en certains lieux, des amas de » pierres. Si tous n'étaient pas des ouvrages religieux, » c'étaient au moins des sépultures qui tenaient aussi à » la religion, même parmi les païens. Vincent de Beau- » vais rapporte que, dans les Grandes-Indes, les hommes » et les femmes, sans chaussure et tout nus, allaient » ramasser des pierres, les baiser, les amonceler avec » des hurlements affreux; le tout en l'honneur et pour » la plus grande gloire des dieux. » (Soirées Littéraires, tome VII, page 138.

10.° *Chine.* — On trouve des tumulus même à la Chine, et si vous voulez prendre la peine de relire (ou de lire) ce que j'ai écrit sur les antiquités du Morbihan, vous en trouverez la preuve.

Ma tache est remplie, Monsieur, et je viens de vous montrer des monuments celticoïdes dans tous les lieux où, sans en donner aucune preuve, vous regardez comme démontré qu'il n'y en eut jamais aucun, et même en d'autres contrées que vous ne nommez pas.

Cette conformité entre les monuments de tant de peuples éloignés les uns des autres, n'est pas aussi inexplicable qu'elle le paraît d'abord. Car, outre que ceux de l'Italie, de la Grèce, et de la Perse furent probablement l'ouvrage des Celtes mêmes, dont les colonies s'etaient répandues dans ces contrées; outre que l'idée de ces sortes de constructions put venir primitivement des Noachides, pères de toutes les nations, puisque si peu de temps après Noé, on voit Jacob ériger un galgal et deux peulvens; ces antiques travaux sont d'une nature si simple que tous les peuples ont pu les imaginer, sans avoir rien emprunté les uns des autres.

On aurait tort d'inférer de ces observations qu'il faudrait ôter à nos monuments le nom de *celtiques* pour y substituer le nom de *primitifs*. Car ils sont l'un et l'autre. Ils sont *primitifs*, parce qu'ils remontent à une haute antiquité; ils sont *celtiques*, parce qu'ils sont un héritage

que nous ont laissé les Celtes. *Primitif* est un terme générique; *celtique* est un terme différenciel.

III.e FAUSSE INCULPATION.

Après avoir avancé un peu légèrement qu'on ne trouve nulle part hors de la terre des Celtes des monuments semblables aux leurs, vous ajoutez : « Cependant » des antiquaires modernes, et, ce qu'il y a de plus re- » marquable, des antiquaires bretons n'ont pas voulu » admettre cette opinion. Ils n'ont pas, il est vrai, été » d'avis d'attribuer ces monuments aux Romains, ainsi » que M.r de la Sauvagère; mais, par un sentiment selon » nous encore plus paradoxal, ils en font l'ouvrage des » Orientaux. M. Mahé, chanoine de Vannes, y trouve » des monuments hébreux et même grecs. »

Rien ne m'a plus frappé dans votre écrit que cette inculpation inattendue, et c'est pour m'en disculper que j'ai pris la liberté de vous écrire. Quoi! Monsieur, j'ai fait venir des Grecs et même des Hébreux dans le Morbihan, et je regarde nos menhirs, nos dolmens, nos tumulus comme l'œuvre de leurs mains? Si vous avez lu ce paradoxe exhorbitant dans ce que j'ai écrit, il faut qu'un enchanteur vous ait fasciné les yeux. Il est vrai que j'ai signalé dans la Grèce et dans la Palestine des antiquités celticoïdes, comme j'en ai fait voir dans les quatre parties du monde. Mais je m'en tiens là, et je n'ai jamais écrit ni insinué que nos monuments furent dressés par des Grecs ou par des Hébreux. Je ne l'ai jamais pensé, même en rêve, et je m'étonne que vous m'accusiez d'une telle bizarrerie; mais pourquoi m'en étonner? Quand on a trouvé *Dariorigum* dans les commentaires de César; il n'est rien qu'on ne puisse voir dans un autre livre.

Combattez, si vous le voulez, mes véritables sentiments, je ne m'en offenserai jamais. Si l'attaque est foible, je tâcherai de me défendre; si vos raisons sont péremptoires, je rendrai hommage à la vérité, et nous serons vainqueurs tous deux, vous de moi et moi de l'erreur. Mais faites-moi le plaisir de ne pas m'imputer des opinions qui me paraissent aussi insensées qu'à vous et de ne pas agiter sur ma tête les grelots du ridicule,

sans que je l'aie mérité. Un tel procédé n'est ni juste, ni poli, ni loyal.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

MAHÉ, CHANOINE.

Vannes, 22 *septembre* 1827.

BIOGRAPHIE NANTAISE.

MOTAYS.

On ne connait ni le lieu de la naissance, ni le lieu de la mort de Motays, avocat au parlement de Bretagne. On sait seulement qu'il vivait encore en 1680, et qu'il est auteur de la *Coutume de Bretagne*, dite de l'Anonime.

Nous n'en parlons ici, que parce que son ouvrage a été imprimé à Nantes, chez Verger, en 1725, de format in-4.° Si l'on en croit M. de Kerdanet « on y » trouve les questions les plus épineuses résolues, sui- » vant les vrais principes, des décisions claires et précises, » l'esprit de la loi expliqué par la loi même. La table » des préférences et celles des prescriptions sont des morceaux achevés.

PELLERIN.

Pellérin, avocat à Nantes, fut envoyé pour représenter cette ville, à l'Assemblée Constituante. Il n'y figura pas d'une manière saillante et il y prononça peu de discours; mais il s'y comporta en bon citoyen et en ami de son pays. Ce qui avait fait penser à lui pour en faire un député à l'Assemblée Constituante, c'était, sans-doute, une brochure qu'il avait publiée en 1789. Elle avait pour titre : *Droit public de la province de Bretagne, avec des observations relatives aux circonstances actuelles*, 1 vol. in-8.°, de 149 pages. Cette brochure est remplie de considérations utiles. L'auteur y traite dans quatre sections : 1.° des droits régaliens des anciens souverains de la Bretagne, de l'hommage qu'ils rendaient à la France et de l'union de cette pro-

vince à la couronne; 2.° des droits, franchises et libertés des Bretons; 3.° des états ou assemblées nationales; 4.° enfin des anciennes cours de justice, du parlement, de la Chambre des Comptes, etc.

DUBOUEIX.

Duboueix, docteur en médecine, a exercé avec distinction, sa profession à Clisson. Il est mort en 1796 et nous a laissé :

1.° Un volume sur l'électricité médicale.

2.° Plusieurs mémoires insérés dans les journaux de médecine.

3.° Un mémoire manuscrit sur le croup.

GOUIN.

Olivier Gouin, né à Paimbœuf dans le XVI.e siècle, ne nous est connu que par un livre in-8.°, imprimé en 1550, chez Langelier, à Paris. Dans ce livre, qui a pour titre *le Mespris et contentement de tous les jeux du sort, contenant neuf chapitres*, il essaie de faire connaître toutes les ruses et les finesses que l'on peut employer dans les jeux de hasard. Pour prémunir les honnêtes gens, il instruit les filous. De pareils livres, dit M. Miorcec de Kerdanet, font plus de fripons qu'ils ne convertissent de joueurs.

GRESLAN.

Greslan, procureur-syndic de la communauté de ville, à Nantes et Nantais d'origine, montra beaucoup d'intégrité et d'instruction dans la place importante qu'il occupa pendant plusieurs années. Il est auteur de l'article *Nantes*, du dictionnaire des Gaules de l'abbé Expilly. C'est le meilleur et le plus étendu de tout l'ouvrage. Il forme une statistique complète de Nantes, au milieu du siècle dernier.

Greslan donne une description exacte du physique et du morale de la ville, suivie d'une histoire assez étendue des places, des quais, des ponts et des édifices qui s'y trouvent. Il passe en revue tous les réglements relatifs aux changements qui s'y sont opérés à différentes époques. Les archives de Nantes avaient

été mises à sa disposition et il les a compulsées avec soin. On y trouve les détails suivants que l'on peut comparer avec ce qui existe aujourd'hui. C'était en 1766 que cet auteur a écrit son article. Il ne compte dans Nantes que 94 rues : il est vrai qu'il convient qu'il y en avait plusieurs autres moins considérables.

Le nombre des lanternes qui éclairaient la ville et dans lesquelles on plaçait de la chandelle étaient au nombre de 550, tant pour la ville que pour les faubourgs. Elles coûtaient annuellement 4209 liv. 9 s. 9 d.

Il y avait 12 paroisses.

Savoir : dans l'intérieur de la ville, Saint-Jean et Saint-Pierre, Saint-Laurent, Sainte-Croix, Saint-Nicolas, Saint-Saturnin, Sainte-Radegonde, Notre-Dame, Saint-Denis, Saint-Léonard et Saint-Vincent. Dans les faubourgs, Saint-Similien au faubourg du Marais et Saint-Clément au faubourg de Saint-Clément et de Richebourg. Il y avait en outre dans la banlieue 4 paroisses, Saint-Donatien, Saint-Sébastien, Chantenay et Rezé.

La population se montait à 77,418 habitants de tout état, de tout sexe et de tout âge : il se consommait par jour 40 tonneaux de grain, le tonneau étant de 2000 livres pesant.

L'auteur de l'article *Nantes* de l'encyclopédie, ayant avancé que cette ville *n'a pas été trop fertile en gens de lettres et qu'il ne connaissait que Le Pays et Lacroze.* Greslan venge sa ville, et cite un grand nombre d'hommes de lettres et de savants qui y ont pris naissance.

Son article est terminé par une suite d'expériences très-curieuses sur la quantité de pain que doit donner un septier de blé de toute qualité et sur le rapport du prix que doit avoir le pain, comparativement à celui du blé.

HERVÉ.

Daniel Hervé, né à Saint-Père-en-Retz, entra dans l'oratoire, où il se livra d'abord à l'instruction publique. Il fut ensuite curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, place qu'il n'occupa que pendant six mois. Il

mourut le 8 juillet 1694, et nous a laissé plusieurs livres de piété.

1.° *Vie Chrétienne de la véritable Sœur Marie de l'Incarnation*, fondatrice des Carmélites en France. Paris, 1666. In-8.°.

2.° *Explication Historique de l'Apocalypse*, en latin. Lyon, 1694. In-4.°.

3.° *Sermons*. Rouen, 1682. 2 vol. in-8.°.

4.° *Paraphrase de l'Ordinaire de la Messe*. Lyon, 1672.

GAIGNAT.

Gaignat de Laulnais, ancien négociant de Nantes, a donné des leçons de commerce à Paris, vers 1750. Il n'est connu que par deux ouvrages.

1.° *Guide du Commerce*. 1 vol. in-folio. Paris, sans date; mais le privilége porte celle de 1764.

2.° *Arithmétique démontrée*. 1 vol. in-8.°.

HULLIN.

Gabriel Hullin, procureur fiscal de Tiffauges, a donné en 1616, un ouvrage imprimé à Nantes, in-12, intitulé: *Traicté de la Nature, et usage des marches séparantes les provinces de Poitou, Bretaigne et Anjou*. Le même ouvrage a été réimprimé à Rennes, en 1666, avec des *Heures dédiées au Roi*.

GROU.

Jean Grou, prêtre nantais, est connu par deux traductions et une compilation.

1.° *La République de Platon*, ou Dialogue sur la Justice. Paris. 1762. 2 vol. in-12.

2.° *Lois de Platon*, par le traducteur de la *République*. Amsterdam. 1769. 2 vol. in-12.

3.° *Morale tirée des confessions de St-Augustin*. 1786. 2 vol. in-12.

MELLO.

Guillaume de Mello, prêtre du diocèse de Nantes, chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame, a fait imprimer en 1666; chez Guillaume Le Monnier, à

Nantes, un livre intitulé : *Les Elévations de l'âme à Dieu par les degrez des Créatures, tirées du latin de l'éminentissime Cardinal Bellarmin, et réduites en forme de paraphrase.* 1 vol. in-4.°

Ce volume de théologie ascétique est dédié à très-haute et très-puissante dame M.e Louise de Balsac, comtesse d'Avaugour, de Vertus, de Goelo, etc.

Mello annonce, dans sa préface, que cette traduction est le premier ouvrage sorti de sa plume ; mais qu'il espère traduire les quatre autres petits traités de Bellarmin. Je ne sais s'il a exécuté ses projets.

MARY.

Guillaume Mary, licencié en droit, est né à Nantes, vers le commencement du XVI.e siècle. Il a fait imprimer à Toulouse, en 1550 un ouvrage dont voici le titre : *Guillelmi Marii Nannetensis jur. Licent. animadversiones in juris civilis interpretes, quibus veri responsorum et legum multarum intellectus explicantur.* Tolosæ. In-4.° ; apud Guil. de Boudeville.

OGEREAU.

Ogereau, ancien Oratorien, est mort à Nantes en 1796. Il avait formé une très-belle bibliothèque dont il a fait un catalogue raisonné. Ce catalogue, qui n'est pas sans mérite, a été imprimé à La Haye, en 1778. 1 vol. in-4.°, sous ce titre :

Bibliologie abrégée, ou Essai sur les Livres considérés tant en eux-mêmes, que par rapport à la partie typographique et à leur valeur. J. LE BOYER.

20. LETTRE MORBIHANNAISE.

Chemins vicinaux. Chef-lieux de Communes. Habitations et mobilier des paysans. Frugalité. Hygiène.

Si je vous ai fait l'éloge de la franchise naturelle de notre campagnard, gardez-vous, Madame, de le prendre trop à la lettre et de vous persuader qu'il faille

toujours croire sur parole ce descendant direct des Scythes ou des Phéniciens. Il a malheureusement été, tant de fois, dupe de la prétendue bonne foi de certains citadins, qu'il n'est que trop souvent tenté d'user de représailles envers tous les autres. Inspirez-lui de la confiance; et, quelque élastique que puisse être aussi sa conscience, il ne vous trompera jamais, ou, s'il l'essayait, vous l'auriez bientôt contraint d'être sincère en paraissant douter de son intention. Mais si, en prenant avec vous un engagement quelconque, il vous a présenté sa main calleuse et frappé vigoureusement dans la vôtre, vous pouvez dès lors bannir toute inquiétude: toute l'authenticité donnée au papier à double et triple timbre, par la signature paraphée d'un notaire royal, toutes les précautions légales les plus minutieuses et même les sermens les plus terribles proférés, la main droite levée, ne pourraient être d'aussi fortes garanties que le gage énergique qu'il vous a donné. Vous a-t-il vendu un animal, demandez-lui aussitôt après l'avoir payé, quels en sont les défauts, et il vous les avouera tous, parce qu'il s'en tient aussi à cette confidence dans tous ses achats, sans jamais songer à vouloir rompre un marché devenu irrévocable par l'échange de ces claques effrayantes dont le bruit se fait continuellement entendre pendant la durée de nos foires.

Avant de nous transporter dans la demeure de cet être original, jetons un coup d'œil rapide sur le chef-lieu de la commune où il a son domicile. Ce village, honoré du titre de bourg, ne fut-il composé que de six chaumières, n'a de communications, avec les autres hameaux de son ressort que par des sentiers ou ravins sinueux et si étroits qu'une charrette en occupe souvent toute la largeur. Ces routes sont, pour la plupart, encaissées par deux rangs de fossés de quatre à six pieds d'élévation. La crête de ces levées de terre est garnie de broussailles ou d'arbres mutilés par des émondes septennales qui n'en font plus alors que des troncs hideux ou des souches dont les branches renaissantes ne tardent pas à former au-dessus du chemin une voûte horizontale extrêmement incommode et même dangereuse pour les gens à cheval. Toutes les plaintes adressées à ce sujet, par les voyageurs, et

notamment par la gendarmerie, ont été jusqu'à ce jour inutiles dans les diverses communes où j'ai résidé. En hiver ou à la suite d'une forte pluie, ces chemins ne sont plus que des bourbiers impraticables, parce que les eaux n'y ont point d'écoulement. Les entrées des bourgs deviennent, à ces époques, encore plus difficiles par les excavations qu'on trouve, à chaque pas, entre les blocs de pierres placés à distances inegales pour servir de grossier trotoir au milieu ou sur l'un des bords de la rue inondée. En vain y répand-on, à de longs intervalles, quelques voitures de schistes brisés; ce remblai ne reposant que sur un fond saturé d'eau s'y enfonce bientôt à la moindre pression et se recouvre d'une boue épaisse qui le rend absolument inutile. Le bourg que j'ai le plus fréquenté vous donnera, chère tante, une idée des plus beaux du Morbihan. Grace au premier ex-citadin qui en fut nommé maire, il y a trente ans, les approches et les rues du chef-lieu recouvertes chaque année d'un lit de granit uniformément concassé, ont fini par s'exhausser, et le sol mouvant a été dompté par le même procédé que l'on suit en Angleterre pour le macadamisage des routes. Il en est de même dans d'autres communes dont l'administration a été confiée à des hommes plus entreprenants que ne peut l'être l'honnête paysan qui n'a jamais perdu son clocher gothique de vue, et qui, bravant avec ses gros sabots les chemins les plus difficiles, sourit de pitié lorsqu'on lui soutient qu'ils sont impraticables. D'ailleurs que de ménagements n'a-t-il pas à prendre pour conserver sa popularité en ne heurtant jamais les préjugés qu'il partage avec la foule dans laquelle il vivait ignoré et confondu avant d'en devenir, comme par enchantement, le magistrat improvisé. On entre dans le bourg que je vous peins par quelques petites rues aboutissant à un quarré bordé de pauvres édifices à un seul étage ou à simple rez-de-chaussée. Au centre de ces emplacements, on voit encore, en 1827, ainsi que dans presque toutes nos communes rurales, le cimetière environnant l'église paroissiale. L'une et l'autre sont cernés d'un mur. Un rang d'arbres, parallèle à cette clôture, orne assez agréablement le gouffre où depuis sept siècles sont

vennes s'engloutir tant de générations qui n'ont laissé après elles aucun souvenir. Les maisons sont, en majeure partie, couvertes en chaume; mais les dernières que j'y ai vu reconstruire après trois incendies consécutifs, l'ont enfin été en ardoises. A défaut de fontaines aussi rares dans nos bourgades que dans nos villes, chaque habitation possède un puits. La moitié, au moins, de ces reservoirs n'est alimentée que par les eaux qui découlent du terrain plus élevé sur lequel est placé le cimetière recevant journellement deux ou trois cadavres d'une population de six mille individus. Beaucoup d'anciennes familles de cultivateurs ont en propriété une ou plusieurs tombes couvertes d'une pierre sépulcrale. Il n'arrive que trop fréquemment qu'en traversant ce champ funèbre pour y conduire un nouvel hôte, la famille affligée ne voie épars sur les bords de la fosse ouverte, les ossements exhumés du père ou du frère de la victime qui va les remplacer. Toute réflexion à cet égard deviendrait superflue.

Arrêtons-nous au premier hameau que nous rencontrerons. Nous y parviendrons par l'un de ces chemins étroits, dont je viens de vous donner l'esquisse; mais à cent pas du premier édifice nous y trouverons, en été, la voie publique hérissée d'une couche épaisse de landes, qu'on ne peut fouler impunément, et qui, en hiver, décomposée par le piétinement des bestiaux, le roulement des voitures et la stagnation des eaux, devient un égoût où l'on s'embourbe quelquefois jusqu'à mi-jambe. Dieu veuille que quelques-uns de ceux qui sont spécialement chargés de la surveillance de tout ce qui concerne l'utilité publique, s'empêtrent aussi dans l'une de ces routes perfides, de manière à y laisser, comme moi, leur chaussure pendant une forte averse ! Nul doute que bientôt des ordres sévères ne seraient donnés pour faire, enfin, cesser un pareil abus. Presque toujours encore, avant de pouvoir gagner une habitation, faut-il franchir dans toute son étendue l'enclos qui sert de cour et d'aire à battre, et qui jonché depuis plusieurs mois de pailles, de feuillages ou d'herbes marines souillées de vase, n'est plus aussi qu'un autre cloaque auquel sont ajoutées, à chaque instant, les vidanges de toute espèce, délayées par les

écoulements des ilôts de fumier d'écurie, élevés en face de chaque porte. A peine aurons-nous été signalés par les aboiements et les bonds du chien furieux qui s'est élancé de la loge où il est attaché, qu'un essaim de jeunes enfants, jouant ou se battant dans cette fange, la traverseront en fuyant en tout sens pour se rallier à leurs mères toutes accourues déjà sur leurs seuils. En entrant dans l'une des chaumières, nous apercevrons d'abord à main-droite, l'écurie où les bestiaux pressés les uns contre les autres ruminent sur un fumier épais d'un ou de deux pieds et fermentant depuis plusieurs mois avant d'être enlevé et amoncelé auprès de la maison. Remercions la providence de n'être point arrivées, Madame, au moment de ce transport, car je défie à tout autre qu'un paysan breton, de pouvoir supporter l'odeur méphitique qu'exhale pendant quelques jours cette masse énorme de putréfaction. Les chevaux et les bœufs exclusivement soignés par le maître et ses garçons de ferme, jouissent seuls de la faveur d'avoir un ratelier et une auge. Tout le reste du bétail confié aux femmes et attaché aux murailles par une corde, reçoit sur ses déjections de la nuit, transportées chaque matin sous sa tête, la nourriture qu'on y jette. A peine est-il rentré à l'ecurie, au milieu même de la plus forte chaleur du jour, qu'on s'empresse de refermer hermétiquement l'ouverture d'un pied quarré qui éclaire et aëre seul ce local dégoûtant. La mode médicale était cependant jadis et il n'y a pas même plus de quarante ans, de faire coucher dans ces bauges les personnes les plus délicates de nos villes, affectées de maladies de poitrine, pour les en guérir radicalement. On se contente aujourd'hui de les soumettre au régime lactè, quoique mon médecin, élève d'Alphonse Leroy, me le défende comme mortel en pareille occurrence. Quoi qu'il en soit, je suis encore à concevoir comment de fréquentes épizooties ne sont pas le résultat du traitement absurde de nos bestiaux, et comment ils ne sont pas asphyxiés par les miasmes délétères qu'ils respirent et la chaleur étouffante qui rend nos étables de véritables étuves. Ne pensez-vous pas, ma tante, qu'Hercule si fier d'avoir purifié celles d'Augias, y eut regardé à deux fois, avant de s'aventurer

dans les nôtres. Combien de fois n'ai-je pas vu ces malheureux animaux en sortir, l'hiver, ruisselant de sueur, pour aller brouter à l'attache quelques brins d'herbe humide, bientôt souillée par leur piétinement et rester ainsi exposés pendant plusieurs heures au froid le plus vif ou à des averses glaciales! Et, pourtant, nos bonnes gens s'étonnent des maladies qu'éprouvent ces pauvres bêtes par suite d'un régime aussi absurde, et qui coûte à leurs ancêtres tant de pélerinages et de vœux à la chapelle, si renommée, de Saint-Corneille (vulgairement nommé Saint-Cornely). Avisez-vous de faire la moindre représentation, non au rustre mercenaire qui s'inquiète fort peu des intérêts de son patron; mais à celui-ci, s'il est surtout l'un des vétérans de la paroisse, et, comme tel l'un de ses oracles. Il se contentera le plus souvent de hausser les épaules en vous lançant un regard de mépris. Si, par orgueil, il daignait enfin justifier sa routine, que vous dirait-il? Que ce n'est pas lorsqu'on descend d'une longue suite d'aïeux, tous cultivateurs renommés dans leur paroisse, que l'on a besoin des leçons des gens de la ville, trop heureux qu'on veuille bien ne pas les laisser mourir de faim, et que, ce qui prouve l'excellence de la méthode qu'il suit, c'est que tous ses voisins, aussi savants agronomes et économistes que lui, pensent et agissent de la même manière. N'insistez pas; car, lors même que vous parviendriez à le convaincre qu'il n'est qu'un imbécile, il ne s'opiniatrerait que davantage à persévérer dans sa folle manie.

Revenons, si ce n'est à nos moutons, du moins à nos chaumières, et la transition ne sera pas tout-à-fait aussi brusque que quelques-unes de celles que se permettent beaucoup d'orateurs annuels. Une simple cloison de planches au milieu de laquelle est pratiquée une porte de communication sépare l'étable de l'appartement du maître, dont le sol raboteux n'est pas même revêtu d'un simple pavé. Tout l'intérieur de cette pièce ne reçoit la lumière, et seulement du côté de la façade, que par le vide formé dans la partie supérieure des deux volets d'une lucarne, haute de deux à trois pieds et grillée par des barreaux de fer.

Au fond de cet asile ténébreux, est une cheminée

large d'une toise sur autant d'élévation. Le foyer, exhaussé d'un pied, est flanqué à droite et à gauche d'un tronçon d'arbre, servant de siége. Ce n'est que lorsque les hommes se sont couchés, après avoir infecté la chambre d'un nuage épais de fumée de tabac, que la maîtresse et les autres femmes s'approchent de l'âtre où fument les restes d'un fagot de pin ou les cendres de quelques bouzes de vaches desséchées. Là, d'abord mornes et silencieuses, mais devenues bientôt bavardes aux premiers ronflements du despote domestique, elles filent, pendant l'hiver et bien avant dans la nuit, leurs quenouilles, à la triste lueur d'une longue chandelle de résine suspendue par un fer, dans l'un des angles de la cheminée. La grande distance d'un village à l'autre ne permet pas ces réunions nombreuses, qui, dans les autres pays, rendent les longues veillées si agréables aux jeunes gens, malgré la terreur que leur inspirent les histoires tragiques de voleurs, ou celles encore plus épouvantables de fantômes enchaînés, dont les lamentables relations n'appartiennent exclusivement qu'aux bonnes grand'mères qui les certifient, et, à leur défaut, aux vieilles tantes revêches ne tolérant aucun doute.

L'ameublement de ces humbles gîtes ne répond que trop bien à leur triste aspect extérieur. Il consiste en plusieurs larges caisses, soutenues, à deux pieds de terre, par quatre pilastres qui se prolongent à peu de distance du plafond. Elles sont accollées aux murs et sculptées ainsi que leurs étais et la corniche qui couronne la façade. Pour parvenir à la couche qu'elles contiennent, un grand coffre placé au-devant de chacun de ces lits, sert, à la fois, de vestiaire et de marche-pied. Cette couche se compose d'une paillasse épaisse de deux à trois pieds et d'un large sac rempli de balle d'avoine, suppléant aux matelas et moëlleux lits de plumes des paysans de l'Artois et de l'Alsace. Le tout est recouvert de deux gros draps de fil et d'étoupe de chanvre, d'une couverture, et voilé par deux petits rideaux de serge. Point d'autres siéges ordinairement que ces coffres et deux autres qui servent de bancs et d'office pour la table permanente, fixée en face de l'unique lucarne. Une armoire tenant lieu de laiterie, un buffet orné de

quelques plats séculaires d'étain ou de grosse faïence sont le complément des meubles les plus précieux.

Quant aux ornements de luxe, ils se bornent à quelques images fortement coloriées et bientôt enfumées, du prix de cinq à dix centimes, et au perroquet mutilé de plâtre vernissé, monument fragile de la générosité maternelle. Ajoutez encore le fusil rouillé chargé souvent depuis l'année précédente, et qui reste aujourd'hui intact et fixé transversalement sur le vaste manteau de la cheminée, depuis que le laboureur, obligé d'être muni d'un port-d'armes s'il veut se défaire impunément du lièvre qui dévore ses choux, préfère garder ses quinze francs pour payer les mois d'école de ses enfants. Quoi ! pas un trumeau, ni même le plus petit miroir à l'usage des jeunes filles ! — Pardonnez-moi, ma tante; il n'est pas jusqu'à la plus effroyable servante qui ne tienne sous clef, dans son coffre, sa psyché de douze sous, et ne l'en retire les jours de fêtes pour s'assurer, avant de se rendre à la grand'messe, qu'il ne manque rien à la sévère étiquette de son bavolet. Mais la plus jolie Bretonne, en employant aussi quelques heures à sa toilette dominicale, s'inquiète fort peu de la fraîcheur de son teint et de l'éclat plus ou moins vif de ses yeux, puisque aucun paysan n'y fera attention. Ce qui lui importe le plus, c'est que la jeune fille agenouillée auprès d'elle, ou accroupie sur ses talons pendant tout l'office, ne découvre un faux pli dans sa coiffure, ou une épingle maladroitement placée; ce qui suffirait pour fournir matière, le jour suivant, au bavardage des laitières de sa connaissance, pendant tout le trajet de leurs villages à la ville. Vous ne trouverez que chez quelques artisans, mais jamais dans les demeures de familles notables, ces horloges de neuf à douze francs, et qui, malgré leur utilité, sont encore dédaignées comme une superfluité ridicule, par ces races non moins antiques que celle des Montmorency. Ne leur suffit-il pas, en effet, de s'en rapporter, le jour, comme leurs bons aïeux, au cours du soleil, et la nuit, à celle de la lune ou des étoiles, et mieux encore au chant de leur coq? Qui d'entre ces plébéiens si fiers de leur immobilité, ne se croira pas plus certain de la division précise du temps que le plus habile

horloger, si ce coq provient de la vente annuelle des volatiles de son espèce offerts au chef des apôtres, le jour de l'anniversaire de son martyre? Il y a foule alors pour s'en procurer, parce que ces chantres infaillibles débutent à minuit, et se font ensuite entendre d'heure en heure, jusqu'au lever du soleil. Complétez enfin ce ménage économique par une écuelle de terre et une cuiller de bois, pour chaque individu de la famille et de la domesticité; un seul verre pour tous; une cruche de grès pour le cidre, deux bouteilles fêlées, pour le servir aux étrangers auxquels on veut rendre des honneurs particuliers; une marmite en fer, un seau de bois; quelques bassins de cuivre d'une extrême propreté; le cylindre de terre cuite appelé buie, qui contient l'eau de fontaine; n'oubliez pas surtout le large disque de fer pour la cuisson des crêpes, et vous aurez à peu de choses près l'inventaire exact du mobilier du riche et du pauvre. Ces richesses sont religieusement conservées de génération en génération, jusqu'à ce qu'enfin, au décès d'un père de famille indigent, ses enfants ne soient forcés de les aliéner pour acquitter les frais des funérailles. Dans la chambre attenant à la pièce principale couchent par couples les filles de la maison et les servantes; tandis que, sous le toit du pauvre, un seul appartement suffit à toute la famille. Là se voit l'échelle à l'aide de laquelle on pénètre par une trappe au grenier, où sont renfermés les grains des récoltes, et qui n'étant jamais aérés ni remués s'échauffent bientôt, et y sont dévorés par des fourmilières de charançons complices d'une légion de rats et de souris, bravant impunément le chat étique qui n'ose en approcher. Ainsi que vous le voyez, noble dame, il y a loin de la modestie de nos demeures champêtres à l'élégante somptuosité de vos trop fortunés Picards. Combien votre âme sensible plaindrait, si elles étaient toutes condamnées à végéter dans nos villages, ces éblouissantes parisiennes dont plusieurs se désespèrent et menacent leurs contemporains de se laisser mourir de langueur, pour peu que leurs impitoyables maris ajournent trop long-temps la vile dépense de cent mille francs pour renouveler décemment l'ameublement annuel et le décor obligé de leur salon de réception. Mais

quel serait encore votre étonnement, si, en approchant de l'un de ces asiles ignorés, pour y apporter des consolations, vous n'entendiez, au lieu des plaintes et des gémissements dont ne retentissent que trop souvent les voûtes des palais, que les explosions de gaîté d'une jeunesse insouciante, ou le chant de la mère de famille, non moins monotone que le bruit sourd du berceau qu'elle balance. Si elle vient à suspendre, un instant, ses mélancoliques accents; sans doute, vous aurez déjà deviné, que ce n'a été que pour contempler avec ravissement son nouveau né, qui se réveille en lui souriant, et pour déposer sur ses petites lèvres si fraîches et si pures toute la douceur du baiser maternel. Votre surprise ne parviendra-t-elle pas enfin à son comble, si vous voyez cette femme, d'abord intimidée par votre présence, mais bientôt rassurée par vos bontés, repousser avec douceur, tout en rougissant et souriant à la fois, la main généreuse qui s'efforcerait en vain de glisser dans la sienne le don de la pitié, pour vous offrir à son tour le lait et le beurre exquis du jour, et le choix des fruits sauvés du pillage quotidien des maraudeurs de la ville voisine. Alors vous reconnaîtriez, ma tante, que la pauvreté a aussi sa fierté; qu'il est possible d'être délicat et généreux entre quatre murs nus et enfumés, et qu'on y peut même jouir de quelques instants de bonheur. En doutez-vous encore? Écoutez les cris de joie de ces nombreux marmots annonçant le retour de leur père, du haut de l'arbre fruitier qui leur a été concédé, et sur lequel ils resteront perchés jusqu'à ce qu'ils ne lui aient plus laissé que son feuillage. Voyez ce demi-sauvage vous aborder, le front serein, quoique baigné de sueur; ne répondre à vos doléances sur toutes les privations dont vous le plaignez que par de bruyants éclats de rire, et vous assurer qu'il ne désire que de la santé, et tour à tour du beau temps et de la pluie, pour pouvoir satisfaire à ses obligations et fournir du pain à sa famille. Du pain! Eh quoi! Madame, l'homme laborieux qui nous le procure, à si peu de frais, serait-il donc parfois exposé à en manquer lui-même? Non, non, ce doute serait par trop absurde, dans ce siècle de philantropie. Cependant, pour mieux me convaincre de la folie de cette

idée, peut-être ferais-je bien d'interroger le plus rébarbaratif des huissiers, que j'ai vu sortir, ce matin, du logis d'un pauvre fermier malade, en essuyant avec son pouce noirci d'encre la première larme de pitié qu'il ait versée.

J'entends toujours vanter, malgré les railleries des gastronomes, l'admirable frugalité des Spartiates. Keramorsec, non moins gourmand, mais plus juste que les épicuriens ses confrères, observe judicieusement que malgré ce qu'il appelle l'inconcevable manie de ces Grecs célèbres, ils avaient du moins la générosité de ne point condamner leurs ennemis vaincus et soumis à s'empoisonner de leur détestable brouet noir. Voyons un peu si mes compatriotes villageois, ne mériteraient pas encore mieux d'être cités. En hiver, avant le jour, et l'été après trois heures de travail, ils déjeûnent avec des tranches de bouillie froide de sarrazin, humectées de lait caillé bouillant. Ils dînent à midi d'une autre bouillie d'avoine ou de millet trempé dans du lait aigri, mais froid. Le dessert consiste en un morceau de pain sec de seigle. Dans les plus longs jours, ils font un troisième repas vers les quatre heures, et dont une beurrée fait tous les frais. La boisson, dans ces diverses réfections, est fournie par la fontaine la plus voisine. On sert, pour le souper, une soupe au lard salé, à laquelle on ajoute encore un peu de vieux oing pour lui donner plus de saveur, et quelques choux. Elle se fait le dimanche pour les cinq premiers jours de la semaine. Le cultivateur, un peu à l'aise, fait succéder à ce potage, une cruche de cidre et une portion du lard bouilli dont chaque convive reçoit à peu-près une once. Même régime pour les jours d'abstinence de viandes, remplacées par un ragoût de pommes de terre. Il en est ainsi pendant tout le carême, rigoureusement observé, sauf les libations bachiques au cabaret, qui ne peuvent manquer d'avoir lieu durant un si long intervalle, chez des gens qui ne concluent rien sans le nectar breton, qu'ils n'estiment que lorsqu'il a acquis toute l'âcreté du vin de Brie. Telle est la manière dont ils se nourrissent. Quant à leurs galas dont je vous entretiendrai plus tard, vous n'y verrez, pour toute variété, qu'une grande pro-

fusion de lard, de viandes de boucherie et le comble de l'ivresse. Il faut qu'une maladie bien grave force ces hommes de fer, à s'aliter, pour qu'ils se privent d'un seul repas, malgré l'exemple que leur donne leur bétail. J'en vois fréquemment déjeûner au moment où la fièvre se déclare, et dîner au milieu de son paroxisme, comme s'ils étaient en parfaite santé. Vingt-quatre heures d'une diette absolue est un sacrifice qu'on n'obtient d'eux que rarement dans des circonstances où le plus léger aliment pourrait leur être funeste; mais il serait inutile de tenter de le prolonger au-delà de ce terme. A peine ont-ils reçu les derniers secours de la religion que l'on s'empresse de leur prodiguer tout ce qui peut flatter pour la dernière fois leur modeste sensualité. Le moribond préfère ordinairement quelques verres de vin rouge le plus épais, comme devant être plus cordial et une friture de bouillie d'avoine. J'ai vu un vieillard agonisant expirer au second morceau que sa nièce lui introduisait dans la bouche et laisser tomber son front dans la poelle que l'une de ses servantes agenouillées sur le coffre lui tenait à peu de distance du menton. Je connais une jeune femme de vingt ans qui, mourant d'une fièvre putride, n'eut pas été plutôt administrée qu'elle demanda et obtint, sans la moindre objection, du vin et des saucisses. Il en résulta une horrible indigestion; et cette pauvre créature étouffa, sans doute, avez-vous déjà dit, Madame. Non, ma tante, deux jours après elle était en convalescence, la fièvre ayant cessé à la suite des évacuations multipliées occasionnées par l'effet de cet inconcevable caprice. Je doute que ma charmante cousine G...., qui s'est fait une si brillante réputation par ses bizarreries originales, osât, en pareille circonstance, s'en permettre une de cette force. Il n'en faudrait pas davantage, si cette folie avait encore le même succès, pour anéantir le fameux système débilitant de notre compatriote le docteur Broussais, et opérer une nouvelle révolution en médecine. Elle ruinerait, il est vrai, les pharmaciens, mais aussi, par compensation, elle ferait provisoirement la fortune des charcutiers qui, depuis trop long-temps, se plaignent que le progrès des lumières n'a que trop prouvé qu'on pouvait, sans eux, préparer d'excellents jambons, et s'en régaler surtout à

bien meilleur compte. Vous riez, et pourquoi? N'avons-nous pas vu, et ne voyons-nous pas encore chaque jour des choses bien plus extraordinaires? Qui pouvait prévoir, il y a quinze ans, que..... Pardon, on m'annonce un conseiller de préfecture, et vous sentez, Madame, que je ne puis, en province, me permettre de faire attendre un personnage de cette importance.

IDOLE DU SOMMEIL

TROUVÉE A L'ENTRÉE DU CANAL DE BRETAGNE.

M.r J.-J. Le Cadre a donné, dans le dernier numéro du *Lycée*, une description fort exacte d'une petite idole qui me semble représenter le *Sommeil*. J'ajouterai seulement qu'elle est assise presque debout, à la manière dont on l'est sur la partie la plus élevée du siége d'une stalle.

Les anciens avaient des dieux penates, ou de la maison; des dieux lares, ou du foyer; et d'autres de diverses parties de la maison, tels que *epona*, déesse des chevaux, dont l'idole était placée dans toutes les écuries. Le dieu *Sommeil*, fils de l'Erèbe et de la Nuit, devait avoir naturellement sa place dans les chambres à coucher, et nous avons lieu de présumer que c'était l'emploi auquel avait été destinée la statuette dont le dessin est ci-joint. Elle paraît avoir été faite dans un moule de deux pièces, par la pression de l'argile dont elle est composée, et qui a été cuite ensuite. Il y avait des fabriques de ces petites idoles dont le débit était assuré, comme nous le voyons par ce Démetrius, orfèvre à Ephèse, qui, effrayé des suites que pouvait avoir la prédication de Saint-Paul dans cette ville, assembla tous les ouvriers qu'il employait à faire de petites statues en argent de la Diane d'Ephèse, et occasionna une sédition contre cet apôtre.

Ces statues de dieux domestiques sont de la plus haute antiquité; puisque nous voyons que Laban poursuivit sa fille Rachel, qui lui avait enlevé ses idoles ou *Teraphim*, qu'on croit être la même chose que *Seraphim* des Hébreux, ou *Serapis* des Egyptiens.

P. ATHENAS.

A MADEMOISELLE ÉLISA MERCOEUR.

Di natura, d'Amor, de' cieli amici,
Le negligenze sue sono artifici.
TASSO.

Apprends-moi, vierge aux chants mélodieux,
Apprends-moi par quel art, par quel magique empire,
Tu sais, si jeune encore, inspirer à ta lyre
Le langage des Dieux!
Jamais le jour précéda-t-il l'aurore?
Vit-on jamais le fruit avant la fleur?
Dans le bouton qui la récèle encore
De la rose sent-on le parfum enchanteur?

Tu n'eus pas de matin. S'élançant à la vie
Plein de grâce et d'éclat, ton précoce génie
Répandit dans tes vers tout le feu de ton cœur.
C'est ainsi qu'au printemps nous voyons une fleur
Des larmes de l'aurore en naissant arrosée,
Épancher goutte à goutte une douce rosée!

Telle qu'un beau lis incliné
Sur le bord du ruisseau qui lui rend son image,
Puisses-tu rencontrer, en ton brillant passage,
Un cœur comme le tien à tes jours destiné!
Et que du ciel la puissance infinie,
Sur toi laissant tomber un regard protecteur,
D'amour, de gloire et de bonheur
Compose chaque anneau de ton heureuse vie!

Va, poursuis ton chemin; cours, la palme t'attend!
Mais au laurier permets que j'attache une rose:
Cet hommage, il est vrai, sera bien peu de chose...
Trop heureux s'il obtient un sourire indulgent!

EUGÈNE G******

ÉPIGRAMME.

Certain docteur, le fusil sous le bras,
Au faubourg *Saint-Marceau* se rendait, à grands pas,
Pour y visiter un malade.
Cet attirail bientôt l'ayant fait remarquer,
Un sien ami lui dit: oh! camarade!
Avez-vous peur de le manquer?

BLANCHARD DE LA MUSSE.

ERRATUM. — Tome 9, page 344, ligne 22; après le gain de la bataille de *Fontenay en Poitou*; lisez: *Fontenay près d'Auxerre*.

MATIN, à sept heures.

Jours du mois.	Phase de la Lune.	Barom. métriq.	Barom. ordin.	Therm. centig.	Therm. de Reau.	Hygr. à chev.	Vents.	Barom. métriq.	Barom. ordin.	Therm. centig.	Therm. de Reau.	Hygr. à chev.	Vents.	ÉTAT DU CIEL DURANT [illegible]
		mèt.	p. l.					mèt.	p. l.					
1		0,764	28,1,8	+15	+12	55	est	0,764	28,2,3	+23,6	+19	50	est	Nuageux, soleil, vent.
2		0,762	28,1,9	+15	+12	52	n. e.	0,762	28,1,9	+27,5	+22	50	n. n. e.	Ciel levé, soleil, [illegible]
3		0,762	28,1,9	+15,6	+12,5	51	nord	0,762	28,1,9	+26,4	+21	50	e. n. e.	Idem, idem.
4		0,762	28,1,9	+15,6	+11	52	nord	0,752	28,1,9	+25	+20	50	n. n. e.	Idem, idem.
5	☉	0,761	28,1,4	+11,2	+9	48	nord	0,760	28,1,[illegible]	+2[illegible]	+20	50	[illegible]	Idem, idem.
6	2 h. 45'	0,761	28,1,4	+12,5	+10	48	nord	0,761	28,1,4	+23,6	+19	45	nord	Idem, idem.
7	soir.	0,761	28,1,4	+13,6	+11	54	nord	0,761	28,1,4	+25	+20	48	n. e.	Idem, idem.
8		0,762	28,1,9	+12	+10	53	nord	0,762	28,1,9	+25	+20	48	n. e.	Idem, [illegible]
9		0,761	28,1,4	+15	+12	50	s. e.	0,761	28,1,4	+26,2	+21	50	s. s. e.	Idem, idem, brume épaisse le matin.
10		0,760	28,1	+17,5	+14	60	sud	0,759	28,0,5	+25	+20	48	s. o.	Nuages, soleil, vent.
11		0,756	27,11,2	+21,2	+17	50	s. s. e.	0,756	27,11,2	+28,6	+23	50	s. o.	Brumeux, nuageux, vent, petite pluie le soir.
12		0,756	27,11,2	+18,6	+15	54	s. s. e.	0,757	27,11,6	+25	+20	50	s. o.	Nuageux, vent, brume, pluie.
13	☾	0,760	28,1	+17,5	+14	58	n. o.	0,764	28,2,3	+25	+20	54	n. n. o.	Nuages, brume, soleil, vent.
14	5 h. 54'	0,767	28,4	+12,5	+10	50	nord	0,768	28,4,5	+22,5	+18	48	nord	Nuages, idem.
15	matin.	0,767	28,4	+15	+12	55	n. o.	0,756	27,11,2	+22,5	+18	48	nord	Nuages, brume, soleil.
16		0,766	28,3,6	+15	+12	62	nord	0,765	27,11,2	+22,5	+18	60	nord	Idem, idem, vent.
17		0,765	28,3,2	+16,2	+13	64	n. n. o.	0,765	28,3,2	+21,2	+17	62	n. n. e.	Nuageux, couvert.
18		0,764	28,2,8	+11,2	+9	60	nord	0,764	28,2,8	+21,2	+17	60	n. e.	Brume épaisse, soleil, vent.
19		0,764	28,2,8	+15	+14	61	nord	0,765	28,3,8	+20	+16	50	[illegible]	Nuages, vent.
20		0,760	28,1	+13,6	+11	68	s. o.	0,756	27,11,2	+20	+16	55	o. s. o.	Brume, nuages, couvert, pluvieux, vent.
21	●	0,758	28	+13,6	+11	68	ouest	0,736	27,11,2	+20	+16	55	o. n. o.	Nuageux, vent.
22	3 h. 40'	0,753	27,9,9	+15	+12	68	sud	0,750	27,8,6	+20	+16	60	n. o.	Idem, pluie, couvert.
23	matin.	0,751	27,9	+13,6	+11	65	sud	0,751	27,9	+18,6	+15	65	o. s. o.	Nuageux, couvert, pluie, vent.
24		0,751	27,9	+13,6	+11	66	s. o.	0,753	27,9,9	+20	+16	65	o. s. o.	Brumeux, nuageux, soleil, vent.
25		0,753	27,9,9	+13,6	+11	65	s. s. o.	0,752	27,9,5	+18,6	+15	60	o. n. o.	Idem, idem.
26		0,748	27,7,6	+12,5	+10	61	s. e.	0,745	27,6,3	+18,6	+15	65	n. o.	Brumeux, couvert, pluie.
27		0,747	27,7,2	+13,6	+11	65	s. e.	0,751	27,9	+18,6	+15	70	s. o.	Idem, idem.
28	☽	0,750	27,8,6	+13,6	+11	70	sud	0,759	27,9	+18,6	+15	70	s. s. o.	Idem, idem, vent.
29	3 h. 24'	0,751	27,9	+13,6	+11	70	sud	0,751	27,9	+17,5	+14	70	n. e.	Idem, idem.
30	matin.	0,754	27,10,3	+12,5	+10	70	nord	0,754	27,10,3	+17,5	+14	65	s. o.	Brume épaisse, nuages, soleil.

RECAPITULATION *jusqu'au 30 Septembre 1827.*

Baromètre....	Plus grande élévation...........	= 28p. 4 lig.	= 0,767 mill.
	Moindre élévation...........	= 27 » 6,3	= 0,745 mill.
Thermomètre.	Plus grand degré de chaleur...........	— 23 Réaumur.	— 28,6 centigrades.
	Moindre degré de chaleur...........	+ 9 Réaumur.	+ 11,2 centigrades.
Hygromètre à cheveux.	Plus grande humidité...........	= 70 degrés.	
	Moindre degré...........	= 44 degrés.	

Jours dont le vent a soufflé.	
Du N..........	11
N.-E..........	2
E..........	2
S.-E..........	1
S..........	5
S.-O..........	3
O..........	3
N.-O..........	3

Nombre	
de beaux jours..........	21
de couverts..........	9
de pluie..........	9
de grêle..........	0
de vent..........	23
de gelée avec glace..........	0
de tonnerre..........	0
de neige..........	0
de brouillard..........	16

Il est tombé 0m, 150 mill. de pluie sur la plate-forme de l'Observatoire, du 1.er au 30.

HUETTE, *Opticien*,

10.e Volume. An 1827. 60.e Livraison.

LE LYCÉE ARMORICAIN.

HISTOIRE DE BRETAGNE.

SUITE DU LIVRE SECOND (1).

A la mort d'Eusèbe, arrivée vers l'an 490, la couronne fut dévolue à Budic, second fils d'Auldren. Budic habitait la Grande-Bretagne, où il avait épousé Anaumède, fille d'Eusic, roi de Wales, à la cour du quel il vivait. Ce fut là qu'il reçut les ambassadeurs qui allèrent lui porter la nouvelle de son élévation. Un trône peut bien s'abdiquer par celui qui sait tout ce que le pouvoir suprême traîne à sa suite de dégoûts et d'amertume, mais il ne se refuse guères par celui qui ne s'y est point encore assis. Budic accepta donc le sceptre que lui offraient les anciens sujets de son père et de son frère, et s'embarqua pour aller prendre possession de son royaume. Jaloux de se moutrer digne de ses ancêtres et du peuple qui l'appelait à régner sur lui, son premier soin, après avoir reçu le serment de fidélité des grands et du peuple, fut de venger la défaite de son frère à Bourgdéols et de rendre à ses états les limites que leur avaient données les conquêtes de son père. Victorieux dans cette grande entreprise, Budic termina sa campagne en battant et mettant en fuite Mar-Chill, l'un de ces chefs de Francs

(1) Voyez le livre 1.er, page 192 de la 58.e livraison, et le livre second, page 313 de la 59.e livraison du Lycée.

qui commençaient à pénétrer dans les Gaules et dont les ravages s'étaient étendus jusqu'à Nantes.

Au retour de cette expédition, Budic se trouva maître de tout ce qu'avait possédé son père; et la Bretagne renferma de nouveau Bourges et Orléans dans son sein. Cependant Clovis aspirait, comme l'avait [illegible], à régner seul dans les Gaules. Déjà puissant par ses conquêtes, la politique et le poignard augmentaient tous les jours son pouvoir. L'abjuration solennelle qu'il avait faite du paganisme, l'avait rendu chrétien, sans éteindre la soif d'ambition qui le tourmentait, et le rendre plus scrupuleux sur les moyens de la satisfaire. Ses états, qui s'étendaient alors depuis le Rhin jusqu'à la Seine, et depuis la Seine jusqu'à la Loire, en faisaient un voisin dangereux pour Budic; mais, ce prince avait autant de courage que Clovis pouvait avoir d'ambition. Il l'avait prouvé dans les guerres qu'il avait été obligé de soutenir en montant sur le trône, et dont la brillante issue avait si bien montré tout ce dont il était capable. Peu de temps, un an seulement après ces premiers triomphes, il avait vu ses frontières dévastées par une troupe de Francs qu'il avait repoussés, péniblement à la vérité; car ses attaques se répétèrent pendant sept années; mais enfin qu'il avait contraints de respecter son indépendance. Quels étaient ces Francs? l'histoire ne le dit pas. On a supposé que c'étaient ceux de Clovis : la chose est impossible; car pendant toute la durée de cette guerre commencée vers 491, et terminée en 497, Clovis se battait lui-même bien loin des états de Budic. Mais enfin, à la tête de la tribu dont il était le premier soldat, le converti de Tolbiac s'était avancé dans les Gaules. Sigebert, roi de Cologne; Ragnacaire, roi de Cambrai; Rignomer, roi du Main, d'autres princes encore qui lui étaient attachés par les liens du sang, mais qui avaient à ses yeux le tort irrémissible de posséder une autorité qui pouvait balancer la sienne et gêner ses vues d'agrandissement, avaient été assassinés par ses ordres; et, possesseur des états envahis de Rignomer, il avait reculé les limites de ses conquêtes jusqu'à la frontière orientale de la Bretagne. Il s'arrêta là toutefois, et

aussi long-temps que vécut Budic, les Francs respectèrent son royaume.

A sa mort, arrivée en 509 et que nos historiens ont un peu légèrement peut-être attribuée à Clovis, les affaires changèrent de face en Bretagne. Les barbares, dont sa valeur ne gênait plus l'essor, se jetèrent sur ses états et contraignirent ses enfants à s'exiler de leur patrie. Ces étrangers, devant lesquels se retira la postérité de Budic, étaient des Frisons, poussés, a-t-on dit, par Clovis, qui dut recueillir le fruit de leurs victoires, ce dont il est au moins permis de douter. Mais si les Frisons, ce qui est incontestable, obtinrent quelques succès, à la faveur du désordre causé en Bretagne par la mort de Budic, ces triomphes furent d'assez courte durée. Hoël, le fils aîné du dernier roi, refugié dans la Grande-Bretagne, à la cour d'Arthur, son parent, reparut après quatre ans d'absence sur les rivages de sa patrie, aidé de l'or et des soldats du prince qui l'avait accueilli dans son malheur. Crisold, le chef de ces Frisons qui l'avaient une première fois chassé du pays de ses pères, ne fut pas assez fort pour le contraindre à s'en exiler une seconde.

Les premiers succès qui suivirent les efforts de Hoël pour la délivrance de sa patrie, accrurent la réputation de bravoure et de grands talents militaires qu'il s'était faite à la cour d'Arthur, et dont la renommée avait précédé son retour. Les diverses garnisons que les Frisons entretenaient en Bretagne, prirent l'alarme et se hâtèrent de faire d'inutiles préparatifs de résistance. Hoël attaqua successivement les diverses places qu'elles occupaient, et les força de repasser la frontière de son royaume.

Honoré par ses sujets du surnom de Grand, Hoël fut un prince courageux, libéral et religieux. Les seigneurs et les églises de son royaume dépossédés de leur terre par les Frisons, les recouvrèrent sous son règne; et sa munificence à leur égard ne s'arrêta pas à une simple restitution. Clotaire, roi de Soissons, entendit vanter sa justice et sa valeur, et voulut le connaître. Des ambassadeurs chargés de riches présents, vinrent en Bretagne exprimer à Hoël le désir de leur maître, et lui offrir son amitié. Hoël com-

prit de quelle importance il pouvait être pour lui de s'assurer une alliance dans la famille de Clovis ; et bientôt partant pour Soissons, suivi d'une cour nombreuse, il alla visiter Clothaire dans ses états et lui jura une amitié inviolable.

De retour en Bretagne, Hoël le Grand ne parut plus s'occuper que d'assurer la prospérité de son royaume, en consolidant à la fois son pouvoir, et relevant la dignité de sa couronne. Ce fut dans ce double but qu'il fonda un nouvel évêché dans la ville d'Aleth qui depuis prit le nom de Saint-Malo, son premier pasteur, et qu'il confirma celui de Dol, érigé pendant l'occupation des Frisons. Il porta même ses pensées plus loin et mêla des vues de la politique la plus saine à ce qui n'était en apparence qu'un acte de piété de sa part. Soumis jusqu'alors à la discipline de l'archevêque de Tours, les évêques de Bretagne reconnaissaient l'autorité souveraine d'un prélat qui lui-même dépendait d'un roi franc. Il importait à Hoël que le clergé de son royaume ne connût point de supérieur étranger et ne pût recevoir d'autre influence que celle de son prince légitime. Il voulait que le sacerdoce eût une existence honorable et assurée, mais non qu'il fût indépendant et maître. Cependant il lui était impossible de contenir la puissance ecclésiastique dans ses véritables bornes : il fallait qu'il renonçât à donner à sa couronne l'importance et la dignité qu'elle devait avoir, aussi longtemps que les ordres d'un monarque étranger, souvent ennemi, transmis par l'intermédiaire d'un prêtre de Tours, conserveraient plus d'autorité que les siens dans ses propres états. Il crut prévenir, par l'érection de l'archevêché de Dol, les graves abus qui pouvaient naître d'un pareil ordre de choses ; mais ses successeurs moins habiles et surtout moins prévoyants que lui, négligèrent de consolider cette sage institution. Quelques années après sa mort, l'archevêque de Tours fit annuler par un synode provincial, l'érection du siége souverain de Dol, et les prélats bretons furent de nouveau soumis à la discipline de leur ancien supérieur ecclésiastique.

Tel est, en peu de mots, le résumé rapide du règne

d'un prince sage et ferme, élevé à l'école du malheur, et digne de gouverner un plus grand peuple, dans de meilleurs jours. Le chagrin de sa mort, arrivée à ce qu'il paraît vers l'an 545, fut vivement ressenti par les Bretons; et les dissentions intestines, les guerres civiles qui, sous ses cinq fils, Hoël II, Canao, Budic II, Warroch et Mac-Liane, ensanglantèrent le royaume, ne justifièrent que trop leurs regrets. La Bretagne vit alors le spectacle de cette division impolitique dont la France avait été témoin à la mort de Clovis. Démembrée, partagée entre cinq petits princes ennemis, il lui fallut suivre leurs destinées, prendre parti dans leurs querelles; et elles furent longues, elles furent sanglantes comme toutes celles qui naissent des haines de famille.

Trop faibles pour prendre chacun le titre de roi, que leur père avait glorieusement porté, les fils de Hoël le Grand se contentèrent de celui de comte. Il y eut alors un comte de Cornouaille, un comte de Nantes, et des comtes de Rennes et de Vannes. Satisfaits de ce qu'ils possédaient, ils eussent vécu en bonne intelligence, sans l'insatiable ambition qui tourmentait Canao, l'un d'eux. Mais le comte de Nantes, quoiqu'il ne fût pas l'aîné, s'indignait de n'avoir pas recueilli seul l'héritage de son père. Le poignard le débarrassa de Budic et de Warroch, ses deux plus jeunes frères, dont il envahit les domaines. Bientôt un troisième fratricide le fit comte de Cornouaille, en le délivrant de Hoël II, son frère aîné.

Hoël II mourut lâchement assassiné dans une partie de chasse, laissant après lui son fils Alain et sa femme Rhimoë, exposés sans défense à la férocité du meurtrier. Hoël s'était fait remarquer dans les guerres que son père avait soutenues, pour conquérir son royaume; mais il était loin de posséder les brillantes qualités que celui-ci joignait au courage. Prince cruel et barbare, il ne sut pas se concilier l'affection de ses sujets et ne laissa point de regrets de sa perte, même dans sa famille. On vit sa veuve, bientôt consolée de sa mort, épouser son assassin. On vit le seigneur de Léon, auquel il avait marié Aliénor, sa fille aînée, sans s'occuper du soin de le venger, rechercher

bassement l'amitié et la protection de Canao. Ce fut une punition du ciel, sévère, mais juste; ce fut le châtiment mérité de ce droit atroce de bris, qu'il avait créé, et dont il avait fait l'apanage de sa fille.

Les côtes des domaines du seigneur de Léon, côtes sauvages et escarpées, bordées de rescifs dangereux qui se prolongent au loin sous les eaux, étaient fameuses alors, comme elles le sont encore aujourd'hui, par de fréquents naufrages. Les vents impétueux du couchant, qui y soufflent pendant la majeure partie de l'année, leur avaient fait acquérir une triste célébrité. Les marins pâlissant à la vue de ces redoutables écueils, interrogeaient avec effroi le point de l'horizon d'où le vent fatal accourait, comme un géant terrible auquel il était impossible de résister. S'il se troublait, si les vagues perdaient leur brillante couleur d'azur, s'il s'élevait du rivage un bruit sourd précurseur de la tempête, c'en était fait, il ne leur restait qu'à mourir. Battus par une mer en furie, poussés par une force invincible, les vaisseaux se jetaient en tournoyant sur les rescifs, s'y brisaient en éclats, ou s'engloutissaient dans l'abyme. Eh bien! ce fut le droit d'égorger les malheureux que la mer avait épargnés, le droit infâme de s'approprier leurs dépouilles, au mépris des plus saintes lois de la justice et de l'humanité, que le comte de Cornouaille donna à son gendre et dont il dota sa fille. Telle est l'origine de cet épouvantable droit de bris, qui s'est conservé presque jusqu'à nos jours, et qui faisait dire aux seigneurs de Léon, par allusion à ces redoutables écueils, « qu'ils possédaient dans leurs domaines une pierre » plus précieuse que toutes celles de l'univers. » On se refuse à croire qu'un semblable droit ait pu exister, que de pareilles paroles aient pu être prononcées ailleurs que chez des Caraïbes; et cependant ce fut au milieu de nous qu'on vit ce droit en vigueur et qu'on entendit plaisanter ainsi. C'était en Bretagne qu'un seigneur chrétien faisait, chaque année, bénir les rescifs de Léon et célébrer une messe solennelle, pour que l'hiver fût fécond en naufrages.

...Canao, assassin de trois de ses frères, époux inces-

vœux, de la veuve du comte de Cornouaille, n'était pas encore rassasié de sang et de victimes. Le jeune Alain, qui croissait à sa cour, effrayait son ambition mal satisfaite; il résolut sa mort. Mais Rhimoë, infidèle aux mânes de son premier époux, n'avait pas, avec la pudeur de son sexe, abjuré la tendresse maternelle. Son fils, averti par elle des sinistres desseins de l'usurpateur, les déjoua par la fuite. Il s'éloigna rapidement, pendant une nuit obscure, du toit qu'habitait le tyran, et se réfugia dans le monastère de son oncle Léonor, bâti sur le bord de la mer. Le saint abbé, bravant le ressentiment de Canao, accueillit l'orphelin dans son cloître; mais il s'aperçut bientôt qu'il fallait lui chercher un protecteur plus puissant qu'un pauvre prêtre dont la main ne savait que bénir, et n'avait jamais manié l'épée. Ce protecteur, Léonor le trouva dans le roi de Paris, qui l'aimait, et pour la cour duquel il s'empressa de faire partir Alain. Le vaisseau qui le portait mettait à la voile, lorsque Canao, furieux de son évasion, arriva aux portes du monastère. Il descend de cheval: il entre insolemment avec sa suite, et mande l'abbé devant lui. Où est mon neveu, dit-il à Léonor? — Sur ce vaisseau que vous pouvez voir s'éloigner d'ici, répondit le moine, en indiquant la mer d'un geste de la main. A cette réponse laconique et hardie, le comte de Nantes grinça des dents, et tous les religieux présents à cette scène tremblèrent pour le saint prêtre qui avait osé la faire; mais ou Canao dédaigna de commettre un crime inutile à ses intérêts, ou il n'osa pas teindre ses mains du sang d'un solitaire pieux aimé du roi de France. Cependant, exaspéré de voir lui échapper l'orphelin qui pouvait un jour revenir lui demander compte de la tête et de l'héritage de son père, il frappa l'abbé à la joue, et sortit en poussant des cris de rage. Egaré par la passion, il s'élança sur son cheval, et partit en lui enfonçant les éperons dans le ventre. Il ne voyait rien, et ne savait où il allait. En descendant un coteau très-rapide, son coursier s'abattit et roula avec lui dans le fond d'un ravin. Ses gens, qui l'avaient suivi de loin, accoururent et le trouvèrent brisé de sa chute, à côté de son cheval mort. On le releva et on le transporta à Nantes, où tout l'art des médecins ne put jamais le guérir qu'imparfai-

tement. Il conserva toujours un ressentiment pénible de cet accident, et les douleurs aiguës que sa blessure lui fit éprouver, jusqu'à la fin de sa vie, aigrirent encore son féroce caractère.

Il restait au comte de Nantes un quatrième frère, qui se nommait Mac-Liauc. C'était le seul qui possédât encore quelques débris de la succession du père commun. Il devait périr comme les autres. Déjà Canao s'était saisi de sa personne; déjà il l'avait fait jeter dans les prisons de Guerande, où Mac-Liauc attendait la mort, lorsque Félix, évêque de Nantes se hasarda à s'interposer entre les deux frères, et réussit dans sa difficile entreprise, peut-être au-delà de ses espérances. Félix était un prélat célèbre, distingué par sa haute naissance, par ses vertus et ses rares talents. Canao rendit la liberté à son frère, et Mac-Liauc jura de se contenter de ce qu'il plairait au comte de Nantes lui laisser de l'héritage de leur père.

Mais Mac Liauc ne crut pas qu'un serment arraché par la crainte de la mort, pût le lier hors des prisons et du pouvoir de Canao. Libre des fers qu'il avait portés, il se réfugia chez un seigneur puissant de la Basse-Bretagne, nommé Cono-Maur, dont le château, peu éloigné de Vannes, était bâti à l'entrée de la forêt qui porte encore aujourd'hui son nom altéré par le temps (1). Ce Cono-Maur ou Comorre, suivant quelques légendaires, était un homme barbare et sanguinaire, comme un trop grand nombre de princes de cette époque. Il aurait pu prétendre l'emporter en atrocité sur Canao lui-même. Lâchement libertin, il avait épousé successivement plusieurs femmes dont le poignard l'avait défait aussitôt que sa passion s'était trouvée satisfaite. La dernière victime de son brutal amour avait été Trifine, fille de ce Warroch, comte de Vannes, qui l'un des premiers était tombé sous le couteau de Canao.

Il semblerait que la cour du féroce Cono-Maur eût dû être le dernier asile auquel pouvait penser Mac-Liauc; mais Cono-Maur était puissant : il fallait un défenseur à Mac-Liauc, et les seigneurs de Bretagne,

(1) La forêt de Camors.

courbés sous le joug de terreur que son frère leur avait imposé, ne lui laissaient pas la liberté du choix. Gono-Maur, qui l'eût sacrifié, si ses intérêts avaient paru l'exiger de lui, le vit avec plaisir accourir dans son château et se placer sous sa protection, parce qu'il espérait s'en servir pour ruiner la fortune du comte de Nantes, et fonder la sienne sur les débris de celle des deux frères. Le bruit de l'appui que prêtait Cono-Maur à Mac-Liauc, parvint rapidement aux oreilles de Canao, et sa fureur fut extrême à cette nouvelle. Il l'envoya demander avec hauteur, et fit menacer Cono-Maur de tout le poids de sa colère, s'il ne lui livrait pas Mac-Liauc. Une ruse adroite sauva le prince fugitif. Gono-Maur reçut les envoyés de Canao avec toutes les apparences d'une soumission respectueuse aux ordres de leur maître, et les conduisit près d'un tombeau en pierre dans lequel il avait fait entrer Mac-Liauc: « Mac-Liauc n'est plus, leur dit-il, je ne puis vous le » livrer: voici le lieu où nous l'avons déposé. Dites à » Canao qu'il n'a plus rien à craindre de son frère. » On crut à la vérité de ces paroles: les envoyés burent et mangèrent sur le tombeau et se hâtèrent d'aller faire partager au comte la joie indécente d'une mort qui n'était que feinte et qu'il crut certaine comme eux.

Mac-Liauc, sorti vivant du cercueil, continua pendant quelque temps à habiter dans le château de Cono-Maur; mais il frissonnait malgré lui sous ces voûtes sinistres qui avaient répété les gémissements de sa nièce expirant sous le poignard de l'hôte à la table duquel il s'asseyait et dont il mangeait le pain. De sombres réflexions le tourmentaient pendant ses longues veilles: des rêves effrayants le poursuivaient jusque dans son sommeil. Il rougit d'abord du protecteur qu'il s'était choisi; bientôt il en eut horreur, et s'enfuit secrètement de ce séjour du crime et de la dissolution. Placé entre l'effroi que lui inspirait l'implacable inimitié de son frère et l'invincible aversion qu'il avait conçue pour Cono-Maur, il chercha un nouvel et plus sûr asile dans le sein de l'église. Il abandonna sa femme, se retira dans un cloître, fit vœu de renoncer au monde, et se dépouilla de sa longue chevelure. Canao, qui n'avait rien respecté jusqu'alors, qui paraissait s'être fait un jeu abominable

de fouler aux pieds les plus saintes lois de la nature. Canao s'arrêta devant le sacré caractère que la main d'un prêtre venait d'imprimer à son frère. Peut-être craignit-il d'attirer sur sa tête les foudres des prélats de la Bretagne, lui qui avait bravé celles du Très-Haut. Peut-être plutôt jugea-t-il que Mac-Lianc, dépossédé de ses états, évêque, et désormais mort à toutes les espérances du monde, ne valait plus un nouveau crime.

Cependant tant de forfaits commis, tant de sang versé par le comte de Nantes, avaient fait de sa personne un objet d'horreur pour la malheureuse Bretagne; le peuple l'abhorrait et soupirait après le jour qui le délivrerait du monstre; mais il étouffait ses plaintes et souffrait en silence. Childebert, roi de Paris, élevait à sa cour le jeune Alain, seul prince qui, en sa qualité d'héritier du fils aîné du dernier roi, eût des droits légitimes à la souveraineté dont jouissait Canao. Cette protection qu'on accordait ainsi en France au plus mortel ennemi du comte de Nantes, eût dû alarmer celui-ci; mais, par une apparente contradiction, Childebert entretenait des relations avec lui. Ce monarque avait, dit-on, des prétentions sur la Bretagne; et quel roi de France n'en a pas eu après lui? S'il désirait l'ajouter un jour à son royaume, il dut voir avec plaisir les divisions des princes bretons, et l'affaiblissement de leur famille. Seul il eût peut-être pu mettre un terme aux crimes de Canao; mais il ne fut pas fâché de le voir se précipiter d'excès en excès dans l'abyme qui devait l'engloutir; et, se promettant de recueillir les fruits de la haîne que l'insensé amassait sur sa tête, il le laissa consommer lui-même sa propre ruine, sans se mettre en peine d'en hâter l'instant.

Tels sont les motifs probables de l'inaction de Childebert, dans des circonstances où il semble que l'intérêt de l'orphelin qu'il avait accueilli, et le soin de son honneur à lui-même, devaient le déterminer à agir. Je sais que l'on en a supposé d'autres à sa conduite, et, peut-être avec raison, car à une époque aussi reculée, au milieu de la confusion de toutes nos anciennes chroniques, il est bien difficile de retrouver le fil des événements, et presqu'impossible d'en expliquer aujourd'hui les causes sans craindre de commettre à chaque

instant une erreur. Il serait donc possible que Childebert, sollicité par Saint Samson, évêque de la Grande-Bretagne, retiré dans le monastère de Dol, eût conçu le projet de rétablir Alain dans les états de son père; mais que la reine Ultrogotho, éprise pour l'orphelin d'un amour adultère, eût eu assez de crédit sur l'esprit de l'époux qu'elle trompait, pour empêcher l'exécution de ce généreux dessein. Je ne prétends pas décider laquelle de ces deux suppositions est la plus conforme à la vérité; mais, quelle que soit celle que l'on veuille admettre, il est certain que Childebert mourut sans avoir rien entrepris pour venger le petit-fils de Hoël premier.

A sa mort, en 555, Clothaire se trouva seul roi, ou plutôt seul chef militaire de France, car c'était à peu près à cela que se réduisait alors la royauté. Canao vit avec effroi s'opérer ce grand changement. La politique de Clothaire n'était pas la même que celle de Childebert, ou plutôt les circonstances étaient différentes. Il crut le moment de sa ruine arrivé, et courut lui-même au-devant d'elle, entraîné par une secrète fatalité. Clothaire avait un fils immoral et dissolu qu'avait perdu l'excessive tendresse de son père. Enfant ingrat et dénaturé, il avait une fois déjà osé lever l'étendard de la révolte contre son père et son roi; mais, trop faible pour lutter contre les forces que Clothaire avait chargées de le faire rentrer dans le devoir, il avait déposé les armes, implorant un pardon que la colère d'un père menace quelquefois de refuser, mais que son cœur accorde presque toujours. Chramne, que l'impuissance de continuer une guerre illégale, et non pas un sincère repentir, avait conduit aux pieds de son père, ne sut pas apprécier l'indulgence dont on usa envers lui. Il noua de nouvelles intrigues, débaucha des troupes, et se ligua secrètement avec Canao, qui n'avait jamais été scrupuleux sur le choix de ses alliés, et qui se trouva heureux de rencontrer un homme qui consentît à confondre ses intérêts avec les siens. L'espoir du pillage, l'attrait de la licence qui accompagnait les drapeaux de Chramne, attirèrent auprès de lui une foule d'aventuriers fort indifférents sur le mérite de la cause dont ils se déclaraient les champions; mais qui donnèrent à sa nouvelle révolte un caractère alarmant pour Clothaire.

Retiré à la cour du comte de Nantes, le rebelle concerta avec son criminel allié ses plans d'attaque contre son père; et leurs armées, réunies sous la même bannière, franchirent les frontières du royaume de France. Les brigandages effrénés auxquels ils se livrèrent, irritèrent Clothaire jusqu'à la fureur. Il jura la perte du fils deux fois rebelle à ses ordres, et la ruine de l'indigne allié qui le secourait de ses conseils et de ses troupes. Une armée nombreuse et florissante s'avançant à marches forcées vers la Bretagne; d'immenses préparatifs, commencés avec un soin extrême, achevés avec une étonnante promptitude; la conscience de sa supériorité dans l'art de la guerre, rien ne pouvait consoler sa douleur et ramener le calme dans son esprit. Il lui tardait d'être en Bretagne, en face de ses ennemis, et de mesurer ses forces avec les leurs.

A la tête d'une partie de l'armée française marchait Alain, qui avait enfin trouvé chez Clothaire autre chose qu'une compassion stérile pour ses malheurs. Le retour de l'orphelin fut accueilli par des démonstrations d'une joie extrême, et de toutes parts les Bretons accoururent se ranger sous ses drapeaux. Rassemblés sur une haute montagne, comme les prophètes de la loi ancienne, les évêques de Bretagne, à l'abri du camp d'Alain, maudirent le comte de Nantes et fulminèrent contre lui une épouvantable sentence d'excommunication; fort de la protection du ciel et de l'appui des anciens sujets de son père, Alain soumit, en courant, le comté de Cornouaille, et s'empara de Rennes presque sans combattre.

Cependant, au milieu des plaines qui s'étendent sous les murs de St.-Malo, les troupes de Clothaire et l'armée que commandait Chramne et le comte de Nantes, étaient en présence. Les derniers rayons du soleil couchant avaient éclairé cette rencontre impie, et tout annonçait que le lendemain un choc terrible ébranlerait les paisibles rivages d'Aleth. Canao, qu'un secret pressentiment avertissait de la fatale issue du combat dont le jour suivant devait être témoin, voulait profiter de l'obscurité de la nuit, pour se jeter sur l'armée des Francs, et terminer, par un coup de main, une guerre dans laquelle il se reprochait peut-être de

s'être témérairement engagé. Mais la défiance s'était glissée dans l'âme de Chramne qui soupçonnait la sincérité des intentions de son allié. Il protesta qu'on faisait injure à son courage, en lui proposant d'attaquer pendant la nuit le camp des Francs plongés dans le repos, et jura qu'il ne combattrait jamais qu'à la clarté du jour. Cette résolution fut comme l'arrêt de sa ruine. Au lever du soleil les deux armées sortirent de leurs retranchements et se rangèrent en bataille. Le combat qu'elles se livrèrent fut long et sanglant. La victoire indécise jusqu'à la chute du jour, paraissait pencher tantôt pour le père et tantôt pour le fils. Enfin les Bretons, que commandait Canao, plièrent et se retirèrent en désordre. Vainement leur chef essaya-t-il de les rallier et de les ramener au combat; ses efforts furent inutiles et lui devinrent funestes. Un javelot lancé par Alain, son neveu et le vengeur de Hoël, l'atteignit pendant qu'il combattait au premier rang pour couvrir la retraite de ses troupes (1); il tomba et mourut misérablement, foulé aux pieds par les fuyards et les vainqueurs. Dans ce moment la déroute devint générale : tout espoir fut perdu pour Chramne qui, lui-même, ne songea plus qu'à fuir.

Chramne pouvait encore se sauver et dérober sa tête au courroux de son père. Quelques vaisseaux montés par des hommes qui lui étaient dévoués, et mouillés sous les murs d'Aleth, à peu de distance du théâtre de sa défaite, offraient un dernier asile à son infortune; Clothaire n'avait point de flotte et n'eût pas pu l'y poursuivre; mais sa femme et ses deux filles étaient séparées de lui. Retirées dans une cabanne voisine du champ de bataille, elles attendaient l'issue du combat, résolues à partager le sort de leur père. Chramne, hors de lui à la pensée du danger qui les menaçait, voulut tenter un dernier effort pour les arracher à la vengeance du vainqueur, et les sauver avec lui ou mourir avec elles. Entouré de quelques hommes déterminés, il se fraie un passage vers la fatale cabanne, renverse

(1) Je suis ici les actes de Saint Samson et la version de Déric qui a copié le légendaire.

tout ce qui s'oppose à lui, s'avance dans le sang et ne marche que sur des cadavres; mais bientôt épuisé de fatigue, il s'arrête et tombe. On le charge de chaînes, et ceux qui l'ont écrasé sous le poids de leur nombre courent arracher à Clothaire l'ordre de massacrer son fils. La terrible sentence ne se fit pas attendre et reçut à l'instant même son exécution. Les tigres étranglèrent Chramne sous les yeux de sa femme et de ses filles qui s'évanouirent à cet horrible spectacle. On scella la porte de la cabanne qui renfermait les victimes : on apporta une torche enflammée, et tout fut fini pour elles.

Arrêtons-nous : le cœur se serre au récit de tant d'atrocités. Quel siècle ! quels hommes ! et ces barbares, ce sont nos pères !

J. TASLÉ.

DE LA POÉSIE AU XIXe SIÈCLE ET DE LA LECTURE DES POÈTES.

2.e ARTICLE.

Nous avons fait pressentir, dans notre premier article, que la poésie, comme art d'imitation, devait nécessairement se soumettre au goût et à l'esprit du siècle, et que ce n'était qu'à cette condition que le poète pouvait compter sur le succès. Quelques écrivains ont prétendu que notre époque n'était point poétique et que le goût des sciences de raisonnement devait nuire essentiellement au développement du prestige, qui tient à la fiction : si nous ne nous trompons, cette opinion, qui peut avoir quelqu'apparence d'exactitude, tient cependant à une erreur dont il est facile de rendre compte. On ne lit point les poètes et on fait peu de vers, se sont dit ces écrivains; et ils en ont conclu que notre époque, nos mœurs et l'esprit de la société ne se prêtaient plus à la poésie.

Nous l'avouons, nous ne saurions admettre une telle condamnation pour notre siècle; et, loin de nous en prendre aux événements, nous croyons qu'il est facile de les justifier.

— Mais les poésies-mêmes du siècle de Louis XIV ne sont plus recherchées que par un très-petit nombre de personnes. Cependant leur mérite est incontestable. — Vous avez raison Messieurs ; mais comment ne vous appercevez-vous donc point que ce dont nous parlèrent la plupart de ces poëtes (nous faisons une exception pour les chefs-d'œuvre) ne nous intéresse plus d'une manière directe ; que les panégyriques et les hommages à un protecteur ne sont plus de nos mœurs ; que ces longues idylles, que des courtisans soupiraient sous les bosquets du parc de Versailles, n'ont rien non plus qui puisse exciter les souvenirs d'une génération qui a vieilli dans les camps, et dont les oreilles retentissent encore du bruit sinistre de la chute des empires.

— Mais, ajoutez-vous, ces grands poëtes, l'honneur de notre littérature et l'admiration du monde civilisé, les Corneille, les Racine, les Molière, les Destouches, les Voltaire, les Ducis, etc., doivent-ils donc périr, ou ne doivent-ils être lus que pour le mérite de la diction et le faire plus ou moins brillant de leur poësie. — Tranchons la question, vous dirai-je, et prenons pour exemple, entre tant de chefs-d'œuvre, les deux pièces qui ont réuni tous les suffrages, *Athalie* et *Tartufe*. Demandons-nous actuellement quel est le sort de ces pièces et l'espèce d'hommage que le public leur rend: le succès de vogue qu'obtient l'une des deux sur tous les théâtres ne répond-il pas pour nous. Ce n'est point cependant que Racine soit moins sublime que Molière, et que telles pièces de ce grand poëte et telles autres de Corneille, qui ne figurent plus au répertoire que pour mémoire, ne soient aussi remarquables pour le talent et le génie, que celles que le public redemande incessamment.

Je sais ici que plusieurs penseurs sévères, quelques classiques renforcés pourront nous dire : tant-pis pour le public, et malheur aux écrivains ou aux poëtes qui règlent leur goût sur celui de la multitude. A Dieu ne plaise, que nous cédions nous-mêmes à une telle autorité. Lisez long-temps, lisez toujours, dirons-nous au jeune poëte, et Racine, et Voltaire, et Corneille, et Molière ; mais, si vous avez l'habileté de ces hommes, faites comme Corneille et Racine qui prenaient leurs modèles dans l'histoire ancienne, à une

époque où la renaissance des lettres avait porté tous les regards vers l'antiquité. Faites comme l'inimitable Molière, qui, à lui seul, a peut-être plus fait pour la régénération de l'esprit humain que tous les écrivains du siècle de Louis XIV. Flétrissez le vice et le ridicule ; mais, comme ce poëte, soyez inexorables et, avec un courage pareil au sien, osez arracher le masque aux hypocrites de toutes les classes qui se jouent, et de la bonne foi de leurs semblables, et des droits de leurs concitoyens, et des principes sur lesquels reposent la morale et l'association humaine. Cette circonstance est de rigueur pour le succès ; c'est la condition *sine quà non.*

Qu'un Molière, un Racine, un Voltaire paraisse : croyez-vous donc qu'il ne serait pas aussitôt accueilli et probablement d'une manière beaucoup plus brillante que ne le furent ces hommes de génie, dans un temps où il fallait encore prendre la sanction de la cour ou celle des coteries, pour distribuer le blâme ou l'éloge.

De ceci, nous concluons que le génie et le talent sont sûrs de se faire comprendre à l'époque où nous sommes ; mais nous en concluons aussi que, pour se faire entendre, le poëte doit consulter et les besoins d'une société long-temps agitée, et son esprit, et cette sollicitude générale qui nous porte, comme de mouvement spontané, vers les objets d'intérêt public et de haute spéculation ; qu'il doit consulter et nos mœurs et nos habitudes, et enfin tout ce qui, entraîné dans ce mouvement général d'oscillation politique, a subi le changement que ne manquent jamais d'apporter à la condition humaine ces révolutions qui changent jusqu'au mode d'illusion en déplaçant le but et désignant un nouveau point de vue.

Descendons à quelques détails d'une application plus facile à caractériser : occupons-nous du langage même de la poësie. Nous avons montré, dans notre premier article, comment la partie mythologique et d'invention, dans la poësie, tendait successivement à se modifier : examinons à quelles modifications la langue poétique elle-même peut être sujette.

Comme nous l'avons dit d'abord, ces figures et ces inversions, généralement empruntées à la mytho-

logie des Grecs, à cette langue allégorique, qui, riche d'elle-même, mais usée à l'époque où nous sommes, permet de personnifier et les sentiments et les affections de l'âme, et la nature morte et les élements primitifs de l'organisation générale; ces figures, ces inversions, dis-je, ne sont plus d'un grand effet, et presque toujours elles manquent le but; tant parce qu'elles n'ont plus le mérite de la nouveauté, que parce qu'elles révèlent la faiblesse de l'invention, loin qu'elles sont d'exciter l'imagination; et, si des poëtes en effet comparèrent ses fictions aux fleurs dont on se sert pour ornement, je crois ne pas me tromper en disant qu'elles produisent actuellement un effet à peu près semblable à celui de ces fleurs artificielles, long-temps exposées à l'air, et qui servent de montre à l'entrée d'un magasin de modes, où tout l'artifice de l'art et le prestige de la nouveauté se montrent dans des chiffons auxquels une main habile donne une valeur de mode et de circonstance. Je veux bien qu'on soupire, de nos jours, comme on l'a fait à tous les âges; je veux bien aussi que le sarcasme et l'ironie lancent leurs traits malins, et même que l'ode reprenne sa marche didactique, et le poëme épique sa gravité sentencieuse; mais je suis appelant de l'ancien langage et je n'aime pas plus, pour donner l'idée du baiser d'une amante :

> L'abeille *qui* remplit ses rayons d'or
> Du tribut odorant de la plaine fleurie,

que

> La cour de Jupiter s'énivrant d'ambroisie.

Tout ce langage de l'ancienne école ne sied plus à l'époque où nous sommes.

Nos poëtes modernes commencent à le sentir : espérons que la pensée prendra la place que tout ce bavardage doit laisser vacant.

Mais que faut-il donc faire pour obtenir du succès? être neuf et original comme M. Casimir Lavigne, quand il devient l'interprète des infortunes de tout un peuple; être original comme M. Lamartine; trouver des comparaisons neuves et des images heureusement choisies dans les contraires les plus opposés et dans les similitudes les plus marquées; sonder le cœur humain, et l'agiter par ces grandes peintures qui font passer, de-

vant nos yeux les événements et les hommes, d'un âge de révolution, comme des ombres majestueuses qui profitent de la lueur des éclairs pour traverser un champ que les traditions et d'illustres victimes ont rendu célèbre et redoutable.

Dans ce sens, nous dirons aux poëtes de l'Armorique, qu'appelés à de nouvelles destinées, la société leur demande ou la vive peinture des événements de notre époque, ou le trait caractéristique des mœurs anciennes d'une province jusqu'ici peu connue; et, pour ne pas induire en erreur un des poëtes que notre pays pourra peut-être un jour nommer avec fierté, mais à qui cependant nous ne pouvons encore accorder le titre de muse, que la flatterie lui décerne, nous terminerons en disant, que, pour réussir, ce ne sont plus ni les bosquets, ni les clairs ruisseaux, ni ces vallées enchanteresses, ni ces coteaux chargés de fruits, ni ces fleuves bordés de riches prairies et tous les lieux recommandés par une existence paisible, qu'il faut fréquenter, mais les lieux escarpés et les mers lointaines, le champ d'Auzterlitz et le mont Saint-Jean, la place publique et la tribune, le conseil des rois et le congrès des peuples, le camp des Grecs modernes et les cités naissantes de l'Amérique indépendante, le salon et le cabinet de toilette, le bal de la préfecture et le jour de réception d'un candidat à la législature, et que ces choses ne paraissent pas difficiles: les livres, les recueils périodiques, les journaux et la facilité des relations ont mis tous ces détails à la portée de l'habitant de l'Armorique, comme à celle des Parisiens et du poëte qui s'éleva sur les bords de la Tamise et fut finir dans l'*Albanie*. Nous pourrions dire ici que, ce que la facilité des relations est à la prospérité du commerce, la circulation des journaux et des livres l'est à la littérature.

A: DUCHATELLIER.

DE L'HONNEUR.

Il est digne de remarque, que les expressions les moins définies sont presque toujours les plus employées:

chacun les comprenant à sa manière, elles ont dans le monde un sens si étendu, que l'on peut à peine lui trouver des bornes, et si vague qu'il se prête facilement à des idées presque opposées; tel est entre autres le mot *honneur*. Il n'en est pas que l'on emploie plus fréquemment, il n'en est pas aussi sur lequel on forme des pensées plus différentes; cependant, comme il est utile de comprendre ce que l'on veut exprimer, on se propose, dans cet article, de considérer ce que l'on doit entendre par le mot honneur, et quelles idées doivent se rattacher à cette expression. L'honneur nous semble n'être autre chose que l'amour de la considération: il nous porte à désirer l'estime des autres hommes, et surtout la nôtre; tout ce qui blesse la dignité de l'homme et sa délicatesse est contraire à l'honneur; tout ce qui porte le caractère de la grandeur et de la générosité est de son essence. Il diffère de la vertu en ce que, plus modeste, elle ne veut le bien que pour lui-même, parce qu'il est la perfection divine; elle accomplit les devoirs les plus pénibles, sans prétendre à une autre récompense qu'au bonheur d'avoir rempli la tâche qui lui était imposée. Tandis que l'honneur prétend à la réputation et à l'estime que procure l'accomplissement rigoureux des devoirs imposés par notre nature et par la société, la vertu ne mérite ce nom qu'autant qu'elle est tout-à-fait désintéressée. L'honneur existe encore avec le désir de profiter des avantages qui lui sont attachés: il s'allie assez bien avec la recherche des dignités et du rang qu'elles donnent, pourvu que l'on n'emploie, pour se les procurer, aucun moyen réprouvé par la probité la plus exacte, ni la flatterie, ni la dépendance servile; en effet, tout ce qui porte l'empreinte de la bassesse répugne essentiellement à l'honneur, qui est l'image de la vertu, avec plus d'éclat et moins de beauté réelle.

Il paraît aisé de comprendre la célèbre définition donnée par Montesquieu aux principes des divers gouvernements: le gouvernement républicain lui paraît fondé sur la vertu, en ce que, sans une grande abnégation de soi-même, il est presqu'impossible de se dévouer à un ordre de choses qui ne laisse espérer ni un rang stable ni de grandes récompenses, et dans

lequel souvent on est payé d'ingratitude pour les sacrifices les plus pénibles; toutes les fois que la vertu ne règne pas universellement dans un état, on peut affirmer qu'il n'est pas disposé pour former une république. L'honneur, en offrant la perspective du rang, du pouvoir et des distinctions sociales, en récompense du dévouement au souverain et à la patrie, est l'essence d'une monarchie tempérée par de sages institutions; on peut espérer de léguer à ses enfants un nom sans tache, comme le plus précieux des héritages, et que le prix d'une vie remplie de sacrifices ne sera pas perdu, du moins pour la postérité de celui qui honora son pays en s'honorant lui-même, par de belles actions; mais si les dignités ne sont plus la récompense du mérite seul, si elles sont données plutôt à l'intrigue et à la bassesse qu'à la valeur ou à une longue suite de loyaux services; si l'on voit le vice sans horreur, et l'honneur véritable sans admiration, on peut dire qu'une monarchie est sur le penchant du précipice, et qu'elle est près de tomber dans le despotisme ou dans l'anarchie, à moins qu'une main puissante ne la relève, ou que l'esprit de force et de sagesse ne la pénètre de son énergie et ne la vivifie par sa puissance. Sans ce secours, la crainte seule, ce principe du despotisme, peut arrêter la dissolution complète de l'état, de même que la crainte du châtiment réservé au crime, peut seule retenir l'homme qui a cessé d'être sensible au charme de la vertu, et qui a perdu jusqu'à l'espérance de jouir de l'estime des honnêtes gens.

Il reste à parler du point d'honneur : il consiste à ne rien permettre et surtout à ne rien faire qui puisse blesser la délicatesse, qui est le sentiment de l'honneur; ainsi, tout ce qui est contraire à la franchise, tout ce qui blesse la vérité, attaque le point d'honneur; il ne connaît d'autre crainte que celle de manquer à ce que le devoir prescrit. L'homme d'honneur est franc, sincère, ennemi de tout déguisement; il dédaigne la feinte et l'artifice; il honore le mérite dans les autres, et lui rend, à l'occasion un éclatant témoignage. S'il n'est pas tout-à-fait exempt d'un certain orgueil, du moins il ne le place que dans des choses dignes d'admiration et d'estime; il préfère à la richesse la considération ac-

ar le désintéressement et une conduite à l'abri reproche ; il est prêt à sacrifier sa vie, plutôt conserver aux dépens de sa conscience et de sa cation ; il lui manque une seule chose pour être fait vertueux, c'est de moins s'occuper de lui-t de chercher le bonheur, non dans la vaine des hommes, mais dans l'union de sa volonté divine sagesse et la souveraine vérité.

CH. DE COMMEQUIERS.

1.e LETTRE [illegible]RBIHANNAISE.

nes des deux sexes. Mariages et Festins de noces.

Quoi, Madame, bien loin de vous plaindre des trop minutieux dont était surchargée ma der-ettre, vous me reprochez, au contraire d'en op économe. *Sachez*, me dites-vous, *que si vos tions et vos inventaires ont nécessairement dû re à ceux de vos compatriotes à qui vous n'ap-prenez rien de nouveau, vous avez, en revanche, fourni aux romanciers et peut-être au grand Walter-Scott lui-même des renseignements qui nous vaudront quelques chefs-d'œuvre de plus.* Quel trait de lumière, ma tante ! Et la postérité que vous oubliez, pensez-vous donc qu'elle n'honorera pas, à tout jamais, ma mémoire pour lui avoir légué le tableau fidèle des mœurs de mon pays au XIX.e siècle. Pourquoi quelques dames Romaines désœuvrées ne se sont elles pas aussi avisées, du temps de Romulus, et sous l'un des consulats de Marius, puis à l'époque du règne de Constantin, d'avoir la même idée que vous m'avez inspirée ? Nous connaîtrions du moins aujourd'hui l'intérieur de leurs ménages aussi bien que le nôtre ; et, malgré la résurrection de Pompéia, nos savants ne se disputeraient point vainement pour déterminer l'antique usage d'une multitude d'objets dont ils ignorent même le nom. A quel prix adjugerait-on

actuellement en vente publique à Paris le rouleau de papyrus qui dut tenir lieu de dictionnaire grec et latin à l'un des écoliers de l'ex-roi Persée devenu professeur dans l'un des faubourgs de Rome, après avoir occupé le trône d'Alexandre! Que ne paierait-on pas même le journal du maître d'hôtel d'Apicius! Oui, ma correspondance, à dater de l'an 2000, sera le *Vade-Mecum* des érudits qui discuteront à cette époque sur les us et coutumes champêtres de la Bretagne, au commencement du règne de Charles X : mon nom sera enfin cité comme une autorité; et, pour comble de bonheur, je n'aurai dû cette gloire qu'à votre tendre intérêt, pour un [illegible] trop long-temps méconnu.

Si l'intérieur et l'extérieur de nos chaumières sont toujours tels qu'ils étaient au temps de notre duchesse Anne, et probablement sous le fondateur de notre monarchie bretonne, le costume des deux sexes a éprouvé depuis trente ans, dans le voisinage des villes, de nombreuses modifications qui finiront par le changer complètement. Alors, Madame, les fortes têtes des paroisses ne répondront plus de rien, si la fin du monde que n'annoncent que trop déjà, disent-elles, tant de scandaleuses innovations, ne sauve pas l'honneur du pays, si malheureusement compromis. Dans les communes riveraines de la mer, outre le *sagum* ou tunique gauloise que portaient encore il y a cinquante ans les hommes, ils se couvraient pendant l'hiver et dans les jours pluvieux du *bardocucullus* ou cucule, espèce de manteau court terminé par un capuchon et parfaitement conforme à celui des religieux de la règle de St-François. Aujourd'hui, cette saye ou *sagum*, si vous l'aimez mieux, a subi la coupe d'un large habit-veste qui ne croise point, et la cuculle n'est plus qu'à l'usage des pêcheurs, des caboteurs et des gardiens de navires. Les vieillards, dont elle était l'attribut, ont été eux-mêmes forcés de s'en abstenir pour échapper aux railleries des étrangers et des jeunes villageois; quelques-uns se contentent maintenant, par respect pour les anciennes traditions, d'orner le petit collet de leur nouveau vêtement d'un capuce beaucoup moins apparent que

celui qui décore le camail des chanoines. Eux seuls osent encore conserver leurs vieilles culottes courtes échancrées de chaque côté du genou, et liées dans cette partie par des cordons; car, en dépit de toutes leurs sinistres prophéties, les pantalons l'ont emporté et la mode en est généralement adoptée par les générations nouvelles. Autrefois la chevelure flottait confusément par devant et par derrière les épaules. Elle est maintenant coupée à deux lignes du sommet de la tête et de chaque côté des oreilles, en ne couvrant plus que le cou. Encore quelque temps, et nos Bretons, naguères si fiers de la longueur et de l'épaisseur de leurs cheveux, seront aussi méthodiquement tondus que les *fashionnables* insulaires, qui affluent chez nous de tous les points de l'Angleterre pour y économiser leurs revenus et s'affranchir de l'énorme taxe des pauvres. Tous nos villageois, quelle que soit leur aisance, portent une chemise de la même toile que celle des sacs à argent. Le collet en est très-bas et fermé par deux boutons d'os parfilé ou de métal. Eh bien, ce collet aussi grossier que le corps entier de la chemise, est depuis quelques années d'un tissu très-fin et d'une éclatante blancheur. Que présage cette imitation de la coquetterie des f mmes, qui seules se permettaient cette petite ruse? que bientôt celles-ci, encouragées par ce premier pas, n'emploieront plus leur chanvre pour linge de corps et profiteront du vil prix de celui de coton pour renouveler leur garde-robe. Point de col ni de cravatte. Mais déjà les jeunes artisans qui ne sont que la bourgeoisie de nos campagnes, excités par les laboureurs de leur âge qui les poussent toujours à innover, ont arboré le foulard de soie; fiers d'avoir enfin forcé le plus riche propriétaire et le dernier manœuvre à ne plus oser se moucher avec les doigts publiquement, depuis qu'ils ont paru les premiers avec un mouchoir de poche. Sur la chemise se place le gilet d'étoffe de laine brune ou blanche, recouvert d'une veste de la couleur adoptée depuis un temps immémorial par chaque commune. Cette veste est de gros drap dit de Vire ou de Bergopsom. La ceinture, contradictoirement à l'ancien usage des Gaulois, au lieu de paraître extérieurement, se pose

sous la veste. Elle est formée d'une longue et large bande ployée de tissu de coton à couleur tranchante, dont ils se ceignent le ventre, mais sans en laisser flotter les extrémités, ce qui lui donnerait plus de grâce. On ne voit plus ici de guêtres d'étoffe ou de toile écrue à boutons de verre ou d'étain, qu'aux jambes des anciens de la paroisse et des étrangers des autres parties de la Bretagne. Le sabot est la chaussure ordinaire et ne se remplace par le soulier ferré à boucles de cuivre qu'aux jours de grande toilette. Mais le jeune paysan, fut-il le dernier garçon de la ferme, rougirait, aujourd'hui, de se présenter dans un lieu public, chaussé du bois informe fabriqué dans le Finistère. Nos jeunes coquettes s'étant peu à peu hasardées à préférer l'élégant et léger sabot nantais, aux lourdes masses qu'elles traînaient, l'usage s'en est insensiblement introduit; et, malgré les nouvelles protestations et les vives clameurs des grands parents, les novateurs ont encore triomphé. Peut-être croyez-vous, Madame, que les gros bas de laine drapés que Keramorsec ne quittait jamais lui-même, fut-il admis dans nos salons à Paris, ont au moins conservé leur prééminence au village. Désabusez-vous: depuis que des essaims de marchands-forains, après des siècles d'inutiles efforts pour pénétrer dans nos chaumières, sont enfin parvenus à s'y introduire et y ont donné à quinze et vingt sols des chaussures de coton que nos bonnes gens s'imaginaient être d'un prix inestimable; tout annonce une révolution complète dans cette partie du vêtement. Il n'est pas enfin jusqu'au chapeau qui n'ait aussi subi des modifications. S'il conserve encore ses larges bords et sa cuve sphérique, au moins est-il d'une matière moins grossière et entouré du cordon de velours noir, qu'enrichit la boucle de similor. Le cordonnet de fil argenté ne se voit plus que sur la tête des petits pâtres et des enfants. Quant au bonnet de travail, il n'a varié que de couleur, depuis l'horrible célébrité donné à celui des terroristes de 1793.

Les femmes divisent leur chevelure par deux tresses roulées autour de la tête. Elles la couvrent complétement par un béguin noué très-étroitement sous le menton,

ce qui donne aux servantes la faculté de vendre, sans qu'on s'en doute, la coupe de leurs cheveux aux perruquiers des villes. Sur un autre petit bonnet se pose la grande coiffe de toile fine ou de mousseline empesée, dont la toque leur emboîte la tête et qui se prolonge, en deux bandes doubles, sur chaque côté de la poitrine. Il n'est pas rare de voir maintenant cette coiffure garnie de dentelles d'un prix assez élevé. La chemise se termine, comme celle des hommes, par un collet boutonné ou clos par une épingle. La camisole à larges manches, qui en couvre la partie supérieure, se lace par devant, pince la taille en forme de corset, et remonte au-dessus de la gorge, qu'elle comprime. Le jupon et la juppe d'égale longueur s'arrêtent aux deux tiers de la jambe et laissent apercevoir l'extrémité d'une jambe fortement constituée et la désagréable rotondité d'un soulier grossièrement fabriqué. Les femmes à l'aise ont, depuis long-temps, remplacé les boucles d'étain par celles d'argent. Leur tablier, dernière pièce de leur parure, est en taffetas ou en mousseline; celles d'une fortune inférieure se contentent du coton de Rouen, pourvu que la couleur tranche fortement la nuance de leur jupe. Les dentelles d'or et d'argent dont étaient autrefois ornés le contour supérieur des camisoles et le revers de leurs manches énormes ont décidément été rejetées comme une mode trop gothique.

On ne s'occupe des mariages, qui n'ont qu'une saison qu'à l'approche des fêtes de Noël, si toutefois le cidre a été abondant; car, pour peu que la récolte des pommes n'ait pas été satisfaisante, tout est ajourné à l'année suivante. Chez nous un ami ne propose point à un ami d'unir leurs enfants, quoiqu'ils en aient l'un et l'autre le plus violent désir. De leur côté, les jeunes gens ne vivant qu'en famille, sans relations intimes avec d'autres, laissent à leurs parents le soin de leur établissement, sans s'inquiéter du choix qu'ils auront fait pour eux. Aussi, Madame, l'amour est un sentiment tellement étranger à nos mœurs qu'on serait tenté de croire que notre idiome national n'a même pas un terme pour l'exprimer. Le villageois, qui croirait se compromettre en faisant la moindre démarche pour obtenir la main de la fille qu'il préférerait, attend d'être assez favorisé du hasard pour que

provisoire qui l'a distinguée dans la foule. Au moment du départ, pour se rendre à l'église, l'épouse, qui en est prévenue par sa mère, jette un dernier coup-d'œil sur son petit miroir, et fait aussitôt succéder au nouveau sourire de satisfaction qui vient d'effleurer ses lèvres, les larmes d'étiquette exigées par l'usage. Plus on la presse de se réunir à l'assemblée, qui n'attend plus qu'elle, plus sa douleur doit s'accroître. Ce n'est enfin que lorsque la plus vénérable matrone l'a bien assurée qu'elle a satisfait à tout ce que lui imposaient les vieilles traditions, qu'elle se décide à rejoindre le groupe féminin spécialement chargé de l'escorter. Quelques heures après, au bruit de la mousqueterie et des cris sauvages qui annoncent le retour, les vieillards et les enfants, restés au logis, s'avancent à l'entrée du village et s'y arrêtent sur la pelouse, où une table sur laquelle se trouvent un pain, une moche de beurre, une bouteille de cidre et un verre, attend le cortège. L'un des commissaires rompt ce pain, et en offre un morceau à l'époux, qui le partage avec sa nouvelle compagne. L'échanson présente à son tour à celle-ci un verre de cidre qu'elle effleure de ses lèvres et qu'achève d'un trait le mari. Tous ensuite boivent à leur santé, à leur bonheur à l'aide des cruches déposées à l'écart de cette espèce d'autel domestique, et c'est au milieu de leurs vœux bruyants, au son éclatant des hautbois et des bignoux, et précédé des quatre grands officiers de la noce que le couple nouveau, fier, pour la première et dernière fois, de fixer sur lui l'attention générale, s'assied enfin au festin nuptial.

Autrefois chaque groupe de convives mangeait à la même terrine et au même plat; aujourd'hui chacun a son écuelle et une assiette, et l'on a l'attention de donner un couvert complet aux gens de la ville, jadis traités aussi simplement que la foule des campagnards. Le premier service se compose de larges plats de soupe de bœuf et de lard. Au second paraissent d'énormes pièces de ces viandes bouillies, et le sel qui doit leur servir d'assaisonnement. Lorsque le maître des cérémonies, averti par le redoublement des lazzis du bouffon, s'aperçoit qu'au bout d'une heure on ne revient plus à la charge sur ces masses refroidies, il ordonne aux femmes préposées par distinc

tion particulière au service des tables, d'enlever les plats, et va, escorté de son collègue déjà ivre, chercher aux cuisines le relevé qu'ils conduisent au bruit des fanfares. Comme les mets qui le composent ne diffèrent en rien des premiers, on se borne à en aspirer l'épaisse fumée qu'ils exhalent; mais aussi le service des cruches redouble d'activité, et c'est alors que commencent les chansons et les complaintes dont les refrains se repètent en chœur. A l'issue du repas les mariés vont visiter les deux ou trois cents mendians rangés et assis, auxquels on a aussi donné à dîner. Ils choisissent parmi eux les deux partenaires avec lesquels ils commencent la danse par une ronde devenue bientôt générale; à celle-ci succède par couple une vive promenade circulaire, suspendue, au milieu de chaque strophe de l'air qui l'accompagne, par des pas cadencés et un bond qui termine la mesure; c'est ce qu'on appelle le bal. Au coucher du soleil on sert le souper uniquement composé des énormes quartiers de veau apportés en présent, ce qui n'est bientôt plus qu'une véritable orgie, que peut seule faire cesser la passion de la danse. Retournés sur l'aire qui leur sert de salon, jeunes et vieux y hurlent et y trépignent la neige ou la boue jusqu'à ce qu'enfin on ait forcé le mari à venir rejoindre sa femme qui l'attend dans le lit nuptial, la face collée contre la muraille et revêtue d'un nouvel habillement complet, à l'exception de la chaussure. On y pousse, sans lui permettre de se déshabiller, le rustre qui l'avait oubliée pour boire et fumer. Aussitôt, assailli par ses proches et ses amis, il reçoit et leur rend leurs accolades, leur fait raison, tant qu'il lui est possible, de tous les toasts qu'ils lui portent: ils ne le quittent que lorsqu'épuisé de fatigue et succombant à son ivresse ils l'ont vu s'endormir et ronfler adossé à la pauvre créature dont le supplice vient enfin de cesser. Il est beaucoup de communes où l'épouse est confiée cette première nuit à la sévère surveillance du garçon et de la fille d'honneur, couchés entièrement vêtus entre le nouveau couple. Les deux jours suivans ne sont que la répétition monotone du premier, à l'exception de la burlesque cérémonie du coucher. Cependant le troisième, le mari et sa femme ne paraissent point à table et y servent, à leur tour, les dignitaires harassés qui prennent leur revanche. Le vendredi matin tout est rentré dans l'ordre. Chaque famille des conjoints règle

alors la part que chacune d'elles doit supporter dans la dépense générale, qui s'élève souvent de 1500 à 2000 fr.; tout terminé et balancé à un centime près, la fille de la maison ne la quitte que le lendemain, s'il a été convenu qu'elle abandonnerait le toit paternel; tant on craint l'influence fatale du cinquième jour de la semaine. A dater de ce moment, l'époux, toujours aussi froid et peu empressé qu'il s'est montré le jour de ses noces, et la femme, non moins sauvage et insouciante, vieilliront ainsi sans jamais laisser échapper un mot de tendresse, ni se permettre en présence d'un tiers la familiarité la plus innocente. L'intérêt seul les a unis, et ce n'est aussi que lui qu'ils consulteront lorsqu'il sera question d'établir les enfants nombreux qui n'en naîtront pas moins d'une alliance si peu sentimentale. Hélas, Madame, ne vous rappelle-t-elle pas celle qu'on me fit contracter par le même motif, quoique faisant partie de l'élite de la société la plus civilisée. Quelle sympathie pouvait-il exister entre un enfant de seize ans, telle que j'étais alors, et le vieillard infirme et septuagénaire qu'on m'ordonna d'aimer en lui livrant ma main! Convenez que c'était payer un peu chèrement le titre si commun de comtesse et le triste honneur de présider, pendant huit ans bien révolus, à la table du noble époux qui aurait pu être mon aïeul. Je me plais à reconnaître que j'ai toujours été traitée en fille chérie par cet homme respectable; mais était-ce simplement un père adoptif que devait me donner l'hymen! Quelque ignorants et intéressés que puissent être nos paysans, du moins n'y a-t-il point chez eux d'exemple d'un mariage aussi grotesque. Le mot est fort, j'en conviens, mais il est trop vrai, et je suis trop bretonne pour l'effacer.

FRAGMENT
D'UN POEME SUR L'ASTRONOMIE,
PAR M. DARU.

Un poëme sur l'astronomie manque encore à la littérature française. Les vers tant soit peu prosaïques de M. Gudin n'ont pu satisfaire les amis de la poésie;

M. de Fontanes, malgré ses efforts, n'a fait que jeter quelques idées philosophiques sur un sujet qui en réclame sans doute, mais qui exige aussi du savoir. Dans cette partie de notre littérature, comme en beaucoup d'autres, ce sont les prosateurs qui sont les véritables poëtes. Il y a plus de verve, d'imagination, de philosophie, d'élégance dans la prose de Bailly, que dans celle de la plupart des versificateurs qui se sont évertués sur un sujet si susceptible de hautes méditations et de grandes pensées. *L'histoire des animaux* de Buffon, mise en parallèle avec les trois *règnes de la nature*, de Delille, produit le même effet sur l'homme de goût. Tant il est vrai qu'il est dangereux, à moins de bien connaître ses forces, de contraindre la langue poëtique à exprimer, ce qui, jusqu'alors, a été du domaine presque exclusif de la science et de la philosophie. M. Daru, qui a tant de raisons de se confier dans les siennes, a voulu faire ce que tant d'autres avaient infructueusement tenté. Exact comme Aratus, orné comme Manilius, il réunit en lui le mérite que nous accordons aux deux seuls poëtes astronomes de l'antiquité. Le poëme dont il s'occupe, à en juger d'après le fragment qu'il vient de lire à l'académie française et de livrer à l'impression, joindra au mérite de l'exactitude, celui de l'élégance et de l'harmonie. Dans ce fragment, l'auteur s'est emparé d'une idée fort ingénieuse d'Apollonius de Rhodes, pour nous retracer le tableau de la sphère céleste telle qu'elle était dans les temps les plus reculés. Apollonius suppose que le divin Orphée charmait les ennuis de la navigation des Argonautes en chantant les merveilles des cieux.

La sphère ancienne est, de tous les monuments de l'antiquité, celui qui a le plus exercé la plume de nos érudits. Les uns y ont vu tous les cultes, les autres y ont retrouvé les emblêmes de l'agriculture, les découvertes de la géographie; d'autres, la topographie des lieux où l'astronomie a pris naissance. Aucun n'est remonté jusqu'à l'inventeur de la sphère. Les noms qu'elle porte sont d'une telle antiquité, que personne n'a pu en indiquer l'époque précise. Quelques savants prétendent aujourd'hui que les nations asiatiques ont figuré des emblêmes sur ce monument précieux. Le

sens de ces emblêmes a été perdu pour nous ; voilà pourquoi son champ si vaste a été ouvert à l'esprit de système. Les recherches des habiles orientalistes de l'Allemagne, celles des membres éclairés de l'académie de Calcutta, tendent à prouver une origine commune à tout ce qui nous reste des nations asiatiques. Si cette origine était prouvée, il ne resterait plus qu'à constater l'existence de ce peuple, que nous a tant signalé Bailly dans *ses lettres sur l'Atlantide.* Ce peuple deviendrait notre instituteur comme il a été celui de l'Egypte, de la Grèce et de Rome. Ne cherchant plus des réalités, mais *des correspondances* dans les figures emblématiques qu'il nous a laissées, nous étudierions l'antiquité d'une manière nouvelle. Nous comprendrions les théogonies, les fables et les sphères anciennes, couvertes jusqu'à présent d'un voile impénétrable.

Quoi qu'il en soit, on sent de quel intérêt est susceptible un poëme qui nous rappelle, en beaux vers, ces *fastes des cieux*, non moins embrouillés que ceux de la terre. En se reportant à l'époque où vivait Orphée, on lit les vers de M. Daru avec le même charme qu'on éprouverait à contempler le tableau d'un grand maître enfoui depuis des siècles et retrouvé dans les ruines d'Athènes. Néanmoins quelques expressions rappellent un peu trop, peut-être, l'académicien du XIX.ᵉ siècle. Orphée, en parlant des Chaldéens, dit, que pour eux, la terre était un plan, le ciel une voûte, les étoiles de simples feux :

> . . . . Mais de ces vastes corps
> Ils ignoraient les lois, les masses, les rapports.

Orphée, il me semble, ne pouvait guère parler ainsi. L'astronomie, de son temps, n'était pas assez avancée pour qu'il pût soupçonner des lois dont la découverte n'appartient qu'aux modernes. Il y a loin de l'astronomie d'Orphée à celle des Kepler, des Newton et des Laplace. La manière dont Orphée parle du peu de savoir des Chaldéens, n'est peut-être pas juste non plus rigoureusement parlant, s'il faut placer dans la Chaldée, comme le veulent quelques-uns, le peuple antediluvien, dont nous parlions tout-à-l'heure. Le système de Dupuis, car ce n'est qu'un système, ne me semble pas non plus suffisamment prouvé pour

que M. Daru le mette dans la bouche des poëtes qu'il fait d'ailleurs si éloquemment parler. Des preuves sans réplique ont combattu ce système erroné, que M. Laplace a vainement tâché d'étayer de l'autorité d'un grand nom, et que Volney a rendu presque populaire, en le faisant entrer dans la composition du livre des *Ruines*. A l'appui de cette assertion, je signalerai ici une erreur que M. Daru n'a commise qu'en s'en rapportant trop exclusivement à Dupuis. Dans la description des constellations de la sphère grecque, description ornée de quelques-uns de ces tableaux poétiques, que nous admirons dans Manilius, Orphée arrive à la constellation d'Hercule :

> Et plus loin, c'est Hercule, Hercule glorieux,
> Fléchissant le genoux, pour rendre grâce aux Dieux.

Du temps d'Orphée, la constellation d'Hercule était sans nom. On voit par là, sur quel fondement Dupuis a établi la fable de l'Hercule-Soleil, accomplissant les douze travaux dans les douze signes du zodiaque.

Ce que j'avance ici n'est pas difficile à prouver : Aratus, qui, dans son poëme des *Phénomènes*, a décrit la sphère d'Eudoxe, désigne cette constellation sous le seul nom d'agenouillé. Voici comment Cicéron traduit le passage d'Aratus :

> *Engonasin vocitant genibus quòd nixa feratur.*
> (Arati phœnomena., vers 68.)

L'astronome Pingré, qui nous a donné une traduction fort estimée d'Aratus et de Manilius, ajoute en note, au bas de ce vers, à propos du terme *engonasis* : « *On lui a depuis donné le nom d'Hercule.* » Si c'est depuis Eudoxe que cette constellation a reçu le nom d'Hercule, elle ne le portait certainement pas du temps d'Orphée. Cicéron, lui-même, qui nous a donné une description de la sphère ancienne, dans son livre de *Natura Deorum*, représente la figure dessinée dans cette constellation, comme un *homme accablé de tristesse*. Enfin, un auteur postérieur à Cicéron, Manilius qui, suivant l'opinion des meilleurs critiques, vivait du temps d'Auguste, puisqu'il parle dans son poëme de la défaite de Varrus, arrivée cinq ans avant la mort de cet empereur, Manilius, dis-je, ne désigne pas non plus cet astérisme sous le nom d'Hercule : voici ce qu'il en dit :

Nixa venit species genibus, *sibi conscia causæ.*
(Astronomicon. lib. I., v. 313.)

Si elle sait pourquoi elle est dans cette posture *sibi conscia causæ*, si on ne le savait pas encore au siècle d'Auguste, il ne peut y avoir qu'un faux esprit de système qui ait fait servir le nom moderne de cette constellation, pour lui faire remplir le rôle antique qu'elle joue dans l'ouvrage de l'auteur *de l'origine de tous les cultes*.

Au reste, on ne doit pas trop chicaner les poëtes sur l'exactitude : ils ne sont pas obligés de prouver tout ce qu'ils disent. A cette condition-là, il n'y aurait plus de poésie. Il faut croire que M. Daru, en sortant des matières qui ne sont que du domaine de l'érudition, trouvera son talent plus en harmonie avec son sujet, et que, dans les chants suivants, en peignant les résultats brillants auxquels sont arrivés les astronomes modernes, il donnera à la France un beau poëme de plus.

ED. RICHER.

IDYLLE.

LES YEUX DE L'AMOUR.

Sous un berceau de fleurs, que le jour indiscret
Aimait à caresser d'une douce lumière,
Un soir, à cette heure prospère
Où le besoin d'aimer croit trouver le secret,
Une bergère du village,
Au doux regard, au fin corsage,
Se demandait pourquoi l'Amour,
Ce joli dieu qui l'intéresse,
Était privé de voir le jour.
Soudain, riant de sa simplesse,
Un aimable et tendre berger,
Aux blonds cheveux, au pied léger,
Lui répondit. — « Fille jolie,
» Hélas ! comment veux-tu que l'Amour ait des yeux,
» Lorsqu'au premier jour de ta vie
» C'est toi qui les reçus comme un présent des cieux. »

URBAIN DE MARQUESSAC.

NOTICE
SUR LA FORMATION DE LA TOURBE
DES MARAIS EN GÉNÉRAL,
ET, EN PARTICULIER, DE CELLE DE MONTOIRE.

Dans son aperçu topographique et physique de la ville de Nantes, M. le docteur Priou met au nombre des causes qui peuvent contribuer à vicier l'air de cette cité la grande consommation qu'on y fait de tourbes extraites des marais de montoire; « il a remarqué, dit-il, que ce combus-» tible exhale une odeur de souffre bien prononcée, » et à ce sujet il ajoute : « serait-ce à la présence de ce corps » que l'on trouve dans une foule de végétaux et surtout » dans les fucus (*Vulgò goëmons*) plantes marines qui » forment un genre très-nombreux; dans le raifort sau-» vage (*Cochlearia armoriaca*), dans la parelle ou pa-» tience (*Rumex patientia*), qui croissent dans les tour-» bières que serait due la flamme blanche et parfois » irisée qui se dégage pendant la combustion des tourbes » et qui excite la toux et le larmoiement ? »

Le désir de répondre à cette question, et de signaler les erreurs que j'ai cru démêler dans ce passage, ont éveillé en moi quelques idées sur l'origine de la tourbe de marais. La matière n'est pas attrayante, j'en conviens, mais l'étude de la nature a son côté prosaïque; dans les sciences, le sujet le plus utile est souvent le plus aride, et j'ai pensé que par cette considération, on voudrait bien me pardonner d'avoir traité celui-ci.

Il y a beaucoup de tourbières en Europe; on en trouve en Écosse, en Hollande, en Allemagne et en France. Les principales dans notre patrie sont celles de la Vallée de la Somme, du département de la Meurthe, des environs de Beauvais et celle de Montoire. On trouve aussi dans les environs de Reims et de Soissons une espèce de tourbe que l'on nomme tourbe vitriolique, et qui ne diffère de

celle de marais qu'en ce qu'elle contient beaucoup de coquilles fluviatilles et marines et surtout un assemblage de pyrites dont on retire du vitriol et de l'alun. (1)

La tourbe de marais, en général, est un détritus des tiges des feuilles, des fibres et des racines des végétaux qui, après avoir subi une forte altération, sont entièrement désorganisés et réduits en une masse compacte, spongieuse, compressible et plus ou moins mélangées de diverses terres; telles que l'argile, la silice, la craie, etc. Si elle reste quelque temps soumise à l'influence d'une température sèche, elle devient tellement avide d'humidité que lorsque les pluies ou la crue des rivières reviennent la couvrir, elle éprouve un gonflement très-remarquable.

Ce combustible est fort triste, rarement assez sec pour s'enflammer! il brûle lentement à la manière sourde de l'agaric qui forme l'amadou; il répand une fumée épaisse et une odeur désagréable (2) non-seulement il glace l'imagination; mais si, moins humide, il jette quelque clarté, ce n'est qu'une faible lueur blanchâtre qui se réfléchit aussitôt sur la figure des personnes qui entourent le foyer et leur donnent à toutes l'aspect livide des morts. Toutefois son utilité dans la cuisine et surtout la modicité de son prix lui méritent souvent la préférence sur le bois. Comme une de ses principales qualités est de durer long-temps et de chauffer à un degré presque toujours égale, on peut l'employer dans les établissements et les manufactures où il ne faut que faire bouillir ou évaporer l'eau, sans qu'il soit besoin d'en élever la température.

A quelles plantes la tourbe de marais doit-elle plus particulièrement son origine? C'est sans doute aux plantes aquatiques qui, on le sait, se multiplient avec une grande rapidité et dont le tissu plus lâche, les fibres plus

---

(1) La cendre de cette espèce de tourbe est employée comme amendement pour les terres froides dont elle augmente les produits de près d'un tiers.

(2) On pourrait lui enlever cette odeur par les mêmes procédés employés en Hollande, où on la soumet à un degré de chaleur qui la carbonise. On la dispose par rangs, dans des fours assez semblables à nos fours à chaux, et on ne l'en retire que lorsqu'elle cesse de fumer.

faciles à amollir, offrent moins de résistance aux agents destinés à en détruire la cohésion. Mais la nature de ces plantes varie; quelques-unes sont souvent reconnaissables. On distingue, surtout dans la tourbe de la Suisse et des Pays-Bas, des sphaignes, principalement le sphaigne des marais (*Sphagnum palustre*); la callune bruyère (*Calluna erica*), qui naît dans les lieux humides, l'iris jaune (*Iris pseudacorus*), des prêles, diverses espèces de joncs, de scirpes et de carex; mais ces plantes ne sont pas les seules qui puissent former de la tourbe, seulement elles ont mieux résisté à la cause désorganisatrice qui les fait passer à l'état tourbeux et ont conservé plus long-temps quelques-unes de leurs formes solides, tandis qu'au contraire, il n'est resté des autres que leur contexture filamenteuse.

Il est très-vraisemblable que toutes les plantes aquatiques peuvent donner naissance à la tourbe de marais, et on peut ajouter à la liste du petit nombre de celles qui se font encore remarquer, les conferves, notamment celle des ruisseaux, (*Conferva rivularis*), les volants d'eau, les callitriches, les nénuphars, les souchets, les choins, les pesses, les massettes, etc.

Admettrons-nous les fucus? Il me semble difficile de les rejeter et d'affirmer qu'ils ne contribuent pas à la formation des tourbières, surtout de celles qui sont voisines de la mer et qui, comme le bassin de Montoire, ont peut-être été des golfes où la mer a pu transporter et déposer des amas de fucus; cependant, à ce sujet, les avis sont partagés. Quelques personnes prétendent que la tourbe de Hollande, qui passe pour la meilleure qu'on connaisse, doit sa supériorité aux plantes marines; tandis que d'autres affirment que toutes les tourbières de ce pays ne sont produites que par des plantes d'eau douce; mais chacune de ces assertions manque de preuves. La comparaison et l'analyse chimique des différentes espèces de tourbes que l'on recueille à peu de distance des côtes de la Hollande et de la France, pourront seuls nous mettre à même de résoudre cette question qui, jusques-là, restera probablement indécise.

Toutefois, si rien ne nous autorise précisément à donner ou à refuser aux plantes qui croissent dans la

mer les qualités propres à se convertir en tourbe, nous verrons bientôt qu'il n'en est pas ainsi des plantes qui croissent sur ses bords, puisque plusieurs de ces dernières entrent en grande partie dans la composition de la tourbe de Montoire.

Comment les plantes aquatiques passent-elles à l'état tourbeux? Voici, ce me semble, comme on peut le concevoir.

Les végétaux, en général, se décomposent par l'action combinée du calorique et de l'air; ils se réduisent en particules très-fines, connues sous le nom de cendres; tandis que tout ce qu'ils ont de volatil se dissipe dans l'atmosphère. Dans ce cas, c'est aux divers phénomènes de la combustion que se rapporte leur décomposition.

Lorsqu'ils sont imprégnés d'humidité et qu'en contact avec l'air atmosphérique ils éprouvent la fermentation putride, il s'en dégage différents gaz, ils se convertissent en une matière noire, sèche et terreuse que nous appelons *terreau*, et le terreau diffère de la tourbe en ce qu'il a perdu des parties que celle-ci a conservées.

Mais nous voyons la tourbe se produire dans tous les dépôts d'eau stagnante. Ce fluide est donc le principal moteur de la décomposition des végétaux qui la forment. L'eau qu'ils contiennent, ou celle qui les atteint et les pénètre du dehors au-dedans, les atténue, les désorganise et les réduit à leurs molécules solides et primitives. L'oxigène produit par la décomposition de l'eau les charbonne avec cette différence, cependant, que le calorique n'agissant que très-faiblement dans cette circonstance le charbon est fort imparfait.

D'ailleurs la nature des plantes, celle des fonds marécageux sur lesquels elles sont accumulées, leur immersion plus ou moins profonde, le degré de chaleur qu'elles éprouvent, sont des conditions qui doivent faire varier le temps nécessaire pour cette formation.

Une observation vient encore à l'appui de cette opinion. On sait que les matières animales, par une putréfaction lente dans les lieux humides, se transforment en un composé gras que l'on nomme *adipocire*, de même les matières végétales décomposées par l'eau, fournissent à la distillation une certaine quantité d'huile que l'on ne rencontre point dans le terreau, mais qui se trouve

toujours dans la tourbe de marais ainsi que dans la houille.

Une lettre adressée par M. Van Marum, directeur du muséum de Teyler, à Harlem, à M. Faugas Saint-Fond, et publiée dans le second volume des annales du muséum d'histoire naturelle de Paris, prouve, de la manière la plus évidente, que non-seulement la tourbe doit son origine aux plantes aquatiques, mais encore que l'eau est bien le principal agent de leur désorganisation.

M. Van Marum fit faire, dans un jardin près de Harlem, un petit bassin, creusé à la profondeur de dix pieds, pour y entretenir des poissons dorés de la Chine. Deux ans après il observa que le bassin avait perdu beaucoup de sa profondeur, mais il n'en reconnut point la cause. Il avait seulement remarqué dans les commencements quelques plantes aquatiques qui s'y étaient multipliées avec une grande rapidité, ce qui l'encombrait souvent au point de l'obliger de les faire enlever. Cette progression de plantes augmentait de temps en temps, et la profondeur du bassin diminuait en proportion.

Un incident qui survint dans la cinquième année de sa construction détermina M. Van Marum à en faire retirer toute l'eau. Il recommanda à ses ouvriers de le vider entièrement et d'enlever la vase qui s'y trouverait. A peine eurent-ils creusé à la profondeur de six pieds que, trouvant un fond solide, ils vinrent prévenir M. Van Marum que l'ouvrage était terminé; celui-ci, qui se rappelait fort bien que la profondeur du bassin était de dix pieds, leur fit reprendre leur travail en sa présence, et, à peine eurent-ils recommencé qu'il reconnut qu'une couche de tourbe de quatre pieds d'épaisseur s'était formée dans son bassin. Cette tourbe brûlait et donnait des charbons comme ceux de la tourbe ordinaire.

Il affirme n'avoir vu dans ce petit réservoir d'autres plantes que la conserve des ruisseaux et le volant d'eau à épi (*myriophillum spicatum*), quelques-unes étaient sur les bords, mais en si petit nombre, qu'elles n'ont pu contribuer à la formation de la tourbe.

Les observations qu'il fit depuis, l'ont convaincu dit-il, « que la conserve est la plante principale à » laquelle la tourbe qu'on voit naître dans le fond

» des eaux stagnantes doit son origine ; » et cela dépend selon lui, de ce que cette plante ne se putréfie pas facilement, qu'elle a plus de pesanteur spécifique, s'enfonce davantage et fait enfoncer en même temps les autres plantes aquatiques qui croissent avec elle.

Je n'examinerai pas ici jusqu'à quel point cette opinion de M. Van Marum peut être fondée, et si la tourbe doit son origine plus particulièrement à telle espèce de plantes aquatiques qu'à telle autre. Je conçois que la conserve des ruisseaux puisse passer plus facilement et plus promptement à l'état tourbeux et déterminer même à y passer avec elle les plantes dont elle est entourée, mais ceci ne pourrait être vrai que pour les marais où elle abonde et domine ; autrement, il faudrait admettre qu'elle existe et qu'elle a existé partout où il y a de la tourbe. Je pense, au contraire, que non seulement sa présence n'est pas nécessaire à la formation de ce combustible, mais que presque toutes les plantes aquatiques sont susceptibles d'y concourir comme elle, et sans elle, avec le temps et les conditions voulus.

Le coup d'œil que nous allons jeter sur la tourbière de Montoire va pleinement justifier cette assertion ainsi que quelques-unes des généralités que je viens d'établir.

Attendu que MM Huet dans sa statistique, Richer dans son voyage à Guerande, de Frenilly dans sa notice sur l'arrondissement de Savenay, ont donné des détails fort exacts sur cette tourbière, ainsi que sur son exploitation, je n'en dirai que ce qui se rapporte à mon sujet.

Je ferai remarquer d'abord, comme M. Richer, que le nom de *grande bruyère* qu'elle a reçu sans doute, par corruption du mot bruyère, lui a été fort improprement donné, puisqu'il n'y croit aucune plante de ce genre, pas même la callune (*erica vulgaris*), si commune dans les tourbes du nord et que plusieurs naturalistes ont, par cette raison, surnommée la bruyère des tourbes.

Les plantes les plus abondantes qu'on y trouve et qui probablement en ont formé la tourbe, sont des plantes maritimes, telles que le troscart maritime

(*triglochin maritimum*), le scirpe maritime (*scirpus maritimus*), la blite ansérine (*blitum chenopodioïdes*), le jonc maritime (*juncus maritimus*), le carex aigu (*carex acuta*), la salicorne herbacée (*salicornia herbacea*), et quelques autres, mais qui sont peu communes.

Ici, peut-être objectera-t-on, que cette tourbière ne doit pas seulement son origine à la décomposition des plantes aquatiques, qu'il est de tradition sur les lieux que dans des temps reculés, il y existait une forêt; que de grands végétaux peuvent aussi donner naissance aux tourbières, que des arbres entiers, principalement des chênes, sont encore enfouis dans la tourbière de Montoire; que le savant auteur de la Statistique de la Loire-Inférieure dit expressément « qu'elle a été formée d'anciens débris de végétaux, née » des débris de forêts plus anciennes et qu'on croit avoir été détruites au VII.ᵉ siècle.

Je suis loin de nier qu'une forêt renversée, soit par une inondation, soit par tout autre accident n'ait pu servir de base à une tourbière et en former la première couche, mais je crois pouvoir affirmer que la tourbe qui proviendrait de cet amas d'arbres ne ressemblerait en rien à celle de Montoire. Pour le prouver, il suffit de faire observer que toutes les fois que de grands végétaux ont été convertis en tourbe ainsi qu'on peut le dire des arbres qui ont formé la couche de *tuffa*, tourbe ou terre d'ombre des environs de Cologne, ce combustible est d'une nature bien différente de celui dont il s'agit ici. C'est un bois réduit en une terre brune, pesante et compacte qui présente bien à l'œil nu quelques parties ligneuses désunies et atténuées, mais tout-à-fait dissemblables de celles de nos tourbes de marais.

D'ailleurs les tourbières de *Tuffa* sont, pour ainsi dire, des mines. Elles ne peuvent s'exploiter que par des excavations qui, pour être faites à ciel ouvert, n'ont pas moins de cinq à six mètres de profondeur. Quand on les a vues une seule fois, on demeure bien convaincu qu'elles ne peuvent se comparer aux tourbières des marais, et surtout à celle de Montoire, où la tourbe forme une couche superficielle et flottante, et n'est recouverte que par une autre couche d'une argile compacte de peu d'épaisseur.

On peut se rappeler encore, à ce sujet, la forêt submergée, découverte en 1811 par M. de la Fruglaie, dans les environs de Morlaix. Les arbres adhérents au sol, et couchés à côté les uns des autres, y formaient déjà de profonds sillons d'une couleur de terre d'ombre, et il est présumable qu'avec le temps et les conditions nécessaires, cette forêt, si elle existe toujours sous terre, pourra passer à l'état terreux, et devenir une mine de *turffa* ou terre d'ombre.

Au surplus, on ne doit pas s'étonner de rencontrer des arbres entiers dans des tourbières de marais, ils s'y conservent plusieurs siècles sans s'altérer; et leurs feuilles, comme toutes celles des plantes ligueuses placées sous l'eau peuvent même se convertir en tourbe; mais ces arbres habitaient probablement le bord des eaux, leurs gîtes pouvaient être des ravins comblés depuis par des dépôts fluviatiles. Il est présumable que ceux qu'on trouve dans le bassin de Montoire, en occupaient autrefois les bords; qu'ils en ont été détachés par l'action des eaux, et charriés aux lieux où ils sont enfouis.

Il est inutile, ce me semble, d'insister davantage sur l'hypothèse de M. Huet. Il n'est nullement besoin des débris d'une forêt pour expliquer la formation des tourbières de marais; autrement, il faut supposer qu'il y a eu primitivement de ces grands amas d'arbres partout où elles existent, ce qui est loin d'être prouvé.

Ici donc, comme ailleurs, une forte accumulation de plantes aquatiques décomposées par l'eau dans leurs parties inférieures, ont formé la masse de la tourbière; elles l'entretiennent, la renouvellent, et l'accroîtraient même, si elle n'était continuellement diminuée par l'exploitation.

Ces plantes sont, en grande partie celles qui végètent sur le sol, et particulièrement le troscart maritime et le scirpe maritime qui y abondent, y prolongent leurs vieilles tiges et leurs radicules à une très-grande profondeur, où une putréfaction lente et graduelle les convertit en tourbe.

Aussi, comme ailleurs, l'accroîssement a lieu de haut en bas, et, suivant ce qu'on m'a assuré sur les lieux, dans une progression assez rapide pour que des ouvertures d'où le combustible a été extrait se trouvent remplies au bout de deux ans, dans une épaisseur de trois à quatre pouces, et que l'espace de cinq

à six années suffit pour faire remonter la tourbe inférieure au niveau de la surface générale.

La masse produite par cette espèce de *poussée* continuelle, n'est pas séparée par lits, mais disposée dans une épaisseur qui varie en densité et en couleur. La partie la plus ancienne, celle qui est immédiatement au-dessous de la couche de terre argileuse, fournit une tourbe noire, compacte, qui ne contient plus de vestiges de plantes, brûle mieux et répand plus de chaleur; la partie inférieure, celle conséquemment de formation récente, donne une tourbe légère, de couleur brune, qui laisse apercevoir beaucoup de racines, la trace même de quelques végétaux méconnaissables; brûle rapidement et avec beaucoup moins de chaleur.

On sait qu'il existe des marais tourbeux sur les bords de la rivière d'Erdre, mais la tourbe en est bien inférieure à celle de Montoire; elle est beaucoup plus pesante, plus terreuse, et contient moins de végétaux. Ses cendres, dont on ne retire ni sulfate ni muriate de soude ne peuvent, comme les cendres de la tourbe de Montoire, servir d'engrais dans les terrains argileux (1).

On ne peut douter que la dissimilitude de ces deux espèces de tourbes ne provienne de celle de leurs éléments et surtout de la différence des plantes qui entrent dans leur composition. La tourbe de Montoire est en grande partie formée de plantes maritimes, tandis qu'il est certain que la tourbe, dans les baies de la Verrière, du Petit-Port et de la Gacherie, a pour base divers carex, entremêlés de

---

(1) M. Hectot qui a bien voulu me communiquer ses notes sur la tourbière de Montoire, a fait l'analyse suivante du combustible qu'elle fournit.

« Les cendres produites par la combustion de la tourbe prise en » général sur toute l'étendue de la tourbière et sans égard à celle qui, » recueillie dans quelques localités particulières, n'offriraient pas » les mêmes matières, m'ont paru contenir abondamment du sulfate » de soude, du muriate de soude, du carbonate de soude et de » chaux, du muriate de chaux et de magnésie et du carbonate de » fer. Cependant, comme il importait de déterminer si ces substances » étaient toutes formées dans la tourbe et faisaient bien partie de ses » éléments, ou si elles n'étaient pas dues à sa combustion, des » tourbes non brûlées ont été lavées, et le lavage a donné du muriate » de soude en assez grande quantité, un peu de sulfate de soude et » de chaux, une matière brune qui, évaporée, a fourni un extrait » faiblement alkalescent et assez abondant, ainsi qu'une autre matière grasse, huileuse qui a du rapport avec le naphte. »

quelques autres plantes moins communes, et que celle de la plaine de Mazerolles est due, en général, au sphaigne des marais (*sphagnum palustre*).

Parmi les plantes qui concourent à la formation de la tourbe de Montoire, je ne crois pas qu'on puisse admettre celles désignées par M. le docteur Priou, c'est-à-dire le raifort sauvage, qu'il nomme par erreur (*cochlearia armoriaca*) puisque celui-ci est le cranson de Bretagne, et l'autre, le (*raphanus raphanistrum*), la parelle qui n'est pas le *rumex patientia*, mais le *rumex crispus*. Ces plantes, à la vérité, aiment les terrains humides, mais elles ne sont pas précisément aquatiques. Elles peuvent se trouver quelque part sur le sol de la tourbière; en ce cas, elles y seraient bien peu abondantes. J'y suis entré en août dernier par le petit village de *Ber*; je l'ai parcourue dans un espace de plusieurs lieues, et je puis affirmer que je n'y ai vu d'autres végétaux que ceux que j'ai indiqués.

M. le docteur Priou demande si c'est aux débris des fucus que contient la tourbe qu'il faut attribuer l'odeur de soufre qu'elle exhale; il est certain que tous les végétaux contiennent plus ou moins de soufre; qu'il en existe non-seulement dans les plantes marines, mais encore de l'acide sulfurique et beaucoup d'ammoniac; toutefois, comme il est fort douteux que les fucus entrent dans la composition de la tourbe de Montoire, on peut sans avoir recours à leurs débris, remonter à la cause de l'odeur pénétrante et de la flamme blanche de cette tourbe pendant sa combustion.

A la surface de l'eau qui séjourne, en été, au centre de la Tourbière, on remarque une pellicule irisée, qui indique la présence du fer hydraté; si on l'agite, il s'en dégage abondamment des bulles de gaz hydrogène sulfuré. Ce gaz s'unit au soufre qui provient ou de la décomposition des végétaux ou des substances pyriteuses, charriées par les pentes voisines, et telle est probablement l'origine du fer et du soufre que contient la tourbe de Montoire (1) ces matières y entrent

(1) Après avoir reconnu que les différentes plantes que l'on trouve à la surface du sol, particulièrement le trascart maritime, le scirpe maritime ont, sans doute, formé par leur décomposition la charpente de la tourbière de Montoire; M. Hectot se demande d'où ont pu provenir les diverses matières qu'on y rencontre, surtout le fer et le soufre.

comme éléments ; ce sont elles qui donnent à ses cendres quelques-unes des qualités de celles de la tourbe vitriolique, et, sous le nom de *charrée*, les rendent propres à servir d'engrais dans les terres argileuses.

De plus, l'eau salée, qui séjourne de temps à autre sur ce vaste bassin, y laissant après elle du muriate de soude qui se mêle au soufre et aux substances pyriteuses dont je viens de parler, forme nécessairement du sulfate de soude. La tourbe est imprégnée de ce sel. Le soufre, pendant la combustion, se combine avec le muriate de soude, il se dégage de l'acide hydrochlorique, et c'est l'odeur piquante de cet acide qui excite la toux et le larmoiement dont parle M. le docteur Priou.

Je termine ici cette notice, qui était susceptible d'une plus grande étendue ; mais mon but est atteint, si je puis engager quelques hommes instruits à continuer l'examen d'un sujet qui ne me paraît pas indigne de leur attention, et je m'estime heureux, si j'ai pu ajouter un seul fait aux matériaux épars qui doivent servir un jour à élever l'édifice de la science géologique (1).

PIET.

« Pour résoudre cette question, dit-il, il faudrait avoir quelques » notions sur sa situation primitive, ce qui nous manque. Néanmoins » en réfléchissant sur ce qui se passe sous nos yeux peut-être obtien» drons-nous quelques éclaircissements à ce sujet.

» Il est probable que dans le principe le lieu où est la tourbière » formait un lac d'eau venue de la mer dont il n'est séparé que par » un petit espace de terre, surtout du côté de *Port-Nuchet* et *d'Es*» *coublac*, que ce lac devenu stagnant et se trouvant environné de » côteau, principalement depuis le nord-ouest jusqu'au sud-est, de » nombreux débris de végétaux y furent entraînés par l'écoulement » des eaux pluviales que ces côteaux recevaient et de celles des » sources qu'ils contenaient.

» La décomposition de ces végétaux et probablement aussi celle » d'une portion de l'eau, y dégagèrent et y dégagent encore conti» nuellement du gaz hydrogène. Ce gaz abondant ne put manquer de » rencontrer du soufre, soit celui qui résulte aussi de cette même » décomposition des végétaux, mais plus encore celui qui provient » de la décomposition du fer sulfuré qui se trouve, ou au-dessous de la » tourbière, ou dans ses environs, notamment du côté d'*Herbiniac*, » d'où j'ai reçu plusieurs beaux échantillons de pyrites recueillies » dans la glaise employée par les fabriques de poterie.

» Telle peut-être l'origine de l'hydrogène et du soufre dans la » tourbe de Montoire. Le soufre, en brûlant avec elle, passe à l'état » d'acide, attaque le muriate de soude dont alors l'acide est dégagé, » ou se combine avec la chaux et la magnésie. »

(1) M. Priou se propose de répondre au passage de ce mémoire qui le concerne.

LINNÉ ET SWEDENBORG (1).

Tous deux compatriotes, tous deux contemporains, tous deux consacrant leurs veilles à ce qui leur a semblé la vérité, et dédaignant ces faciles triomphes de vanité dont se contentent la plupart des hommes de lettres, ils sont arrivés à un degré d'illustration peu ordinaire, et leurs écrits ont obtenu une importance réelle.

Dans le temps où Frédéric établissait une académie française à Berlin, où la Pologne demandait un code à Rousseau, où la France se hâtait d'élever l'*Encyclopédie*, la Suède présentait deux hommes laborieux, qui, sans autre crédit que leur talent, travaillaient de concert à faire oublier tout ce qui portait le cachet de l'époque. Linné ramenait au positif des hommes égarés dans les spéculations d'une philosophie sans but; Swedenborg parlait de l'Ecriture Sainte et de visions à une génération incrédule et moqueuse.

Spectacle extraordinaire en effet! Tandis que l'Europe lettrée avait les yeux tournés vers la France seule; tandisque Buffon, marchant sur les traces de Pline, appliquait l'éloquence à la physique; tandis que Voltaire, enivré des applaudissements des hommes légers, se croyait arrivé au point de reformer la morale et la religion, comme il avait tenté de régénérer la littérature; dans un petit état du nord, deux hommes presque inconnus jetaient en silence les fondements d'un édifice durable. Plus sage que Buffon, Linné, cherchant moins à se faire admirer qu'à détourner cette admiration sur l'objet de ses travaux, peignait la nature au lieu de l'expliquer. Plus sincère que le philosophe de Ferney, Swedenborg tentait de réformer réellement la religion presque éteinte de l'Europe dégénérée, moins

(1) L'auteur s'est proposé, dans cet article, d'examiner l'influence qu'exercent aujourd'hui Swedenborg, et de Linné, sur les sciences physiques et philosophiques et non de juger les opinions auxquelles les écrits de l'un et de l'autre peuvent donner lieu.

(*Note de l'éditeur.*)

pour se faire un nom, que par le seul amour du bien public. Les pages éloquentes de Buffon n'instruisent déjà plus le physicien éclairé; les saillies spirituelles de Voltaire font sourire les descendants de ceux qu'elles persuadaient alors; Linné et Swedenborg écrivant dans un idiome réservé à la classe savante, sont néanmoins devenus populaires. Les adeptes de Buffon n'ont été que quelques académiciens. Linné compte aujourd'hui pour disciples tous les amis de la nature. Les admirateurs de Voltaire n'ont été, pour la plupart que des mécontents qui se sont empressés de braver l'autorité sous l'abri d'un grand nom. Les sectateurs de Swedenborg sont des hommes de tous les pays, de toutes les communions qui, satisfaits d'être oubliés, pourvu qu'on leur laisse la religion qu'ils professent, ne font point de leur opinion un motif de lutte; de leur croyance, une affaire de parti.

Des honneurs insignes, qui n'ont été accordés jusqu'ici à aucun philosophe, sont devenus le partage de ces deux écrivains. La science, qui meurt si elle ne se communique, a senti le besoin de ces corporations où la raison de chacun s'éclaire de la lumière de tous; et parmi ces nombreuses académies répandues sur tous les points du globe et qui ont pour but l'étude des sciences naturelles, un grand nombre s'honore de porter le nom de *Société Linnéenne*. La religion, qui se fortifie et s'accroît par le nombre de ceux qui la pratiquent dans toute la sincérité de l'âme, a créé ces asiles pieux qui ne renferment pas, sans doute, la divinité, mais qui nous la font trouver précisément où d'autres désirent la rencontrer comme nous; la religion, qui ouvre des temples où la science ne peut trouver de place pour fonder des universités et des académies, a répandu la doctrine et le nom de Swedenborg dans les somptueuses capitales de l'Europe, dans les colonies établies sur les rivages de l'Indostan, parmi les sables de l'Afrique et les savannes du Nouveau Monde.

Des fêtes en honneur de la nature, des réunions savantes ont lieu de tous côtés le jour même de l'anniversaire de la naissance de Linné: c'est un souverain dont l'empire n'a de bornes que celles du monde, dont l'élite de la société forme le peuple, dont les sujets sont liés par ce qu'il y a de plus noble, l'amour

de la vérité et le désir de la répandre. Ce que ne peut obtenir le monarque le plus absolu, Swedenborg le produit sous nos yeux: il ajoute à l'ère vulgaire, une ère nouvelle. Un roi date ses édits de l'année de son avènement; mais, hors du palais, la date est mise en oubli. Des amis, séparés par des mers, emploient dans leurs lettres la date de la nouvelle église. Pour eux, c'est à commencer de là seulement que le monde est éclairé, que la religion arrive à son complément, que tous les hommes sont citoyens de la cité céleste, solennellement promise et tant de fois attendue. Chez ces deux hommes, il n'y a point de cause locale de succès; la nation qui les compte parmi ses enfants n'a eu que le privilége de leur donner la naissance: tous deux ont pour patrie le monde entier. Ce n'est pas à la vogue qu'ils doivent leur prééminence: c'est à l'importance seule de leurs écrits. Ce n'est pas à la langue dont ils se sont servis: ils exercent la même influence dans les traductions. Le besoin d'admirer ce qui est, le besoin de croire ce qui sera, voilà ce qui leur a valu l'empire qu'ils exerçent sur l'esprit humain.

Il y a cette différence remarquable entre les écrits de ces deux hommes: c'est que les livres de l'un contiennent tout ce qu'on désire savoir de l'univers que nous habitons, et que les ouvrages de l'autre nous parlent de tout ce que notre avide curiosité a sans cesse imaginé de cet autre univers, où nous espérons tous revivre un jour. Le monde intelligible et le monde réel se retrouvent ainsi tous les deux sous leur plume. Les êtres que l'expérience enseigne à connaître, ceux que l'espérance aime à se figurer, sont peints par ces deux philosophes. L'un serait l'Aristote de nos temps modernes, si ses excursions avaient eu, en outre, pour but, les choses morales; l'autre en serait le Platon si, moins pénétré de sa mission, il avait songé à se ranger parmi les philosophes et les orateurs.

Tous deux, versés dans les sciences humaines, ont allié à cette connaissance, la pratique de toutes les vertus. Swédenborg, excellent physicien, a terminé sa laborieuse carrière par des écrits purement religieux; Linné, homme profondément religieux, s'est voué exclusivement à l'étude de la nature. Le premier s'est placé à l'origine des choses; le second s'est borné à l'examen des phénomènes. Celui-

ci a tout vu des yeux du corps ; celui-là a tout considéré des yeux de l'âme. Chez l'un, c'est l'observation portée au plus haut point où la raison puisse la guider ; chez l'autre, c'est la contemplation la plus active que le vol de l'esprit soit capable de produire. Ce sont deux talents distincts, comme ce sont deux mondes opposés qu'ils offrent à nos regards. Leur manière n'est pas la même, parce que leur sujet est différent. Tous deux, s'oubliant dans ce sujet même, ne visent ni à la gloire, ni à la fortune. S'ils ont des traits qui les différencient comme écrivains et philosophes, ils ont la même physionomie dans la vie privée. Les réflexions du physicien, les illuminations du moraliste ont également pour but de rendre l'homme meilleur et de payer un hommage à la vérité qui a été leur seul mobile, et à la vertu dont ils ne se sont jamais écartés.

La science de Linné nous aide à discerner les erreurs de l'antiquité qui, conservées d'âge et âge, égarent encore la plupart de nos physiciens ; les inspirations de Swedenborg nous font découvrir le sens réel des symboles et des fables, qui, parvenus jusqu'à nous, sont les seuls dépôts de la sagesse des anciens ; par eux le monde antique est retrouvé dans sa totalité ; les vérités qu'il cachait, sont mises au jour ; les méprises que notre ignorance n'avait pu dissiper, sont éclaircies. La nomenclature du naturaliste ne laisse de place qu'à ce qui est vu et constaté ; le système *des correspondances*, retrouvé par le fondateur de religion, introduit, pour ainsi dire, un monde nouveau dans le monde ancien. Tous deux, enfin, agrandissent l'univers et nous le font mieux connaître, en le peignant chacun à leur manière.

Jusqu'à Linné, l'histoire naturelle était du domaine de l'imagination : à lui seul il a été donné de la rendre positive. Jusqu'à Swedenborg, la connaissance de l'autre monde était du nombre des vérités métaphysiques ; il en a fait une science expérimentale. Les deux plus vastes sujets de méditation capables d'occupper l'homme pensant, sont ceux qu'ont choisis ces deux auteurs. Le philosophe, jaloux de découvrir la vérité, fait de l'un son guide ; l'homme qui doute et qui cherche à sortir de l'incertitude, demande à l'autre un appui ; et ce n'est pas seulement à l'individu qu'ils s'adressent, mais à la société

entière. Le besoin du positif est le besoin de notre siècle ; l'esprit religieux est en même temps le cachet de l'époque présente. La connaissance des sciences naturelles, le goût des choses religieuses et leur application à la morale publique distinguent principalement les hommes les plus éclairés de chaque nation, et ces hommes se trouvent avoir pour prédécesseurs Linné et Swedenborg.

Leur influence, en un mot, est universelle comme la science : elle va croissant comme elle. La nation qui a cherché à se placer à l'avant-garde de la civilisation européenne, l'Angleterre a commencé leur réputation rivale. Londres a présenté à l'Europe la plus ancienne société Linnéenne et tout à la fois la première église, en honneur du nouvel apôtre. C'est dans cette ville qu'ont été rédigés également les plus anciens Recueils scientifiques. Cette nation marchande qui va cherchant partout le gain, et dont les conducteurs ne visent qu'à la domination, peut, néanmoins, réclamer l'honneur d'avoir apprécié, avant les autres, les élémens de science et de morale contenus dans les écrits de deux hommes que les préventions nationales ne l'ont pas empêché de mettre à leur place véritable.

Quels que soient les jugemens portés sur les écrits de Linné et de Swedenborg, ils resteront à jamais en exemple à ces hommes de lettres qui, avant de faire l'emploi de leur talent, cherchent à se conformer au goût de leur siècle. Plus avides de renommée que désireux de connaître la vérité, la plupart des hommes écrivent pour se faire un nom et se rangent de suite sous la bannière d'un parti. Si, au lieu d'écouter son génie, Linné eût suivi l'impulsion du moment, ce ne serait plus aujourd'hui qu'un de ces élèves obscurs d'un maître oublié, qui grossissent inutilement, de leur nom, la liste des savans ; si, au lieu de s'en rapporter à des inspirations, Swedenborg se fut demandé comment elles seraient reçues du siècle, le spectacle que lui eut offert l'Europe incrédule eût glacé sa main, et ses ouvrages n'eussent jamais vu le jour. Tous deux ont écrit pour obéir à cet instinct de la conscience qui ne trompe jamais l'homme de lettres dans la route qu'il lui enseigne ; tous deux ont obtenu pour récompense un nom illustre et une influence dont il n'est pas permis peut-être aujourd'hui d'apercevoir les limites.

ED. RICHER.



F. Donné, del. Lycée Armoricain. 60.e Liv.on *Lith.e de Mellinet, à Nantes*

LA VILLE EN BOIS

QUARANTE-UNIÈME REVUE BRETONNE.

LA VILLE EN BOIS.

— . . . . En quel lieu sommes-nous ?
J'ai vu de beaux châteaux, une belle campagne.
— Vous êtes, mes amis, au pays de Cocagne.
— Au pays de Cocagne ! allons vite manger ;
Dans quelque bon endroit cherchons à nous loger.
(*Le Roi de Cocagne.*)

— Quoi ! vous vivez encore, vont dire mes lecteurs ? — Hélas ! oui. — Pourquoi donc ces lacunes ? — C'est que l'âge et la goutte m'ont rendu beaucoup plus paresseux, et bien moins ingambe ; d'ailleurs, on ne se gêne plus autant avec d'anciens amis. Enfin, après quelques mois de repos je me réveille et je vais entreprendre un voyage que je méditais depuis long-temps ; celui de la *Ville-en-Bois*. Suivez-moi, si vous n'avez rien de mieux à faire.

Non loin de la cité Nantaise, sur la route qui conduit à l'antique *Corbilo*, il est une petite ville dont un cabaretier fut le Romulus, et que ses premiers habitants dédièrent au dieu de la vendange et de la bonne chère ; voici, à peu près, ce que rapporte l'histoire contemporaine sur la naissance de cette colonie de cuisiniers et de marchands de vin, digne d'être gouvernée par un descendant du bon roi d'Yvetot, et de recevoir en son sein les habitués de la *Chaumière*, de la *Courtille* ou du *Gros Caillou*.

Vers l'an de grâce 1813, un événement important vint troubler les douces habitudes et les plaisirs champêtres des joyeux plébéiens nantais ; leurs *Champs Elysées*, connus sous le nom du *Bois de Launay*, et dont le propriétaire généreux abandonnait la vaste enceinte au public du dimanche, furent adjugés à un acheteur moins philantrope. Ce bois, qui avait été si long-temps ouvert aux méditations des philosophes,

comme aux ébats de l'enfance, fut tout-à-coup entouré de hautes murailles ; ces allées majestueuses, où brillèrent les *petits maîtres* du siècle de Louis XV, et les *faschionables de l'empire*, se transformèrent en champs de blé et de betteraves ; la hache destructive fit disparaître ces chênes antiques, qui avaient prêté tant de fois leur ombre tutélaire à la famille des bons marchands de la cité, quand elle venait *goûter* sur le gazon ; aux caquets des bonnes d'enfants, aux discussions des politiques, aux confidences des amants, aux espiégleries des petits *pinsons*. L'écolier, d'un œil chagrin, chercha vainement le théâtre de ses courses vagabondes, de ses innocents combats, et ce carrousel tant de fois témoin de ses triomphes passagers; le faubourien-gastronome redemanda ces restaurants en plein vent, où le cervelas et la côtelette, arrosés du vin du cru, lui faisaient oublier les peines de la veille et la misère du lendemain. Tout avait disparu, ce bois ombragé et pittoresque n'était plus qu'une vaste plaine ensemencée ; un silence profond avait succédé aux chants des buveurs, aux exclamations des danseurs, aux vigoureux accords des *Viotti* de la banliene..... Quelle révolution dans les habitudes des promeneurs ! quelle lacune dans leurs jouissances hebdomadaires ! ... Les consommateurs perdirent l'appétit, les danseurs devinrent misantropes, les élégants n'eurent plus que la ressource de se montrer le matin sur le *Grand Cours*; les politiques firent la campagne de Russie sur la petite promenade de la Bourse, au milieu de troupeaux d'enfants, qui avaient choisi avec leurs bonnes ce lieu de refuge ; et le bourgeois désappointé alla méditer le dimanche sur son bonheur passé, à l'ombre des pommiers de l'*Oquidi*.

Cependant, un attrait irrésistible amenait chaque dimanche une partie des petits industriels nantais autour de l'ancien temple de leurs plaisirs ; les hauteurs de *Pilleux* et de *Grillault* se couronnaient de nombreux spectateurs. Malheureux exilés, ils jetaient un œil de regret sur la *douce patrie*, et cherchaient à perdre le souvenir de leur bonheur d'autrefois, en se mêlant aux danses des *grisettes* et des *malins*, des *mécaniciennes* et des *dévorants*. Parmi les modestes sallons

où la petite propriété pouvait faire la *chaîne anglaise* et la *queue du chat*, à raison de trente centimes par heure, le *Rossignol* et le *Chant des Oiseaux* avaient acquis une vogue étonnante. Un cabaretier-spéculateur, observateur, imagina de l'exploiter à son profit en fondant un établissement dansant, bachique et gastronomique, qui devait détruire de fond en comble la réputation de toutes les guinguettes de la banlieue, passées et présentes. En effet, on vit tout-à-coup s'élever, au sommet de la colline, un vaste bâtiment orné de salons de quarante couverts, d'un jardin ombragé par le pampre, le chasselas et le passe-musqué, et d'une belle salle de billard, le tout distribué pour la commodité des consommateurs et des amateurs. C'était le fameux *Mont-Saint-Bernard*, le capitole de la future *ville en bois*. La spéculation ne fut pas vaine; la foule accourut, et les vieux troupiers à demi-solde gravirent les flancs escarpés de la colline, pour s'abreuver du *Surène nantais*, avec le même courage qu'ils avaient mis autrefois à s'élancer à la pointe du véritable *Mont-Saint-Bernard*, pour conquérir l'Italie. Le succès *pyramidal* du *Vatel-Romulus*, causa une vive rumeur parmi les cabaretiers de la banlieue: les plus riches l'imitèrent et eurent leurs salons et leurs jardins; d'autres, plus modestes, se contentèrent de maisonnettes en bois, que le pinceau d'un adroit Crouton transformait en estaminets élégants; le génie de ces artistes en boutique s'escrima dans la composition des enseignes qui décoraient ces petits caravanserails, assez ressemblants à ceux de Constantinople, et le *Château-Gòlo*, la *Jambe de bois*, le *Solitaire*, etc., devinrent des rivaux redoutables pour le fondateur de la cité naissante. Mais comme dit le *deviris illustribus*: *Romulus imaginem urbis magis quàm urbem fecerat*; Romulus avait plutôt fait l'image d'une ville, qu'une ville elle-même. La *ville en bois* n'était qu'une réunion de cabarets, le vin du cru, en passant par le gosier des consommateurs, esquivait bien à la vérité les droits d'entrée; mais il fallait que les tribus errantes accourues de l'*Albe Nantaise*, apportassent les comestibles nécessaires à la collation en famille, ou qu'elles consentissent à les payer le double. On voulut s'affranchir de cette dépen-

dance, et, de modernes sabines, débitantes de tabac, épicières en détail, ou boulangères patentées, vinrent, sans qu'il fût nécessaire de les enlever, s'établir dans le nouvel état. Alors la ville prit un développement rapide, et se montra dans toute sa splendeur; elle s'étendit sur la colline, jusqu'au Mont-Saint-Bernard, dont les murs élevés dominaient toutes les habitations circonvoisines, comme pour indiquer à l'étranger la demeure du fondateur de la colonie.

Tous les habitants de cette petite république ont adopté les principes d'une égalité absolue; ils reconnaissent la puissance des autorités nantaises, et sont placés sous la surveillance immédiate du maire de Chantenay, qui rend la justice aux citoyens domiciliés, et sévit contre les buveurs cosmopolites qui tentent de jeter le désordre dans l'état. La Ville-en-Bois compte déjà douze années d'existence; mais nul événement important n'est encore inscrit dans ses annales; aucune révolution n'a encore agité son sein, si ce n'est quelques combats à outrance entre les consommateurs de toutes les nations qui fréquentent cette enceinte. Munis de ces documents historiques, nous pouvons donc nous mettre en route, et visiter à notre tour cette bienheureuse cité, vrai pays de *Cocagne* pour tous les petits bourgeois Nantais.

Afin d'y pénétrer en véritables voyageurs, embarquons-nous dans une voiture dite *Omnibus*; aujourd'hui dimanche, elle nous conduira jusqu'aux boulevards extérieurs (la chaussée de Gigant). Là nous trouverons la ligne des douanes (le bureau de l'octroi), et l'armée d'observation (un poste de dix hommes). Arrêtons-nous un instant sur la frontière, pour examiner le coup-d'œil scrutateur des employés qui semblent lire le crime du délinquant, à l'inspection de sa seule physionomie, et apercevoir la preuve du délit dans les poches du fraudeur; regardons aussi ce *chef de poste*, investi de l'autorité suprême : législateur improvisé, il apaise par sa seule présence une rebellion, chasse de la ville les perturbateurs dangereux, et rend ses décisions, dans les cas difficiles, avec le flegme et l'aplomb d'un Lycurgue de caserne. Une des branches de l'antique Chésine sert de limites à la nouvelle république et

pays nantais. Nous le traversons sur un pont dont porte défendait l'entrée en 1815. Aujourd'hui au- obstacle n'arrête nos pas, et, au détour d'un étroit ›age, la nouvelle colonie apparaît sur le penchant la colline. A travers une rangée de petits marchands ›ulants qui travaillent à gagner un établissement, s'efforcent d'attirer, par leurs cris perçants, l'atten- › des consommateurs de marrons ou de friandises, s arrivons devant les premières habitations : c'est ›cienne ville, l'image de Rome naissante. La fumée s'échappe en légers tourbillons de toutes ces cui- ›s, répand dans les airs un parfum bien séduisant r le gastronome à jeûn. Ici, il nous faut remonter éléments de l'art culinaire, et le Véry féminin qui ›te dans cet espace enfumé de dix pieds carrés, n'a ›ais mis en pratique que le premier chapitre de la *›inière bourgeoise* : la roturière saucisse nageant dans flots de beurre noir, ou le miroton bourgeois enfoui › une montagne d'oignons et fortement assaisonné, ›t satisfaire agréablement le palais à l'épreuve des ›vres diables qui se permettent une fois par semaine délicieux extra. C'est encore toute la barbarie culi- ›ire du moyen âge. La science semble faire des pro- ›s, et les temples deviennent plus brillants, à mesure e nous pénétrons dans la ville. Quelques cuisinières maisons, établies, on dit même plusieurs *cordons- us*, quelques restaurateurs retirés, naguère encore ›fondus dans la foule, végétant sans honneur et sans ›ire auprès de leurs foyers domestiques ou autour leurs fourneaux éteints, ont vu se rallumer leur gé- › et le feu de leur cuisine en abordant cette terre ›pitalière, ouverte à tous les *Vatels* nantais persécutés ignorés. Cuisiniers philosophes, artistes indépen- ›ts, ils ont pensé qu'il valait mieux être chefs su- ›mes et estimés d'une guinguette achalandée, que ›nipulateurs subalternes d'un restaurant bourgeois dé- ›t ; plus d'une fois le troupeau nombreux et affamé convives plébéiens accourus dans leur temple, par système d'économie bien entendu, pour célébrer › noce, un baptême, une fête, a rendu un juste ›mmage au savoir faire de son Amphitrion.

Plus d'une fois, les solliciteurs placés sur le dernier

échelon des grandeurs en régalant de gros industriels bourgeois ont reconnu qu'un bon dîner conservait sous le pampre vert de son petit jardin, la même influence que dans les sallons dorés des *Frères provençaux*.

Chaque chef d'établissement a cherché à rivaliser avec son voisin, soit par l'élégante distribution de ses cabinets et de ses berceaux, soit par le luxe *soigné* de l'enseigne qui reproduit souvent des sujets chéris du peuple, ou se permet parfois les titres plaisants, et l'innocent jeu de mots. Voyez cet angora buvant un verre de vin, avec cette inscription de l'invention du petit *Odry* de l'endroit : *Ici l'on ne boit pas de bon vin, non c'est le chat*. Plus loin, voilà un tableau, et un proverbe qui trouve là naturellement son application : *au bout du fossé la culbute* ; plus loin encore un cabaretier malin s'est emparé de cette plaisanterie, vraie chef-d'œuvre du genre : *Ici on donne à boire et à manger aujourd'hui pour de l'argent et demain pour rien*. Un de nos meilleurs comédiens même ne dédaigna pas de consacrer à l'embellissement de ce séjour les loisirs qu'il donnait à la peinture, en faisant pour un ex-artiste dramatique qui avait abdiqué l'emploi des *traîtres* de mélodrame pour celui de cabaretier, un tableau représentant une scène des *Deux Philiberts*. Mais de toutes ces enseignes où les règles de l'ortographe ne sont jamais bien strictement observées, aucune n'était plus expressive, aucune ne pouvait être plus propre à émouvoir la bile d'un misantrope, atrabilaire que cette petite phrase empruntée à quelques-unes des tabagies parisiennes que l'on voyait ici il y a quelques années, et que nous osons à peine reproduire avec son énergique simplicité : *à douze sous la soulaison* !... Lisez la description de l'antre de la *mère Radi*, dans *l'Hermite de la Chaussée d'Antin*, figurez-vous des ruisseaux de vin, des hommes tombant ivres morts, passant la nuit dans quelques fossés ou champs voisins, (car la province qui ne suit que pas à pas les progrès de l'industrie n'avait pas songé à inventer les voitures qui conduisent à domiciles les habitués de ces réceptacles immondes). Demandez-vous jusqu'à quel degré d'avilissement un homme peut descendre, et éloignons-nous bien vîte de ce hideux tableau. Voyez cette foule

qui vient de déserter ses pénates nantais, et aborde avec joie cette terre promise; en apportant ses modestes tributs, trop souvent sortis de la caisse du *Mont-de-Piété*. Cette famille entière composée de trois générations s'empresse de s'installer dans ce restaurant; le vin nantais coule à longs flots, et à cette funeste école, l'enfant docile aux leçons d'un père, habile professeur, fera bientôt des progrès rapides dans l'art de *bien boire*. Là, c'est le marin de retour d'une expédition lointaine et qui, toujours généreux et prodigue, s'empresse de dissiper avec des camarades improvisés le produit de ses courses vagabondes et le prix de ses fatigues et de ses dangers. *Les joyeux compagnons du devoir* aux accents formidables et retentissant qui fêtent un frère et ami, après son tour de France; d'aimables industrielles, habitantes des nombreuses fabriques de coton de la cité nantaise; de vigoureuses harangères à la voix rauque, au teint enluminé, forment les principaux groupes épars sur ce tableau mouvant. Les cris des marchands, le choc des verres, le glapissement des voix féminines, le chant des buveurs, la fumée des cuisines, forment un ensemble un peu bruyant un peu étourdissant pour un simple observateur, mais tout à fait séduisant pour un véritable amateur et un habitué. Je n'entreprendrai point de décrire ces scènes tragi-comiques du départ, fruit d'un bachique délire, et dont heureusement le crépuscule vient voiler les détails. Ces scènes populaires sont pour un peintre de mœurs des sujets trop scabreux. Laissons ces habitants d'un jour s'efforcer, en s'arrachant de ce lieu de délices, de regagner leur modeste demeure, graces à l'assistance d'une douce moitié qui gourmande son indolent époux et du geste et de la voix; gardons-nous de nous établir arbitre dans les discussions conjugales, ou les combats à outrance que se livrent de bons amis, de peur de subir le sort du voisin de Sganarelle. Contentons-nous de voir le côté plaisant du tableau, et n'allons pas soulever ce qu'il peut cacher de triste ou de hideux.

Mais d'où vient qu'aujourd'hui la foule des *émigrés nantais* a diminué d'une manière sensible? d'où vient que le cabaretier se surprend oisif un dimanche, et contemple d'un œil morne sa faible recette? Le peuple

serait-il devenu plus moral? Aurait-il oublié tout-à-coup le chemin du temple qu'il fréquenta pendant douze années? Hélas! non, on boit en 1827, tout autant qu'en 1815, et les principes de morale du peuple sont moins austères que jamais.... Voilà la terrible vérité : c'est qu'une cité naissante, mais déjà redoutable, s'élève radieuse, et menace d'accaparer exclusivement dans son sein la colonie entière de la vieille *Ville-en-bois*.... *Vincennes*, plus heureuse que la *Ville-en-pierre* (1) et la *Ville-en-toile* (2) va arracher ces ingrats citoyens à leur patrie adoptive, et Rome est délaissée pour cette autre Capoue.... O terrible exemple des vicissitudes humaines et de la versatilité des esprits! Pour quelques amusements de plus, ils délaissent le théâtre de leurs premiers plaisirs; bientôt, comme une cité frappée d'interdiction, cette enceinte triste et silencieuse ne redira plus le chant de ses habitués; et le cabaretier misantrope, parcourant à grands pas, pendant six jours de la semaine, ses salons déserts, ne versera plus, le dimanche, le Bouguenais souffré qu'aux paysans de Pilleux, ou aux vieux et modestes célibataires de la banlieue. *Sic transit gloria mundi*! ... Mais toutefois, j'aime à le croire encore, un destin plus propice va luire pour la *Ville-en-bois*, et la foule des consommateurs toujours croissante parviendra bien à remplir les deux cités.

Achevons ici notre promenade, et remettons à une autre revue la visite que nous aurons à faire à *Vincennes*, et à cette *nouvelle ville* qui, sur les plans de deux habiles architectes de Nantes, s'élève comme par enchantement, sur l'emplacement de cet ancien bois de Launay dont, pour cette fois-ci, j'approuverai la nouvelle métamorphose : des maisons élégantes, des pavillons charmants.... C'est une petite *Athènes*! La ville de la haute propriété, près de la cité favorite du petit peuple; quel singulier rapprochement! La comparaison des mœurs des deux états pourra être assez curieuse à faire; c'est un tableau que je lègue à quelqu'un de mes successeurs.

LE FLANEUR BRETON.

---

(1) Située auprès de la Cóllinière.

(2) Qui s'est montrée pendant quelques mois sur la côte Saint-Sébastien et qu'une forte marée a fait disparaître.

LE LYCÉE ARMORICAIN.

TABLE DU DIXIÈME VOLUME.

SUR LA BRETAGNE.

VARIÉTÉS.

ERRATA.

Lettres Morbihannaises.

XIX.e LETTRE.

Page 262, 19.e ligne, au lieu de *sensibilité*; lisez : *susceptibilité*.

Page 264, 1.re ligne du 1.er paragraphe, au lieu de par *intérêt*; lisez : par *instinct*.

XX.e LETTRE.

Page 399, ligne 4, au lieu d'un *essaim*; lisez : *des essaims*.

Page 400, ligne 9, au lieu de *qui coûte*; lisez *qui a coûté*.

TABLEAU DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES, *faites à l'Observatoire de Nantes, à 25 mètres d'élévation au-dessus du sol, et 44 mètres, à-peu-près, d'élévation au-dessus des eaux moyennes de la mer. — Baromètre réduit à la température de la glace fondante.*

OCTOBRE 1827.

JOURS DU MOIS.	MATIN, à sept heures. Phase de la Lune.	Barom. métriq.	Barom. ordin.	Therm. centig.	Therm. de Réau	Hygr. à chev	Vents.	SOIR, à trois heures. Barom. métriq.	Barom. ordin.	Therm. centig.	Therm. de Réau	Hygr. à chev.	Vents.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.
		mèt.	p. l.					mèt.	p. l.					
1		0,758	27,9,9	+13,6	+11	69	s. s. e.	0,753	27,9,9	+17,5	+14	65	sud	Nuageux, couvert.
2		0,754	27,10,3	+15	+12	72	sud	0,755	27,10,8	+18,6	+15	66	ouest	*Idem*. Brume, pluie, tonnerre.
3		0,763	28,2,3	+12,5	+10	70	nord	0,764	28,2,8	+18,6	+15	67	n. o.	Nuageux, soleil, brume épaisse.
4		0,767	28,4	+11,2	+9	70	nord	0,768	28,4,5	+17,5	+14	68	n. e.	Brume épaisse, nuageux, couvert.
5	☉	0,766	28,3,6	+8,6	+7	70	nord	0,765	28,3,2	+17,5	+14	65	n. e.	Brume, nuages, soleil.
6	2 h. 29'	0,760	28,1	+10	+8	70	nord	0,758	28	+17,5	+14	65	nord	*Idem*, *idem*.
7	matin.	0,758	28	+10	+8	65	s. s. e.	0,757	27,11,6	+20	+16	60	s. o.	Brume, soleil, quelques nuages.
8		0,751	27,9	+10	+8	65	sud	0,750	28,8,6	+17,5	+14	70	s. e.	Couvert, vent, pluie.
9		0,746	27,6,8	+12,5	+10	75	sud	0,746	27,6,8	+17,5	+14	72	s. s. o.	Petite brume, nuages, vent, pluie.
10		0,740	27,4	+13,6	+11	75	s. s. e.	0,739	27,3,6	+18,6	+13	76	o. n. o.	Couvert, nuageux, pluie, grand vent.
11		0,745	27,6,8	+11,2	+9	75	sud	0,748	27,7,6	+16,2	+13	75	ouest	*Idem*, *idem*, *idem*.
12		0,749	27,8,2	+10	+8	74	sud	0,751	27,9	+16,2	+13	72	ouest	Soleil, nuageux, vent.
13	☾	0,745	27,6,3	+12,5	+10	80	sud	0,747	28,7,2	+13,6	+11	75	n. n. o.	Couvert, pluie, vent, nuages le soir.
14	1 h. 26'	0,755	27,10,8	+7,5	+6	70	ouest	0,757	27,11,6	+13,6	+11	65	o. s. o.	Nuageux, soleil, vent.
15	matin.	0,759	28,0,5	+10	+8	70	sud	0,762	28,1,9	+13,6	+11	65	ouest	Brumeux, nuages.
16		0,761	28,1,4	+10	+8	70	s. s. e.	0,759	28,0,5	+15	+12	68	s. s. e.	*Idem*, soleil, vent.
17		0,755	27,10,8	+7,5	+6	65	s. e.	0,754	27,10,3	+15	+12	65	e. s. e.	Quelques nuages, soleil.
18		0,750	27,8,6	+13,6	+11	73	sud	0,751	27,9	+13,6	+11	70	s. e.	Nuageux, couvert, vent.
19		0,752	28,9,5	+11,2	+9	71	sud	0,753	27,9,9	+16,2	+13	68	sud	Brume, le matin, soleil, nuages.
20	●	0,752	27,9,5	+11,2	+9	70	s. s. e.	0,752	27,9,5	+16,2	+13	68	sud	Brumeux, nuageux.
21	3 h. 57'	0,751	27,9	+8,6	+7	70	s. o.	0,749	27,8,2	+15	+12	68	s. o.	Brume épaisse, nuageux, couvert, vent.
22	soir.	0,742	27,5	+12,5	+10	71	s. o.	0,739	27,3,6	+15	+12	78	s. o.	Couvert, pluie, grand vent, tonnerre dans la nuit.
23		0,740	27,4	+11,2	+9	81	s. s. o.	0,742	27,5	+15	+12	85	s. o.	Couvert, pluie, éclairs le soir.
24		0,751	27,9	+12,5	+10	85	ouest	0,757	27,11,6	+15	+12	80	o. n. o.	nuageux, vent, pluie.
25		0,760	28,1	+13,6	+11	82	s. s. e.	0,761	28,1,4	+17,5	+14	75	n. n. e.	Nuages, brume, soleil.
26		0,759	28,0,5	+10	+8	83	est	0,756	27,11,2	+17,5	+14	80	e. s. e.	*Idem*, *idem*.
27	☽	0,755	27,10,8	+13,6	+11	75	s. e.	0,752	27,9,5	+17,5	+14	75	s. e.	*Idem idem*, vent.
28	9 h. 58'	0,747	27,7,2	+15	+12	80	sud	0,747	27,7,2	+18,6	+15	75	s. e.	*Idem*, grand vent, pluie.
29	matin.	0,749	27,8,2	+12,5	+10	78	n. e.	0,756	27,11,2	+11,2	+9	65	n. e.	Soleil, vent, légère brume.
30		0,760	28,1	+3,1	+2,8	65	n. n. e.	0,758	28	+11,2	+9	65	nord	*idem*, gelée blanche le matin.
31		0,754	27,10,3	+8,6	+7	70	o. n. o.	0,753	27,9,9	+12,5	+10	65	n. n. o.	Nuageux.

RECAPITULATION jusqu'au 31 Octobre 1827.

Baromètre....	Plus grande élévation............	= 28p. 4 lig.	= 0,767 mill.
	Moindre élévation............	= 27 » 3,6	= 0,739 mill.
Thermomètre.	Plus grand degré de chaleur............	− 15 Réaumur.	− 18,6 centigrades.
	Moindre degré de chaleur............	+ 2,5 Réaumur.	+ 3,1 centigrades.
Hygromètre à cheveux.	Plus grande humidité............	= 85 degrés.	
	Moindre degré............	= 60 degrés.	

Jours dont le vent a soufflé.		Nombre	
Du N........	5	de beaux jours........	18
N.-E........	3	de couverts........	13
E........	1	de pluie........	10
S.-E........	3	de grêle........	0
S........	10	de vent........	15
S.-O........	4	de gelée avec glace........	1
O........	4	de tonnerre........	2
N.-O........	1	de neige........	0
		de brouillard........	12

Il est tombé 0m, 153 mill. de pluie sur la plate-forme de l'Observatoire, du 1.er au 31.

HUETTE, *Opticien.*